

VIE  
DE  
M<sup>GR</sup> DE SALINIS

ÉVÊQUE D'AMIENS

ARCHEVÊQUE D'AUCH

PAR

M. L'ABBÉ DE LADOUÉ

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL D'AMIENS ET D'AUCH

~~~~~  
QUATRIÈME ÉDITION  
~~~~~

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH  
TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
112, RUE DE RENNES, 112

—  
1877

Tous droits réservés





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.





*Toute exemplaire non revêtu de ma signature sera rputé  
contrefait.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Aureau'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the bottom.



VIE

DE

M<sup>GR</sup> DE SALINIS



A SON ÉMINENCE  
M<sup>GR</sup> LE CARDINAL GOUSSET  
ARCHEVÊQUE DE REIMS

« Monseigneur,

» Les deux ouvrages que je livre en ce moment au public (1) vont comme d'eux-mêmes s'abriter sous le haut patronage de Votre Éminence. Le premier retrace les événements d'une vie qui s'est souvent mêlée à la vôtre, et qui a été, comme la vôtre, consacrée toutentière à la gloire de Dieu et de sa sainte Église. Le second est une apologie éloquente des doctrines que vous avez défendues vous-même avec une supériorité de pensée et de style qui vous ont assigné une place parmi les princes de la science théologique.

» Me serait-il permis d'ajouter que l'éditeur des deux ouvrages a été comblé des témoignages d'estime et d'affection de Votre Éminence, et qu'il porte encore un titre qui est un gage précieux de vos sentiments à son égard?

» Veuillez donc, Monseigneur, agréer avec bonté la dédicace de ces deux livres, ainsi que l'hommage de profond respect avec lequel je suis,

» De Votre Éminence,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur.

» DE LADOUÉ, »

Vicaire général honoraire de Reims.

(1) *La Vie de Mgr de Salinis, La Divinité de l'Église*, par Mgr de Salinis.

# APPROBATIONS <sup>(1)</sup>

---

## LETTRE DE MONSIEUR MERCURELLI

SECRÉTAIRE DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE PIE IX.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Notre très-saint Seigneur Pie IX a reçu avec un vif sentiment d'affection l'ouvrage que vous lui avez offert, composé par Mgr de Salinis, autrefois éminent Archevêque d'Auch, et auquel vous avez mis la dernière main, que vous avez enrichi de notes, et approprié aux découvertes les plus récentes de la science. Et quoique, absorbé par les très-graves soucis du gouvernement de l'Église entière, Il n'ait pas encore pu le lire, cependant, du premier coup d'œil, Il en a apprécié l'utilité; Il a jugé, d'après le plan, la division de l'ouvrage, qu'il savait par la base toutes les erreurs, et qu'il mettait la vérité dans un tel jour qu'il est évident que la religion catholique seule peut procurer le rétablissement de l'ordre, et de la félicité tant désirée. Convaincu en conséquence que cet ouvrage est destiné à ajouter un nouvel éclat au zèle, à la piété, à la doctrine de l'illustre prélat dont l'attachement au Saint-Siège était si connu, Il m'a donné ordre de vous féliciter du pieux office que vous lui avez rendu en perpétuant par la publication de ce livre posthume les fruits de sa sollicitude pastorale. Comme témoignage de sa paternelle bienveillance et de sa gratitude, Il veut que vous receviez la bénédiction apostolique qu'il vous accorde avec amour.

(1) Voir les approbations de la première édition en tête de la *Divinité de l'Église*.

Chargé de vous faire cette communication, j'en profite pour vous donner l'assurance de ma particulière considération et de mon estime, je demande à Dieu pour vous tout ce qui peut servir à votre bonheur temporel et à votre salut éternel, et je me dis : Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Votre très-dévoué et très-respectueux serviteur,

FRANÇOIS MERCURELLI,

Secrétaire de S. S. pour les lettres latines,

Rome, 18 mars 1863.

---

## LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL BERARDI

Monsieur l'Abbé,

Ce n'est qu'avec un véritable plaisir que je me suis donné le soin de mettre aux pieds du Saint-Père l'exemplaire que vous lui aviez destiné de la *Vie de Monseigneur de Salinis*, et que vous me confiez à cet effet par votre lettre du 24 du mois passé. Je me suis acquitté avec empressement de cette commission, non-seulement à l'égard de l'écrivain du livre, mais aussi pour la mémoire du vénérable personnage qu'il retrace. Sa Sainteté daigna accueillir avec satisfaction votre offrande en appréciant beaucoup un Prélat dont la perte lui fut fort sensible; et il vous accorde de plein cœur sa bénédiction apostolique.

J'attends donc impatiemment l'autre exemplaire que vous voulez bien m'offrir, et je me flatte de le recevoir au plus tôt. Je lirai très-volontiers les actions d'un évêque auquel je portais toute la vénération à cause de ses vertus et du zèle épiscopal dont il était enflammé. Je vous remercie beaucoup dès à présent de l'estimable cadeau que vous me faites, et je vous en témoigne toute ma reconnaissance.

Je vous prie d'exprimer mes sentiments de gratitude à Monseigneur l'évêque de Perpignan qui a la bonté de se souvenir de moi, et de lui présenter mes respects les plus dévoués.

Agréer enfin l'assurance des sentiments de mon estime distinguée avec laquelle je suis  
 Votre très-humble serviteur.

JOSEPH BERARDI,  
 Archevêque de Nicée.

Rome, le 5 mars 1864.

## LETTRE DE MONSEIGNEUR PIE

ÉVÊQUE DE POITIERS.

Monsieur l'Abbé,

En publiant avec un soin tout filial les Conférences de Mgr de Salinis sur la divinité de l'Église, vous avez rendu un service signalé à toute cette génération contemporaine dont l'illustre prélat connaissait si bien les côtés faibles et défectueux. Pas une des erreurs et des ignorances de ce temps qui ne soit éclairée et redressée, pas un doute qui ne soit résolu, pas un préjugé qui ne soit dissipé, pas une lacune intellectuelle qui ne soit comblée par cet exposé large et lucide de la doctrine catholique. Aucun homme de bonne volonté ne lira ces volumes sans y puiser des convictions qui, avec l'aide de la grâce, le conduiront au terme que le pieux évêque s'est proposé, conformément aux vues du Dieu miséricordieux « qui veut que tous les hommes se sauvent moyennant la connaissance de la vérité. » (I Timoth. II, 4.) Composé surtout à l'usage des hommes du monde, ces entretiens religieux et philosophiques ne seront pas d'un moindre prix aux yeux des hommes du sanctuaire. Ils ont désormais leur place marquée dans toute bibliothèque ecclésiastique, et ils y occuperont une place d'honneur parmi les ouvrages d'apologétique chrétienne.

Je vous félicite donc et vous remercie, cher monsieur l'abbé, de cette publication dont le mérite vous revient à plus d'un titre, et j'aime à vous réitérer l'assurance de ma fidèle amitié.

† L. E., ÉV. DE POITIERS.



# PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

---

Il n'est pas nécessaire d'expliquer les motifs qui ont déterminé à écrire la vie de Mgr de Salinis. Prêtre, évêque, archevêque, le vénérable prélat a pris une telle part à tous les événements qui ont marqué le mouvement catholique de ces derniers temps ; il a exercé, soit comme écrivain, soit comme homme d'action, une influence si prépondérante dans la création et la direction de plusieurs œuvres importantes, que sa biographie forme une page, et non la moins intéressante, de l'histoire ecclésiastique contemporaine.

Il ne me serait pas aussi facile de justifier la détermination que j'ai prise de me constituer son biographe. A vrai dire, j'en suis aussi étonné qu'aucun de ceux qui pourront s'adresser cette question. J'avais toujours espéré qu'un écrivain dont le nom est justement célèbre ne résisterait pas au désir de reproduire avec son pinceau si riche de couleurs variées, et surtout avec son cœur, une physionomie

qu'il aimait. Déçu dans cette espérance, j'ai pris la plume, croyant n'écrire qu'une simple notice biographique ; insensiblement, sans m'en douter, j'ai écrit une *Vie*. Quand je dis, *j'ai écrit*, je me trompe ; mon travail s'est pour ainsi dire borné à mettre en œuvre les nombreux matériaux qui étaient en ma possession. Le plus souvent, j'ai pu m'effacer derrière celui dont je racontais les actions, et, toutes les fois que je l'ai pu, je l'ai fait avec empressement. Là où les matériaux me manquaient, j'ai évoqué mes souvenirs. La divine Providence a fait couler une grande partie de ma vie parallèlement à celle que j'ai essayé d'esquisser. J'ai vu Juilly dans ses jours de splendeur ; j'ai vécu dans l'évêché d'Amiens, à l'ombre de sa magnifique basilique, tout à côté de ces restes précieux de sainte Théodosie qu'il m'avait été donné d'accompagner quand ils revenaient dans leur patrie ; à Auch, j'ai eu la triste mission de fermer les yeux à celui qui avait ouvert les miens à la sublime vocation du sacerdoce. A défaut d'autre mérite, mon récit aura donc celui de la fidélité ; peut-être voudra-t-on aussi y reconnaître le langage du cœur. Ce que je puis affirmer, c'est que je me suis toujours efforcé de tenir ma plume sous la direction de mes sentiments de reconnaissance et de profond dévouement.

Ayant à expliquer les motifs qui firent agir Mgr de Salinis dans certaines circonstances difficiles de sa vie, je me suis vu dans la nécessité de

toucher à des questions qui ont divisé les catholiques. Dieu m'est témoin que je n'ai pas cédé au désir de réveiller des discussions plus assoupies qu'éteintes; encore moins à la tentation de blesser qui que ce soit; mon unique pensée a été de mettre au grand jour les sentiments toujours avouables qui ont présidé à une vie dont l'unité fut le caractère particulier. Dieu avait créé l'homme dans l'unité; le péché a troublé cette harmonie. Depuis la faute primitive, il y a dans chaque individu deux lois qui se combattent, et qui entraînent successivement l'existence humaine dans des courants opposés. Que de contradictions dans les vies les plus célèbres! C'est un privilège de ceux qui assoient leur existence sur la pierre où Dieu a posé les fondements de son Église, de ne jamais s'écarter de la voie tracée devant eux par la Providence divine. A ce titre, Mgr de Salinis avait droit au privilège de l'homme restauré en Jésus-Christ; il n'en a pas été privé. Quelle harmonieuse unité dans son existence! Enfant, séminariste, aumônier, directeur de collège, professeur, écrivain, évêque, *un* seul mobile a dirigé toutes ses pensées, vivifié toutes ses affections, dirigé toutes ses actions: glorifier Jésus-Christ et la sainte Église. Et ne semble-t-il pas que Dieu ait voulu récompenser ses efforts, en permettant que, même après sa mort, il continuât son apostolat? Nul doute que l'ouvrage qui paraîtra sous peu, et qui fut comme le centre

vers lequel convergèrent les études de toute sa vie, ne contribue efficacement à faire aimer Celui à qui est l'honneur, la gloire, dans les siècles des siècles.

Au moment où j'écris ces lignes, les échos de la presse catholique apportent dans ma solitude les protestations émues et indignées de nos pontifes contre un livre scandaleux qui a cru être une massue et qui n'est qu'un trait sans portée : *Telum imbelle sine ictu*. Du fond de sa tombe, Mgr de Salinis vient aussi protester avec toute l'énergie d'une foi éclairée par quarante années d'études suivies et par l'unité d'une vie de soixante ans, consacrée tout entière au service de Celui dont on cherche en vain à détruire la divine physionomie. A choisir, je me range du côté du Pontife fidèle plutôt que du côté du lévite infidèle. O Jésus, si ma protestation peut être aussi de quelque valeur, je la dépose ici à côté de celle de mon évêque et de mon père. Depuis mon enfance, je vous ai servi avec bonheur ; j'ai porté votre joug avec consolation ; peut-être ai-je été assez heureux pour vous faire aimer par quelques âmes ; rendez-moi fidèle jusqu'à mon dernier soupir, accordez-moi de mourir dans votre amour, à l'exemple du pieux pontife dont j'écris la vie.

C. DE LADOUÉ,

Anc. vic. général d'Amiens et d'Auch.

Montplaisant, 8 septembre 1863, en la fête de la Nativité de la B. V. M.

# PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

---

La première édition de la *Vie de Monseigneur de Salinis* et du livre qui résume toute sa vie intellectuelle, *la Divinité de l'Église*, tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, s'est écoulée avec une grande rapidité, vu surtout la difficulté des temps et le silence systématique gardé par une certaine partie de la presse catholique. Grâce à cette conjuration, bon nombre de catholiques parmi les jeunes surtout, qui reçoivent de leurs chefs des jugements sans contrôle, ne doivent connaître Mgr de Salinis que sous de tristes couleurs; à leurs yeux il ne doit être qu'un intrigant ambitieux qui porta tour à tour ses hommages intéressés auprès de tous les trônes; qui flatta successivement les Bourbons et les d'Orléans; qui exalta « le sens divin du peuple de Février; » qui offrit non-seulement « sa fidélité, mais ses services » à l'Empereur; qui plaça l'Im-

pératrice sur le même piédestal « que Blanche de de Castille. » Si ces affirmations n'avaient été énoncées que par les ennemis de toutes les gloires pures du clergé, fidèle à l'exemple du Maître, je les aurais laissées s'évanouir en silence : *si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique*. Mais, quand les traits sont lancés par des mains autrefois amies, le silence pourrait paraître une approbation. On n'obtiendra jamais de moi cette lâche connivence. Toutefois, ennemi de l'éclat des discussions publiques entre catholiques, j'ai préféré m'adresser directement et en secret (1) aux accusateurs que j'ai dû supposer trompés par de faux renseignements. J'ai démontré à l'un — en lui citant les textes qu'il avait mal interprétés — que Mgr de Salinis n'avait jamais parlé « du sens divin du peuple de Février ; » à l'autre : que l'illustre prélat n'avait jamais offert ni « sa fidélité ni ses services à l'Empereur ; » à un troisième : que l'évêque d'Amiens ne s'était jamais « noyé dans un parallèle entre l'Impératrice Eugénie et Blanche de Castille, » attendu que le nom de cette illustre reine ne se trouvait dans aucun de ses discours. Les réponses pleines de bonne grâce qui m'ont été adressées me donnent l'espoir que les auteurs eux-mêmes ou leurs héritiers tiendront à honneur et

(1) C'est ce même motif qui me détermine, en ce moment, à taire les noms, et à ne pas indiquer les livres où ces accusations sont formulées.

se feront un devoir de réparer le préjudice qu'ils ont — involontairement, j'aime à le croire — porté à une mémoire digne de respect. Je me réserve, du reste, de faire valoir au besoin devant le tribunal de l'opinion publique les droits de la vérité et de la justice.

Le mandement *sur le pouvoir* a eu plus particulièrement le privilège de soulever des contradictions passionnées. Je m'explique d'autant mieux ce soulèvement que je fus moi-même, grand vicaire du prélat, très-opposé à cet acte épiscopal. J'aurais donc compris que l'on blâmât l'opportunité de cette manifestation — j'étais le premier à la trouver inopportune — que l'on combattit théoriquement certaines assertions fort contestables à mon sens, mais ce que je ne saurais excuser c'est que l'on base des accusations graves sur l'altération du sens général de *cette instruction pastorale*, ou de quelques-uns des principaux passages. Or, c'est ce qui a eu lieu, et contre quoi j'ai dû réclamer (1). Dieu veuille que le vœu formé par Mgr de Salinis se réalise dans l'avenir mieux qu'il ne s'est réalisé dans le passé : « Soyons justes, disait-il, sachons nous écouter les uns les autres, et, sans cesser d'être de notre opinion, nous ne nous étonnerons plus que tout le monde n'en soit pas (2). »

L'accusation qui a le plus attristé mon cœur

(1) On trouvera aux pièces justificatives une partie de mes réclamations.

(2) Mandement sur le pouvoir, page 176.

filial et sacerdotal est celle qui tend à flétrir l'honneur de Mgr de Salinis, en le présentant comme « ayant sollicité l'épiscopat de Louis-Philippe. » S'il est un prêtre, dans ces derniers temps, qui ait porté haut l'estime de son caractère, c'est l'abbé de Salinis; pour rien au monde, il n'eût su se décider à une démarche aussi contraire à l'esprit ecclésiastique et aux saintes traditions de l'Église. Tous ses actes, dans l'ordre dont il est question, furent réglés par l'obéissance; il suivit les conseils, je pourrais presque dire les ordres, des prélats les plus éminents et les plus distingués : le cardinaux Lambruschini, Fornari et Gousset.

Du reste, la meilleure réponse à cette accusation c'est la vie du prélat. L'expérience de tous les siècles — et celle du nôtre ne la dément pas — prouve que Dieu ne bénit pas le ministère de ceux qui sont entrés dans l'épiscopat par « la porte de César. » Or l'épiscopat de Mgr de Salinis à Amiens et à Auch n'a pas été sans quelque fécondité; son nom reste attaché à de grandes et nobles œuvres, et son souvenir n'a pas passé comme un vain son. Sa vie fut couronnée par un de ces actes mémorables qui suffirait, à lui seul, pour assurer sa gloire. A demi mourant, il se traîna jusqu'au trône de l'Empereur, encore dans l'éclat extérieur de sa puissance, et il lui parla le langage des Chrysostome et des Ambroise. Dans la première édition, je n'avais pas pu insérer le récit de cet entretien



mémorable entre l'archevêque d'Auch et Napoléon III; on le trouvera intégralement et fidèlement reproduit dans cette deuxième édition.

L'auteur de la *Vie* — que l'on a voulu transformer en « panégyriste » aveugle — n'a pas été à l'abri des attaques. On lui a surtout reproché d'avoir « imprudemment » publié une lettre du R. P. Lacordaire à Mgr de Salinis. Par une contradiction singulière, en même temps que l'on déplorait cette imprudente divulgation, on affirmait que la lettre publiée était un des plus beaux titres de gloire de l'éminent religieux. Comment peut-il y avoir imprudence à ajouter un nouveau rayon de gloire à une couronne déjà glorieuse ! J'avais omis dans la première édition d'indiquer la date de la lettre, ce qui avait permis aux amis moins convaincus de l'éclat qu'elle projetait sur son auteur, de chercher des atténuations dans le rapprochement de certains faits. Dans cette seconde édition, j'ai réparé l'omission, sapant ainsi par la base des commentaires apologétiques désormais inutiles.

Très-favorablement accueillie du public, la *Divinité de l'Église* a été l'objet de quelques critiques, a donné lieu à quelques insinuations aussi mal fondées que peu bienveillantes. Il était difficile d'attaquer l'orthodoxie du livre en présence des nombreuses et imposantes approbations dont il était revêtu; on a insinué que l'on pourrait y « trouver le *supernaturalisme* (sic) condamné ou du moins

authentiquement improuvé dans le premier enseignement philosophique de M. Bautain ; » on a insinué encore que le système philosophique du sens commun, « hautement répudié par Grégoire XVI, y a laissé des traces fâcheuses. » La réponse à ces insinuations, plus perfides que n'a pu se le persuader celui qui les a formulées, se trouve dans la lettre de Mgr Mercurelli, secrétaire de Sa Sainteté, et dans celle de Mgr de Poitiers que j'insère en tête de cette seconde édition. Ai-je besoin d'ajouter que, me trouvant à Rome à l'époque du Concile, je sollicitai l'examen attentif de l'ouvrage par plusieurs des prélats les plus éminents, et que, tous, me déclarèrent que, non-seulement ils ne trouvaient rien à reprendre, mais qu'ils étaient très-satisfaits de l'ensemble et des détails. En fait de critiques positives, on a reproché à l'auteur de la *Divinité* de n'avoir pas assez indiqué « la gratuité de la fin surnaturelle donnée à l'homme et de la religion qui y conduit. » Évidemment, celui qui a énoncé cette objection n'a lu l'ouvrage qu'en le feuilletant — comme le font trop souvent certains de nos critiques ; — s'il avait pris la peine de le lire avec attention, il aurait trouvé la distinction dont il parle expliquée de la manière la plus nette et la plus précise en tête de l'ouvrage, dans une introduction remarquable, dont le but presque unique est d'exposer l'enseignement de l'Église sur l'existence, la nature et la fin de l'ordre surnaturel.

Depuis la première édition de la *Divinité de l'Église* un fait immense s'est produit dans l'ordre des questions religieuses que ce livre est destiné à éclaircir : l'infaillibilité du Chef de l'Église, du Pape, a été proclamée un dogme catholique. C'eût été un bonheur incomparable pour Mgr de Salinis de pouvoir faire un acte de foi à une vérité qui avait toujours appartenu à son symbole personnel, et que tous les travaux de sa vie de prêtre et d'évêque eurent pour but de mettre en lumière. J'interprète ses sentiments en faisant ici cet acte de foi en son nom et de concert avec lui. Je déclare donc, pour nous deux, soumettre tout ce qui est contenu dans la *Vie* et la *Divinité* au jugement infailible du Souverain Pontife. Daigne le Seigneur me conserver jusqu'au dernier soupir dans cette foi inébranlable ! Daigne la Vierge Immaculée, dans ce jour de manifestation nationale en son honneur, recevoir ce livre comme un hommage du dévouement sans bornes de son dévot serviteur !

C. DE LADOUE,

Vic. gén. d'Auch et d'Amiens,  
Chanoine honoraire d'Aire et de Tarbes.

Montplaisant, 6 octobre, en la fête du saint Rosaire.



# VIE

## DE M<sup>GR</sup> ANTOINE DE SALINIS

---

### LIVRE PREMIER

1798-1823

#### ENFANCE. — ÉDUCATION

**FAMILLE, NAISSANCE.** — Antoine de Salinis naquit le 11 août 1798, à Morlaas, autrefois capitale du Béarn, d'une noble et ancienne famille qui avait donné plusieurs évêques à l'Église (1). Son père, Jacques de

(1) « La famille de Salies ou de Salinis est une des plus anciennes de la province du Béarn, et son origine se perd dans la nuit des temps. Des titres qui remontent à une époque très-reculée prouvent que ses auteurs étaient seigneurs du château noble de la ville de Salies et qu'ils possédaient en outre la seigneurie de Gers, la vicomté de Sadirac et la terre noble de Lème. » (*Nobiliaire universel de France*). Cette maison a fourni des membres éminents à l'Église, à l'armée et à la magistrature; parmi les premiers on compte cinq prélats, dont quatre évêques et un archevêque. Le nom de Salinis sous lequel elle est connue aujourd'hui fut dans le principe porté par les branches cadettes, tandis que l'ainée, depuis longtemps éteinte, demeurait en possession de celui de Salies. De nombreux exemples de faits semblables se retrouvent en Béarn, où les cadets ajoutaient, pour faciliter la distinction des familles, une terminaison latine au nom de leur maison. (*Stat. du Béarn*, par Picamilh, t. 1, pag. 539.) — Voir, aux pièces justificatives, la note A.

## 2 VIE DE MONSEIGNEUR ANTOINE DE SALINIS.

Salinis, était, à douze ans, chanoine de la cathédrale de Lescar. Un événement de famille l'ayant déterminé à quitter le séminaire de Saint-Sulpice où il avait déjà commencé ses études théologiques, il renonça à la carrière ecclésiastique et résigna son canonicat en faveur d'un de ses parents, Dombidau de Crouseilles, mort évêque de Quimper. Marié en 1795, Jacques de Salinis eut quatre fils : les deux premiers suivirent la carrière des armes, le troisième est celui dont nous esquissons l'histoire. Le dernier, aujourd'hui seul survivant, conserve pieusement les nobles traditions de la famille pour les transmettre à ses enfants.

SÉJOUR A OLORON. — Les premières années de l'enfance d'Antoine s'écoulèrent à Oloron, dans la famille de sa mère. Quoique fort jeune, il suivit les cours d'une école établie dans les bâtiments de l'ancien séminaire diocésain, qui est remplacée aujourd'hui par une institution ecclésiastique très-florissante. Le maître chargé d'apprendre à lire à celui qui devait plus tard enseigner à tant d'autres la manière de vivre avait conservé les vieilles traditions scolaires ; pour mieux graver ses leçons dans l'esprit, il croyait nécessaire de les imprimer d'abord sur les doigts (1). Pour être juste, il faut reconnaître que cette méthode d'enseignement n'obtenait pas, du moins toujours, des résultats heureux. *Je sortis de cette école aussi savant que j'y étais entré*, disait plus tard l'abbé de Salinis, et son témoignage était d'autant moins suspect qu'il

(1) S. Augustin se plaignait déjà de son temps de cette manière d'enseigner les éléments : « Je fus, dit-il (Confes. Liv. I, n° 14), envoyé à l'école pour apprendre les lettres, dont, malheureux que j'étais, j'ignorais l'utilité, et cependant, si j'étais lent à apprendre, on me frappait. Les anciens approuvaient beaucoup ce procédé, et plusieurs de ceux qui nous ont précédé dans la vie, avaient ainsi rendu pénibles les voies où nous devons marcher, augmentant encore le travail et les souffrances des enfants d'Adam. »

avait conservé pour son vieux maître un sentiment de reconnaissance, dont il lui donna fréquemment des gages.

**SÉJOUR A MOMUY.** — Vers l'âge de huit ans, le jeune Antoine fut envoyé au château de Momuy, vicille résidence féodale appartenant à un de ses oncles maternels, et qui est située dans un pays des plus riches et des plus pittoresques, entre la Châlosse et le Béarn. La paroisse de Momuy était dirigée, à cette époque, par un prêtre vertueux et instruit, l'abbé Lacoste, mort curé de Saint-Esprit, à Bayonne. Ce respectable ecclésiastique consentit, sur la demande des parents d'Antoine, à initier son jeune paroissien à la connaissance du latin. Tout en lui enseignant les premiers éléments de la langue de l'Église, il jetait dans son âme, à son insu peut-être, les semences de la vocation ecclésiastique. La figure grave et austère, bonne cependant, du maître, s'était gravée dans le cœur de l'élève, qui, jusque dans ses dernières années, l'avait sans cesse devant les yeux comme le type du bon curé.

Il nous est resté peu de souvenirs de cette première époque. Nous savons seulement, par des témoignages recueillis sur les lieux, que le jeune Antoine se faisait déjà remarquer par la bonté de son cœur et la grâce séduisante de ses manières. Il était aimé de tous ses camarades. Son esprit vif et pénétrant s'échappait souvent en saillies spirituelles. En voici une où semble se peindre, telle que nous l'avons connue plus tard, cette physionomie, mélange heureux de grâce et de finesse. Béarnais de cœur autant que de naissance, le jeune Antoine ne voulait parler d'autre langue que sa langue nationale. Ses parents, contrariés de cette préférence exclusive, avaient recours à tous les moyens

#### 4 VIE DE MONSEIGNEUR ANTOINE DE SALINIS.

pour le déterminer à parler français. *Si tu n'apprends pas à parler français*, lui dit un jour une de ses tantes, faisant appel à son amour-propre déjà éveillé, *tu seras toujours le dernier dans tes classes*. L'enfant sourit. *Eh bien ! tu ne sais rien dire ? — Tante, je vous aime bien*, dit-il avec un sourire des plus gracieux, et revenant tout de suite comme par un retour malicieux à son langage favori : *Es francès aco ? Est-ce français, cela ?*

#### COLLÈGE D'AIRE

1808-1815

ÉDUCATION CHRÉTIENNE. — Antoine de Salinis entra en 1808, après Pâques, au collège d'Aire. Il avait assez profité des leçons du vénérable curé de Momuy pour être admis dans la classe de sixième. Au début, il eut de la peine à se tenir au niveau de ses camarades, préparés par des études plus régulières et plus suivies. Cependant, vers la fin de l'année, il s'était élevé jusqu'aux premiers rangs. D'après la disposition adoptée dans l'établissement, les dernières compositions entrant seules en ligne de compte pour les prix des diverses facultés, il remporta le premier prix de version latine ; son étonnement fut tel, lorsqu'il entendit proclamer son nom, qu'il resta immobile à sa place, croyant que l'on s'était trompé. La joie de ce premier triomphe fut une des plus vives et des plus douces qu'il éprouva dans sa vie, signalée par tant d'autres et plus éclatants succès.

En 1809, âgé de onze ans, Antoine fit la première communion sous la direction d'un saint prêtre, M. Arnaud Destenabe, mort chanoine d'Aire, après



avoir dirigé pendant de longues années le grand séminaire diocésain. Ce fut sous l'impression des sentiments de la piété la plus franche et la plus sincère qu'il accomplit cet acte important. Dieu, qui aime les cœurs purs, choisit souvent l'époque de la première communion pour manifester aux élus de son sacerdoce le choix qu'il a fait d'eux. Antoine de Salinis reçut sans doute en ce jour un avertissement de cette nature, car, à partir de ce moment, il se sentit fortement incliné vers l'état ecclésiastique, et, pendant toute sa vie, il célébra le jour de sa première communion comme l'anniversaire heureux de sa vocation au sacerdoce.

Le collège d'Aire, à l'époque où le jeune de Salinis en suivait les cours, était sans contredit l'établissement le plus important du sud-ouest de la France. Il devait surtout sa réputation au rare mérite de l'ecclésiastique qui en avait été le restaurateur et qui en fut l'âme pendant près de trente ans. Il suffit de prononcer le nom de l'abbé Lalanne pour réveiller dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui le connurent les souvenirs les plus précieux. L'abbé de Salinis conserva toujours un culte pour la mémoire de son ancien supérieur; devenu plus tard directeur d'un collège important, il aimait à se rappeler les exemples de l'abbé Lalanne pour y conformer sa conduite.

ÉTUDES CLASSIQUES. — Dans les temps de réorganisation hâtive qui suivirent la Révolution, il était difficile de donner à l'enseignement des collèges l'ampleur et l'élévation qu'il a reçues depuis, dans de trop grandes proportions peut-être. Le cercle des études classiques n'embrassait guère que l'étude du latin et du français. On y joignait à peine quelques notions

d'histoire, de géographie, et les éléments des mathématiques. L'abbé de Salinis, appréciant plus tard, à son point de vue personnel, cette direction donnée à l'enseignement, ne pouvait s'empêcher d'exprimer quelques regrets sur les lacunes de son éducation de collège (1), et néanmoins il se félicitait d'avoir été obligé de concentrer, pour ainsi dire, toute l'activité de sa jeune intelligence sur l'étude du latin. Le commerce habituel avec les écrivains de Rome lui avait, assurait-il, beaucoup servi pour entrer dans les secrets de sa langue maternelle.

Si l'enseignement du collège d'Aire n'était pas très-étendu, il était du moins profondément catholique. L'abbé Lalanne s'était réservé le droit d'expliquer à ses élèves la doctrine de l'Église. Sa parole grave et austère par elle-même empruntait encore une autorité particulière à sa noble conduite pendant les jours orageux de la Révolution. Aussi son enseignement jetait des germes féconds de foi et de piété dans le cœur de tous les jeunes gens qui étaient assez heureux pour le recueillir. Je n'ai jamais connu, disait l'abbé de Salinis, un prêtre qui possédât à un aussi haut degré le don d'expliquer d'une manière à la fois élevée et simple les vérités de la religion; il trouvait le rare secret d'intéresser des philosophes et des rhétoriciens, tout en restant à la portée des élèves de sixième et de septième.

(1) Un de ses regrets les plus vifs était de n'avoir pas été initié de bonne heure à la connaissance de la langue grecque, il se trouvait ainsi privé de la consolation de lire dans le texte original les Pères grecs, dont il goûtait beaucoup la science et l'éloquence.

Instruit à l'école des révolutions, l'abbé Lalanne avait su s'élever au-dessus de préjugés dont la *Constitution civile* du clergé avait montré les dangers aux yeux les moins clairvoyants ; il était simplement et franchement catholique romain, et il ne cessait de recommander à ses élèves de suivre, dans les temps difficiles qu'ils pouvaient avoir à traverser, la route tracée par le Vicaire de Jésus-Christ. *Mes enfants, restez toujours dans la barque de Pierre. Vous serez sûrs de ne pas faire naufrage.* Ces paroles s'étaient gravées dans le cœur du jeune Antoine, et avaient de bonne heure incliné son esprit vers les doctrines qu'il soutint pendant toute sa vie. Devenu archevêque d'Auch, et visitant en cette qualité l'établissement qui avait abrité son enfance, il rappelait aux jeunes élèves qui lui avaient succédé les enseignements de son premier supérieur ; il les répétait aussi plus tard en présence d'un nombreux clergé réuni au séminaire d'Aire pour les obsèques de Mgr Hirraboure.

Le prix de version, remporté en sixième par le jeune Antoine, fut le prélude des nombreux succès qui marquèrent désormais ses différentes classes. Le souvenir de ses triomphes s'est conservé dans le collège d'Aire. On y parle encore avec admiration de plusieurs de ses compositions, en particulier d'un plaidoyer en faveur du Béarn qu'il composa pendant sa rhétorique, d'un panégyrique de sainte Quitterie, Vierge et Martyre, patronne de la paroisse sur laquelle est situé le collège d'Aire, d'un discours sur la chute de Napoléon (1).

PIÉTÉ. — Ses progrès dans la vertu ne le cédaient

(1) En outre de ces compositions sérieuses, il se livrait à des essais de poésie légère : « Un jour, lisons-nous dans une notice biographique rédigée par le savant secrétaire de la Société d'Agriculture du Gers, son moineau mourut, — quel est l'enfant dont le moineau n'est pas mort ? — et cette circonstance, si ordinaire dans la vie d'un éco-

pas aux progrès qu'il faisait dans la science. Son âme pure et sensible s'ouvrait naturellement aux douces effusions de la piété. L'amour de Dieu et le désir de contribuer à sa gloire formaient comme l'unique ressort de toute sa conduite. Il se liait de préférence avec les élèves dont les sentiments étaient en rapport avec les siens, et l'une des clauses du contrat d'amitié qu'il passait avec eux était qu'ils ne se feraient jamais de compliments et qu'ils s'exciteraient mutuellement à servir Dieu. En 1814, pendant qu'Antoine de Salinis suivait le cours de rhétorique, la retraite fut prêchée au collège d'Aire par un saint missionnaire, l'abbé Desjardin, dont le souvenir est resté populaire dans les diocèses d'Auch et d'Aire. Cette retraite produisit une impression profonde sur notre jeune rhétoricien et féconda dans son cœur les germes de vocation à l'état ecclésiastique qui y avaient été déposés le jour de sa première communion. Les résolutions qu'il prit dans cette circonstance nous font trop bien entrer dans les secrets de sa belle âme pour que nous hésitions à en reproduire les traits principaux.

## I

« Notre vie dure si peu que c'est une folie de s'attacher aux biens qu'elle nous présente. Quelle que soit notre fortune, notre élévation dans ce monde, la mort viendra bientôt, qui nous ravira ces avantages. Après la mort, le jugement terrible de Dieu, et puis l'éternité... éternité heureuse ou malheureuse... heureuse

lier, devint pour lui l'occasion d'une élégie, comparable pour la délicatesse du sentiment et le bonheur de l'expression à la petite pièce du facile auteur du *Moineau de Lesbie*, et certes le jeune collégien ignorait à cette époque l'existence même de l'élégie de Catulle (Not. biogr. par M. l'abbé Dupuy).

dans le paradis où sont réunies toutes les jouissances. La vertu y conduit... Malheureuse dans l'enfer, séjour affreux où Dieu déploie toute sa puissance pour punir ceux qui se sont livrés au péché.

» Ainsi, le fruit de nos actions sera ou un bonheur ou un malheur sans fin. Quel aveuglement de ne pas faire tous ses efforts pour mériter le premier !

» Touché de ces vérités et convaincu de la nécessité de réformer ma conduite pour parvenir à cette éternité heureuse qui doit faire l'objet de mes vœux,

» Après avoir confessé mes fautes passées et tâché d'en obtenir le pardon, afin de ne plus y retomber à l'avenir,

» Je prends les résolutions suivantes :

## II

» Comme des raisons particulières — (c'est évidemment une allusion à sa vocation) — me font une obligation de ne pas me contenter de travailler à ma propre sanctification, mais encore de porter autant qu'il dépendra de moi les autres au bien, je m'acquitterai de ce devoir avec plus de zèle que par le passé : je chercherai surtout à prêcher par l'exemple encore plus que par les paroles : je ne laisserai pas cependant de faire tourner, autant que je le pourrai, les conversations où je me trouverai vers quelque objet pieux.

• • • • •

## V

» Jusqu'ici j'ai été très-porté à la vanité, je tâcherai de détruire en moi ce défaut. Je m'efforcerai de ne

concevoir que de bas sentiments de moi-même; si l'on me blâme, je n'en témoignerai pas de la peine; si on le fait à tort, je ne m'excuserai qu'autant que quelque raison suffisante m'y obligera. Je ne prendrai pas plaisir à m'entendre louer. Les succès que je pourrai avoir dans mes études, je les rapporterai toujours à Dieu. Je montrerai moins d'attache que par le passé à mes propres sentiments, et si je crois quelquefois devoir les soutenir, je le ferai sans opiniâtreté.

## VI

» S'il m'arrive, — (quelle révélation!) — d'éprouver des tentations contraires à la pureté, je chasserai aussitôt de mon esprit ces pensées funestes. J'aurai surtout recours en ces occasions à Celle qui porta si loin la vertu de pureté; je lui adresserai la prière *Per purissimam*, etc. J'éviterai avec le plus grand soin tout ce qui pourrait donner lieu à ces tentations, etc.

## VII

» Je m'adresserai de même à la sainte Vierge dans toutes les autres tentations, dans les besoins de l'âme et du corps. Je la regarderai comme ma mère, ma patronne, mon avocate auprès de Dieu. Je ferai en sorte d'approcher des Sacrements à ses principales fêtes, je m'y préparerai, si je le puis, par un jeûne, etc. C'est à la sainte Vierge que je recommanderai mes études. Je ferai dorénavant avec plus de ferveur les prières qui s'adressent à elle. »

En relisant, à cinquante ans de distance, ces résolutions, ne semble-t-il pas que le Saint-Esprit se soit plu à faire écrire à l'avance par l'écolier l'histoire du

séminariste, du prêtre, du pontife? Le zèle pour la gloire de Dieu, l'humilité, la pureté, la dévotion à Marie, ne sont-ce pas là, en effet, les traits caractéristiques de l'existence sacerdotale que nous allons esquisser?

L'année suivante, 1815, pendant son cours de philosophie, il renouvelait dans les termes suivants les résolutions de l'année précédente :

« Ces résolutions que je pris l'an dernier, après une retraite, je les confirme cette année-ci en pareille occasion, et je promets à Dieu d'y être plus fidèle. Je lui promets en outre :

» 1° De ne me livrer jamais à des mouvements d'impatience et de colère; mais d'être doux envers tout le monde... »

Si ces extraits nous donnent une haute idée de la vertu de l'élève, ils peuvent aussi nous servir à apprécier l'heureuse influence d'une éducation chrétienne. Quel incomparable avantage d'être habitué de bonne heure à rechercher ses défauts pour les combattre, et d'être formé, à l'âge où l'on contracte facilement des habitudes, à la pratique de ces vertus chrétiennes qui font le bonheur de la vie! Ah! qui pourra dire les merveilleux résultats d'une éducation ainsi dirigée!

Ce fut pendant son année de rhétorique que les armées coalisées contre le gouvernement impérial envahirent la France. La ville d'Aire se trouvait sur la route que suivaient nos troupes en reculant devant des forces supérieures. C'est dans la ville même qu'eut lieu le dernier combat qui détermina le maréchal Soult à opérer sa retraite vers Toulouse. Le jeune de Salinis, par un privilège dont il était fier, assista du haut du clocher de l'église du Mas à cet engagement entre les

troupes françaises et celles commandées par Wellington, et il en racontait les divers épisodes avec un charme tout particulier. On sentait dans sa narration comme un souffle de rhétorique gasconne. Lorsque, l'année suivante, Bonaparte quittait l'île d'Elbe pour venir de nouveau agiter la France et l'Europe, le jeune Antoine, sous l'impression sans doute du combat auquel il avait assisté, poussé d'ailleurs par un sentiment inné et traditionnel dans sa famille de dévouement aux Bourbons, forma le projet de s'enrôler dans les volontaires royaux. La rapidité du dénoûment rendit sa bonne volonté inutile. La seconde Restauration vint le surprendre au sein de sa famille, dont il partagea la joie et l'enthousiasme. Dans un voyage qu'il fit vers cette époque à Toulouse, il manifesta ses sentiments patriotiques par des chansons qui furent imprimées et chantées dans les rues de cette ville. Nous regrettons de n'avoir pas retrouvé ces premiers essais poétiques.

Le moment était venu de quitter l'asile où s'était pieusement écoulée son enfance. Il partit emportant dans le cœur un souvenir précieux que le temps n'effaça jamais, comme le constate en termes poétiques son ami et panégyriste :

« Le modeste collège d'Aire a eu la gloire de préparer dans un de ses élèves un des plus illustres évêques de notre époque. C'est là qu'a été le double berceau de son intelligence, qui s'annonça par de brillantes études, et de sa vocation ecclésiastique, à peu près contemporaine de sa première communion. Aussi a-t-il toujours conservé un doux et reconnaissant souvenir de cette maison qui lui avait fait tant de bien. Ses amis savent avec quels sentiments il aimait à parler du vé-



néralable prêtre qui avait été pour lui un second père, de ses professeurs, de ses camarades. Jamais les lieux qui ont été témoins de ses plus glorieux succès ne lui ont fait oublier ces rives de l'Adour, où sa piété, son cœur, son génie, avaient commencé à s'épanouir. Heureux ceux qui, arrivés à l'extrémité de leur carrière terrestre, peuvent reconnaître, comme lui, en portant leurs regards en arrière, qu'ils ont été fidèles aux bénédictions de leur jeune âge, et que ces premières faveurs de la Providence ont porté plus tard leurs fruits dans les rudes épreuves de la vie. » (Or. fun. par Mgr Gerbet.)

AMITIÉS DE COLLÈGE. — Un des meilleurs souvenirs que l'abbé de Salinis emporta du collège, furent ces bonnes et douces amitiés d'enfance, *premières fleurs du cœur*, comme il les appelle lui-même, qu'il devait retrouver plus tard, et qui, après avoir fait le charme de son enfance, devaient procurer à sa vieillesse de douces jouissances. On ne peut lire sans émotion, dans son mandement d'installation sur le siège d'Auch, le salut de bienvenue qu'il adresse à ces vieilles amitiés :

« Mais ces manifestations remuaient autre chose en nous; il nous semblait que nous n'arrivions pas au milieu de vous comme un étranger, qu'il y avait, dans l'accueil que vous nous faisiez, je ne sais quoi d'intime qui lui donnait le caractère d'une fête de famille. Nous sentions s'éveiller en foule, au dedans de nous, ces premières impressions de la vie auxquelles rien ne ressemble dans la vie. Au-dessus de nous, le ciel sous lequel nous sommes né; dans le lointain, la blanche cime de ces montagnes, imposante image de la grandeur de

Dieu, qui se dressa devant notre berceau, et dont les yeux de notre âme ne se sont jamais détachés. Plus que cela, N. T. C. F., autour de nous, particulièrement dans les rangs du clergé, d'anciens condisciples, les émules de nos premières études, que Dieu nous donnait pour coopérateurs de nos derniers travaux ; des fronts où sous les cheveux blancs et à travers les rides de la vieillesse, nous apercevions la vive et naïve expression de ces amitiés d'enfance, premières fleurs du cœur que le temps ne flétrit pas. »

### SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

1815-1822

NOVICIAT ECCLÉSIASTIQUE. — Vers la fin de l'année 1815, Antoine de Salinis vint prendre au séminaire de Saint-Sulpice la place délaissée par son père. Il n'avait alors que dix-sept ans, et déjà son esprit était préparé aux études les plus sérieuses, et son cœur était disposé à recevoir la pieuse direction que les vénérables prêtres de Saint-Sulpice savent si bien imprimer à leurs disciples. La Providence voulut qu'il rencontrât, dès son entrée au séminaire, un directeur d'un esprit éminent et d'une ardente piété, qui, découvrant du premier coup d'œil les ressources infinies de ce jeune lévite, s'attachait à lui d'une affection de père et l'établit à toujours dans la voie de la vraie piété sacerdotale. Ce prêtre hors ligne, dont l'abbé de Salinis ne prononçait le nom qu'avec respect, était M. Teyssère un des premiers et des plus brillants élèves de l'École

polytechnique. (V. Doc. E.) Dieu ayant rappelé à lui dans la force de l'âge ce prêtre vénérable, l'abbé de Salinis se plaça sous la direction du saint M. Duclaux, qui avait succédé à M. Emery dans les fonctions de supérieur général. S'il ne trouva pas dans son nouveau directeur le même élan, la même ardeur, il y rencontra des qualités aimables, douces, affectueuses, qui, pénétrant son cœur, lui inspirèrent la ferme résolution de devenir un saint prêtre. C'est ce qu'attestent ses *résolutions de retraite* et son *règlement de vie*, dont nous reproduisons quelques fragments, pour montrer comment Dieu prenait possession de cette âme qu'il destinait à servir si utilement son Église.

« A la suite d'une retraite où Dieu m'a fait la grâce de comprendre l'éloignement où j'ai vécu jusqu'ici de la perfection dont il m'a fait une obligation en daignant m'appeler dans le plus saint des états, et les périls auxquels j'exposerais mon salut et celui des âmes qui me seront un jour confiées si je ne prends pas des mesures pour vivre à l'avenir d'une manière plus conforme à ma vocation; pénétré de reconnaissance pour le bienfait signalé qu'il m'accorde en me donnant encore le désir et le temps de revenir à lui; pour profiter mieux de cette grâce que je n'ai fait de tant d'autres, je prends les résolutions suivantes, que je mets sous la protection de son cœur sacré qui me les inspire et de qui seul je puis tirer la force d'y être fidèle, et sous celle de Marie qui a été pour moi une mère si tendre dans le temps même que j'étais si indigne d'être nommé son enfant.

» 1<sup>o</sup> Dieu m'a fait sentir le prix infini du temps que sa Providence me permet encore de passer au séminaire,

pour me former aux vertus que demande le sacerdoce et qui me manquent... Mais j'ai compris que le seul moyen de retirer de mon séjour dans le séminaire les fruits inestimables que je puis en attendre pour ma sanctification présente et pour mon avenir, c'est d'observer le règlement de cette maison, et, aussi, la première résolution que je prends, c'est d'en remplir tous les points avec la plus grande exactitude, les considérant tous comme l'expression de la volonté de Dieu et des desseins de sa Providence sur moi.

» Je me rappellerai ces maximes : *Qui regulæ vivit, Deo vivit... Minimum quidem minimum est, at, in minimis fidelem esse, maximum... Mea maxima pœnitentia vita communis*(1). Ce sont les Pères qui ont pensé ainsi, c'est-à-dire de très-grands saints et de très-beaux génies.

» Mes intentions, en observant le règlement, seront l'esprit de pénitence, l'esprit de conformité à la volonté de Dieu et d'amour pour les desseins de sa Providence.

» 2<sup>o</sup> Les points du règlement sur lesquels j'ai eu le plus de reproches à me faire par le passé, et auxquels je suis résolu d'être plus particulièrement fidèle à l'avenir sont :

» Le Lever du matin... Je me représenterai Jésus-Christ se levant, au jardin des Olives, pour commencer cette carrière de douleurs dans laquelle il a voulu opérer mon salut, et je me lèverai au premier son de cloche pour reprendre les occupations faciles dans lesquelles il veut que je lui marque ma reconnaissance et mon amour.

» L'Oraison... Je songerai que tous les directeurs éclairés la regardent comme le fondement de la vie

(1) *Celui qui vit selon la règle vit selon Dieu... Une très-petite chose est à la vérité très-peu de chose, mais être fidèle dans les petites choses, c'est une très-grande chose... Ma plus grande pénitence c'est la vie commune.*

spirituelle et que si j'ai retiré si peu de fruit de tant d'oraisons que j'ai faites, c'est que j'ai négligé de me préparer à ce saint exercice, que je me suis laissé aller à la langueur, que j'ai vécu dans un état presque habituel de dissipation et de curiosité incompatible avec le recueillement et le sérieux de la méditation... je ferai tous mes efforts pour éviter ces défauts...

» 3° Le Silence... Je le considérerai comme l'âme de la vie de communauté, le fondement de l'esprit de recueillement et d'oraison... Je tâcherai de ne le violer jamais aux heures où il est prescrit par la règle, songeant que si nous rendrons compte au dernier jugement de toute parole seulement inutile, à combien plus forte raison des paroles dites dans les temps consacrés au silence... »

La piété de l'abbé de Salinis avait un caractère de simplicité, je dirai de naïveté, qui contrastait heureusement avec l'élévation de son esprit. Lorsque le moment fut venu de prononcer en public son premier discours, au lieu de chercher dans les qualités naturelles qu'il avait reçues de Dieu l'assurance de son succès, il s'adressa avec une humble confiance au souverain dispensateur de tous les dons. Voici la note que nous trouvons, à cette date, sur son cahier de résolutions :

« J'ai fait vœu d'une neuvaine à partir du 28 mars 1822, afin que Dieu daigne bénir le discours que je dois prononcer le 27. Cette neuvaine consistera à réciter tous les jours les Litanies de la sainte Vierge et le *Te Deum*.

» Je me suis engagé aussi par simple promesse à une communion et à une grande exactitude à tous mes

exercices de piété, pendant le temps de la neuvaine. »

Toute sa vie, il conserva cette simplicité de dévotion. Qu'on nous permette de rapprocher de ces résolutions de séminaire une lettre datant de l'épiscopat. Après l'avoir lue, on pourra se demander où se trouve la piété la plus simple, dans le séminariste ou dans l'évêque.

« ...J'aime beaucoup saint Joseph. C'est ce que je trouve le plus près de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Nous savons peu de choses de lui, mais Dieu le connaissait, et pour en faire l'époux de la sainte Vierge et le père nourricier de l'enfant Jésus, il doit avoir eu de bonnes raisons. Cette confiance de Dieu envers saint Joseph me donne en lui une confiance que je ne puis pas dire. Qu'il était pur ! simple ! et bon ! Voici ma manière de m'adresser à lui, et comment je m'y suis pris encore ce matin après ma messe. Il me semblait que j'étais à la porte de l'étable de Bethléem ; je frappais. C'est saint Joseph qui venait m'ouvrir. Je lui contais tout ce que je venais demander à la sainte Vierge et à l'Enfant Jésus. Il m'écoutait jusqu'au bout, car on ne doit jamais craindre de lasser sa patience. Puis il ne me disait pas grand'chose, saint Joseph parle peu ; mais il me conduisait à la sainte Vierge et à l'Enfant Jésus, d'un air, avec un regard qui me disaient que je ne pouvais pas manquer d'en recevoir un bon accueil. J'ai tort peut-être de vous raconter tout ce manège de ma dévotion envers saint Joseph, et je suis loin de vous la proposer pour modèle, mais je vous dirai que mon âme a besoin de communiquer avec Dieu avec cet abandon, cette simplicité. »  
(Lettre à madame M., née G.)

Tout en s'exerçant à la piété, l'abbé de Salinis s'appliquait avec ardeur à l'étude des sciences ecclésiastiques. Ses cahiers de théologie, qu'il avait conservés jusqu'à sa mort, prouvent le soin qu'il mettait à recueillir les enseignements de ses savants professeurs. Doué d'une très-grande facilité de conception, il résumait par écrit, séance tenante, les leçons qu'il entendait. Il lui suffisait ensuite d'un coup d'œil rapide sur ses cahiers pour se rappeler ce qu'il avait appris. Sa mémoire était aussi heureuse que son intelligence. Il se plaisait à raconter un fait qui prouve combien il était richement doué sous ce rapport. Autorisé par une exception que motivait son ancienneté dans le séminaire, peut-être aussi l'affection paternelle du bon M. Duclaux, à suivre les célèbres Conférences de l'abbé de Frayssinous dans l'église de Saint-Sulpice, il les reproduisait de mémoire avec l'exactitude d'un sténographe. Le directeur de *l'Ami de la Religion et du Roi*, Picot, instruit de cette prodigieuse facilité, voulut en faire profiter ses lecteurs. Grande fut la surprise du prédicateur lorsqu'il retrouva dans les colonnes du journal le texte intégral de ses conférences. Il se fit présenter le jeune larron, et, ayant remarqué que son intelligence était au moins au niveau de sa mémoire, il conçut pour lui une estime dont il lui donna plus tard des preuves réitérées.

#### CATÉCHISME, ASSOCIATION DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE.

— Il est d'usage à Saint-Sulpice que les séminaristes les plus distingués soient appliqués à la direction des catéchismes paroissiaux. L'abbé de Salinis, âgé à peine de dix-huit ans, fut chargé du catéchisme de persévé-

rance, désigné alors sous le titre un peu pompeux d'*Académie philétique*. Le nouveau catéchiste, qui n'aimait pas les grands mots, parce que, disait-il, ils n'abritent le plus souvent que de petites choses, trouva moyen, sous une dénomination plus simple, de donner à cette précieuse institution des développements importants.

Dans une note rédigée à la demande d'un directeur du séminaire de Saint-Sulpice qui s'occupait d'écrire l'histoire des catéchismes, l'abbé de Salinis rendait compte de ces changements, et donnait des détails pleins d'intérêt sur l'abbé Teyssère dont Dieu s'était servi pour opérer la réforme, et sur les résultats déjà obtenus.

« Vous savez, écrivait-il, que c'est M. l'abbé Fayet (1) qui a été le premier fondateur de ce catéchisme. Ayant appris, par une triste expérience, combien il est difficile de faire persévérer les enfants dans les catéchismes inférieurs, il résolut d'en former un où l'on rassembleroit les enfants qui auroient fait leur première communion et qui annonçeroient plus de dispositions pour la science et la piété. Il donna à ce nouveau catéchisme le nom d'*Académie*. Ce titre paroissoit devoir flatter les enfants et les fixer plus longtemps. La nouvelle académie étoit peu nombreuse et elle venoit de se former, lorsque M. Fayet en quitta la direction.

» M. Teyseyre concourut à cette première fondation de notre catéchisme, ainsi que M. Philippon et plusieurs autres séminaristes. M. Teyseyre étoit chef du grand catéchisme des garçons, dont l'académie dépen-

(1) Mort en 1849, évêque d'Orléans.



doit alors ; il travailla toujours à inspirer la piété aux jeunes gens dont elle étoit composée, il les exerçoit à faire oraison. Ses efforts obtinrent auprès de plusieurs le succès qu'il désiroit. Un grand nombre de ces premiers académiciens sont entrés dans la suite au petit séminaire ; quelques-uns ont passé dans votre congrégation. Presque tous ont conservé les principes qui leur avoient été inspirés. Nos anciens conservent encore le souvenir des instructions pleines de grâce et d'onction que M. Teyseyre leur adressoit. Sa douceur, ses manières le rendoient extrêmement agréable aux enfants, et l'affection si vraie qu'il témoignoit à tous, lui gagnoit tous les cœurs.

» Devenu directeur des catéchismes, M. Teyseyre s'occupa à réformer les abus qui s'étoient glissés dans l'académie et que vous connaissez. Il fit prendre à cette œuvre une direction toute nouvelle et lui donna le nom d'*Association de saint Louis de Gonzague*. Jusque-là, l'académie n'avoit été composée que d'un petit nombre d'enfants. Les instructions trop relevées qu'on y faisoit, les formes peu intéressantes qu'on avoit adoptées dégoûtoient le plus grand nombre. M. Teyseyre fit suivre un nouveau plan d'instruction, plus complet, plus simple ; il introduisit dans la constitution du catéchisme plusieurs changements, qui attestent une grande connoissance des enfants et de tout ce qui peut les encourager, leur plaire, les attacher.

» Un cours complet d'instruction a été rédigé par les différents catéchistes, d'après les idées de M. Teyseyre qui y a beaucoup travaillé. La mort l'a empêché de perfectionner cet ouvrage qui auroit pu être d'une grande utilité. Nous, qui avons rédigé ses instructions

sous lui, nous avons souvent admiré la précision de ses idées sur la religion, avec quelle sagacité il savoit choisir ce qui peut être proposé aux enfants, quels tours ingénieux il savoit employer pour le leur rendre sensible, avec quel art il savoit proportionner les instructions à la foiblesse de l'enfance, combien il possédoit le talent d'y répandre de la clarté, de l'intérêt, de l'agrément.

» Le but que M. Teyseyre se proposoit en réformant l'académie, c'étoit d'ouvrir un asile à la jeunesse chrétienne après l'époque de la première communion, de former comme une association intermédiaire entre les catéchismes et la Congrégation de Saint-Sulpice. Il attachoit à cette œuvre la plus grande importance; je crois que c'est lui qui a inspiré aux directeurs du séminaire de Bayeux d'en former une presque semblable dans cette ville. Il jugeoit que l'établissement d'associations de ce genre étoit peut-être le seul moyen de sauver la génération naissante de l'ignorance et de la corruption profonde de celles qui ont précédé. Son zèle pour notre association, produira, nous l'espérons, encore longtemps des fruits; il a eu la consolation de voir, avant de mourir, plus de deux cents jeunes gens assidus à nos instructions. Cette année, l'œuvre a fait des progrès bien plus grands encore : nous comptons trois cents jeunes gens dans notre association; il y a, je crois, plus de piété et de désir de s'instruire que par le passé. J'ai le sentiment que c'est la protection de M. Teyseyre qui fait du haut du ciel ce qu'il avoit tant désiré lorsqu'il étoit sur la terre (1). »

Entré fort jeune au séminaire, l'abbé de Salinis dut prolonger au delà du terme ordinaire son noviciat

(1) Voir, note C, une notice sur M. Teyseyre.

ecclésiastique. Il bénissait Dieu de ce privilège, qui, en lui permettant de se perfectionner dans les vertus du sacerdoce, lui fournissait aussi les moyens de continuer ses fonctions de catéchiste pour lesquelles il se sentait un attrait qui n'avait d'égal que l'empressement des jeunes gens qui assistaient aux instructions. Parmi ces jeunes gens, il en distingua, remarque l'évêque de Perpignan (Or. fun.), « qui sont devenus des hommes célèbres dans les diverses carrières de la vie publique. J'ignore si quelques-uns d'entre eux ont laissé s'affaiblir dans leur esprit les principes que les leçons du catéchisme y avaient déposés; mais je crois qu'aucun d'eux n'a oublié les attrayantes vertus du catéchiste (1). »

Je n'oublierai jamais, écrivait dernièrement un homme qui a occupé une des positions les plus élevées de l'État, les leçons que j'ai reçues de M. l'abbé de Salinis au catéchisme de Saint-Sulpice. Je ne doute pas que ce ne soit à l'influence qu'il exerça sur mon esprit que je doive, avec la grâce de Dieu, le bonheur d'avoir toujours conservé la foi.

NOMINATION A UN CANONICAT DE QUIMPER. — En 1818, l'évêque de Quimper, Mgr Dombidau de Crouseilles, le même qui avait reçu par résignation le canonicat de Lescar dont jouissait Jacques de Salinis, eut la pensée de rendre au fils ce que le père lui avait transmis. Habitué aux anciens usages des Eglises de France, il nomma à un canonicat de sa cathédrale le

(1) Sur une liste des prix pour l'année 1818, écrite de la main de l'abbé de Salinis, nous remarquons plusieurs de ces noms célèbres dont parle Mgr Gerbet : Edmond de Cazalès, César Estève, Gustave de Germiny, Félix Dupanloup, Gustave de Gérard, Victor Didron...

séminariste de seconde année de théologie. Il avait obtenu à cet effet l'agrément du roi, et celui du chapitre (1). Dès que l'abbé de Salinis connut les intentions de son cousin, il s'empressa d'aller consulter le supérieur de Saint-Sulpice, M. Duclaux. *Vous êtes jeune, lui dit ce vénérable ecclésiastique, vous arriverez probablement un jour à l'épiscopat, vous ne pouvez pas vous former sous un meilleur maître. Je vous engage à accepter.* Tel ne fut pas l'avis de son directeur, M. Teyssère, qu'il crut aussi devoir consulter : *Gardez-vous bien d'accéder à un pareil désir. Ne soyez pas le premier à renouveler les abus de l'ancien régime. Ne donnez pas un scandale pareil.* L'abbé de Salinis comprit ce langage sévère et, sans hésiter, il répondit à l'évêque qu'il ne pouvait se rendre à son désir. Un des successeurs de Mgr de Crouseilles, Mgr Graverand, voulant consacrer le souvenir de l'offre faite par son prédécesseur, conféra à son ancien condisciple, qui était aussi son ami, alors évêque d'Amiens, le titre de chanoine d'honneur de sa cathédrale.

INTENTIONS DE MGR D'ASTROS, ÉVÊQUE DE BAYONNE. — Tandis que l'évêque de Quimper voulait attirer en Bretagne son jeune parent, l'évêque de Bayonne, faisant valoir ses droits d'évêque diocésain, le rappelait en Béarn. L'organisation des diocèses de France faite à la suite du Concordat avait réuni sous la juridiction de l'évêché de Bayonne les trois départements des

(1) Mgr Graverand avait donné l'assurance à son ami que la délibération du chapitre agréant sa nomination figurait encore sur les registres capitulaires. D'après les informations qui nous ont été fournies par le vénérable doyen du chapitre, en date du 20 février 1862, ces traces ont disparu, mais le souvenir est resté.

**Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, des Landes, par conséquent un territoire des plus vastes. Quoique la Providence eût ménagé à ce diocèse un apôtre dans la personne de Mgr d'Astros, l'illustre prisonnier de Vincennes, les besoins de l'administration réclamaient le concours d'ecclésiastiques jeunes, actifs et capables. Sachant la considération dont jouissait la famille de Salinis; n'ignorant pas la réputation que les succès hors ligne du collège d'Aire avaient créée à l'abbé de Salinis; ayant d'ailleurs reconnu par lui-même, avec ce coup d'œil sûr qui ne le trompait guère, les précieuses qualités de ce jeune ecclésiastique, Mgr d'Astros nourrissait l'espoir de l'attacher à son administration. On ne peut lire sans émotion les lettres pleines d'une tendresse paternelle par lesquelles il lui manifestait ses intentions :**

**Le 4 novembre 1820 : « Je compte toujours sur vous, quand vous aurez été promu aux ordres; si l'on voulait vous retenir à Paris, j'espère opposer des raisons auxquelles on cédera. »**

**20 février 1821 : — « Je ne doute pas, mon cher abbé, qu'on ne donne à Paris beaucoup d'aliment à votre zèle. Cette ville offre, en effet, de grands biens à faire, et le ministère y est attrayant. C'est ce qui me fait penser, au milieu de mes occupations, qu'il est bon de vous écrire, pour vous rappeler, ou vous apprendre, que j'aurai besoin de vous ici. Évitez donc de vous engager trop avant, vous ne sauriez croire combien il y a à faire dans ce diocèse, qui en comprend trois, où il s'est fait bien du mal, au moins dans une partie considérable, et où les vacances vont devenir chaque année plus nombreuses. Je le prévois par l'âge très-avancé**

de la plupart des curés. Cette perspective doit exciter votre zèle.

» Recevez, mon cher abbé, l'assurance de mon tendre attachement.

» P. T. D. Évêque de Bayonne. »

Le 26 avril 1820 : — « J'aimerais beaucoup, puisque vous êtes résolu à ne pas quitter le diocèse, j'aimerais beaucoup vous imposer les mains et vous conférer moi-même le sacerdoce. »

Le 6 juillet de la même année : « La Providence paraît m'offrir une circonstance favorable pour vous avoir auprès de moi. Je désire traiter cette affaire de vive voix avec vous... Je vous invite à venir le plus tôt possible passer avec moi quelque temps comme ami... »

» La Providence vous appelle à l'administration des diocèses. Vous vous initierez ici, en vous rendant utile à celui auquel vous appartenez. Vous y serez même plus utile qu'ailleurs par la connaissance que vous aurez des lieux et du caractère des habitants. »

Par ces paroles : *La Providence vous appelle à l'administration des diocèses*, Mgr d'Astros faisait assez comprendre ses intentions. Son secrétaire intime, M. Thibault, mort évêque de Montpellier, les manifestait plus clairement encore :

« Bayonne, 13 décembre 1820.

» Mon cher et très-cher ami,

» J'ai présenté vos respects à Monseigneur qui y a été bien sensible et qui m'a chargé de vous assurer de tous ses sentiments affectueux. Je lui ai parlé de votre

œuvre — (sans doute l'association de saint Louis de Gonzague) — dont j'ai appris le succès avec le plaisir que cette nouvelle devait m'inspirer. Mais croyez que Monseigneur tiendra bon, les lettres de grand-vicaire et de chanoine vous attendent et, on a beau faire, à Paris, Monseigneur ne consentira jamais à vous laisser aller : nous avons même déjà marqué votre appartement à l'évêché. Vous serez bien et en bel air. Les fenêtres de votre chambre donneront sur les remparts vis-à-vis les Pyrénées. Dieu ! quelle ravissante position pour un Béarnais, et quel agréable voisinage pour moi qui vous posséderai à mon côté !

» Le jeune M. Dassance (1), qui vous remettra cette lettre, est charmant sous tous rapports. Prenez soin de lui, il mérite votre intérêt, il est pieux, et annonce avoir beaucoup de talent.

» Tout à vous,

THIBAUT.

» Chanoine, Secrétaire intime. »

La résolution inébranlable dont il est parlé dans cette lettre dut fléchir devant les instances réitérées et pressantes de Mgr l'évêque d'Hermopolis, qui opposait à l'intérêt circonscrit d'un diocèse l'intérêt supérieur de l'enseignement secondaire, qu'il désirait réformer au moyen de bons aumôniers.

RELATIONS D'AMITIÉ. — Pendant son séjour à Saint-Sulpice, l'abbé de Salinis forma des relations avec deux

(1) Il s'agit de l'abbé Dassance, auteur estimé de plusieurs publications religieuses, professeur d'Écriture sainte à la faculté de théologie de Paris, mort, il y a quelques années, chanoine de Bayonne.

hommes célèbres à des titres bien différents : l'abbé de Lamennais et le cardinal de Rohan. « C'est, dit Mgr Gerbet dans son Oraison funèbre, sous les regards et avec les encouragements de ces deux illustres amis que le jeune lévite s'avança vers l'autel où il reçut la consécration sacerdotale. Le premier a perdu la foi dans des théories politiques, le second a sacrifié sa vie dans l'exercice de la charité : l'abbé de Salinis a repoussé l'esprit de l'un et a gardé le cœur de l'autre. » M. Teysseyre, directeur de l'abbé de Salinis, était aussi le confesseur de l'abbé de Lamennais, et il professait pour lui une grande admiration. *Vous voyez, disait-il familièrement, ce petit bonhomme. Ce sera un des premiers génies du siècle.* Il ne se trompait pas dans ses prévisions, mais il ne soupçonnait pas que ce serait le génie du mal. Lorsque le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence* parut, M. Teysseyre le donna à lire à son pénitent de prédilection. L'abbé de Salinis le lut, le relut, s'en pénétra de manière à le savoir presque par cœur. A quelque temps de là, étant allé faire visite à M. le duc d'Escars, il parla de cet ouvrage avec tant d'admiration, il en présenta un résumé si plein d'intérêt, que le duc désira en prendre connaissance. Ce fut l'occasion d'une conversion célèbre, celle de M. le comte de Senfft, ambassadeur de Bavière à Paris (1). Avant de publier le deuxième volume de *l'Essai*, l'abbé de Lamennais envoya son manuscrit à M. Teysseyre, en le priant de le communiquer à son jeune disciple dont il appréciait déjà bien haut le jugement. « *Quand on consulte, disait-il, l'abbé de Salinis, on est sûr qu'il vous donne un bon avis; il est rare que ce ne soit pas le meilleur.* » Il ne fallut à l'abbé de Salinis qu'une journée pour lire ce vo-

(1) On peut voir, dans la *Correspondance Lamennais*, l'intimité qui s'établit entre la famille du nouveau converti et l'auteur de *l'Essai*.



lume en entier. L'impression qu'il reçut de cette lecture rapide fut si profonde qu'il se serait fait fort de le réciter entièrement de mémoire. L'effet ne fut pas moindre dans tout le monde catholique, mais les appréciations furent loin d'être uniformes. Une polémique des plus animées s'engagea. Pour répondre à toutes les critiques dirigées contre son système, l'abbé de Lamennais composa sa *Défense*. Il ne lui fallut qu'un mois pour achever ce livre qui, pour la forme du moins, est un chef-d'œuvre de polémique. Pendant qu'il se livrait à ce travail, l'abbé de Salinis allait tous les jours le visiter, et l'auteur, déjà célèbre, ne dédaignait pas de réclamer les conseils du séminariste. On conçoit sans peine que des rapports aussi intimes durent préparer l'esprit de l'abbé de Salinis à embrasser les idées philosophiques de celui qui était pour lui plus qu'un maître. C'est effectivement ce qui eut lieu. Par opposition à son professeur de philosophie qui enseignait le système de Condillac, il avait embrassé le cartésianisme; il abandonnait maintenant ses idées anciennes en présence d'un système qui avait le prestige de la nouveauté tout en conservant l'attrait de l'opposition. Dans une thèse publique qu'il soutint en Sorbonne vers cette époque, il développa le système du *sens commun* avec une si remarquable lucidité que le maître voulut la faire imprimer à la suite de sa *défense* (1).

Ce fut aussi par M. Teyssyre que l'abbé de Salinis connut le duc de Rohan. A la suite d'un accident affreux qui lui ravit une épouse digne de lui, ce noble

(1) Voir, à la fin de la *Défense*, la dissertation intitulée : *De la doctrine philosophique contenue dans l'Essai sur l'indifférence* par l'abbé de \*\*\*. — Voir la note D.

gentilhomme conçut le projet de consacrer au service de l'Église la seconde partie d'une existence dont la première avait été consacrée au service du pays. Quittant sans bruit la position élevée qu'il occupait à la cour, il vint s'enfermer dans une petite cellule de séminariste afin de se préparer par l'étude de la théologie à la réception du sacerdoce. L'abbé de Salinis fut chargé de lui servir en quelque sorte d'initiateur dans cette vie si nouvelle. Il se forma ainsi entre eux des rapports qui se traduisirent de la part du grand seigneur par les sentiments de la plus affectueuse bienveillance, et, de la part du séminariste, par un attachement plein de respect et d'abandon. Quelques lettres du duc de Rohan nous feront entrer dans le secret de ces touchantes relations. En voici une adressée à madame de Salinis :

« Je ne puis vous exprimer, Madame, combien j'ai été sensible à la bonté que vous avez eue de m'adresser quelques lignes par monsieur votre fils; elles me sont d'autant plus précieuses qu'elles me donnent le droit de vous parler des sentiments qu'il m'a inspirés et auxquels, depuis quelques jours, il aurait de nouveaux droits si tous ne lui étaient déjà acquis. — Au moment de mon entrée dans une nouvelle carrière, et en adoptant un genre de vie un peu opposé à celui que j'avais mené jusqu'alors, c'est à lui que j'ai dû tout l'agrément dont j'ai joui dans ces premiers moments. Il m'a été donné pour ange à mon arrivée au séminaire; il a rempli cette fonction d'une manière si aimable, que je la vois toucher à sa fin avec un vif regret. Je suis cependant le premier à presser son départ pour le Béarn. Plus j'apprends à le connaître et plus je conçois, Madame, le bonheur que vous éprouvez à le revoir.

» Sa santé, d'ailleurs, qui ne doit vous donner aucune inquiétude, a cependant besoin de quelques soins, et l'air natal, joint à l'effet des eaux, doit à son âge réparer bien vite la fatigue occasionnée par un peu trop d'application et de zèle. — Je vous promets à son retour, Madame, de le surveiller et de le soigner comme vous pourriez le faire vous-même. La similitude de nos idées et de nos goûts me fait espérer qu'en parcourant la même carrière, nous pourrons y marcher souvent ensemble, et je suis sûr d'en recueillir autant d'avantage que de plaisir. Le bonheur de l'avoir rencontré n'est pas une des moindres grâces dont j'aie à remercier Dieu, puisqu'elle me donne l'espoir de pouvoir un jour le mieux glorifier en joignant mes faibles moyens aux siens.

» Veuillez agréer de nouveau, Madame, l'expression de ma vive reconnaissance et me permettre d'y joindre l'hommage des sentiments les plus respectueux.

» LE DUC DE ROHAN.

» Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, le 15 juin 1818. »

La lettre suivante est adressée à l'abbé de Salinis, dans sa famille.

« Ce mardi soir, à 9 heures.

» Voici la première journée que j'aie passée tristement au séminaire, mon cher ami, permettez-moi de vous appeler ainsi; depuis votre départ vous m'avez manqué à chaque instant. Je me trouve tout isolé, le cœur bien gros; je ne puis me décider à me coucher avant de l'avoir épanché un instant avec vous comme

si vous pouviez encore m'entendre. Si vous étiez au séminaire, à l'heure qu'il est vous seriez probablement dans ma chambre. Je cherche à m'en dédommager en vous traçant quelques mots d'amitié et de regrets, tandis que chaque instant vous éloigne davantage. Bonsoir, mon cher ami; que Dieu vous accompagne et vous bénisse. Je le lui ai demandé bien des fois déjà depuis que je vous ai fait mes adieux.

» Ce lundi 19.

» Voilà déjà sept jours que cette lettre est commencée et je n'ai pas encore pu la finir; pendant tout ce temps vous m'avez manqué bien souvent. Mercredi, je n'ai pas même trouvé à Issy, pendant toute la journée, quelqu'un avec qui je pusse parler de vous. M. de Scorbiac était à son catéchisme; M. Thibault, à Paris; M. Guillomon absent, et moi un peu triste. J'ai revu de vos enfants, j'ai eu un vrai plaisir à les voir. — César Estève est le premier qui soit venu; nous vous avons regretté ensemble. Je me suis entretenu à votre sujet avec M. Duclaux; il m'a paru comprendre le bien que vous étiez destiné à faire à la jeunesse si l'on vous laissait à Paris. Dieu veuille que tout le monde le comprenne. — Je suis fort content de la manière d'enseigner de M. Foulquier (1); elle est claire, et je la comprends aisément malgré ma légèreté et la dureté de ma tête. Il y met une douceur, une patience, une suite que j'admire, et me fait deux classes par jour.

» Tâchez de revenir bien portant et avec une force égale au zèle que vous avez pour la gloire de Dieu. —

(1) Évêque actuel de Mendocino.

Je vous écris à bâtons rompus, sans trop savoir ce que je mets sur ce papier, mais je suis bien sûr qu'à travers ce galimatias vous y découvrirez l'amitié bien vive que vous me connaissez pour vous.

» LE DUC DE ROHAN. »

Par un sentiment dont on appréciera la délicatesse, le duc de Rohan voulut consacrer à l'association de saint Louis de Gonzague, œuvre de prédilection de celui qu'il appelait *son ange*, les prémisses de son ministère. Le lendemain du jour où il reçut la tonsure, 6 juin 1819, il présida à la fête de l'association, et prononça un discours qui produisit et qui devait produire une vive impression. Montrant à ses jeunes auditeurs les avantages de leur sainte association, il traçait de l'amitié chrétienne un tableau dont il dut prendre les principaux traits dans son cœur :

« Sentiment doux, consolation céleste que Dieu a donnée à l'homme pour soutien pendant son pèlerinage, amitié dont il s'est fait le lien, parce qu'il en est le principe et la fin, avant-goût du bonheur du ciel où notre félicité sera de nous unir encore pour contempler sans voile et puis aimer sans mesure le Dieu que nous ne pouvons voir et aimer ici-bas qu'à travers un nuage épais qui le dérobe à nos yeux, mais qui nous permet de l'aimer dans des créatures faites à son image et qui nous représentent ses adorables perfections. Oh ! que l'auteur de *l'Imitation* avait raison de s'écrier : *on ne peut bien vivre sur la terre sans un ami.... mais peut-on donner le nom d'amitié à ces amitiés humaines fondées souvent sur la vanité ou sur des intérêts passagers : la prospérité les fait naître, le malheur les détruit....* »

Comme contraste, il peignait, en termes saisissants, surtout dans sa bouche, le néant caché sous les pompes du monde : « Que présente le monde, Messieurs ? des richesses qui inquiètent, des plaisirs qui fatiguent, des honneurs qui pèsent et une sorte d'ivresse qui obscurcit la raison. Il cherche à l'enivrer parce qu'il ne peut la satisfaire ; il excite des sensations violentes, parce qu'il ne peut produire aucun sentiment doux qui remplisse le cœur. Sans cesse il nous entoure d'illusions, parce qu'un moment de réflexion, en nous éclairant, nous sauverait. Il a inventé le ridicule pour se venger de la vertu, et il la calomnie pour n'être pas forcé de l'admirer. Incapable de donner des lois, il a créé des préjugés avec lesquels il gouverne et aveugle ses disciples. Ne pouvant toucher le cœur, il a placé le bonheur dans les jouissances de l'amour-propre qu'il ne contente jamais pleinement et qu'il excite sans relâche..... Après de longues veilles et des soins inquiets, on revient le corps fatigué, l'âme vide, le cœur flétri et désabusé des succès obtenus et désirés encore. Une voix secrète nous dit que nous ne sommes pas faits pour ces plaisirs, et que vous seul, Seigneur, pouvez remplir un cœur que vous avez formé pour vous... Vous m'avez fait sentir la vanité de ce que j'aimais ; un moment a suffi pour changer un cœur que vous teniez entre vos mains..... Mais ce n'est pas tout encore : vous m'avez appelé... A la lueur de cette même lumière et de cette même vérité, vous m'avez introduit sur la montagne sainte, dans vos tabernacles, et en m'arrachant aux tentes des pêcheurs, vous voulez que je monte à l'autel et vous remplissez ma jeunesse de joie. Que rendrai-je donc au Seigneur pour tous les biens dont il m'a com-

**b**lé? *Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo.* Heureuse vocation, Messieurs ! Être à Dieu ! Être à lui pour jamais ! Devenir son ministre, son prêtre pour l'éternité, *sacerdos in æternum* ! Offrir chaque jour la victime sainte, appeler Jésus-Christ, le faire descendre à ma voix, le tenir entre mes mains, le presser contre mes lèvres, le faire entrer dans mon cœur, le distribuer aux fidèles, sentir son sang m'arroser ! O bonheur ! ô amour de mon Dieu ! voilà ce que vous me destinez..... »

Les relations formées dans l'enceinte de Saint-Sulpice se continuèrent dans les salons de la Roche-Guyon, où le duc de Rohan offrait à une société choisie de jeunes hommes instruits la plus noble et la plus libre hospitalité (1). Si l'abbé de Salinis avait communiqué à son noble ami un peu de sa science théologique, il se félicitait souvent d'avoir reçu en échange une science d'autant plus précieuse que les livres ne sauraient la fournir. Le duc de Rohan avait conservé, dans ce qu'elles avaient de bon, les vieilles traditions de la politesse française, et il aimait à les transmettre à ceux qu'il jugeait dignes de les apprécier. L'abbé de Salinis était du nombre. Ceux qui l'ont connu peu-

(1) Au château de la Roche-Guyon, les invités n'étaient astreints qu'à une seule règle : c'était de se rendre au salon une heure avant le dîner, et d'y passer la soirée après le repas. Depuis le matin, chacun employait son temps comme il l'entendait, sans que personne y trouvât à redire. L'un faisait de la poésie, l'autre de la littérature, un troisième de la philosophie, un autre de la théologie ; en un mot, c'était toute la liberté de la bonne compagnie, et la réunion du soir était consacrée à l'examen de ces divers travaux. (Not. biogr. par l'abbé Dupuy.)

vent dire s'il avait bien profité des leçons de son précepteur.

Le séminaire de Saint-Sulpice fut encore le champ où germèrent deux autres amitiés qui répandirent sur la vie de l'abbé de Salinis les charmes les plus doux ; je veux parler de ses relations avec les abbés de Scorbiac et Gerbet. Enfant du Midi, comme l'abbé de Salinis, Cassimir de Scorbiac se faisait remarquer parmi ses condisciples de Saint-Sulpice par la grâce et la distinction de ses manières, l'aménité de son caractère, l'élévation de ses idées, ainsi que par sa tendre piété. Ces éminentes qualités inclinèrent vers lui le cœur de l'abbé de Salinis. Dès qu'ils se connurent, ils s'aimèrent, et ils s'aimèrent de cette amitié pure et forte dont M. de Montalembert a parlé en termes si touchants dans son introduction à l'histoire des moines d'Occident.

L'abbé Gerbet ne fut pas longtemps élève de Saint-Sulpice. Après avoir terminé de la manière la plus brillante son cours de théologie à Besançon, il vint à Paris pour se perfectionner dans la science sacrée, et se préparer au sacerdoce. Il connut l'abbé de Salinis avec qui il se trouva en parfaite communauté d'idées, et il se lia avec lui. La liaison se changea en amitié lorsqu'ils furent associés à la direction spirituelle du collège Henri IV. Outre ces amitiés en quelque sorte exceptionnelles, l'abbé de Salinis avait trouvé parmi ses condisciples beaucoup de cœurs sympathiques dont l'affection l'accompagna jusqu'au tombeau.

C'est un de ces amis de séminaire qui fit entendre dans la cathédrale d'Amiens un éloge qui émut tout le monde parce qu'il partait d'un cœur ému.

«... Oh ! il faut l'avoir connu ce cœur si bon, si droit, si affectueux, pour savoir tout ce qu'il renfermait de



purs et nobles sentiments. Fut-il ami plus dévoué et plus fidèle que Mgr de Salinis? Les amitiés qui l'ont entouré jusqu'au dernier jour dataient de vingt et de trente ans. On ne le quittait plus quand une fois on avait joui de son intimité : elle était si douce ! Quelques-uns de ses amis étaient-ils trahis par la fortune, abandonnés par l'opinion publique, sous le coup du malheur? Loin de rompre des relations que d'autres auraient peut-être jugées compromettantes, il prodiguait à des amis délaissés les témoignages de la plus honorable affection, et s'efforçait ainsi de les relever aux yeux de tous. Les justes préférences de son cœur ne l'empêchaient point d'être bienveillant envers tous ceux qui traitaient avec lui. Il était bon pour les enfants qu'il bénissait avec tendresse, bon pour les pécheurs auxquels il facilitait la voie du retour, bon pour les petits et les pauvres ; il était bon pour tous, même pour ses adversaires, et cette âme grande et noble ne conserva jamais le souvenir d'un mauvais procédé (1). »

L'abbé de Salinis était digne d'avoir des amis, parce que ce qu'il recherchait dans l'amitié ce n'était pas la satisfaction d'une vaine sensibilité, mais la vérité, cette vérité qu'un ami seul sait et peut dire. Un prêtre qui non-seulement accepte mais provoque des conseils comme ceux renfermés dans la lettre suivante, écrite par l'abbé Dumarsais, le commensal alors du duc de Rohan, mort chanoine de Paris, doit avoir des amis et les conserver :

(1) Orais. fun. pron. dans la cath. d'Amiens par Mgr Gignoux, év. de Beauvais.

« La Roche-Guyon, 13 janvier 1822

» Cher frère,

» ... J'ai mis sur le tapis la future aumônerie (1). On a répondu par un soupir de frayeur : *je tremble pour l'abbé de Salinis*. Je vous avoue que l'amitié fraternelle, j'allais dire terrestre, se réjouit de cet avenir; mais l'amitié chrétienne et sacerdotale ne laisse pas d'être alarmée. Le séjour de Paris, l'éloignement du séminaire, l'isolement de tout exemple et de toute espèce d'avertissements ne me semblent pas propres à former une belle préparation au sacerdoce. Les visites reçues et rendues, les idées plus ou moins actives sur l'avenir, une vie abandonnée au *laisser-aller*, et cet entraînement des nouvelles politiques, religieuses, tout me paraît obstacle à cette vie recueillie qui doit précéder le sacerdoce. Je ne puis soutenir l'idée de vous voir prêtre tiède et stérile à l'église; vous avez trop de foi pour ne pas penser de même, et vous devez sentir que Dieu vous appelle à quelque chose de grand et d'utile dans son Église : ce n'est pas pour faire du bruit mais du fruit; le talent fait du bruit et la sainteté du fruit. Si M. Teysseyre, qui m'a légué toute son amitié pour vous, vivait encore et pouvait vous mener à l'autel ! Que son souvenir et la pensée de ses douces et pressantes exhortations vous aiguillonnent. Pour moi, je n'y pense jamais de sang-froid. Qu'il reconnaisse en nous ses enfants et ses

(1) Il était question de l'abbé de Salinis comme aumônier de la duchesse d'Angoulême. En attendant son ordination prochaine au sacerdoce, il serait resté auprès du Grand-Aumônier. C'est cette perspective qui faisait *trembler* le duc de Rohan, et qui effrayait l'amitié de l'abbé Dumarsais.

successeurs. Quoi que vous en pensiez, je vous souhaiterais ma solitude ; sa douceur et ses biens cachés compensent bien ses inconvénients ; je n'y désirerais qu'un ami avec qui on puisse s'épancher à son aise. Mais que dis-je ? le céleste ami tient lieu de tout. *Omnia mihi amarescunt, tu solus mihi dulcescas in sæculum* (1). Voilà un long sermon ; c'est la voix d'un ami, je ne vous crois pas endurci contre ses inspirations.

» Tout à vous en N.-S.

» P. DUMARSAIS, prêtre. »

RELATIONS AVEC L'ABBÉ DE GENOUDE. — L'abbé de Salinis se lia aussi à Saint-Sulpice avec un homme qui, après avoir quitté l'habit ecclésiastique, joua un rôle important dans le monde politique, et finit par embrasser la carrière qu'il avait abandonnée dans sa jeunesse, par des motifs dont la lettre suivante, du 7 octobre 1819, nous fournira l'explication : « Pour moi, c'est le moral qu'il faut guérir. Mes cruelles incertitudes sont toujours là, et je commence à douter que j'entre jamais dans une carrière dont tout en moi est indigne. » Malgré ces incertitudes, l'abbé de Genoude s'appliquait à l'accomplissement d'une œuvre qui jeta sur les débuts de sa carrière un éclat que ses travaux postérieurs n'effacèrent pas (2). L'abbé de Salinis prêtait à son ami le secours de son intelligence et de son amitié.

« Cher ami, je suis très-sensible à toute votre amitié pour moi. Elle est si douce, si prévenante, et, je puis ajouter, si utile. Je compte sur vous pour lever les difficultés qui arrêtent l'impression des Psaumes. Votre bonté voudra bien surveiller les épreuves. Allez chez M. Leclerc, je vous prie ; voyez le prote. Si ce sont les

(1) *Tout n'est pour moi qu'amertume, soyez tout seul — ô Jésus ! — ma douceur.*

(2) La traduction de la Bible.

numéros des versets qui arrêtent, veuillez les mettre. Souvent ceux de l'hébreu ne sont pas conformes à la Vulgate; alors il faut mettre dans le verset hébreu, s'il en réunit deux de la Vulgate, deux numéros au commencement pour faire cadrer les numéros. Si ce sont les différences de la Vulgate qui manquent, veuillez, je vous prie, les suppléer. Vous voyez avec quelle confiance j'ai toujours recours à votre amitié. Adieu, faites prier pour moi au séminaire, et croyez à mon inaltérable attachement.

» GENOUDE. »

La traduction de la Bible qui parut presque en même temps que le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, mit M. de Genoude en rapport avec M. de Lamennais. C'est de la Chesnaye qu'il écrivait à son ami de Saint-Sulpice :

« Je reçois, bien cher ami, à l'instant même, votre lettre, et je ne puis vous dire le plaisir qu'elle m'a fait. Vous êtes du petit nombre de ceux qui savent prendre un vif intérêt à ce qui n'est pas eux, et je vous remercie du fond du cœur de ce qu'il y a de bon et d'aimable pour moi dans votre lettre. Oui, c'eût été quelque chose de bien doux pour moi d'aller revoir avec vous ces Pyrénées que j'ai trouvées si belles, et la vue admirable de Pau, et la vallée d'Argelès, et Bagnères, et tout ce qu'il y a de délicieux dans votre délicieux pays. Une Bible à la main, car je trouve tout dans ce livre, ce que j'aimais autrefois dans la poésie grecque et latine, et ce *mens divinius* qui n'est que là, nous aurions passé des instants bien agréables. J'ai engagé M. de Lamennais à venir; je lui ai dit que vous lui aviez offert ainsi

qu'à moi un asile près de Bonne; il a été très-sensible à votre invitation et il vous en remercie. Quoiqu'il ne vous ait jamais vu, il vous connaît et s'intéresse beaucoup à vous. Je me suis remis ici à herboriser Je me fais une fête, si je vais à Bonne, d'herboriser avec vous dans les montagnes. Je vous apprendrai les noms des plantes; je vous apprendrai à les dessécher. C'est un grand plaisir dans les Alpes et dans les Pyrénées. Les montagnes sont un si beau livre de cette science!

» Dites, je vous prie, mille choses de ma part à M. l'abbé Éliçagaray. Dites-lui que j'aime d'autant plus les Pyrénées que je les ai vues avec lui. Je voudrais que vous lui fissiez entendre que je l'aime tendrement. Nous autres, gens du Midi, quand nous aimons, nous aimons bien. Je sens que je suis bien du Midi pour vous aimer, et je le crois aussi de vous.

» Mille tendres sentiments.

« A la Chesnaye, 4 juillet 1819.

» GENOUDE. »

« P. S. M. Éliçagaray n'a pas encore fait mettre dans le *Conservateur* l'article de moi auquel il tenait. — Demandez à M. l'abbé Caron où en est l'ouvrage de M. de Lamennais. M. de Lamennais le remercie bien de sa bonté. Priez pour votre ami, et mille tendresses au duc sans pair (1). »

Quoique les routes suivies par les deux amis au sortir du séminaire aient été bien divergentes, ils conservèrent constamment l'un pour l'autre une sincère affection.

(1) Il est question du duc de Rohan, qui venait d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice, abandonnant la pairie.

En 1836, M. de Genoude, écrivant à un député de la chambre des Communes pour lui recommander l'abbé de Salinis, qui se proposait de faire un voyage en Angleterre, lui disait :

« Mon bien cher monsieur Shée, M. l'abbé de Salinis, qui vous remettra cette lettre, est un de mes plus anciens et de mes meilleurs amis. Il a désiré vous voir et faire la connaissance de M. O'Connell. Je serais bien heureux qu'il puisse vous juger et apporter de vous en France cette bonne opinion que j'ai conçue le premier jour où je vous ai vu et qui ne m'a pas quitté depuis. Vous savez si j'ai été fidèle à mes amis les Irlandais, malgré toutes les colères du continent. M. de Metternich a été, à cause de notre défense de M. O'Connell et de vous, jusqu'à nous interdire l'entrée des États autrichiens. Nous nous consolons facilement avec votre estime et la certitude de servir les intérêts de l'Église catholique.

» Donnez-moi de vos nouvelles. Depuis que vous avez quitté Paris, j'ai éprouvé de grands malheurs, mais Dieu a changé mon deuil en joie.

» Mille et mille assurances de mon inaltérable attachement.

» L'abbé de GENOUDE. »

PROMOTION AU SACERDOCE. PREMIÈRE MESSE. — Le samedi des Quatre-Temps avant le dimanche de la Très-Sainte-Trinité, 1<sup>er</sup> juin 1822, l'abbé de Salinis recevait le sacerdoce, dans l'église de Notre-Dame, des mains de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, à côté de son ami, l'abbé Gerbet. Le 6 juin, jeudi de la Fête-Dieu, il célébrait sa première messe dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy. Il était assisté par l'abbé de

Rohan. L'abbé de Frayssinous, qui faisait la retraite préparatoire à son sacre, et l'abbé de Ravignan qui venait de quitter avec éclat la robe de magistrat pour la soutane de séminariste, étaient les seuls assistants. Un jeune homme du monde, devenu plus tard célèbre par une importante mission en Chine, M. de Lagrenée, avait réclamé la faveur, dont sa foi de chrétien lui montrait tout le prix, de servir la messe du nouveau prêtre, avec qui il avait noué connaissance dans les salons de la Roche-Guyon. Cette liaison, cimentée aux pieds de l'autel, persévéra jusqu'à la mort, malgré les divergences d'opinions et de sentiments que les circonstances exceptionnelles de ces dernières années amenèrent entre les deux amis. Voici comment, trente-sept ans après, l'abbé de Salinis parlait de ce grand acte de sa vie :

« Je suis allé aujourd'hui dire ma messe à la chapelle de Notre-Dame de Lorette à Issy. J'y avais dit ma première messe il y a juste trente-sept ans. Lagrenée me la servait. J'étais assisté par l'abbé, depuis cardinal de Rohan; puis le père de Ravignan et l'évêque d'Hermopolis, en tout cinq dont trois sont au ciel. La vie est bien peu de chose; il me semblait que c'était hier que je disais ma première messe à Issy. Et il y a trente-sept ans! » (Lettre à madame de Salinis) (1).

Le R. P. de Ravignan avait conservé aussi un précieux souvenir de cette première messe. Le 4 juillet 1848, il écrivait à son ami : « Votre souvenir d'Issy m'a rappelé une circonstance que je n'avais pas oubliée. Il m'est doux de voir ma pauvre vie liée en quelque sorte à la vôtre. Je vous assure que Dieu a mis dans

(1) Quatre ans après, les deux seuls survivants étaient allés au ciel retrouver leurs amis.

mon cœur pour vous les sentiments les plus tendrement respectueux et dévoués. »

**INFLUENCE DE LA FAMILLE.** — Nous venons d'indiquer les influences sous lesquelles l'âme de l'abbé de Salinis s'était épanouie à la vie sacerdotale; nous serions injustes si nous n'en signalions pas quelques autres qui, quoique moins directes, laissèrent cependant en lui leur empreinte vive, profonde. « Une mère, dit, dans l'oraison funèbre de Mgr de Salinis, prononcée à Juilly, l'éminent archevêque de Bordeaux, est pour tout homme cet ange gardien dont on a besoin à tous les âges, dans toutes les positions de la vie. Le monde est froid et sec, a dit un illustre publiciste (M. Guizot); les affaires des sociétés humaines s'emparent puissamment de la pensée; mais elles ne remplissent point l'âme, elle a des ambitions plus variées et plus exigeantes que celles des plus ambitieux politiques, elle veut un bonheur plus intime et plus doux que tous les travaux et tous les triomphes de l'activité et de la grandeur sociale n'en peuvent donner. Qui ne sent, Messieurs, que quand l'esprit est brisé par le travail et le cœur aigri par l'injustice des hommes, on aime à retrouver dans son intérieur les épanchements et les joies si douces du foyer domestique? Nul bonheur, dans la plus éclatante des destinées, ne peut remplacer celui-là. Si l'homme du monde le trouve dans les joies, les sollicitudes même de la famille, le prêtre ne saurait le rencontrer qu'auprès d'une mère. »

C'est pendant l'enfance et la jeunesse que l'action de la mère est surtout efficace. Le cœur d'un fils s'ouvre naturellement à la douce affection dont il se sent entouré, et, pour peu que la mère sache cacher



sous sa tendresse le conseil utile, la leçon salubre, quelquefois même le reproche, elle est sûre d'asseoir dans le cœur de son fils une autorité que les années ne feront qu'augmenter. Madame de Salinis comprenait ainsi sa mission. Femme d'un esprit distingué, de convictions fortes, d'une piété droite et sage, elle avait toutes les qualités nécessaires pour féconder l'esprit et le cœur de son fils.

Si la divine Providence avait privé la jeunesse d'Antoine de l'appui si utile d'un père, elle lui avait ménagé une précieuse compensation dans l'affection forte, tendre et éclairée de deux de ses oncles. Descendant d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du Béarn, émigré, ancien officier de l'armée de Condé, le baron d'Espalungue, privé de postérité, avait reporté sur ses neveux de Salinis toute la tendresse de son cœur. Sauf quelques idées que le xviii<sup>e</sup> siècle avait logées dans son esprit, comme, hélas ! dans la tête de beaucoup de nobles, le baron d'Espalungue était un type accompli du gentilhomme français. Franc, loyal, spirituel, hospitalier jusqu'à la prodigalité, connaissant très-bien les hommes, ayant fait à ses dépens l'expérience de la vie, il pouvait donner et donnait d'excellents conseils à son jeune neveu. On en jugera par les fragments d'une lettre qu'il lui écrivait peu de temps après son arrivée à Paris, pour le prémunir contre les entraînements de la capitale, et aussi contre les entraînements de l'amour-propre ; il est impossible de cacher plus spirituellement le conseil qui peut déplaire sous le compliment qu'il plait.

«... Enfin, te voilà bien établi sur un théâtre digne de toi, en ce qu'il te permet de donner libre essor à ton

esprit... J'admire comme tu mets toujours en avant *ton jeune toi-même*... Tu parles de Paris bien mieux que ne le feraient bon nombre de personnes qui ont passé leur vie dans cette immense capitale. Paris et ses environs sont *presque* devenus ton domaine; tu en as pris en quelque sorte possession par tes observations aussi profondes que variées, par tes remarques fines et pénétrantes, par un regard rapide... Comme tes courses et promenades sont bien entendues, et tes visites faites avec à-propos! Et cette adresse avec laquelle tu es parvenu à occuper une place distinguée *dans le parvis du temple*, pour la cérémonie du mariage! il n'est que le fameux M. Comte qui puisse être de cette force. (A propos de M. Comte, ne va pas le voir, il pourrait te jouer le mauvais tour d'escamoter ta modestie, et Dieu sait où il irait la nicher, peut-être si haut que tu ne pourrais plus l'atteindre)... Courage, mon ami, marche et tu arriveras; n'est-ce pas que tu le crois tout autant que moi? Pour moi, vieux soldat, je me disais en débutant dans la carrière: *Rose et Fabert ont ainsi commencé*, mais j'en suis resté là; et toi tu te dis: *Fénelon et Bossuet*.....; je ne sais point finir ma comparaison, charge-t'en, je t'en prie. »

L'abbé de Salinis reçut également une direction utile d'un autre de ses oncles, le comte de Blachon, contre-amiral et cordon rouge de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Pendant sa longue et brillante carrière de marin, le comte de Blachon avait toujours été un type d'honneur, de bravoure, de loyauté, et il conservait dans sa retraite l'empreinte de ses grandes qualités. On ne sait pas assez combien des exemples de cette nature, émanant d'hommes qui

inspirent le respect et la vénération, ont d'influence sur les jeunes gens qui en sont témoins. Aux exemples se joignaient les sages conseils. Dans des lettres pleines de tendresse et de raison, le vieux marin, qui connaissait les dangers de la mer, donnait au jeune séminariste d'utiles leçons pour le prémunir contre les dangers plus grands que l'on court sur la mer du monde. Ce protecteur dévoué lui fut ravi pendant le temps de son séminaire. C'est à cette occasion que le duc d'Escars lui adressait la lettre suivante :

« J'avois su directement de Tarbes la triste perte que vous pleurez, mon cher abbé. Je puis vous dire : *Nulli flebilior quam mihi* (1). Je l'aimais depuis que je le connaissais; je le connaissais depuis cinquante-six à cinquante-sept ans. J'avois navigué avec lui, et il m'avait conservé de l'amitié. Que de motifs pour en gémir avec vous ! Ne doutez pas de la part que je prends à de si justes souffrances de votre cœur, et recevez la tendre assurance de toute mon amitié.

» LE DUC D'ESCARS.

» 8 février 1822. »

RAPPORTS AVEC L'ABBÉ ELIÇAGARAY. — La Providence, toujours sage dans ses voies, destinant l'abbé de Salinis à consacrer une grande partie de sa vie à l'éducation de la jeunesse, voulut le mettre en rapport avec un prêtre vénérable qui avait rendu d'éminents services dans l'exercice de ces fonctions. Professeur de philosophie, à l'âge de vingt-deux ans, au séminaire de Toulouse, en 1782, confesseur de la foi pendant la tourmente révolutionnaire, plus tard, professeur de philosophie au collège de Pau, recteur de l'Académie

(1) Pour personne plus regrettable que pour moi.

de cette ville, l'abbé Dominique Élicagaray fut nommé, en 1816, membre du Conseil royal de l'instruction publique. Malgré la différence d'âge qui le séparait du jeune séminariste de Saint-Sulpice, son compatriote, il avait conçu pour lui une affection qui participait de la tendresse du père et de l'abandon de l'ami. Dans ses entretiens familiers, comme dans ses lettres, il lui communiquait le résultat de ses observations et de son expérience, l'initiait aux difficultés qui entravaient le bien dans l'Université, telle qu'elle était organisée dans ce moment, et lui signalait les moyens de les surmonter. On sera curieux de voir comment, dès 1819, l'abbé Élicagaray appréciait les tendances de l'Université qu'il connaissait bien :

«.... Nous perdons R.-C. (1) Qui et quoi aurons-nous à sa place? Vous savez que je ne suis pas dans la bouteille à l'encre. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous n'aurons pas pis, pas même si mal. Il ne peut y avoir deux hommes de cet acabit; la nature s'est épuisée en en produisant un seul. Aussi l'a-t-elle formé parfait dans son genre... Pour moi, au premier instant où je verrai que tout bien est impossible, et nous n'en sommes pas loin, pour ne rien dire de plus, je donnerai ma démission qu'on récompensera d'une pension à laquelle j'ai des droits acquis, et avec laquelle je me reposerai de trois à quatre ans de purgatoire renforcé, sans refuser de travailler jusqu'à extinction totale des forces, qui approche, à réparer le temps perdu, et à pouvoir présenter quelques œuvres utiles au souverain Juge, en pénitence de tant d'autres rendues infructueuses et peut-être mauvaises,

(1) Royer-Collard venait de sortir du Conseil royal.

par l'humeur l'impatience, la colère (1) et le défaut de bonne direction, comme vous en avez été témoin quelquefois. Sur ce, mon bien cher Salinis, priez Dieu pour moi, et aimez-moi un peu en retour de la tendre amitié et de la véritable estime que je vous ai vouées à jamais. »

L'abbé de Salinis s'applaudissait d'avoir rencontré à l'entrée de sa carrière un guide aussi expérimenté et aussi sûr; il aimait à raconter les moyens ingénieux auxquels son spirituel compatriote avait recours pour obtenir par la terreur, les autres moyens étant inefficaces, le respect au moins extérieur de la religion de la part de ceux qui auraient dû donner l'exemple. Cet exemple, il le donnait lui-même, et c'était là une des choses qui avaient produit sur notre séminariste la plus profonde impression. Dans un milieu qui ne respirait guère la piété, l'abbé Eliçagaray avait conservé la piété d'un jeune lévite. Même dans ses voyages, il ne manquait pas à accomplir exactement les exercices qu'il s'était prescrits. Cette régularité exemplaire avait été pour l'abbé de Salinis, qui en avait été souvent le témoin très-édifié, une leçon des plus salutaires. C'est sous l'influence de ces exemples qu'il quitta le séminaire pour entrer dans la carrière de l'enseignement.

(1) L'abbé Eliçagaray, parlant des membres du Conseil royal, disait en riant : *Nous sommes sept, juste les sept péchés capitaux. Quant à moi, je suis la colère.*

---

# LIVRE DEUXIÈME

1822 - 1828

## AUMONERIE DU COLLÈGE ROYAL DE HENRI IV

**SITUATION RELIGIEUSE DU COLLÈGE DE HENRI IV. —**  
L'année qui précéda son ordination au sacerdoce, l'abbé de Salinis, ayant terminé depuis déjà quelques années le cours classique de ses études théologiques, se décida, non sans regret, à quitter le pieux asile où il avait passé six années qu'il considérait comme des plus heureuses de sa vie. Le régime du séminaire, joint à des occupations multipliées et fatigantes, avait altéré sa santé; il prit un logement en ville afin d'être plus en mesure de se soigner. L'abbé de Causans, aumônier du collège royal de Henri IV, réclama le concours de son zèle pour l'accomplissement d'une tâche dont il sentait toutes les difficultés. Par un concours de circonstances qu'il n'entre pas dans notre plan d'expliquer, l'esprit religieux était descendu à un niveau très-inférieur dans la plupart des collèges de l'Université, et

particulièrement des collèges de Paris (1). Le vent de la mode était en ce moment à l'irréligion. La plupart des jeunes gens allaient sucer l'incrédulité dans la lecture des livres impies du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'une propagande infernale répandait à pleines mains. En fouillant dans les poches d'un élève de rhétorique ou de philosophie, on aurait été presque assuré, disait l'abbé de Salinis, de rencontrer dans l'une, le livre des *Ruines* de Volney, et dans l'autre l'*Origine des cultes* de Dupuy. Le col-

(1) On pourra juger de l'état moral des collèges de l'Université par l'extrait suivant d'une lettre insérée dans le *Drapeau blanc*, le 22 août 1823, par l'abbé de Lamennais.

« ..... Comment peindre, comment indiquer même ce qu'on voudrait effacer de sa pensée... En beaucoup d'établissements, et nous en avons les preuves, non-seulement on ferme les yeux sur les plus énormes excès ; mais on les excuse, on les justifie, ou au moins on les tolère comme inévitables. L'autorité civile est plus d'une fois intervenue pour les réprimer, tant le scandale était public. Tout récemment encore, dans un chef-lieu de département, le maire, dont la fermeté devrait servir d'exemple en de semblables circonstances, força le proviseur et les professeurs du collège de signer la promesse de se retirer, en les menaçant, sur leur refus, de les traduire criminellement devant les tribunaux.

• Exagérons-nous, Monseigneur, — la lettre est adressée à Mgr d'Hermopolis — quand nous disons qu'il existe en France des maisons soumises d'une manière plus ou moins directe à l'Université, et où les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme. »

Les autorités scolaires repoussèrent avec violence ce violent réquisitoire ; elles contestèrent quelques-uns des faits allégués, mais elles ne purent laver l'Université d'un reproche qui était inhérent à son institution.

lège de Henri IV, qui occupait un des premiers rangs parmi les collèges royaux de Paris, ne faisait malheureusement pas exception sous ce rapport. Pendant de longues années, l'enseignement religieux avait été confié à un ancien curé constitutionnel de Saint-Sulpice, qui n'avait ni le zèle ni l'autorité nécessaires pour faire respecter et aimer la religion. L'abbé de Causans, qui lui succéda, aurait infailliblement ranimé l'esprit de foi dont il était pénétré lui-même si, cédant à un attrait supérieur, il ne s'était senti appelé à une vie d'abnégation et de renoncement. En abandonnant une œuvre à laquelle il s'était déjà attaché, l'abbé de Causans fut heureux de la confier à un prêtre qu'il aimait et dont il avait pu apprécier, soit au catéchisme de Saint-Sulpice, soit à Henri IV même, le rare mérite et l'aptitude exceptionnelle. De son côté, l'abbé de Salinis sentait la tâche qui lui était imposée fort allégée par ce qu'il savait du bien opéré par son prédécesseur immédiat. « Un de mes grands motifs de confiance, écrivait-il à Mgr d'Hermopolis, c'est que je puis m'appliquer la parole de Jésus-Christ à ses Apôtres : un autre a semé, j'entre dans son travail. L'abbé de Causans a fait le plus difficile. L'exemple qu'il donne, les souvenirs qu'il laisse seront, j'espère, utiles à cette maison, et il continuera par ses prières le bien qu'il a commencé (1). Il me semble d'ailleurs que

(1) Voici, en effet, le fragment d'une lettre qui prouvera que le novice de Montrouge n'oubliait ni son successeur ni les enfants qu'il lui avait confiés :

A. M. D. G.

Au noviciat de Montrouge, ce 10 mars 1823.

Je vous porte tous les jours au saint autel, et j'ai engagé



le droit que le collège Henri IV acquiert à votre intérêt par la perte même qu'il fait et les bontés dont vous daignez m'honorer, doivent me faire espérer que vous voudrez bien m'aider dans le ministère que je vais exercer par votre protection et par vos conseils..... » (*Lettre à Mgr d'Hermopolis.*)

Un autre motif inspirait à l'abbé de Salinis une légitime confiance; il avait été autorisé à s'adjoindre pour collaborateur un ami dont le rare mérite lui paraissait un gage certain de succès : « Vous m'avez auto-

plusieurs de mes frères à vous mettre aussi dans leur *Memento*. Ma retraite, mon cher ami, me devient de plus en plus douce et aimable. Il n'y a rien de tel que d'être assuré de faire la volonté de Dieu et de la faire à chaque instant dans les plus petites choses. Elles deviennent alors d'un prix infini à ses yeux, et ses grâces coulant en abondance, on est étonné d'aimer avec délices ce qu'on aurait repoussé avec une sorte d'horreur dans le monde. Me voilà bien mort et dans le tombeau, comme je vous le disais l'autre jour. Mais je ne croyais pas y perdre si peu d'une part, et de l'autre y trouver tant de douceur et de satisfaction : *Non putabam tam dulce esse mori : Je ne croyais pas qu'il fût si doux de mourir.* C'est une vie pénible tant qu'on voudra, je le croyais aussi, mais d'où vient qu'étant encore bien loin de ce que je dois être, je ne me lève pas et ne me couche pas sans bénir Dieu de toute mon âme, de n'être plus mon maître, mais le dernier de ses serviteurs en religion. Pourtant je ne suis pas inondé et transporté hors de moi par les consolations spirituelles, je sens la nature de temps en temps, comme peut-être je la sentirai toujours. Mais je suis calme, en paix et vraiment heureux. Mon avenir, loin de m'effrayer, me console, et je pense avec une grande joie que j'ai, par la grâce de Dieu, tellement pris mes mesures que je serai forcé de m'attacher à cette croix qui est toute seule l'héritage du prêtre.

Adieu, mon cher abbé, priez N.-S. pour moi afin que je ne regarde pas en arrière.

Je suis tout à vous en N.-S.

P. DE CAUSANG.

Novice de la compagnie de Jésus.

risé, Monseigneur, à proposer à M. l'abbé Gerbet la place de second aumônier du collège Henri IV. Je ne sais comment vous remercier de cette faveur. Il serait impossible de trouver mieux que M. Gerbet. Il a, je crois, tout ce qu'il faut pour ce ministère, la piété, le zèle, l'attrait, le talent. Je m'estime heureux de pouvoir partager avec lui l'œuvre que vous avez daigné me confier..... » (*Lettre à Mgr d'Her-mopolis.*)

Quoique la nomination des aumôniers de collège appartint au Grand-Maitre, les ecclésiastiques désignés pour remplir ces fonctions devaient recevoir les pouvoirs juridictionnels de l'Ordinaire diocésain. Monseigneur de Quélen, qui estimait et aimait le nouvel aumônier, se montra très-généreux envers lui : « Je vous donne, lui écrivit-il, les pouvoirs que l'on accordait autrefois à l'aumônier du collège de Navarre ; votre titre est calqué sur le sien. » Une concession aussi large éveilla les susceptibilités du curé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, sur laquelle se trouvait situé le collège de Henri IV. La question de la première communion des enfants fut d'abord une occasion de conflit ; le curé exigeait que la cérémonie eût lieu dans l'église paroissiale. De même pour la communion pascale. La première année de son installation, peu de jours avant l'ouverture du temps pascal, l'abbé de Salinis reçut une lettre de M. le curé qui lui demandait quel jour il comptait venir faire ses Pâques à la paroisse. La nomination de M. de Bruillard à l'évêché de Grenoble vint heureusement assoupir tous ces conflits.

La tâche du nouvel aumônier était difficile. Les esprits n'étaient rien moins que disposés à se courber

sous le joug de la doctrine catholique. La première fois que l'abbé de Salinis monta en chaire, connaissant les dispositions peu bienveillantes de ses auditeurs, il choisit un sujet qui ne paraissait pas de nature à effaroucher même les plus hostiles : *De la nécessité de la Religion...* Parlant des marques auxquelles on peut reconnaître une religion divine, il prononça le mot de miracle. Ce mot inoffensif excita des murmures. Dans une des conférences suivantes, voulant démontrer l'influence de la religion pour le bonheur des peuples, il présenta, comme contraste, le tableau d'une société d'où la religion était bannie, et il flétrit en quelques paroles énergiques les excès de la Révolution. Ce fut une improbation générale. Un des élèves les plus avancés se leva et, menaçant du poing, protesta à sa manière en faveur des héros de la Révolution. Nous ne serions pas surpris que cet intrépide *protestant* se trouvât derrière les barricades de juin 1848.

On conçoit facilement que des dispositions intellectuelles aussi hostiles à la religion ne se conciliaient guère avec la pratique des devoirs imposés aux chrétiens. Effectivement, le nombre des Pâques était fort restreint, surtout parmi les élèves des hautes classes.

Pour combattre ces funestes dispositions, l'abbé de Salinis eut recours à deux moyens : 1° il organisa un cours suivi et solide d'instructions religieuses qu'il sut approprier aux besoins variés des élèves ; 2° il s'efforça de donner une grande solennité aux exercices du culte.

CONFÉRENCES RELIGIEUSES. — Dans un état normal de société, les enfants puisent au sein de leur famille les principes religieux qui les préparent à recevoir l'enseignement dogmatique, et leur rendent facile

l'accomplissement des pratiques chrétiennes. La génération qui peuplait les collèges de 1815 à 1830 n'avait pas eu cet avantage. Les parents, élevés pendant la tourmente révolutionnaire, n'avaient reçu eux-mêmes qu'une éducation religieuse très-incomplète, quand ils n'avaient pas été imbus de fausses doctrines; ainsi formés, quelle direction pouvaient-ils donner à leurs enfants? La tâche des aumôniers était donc plus difficile; elle avait aussi une plus haute importance. L'abbé de Salinis le comprit et s'y dévoua tout entier. Laissons parler celui qui fut le témoin et le collaborateur de ses travaux; quelle appréciation vaudrait celle-là?

« L'abbé de Salinis avait parfaitement compris ce qu'il y avait de nouveau dans les besoins spirituels des jeunes gens qu'il devait diriger. Pour les prémunir contre la contagion des erreurs du temps, il s'appliqua à faire, pour les élèves des premières classes, un cours de conférences polémiques, où il discutait d'avance les préjugés et les sophismes irrégieux qu'ils étaient exposés à trouver sur leur chemin à leur entrée dans le monde. Permettez, messieurs, que je caractérise en quelques mots la place que les conférences du collège Henri IV, continuées ensuite à Juilly, ont commencé à lui assigner parmi ceux qui ont illustré de nos jours la chaire chrétienne. J'avoue que je ne me sens guère le courage de parler de choses oratoires en face de ce cercueil; mais je sais que le deuil accepte tout ce qui tient du cœur, et que l'éloquence de celui que nous pleurons n'a été, dès ses débuts, qu'une belle forme de sa charité.

» Depuis que M. Frayssinous a inauguré avec tant de

succès le discours polémique, les orateurs chrétiens qui lui ont succédé se sont partagé des mérites divers. Les uns se sont attachés à la clarté d'exposition, à la puissance de la méthode, à la vigueur de raisonnement, à un langage contenu et sévère. Chez les autres, on a trouvé plus de véhémence, d'éclat, de traits nouveaux et l'art de faire servir au triomphe de l'éloquence chrétienne des ornements pleins d'effet, quoique empruntés à une source un peu étrangère. Quelques-uns ont pris un genre intermédiaire, qui se distingue des deux autres parce qu'il les combine à quelques égards. C'est à ce troisième genre qu'appartiennent les conférences de l'abbé de Salinis, comme il sera facile de le reconnaître lorsqu'on aura imprimé celles auxquelles il a pu mettre la dernière main. » (*Or. fun. par Mgr Gerbet.*)

Le cours de conférences religieuses embrassait trois années. Première année : Démonstration de la divinité du Christianisme. Deuxième année : Autorité divine de l'Église. Troisième année : La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre temporel. Cet ensemble de considérations, présenté avec une grande élévation de pensées, sous une forme à la fois vive et élégante, ne pouvait manquer de produire d'heureuses impressions sur les esprits droits. Ainsi en fut-il, comme l'attestent les témoignages rendus par des hommes honorables et distingués qui, dans des carrières diverses, ont conservé les principes religieux qu'ils avaient puisés dans les leçons de l'aumônier de Henri IV.

« Je ne me rappelle jamais, écrivait en 1847 le rédacteur en chef du *Monde*, ces longues et tristes années du collège sans frémir à la pensée des périls que j'y ai courus, sans me sentir pénétré jusque dans le plus

intime de l'âme d'une gratitude inexprimable pour celui qui me sauva. L'influence du premier aumônier était grande parmi nous; les plus incroyants le respectaient comme un homme de talent et de savoir; nous aimions à l'entendre, et je l'ai vu apaiser par quelques simples paroles un commencement de révolte dont le trouble et la maladresse des maîtres allaient faire une véritable émeute. Mais c'était surtout dans ses rapports journaliers avec les élèves que son action était salutaire et décisive. Beaucoup lui doivent comme moi d'avoir conservé, malgré tant et de si pernicieuses influences, les sentiments d'honneur et de religion puisés au sein de la famille, et d'avoir mis ce précieux trésor hors de toute atteinte par l'étude sérieuse et approfondie de la doctrine catholique. Il avait l'art si rare de rendre cette étude agréable à nos jeunes et faibles intelligences, d'y intéresser notre curiosité, notre émulation. Sur mille points divers, ses *Conférences* rectifiaient ainsi les enseignements que nous recevions ailleurs, ou du moins nous apprenaient à douter de la parole de nos maîtres sans qu'aucun de nous pût même s'en apercevoir, sans qu'il fût possible d'y soupçonner la moindre intention de guerre ou de polémique, tant il y avait de tact dans la manière dont la vérité nous était présentée; et pourtant elle l'était toujours dans tout son éclat et dans toute sa force.» (Du Lac, *Univ. cath.*, t. XXIII, p. 12.)

« Oserais-je me flatter, écrivait le 29 octobre 1838 le rédacteur en chef de l'*Union*, que vous vous souvenez encore de mon nom et de moi? Votre ancien élève du collège de Henri IV, comblé par vous de bontés et de soins, a-t-il été assez heureux pour laisser souvenir

dans votre mémoire? Dans tous les cas, il n'a pas oublié, lui, les secours que vous avez donnés à son inexpérience, l'appui dont vous avez entouré sa jeunesse, et aussi cette paternité spirituelle dont vous lui avez laissé un si doux souvenir. Fidèle à la voie où vous avez guidé ses premiers pas, il a consacré ses travaux à la cause sainte de l'Église et de la foi; il a résolu de les employer tous et toujours à soutenir la vérité catholique dont vous êtes un des plus fermes soutiens...

» H. de RIANCEY. »

Un autre ancien élève, membre du corps législatif, écrivait le 29 juillet 1856 : — « Devenu député, un ancien élève de Henri IV, qui n'a oublié ni vos leçons, ni vos bontés, se rappelle à votre bon souvenir. Vous verrez, dans son discours, qu'il est toujours resté attaché à la religion dont vous lui avez inculqué les premiers principes... »

C'est aussi dans les Conférences de l'abbé de Salinis à Henri IV que l'homme célèbre qui va attacher son nom et celui de la France à l'une des plus grandes entreprises des temps modernes, — le percement de l'isthme de Suez, — avait puisé les profondes convictions religieuses qui l'ont dirigé dans toute sa carrière (1).

La lettre suivante nous fournit encore un témoignage et non le moins touchant.

« Le cœur de Votre Grandeur, si fidèle à tous les bons comme à tous les nobles souvenirs, se réjouira certainement lorsque le nom dont cette lettre est signée frappera ses yeux. Ce nom, en effet, se rattache pour vous à une époque qui fut une des meilleures et des plus douces de votre vie, celle où, avec le concours de votre digne ami, l'abbé Gerbet, il vous fut donné de

(1) Cette œuvre est aujourd'hui achevée.

faire à notre bien-aimé collège de Henri IV *beaucoup de bien en silence...* Le temps nous a tous dispersés... et moi, après une vie bien agitée, bien laborieuse, me voilà devenu étudiant en théologie au séminaire français. A cinquante-neuf ans!... Véritable ouvrier de la onzième heure... » Cet ouvrier de la onzième heure consacre en ce moment les prémices de son tardif ministère à l'œuvre du canal de Suez (1).

POMPE DU CULTE. — L'enseignement parle à l'esprit, le culte parle au cœur; l'enseignement donne la conviction, le culte inspire l'amour. N'est-ce donc pas une aberration, connaissant la nature humaine, de vouloir constituer une religion sans culte? Connaissant l'enfance et la jeunesse, n'est-ce pas une grande folie de vouloir organiser une éducation sans le secours des cérémonies extérieures? A ces deux âges, les facultés dominantes sont la sensibilité et l'imagination. Pour les bien diriger, il faut les saisir vivement, les tourner vers Dieu, les rendre chrétiennes. Or, quel moyen plus efficace que la pompe du culte catholique? Quelles émotions durables ne laisse pas dans les cœurs une cérémonie de première communion? A toutes les époques de sa vie, on aime à se reporter vers ce jour béni où, le cœur pur et le front innocent, on s'avanceit pour recevoir celui qui réjouit la jeunesse; on n'a rien oublié, ni l'autel paré de ses plus riches ornements, ni le prêtre qui préparait la céleste nourriture, ni les pieuses exhortations, ni la joie des parents, ni cet air de fête répandu sur tous les visages, ni ce contentement intérieur qui inondait l'âme..... L'aumônier de Henri IV savait toute l'influence des cérémonies extérieures; il ne négligeait rien pour leur

(1) Depuis que ces lignes furent écrites, M. Gibon est mort. — Voir une notice sur ce digne apôtre dans la *Vie de Mgr Gerbet*, tome I. pages 53 et 297.



imprimer ce cachet religieux sans lequel elles ne se distingueraient pas de vaines parades. Les plus pieux d'entre les élèves étaient choisis pour remplir les fonctions d'enfants de chœur. C'était un honneur ambitionné. Le chant, une des parties les plus importantes du culte, était exécuté dans des conditions exceptionnelles. L'un des artistes les plus distingués de cette époque, qui a puissamment contribué à remettre en honneur les mélodies grégoriennes, Choron, s'était constitué le maître de chapelle du collège, et il faisait exécuter les chants religieux par les élèves de l'école qu'il avait organisée et qu'il dirigeait. Plusieurs de ces élèves sont aujourd'hui des artistes en renom, et ils n'ont pas oublié l'aumônier de Henri IV (1).

RETRAITES. — Les moyens ordinaires, par cela seul qu'ils se reproduisent toujours uniformes, perdent à la longue de leur efficacité; il faut donc de temps en temps des moyens extraordinaires. Les retraites spirituelles sont un de ces moyens exceptionnels. Les rapports intimes de l'abbé de Salinis avec l'abbé de Scorbiac lui auraient fait comprendre, à défaut de sa propre expérience, quel puissant secours il trouverait dans les exercices d'une retraite pour achever l'œuvre de réhabilitation religieuse si heureusement commencée. En 1823, l'abbé de Scorbiac, membre alors des missions de France, prêcha une retraite au collège de Rouen. Les résultats

(1) En 1855, les élèves de Choron, parmi lesquels se trouvaient des artistes comme Duprez, Meaupou, Scudo, Nicou-Choron, ayant eu la pensée de faire chanter une messe, à la Sorbonne, à l'intention de leur ancien maître, ne crurent pas pouvoir se dispenser d'inviter l'aumônier de Henri IV, devenu évêque d'Amiens. Mgr de Salinis se rendit avec empressement à leur invitation.

en furent tels que le recteur de l'Académie écrivit au Grand-Maitre : « Si tous les proviseurs et principaux des collèges de France avaient été témoins de l'espèce de miracle moral qui s'est opéré sous nos yeux, pas de doute, Monseigneur, qu'ils ne s'empressassent tous d'employer le même moyen pour obtenir le même bien, pour procurer le même bonheur à leurs élèves, et pour goûter eux-mêmes les consolations que j'ai éprouvées. » Cette communication inspira à Mgr d'Hermopolis la pensée de confier à l'heureux auteur de ce miracle la mission de donner dans tous les établissements universitaires des exercices de retraite; il lui conféra à cet effet le titre d'aumônier général de l'Université. Il devait, avec l'agrément des évêques diocésains, évangéliser environ douze collèges par an. Ce serait une page curieuse à écrire dans l'histoire de l'Université que le récit de ces excursions apostoliques. Nous nous contenterons de citer les résultats obtenus dans l'année 1824, qui précéda celle où fut prêchée la retraite de Henri IV. « J'ai la satisfaction, écrivait en 1824 le proviseur du collège royal de Grenoble, d'annoncer à Votre Excellence que la retraite prêchée par M. l'abbé de Scorbiac a opéré une heureuse révolution parmi nos élèves en donnant vers le bien une impulsion réelle et que chaque jour semble rendre plus forte... Cette retraite m'a convaincu que ces moyens extraordinaires sont indispensables tous les ans dans nos collèges pour donner à nos jeunes gens le courage qu'il faut dans ce siècle pour pratiquer la religion... »

« Votre retraite, écrivait la même année le proviseur de Caen, a produit un bien qui ne s'affaiblit pas. J'ai la consolation de voir la religion honorée et franchement

pratiquée par ceux qui en étaient le plus éloignés. Il y a des communians chaque dimanche et de fréquentes visites à la chapelle pendant les récréations.

» Un bon nombre de nos élèves devront à vos prédications leur retour à la vertu... » (Prov. de Dijon, 1824.)

« Vos travaux ont produit les plus grands fruits. On remarque dans toute la maison une amélioration très-sensible... » (Prov. de Besançon, 1824.)

« Toutes nos espérances sont dépassées. Le succès prodigieux de vos paroles ne nous laisse rien à désirer... » (Aum. du col. roy. de Lyon, 1824.)

« Depuis votre retraite, il s'est établi dans notre collège une sainte émulation de vertu... » (Col. roy. de Bourges, 1824).

« Vous cherchez à faire le bien, et non pas à recueillir des éloges; vous serez donc heureux d'apprendre que votre retraite a produit sur tous vos auditeurs une impression que le temps ne fait qu'augmenter... » (Cahors, 1824).

« A Avignon comme à Nîmes, écrivait le recteur de l'Académie de Nîmes, le 27 décembre 1824, la retraite a produit les meilleurs fruits, soit pour nos élèves, soit pour nos établissements... Le triomphe, je ne dirai pas de l'ouvrier qui se dévoue si entièrement à l'œuvre, mais de la parole, a été complet... »

L'abbé de Salinis connaissait les succès de son ami, il savait aussi les rares qualités dont il était doué pour faire aimer la religion par les jeunes gens, pouvait-il hésiter à procurer à ses chers enfants la visite de cet ouvrier évangélique? Ce fut en 1825 que l'abbé de Scorbac prêcha la retraite à Henri IV. Là, comme partout, sa parole animée, chaleureuse, vivante, opéra une vé-

ritable révolution. « C'était surtout, a écrit un de ses auditeurs, cet accent de foi qu'on ne peut traduire et qui partait de son âme, ces rayons de candeur et de loyauté qu'on ne saurait peindre et qui illuminaient son visage; c'était là ce qui subjuguait ses jeunes auditeurs. L'effet était encore plus irrésistible lorsque, descendu de chaire, il s'entretenait avec eux... Dieu seul peut savoir le bien qu'il a réalisé, le mal qu'il a empêché, les plaies qu'il a fermées, les maladies dont il a préparé les guérisons, les germes de salut qu'il a déposés dans les âmes et qu'un autre souffle aura fécondés plus tard... » (Du Lac, *Univ. Cath.*, t. XXIII) (1).

**BONS RAPPORTS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET AVEC LES ÉLÈVES.** — Si saint Paul recommande aux prêtres de se faire à son exemple tout à tous, il semble que ce conseil s'applique plus particulièrement à ceux qui exercent le ministère sacré dans les maisons d'éducation : ministère difficile qui exige un tact et une prudence rares ! Revêtu de pouvoirs qui prennent leur source en dehors et au-dessus de l'autorité administrative, l'aumônier doit faire respecter sa mission surnaturelle, tout en se prêtant aux exigences qui naissent d'un titre qui le lie à l'établissement et le subordonne, sous certains rapports, à ceux qui en ont la direction. Comment concilier des obligations opposées, ce semble, les unes aux autres ? Par la politesse, par la condescendance, par l'esprit d'abnégation et de sacrifice. C'est ainsi que le comprenait l'aumônier de Henri IV. Nul

(1) Comme témoignage de reconnaissance, les élèves de Henri IV offrirent au retraitant un beau tableau de saint Thomas-d'Aquin, attribué à Murillo, sur lequel ils inscrivirent ce distique :

*Si Thomas fuit angelicus cognomine doctor,  
Scorbiacus nobis doctor amicus erit.*

Ce tableau est aujourd'hui la propriété de la famille de Scorbiac à Montauban.

ne portait plus haut que lui le sentiment de sa dignité comme prêtre, mais en même temps nul n'était plus prévenant, plus condescendant vis-à-vis des administrateurs; nul n'était plus affectueux envers les professeurs, plus poli pour les élèves. Sur ce dernier point, l'abbé de Salinis s'était fait une règle de ne jamais passer à côté d'un élève, fût-ce un enfant, à côté d'un domestique, sans lui dire quelque bonne parole ou sans le saluer. Cet assujettissement volontaire faisait partie de son apostolat. Il n'est pas surprenant qu'un ministère ainsi rempli fût accepté avec bonheur, avec reconnaissance, et nous n'étonnerons personne en disant que l'aumônier de Henri IV était estimé et aimé de tous. « Le ministère que j'exerce ici, écrivait-il lui-même en 1826, m'est cher à bien des titres; le souvenir d'un ami auquel j'ai succédé et qui m'a laissé les consolations d'une œuvre dont il a eu les premières peines; le bonheur d'avoir rencontré à la tête de cette maison des fonctionnaires et surtout un proviseur dont les vues ont toujours été les mêmes que celles de l'aumônier et qui nous a aidés à faire le bien avec un concert qui, pendant quatre années, n'a pas été troublé un seul moment; l'affection et la confiance que les élèves m'ont constamment témoignées; voilà bien des liens qui m'attachent au collège Henri IV... »

**ACTION EN DEHORS DU COLLÈGE. — PRÉDICATION. —**

action de l'aumônier de Henri IV ne se concentrait pas dans l'enceinte du collège. Peu de prêtres ont été aussi mêlés à cette époque aux diverses œuvres de zèle, et y ont pris une part plus active. La chaire, la presse, les associations charitables, les réunions de jeunes gens ou d'ouvriers étaient tour à tour le théâtre de son zèle.

Dès ses plus jeunes années, l'abbé de Salinis se sentit de l'attrait pour l'éloquence de la chaire. Dieu l'avait effectivement doué de la plus grande partie des qualités qui font l'orateur chrétien. Un esprit élevé et pénétrant, une imagination brillante, un goût sûr et délicat, un grand talent de persuasion, une merveilleuse facilité de parole, un extérieur plein de grâce et de dignité, tels étaient les dons naturels qu'il avait reçus du ciel. Il y joignit des études sérieuses de littérature, et plus tard de théologie. Pendant son année de rhétorique, non content de rédiger avec un soin consciencieux les leçons de son professeur, il résumait les lectures particulières qu'il était autorisé à faire. Ses auteurs de prédilection étaient les orateurs chrétiens. Déjà, dans son jeune esprit de quinze ans, il avait assigné aux maîtres de la chaire un rang hiérarchique que son esprit mûri par de longues études ratifia complètement (1). On retrouve déjà l'impression de ces études dans un panégyrique de sainte Quitterie, vierge-martyre, patronne de la paroisse sur laquelle est établi le collège d'Aire, qu'il composa étant élève de rhétorique. Deux années plus tard, élève de Saint-Sulpice, il fit un panégyrique de saint Louis de Gonzague où se révèlent des qualités oratoires remarquables. Ses maîtres furent tellement frappés de la précocité de son talent pour la chaire qu'ils l'autorisèrent, contrairement aux règles ordinaires, à prêcher en public même avant sa promotion au sous-diaconat. En 1820, il prononça, dans l'église de Saint-Martin, à Pau, un discours sur *le triomphe de l'Église*, qui fut très-remarqué. Le journal

(1) Voir le discours prononcé à Juilly en 1834.

du département, le *Memorial des Pyrénées*, interprète du sentiment général, disait : « Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de l'entendre ont pu se convaincre que M. l'abbé de Salinis est appelé à occuper une place distinguée parmi les orateurs chrétiens de notre époque. » L'année suivante, peu de mois après son ordination au sous-diaconat, il monta dans la chaire métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch, qu'il devait occuper plus tard comme archevêque. Une personne du peuple, rendant compte à sa manière dans une lettre à son fils de l'impression produite, disait : « Nous avons eu le bonheur d'entendre M. de Salinis prêcher hier à la cathédrale. Quelle affluence de monde, mon cher fils ! Quel beau sermon ! Ce n'était plus le même genre de nos prédicateurs gascons. Tout le monde était extasié de voir un jeune homme de vingt-un ans réunir autant de talent... » Ce jugement populaire était ratifié par celui de juges plus compétents. « Le succès de votre discours à Sainte-Marie, écrivait un homme fort instruit, ancien élève de l'école polytechnique, a été immense. Beaucoup de personnes m'ont témoigné le désir d'en avoir une copie pour le conserver. Si j'avais osé, je vous aurais exprimé le même désir en mon nom personnel... »

A peine ordonné prêtre, il fut sollicité de toute part pour prêter l'appui de son éloquence douce et insinuante aux diverses œuvres de charité qui existaient dans la capitale. Sa réputation étant arrivée jusqu'à la cour, la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry témoignèrent le désir de l'entendre. En 1823, il eut l'honneur de prononcer une allocution devant les Enfants de France. Le succès fut complet. « Je vous fais

mon compliment bien sincère, lui écrivait un ecclésiastique recommandable, sur la manière brillante dont vous avez paru à la cour. Aussi le bruit court-il que vous serez nommé incessamment à la place d'aumônier. » Ce genre convenait mieux à son talent que les sermons d'apparat. Sa voix n'avait pas assez de force pour captiver un grand auditoire, ce qui rendait son débit un peu monotone. Néanmoins, il parut avec succès dans les chaires des plus grandes églises, ainsi qu'il résulte de la lettre touchante qui lui fut adressée, en 1824, par le respectable doyen des curés de Paris :

« Monsieur l'abbé,

» Il y a quelques jours, vous avez prononcé, à Saint-Vincent-de-Paul, un discours que la piété et la charité ont accueilli avec la même satisfaction. Permettez-vous au plus vieux curé de Paris le désir qu'il a aussi de vous entendre? C'est le sentiment que j'éprouve et que je m'empresse de vous faire parvenir. On célèbre annuellement dans mon église la solennité de la Visitation de la Sainte-Vierge. Cette fête est célébrée par un nombreux concours de paroissiens. Elle est la patronne des deux compagnies de charité qui sont l'édification de mon troupeau et qui en sont l'unique ressource. C'est au nom de ces deux compagnies, monsieur l'abbé, que je vous invite à nous prêcher cette fête. Je serai flatté d'entendre la Mère de notre divin Sauveur préconisée par un jeune orateur qui réunit les vertus aux talents.

» J'ai l'honneur...

» **BOYER,**

» curé de Saint-Eustache et doyen de MM. les curés de Paris. »



Invité, en 1825, à prêcher dans l'église de Saint-Louis-en-l'Île le panégyrique de saint Louis de Gonzague, patron des clercs de la paroisse, l'abbé de Salinis profita de cette circonstance pour témoigner hautement de ses sentiments de vénération pour l'illustre Compagnie de Jésus, qui était, dans ce moment, en butte aux attaques calomnieuses des ennemis de la religion :

« La Compagnie de Jésus ! Quels souvenirs se rattachent à ce nom également cher aux amis de la religion, de la morale, de l'humanité !... Un homme arraché aux camps et à la gloire humaine pour devenir le chef d'une milice sainte, Ignace, venait de former cette société célèbre, et il avait paru imprimer toute l'énergie d'une âme guerrière dans ses statuts immortels. Aussi, obligée de lutter contre des ennemis nombreux, cette société naissante avait résisté, soutenue par la force de sa constitution, et elle s'était affermie par les secousses même qui devaient la briser. C'était un arbre qui s'élevait au milieu des tempêtes, plein de vigueur et de majesté, et qui couvrait déjà la terre de ses rameaux.

» Dieu multipliait les enfants d'Ignace pour le bonheur des peuples et pour la gloire de l'Église. Car la vie de tous n'était qu'un dévouement généreux à la religion et à la société ; éclairant les peuples, reculant les limites des sciences, élevant la jeunesse dans l'amour de l'étude et de la vertu, fécondant par leurs sueurs et par leur sang la parole du salut dans des pays lointains, leur zèle était au-dessus de tous les travaux, de tous les sacrifices, et il embrassait tout l'univers ; mais surtout défenseurs courageux de la foi, la haine de toutes les sectes allumée contre eux attestait leurs triomphes sur l'erreur. Hélas ! un jour était marqué dans les dé-

crets de la justice de Dieu où, pour punir la terre, il a permis la dispersion de cet ordre illustre, le gardien et le vengeur des saines doctrines, la chute de cette nouvelle tour de David, la force et le soutien de la cité sainte. Malheureux les rois qui ont porté le coup fatal, ils ont compris trop tard qu'ils avaient brisé le plus ferme appui de leur trône.

» Illustre enfant d'Ignace, ô Louis, vous aimez que dans ce jour je mêle à votre éloge l'éloge d'une société dont vos vertus furent l'ornement, et il nous est doux de songer que vos prières, unies aux vœux de tant d'enfants d'Ignace qui voient la face de l'Éternel, dissiperont l'orage qui menace de disperser de nouveau les restes renaissants d'un ordre, objet de tant de haines injustes et de tant de craintes hypocrites. »

Un journal prétendu libéral jeta le cri d'alarme. Faire l'éloge des jésuites en chaire! quel crime! Convaincu qu'il y a danger à laisser répandre de fausses accusations sans réclamer devant le public où elles se produisent, l'abbé de Salinis adressa au rédacteur du journal une réponse nette et catégorique que nous croyons devoir reproduire comme spécimen de la polémique de cette époque.

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai prononcé le 21 de ce mois (juin 1825), dans l'église de Saint-Louis-en-l'Île, un panégyrique de saint Louis de Gonzague, patron des clercs de cette paroisse, et je ne m'attendais pas qu'un discours destiné à un si modeste auditoire dût fixer votre attention; je me suis trompé. On me communique un article de votre journal dans lequel je lis : « Que les discours de monsieur

l'évêque d'Hermopolis devaient porter leurs fruits ; qu'un nom odieux à la France, après avoir été prononcé à la tribune nationale, retentit jusque dans la chaire sacrée ; que l'audace remplace aujourd'hui la ruse et que des partisans des jésuites osent faire des vœux impies dans le temple du Dieu de paix et de charité. »

» Je crois devoir déclarer d'abord, monsieur le rédacteur, que racontant la vie d'un saint qui mourut jésuite, j'aurais osé très-certainement prononcer le nom de jésuite en présence des clercs de la paroisse Saint-Louis-en-l'Île, quand même M. l'évêque d'Hermopolis n'aurait pas fait retentir ce nom dans la tribune nationale. Vous avez tort aussi de croire que le bien qu'à cette occasion j'ai dit des jésuites soit un fruit des discours de monsieur l'évêque d'Hermopolis. Quand je n'aurais été rassuré que par l'autorité du concile de Trente qui a déclaré *pieux* l'institut de Saint-Ignace, que par l'approbation solennelle qu'il a reçue de plusieurs assemblées générales du clergé de France, que par l'exemple de Fénelon et de Bossuet qui ont loué la Compagnie de Jésus dans *la chaire sacrée*, j'aurais cru pouvoir aussi parler avec éloge des jésuites, dans le panégyrique d'un saint jésuite, sans qu'il y eût rien de très-*audacieux* et surtout rien d'*impie* ni de *sacrilège* dans cet obscur hommage. Mais quoi ! Vous n'ignorez pas, monsieur le rédacteur, que tous les philosophes n'ont pas partagé votre opinion sur les jésuites. Or, est-ce bien sérieusement que vous avez dénoncé comme impie et sacrilège un prêtre qui n'a eu d'autre tort que de répéter le bien que Buffon, que Raynal ont dit de ces religieux ; que de n'avoir pas voulu croire à des crimes dont Voltaire les a justifiés ?

» Aussi, monsieur le rédacteur, peu sensible à toutes les douces épithètes que vous me prodiguez, tout en me parlant du Dieu de paix et de charité, je ne me proposais pas de réclamer contre votre article. Mais plusieurs personnes qui avaient entendu mon panégyrique et qui ont été, ainsi que moi, fort étonnées de ne pas reconnaître un seul des passages de ce discours rapportés dans votre journal, m'ont fait observer qu'il était bon de vous avertir que vous ne sauriez trop vous défier de la mémoire de celui de mes auditeurs qui vous a fourni les citations.

» Je n'ai pas dit que la Providence, irritée contre les crimes des hommes, a permis qu'à une certaine époque la société des jésuites succombât sous les efforts des *impies*. Je n'ai prononcé ni ce mot souligné dans votre article, ni rien d'équivalent.

» Je n'ai pas dit que la même Providence, lasse de punir, va lui rendre une nouvelle vie; j'ignore les desseins de la Providence, et je ne me mêle pas de les annoncer.

» Enfin, monsieur le rédacteur, je ne me souviens pas si j'ai prononcé, comme vous le dites, la fin de cet éloge des jésuites *avec une chaleur bien rare dans le reste de mon discours*, et levé les yeux vers le ciel. Mais celui de mes auditeurs qui a cru devoir faire connaître à la France ces importants détails, tout occupé sans doute à observer ma personne, a fait bien peu d'attention à mes paroles; car l'invocation qu'il me prête et que vous avez si largement commentée est tout entière de son invention.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

**MÉMORIAL CATHOLIQUE.** — L'abbé de Salinis, nous l'avons dit, aimait l'Église. C'est sans doute en récompense de cet amour que Dieu lui avait accordé ce que nous appellerions volontiers *le don d'intuition catholique*. Il prévoyait et discernait d'un coup d'œil sûr les œuvres qui pouvaient, aux différentes époques, servir le plus utilement la cause du catholicisme. L'année même où il fut nommé aumônier du collège de Henri IV, âgé à peine de vingt-quatre ans, il conçut, de concert avec son collaborateur et ami, le projet de donner à l'opinion catholique un organe sérieux et indépendant qui lui manquait. En dehors des journaux politiques, *l'Ami de la Religion et du Roi* était le seul journal consacré à la défense des intérêts religieux. Le rédacteur en chef de cette feuille, homme instruit et judicieux, mais imbu des préjugés malheureusement trop répandus à cette époque, ne comprenait pas la situation nouvelle où les événements accomplis depuis 89 avaient placé l'Église en France. Au lieu d'aller droit à l'ennemi qui attaquait toutes les bases de l'ordre surnaturel, il s'évertuait à réveiller d'anciennes disputes, et à redonner un semblant de vie à ce qui était bien réellement mort. D'ailleurs, journal semi-quotidien, *l'Ami de la Religion*, obligé d'alimenter la curiosité publique par les nouvelles détaillées de chaque jour, ne pouvait trouver ni le temps ni l'espace pour traiter convenablement les questions qui se posent au-dessus des préoccupations de la politique journalière; les questions philosophiques, littéraires, sociales et religieuses. Les pays voisins, même ceux où le catholicisme n'était pas comme en France la religion dominante, avaient des recueils périodiques exclusivement consacrés à la défense des saines doctrines; en

Italie : le *Journal des sciences et des arts*, de Modène; l'*Ami de l'Italie*, de Turin; en Angleterre : le *Spectateur catholique*; en Allemagne, le *Journal catholique* de Mayence. L'abbé de Salinis et l'abbé Gerbet eurent la noble prétention de doter leur pays d'un recueil de cette nature. Vers la fin de l'année 1823, ils lancèrent un prospectus où ils annonçaient leur intention de fonder un journal périodique, consacré à l'exposition des doctrines catholiques appliquées aux besoins actuels de la société et à la réfutation complète de toutes les opinions philosophiques. « Le *Mémorial catholique*, disaient-ils, s'efforcera de faire connaître sous toutes ses faces l'état actuel de l'esprit humain, en religion, en philosophie, en littérature. Cette connaissance peu commune est d'une importance extrême. Pour agir sur son siècle, il faut l'avoir compris (1). »

Peu confiants en eux-mêmes, les deux jeunes fondateurs voulurent placer leur œuvre sous le patronage de l'homme qui était considéré à cette époque comme le porte-étendard du catholicisme. En réponse à la demande qui lui avait été adressée, l'abbé de Lamennais écrivait, le 31 décembre, à l'abbé de Salinis :

« A la Chesnaye, le 31 décembre 1823.

» Je vous rends grâce de votre souvenir, monsieur l'abbé; ne doutez pas qu'il ne me soit bien cher. Je me rappelle souvent les douces heures que j'ai passées avec vous, avec M. Gerbet, et vos bons jeunes gens, et je trouve que cette pensée a un charme qui ne s'affaiblit point. Les travaux que vous vous proposez d'ajouter à ceux qui déjà vous occupaient si utilement, ne seront

(1) Pour de plus amples détails sur la fondation du *Mémorial catholique*, voir *Vie de Mgr Gerbet*, tom. 2, page 74.

pas moins utiles. Un ouvrage de ce genre manquait entièrement. Je désire que le succès réponde à vos excellentes vues, et je l'espère au moins en partie. La lettre que vous me demandez n'y contribuera guère; je crains même beaucoup qu'elle ne produise un effet opposé; mais enfin vous la demandez, la voilà; faites-en l'usage que vous voudrez; je serais bien heureux qu'elle pût vous être bonne à quelque chose.

« Permettez que je vous prie de me rappeler au souvenir et aux prières de mes jeunes amis de Henri IV. Je ne les oublie assurément pas, ni aucune des personnes que j'ai eu l'honneur de voir chez vous. Ne m'oubliez pas non plus dans vos saints sacrifices, et croyez à l'amitié bien tendre avec laquelle je suis tout à vous *in visceribus Christi*.

F. de LAMENNAIS.

A côté du nom de Lamennais vinrent s'inscrire deux noms illustres aussi, et qui sont restés purs, celui de l'immortel auteur de la *Législation primitive*, de Bonald, et celui de l'éminent publiciste, de Haller, qui, après sa conversion, venait de publier un ouvrage : *Restauration de la science politique*, qui avait produit une grande sensation en Allemagne. — Un écrivain spirituel, brillant, caustique, athlète exercé dans les luttes de la presse, le comte O'Mahony, s'était attribué le rôle de tirailleur. Autour des maîtres se groupait une pléiade de jeunes écrivains dont plusieurs sont devenus célèbres : l'abbé Geusset, qui occupe aujourd'hui dignement le siège de saint Remi; l'abbé Rohrbacher, auteur de l'*Histoire universelle de l'Église*; l'abbé Doney, évêque de Montauban. C'est dans le *Mémorial* que le P. Lacordaire, sous le nom de Henri

Lacordaire, car il n'était pas encore prêtre, fit ses premières armes. C'est aussi dans ce recueil que l'abbé Guéranger, depuis dom Guéranger, souleva, au grand étonnement d'une partie du clergé, la question de l'illégitimité des liturgies particulières, que ses travaux postérieurs ont si puissamment contribué à faire résoudre dans un sens conforme aux intentions des Souverains Pontifes. Ce ne fut pas le seul triomphe dont le *Mémorial* eut l'initiative ; le premier, il osa, à l'encontre d'une opinion qui avait pour elle l'autorité alors toute-puissante de Bossuet, réhabiliter la mémoire d'un grand et saint Pontife, Grégoire VII. Pour donner une idée de l'état de l'opinion à cette époque, l'abbé de Salinis racontait que, quelques jours après la publication de l'article du *Mémorial* sur saint Grégoire VII, il rencontra un ecclésiastique éminent, l'abbé Boyer de Saint-Sulpice, qui lui dit : *Vous-avez donc fait la gageure de soutenir toutes les thèses impossibles. Non content de justifier la Ligue, vous voulez maintenant réhabiliter Grégoire VII!* Il n'y a pas aujourd'hui un catholique éclairé qui ne soit disposé à soutenir ces *thèses impossibles*.

Dans l'*introduction* placée en tête du premier numéro, les rédacteurs du *Mémorial* disaient : « En suivant invariablement la ligne qu'il s'est tracée, il croit pouvoir espérer que tous les ennemis de Dieu et de la société l'honoreront de leur haine, et que tous les gens de bien l'accompagneront de leurs suffrages. » La première partie de leur espérance se réalisa pleinement ; il n'en fut pas de même de la seconde. La presse antireli-



greuse avait, à cette époque, pour principaux organes le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal de Paris*, dont le comte O'Mahony caractérisait ainsi l'esprit : « Le *Constitutionnel* est le plus ancien des journaux de l'opposition libérale, et celui qui suit avec le plus d'art un plan général d'attaque contre la religion et contre la légitimité. C'est dans ce journal que la révolution se montre avec tous ses artifices, consacrant tous les principes de révolte, et sachant en arrêter les conséquences au point où elles deviendraient des crimes punis par les lois. Le *Courrier français* et le *Journal de Paris* s'adressent à ces esprits pour qui la révolution a un charme de plus lorsqu'elle se montre à travers les nuages de la métaphysique. » Ces représentants de l'opinion libérale lancèrent des anathèmes contre le nouveau venu, pressentant, avec cet instinct particulier aux ennemis de la religion, le bien qu'il était appelé à produire. On n'imaginerait pas au nom de quels principes le *Constitutionnel* attaquait le *Mémorial* ? Au nom des libertés de l'Église gallicane ! Toujours le même système. Avec des formes en apparence plus modérées, le *Journal des Débats* faisait au *Mémorial* une guerre d'autant plus dangereuse que beaucoup d'honnêtes gens acceptaient ses opinions comme des oracles. Ce fut un des services rendus par le *Mémorial*, d'avoir cherché à éclairer les hommes de bonne foi sur les tendances de ce journal « qui soutient des doctrines impies, licencieuses et révolutionnaires ; qui donne le pas à la morale sur la religion ; qui assimile les éternelles vérités du catholicisme aux mortelles erreurs de Luther et de Calvin ; qui, non content de défendre impudemment d'anciennes hérésies solennellement condamnées par

l'Église, en avance pour son compte de nouvelles, que le ridicule seul peut sauver de l'indignation ; qui fait de Bossuet et de Fénelon deux chefs de sectes opposées... qui veut subordonner la foi à la géologie, et faire passer, sans doute pour en savoir la valeur, les paroles de l'Esprit saint au creuset de la chimie ; qui appelle nos pères des barbares, leurs vertus simples des mœurs féroces... » (Art. du *Mém.* rédigé par O'Mahony et dont les rédacteurs acceptèrent la responsabilité.)

En se plaçant sur le terrain exclusivement catholique, en prenant pour règle de ses sentiments les sentiments de l'Église romaine, et repoussant comme des nouveautés inconnues à l'ancien clergé français certaines maximes et certaines prétendues libertés acceptées encore à cette époque comme un héritage sacré, le *Mémorial* devait s'attendre à rencontrer des oppositions même dans les rangs de ces gens de bien dont il avait à son début sollicité les suffrages. C'est effectivement ce qui eut lieu. Un grand nombre d'évêques, des ecclésiastiques distingués, surtout parmi les anciens du sanctuaire, se prononcèrent avec force contre des doctrines qui heurtaient de front les idées qui avaient fait jusque-là la base de l'éducation cléricale. On reprochait au *Mémorial*, quant au fond des idées, de soutenir des doctrines philosophiques fausses et dangereuses, de propager des nouveautés, de semer le désordre dans les rangs du clergé ; quant à la forme, d'attaquer avec violence, non-seulement les ennemis de la religion, mais même des prélats, des hommes considérables. Ceux qui prêchaient la modération n'en donnaient pas toujours l'exemple, ainsi qu'on pourra en juger par les fragments d'une lettre adressée à l'abbé de Salinis par un

des plus notables adversaires du *Mémorial*, l'abbé Clausel de Coussergue, conseiller de l'Instruction publique.

« Comme l'un des trois propriétaires du *Mémorial*, vous êtes responsable de toutes les choses *révoltantes* qui s'y impriment... On y donne des éloges magnifiques aux brochures de MM. Rohrbacher, Wrintz, Pélier, etc., qui renferment tout ce qu'on peut imaginer de plus *insolent*, de plus *fou*, de plus scandaleux, contre l'épiscopat français et contre tout ce qu'il vous plaît d'appeler catholique non romain. Vous faites cause commune avec ces *déclamateurs éhontés*; vos feuilles sont remplies d'*invectives*.... Les plus *grossières injures* sont prodiguées dans votre *Mémorial* à l'*Église gallicane*, à nos premiers pasteurs; M. de Lamennais lui-même en a parlé avec la *dernière indécence*. Je ne crains pas de dire que votre *Mémorial* est *schismatique*, parce qu'il fait fermenter le levain du schisme dans plusieurs diocèses (1). »

Combattu, ainsi qu'on vient de le dire, avec peu de ménagements, le *Mémorial* était soutenu par l'approbation de plusieurs prélats respectables (2), en particulier du saint archevêque de Bordeaux, Monseigneur d'Aviau;

(1) C'est à l'occasion de cette lettre que l'abbé de Lamennais, écrivant de La Chesnaye à l'abbé de Salinis, lui disait : « Il paraît que le pauvre abbé Clausel devient décidément fou. C'est grand pitié qu'une tête folle qui n'est pas soutenue par un cœur droit. Imaginez-vous un mauvais pot de terre rempli de boue; on allume du feu sous ce pot, le voilà qui s'échauffe, qui bouillonne, et la boue se répand par dessus les bords. Le feu, c'est l'orgueil, la haine, et le pot, je vous le laisse à deviner. » Nous sommes loin de citer ce fragment comme un modèle de polémique modérée.

(2) « Envoyez-moi, écrivait le 9 avril 1824 le vénérable Mgr Soyez, évêque de Luçon, douze exemplaires du *Mémorial*... Vos efforts, je l'espère, pour le grand œuvre de la délivrance auront un heureux succès. »

par les sympathies d'une portion notable, et non la moins intelligente, du clergé, ainsi que des catholiques qui comprenaient le mieux les besoins de la société. Outre les adhésions rendues publiques à cette époque, nous en citerons trois que nous choisissons de préférence dans les trois diocèses avec lesquels l'abbé de Salinis eut le plus de rapports. La première est du vénérable archevêque de Paris, Monseigneur Affre, qui remplissait alors les fonctions de vicaire général d'Amiens :

« Monsieur et cher ami,

« J'ai reçu les premiers numéros du *Mémorial catholique*. Le journal a du succès à Amiens; plusieurs personnes m'ont paru disposées à s'y abonner. Je vous ai envoyé un article que vous n'avez sans doute pas pu imprimer encore. Vous me feriez plaisir, si vous l'imprimiez, de m'en envoyer l'épreuve. Il y a quelques mots que je voudrais changer. Je vous envoie l'ordonnance du roi qui approuve les frères de Saint-Joseph, et les statuts qui doivent régir cette intéressante congrégation. C'est une des choses les plus utiles qu'on ait établies depuis la révolution.

» Vous me permettrez quelques observations sur la forme de votre journal. Je crois que vous feriez plus de plaisir à vos abonnés si, sans augmenter le nombre des feuilles, vous doubliez le nombre des numéros.

» Adieu, monsieur et cher ami.

» Tout à vous, votre dévoué,

» AFFRE, v. g. »

Un des ecclésiastiques les plus distingués et les plus respectables du clergé d'Auch, qui avait été professeur de philosophie de l'abbé de Salinis au collège d'Aire, l'abbé Abeilhé, qui était dans ce moment supérieur du grand séminaire, écrivait, *tant en son nom qu'au nom de ses jeunes collègues et d'autres prêtres de la ville* : « Nous continuons à lire avec le plus vif intérêt les articles du *Mémorial* et nous tâchons d'en propager les doctrines. Notre position est délicate, vous le savez; nous pourrions tout gâter par nos imprudences et par trop de précipitation. Les préventions de nos anciens d'Israël, quoique tous gens respectables et pleins de mérite, sont toujours les mêmes. »

« J'ai lu, écrivait un doyen du diocèse d'Aire, vénérable confesseur de la foi, les premières livraisons du *Mémorial*, et je me propose de les relire. Quand on est environné de tant d'ennemis on ne saurait être trop armé. Il est bien affligeant pour un cœur chrétien de de voir tant d'enfants ingrats qui s'obstinent à méconnaître leur père qui est au ciel, et leur mère, la sainte Église.

» Que le Seigneur soutienne votre courage et vous donne le succès que vous méritez.

» LABAYLE, curé de Hagetmau. »

A l'étranger, les catholiques intelligents applaudissaient au talent et au courage déployés par les rédacteurs du journal.

« Votre *Mémorial*, écrivait le marquis César Tapparelli d'Azeglio, que je lis toujours avec avidité, fait trop d'honneur à l'*Amico d'Italia*, en lui donnant place

parmi tant d'articles qui réunissent le double mérite de bien penser et de bien dire. »

Les nombreuses occupations de l'abbé de Salinis ne lui permirent pas d'apporter à la rédaction du *Mémorial* un concours aussi actif qu'il l'eût désiré; il y inséra cependant un certain nombre d'articles qui furent remarqués. Quelques-uns portent l'initiale de son nom; d'autres sont sans signature. « Sa controverse, dit un juge éclairé, ferme dans le fond, fut toujours modérée dans la forme; elle porta l'empreinte de cette urbanité, de cette distinction, que Monseigneur de Salinis avait puisée au sein d'une noble famille et dans les plus honorables relations. (Or. fun. par Mgr Gignoux). » — Pour être juste, nous devons ajouter que l'abbé de Salinis se reprochait à lui-même deux articles: l'un, sur l'abbé Paganel; l'autre, sur M. Droz, où il s'était un peu trop abandonné à sa verve satirique. « Ce sont, disait-il, les deux seules occasions, autant du moins que je puisse me le rappeler, où je me sois laissé aller à des personnalités blessantes, et quoique le malheureux abbé Paganel n'ait que trop justifié depuis la sévérité de mes appréciations, je les regrette. »

Un service signalé rendu par l'abbé de Salinis fut la publication des articles où il appelait l'attention de tous les hommes honnêtes sur l'inférieure propagande qui inondait la France de mauvais livres (1). Dans des

(1) C'est à l'occasion de ces articles que M. le comte O'Mahony lui écrivait :

« Monsieur l'abbé,

» Permettez-moi de vous faire mon compliment sur l'excellent morceau que vous avez donné dans le dernier *Mémorial*; il me

tableaux statistiques dressés avec le plus grand soin, il établissait que, de février 1817 au 31 décembre 1824, il avait été publié : 1° 1,598,000 volumes de Voltaire complet, et 480,000 de Rousseau; 2° 81,000 volumes détachés de ces deux philosophes; 3° 207,900 volumes des principaux écrivains irréligieux du xviii<sup>e</sup> siècle, Helvétius, Diderot, d'Holbach...; 4° 128,000 volumes des romans impies, immoraux, obscènes, de Pigault-Lebrun; 5° 179,000 volumes d'ouvrages irréligieux, spécialement destinés à la jeunesse; 6° 67,000 volumes de résumés historiques. Total : 2,741,400.

Après avoir dressé cet effrayant bilan, il s'écriait :

« Les faits qu'on vient d'exposer sont certains, et que de réflexions ils font naître ! De quel effrayant ave-

paraît devoir produire tant d'effet, que j'en crois la réimpression *à part* de la plus grande utilité, et que je vous la demande au nom de tous les amis de la bonne cause que vous servez si bien.

» Une addition que je crois nécessaire serait un mot, dans le résumé de la fin, sur Parny, Béranger et Victor Ducange; ce sont trois *infâmes* qu'il faut au moins citer *pour mémoire* et sans rien changer aux additions en chiffres des tableaux; on pourrait, dans les dernières réflexions, dire *à peu près* le nombre d'exemplaires de ces ordures qui ont paru depuis la Restauration. Je demanderais encore une note pour faire la division des mauvais livres publiés *avant* le ministère Villèle et ceux publiés *depuis*. Cette distinction me semble extrêmement importante pour éclairer certaines gens.

» Comme la réimpression de cet article pourrait entraîner des frais considérables, il faudrait mettre la brochure en vente à un prix modéré : le débit serait considérable, et ce qui resterait d'exemplaires, on les enverrait gratis aux curés et desservants pauvres des campagnes.

» Recevez, monsieur l'abbé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

« COMTE O'MAHONY. »

nir ils menacent la France et l'Europe! Tous ces livres qu'on réimprime, non par centaines, mais par *millions*, renversèrent, il y a trente-cinq ans, la monarchie et la société; que feront-ils aujourd'hui qu'ils s'étendent jusqu'aux dernières classes du peuple? aujourd'hui, qu'un reste de foi, malheureusement trop languissante, est la seule barrière qui s'oppose aux progrès de l'impunité, favorisés par les lois, par les systèmes en vogue, par la faiblesse et la corruption? Et ce n'est pas assez de reproduire les ouvrages philosophiques du dernier siècle; les mêmes principes se retrouvent encore dans presque tous les livres nouveaux qu'on publie, soit de politique, soit de littérature, soit de science. Des multitudes de pamphlets viennent en outre exciter les passions du moment, et pousser les esprits dans toutes les routes du désordre. Quel est le peuple qui pût résister à tant d'influences combinées pour atteindre le même but, la dissolution sociale? Et l'on se tait, et on regarde froidement ce travail du crime, et l'on craindrait de le troubler! Cette apathie des gouvernements, cette espèce de tranquillité sur le bord de l'abîme, est un phénomène qu'on ne saurait expliquer humainement. A la vue d'une stupeur si extraordinaire, on se demande s'ils auraient donc entendu cette voix qui annonce aux nations leur fin, *finis super te* (1); et l'on attend avec effroi les événements que présage ce repos de terreur ou d'aveuglement. »

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DES BONS LIVRES. — En cherchant à éveiller l'attention du gouvernement sur le cancer moral qui dévorait la société, l'abbé de Salinis ne

(1) C'est la menace de Dieu, dans le prophète Ézéchiël, contre les nations coupables.



se proposait pas de rejeter sur l'État l'entière responsabilité du remède à appliquer. Il ne se faisait aucune illusion sur l'action que pouvait exercer le Gouvernement, dans la situation où était la France. « Une loi contre les crimes de la presse, disait-il, conçue dans les intérêts de la religion et de la morale, serait sans doute une chose bonne et désirable : mais cette loi, si parfaite qu'on la suppose, ne produirait pas cependant le bien que beaucoup de personnes en espèrent. Il est trop tard... Il est sorti des presses seules de la capitale plus de cinq millions de volumes impies, athées, obscènes ou révolutionnaires. Ainsi que M. de Bonald le disait, il y a dix-huit mois, dans le *Mémorial* : *Si le monde entier entendait le français, il y aurait de quoi bouleverser le monde.* Que faire donc? Quel moyen prendre? Un des moyens les plus puissants, le seul peut-être qui reste, dans l'état actuel des esprits, de remédier aux maux que les mauvais livres ont faits à la société, ce sont de bons livres. » Cette conviction, passant dans le cœur de quelques hommes dévoués, leur inspira la pensée de créer, sous le nom de *Société catholique des bons livres*, une œuvre destinée à réparer le mal opéré par la mauvaise presse. Pour atteindre ce but, il fallait provoquer la composition d'ouvrages présentant toutes les qualités propres à contre-balancer l'action des mauvais livres; il fallait pourvoir au moyen de les répandre. Par suite de l'influence funeste exercée par le philosophisme du dernier siècle, la plupart des traités élémentaires, particulièrement les manuels de science, étaient imprégnés d'un esprit irréligieux. Il était donc nécessaire de stimuler le zèle de tous les vrais savants pour la composition d'ouvrages sur les

différentes branches des connaissances humaines conçus au point de vue chrétien. La *Société des bons livres*, dans l'espoir de donner une impulsion plus efficace, proposa des prix pour les meilleurs traités rédigés conformément à un programme arrêté par elle. Ce programme formait comme une vaste encyclopédie, embrassant les matières suivantes : Religion et philosophie, histoire ancienne et archéologie, histoire moderne et jurisprudence, sciences physiques et mathématiques, sciences médicales et physiologiques. Cette initiative ne resta pas sans résultat; plusieurs livres excellents furent composés.

Mais ce n'était pas tout d'avoir de bons ouvrages, il fallait les répandre; il fallait surtout les faire arriver à ceux qui avaient pu recevoir de funestes impressions de leurs mauvaises lectures. Les directeurs de la Société avaient remarqué que l'un des moyens les plus efficaces employés pour propager les mauvais livres, c'était d'établir dans toutes les villes, et jusque dans les villages, des cabinets de lecture; ils voulurent faire servir ce moyen à la propagande du bien, et ils crurent y réussir en établissant sur tous les points de la France des dépôts, où tout le monde pouvait venir prendre gratuitement des livres en lecture. On répandit ainsi plusieurs millions de volumes.

Si nous sommes entrés dans quelques détails sur cette œuvre, c'est pour en rapporter le mérite à celui qui fut, suivant le témoignage d'un témoin bien informé, puisqu'il y prit part lui-même, « un des membres les plus actifs et les plus assidus de la commission administrative. Les plus honorables suffrages l'accompagnaient dans l'exercice de sa charge. Beaucoup

d'hommes éminents, qui se sont illustrés dans la politique, les lettres et les sciences, siégeaient dans le conseil de cette Société. Ils trouvaient tous que le jeune aumônier du collège était à sa place au milieu d'eux. » (Or. fun., par Mgr Gerbet.)

Un témoignage des plus flatteurs vint récompenser le zèle des directeurs. Le pape Léon XII, sous la date du 16 mai 1827, leur adressa un bref des plus bienveillants et daigna accorder des indulgences pour ceux qui participeraient à la bonne œuvre.

CONFÉRENCES DE JEUNES GENS. — Un des caractères du zèle de l'abbé de Salinis, c'était le *prosélytisme catholique*. Toute l'activité de sa belle intelligence s'était concentrée sur l'étude de la religion ; il l'avait étudiée en elle-même et dans ses rapports avec toutes les branches des connaissances humaines. Il en était résulté chez lui une conviction profonde, raisonnée, qu'il avait besoin de faire partager, surtout par les jeunes gens. La position qui lui avait été créée au collège de Henri IV lui donnait la facilité de réunir chez lui un certain nombre d'amis. La présence de l'abbé de Lamennais, qui s'y rendait tous les dimanches, inspirait à beaucoup de personnes le désir d'être admises dans ce cercle de l'amitié. Peu à peu, et sans dessein préconçu, les réunions devinrent nombreuses. On voulut les rendre utiles. Il fut convenu que l'on s'entretiendrait des questions qui préoccupaient alors les esprits. On examinait les systèmes de l'incrédulité moderne ; chacun proposait librement ses doutes et ses objections ; on ne se rendait qu'à bon escient ; l'abbé de Salinis n'abandonnait jamais le point agité qu'il n'eût porté une pleine et entière conviction dans les esprits. Les

appartements de l'aumônier étant devenus trop étroits, on tint les réunions hebdomadaires chez l'abbé de Scorbiac, qui, en sa qualité d'aumônier de l'Université, était logé à la Sorbonne. Quand l'*Association catholique* eut été fondée, elles se tinrent rue Saint-Thomas-d'Enfer, dans les bureaux de cette association. C'est dans le sein de ces réunions que la plupart des laïques qui, à Paris et dans les départements, ont écrit depuis trente ans pour la défense de l'Église romaine, puisèrent leurs principes. Qu'il nous suffise de citer MM. de Cazalès, de Carné, de Champagny, Bonnetty, de Lagournerie, Delahaye, d'Alzon, Léon et Eugène Boré, Gouraud, de Johannes d'Esgrigny, Du Lac. Ce dernier a exprimé avec un accent de conviction ému le souvenir que ces réunions ont laissé dans son âme. « On apportait, dit-il, dans ces réunions un grand amour pour la vérité, un amour passionné pour la cause de la sainte Église. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans la jeunesse catholique plus d'entrain, de mouvement et de vie. L'action exercée alors par quelques hommes sur la jeunesse ne fut pas complètement stérile, et peut-être ne se rend-on pas suffisamment compte du bien qu'elle a produit. Il est permis de penser que le mouvement de retour qui se manifesta après 1830, et qui depuis a pris de si grandes proportions, n'est qu'une suite, et comme la transmission, de l'impulsion donnée à la jeunesse chrétienne des dernières années de la Restauration (1). »

NOMINATION DE CHANOINE HONORAIRE DE NANCY. — Ce fut au milieu de tous ces travaux, entrepris pour la cause de la sainte Église, que la première distinction ecclésiastique vint chercher l'abbé de Salinis. Appréciateur éclairé d'un zèle qu'il avait vu à l'œuvre, et

(1) *Univ. cathol.* tome XXIII.

désirant avoir un titre pour en faire profiter son diocèse, Monseigneur de Forbin-Janson nomma son ami chanoine honoraire de sa cathédrale. A la date du 17 avril 1826, le vénérable évêque, prêtant une voix à la stalle canoniale, invitait son *cher chanoine* à venir se joindre à lui pour préparer ses diocésains à la grâce du jubilé :

« Votre stalle, épouse fidèle et désolée, qui ne vous connaît encore que par procureur, est dans l'impatience la plus légitime de vous offrir de près tous les petits services qui dépendent d'elle. Je joins, mon cher chanoine, l'expression de mes vœux à la sienne. Heureux de penser que les sentiments de *justice* se joignant à ceux de la *charité* qui vous anime, vous ne vous bornerez point à siéger au milieu de nos vénérables frères, mais que vous y joindrez aussi la faveur de monter quelquefois en chaire et de contribuer à la conversion de nos Lorrains.

» Ne pourriez-vous pas aussi nous conduire M. Chorron? L'ouverture de notre jubilé, qui aura lieu le 26, et dont les exercices se poursuivront jusqu'au milieu de juillet, quant aux prédications, me paraît fournir la circonstance la plus favorable.

» Votre très-dévoué serviteur,

» CHARLES,

» Évêque de Nancy et de Toul. »

RELATIONS AVEC L'ABBÉ DE LAMENNAIS. — VOYAGE DANS LES PYRÉNÉES. — Nous avons vu que ce fut pendant son séjour à Saint-Sulpice que l'abbé de Salinis noua des relations avec l'abbé de Lamennais. Ces rela-

tions devinrent plus étroites pendant son séjour à Henri IV. Les deux premières années, l'abbé de Lamennais venait régulièrement tous les dimanches dîner au collège. Ce fut même là, nous l'avons dit, l'origine des conférences de jeunes gens. Vers la fin de 1824, l'abbé de Lamennais quitta Paris et alla demander à la solitude de La Chesnaye, propriété patrimoniale qu'il possédait au fond de la Bretagne, le repos et la tranquillité que la capitale lui refusait, et dont il avait besoin pour achever ses travaux. Une correspondance assez suivie s'établit entre La Chesnaye et Henri IV. Les lettres de l'abbé de Lamennais respirent toutes l'amour le plus ardent pour la cause de la sainte Église. On y trouve aussi des sentiments de tendresse affectueuse que l'on n'aurait pas soupçonnés dans une âme où l'orgueil et l'égoïsme paraissaient exercer un si grand empire.

6 décembre 1825. — « Vous n'aviez pas besoin, mon cher ami, de vous excuser de votre silence, quelque plaisir que j'aie d'ailleurs à recevoir de vos lettres. Je ne veux pas plus de gêne et de contrainte pour les autres que pour moi-même. Quand on est sûr des sentiments, le reste est peu de chose.

» Je vous remercie du soin que vous prenez de mes *Mélanges*..... Que Dieu préserve Mahony de descendre dans la fosse aux renards, car on n'en sort pas comme Daniel sortit de la fosse aux lions (1).....

» Adieu, mon cher ami, donnez-nous de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Mon frère vous dit mille amitiés. Courage, car nous ne sommes pas au

(1) Nous supposons que c'est une allusion à l'article de M O'Mahony contre le *Journal des Débats*.

**hout, et la guerre ne fait presque que commencer. Totus  
Dnus in Christo. »**

**F. M.**

**7 mai 1826. — « ... Il paraît que vous êtes à Paris moins paisible que je ne suis ici. On dirait des préludes d'une nouvelle révolution. Je la craindrais vraiment si le cardinal de Clermont-Tonnerre n'y avait mis ordre.**

**» Vous savez bien que je ne puis vous rien mander de nouveau. Je ne vois personne, je travaille un peu, et je lis continuellement. Cette vie est fort de mon goût, et je crois qu'à tout prendre il n'en est point de meilleure, quoiqu'elle ait aussi ses moments de tristesse. On ne sait pas assez tout le parti qu'on peut tirer des livres ; pour qui les aime bien, ils s'animent et deviennent vivants. Je vous assure que je préfère cent fois vivre et même *dîner* avec eux, qu'avec les trois quarts des personnes qu'il me fallait voir à Paris. Je ne conçois pas qu'à table Homère et Milton vous plaisent moins que le premier ennuyeux qui tombera sous la main de Philippe (1).**

**» Je vous embrasse de tout mon cœur. »**

**14 mai 1827. — « Vendredi dernier, sur le soir, j'éprouvai une crise assez forte, sans néanmoins perdre connaissance. Le lendemain, la tête était encore prise. Cela s'est dissipé peu à peu, mais je me sens faible et je ne peux travailler comme je le voudrais. J'ai renoncé entièrement au maigre qui, je crois, me fait beaucoup de mal.**

**(1) Philippe était le valet de chambre de l'abbé de Salinis à Henri IV.**

» Je souhaiterais avoir quelque chose de plus intéressant à vous mander; mais que peut vous dire un pauvre campagnard qui ne voit personne, grâce à Dieu, qui ne sait rien, qui ne désire pas en savoir davantage, et qui s'en va répétant au fond des bois et sur les bords de ces étangs que vous connaissez : O le mol et doux chevet que l'ignorance et l'incuriosité à reposer une tête bien faite !

» J'ai trouvé dans un ouvrage composé par le Tasse, durant sa folie, un passage touchant de vérité. Je vous le traduirai, mais l'italien vaut beaucoup mieux.

« Ainsi donc restons dans cette triste vie; nourrissons-nous chaque jour de douleur, et préparons-nous, par la souffrance d'aujourd'hui, à souffrir demain, et après-demain, et encore, et toujours, jusqu'à ce que l'heure du changement arrive. »

» Dites mieux, vous qui n'êtes pas fou. Mille choses à tous nos amis, fous ou non.

» Je vous embrasse tendrement.

» F. »

6 juin 1827. — « Vous savez déjà, mon cher ami, que j'ai reçu votre lettre, et vous savez, par conséquent, que je vous en ai remercié. Je ne sais si vous me remercierez de celle que je vous ai écrite par M. de Lehen. Mais souvenez-vous qu'il y avait alors trois semaines que j'attendais un petit mot, soit de l'un, soit de l'autre, et que je n'étais pas sans inquiétude sur le sort des livres que j'avais envoyés à M. Drach. Et puis, je vous avertis que j'ai besoin d'être traité comme un malade, cela est vrai à la lettre. Je ne vous demande ni nou-



velles, ni longues épîtres; deux lignes seulement où vous me direz, nous nous portons bien et nous vous aimons toujours, cela me suffira; mais un silence absolu me fait mal... La censure en ce moment, après ce qui s'est passé, a quelque chose d'incroyable. Qui donc a soufflé sur ces gens-là l'esprit de vertige! Leurs plus grands ennemis n'auraient pas osé leur donner un pareil conseil. Apparemment que l'irritation n'était pas assez forte contre eux. Au reste, peu importera pour le *Mémorial*, comme vous l'observez. On parlera d'autre chose, voilà tout, et cela n'en vaudra que mieux pendant quelque temps. Je vous embrasse bien tendrement. »

5 novembre 1827. — « Si vous saviez, mon cher ami, le plaisir que me font vos lettres, vous n'en seriez pas si avare. Le plaisir n'est cependant pas si grand, que je n'en eusse davantage encore à vous voir; mais c'est ce que je n'ose espérer de sitôt, malgré le projet dont vous m'avez flatté.

» Une fois pour toutes, vous êtes sur les lieux, vous avez un excellent esprit, faites donc sans hésiter ce que vous jugerez convenable, tant pour ce qui tient aux écrits qui se rattachent au *Mémorial* que pour ce qui concerne la maison.

» L'abbé G. vous donnera beaucoup de détails sur l'affaire qui m'occupe et à laquelle vous vous intéressez. Je crois que la Providence est avec nous, mais il faut la seconder avec zèle et persévérance (1).

» Je ne prévois pas que je puisse retourner à Paris avant quatre ans. Mon ouvrage sur la *Société* (2) aura trois volumes. Je veux faire aussitôt après celui qui manque pour compléter l'*Essai*. Vous voyez que cela demandera

(1) Il s'agit de la fondation de la *Congrégation de Saint-Pierre*. — Voir *Vie de Mgr Gerbet*, tom. I, p. 76.

(2) C'est l'ouvrage qui est devenu : *l'Esquisse d'une philosophie*.

du temps. Je suis bien de santé, mais très-affaibli; le travail me fatigue, et le principe de vie est usé; il faut que je me presse. Si j'achève ce que j'ai en vue, et que Dieu me donne encore quelques années après, je les consacrerai à un autre genre d'occupations; vous entendez ce que je veux dire.

» Je vous embrasse bien tendrement, et suis tout à vous *in J.-C. et M<sup>a</sup>.* »

Ce que disait dans cette lettre l'abbé de Lamennais, *le principe de vie est usé*, paraissait littéralement vrai : les médecins, fort inquiets de l'état d'une santé qu'ils désiraient conserver pour le bien, pensaient-ils, de la religion, avaient conseillé un voyage à Saint-Sauveur. L'abbé de Salinis fut chargé d'accompagner son illustre ami. Le voyage fut marqué par un incident qui avait laissé dans son âme un souvenir des plus profonds. On voyageait en poste; arrivés dans les environs de Moissac, l'abbé de Lamennais, déjà souffrant, se sentit saisi par un spasme nerveux qui lui enleva subitement l'usage de toutes ses facultés. La seule habitation voisine était une ferme isolée; on y transporta le malade. La nuit tout entière se passa dans des inquiétudes qui n'étaient adoucies que par les sentiments de foi, de résignation, de soumission à la volonté de Dieu qui s'exhalaient de l'âme du moribond. « Ah! pourquoi, disait souvent l'abbé de Salinis en faisant le récit de cette nuit cruelle, ah! pourquoi n'est-il pas mort dans ce moment (1)! »

(1) Voici comment l'abbé de Lamennais, dans une lettre à madame la comtesse de Senfft, rend compte de cet incident :

« Mon voyage a été une espèce d'agonie continuelle. A quelques lieues de Montauban, près de Moissac, on fut obligé

L'abbé de Lamennais, dans le désir de propager les doctrines qu'il croyait nécessaires à la restauration de la société, avait conçu le projet de former comme une espèce d'association religieuse vouée à l'enseignement des hautes sciences ecclésiastiques. Nous supposons que c'est là cet autre genre d'occupations auquel il se proposait de se consacrer après l'achèvement de son ouvrage sur la société. Dans plusieurs de ses lettres à l'abbé de Salinis, il l'entretient de ce projet, qui reçut un commencement d'exécution en Bretagne. Dans sa pensée, c'est à Paris que l'œuvre devait s'établir, ou du moins avoir son centre d'action, et il comptait sur

de me descendre de voiture, et de m'étendre sur un lit dans une ferme. » (Corresp. de 1858, t. I, p. 265.)

Pendant un moment de repos de cette nuit si agitée, l'abbé de Lamennais, épanchant son âme dans celle de son unique compagnon de voyage, lui dit : « Vous savez que je ne suis pas crédule, mais je puis vous assurer que ce qui m'arrive ne me surprend pas. Le jour où je dis ma première messe, j'entendis très-distinctement une voix intérieure qui me disait : *Je t'appelle à porter ma croix, rien que ma croix ; ne l'oublie pas.* » Hélas !

L'éditeur de la *Correspondance de Lamennais* (sic) raconte que ce fut à l'occasion du voyage de Saint-Sauveur qu'il connut pour la première fois son illustre ami. Si son imagination de treize ans, — il nous dit lui-même qu'il n'avait alors que treize ans, — embellit à ses yeux la physionomie de l'écrivain démocrate, elle lui présenta sous un jour singulier la figure de son garde-malade, ainsi qu'il l'appelle. Nous doutons qu'aucun de ceux qui ont connu l'abbé de Salinis veuille le reconnaître sous ces traits : « L'autre, debout à côté de lui, la tête haute, les épaules effacées, le regard animé, figure méridionale, brune et grave, aux contours arrondis et fermes, sans caractère bien marqué cependant, et de celles qu'on peut voir tout aussi bien sous le képi du soldat que sous la calotte du prêtre. (T. I, p. 59.) » O imagination de treize ans ! — Voir *Vie de Mgr Gerbet*, tome I, p. 333 et suiv.

l'abbé de Salinis pour la diriger : « Vous deviendrez, lui écrivait-il, le directeur du nouvel établissement, soit en réalité, si vous vous décidez à vous unir à nous, soit ostensiblement aux yeux du public, si cette union ne vous convenait pas... » Un instant, il espéra même qu'une porte lui serait ouverte dans le Nouveau-Monde : « J'ai reçu, 26 mai 1830, mon cher ami, de nouvelles lettres de l'évêque de New-York, lequel entre sur ses projets et sur les moyens d'exécution en des détails fort satisfaisants. D'un autre côté, la Providence a tout récemment ouvert des voies qui faciliteront le concours qu'il demande de nous, et je suis persuadé de plus en plus qu'on peut préparer un bien immense dans ces contrées lointaines, destinées à devenir peut-être l'asile de la foi. Tuissimus in J.-C. et M<sup>a</sup> » (1).

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA RELIGION CATHOLIQUE. — Le catholicisme était placé sous la Restauration dans une position compromettante, qui à la longue eût pu devenir dangereuse. Par cela seul que la religion était censée protégée par le Gouvernement, l'opposition dirigeait ses traits contre elle, dissimulant avec une habileté perfide ses attaques contre le trône sous le couvert des coups portés à l'autel. De son côté le Gouvernement, dans l'espérance illusoire d'apaiser la révolution, lui sacrifiait ses plus *puissants défenseurs*, ne s'apercevant pas que lorsque le premier et le plus solide rempart serait tombé, on s'attaquerait à la place elle-même et on la renverserait. Par suite, l'irréligion faisait chaque jour des progrès, et le Protestantisme cherchait à bénéficier des pertes faites par le Catholicisme. « Ce n'est pas de La Chesnaye, écrivait le 7 jan-

(1) Voir, dans la *Vie de Mgr Gerbet*, l'histoire de la *Congrégation de Saint-Pierre*, tome I, p. 76 et suiv.

vier 1828 l'abbé de Lamennais, que vous vous attendez qu'on vous mande des nouvelles. Je ne sais que ce que vous savez, ou plutôt beaucoup moins. Une nouvelle scène politique va s'ouvrir, et puis viendra l'orage. Nous ne sommes pas loin des persécutions qu'on m'a su si mauvais gré d'annoncer. Je sais de science certaine que, plus que jamais, on veut le protestantisme, et qu'on se croit sûr de l'établir. On se trompe en cela, mais la tentation entraînera de terribles maux.

Priez le bon Dieu pour moi, mon cher ami, et pensez quelquefois à l'un des hommes qui vous est le plus tendrement dévoué en ce triste monde.

F. M.

Un des inconvénients les plus graves de cet état de choses, c'est que les catholiques, habitués à attendre leur secours du Gouvernement, n'avaient pas assez de confiance dans l'action individuelle ou collective qu'ils pouvaient exercer. Cependant, quand on vit le pouvoir sacrifier les Jésuites par une faiblesse que rien ne justifiait, les catholiques commencèrent à comprendre qu'ils devaient chercher le salut en eux-mêmes. De cette conviction naquit *l'association pour la défense de la religion catholique*.

« Depuis quelques années, disaient les fondateurs, grand nombre d'associations se sont formées pour propager l'erreur... Le protestantisme, avec ses sociétés bibliques, qui invitent chaque homme à créer lui-même sa religion, a fait un grand appel à l'anarchie des opinions, et cette anarchie lui a répondu. Sous le nom de je ne sais quelle morale chrétienne entièrement séparée-

du dogme, le déisme a aussi une société nombreuse, où tout peut entrer, même l'athéisme.

» Toutes ces associations existent sous la protection des lois et jouissent d'une pleine liberté. Pourquoi une association destinée à défendre la religion catholique ne serait-elle pas aussi légale que celles qui l'attaquent? » (Extr. du rap.)

Le but de l'association, était-il dit dans les statuts, est de réunir les efforts de tous les gens de bien pour la défense de la religion catholique.

L'association embrasse toute la France. Elle se compose :

1<sup>o</sup> D'un conseil général. — Ce conseil avait pour président le duc d'Havré et de Croy, pour vice-présidents le maréchal prince de Hohenlohe, le vicomte d'Ambray, Duplessis de Grenedan, le comte de Larochefoucauld.

2<sup>o</sup> D'associés correspondants.

3<sup>o</sup> De simples associés.

Le conseil général pourvoit à l'administration de la société par une direction générale, composée de cinq membres.

Les cinq directeurs nommés furent : l'abbé Perreau, vicaire général de la grande Aumônerie, l'abbé Desgenettes, l'abbé de Salinis, Laurentie, Cauchy. — De ces cinq hommes dévoués, M. Laurentie est le seul qui tienne encore l'épée, et il la tient ferme, pour la défense de la religion catholique.

Lorsque l'abbé de Salinis quitta Paris pour se fixer à Juilly, il voulut se démettre de ses fonctions de directeur. Le respectable M. Bailly, qu'il avait chargé de faire agréer sa démission, lui écrivait le 12 mars 1829 : « J'ai

**donc fait avec courage vos propositions à la direction : elle a apprécié vos raisons, et cependant ne s'y est rendue d'aucune manière, car elle veut de votre concours ; à aucun prix elle n'entend se priver de son principal collaborateur...**

**» Adieu. Tout à vous de respect et d'attachement.**

**» BAILLY. v**

L'abbé de Salinis continua donc à exercer ses fonctions jusqu'au moment où éclata l'orage annoncé par l'abbé de Lamennais ; il se retira alors, avec la conviction d'avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour le conjurer.

---

# LIVRE TROISIEME

1828 - 1840

## DIRECTION DU COLLÈGE DE JUILLY

**CIRCONSTANCES QUI DÉTERMINÈRENT LA RÉORGANISATION DE JUILLY. —** Les ordonnances de 1828, qui excluaient les Jésuites de l'enseignement, jetèrent une perturbation profonde en France. Les pères de famille soucieux de l'avenir religieux de leurs enfants, se trouvèrent subitement dépourvus des ressources précieuses que leur offraient les grands établissements de Saint-Acheul, Bordeaux, Sainte-Anne, Montmorillon et Dôle. Les collèges de l'État n'inspiraient, sous le rapport chrétien, qu'une médiocre confiance. Il faut le dire, cette défiance était trop justifiée, comme le prouve la lettre adressée vers cette époque au grand maître de l'Université par les aumôniers des collèges de Paris (1). Nul n'était plus à même d'apprécier la gravité du mal que MM. de Salinis et de Scorbiac. Par son titre d'aumônier général de l'Université, M. l'abbé de Scorbiac avait visité tous les collèges royaux de France, et s'était trouvé en rapport intime avec les jeunes gens qui suivaient les cours de ces établissements. Quoique son ministère eût été fécond en fruits de grâce, peut-être même à cause

(1) Cette lettre fut rédigée par l'abbé Lacordaire, qui avait succédé à l'abbé de Salinis dans l'aumônerie de Henri IV.



des résultats étonnants produits par sa parole éloquente et convaincue, il avait pu sonder la profondeur de la plaie qui rongeaient les jeunes générations. Aumônier de Henri IV depuis plus de six ans, lié d'amitié avec plusieurs de ses collègues, l'abbé de Salinis comprenait, lui aussi, combien étaient légitimes les préoccupations des pères de famille chrétiens. Cette conviction identique inspira aux deux amis la généreuse pensée de fonder une maison d'éducation qui pût suppléer aux établissements qui venaient d'être fermés. Un ancien collègue de l'abbé de Salinis à Henri IV, l'abbé Caire, ecclésiastique d'un très-grand mérite, apporta à l'entreprise le concours de son expérience, de son talent et de son zèle. Le difficile n'était pas de concevoir le projet, mais de le réaliser. Des obstacles de toute sorte se dressaient devant eux. Il fallait trouver un local convenable, assez rapproché de Paris, afin de profiter des ressources d'instruction qui ne se trouvent que dans cette capitale, assez éloigné pour soustraire les jeunes gens aux occasions de dissipation toujours plus ou moins nuisibles au progrès des études, ainsi qu'aux dangers de nature à éveiller dans le cœur des parents chrétiens des sollicitudes plus sérieuses (1). Il fallait des fonds considérables, des collaborateurs, la tolérance du gouvernement et la confiance des fa-

(1) L'un des généraux les plus respectables et les plus distingués de la congrégation de l'Oratoire, le père Louis-Thomas de Lavalette, disait : « Nous voudrions pouvoir réduire nos collèges à un petit nombre de maisons telles que celle de Juilly. Ce n'est guère que loin de la corruption des villes, qu'il est possible aujourd'hui (il parlait ainsi en 1763,) d'élever les enfants dans la connaissance de la religion et l'innocence des mœurs. »

milles. La divine Providence leva successivement tous les obstacles. Deux hommes éminents, MM. de Bonald et Berryer, qui partageaient les préoccupations des pères de famille, appelèrent l'attention de l'abbé de Salinis sur un collège où ils avaient eux-mêmes achevé leurs études et pour lequel ils conservaient une affection profonde. Juilly réunissait toutes les conditions désirables pour le succès de l'œuvre qu'il s'agissait d'entreprendre.

COUP D'ŒIL SUR LE PASSÉ DE JUILLY.— Juilly est l'établissement d'éducation le plus ancien peut-être qui existe en France. C'est en 1638 que l'abbaye de Juilly, dont il est fait mention dans l'histoire de l'église de Meaux dès le onzième siècle, fut réunie à la Congrégation de l'Oratoire, et le 3 novembre 1639 que le vénérable successeur du cardinal de Bérulle, le père de Condren, fonda le collège de Juilly, qui reçut, la même année, de Louis XIII, le titre d'*Académie royale*.

Juilly fut pendant cent cinquante ans, jusqu'à l'époque de la révolution, le principal collège de l'Oratoire, et de plus une maison de retraite dont le silence et le recueillement, singulièrement favorables à la méditation et à l'étude, attirèrent tour à tour tous les écrivains, tous les savants illustres que cette congrégation a produits en si grand nombre.

Si le temps n'efface pas entièrement les vestiges que les hommes célèbres semblent laisser après eux dans les lieux qu'ils ont habités, on ne saurait voir sans quelque intérêt les murs de l'antique abbaye et du vieux collège de Juilly, sur lesquels un double passé a laissé le reflet de tant de noms, de tant d'illustrations si diverses : Henri d'Albret, Henri IV, le père de Condren, Bossuet, Malebranche, la Fontaine, Massillon, Lamy,

Thomassin, Morin, Houbigant; sans rechercher parmi les élèves formés par une école dont la réputation attira si longtemps l'élite de la jeunesse française, tous ceux dont la vie a réfléchi quelque lustre sur leur berceau; sans compter toutes les gloires dont Juilly a développé les premiers germes, pendant un siècle et demi, depuis le vainqueur de Denain jusqu'à l'auteur de la *Législation primitive*. (Voir doc. G.)

Lorsque la révolution dispersa les ordres religieux et s'empara de leurs propriétés, les bâtiments et le parc de Juilly, rachetés par un des pères de l'Oratoire, échappèrent à la dévastation. Dès que des jours plus calmes permirent de relever quelques-unes des institutions qui avaient été entraînées dans la chute de la monarchie, plusieurs Oratoriens s'associèrent dans le but de restaurer le collège de Juilly, et même avec l'espérance de reconstituer leur ancienne congrégation dans cette maison qui en avait été en quelque sorte le centre, et qui rappelait ses plus beaux souvenirs. Il ne leur fut donné de réaliser qu'une partie de leur dessein; de nouvelles vocations ne se recrutèrent point, et la mort éclaircit peu à peu les rangs de ces derniers représentants de l'institut du cardinal de Bérulle. Ceux sur qui reposait toute l'administration du collège de Juilly, finirent même par trouver ce fardeau trop pesant pour leur âge, et ils cherchèrent, en dehors de leur congrégation, des successeurs à qui ils pourraient le transmettre.

Leur joie fut grande quand un de leurs anciens élèves, dont ils étaient fiers à juste titre, leur proposa le concours de prêtres jeunes, pleins d'avenir, et animés comme eux du désir de contribuer à former des géné-

rations chrétiennes. Après des pourparlers dont l'habileté des négociateurs sut abrégier les longueurs, un accord fut signé entre les derniers représentants de l'Oratoire et les trois ecclésiastiques associés, MM. de Salinis, de Scorbiac et Caire.

**DIFFICULTÉS MATÉRIELLES.** — Cet accord imposait aux associés une lourde charge financière, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée le 9 juillet 1828 à l'abbé de Salinis par un des hommes qui contribua le plus à applanir toutes les difficultés, le vénérable M. de Rainneville.

« Vous me dites que les dettes s'élèvent à 53,000 fr. environ, dont 30,000 exigibles, et 24,000 pour le moulin. Vous croyez que les pensions viagères s'élèveront à 5 ou 6,000; c'est un capital de 60,000; soit donc un total de 137,000. En comptant de plus 23,000 de réparations, c'est un capital de 160,000 fr. dont il faut s'assurer... »

Au mois d'août de cette année, la même personne écrivait :

« Je vois que vous avez besoin de 65,000 fr. ; je les mettrai à votre disposition demain si vous le désirez. Il faut se présenter avec cette assurance qui donne du crédit, inspire la confiance, et montre à tout le monde qu'on est fortement appuyé... J'accepterai la participation de quelques personnes que vous me présenterez, mais nous en conférerons ensemble, car je veux que parmi les fondateurs de votre établissement il y ait parfaite uniformité de doctrine et d'intentions (1)... »

(1) M. Blin de Bourdon fut un des principaux associés. Il semble que la divine Providence eût réservé à deux futurs diocésains de l'évêque d'Amiens la consolation de contribuer à fonder Juilly.

Un concours aussi bienveillant et aussi généreux levait une des principales difficultés.

Il s'en présentait une autre.

OPPOSITION DU MINISTÈRE. — Pour ouvrir un établissement de plein exercice, il fallait certains grades universitaires que les fondateurs de Juilly ne possédaient pas. Le gouvernement, qui s'était d'abord montré disposé à accorder une dispense, opposait une résistance qui paraissait inflexible.

« Je suis, écrivait le vénérable M. de Rainneville, dans une pénible inquiétude au sujet du diplôme, car la résistance après le consentement est un mauvais indice. Le diable n'aime pas qu'on lui ravisse ses victimes, et cependant le nombre ne lui manque pas. »

« Je désire vivement, mon cher ami, écrivait, vers la même époque, l'abbé de Lamennais, que vos affaires s'arrangent d'une manière satisfaisante, et vous savez avec quel plaisir j'apprendrai que vous êtes enfin délivré des sottés tracasseries qu'on vous a faites; dans tous les cas, je vous conseille de ne pas vous rebuter des obstacles que vous rencontrez sur votre route, et de marcher au contraire avec un plus grand courage et une plus grande confiance. Vous n'avez en vue que le bien, vous ne vous proposez que la gloire de Dieu, il vous protégera et ne souffrira pas que vous soyez éprouvé au delà de vos forces. Les hommes ne sauraient empêcher le succès de ce que l'on entreprend pour lui.

» Tout à vous, *ex intimo corde.* »

Lamennais n'exagérait pas en traitant de *sottés tracasseries* les difficultés soulevées par l'Université. Le grand-maitre placé dans ce moment à la tête de l'Ins-

truction publique, s'inspirant des pensées du ministère dont il faisait partie, craignait de prendre la plus petite mesure qui pût contrarier l'Opposition. Il croyait, par des ménagements inspirés sans doute par un sentiment légitime de conciliation, mais que l'histoire n'en appellera pas moins des faiblesses, apaiser des passions d'autant plus insatiables qu'elles ne répondaient à aucun besoin réel. Nous ne craignons pas de formuler cette appréciation sévère sur la conduite de M. de Vatismenil, parce qu'il répara noblement, plus tard, comme publiciste et comme Représentant, les fâcheuses condescendances du grand-maître. Pour triompher des hommes craintifs, il faut opposer une terreur plus grande à celle qui les domine. Les fondateurs de Juilly eurent recours à cette petite ruse diplomatique. Le grand-maître redoutait de mécontenter l'Opposition en accordant une dispense qu'il avait promise ; on lui fit entrevoir qu'il irriterait profondément les défenseurs les plus zélés du ministère en refusant. Il céda (1).

(1) Le principal motif d'opposition contre les fondateurs de Juilly, c'est qu'ils professaient des doctrines contraires à celles du clergé de France. Pour rassurer sa conscience gallicane, le grand-maître voulait exiger de l'abbé de Salinis une adhésion à la fameuse déclaration de 1682. Comme, malgré les explications les plus catégoriques, le chef de l'Université revenait toujours à son argument : « Mais vous avez des doctrines contraires à celles du clergé de France — Eh ? bien, monsieur le grand-maître, pour vous rassurer complètement sur ce point, lui dit l'abbé de Salinis, je vais vous donner par écrit une déclaration attestant que j'adhère aux doctrines du clergé de France réuni en 1626, doctrines formulées par Fénelon dans son remarquable traité sur le Souverain Pontife. » Cette déclaration très-ultramontaine de gallicanisme parut satisfaisante.

Après la Révolution de Juillet, les directeurs de Juilly se rencontrèrent dans une des stations thermales des Pyrénées

**DIFFICULTÉS MORALES.** — Les liaisons de l'abbé de Salinis avec l'abbé de Lamennais, et la part active qu'il avait prise à la polémique soulevée à l'occasion du système philosophique du sens commun, excitèrent au premier instant quelques défiances contre la direction de Juilly.

« Je me suis aperçu, écrivait le 28 août un ami, que les jésuites ne vous sont pas très-favorables. Il faut donc opérer sans eux, peut-être n'est-ce pas un mal dans la situation présente. Je n'en suis pas très-effrayé pour vous. Vous aurez moins d'élèves en commençant, mais cela vous donnera le temps de bien vous organiser. »

Des amis communs s'interposèrent pour dissiper des défiances qui ne provenaient que de malentendus. L'un d'eux rendait compte en ces termes du résultat de ses démarches :

« J'ai causé avec le père Loriquet. Il est dans vos doctrines *personnellement*, il sera donc facile de le rendre favorable à votre œuvre... Je ne saurais dissimuler mon vif désir de voir cesser les légères nuances de division qui se sont élevées entre les jésuites et les amis de notre illustre abbé. Les circonstances ont rendu ce rapprochement facile, un grand nombre de pères partagent ses sentiments... Votre bon esprit, monsieur l'abbé, vous rend propre à négocier cette affaire. Employez-vous-y, et tout le monde en recueillera les fruits. Tous les vrais enfants de l'Église, tous les

avec l'ancien grand-maître. Oubliant les griefs antérieurs, ils s'empressèrent d'aller lui faire visite. Le lendemain, l'abbé de Salinis voyait M. de V. agenouillé à son confessionnal. Des relations d'amitié ne cessèrent depuis cette époque d'exister entre eux.

filis soumis à l'autorité du Père commun, doivent serrer leurs rangs pour lutter de concert contre l'impiété et la secte ennemie. » (Lett. de M. de Rainneville à l'abbé de Salinis).

On ne faisait pas en vain appel à l'esprit de conciliation de l'abbé de Salinis. Toute sa vie, il se montra disposé à faire les concessions qui ne demandaient que des sacrifices personnels. Dans cette circonstance, il écouta et suivit les conseils de l'amitié.

« Je suis charmé que vous ayez goûté mes idées sur l'utilité de se porter vers les actes de réconciliation. Dieu bénira cet esprit de douceur qui vient de lui. Les événements nous donnent si fort raison, que beaucoup de gens se tournent vers nous quand ils peuvent le faire sans trop de sacrifices d'amour-propre. C'est très-bien d'aller au-devant d'eux, et je vous en sais bien bon gré... »

Le bon Dieu bénit effectivement les dispositions conciliantes des nouveaux fondateurs de Juilly.

A la rentrée des classes, au mois de novembre 1828, le nombre des élèves, qui, sous la direction des anciens Oratoriens, était descendu à un chiffre très-inférieur, s'accrut dans des proportions inespérées et presque inquiétantes. L'inauguration du nouveau collège se fit solennellement sous la présidence de M. Villecour, alors vicaire-général de Mgr de Cosnac, évêque de Meaux, aujourd'hui cardinal. Les débuts furent pénibles. Quoique formés pour la plupart sous la direction des jésuites, les élèves avaient des idées et des traditions très-diverses qu'il était fort difficile de fondre dans l'unité d'un même esprit. Cette unité n'existait même pas parmi tous les collaborateurs. Dans des vues de



conciliation, MM. de Salinis et de Scorbiac avaient cru devoir conserver quelques—uns des anciens professeurs dont les idées ne s'accordaient pas avec les leurs. Une séparation devint nécessaire; elle ne se fit pas sans quelque tiraillement: « Je vous félicite extrêmement, écrivait, après l'élimination d'un des principaux membres de l'ancienne administration, l'abbé de Lamennais, d'être débarrassés de M. R..... Vous avez peu de chose à craindre de sa mauvaise volonté: les mots sont sans force en présence des faits, et en continuant avec zèle ce que vous avez si bien commencé, la confiance publique s'attachera de plus en plus à votre établissement. De fortes études et, pour le régime intérieur, un ordre sévère et doux qui se rapproche le plus possible de celui qui règne dans une famille bien réglée, avec cela, vous pouvez laisser dire les ennemis et les malintentionnés... (3 juillet 1830.) » La Révolution de 1830, qui survint au milieu de ces embarras, semblait devoir donner le coup de mort à l'établissement. Un instant on put le craindre. La Providence avait d'autres desseins. Les premières appréhensions dissipées, ces messieurs rouvrirent avec confiance les portes de leur maison. Instruits par l'expérience, ils firent un choix sévère parmi les jeunes gens qui leur furent présentés, éliminant sans pitié tous ceux qui leur avaient donné des inquiétudes. Ils usèrent de la même sévérité vis—à—vis des professeurs qu'ils adjoignirent à leur œuvre. Les sacrifices ne leur coûtèrent pas, mais ils tinrent à n'introduire que des maîtres partageant leurs idées et animés d'intentions pures. Par suite des circonstances, ils n'auraient pas pu trouver dans les rangs du clergé, encore peu nombreux et absorbé par les travaux du

ministère paroissial, un nombre suffisant de collaborateurs, ils ne craignirent pas de confier à des laïques les chaires les plus importantes. Ce mélange de prêtres et d'hommes du monde, loin de nuire à l'harmonie et au succès des études, y contribua puissamment (1). Mais ce qui donna surtout au nouvel établissement une réputation méritée, ce fut le mode d'organisation adopté pour l'enseignement des lettres et des sciences. On sera bien aise de trouver ici un exposé sommaire mais exact du plan d'études qui fut adopté. Notre tâche sera facile ; il nous suffira de donner la parole à celui qui l'avait conçu et qui présida à sa mise en œuvre.

PLAN D'ÉTUDES DU COLLÈGE DE JUILLY (2). — « Pour mettre les études en harmonie avec les besoins d'une époque aussi nouvelle que la nôtre, n'y a-t-il rien à essayer de nouveau, et l'éducation peut-elle, sans péril, demeurer stationnaire en face du mouvement prodigieux qui emporte le monde ?

» Pour répondre à cette question, si intimement liée à tous les intérêts de la religion et de l'ordre social ; pour reconnaître ce que peuvent laisser à désirer des plans d'études classiques qui furent tracés par des hommes dont personne ne révère plus que nous la mémoire ; pour expliquer la pensée d'où peut sortir une nécessaire réforme, nous sommes forcés d'entrer dans quelques développements. »

L'abbé de Salinis expose ici l'état intellectuel des peuples païens, et la nature de la révolution opérée par le Christianisme.

« Si les aperçus que nous venons d'indiquer sont

(1) « Nos élèves, écrivait le 10 mars 1831 le vénérable abbé de Scorbiac, vont parfaitement bien, et jamais je n'ai été aussi heureux que cette année. Le collège est une véritable famille. La plus grande confiance règne entre les maîtres et les élèves. Dieu veuille que nous jouissions longtemps de notre bonheur. » — Lettre à l'abbé Mondin.

(2) Ce plan a été publié dans l'*Université catholique*.

vrais, ils tranchent la question que nous nous sommes proposée; car il en résulte une double conséquence.

» On aperçoit, en premier lieu, en quoi sont incomplets, vicieux, les plans d'études classiques qui ont trop longtemps prévalu. Quel doit être le but de l'éducation? Développer l'homme, tout l'homme; or, comment ce but peut-il être atteint autrement qu'en faisant participer la raison de l'enfant, à mesure qu'elle grandit et autant qu'elle en est capable, à tous les progrès par lesquels s'est développée d'âge en âge la raison du genre humain? Donc, après les pas immenses que l'esprit humain a faits dans tous les sens, poussé par le souffle divin du Christianisme, ce n'est pas dans les siècles idolâtres qu'il faut aller chercher tous les principes du développement de l'intelligence de l'homme; des études toutes païennes ne sont pas la pâture la plus naturelle, la seule dont il convient de nourrir des générations catholiques. Et cependant, allez, je ne le dis pas de nos jours, mais dans le dernier siècle, dans des temps plus reculés encore, en France, dans presque toute l'Europe, entrez dans les écoles publiques, que trouverez-vous? De jeunes intelligences tellement parquées, que l'on nous pardonne ce mot, dans le champ étroit de l'antiquité profane, qu'excepté dans l'ordre du salut et de la vie future, qui leur est toujours montré comme un ordre à part qui ne se rattache par aucun lien à la vie présente, on les laisse à peine soupçonner que le monde ait marché depuis les Romains et les Grecs, et qu'il y ait rien autre chose à savoir que ce que peuvent leur dire ces peuples éteints; des enfants qui, jetés dans le monde païen presque dès le berceau, reviendront, à l'âge d'homme, de leur exil

classique, l'âme tellement préoccupée des images de la Grèce et de Rome, qu'ils seront comme étrangers à tout le reste. Nous croyons que ce n'est rien exagérer que de voir dans cette apostasie de la littérature, des arts, des sciences, de la politique, réalisée ainsi dans les premières études d'où sortent les pensées de toute la vie, une des causes, la plus intime peut-être, qui prépara cette Révolution dont la main sacrilège essaya de briser tous les liens qui unissaient le présent au passé, le monde à son Auteur. Qui ne voit en effet que par un pareil système d'éducation, l'esprit des peuples se trouvait livré d'avance à tous les mensonges de cette stupide, de cette insolente philosophie qui s'en vint un jour dire à Dieu : « Tu ne régneras plus sur nous, car nous voulons avoir de la raison, du génie même et surtout de la liberté ; et la religion que tes prêtres nous enseignent, ne fait qu'emmailoter de ténèbres la liberté, la raison, le génie de l'homme, pour les retenir dans une éternelle enfance. » C'est au Dieu de l'Évangile, c'est après que le monde avait marché quinze cents ans dans les routes de lumière que la parole du Christ avait ouvertes devant lui, que la philosophie osa dire ces choses ; et il se trouva que le monde chrétien avait tellement perdu la conscience de lui-même, était si ignorant de sa propre histoire, qu'il crut n'avoir rien à faire de mieux que d'arracher à tous les nobles pouvoirs auxquels il avait obéi, le sceptre qu'ils tenaient de Dieu, pour le remettre à des *législateurs de collège*, comme les a nommés M. de Bonald, qui, ridicules même alors qu'ils étaient atroces, entreprirent de refouler, à travers des flots de sang, la société vers son berceau ; de ramener, à la suite du bourreau, les jeux, les fêtes, les

mœurs, les lois, la liberté et jusqu'aux dieux du paganisme, et nous donnèrent enfin sur les ruines de la première monarchie du monde catholique, cette représentation du monde romain qui exciterait à jamais le rire de la postérité, si elle ne devait pas lui arriver mêlée à tant de lamentables souvenirs, escortée de tant de lugubres images.

» Mais, en second lieu, un excès ne doit pas nous jeter dans un autre excès. Si une éducation qui ne nourrit l'enfance que d'études païennes, est essentiellement incomplète et peut devenir fatale, ce serait une grande erreur aussi que de méconnaître la place importante qui appartient à l'antiquité dans les études classiques. Cette conséquence ne ressort pas moins rigoureusement que la première de ce qui s'est manifesté à nous dans le coup d'œil que nous avons jeté sur l'histoire du monde. Tout est uni, comme nous l'avons vu, par des rapports nécessaires, dans ce vaste plan de l'éducation du genre humain, merveilleuse manifestation d'une pensée divine où nous devons chercher la pensée, le plan naturel de l'éducation de l'homme : les siècles païens sont le germe d'où sont sortis les siècles chrétiens. Le monde romain a été en toutes choses le point de départ du monde moderne; d'où il suit que nos langues, notre littérature, nos arts, nos sciences, nos institutions, notre civilisation enfin tout entière, fille de l'antiquité quant au corps, si l'on peut ainsi parler, fille du Christianisme quant à l'esprit, ne peut être comprise sans la connaissance intime du double élément dont elle se compose. Le problème de la vie humaine échappe également au philosophe qui ne veut tenir compte que des phénomènes matériels, et à celui qui

prétend tout expliquer par les phénomènes de la pensée; l'homme, pour être connu, doit être étudié dans les deux principes distincts qui se révèlent dans sa mystérieuse existence et dans les rapports qui unissent ces deux principes : il en est de même de l'humanité.

» Que l'on ne se méprenne donc point sur notre pensée. Le vice radical dans lequel se résument tous les légitimes reproches qui peuvent être adressés, selon nous, aux plans d'enseignement généralement adoptés dans les écoles, ce n'est pas d'avoir attaché à l'étude des langues mortes une importance extrême, mais de n'avoir pas vu que cette étude est stérile ou ne produit même que des fruits dangereux dans l'intelligence des élèves, si elle ne se lie pas à d'autres études ; c'est de n'avoir pas compris que les langues anciennes ne sont pas tout ce qu'il importe à l'homme de savoir, qu'elles ne sont pas même, à proprement parler, une science, mais l'instrument nécessaire pour acquérir la science de l'antiquité, qui n'a elle-même de véritable valeur pour nous, que parce qu'elle est l'introduction naturelle à la science des temps modernes.

» Éviter les inconvénients, les périls que nous venons de signaler, en unissant ce qui n'aurait jamais dû être séparé ; reproduire dans l'éducation de l'homme, autant qu'il est possible, toute la pensée du plan de Dieu dans l'éducation du genre humain, et, par conséquent, chercher le principe du développement de l'intelligence de l'enfant dans les principes mêmes par lesquels s'est développée l'intelligence de l'humanité ; découvrir de bonne heure à l'élève, dans ses différents points de vue, tout le vaste horizon du monde de la foi et de la science, tel que l'a fait le catholicisme et le génie des temps

modernes; les hauteurs qu'il ne peut pas aborder encore, les lui faire entrevoir pour qu'il connaisse au moins le but où conduisent les sentiers ouverts à ses jeunes pas; faire des esprits complets en liant entre elles, dès leurs premiers éléments, des études qui ont des rapports nécessaires, qui loin de se nuire se prêtent un secours réciproque; faire surtout des hommes de notre temps, des hommes pour lesquels le passé ne soit que la lumière qui éclaire le présent, qui dissipe quelques-unes des ténèbres de l'avenir : tel est le but, ce nous semble, que doit se proposer l'éducation ; telle est la pensée que nous nous efforçons de réaliser autant qu'il est en nous, par la marche que nous avons tracée à notre enseignement. »

Toutes les réformes particulières qui caractérisent le plan des études du collège de Juilly, et dont nous allons indiquer les plus importantes, ne sont que les conséquences des vues générales que nous venons d'exposer.

## I

« Aucun des objets qu'embrasse généralement l'enseignement classique n'est exclu de notre enseignement. En étendant sur beaucoup de points le cadre ordinaire des études, nous n'avons rien retranché de ce cadre. Ainsi, en particulier, loin que l'étude de l'antiquité soit sacrifiée à des études d'un intérêt plus grave, plus immédiat pour nous, nous croyons pouvoir affirmer que nos élèves doivent emporter du collège des notions sur les langues, la littérature, la philosophie, l'histoire des anciens peuples, beaucoup moins

imparfaites, qu'ils auront été initiés d'une manière plus positive à la science de l'antiquité, par cela même que cette science se trouvera liée dans leur esprit à un ensemble de connaissances qui en forment le complément nécessaire. »

## II

« Toutes les branches de l'enseignement forment des cours distincts et sont confiées à des professeurs spéciaux.

» Il résulte de cette division de l'enseignement que les préoccupations exclusives d'un professeur, le talent, le goût particulier qui peut déterminer une pente naturelle de son esprit vers un genre d'études, ne nuit point à l'avancement des élèves dans les autres études; que chaque faculté obtient de la part du professeur tout le soin, de la part des élèves tout le temps que réclame l'économie générale de l'enseignement; que le développement de l'instruction classique dans les différentes parties qu'elle embrasse s'accomplit ainsi avec plus d'ordre et de régularité.

» Un autre avantage obtenu par cette combinaison, c'est que chaque élève est classé suivant le degré de connaissances qu'il a acquis dans chaque faculté, qu'il peut suivre, par exemple, en même temps un cours plus avancé de latin et un cours de grec inférieur; les trop grandes inégalités qui découragent le travail et embarrassent l'enseignement, sont par là plus facilement évitées.

» Enfin, chaque classe n'étant occupée que par un seul objet, les élèves assistent à un plus grand nombre de



classes, mais la durée des classes est abrégée; elle ne dépasse pas une heure dans les cours inférieurs. Par là tout le temps perdu par la fatigue des élèves et celle des professeurs dans les classes trop longues, se trouve économisé. »

### III

« Étendre le cercle des études, sans nuire à chaque étude particulière : ce problème que l'enseignement du collège de Juilly s'efforce de résoudre, n'est pas aussi difficile dans la réalité qu'il peut le paraître au premier coup d'œil. Car, en y regardant de près, on voit que, au lieu de s'exclure, les études diverses s'entraident lorsque dès les premiers éléments on les combine d'après les rapports naturels qui existent entre elles; que, bien loin que l'instruction perde dans les détails ce qu'elle gagne du côté de l'ensemble, c'est de l'unité d'un ensemble complet que jaillit la lumière qui éclaire les détails. Tout se tient dans l'intelligence de l'homme et dans les différents ordres de connaissances sur lesquels l'intelligence doit s'exercer; quelque nombreuses que soient les branches de la science, la science est une; c'est ce chêne dont les mille rameaux, renfermés dans le même germe, nourris de la même sève, s'élancent d'un même jet dans les airs.

» Partant de cette idée, au degré où elle nous a paru applicable, nous avons tracé le cadre des études de manière à ce que l'enfant reçoive, dès la première période de son éducation, les premiers germes de toutes les connaissances que doit embrasser son instruction

classique. Toutes les parties de l'enseignement marchent de front, s'avancant graduellement de ce qu'elles ont de plus élémentaire à ce qu'elles présentent de plus élevé, suivant les développements naturels de l'intelligence.

» Ainsi l'étude des langues vivantes se trouve mêlée de bonne heure à l'étude des langues mortes, afin que les élèves puissent saisir le plus tôt possible les termes de comparaison nécessaires pour les faire pénétrer peu à peu dans les secrets et dans le génie des unes et des autres; afin aussi que le monde moderne et le monde ancien s'ouvrent, pour ainsi dire, à la fois devant leurs yeux et qu'ils commencent de bonne heure à entrevoir les rapports qui rapprochent des peuples au premier coup d'œil si opposés entre eux.

» Les langues sont un instrument que nous nous hâtons d'appliquer à l'usage auquel il doit servir. Dès que les progrès des élèves dans l'étude des langues mortes leur permettent de communiquer avec les génies classiques qui illustrèrent Rome et la Grèce, nous leur faisons étudier les grands monuments de la littérature païenne, non par lambeaux, mais dans leur ensemble. Dans ce but, à partir de la quatrième, le texte d'une partie des compositions de l'année est pris dans des auteurs autres que des auteurs traduits et expliqués en classe, et qui sont mis dans les mains des élèves un mois d'avance, qu'ils préparent en s'aidant, si cela leur est nécessaire, du secours d'une traduction. Le jour de la composition, un passage, indiqué par le sort, doit être traduit sans recourir au dictionnaire. Ce travail particulier, combiné pendant trois ans avec le travail ordinaire de la classe, fait passer devant les yeux des

élèves toutes les œuvres les plus remarquables des écrivains de l'antiquité, et rassemblée dans leur mémoire tous les faits nécessaires pour suivre avec fruit un cours sur l'histoire comparée de la littérature des peuples anciens et des peuples modernes qui forme le complément de leurs études littéraires.

» Ce que nous venons de dire de l'étude des langues indique la marche uniforme que nous suivons dans les autres études.

» Ainsi, dès les classes les plus inférieures, quelques heures sont consacrées chaque semaine à la géographie et à l'histoire; ce ne sont d'abord que de simples récits par lesquels le professeur éveille la curiosité de l'enfant, sans imposer encore à sa mémoire aucune tâche réglée; puis des leçons plus méthodiques que l'on se contente de faire répéter de vive voix, et dont on exige plus tard une rédaction écrite; et ainsi, sans fatigue et sans effort, l'élève se trouve posséder, lorsqu'il arrive à la dernière période de son éducation, tous les faits essentiels, tout le squelette de l'histoire, si j'ose ainsi parler : il ne s'agit plus que d'animer ce corps, que de bâtir avec ces matériaux l'édifice de l'une des sciences les plus importantes pour l'homme; et c'est le travail auquel est occupée l'intelligence des élèves dans les classes supérieures, où une suite de leçons sur la philosophie de l'histoire exercent leur raison sur l'ensemble des faits recueillis dans un enseignement élémentaire de six années.

» Les élèves familiarisés de bonne heure, d'après la même méthode, avec les faits les plus simples, les notions accessibles à leur jeune intelligence qu'offrent les mathématiques et les sciences physiques et naturelles,

abordent avec moins de difficulté et parcourent avec plus de fruit les divers degrés de l'enseignement spécial de cette branche des études qui commence en quatrième. L'étude des mathématiques préparée ainsi dès les basses classes, coordonnée avec les autres études dans les classes supérieures, est conduite assez loin pour qu'un élève, arrivé au terme de son instruction classique, sans en avoir négligé aucune partie, puisse, après une année de préparation spéciale, se présenter avec succès aux examens même de l'école polytechnique ; c'est un résultat qui a été déjà obtenu.

» Ce serait se faire illusion, sans aucun doute, que de croire que l'enfant puisse apercevoir les rapports qui lient les diverses connaissances auxquelles il est initié ainsi dès la première période de son éducation, et que l'unité de la science se révèle à sa jeune raison. Mais outre que ces études accessoires occuperaient d'une manière utile le petit nombre d'heures qu'elles dérobent chaque semaine à l'étude des langues, quand elles n'auraient d'autre résultat que d'entretenir, par une heureuse variété, dans l'esprit de l'élève, ce mouvement sans lequel toute instruction languit, on se tromperait en croyant qu'elles ne portent pas des fruits très-réels. Ces notions élémentaires sont comme autant de germes qui fécondent peu à peu l'intelligence, qui l'enrichissent de bonne heure d'un fonds d'idées positives sur lequel l'imagination trouve à s'exercer, et qui communiquent aux compositions une maturité précoce ; ainsi, par l'effet d'un enseignement large, complet dès l'origine, il se trouve que toutes les facultés se sont développées avec plus d'harmonie, que l'esprit, si j'ose ainsi parler, a grandi dans tous les sens.

» Un mot qu'il nous reste à dire de la méthode adoptée pour l'enseignement de la religion, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de l'histoire naturelle, montrera, sous un autre point de vue, comment chaque étude sert au progrès d'autres études. Les élèves assistent à des conférences qui sont interrompues, de temps à autre, par des interrogations destinées à s'assurer qu'ils ont compris, et à les exercer à exprimer ce qu'ils comprennent en termes convenables. Ils rédigent ensuite la leçon qu'ils ont écoutée. De sorte que, dès les basses classes et surtout à partir de la quatrième, chaque élève écrit, chaque semaine, plusieurs rédactions, exercice qui ne grave pas seulement plus profondément dans sa mémoire les enseignements qu'il reçoit, mais qui l'accoutume de bonne heure à se rendre compte de ce qu'il entend, à suivre la chaîne d'un raisonnement, à lier ses propres idées, à les exprimer avec ordre et avec précision. Par là ils se trouvent préparés à la rhétorique qui, lorsque rien n'a développé encore la logique naturelle que nous portons tous avec nous-mêmes, n'est et ne peut être qu'un art futile de combiner des mots, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus propre à fausser à la fois la raison et le goût. »

#### IV.

« On voit par tout ce que nous venons de dire comment toutes les études sont combinées entre elles, liées les unes aux autres dès leur point de départ; comment, commençant plus tôt, elles sont conduites plus loin que dans les plans ordinaires d'instruction classique.

» Pour compléter cette exposition, nous dirons quel-

que chose de particulier sur les deux branches de l'enseignement qui dominent toutes les autres, la religion et la philosophie, et sur une institution propre au collège de Juilly et qui résume tout l'ensemble des études.

» RELIGION. Si l'homme vient de Dieu, s'il retourne à Dieu; si les rapports de cet être d'un jour avec l'être infini constituent tout ce qu'il y a de noble, de grand, de sérieux dans son existence, la religion, qui n'est que l'histoire de ces rapports merveilleux, est, sans aucun doute, la première de toutes les sciences, et il nous sera permis de dire, avec un philosophe du dernier siècle dont l'autorité ne saurait être déceimment récusée, avec Diderot, « qu'il n'y a pas d'ignorance plus honteuse pour l'homme, que celle de la véritable » théologie. »

» Or, ce n'est pas savoir la religion que de n'en avoir appris que ces premiers et indispensables éléments auxquels se borne trop communément l'instruction religieuse de l'enfance. L'étude de la religion dans le collège de Juilly, se trouve intimement liée, dès la première période jusqu'au terme de l'éducation, à tous les progrès de l'intelligence des élèves et au développement de toutes les autres études.

» Elle se partage en quatre cours, chacun de deux années :

» Le premier cours est consacré à une explication simple et familière du catéchisme.

» Dans le second, ces notions élémentaires sont développées par un ensemble d'instructions plus méthodique, plus raisonné, sur le symbole, les sacrements et la morale.

» Les deux années suivantes sont occupées par l'étude des faits dont se compose l'histoire de la religion avant et après Jésus-Christ.

» Les élèves se trouvent ainsi préparés et conduits par degrés à l'enseignement plus élevé, qui complète leur instruction religieuse dans les hautes classes, et dont nous allons indiquer le plan. (1). . . . .

» L'étude de la religion se trouve liée par là, comme on le voit, à toutes les autres études, elle en devient le centre.

» Et nous croyons que c'est la place qui appartient à la religion dans un plan d'éducation bien entendu ;

» Car la religion, c'est la racine divine de tous les développements de l'homme et de l'humanité ;

» La religion est tout ce qu'il y a d'immuable dans le monde de la pensée, dans l'ordre des croyances et des devoirs.

» D'où il suit que dans tous les temps, que plus particulièrement dans un temps de révolution et de doute, la religion est, comme le disait un philosophe dont on nous permettra d'invoquer de nouveau l'autorité non suspecte en cette occasion, Diderot, « la plus essentielle leçon de l'enfance, celle par où tout enseignement doit commencer et finir. »

» Aussi, à ceux qui verraient avec peine l'importance que nous attachons à l'enseignement de la religion, qui nous blâmeraient d'envisager cette étude tout ensemble comme la base et le couronnement nécessaire de toutes les autres études, sans chercher à nous justifier autrement, nous dirions : Avant de nous con-

(1) Ce plan ne différant pas de celui que nous publions plus loin, nous ne jugeons pas utile de le reproduire.

damner, profonds philosophes, consentez à examiner un moment si ce que nous faisons n'est pas une nécessité. Je sais que depuis plus d'un siècle vous travaillez, vous et vos devanciers, à éclaircir par la seule puissance de votre raison, et sans rien emprunter aux lumières de la foi, tous les obscurs problèmes d'où dépendent les destinées de l'homme; vous avez entrepris de faire des croyances, des devoirs, tout un ordre moral enfin qui n'aura rien de commun avec celui que le Christianisme avait fait; vous mettrez à fin quelque jour cette œuvre que vous poursuivez avec une admirable patience; mais en attendant, voyez ces jeunes esprits que nous sommes chargés de nourrir; ils ne peuvent pas vivre des futures découvertes de votre raison, ils nous demandent du pain, le pain des intelligences, la foi. Or, où trouver de la foi, de nos jours, dans le monde ailleurs que dans l'Eglise? Ravissez à ces jeunes intelligences les enseignements de cette autorité qui leur redit les imposantes paroles sorties, à l'origine, de la bouche de Dieu, que tous les siècles ont répétées et devant lesquelles s'inclina la longue suite des générations humaines, que l'Eglise cesse d'instruire ces enfants, et de qui apprendront-ils, je vous le demande, tout ce qu'il leur importe avant tout de savoir? Qui leur dira ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont, ce qu'ils ont à faire ici-bas, les rapports qui les unissent à leurs semblables? Sur toutes ces graves questions, que pourront-ils recueillir de votre bouche, que des réponses qui se contredisent à l'infini, que des doutes qui ne laisseront pas à leurs âmes un seul moment de repos? Ah! laissez-nous donc établir sur la seule base immuable l'avenir de ces jeunes



esprits; laissez-nous leur dire : « Mes enfants, voyez ce monde où vous allez être jetés tout à l'heure. Au trouble dont paraissent agités ces hommes qui disputent de tout, au bruit que font leurs paroles, en se heurtant aux ténèbres qui s'échappent du choc de tant d'opinions contradictoires, on dirait la mer irritée, brisant ses flots les uns contre les autres, dans une nuit de tempête. Cependant, ne vous effrayez pas; regardez ce roc immobile au pied duquel toutes ces vagues expirent et dont le sommet, inaccessible aux nuages, réfléchit une lumière dont le foyer est dans le ciel. Si quelque attrait vous y convie, laissez aller vos naissantes pensées sur cet océan des disputes humaines, mais que votre œil ne perde jamais de vue le phare immortel que la main de Dieu a placé sur le rivage, et qui peut seul vous indiquer une route sûre à travers mille écueils. Affrontez les abîmes de la science, cherchez à en creuser toutes les profondeurs; mais ne descendez dans cette nuit qu'en portant devant vous le flambeau de la foi. Quelque guide qui se présente à vous, quelque génie qui s'offre à vous conduire, n'abandonnez jamais cette lumière. Quand même le premier des esprits célestes, celui qui approche le plus près du trône de Dieu, descendrait pour vous dire le mot de tous les problèmes qui tourmentent l'esprit humain depuis six mille ans, et qu'aux rayons de cette intelligence immortelle vous croiriez voir s'évanouir toutes les ombres du monde physique et du monde moral, si une parole, une seule parole descendue de la chaire éternelle où siège l'héritier des pouvoirs que Jésus-Christ légua à un pauvre pêcheur de Galilée, vous avertissait de vous tenir sur vos gardes,

que vous n'avez devant vous que de fausses clartés et un jour trompeur, fermez les yeux, rentrez avec simplicité dans les ténèbres d'une humble ignorance, préférable mille fois à tous ces vains songes de science et de philosophie qui ne feraient que vous endormir sur les bords d'un redoutable abîme, loin du centre des véritables lumières, loin du soleil des intelligences qui ne peut être autre que la parole de Dieu. »

» PHILOSOPHIE (1). . . . .

» L'enseignement philosophique de Juilly se divise en deux parties.

» Premièrement, dans une histoire de la philosophie aussi étendue que peuvent le permettre les limites des études classiques, nous cherchons à donner aux élèves une idée nette de tous les principaux systèmes de la philosophie des temps anciens et des temps modernes. Nous croyons que cette anatomie de la pensée de tous les grands philosophes, que cette analyse des efforts que l'esprit humain a faits dans les différents siècles, pour résoudre les grands problèmes qui l'occupent depuis l'origine du monde, est tout ensemble et une source d'instruction solide pour les élèves, et l'exercice le plus propre à développer les forces de leurs jeunes intelligences(2).

» Secondement, après avoir fait ainsi l'inventaire de tout ce que nous a légué la raison des philosophes, tant anciens que modernes, éclairés par la lumière infail-  
libile de la foi, nous séparons ce que la raison du chré-

(1) L'abbé de Salinis entre dans quelques considérations générales qu'il nous paraît inutile de reproduire.

(2) Le précis de cette partie du cours de philosophie du collège de Juilly, a été publié chez Hachette.

rien peut accepter de ce qu'elle doit répudier dans cet héritage. Toutes les conceptions de la pensée de l'homme que nous voyons opposées, en quelque point, aux pensées de Dieu manifestées par l'enseignement de l'Église, nous les déclarons fausses, et nous nous efforçons d'en montrer le vide en les examinant, soit dans le principe d'erreur d'où elles partent, soit dans les conséquences funestes où elles aboutissent. Toutes les conceptions philosophiques qui n'ébranlent aucune des bornes que Dieu pose par les mains de l'Église autour de l'esprit humain, nous les discutons comme des opinions libres; nous n'en imposons aucune à nos élèves; loin de là, nous tâchons de les garantir autant qu'il est en nous de ces dangereuses préoccupations, de ces admirations exclusives qui sont un des principaux obstacles au développement du véritable esprit philosophique. Nous leur disons : Étudiez, essayez de comprendre toutes ces brillantes créations de la pensée humaine, mais n'accordez à aucune la foi aveugle que vous ne devez qu'à la parole de Dieu. A mesure que vous approfondirez tous ces systèmes, vous verrez que la vérité complète n'est nulle part, mais que tous renferment quelque vérité; par conséquent, dans ces monuments du passé, vous ne pouvez espérer de trouver que des fragments de science, qui, recueillis, nous l'espérons, quelque jour, par la main du génie, posés sur la base de la foi, serviront à élever un monument qui répondra au développement actuel de l'esprit humain; mais qui, lorsque l'esprit humain se sera développé de nouveau, se trouvera incomplet à son tour. Car l'objet de la philosophie, l'explication des vérités infinies que l'homme possède par la foi, ne peut être pleinement

atteint même dans le ciel ; l'homme alors sous le rapport de l'intelligence ne serait plus seulement semblable, mais égal à Dieu : la philosophie est donc de sa nature une science imparfaite, toujours en ébauche, une science progressive, qui tend, d'âge en âge, vers un but qui recule et s'enfuit devant elle dans les abîmes de l'infini.

» Nous aurions craint de trop dépasser les bornes dans lesquelles nous désirons renfermer cette exposition, en essayant d'expliquer la marche particulière des études historiques et littéraires. La pensée de ce double enseignement se laisse assez apercevoir d'ailleurs par tout ce que nous avons dit.

» CONFÉRENCES DES HAUTES ÉTUDES. Le plan des études du collège de Juilly est couronné par une institution à laquelle nous avons donné le nom de conférence des hautes études.

» Tous les élèves de philosophie font partie de cette conférence ; les élèves de rhétorique et de seconde peuvent y être admis, après avoir présenté un travail qui promette de leur part une collaboration utile.

» Les séances ont lieu régulièrement une fois chaque semaine, en présence des directeurs et des professeurs des hautes classes.

» Les élèves font des dissertations sur des sujets de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, quelquefois même de sciences physiques et mathématiques. Ils trouvent auprès des directeurs tous les conseils qui peuvent leur être nécessaires pour ne pas s'égarer dans le choix des questions qu'ils abordent, ou dans la manière de les résoudre ; on leur procure tous les livres qu'il peut leur être utile de consulter ;

mais, du reste, les compositions destinées à la conférence des hautes études ne se distinguent pas seulement des compositions ordinaires des classes, en ce que le fonds en est plus sérieux, le cadre beaucoup plus large; mais aussi en ce que ni l'un ni l'autre ne sont tracés d'avance aux élèves, que ces compositions sont un travail qui leur appartient entièrement, dans lequel on laisse à leur esprit la plus grande liberté possible.

» Après qu'une dissertation a été lue, une commission de trois élèves, désignés par le directeur, est chargée de l'examiner, et de présenter un rapport dans la séance suivante. Lorsque, comme cela arrive souvent, les conclusions de la commission ne sont pas favorables à toutes les opinions émises dans le travail qui lui a été soumis, l'auteur prend la parole pour répondre aux critiques qui lui ont été adressées : il s'engage des discussions auxquelles tous les élèves ont le droit de prendre part. Ces discussions, auxquelles s'attache souvent un vif intérêt, qui se prolongent quelquefois pendant plusieurs séances, sont à la fin résumées par un des directeurs, qui en prend occasion de fixer les idées des élèves sur le fond même de la question qui a été agitée.

» On aperçoit tous les précieux résultats que l'on s'est proposé d'obtenir de cette institution, et au'elle a produits, on croit devoir le dire, au delà de ce que l'on avait espéré.

» La conférence des hautes études ne mûrit pas seulement l'intelligence des élèves, en les exerçant à écrire et à parler sur des sujets plus graves, plus sérieux que ceux qui sont la matière commune des com-

positions classiques; mais elle leur fournit l'occasion de chercher dans les principes posés dans l'enseignement du collège, une réponse à toutes les grandes questions d'où dépend leur avenir; elle donne, en même temps, un moyen aux directeurs d'apprécier les fruits que l'enseignement porte dans l'esprit des élèves, de développer tout ce qu'il y a d'incomplet dans leurs jeunes idées, de redresser tout ce qu'ils aperçoivent de défectueux. La conférence des hautes études est quelque chose d'intermédiaire entre le collège et le monde, singulièrement propre, l'expérience nous le démontre chaque année, à atteindre dans l'ordre de l'intelligence, le but essentiel que doit se proposer l'éducation, qui est d'opérer la transition de l'enfance à l'âge d'homme.

» L'utilité de cette institution aurait pu être contestée dans d'autres temps; mais, ainsi que nous l'expliquions dans un discours adressé aux élèves, il y a trois ans, à l'occasion de la distribution des prix, nous croyons qu'elle répond à une incontestable nécessité des temps où nous sommes.

» En effet, disions-nous, nous n'ignorons pas tout ce que l'on peut nous opposer sur le danger de vous permettre, si jeunes, d'aborder toutes les hautes, toutes les épineuses questions que vous remuez dans cette conférence; mais à cette objection, quelque plausible qu'elle puisse paraître, il y a, ce nous semble, une réponse simple et péremptoire; c'est que ces questions remuent tout, dans le monde où vous allez entrer; c'est que, de nos jours, il faudrait pouvoir montrer, en quelque sorte, à l'enfant, dès le premier moment où s'ouvrent les yeux de son intelligence, les bases sur lesquelles la main de Dieu a posé l'édifice de la religion

et de la raison humaine, parce que, de nos jours, la pensée même de l'enfant se joue avec ces bases antiques et sacrées.

» Nous nous sommes représenté souvent un jeune homme dont les premières années auraient été murées, si j'ose parler ainsi, et sans aucun rapport avec le mouvement de notre époque, comme sembleraient le conseiller certaines personnes. Suivons-le au moment où, au sortir de la famille ou du collège, il est jeté au milieu de tous ces jeunes hommes qui remplissent nos écoles publiques : qu'apprend-il ? que lui dit-on de tous côtés dans ce monde nouveau ? « Que le Dieu de l'Évangile, le Christianisme, que l'Église surtout, que tous les nobles pouvoirs que la religion avait consacrés, et à l'ombre desquelles se reposèrent une si longue suite de générations, que toutes ces choses, bonnes si on les considère comme des formes correspondant à l'enfance de l'humanité, sont toutes choses usées et qui ont fait leur temps ; que les philosophes du dernier siècle eurent tort d'insulter le monde de nos pères ; que les philosophes de notre siècle, plus justes, doivent l'enterrer avec tous les honneurs qui lui sont dus, et se hâter de faire un monde nouveau ; que c'est à la jeunesse qu'appartient cette œuvre, parce que, pour l'exécuter, il ne faut que comprendre ces deux mots, *liberté, égalité*, dont la jeunesse a une intelligence naturelle et merveilleuse ; et puis, ce qui est encore un caractère précieux de cet âge, ne s'effrayer de rien, ne reculer jamais devant les conséquences des principes que l'on a posés. » Que doit-il se passer, je me le demande, dans l'âme neuve de ce simple jeune homme que nous avons supposé, lorsque tous ces axiomes in-

contestés de la science transcendante de notre temps lui sont répétés cent fois chaque jour, et par les camarades de ses études, avec la bonne foi la plus réelle, et, avec toute l'apparence de la bonne foi, par ses maîtres eux-mêmes, par les hommes renommés qui, dans le cercle où il vit, tiennent le sceptre du savoir, de la raison, de la haute philosophie? Il y a, il faut en convenir, dans toutes ces imprévues extravagances, auxquelles une trop timide éducation n'a préparé aucune réponse, quelque chose de bien fait pour tenter un jeune cœur. Au lieu de se consumer dans l'étude aride d'un passé mort, créer tout un immortel avenir, mettre la main et attacher peut-être son nom à une œuvre où il ne s'agit de rien de moins que de démolir le peu qui reste de la religion et de la société de nos pères pour faire une nouvelle terre, de nouveaux cieux à l'usage des générations qui viendront après nous ! et zela lorsque, pour être apte à un si merveilleux travail, il suffit de croire que tout le lien de la société humaine doit consister en ce que tous les hommes soient indépendants les uns des autres, tous libres, tous égaux ! Après tout, il pourrait bien en être ainsi, quelque étonnant qu'il paraisse au premier coup d'œil ; tous le disent, ou si quelques-uns le nient, on les traite d'esprits étroits et rétrogrades. Pourquoi être un esprit étroit, rétrograde? Pourquoi pas plutôt un génie créateur et réformateur, comme presque tous les jeunes gens de mon âge? De bonne foi, comment résister à une pareille séduction?

» Or, je ne crains pas de le dire, aucun de vous, Messieurs, ne se laissera aller à ces rêves insensés dont se berce l'orgueil de la génération au milieu de laquelle



vous êtes destinés à vivre, et cela par l'effet naturel d'une éducation qui aura élargi de bonne heure le cercle de vos études. Vous aussi, vous aurez occupé votre jeune pensée des problèmes d'où dépend l'avenir du monde; mais ce n'est pas à votre faible et naissante raison, c'est à la raison de vos pères, qui vous parle par les monuments du passé, c'est avant tout à la raison, seule infaillible, de Dieu, qui se manifeste à vous dans l'enseignement de l'Église, que vous aurez demandé la solution de ces problèmes. Aussi, quelque hardi que puisse paraître l'essor de vos jeunes esprits, il ne nous effraye point, il ne doit point effrayer vos religieuses familles, parce qu'il a son principe et sa règle dans la seule autorité qui ne peut pas nous égarer ici-bas, la religion, centre et lien commun de toutes vos études. »

Si c'est par la nature des fruits que l'on doit juger de la bonté d'un arbre, on peut affirmer que le système d'études dont nous venons d'esquisser le plan était excellent. Les inspecteurs universitaires ne craignaient pas de l'avouer, et leur témoignage était confirmé par les résultats des examens pour l'obtention des grades.

Un professeur de l'Université, rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec l'un des examinateurs, écrivait : « Proportion gardée, m'a dit M. S. M. G., c'est Juilly qui fait admettre le plus de bacheliers, et c'est Juilly qui nous envoie en général les bacheliers les plus passables. » (Lettre du 5 août 1836.)

Un des membres les plus distingués du jury d'examen, formulant son sentiment sur les études de Juilly, d'après les épreuves du baccalauréat, disait : « Il est possible que les élèves de Juilly sachent moins de grec et de latin que les élèves des collèges de Paris, mais,

incontestablement, il y a chez eux un plus grand développement d'intelligence. » Tous ceux qui ont été à même d'établir une comparaison, ratifieront ce jugement. Le résultat le plus précieux de l'enseignement classique de Juilly, c'était effectivement de développer l'intelligence et de la développer, si je puis m'exprimer ainsi, d'une manière vivante. Au lieu de parquer l'esprit des élèves dans les souvenirs des civilisations éteintes de la Grèce et de Rome, on les habitua à envisager sans crainte les redoutables problèmes soulevés par les révolutions modernes. Soit dans les classes, soit dans les conversations, complément presque nécessaire et partout ailleurs négligé des explications officielles, on s'efforçait d'établir constamment un parallèle entre la civilisation païenne et la civilisation chrétienne, et le résultat invariable se traduisait par cette formule : Le Christianisme seul possède, soit dans le passé, soit dans le présent, soit dans l'avenir, les éléments d'une véritable civilisation. N'est-ce pas là le cachet d'un enseignement chrétien ?

ÉDUCATION DE JUILLY. — Développer l'intelligence, c'est beaucoup, mais ce n'est pas assez. On est homme, surtout par le cœur et par la volonté. L'éducation doit donc venir en aide à l'enseignement. On peut dire de l'éducation ce que saint Grégoire le Grand disait de la direction des âmes : — L'éducation ne participe-t-elle pas du sacerdoce ? — *Ars artium regimen animarum* (1). Les directeurs du collège de Juilly possédaient cet art à un très-haut degré. Le principe qui servait de base à l'éducation de Juilly, c'est que le collège n'était que le supplément de la famille. Les élèves, en quittant le foyer domestique, devaient retrouver au collège cette

(1) *Le gouvernement des âmes est l'art des arts.*

bonne et tendre affection qui épanouit le cœur, cette autorité à la fois paternelle et ferme qui fait accepter le devoir sans peine et aide à l'accomplir sans murmure. Sous ce rapport, rien ne manquait à Juilly. La discipline n'avait pas cette inflexibilité rigide qui irrite les passions, ni cette molle faiblesse qui lâche la bride à tous les mauvais instincts. On se sentait libre et contenu, indépendant et surveillé. Le principal nerf de la discipline, était le cœur. Un élève s'était-il laissé entraîner à une faute grave, qui partout ailleurs aurait été punie par l'exclusion, on temporisait afin de laisser revenir le calme; puis on s'adressait au cœur; on faisait appel aux sentiments de la foi; et si, sous l'influence de ces paternelles exhortations, le coupable promettait repentir et amendement, on tentait un nouvel essai. Ce n'était qu'à la dernière extrémité que l'on se décidait à punir. Les observateurs superficiels, qui ne voyaient Juilly qu'en passant, se montraient quelquefois appréciateurs sévères. Pour eux, ce que nous avons appelé de la paternité était de la faiblesse. Plusieurs ne craignaient pas de communiquer aux directeurs leurs observations et leurs jugements. Ces juges rigoureux ne se rendaient pas compte du changement introduit dans les mœurs et dans les habitudes par les événements qui ont transformé la société. Sous un gouvernement absolu, la discipline des collèges peut impunément être sévère; elle peut, sous un gouvernement militaire, être inflexible; mais, lorsque le principe de liberté et d'indépendance a prévalu dans la société, l'éducation de l'enfance doit être sagement libérale. C'est ce que comprenaient admirablement les directeurs de Juilly. Ils voulaient que leurs élèves s'habi-

tuassent de bonne heure au régime de la liberté. Bien des gens seront sans doute étonnés en apprenant que cet esprit de sage tolérance s'appliquait principalement aux exercices religieux. Toute espèce de contrainte était bannie du sanctuaire de la conscience. On se confessait quand on en sentait le besoin. On communiait de même. Pendant douze ans, il n'est peut-être pas arrivé une seule fois que l'on ait été obligé de dire à quelqu'un : Il faut vous confesser. Il est vrai qu'outre les exhortations des maîtres, les exemples des condisciples entraînaient. Chaque dimanche, un bon nombre d'élèves, surtout parmi les plus avancés, s'approchaient de la table sainte. A certaines époques, les anciens élèves qui suivaient, à Paris, les cours préparatoires aux différentes carrières, venaient se mêler à leurs camarades d'autrefois restés leur amis, et on voyait les uns et les autres s'approcher avec un recueillement édifiant de la sainte communion.

Laissons parler à ce sujet un témoin oculaire :

« Nous avons l'habitude, quelques-uns de mes amis et moi... d'aller à Juilly passer quelques jours, moitié de repos, moitié de retraite, à l'époque des principales fêtes de l'année... Toujours nous y avons trouvé ou vu arriver, pour le jour de la fête, de trente à quarante anciens élèves, sortis de la maison depuis une, deux, trois, quatre ou cinq années, et qui venaient, quittant leurs études et leurs plaisirs de Paris, revoir les camarades laissés au collège, et recevoir avec eux le pain de vie. Je ne chercherai pas à décrire l'impression de bonheur répandue sur tous les visages, les diverses émotions auxquelles s'abandonnaient naïvement, anciens et nouveaux élèves, maîtres, professeurs et directeurs,

encore moins essayerai-je de peindre l'effet que ce spectacle produisait sur nous, anciens élèves de l'Université, et qui assurément n'avions rien vu de semblable à Henri IV ou à Louis le Grand. » (Du Lac, art. biog. sur l'abbé de Scorbiac.)

La politesse n'entre pas d'ordinaire dans le cadre de l'enseignement, et elle ne peut pas y entrer, parce qu'on ne l'enseigne pas, mais qu'on l'inspire par l'exemple. Malheureusement, dans la plupart des maisons d'éducation, ceux qui sont en rapport plus habituel avec les jeunes gens, ne peuvent guère leur être proposés pour modèles. Aussi, que sont en général les *manières des collégiens*? Un triste mélange de timidité sotté, de laisser aller inconvenant, de sans-gêne brutal, quelquefois, hélas! de licence scandaleuse. Les directeurs de Juilly, qui comptaient parmi leurs élèves beaucoup de jeunes gens appartenant à des familles d'un rang élevé, attachaient une grande importance à conserver les bonnes habitudes de la politesse française. Nul n'était plus en mesure qu'eux d'accomplir cette tâche difficile. Quel type plus achevé du gentilhomme que l'abbé de Scorbiac! Quel modèle plus parfait de conversation vive, spirituelle, animée, que celle de l'abbé de Salinis! L'un et l'autre aimaient à se mettre en rapport avec les jeunes gens. Pendant les récréations, leurs salons étaient ouverts, et tous ceux qui le voulaient y étaient admis. La seule condition d'admission c'était la politesse, qui n'excluait ni la libre gaieté ni l'épanouissement du cœur. Mais, tout en se récréant, on s'instruisait; on recevait par les yeux des leçons qui se gravaient pour toujours au fond de l'âme. Les étrangers qui visitaient Juilly, remarquaient avec éton-

nement l'air de bonne grâce et de distinction des élèves; ils les trouvaient modestes sans gaucherie, libres sans brusquerie, et, par-dessus tout, ouverts et prévenants. Citons le témoignage d'un de ces visiteurs qui n'était étranger que parce qu'il ne résidait pas habituellement à Juilly :

« J'ai vu Juilly souvent et longuement; une chose frappait tout d'abord : les élèves y étaient *bien élevés* : ce n'était point cet air tantôt gauche, tantôt impertinent, ces allures ou sauvages ou effrontées, si communes dans la plupart des collèges, qu'elles forment comme le type, dès longtemps vulgaire, de l'écolier; c'était au contraire une politesse simple et naturelle; l'aisance et la modestie dans le maintien, la distinction dans les manières, l'à-propos et la retenue dans les paroles; on se demandait comment des enfants pouvaient avoir acquis de si bonne heure et à ce degré, l'art si difficile, et que les hommes ne possèdent pas toujours, du *savoir-vivre*. Il fallait, pour le comprendre, les voir groupés autour de MM. de Scorbiac et de Salinis, auprès desquels ils avaient toujours libre accès, et dont, à certaines heures, sacrifiant volontairement leurs récréations, ils envahissaient en foule les appartements. Je ne manquais jamais, lorsque je me trouvais à Juilly, de descendre en ce moment chez l'un ou chez l'autre des deux directeurs. La franche et cordiale gaieté des élèves, leur confiant abandon, l'affection filiale qu'ils montraient pour leur supérieur, la familiarité toute particulière de celui-ci, les causeries piquantes et très-souvent fort instructives, qu'ils établissaient sur les défauts à corriger, sur les difficultés à vaincre, sur la conduite, sur les études, sur mille questions rela-

tives à la religion, à l'histoire, à la littérature, que soulevait, à propos de ces études, une curiosité naïve, et dont les solutions étaient mises à leur portée avec une aisance merveilleuse, tout cela me charmait, et je m'expliquais parfaitement que les élèves de Juilly, entretenant avec des hommes comme MM. de Scorbiac et de Salinis, ce commerce intime et de tous les jours, fussent, dès le collège, des jeunes gens de bonne compagnie.» (Du Lac, notice biogr. sur l'abbé de Scorbiac.)

JUILLY ET LE MOUVEMENT CATHOLIQUE. — Juilly était plus qu'un collège, c'était un centre de mouvement catholique. Après les événements qui bouleversèrent la France en 1830, il y eut parmi les catholiques un moment d'inquiétude suivi d'indécision. Que faire? Quelle voie suivre? Une pensée généreuse réunit en faisceau quelques hommes qui combattaient déjà sous le même drapeau : sauver la religion par le principe même qui venait de triompher. Dieu et la liberté, tel fut le cri de ralliement. A la tête de ces hommes de cœur, les dominant tous par la force de son génie, par les services qu'il avait rendus à l'Église, marchait l'abbé de Lamennais. Le séjour de Paris ne pouvant guère, à cette époque de troubles qui descendaient tous les jours dans la rue, se concilier avec des occupations qui demandent de la tranquillité, le Tertullien moderne vint chercher le calme que la capitale lui refusait, dans l'asile qui abritait autrefois les pieuses méditations de celui que l'on a nommé le Platon chrétien. Plusieurs de ses disciples l'y accompagnèrent. C'est de Juilly que partait le mouvement et la direction, et nous ne craignons pas de dire que cette impulsion était toujours sagement modérée et pacificatrice. (Voir Doc. H.). Mais,

à Paris, au milieu de l'effervescence des esprits et de l'agitation fébrile des masses, on se laissait entraîner à des exagérations de langage et de pensée qui étonnaient les ennemis et affligeaient les amis. Malheureusement, le maître ne sut pas résister à l'entraînement. Une fois entré dans cette voie, il se laissa aller, sous l'impulsion de son esprit absolu et de son caractère irritable, jusqu'aux limites extrêmes des doctrines les plus exagérées. Dès lors, la modération de Juilly devint pour pour lui un reproche qu'il repoussa avec humeur, n'ayant pas assez d'humilité pour l'accepter comme un charitable avertissement. « On m'a prévenu, écrivait-il à l'abbé de Salinis, peu de temps avant de rompre définitivement avec l'Église et avec ses vrais amis, que vous parliez de moi d'une manière dont je dois être surpris pour le moins. Vous avez dû dire à plusieurs personnes « que j'étais sorti de l'Église, que je n'étais plus catholique, que les *Paroles d'un croyant* n'étaient que le prélude, que dans le fond de mon cœur je couvais une grande hérésie, que vous aviez eu avec moi une conversation de deux heures, dans laquelle je vous avais dit des choses que votre conscience ne vous permettait pas de révéler, que d'ailleurs je sentais bien moi-même l'effrayante position dans laquelle je me trouvais, que ma conscience n'était pas en repos et que c'était à cause de cela que je ne disais plus la messe, etc., etc. » Si vous avez réellement dit seulement le quart de ces choses, vous sentez quel est le jugement que je dois porter de vous. Mais comme je ne veux point me hâter de vous faire la part qui vous serait due alors dans mes sentiments et dans mon estime, j'attends de vous là-dessus une réponse nette, précise et catégorique.



Quoiqu'il méconnût les charitables intentions de ses anciens amis de Juilly, Lamennais ne se trompait pas sur leurs sentiments; ils gémissaient en secret. L'abbé de Salinis en particulier, qui avait eu avec lui des rapports plus intimes, prévoyait, longtemps avant la défection publique, l'abîme où il allait se précipiter. Cependant il chercha à se faire illusion jusqu'au bout, acceptant comme réels les sentiments de soumission manifestés par son malheureux ami après la première encyclique.

« Ainsi que je m'y attendais, mon cher ami, le pape m'ayant fait écrire qu'il désirait de moi une adhésion pure et simple à l'encyclique, j'y ai consenti par des motifs qu'il est inutile d'expliquer ici, et l'acte est parti pour Rome. » (Lettre du 14 décembre 1833, à l'abbé de Salinis.) Et quelques mois plus tard, 20 juin 1834 : « Je suis maintenant dans mon ancien gîte de Bretagne, absolument seul et occupé de mes travaux philosophiques. Je ne prévois pas l'époque de mon retour à Paris, ville que je n'aime pas et où je n'ai pas un moment de loisir. Je me suis hasardé à une démarche que j'ai crue un devoir, et qui d'ailleurs était devenue absolument indispensable pour fixer ma position. Peu m'importe le jugement des hommes, de certains hommes surtout. J'ai fait ce que ma conscience m'a dicté. Il paraît que j'ai trouvé assez de sympathie pour qu'on juge prudent de me laisser en repos. C'est, je crois, ce qu'on peut faire de mieux, et je désire vivement qu'on s'arrête à cette résolution, pour l'intérêt même de ceux qui ne tarderaient pas à se perdre complètement, s'ils n'avaient d'autres services que ceux de leurs flatteurs. Je souffre et je souffrirai encore, mais j'ai

L'espérance que mes souffrances ne seront pas stériles.

» Lorsque j'ai pensé au voyage d'Orient, je ne songeais qu'à aller chercher dans des régions lointaines la paix que je ne puis guère espérer de trouver ici. Dieu a mis des obstacles à ce dessein. Il aurait fallu avoir des ressources qui me manquent. Je m'abandonne à la Providence, laissant, selon le précepte de l'Évangile, au lendemain le soin du lendemain. Mon cœur est souvent triste, mais mon âme est toujours contente. Les hommes froissent l'un et Dieu console l'autre. Recevez de nouveau, madame, l'assurance de mon tendre et inviolable dévouement. » (Lettr. à M<sup>me</sup> de Salinis.)

ADHÉSION A L'ENCYCLIQUE. — Il y a, dit l'Esprit-Saint, un temps de se taire, et il y a un temps de parler. Le temps de parler était venu. Dès qu'il eut reçu l'encyclique du Souverain Pontife, l'abbé de Salinis la baisa avec respect, la lut à genoux aux pieds de son crucifix, et avant de se relever il récita avec une joie nouvelle le Symbole des Apôtres. « Un des plus beaux jours de ma vie, aimait-il à répéter, est celui où j'ai pu faire un acte de foi que je m'étais trompé. » Le bon Dieu récompensa cette obéissance généreuse, car, outre le mérite de la foi, il lui accorda la grâce de reconnaître en quoi consistait son erreur.

« J'éprouvai, dit-il, dans cette occasion, la vérité de cette parole : *« Crede ut intelligas : Crois si tu veux comprendre ; »* la soumission ouvrit les yeux de mon esprit.

» Je n'ai pas à m'occuper ici de ce qui se rapporte à toutes les autres erreurs condamnées ou désapprouvées dans M. de Lamennais, et où nous aurions à admirer une sagesse que les événements eux-mêmes se sont chargés de vérifier. C'est l'article qui tombe sur le système philosophique qu'il faut lire. »

Le voici :

« ...Probe intelligitis, venerabiles fratres, nos hic loqui de fallaci illo haud ita pridem in vecto philosophiæ plane improbando, quo ex projecta et effrenata novitatum cupiditate, veritas, ubi certo consistit non quæritur; sanctisque et apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles, incertæque, nec ab Ecclesiâ probatæ adsciscuntur quibus veritatem ipsam fulciri ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur. »

Paroles d'une admirable sagesse !

« Par ces mots : *laissant de côté les traditions apostoliques, on cherche la vérité là où elle ne l'est pas*, le Souverain Pontife nous montrait en quelque sorte du doigt le vice d'un système qui met les traditions du genre humain sur le même pied, sinon au-dessus des traditions conservées par l'Église. Dès ce moment, je compris mon erreur. » (*Conf. à Bordeaux.*)

L'adhésion donnée publiquement par l'abbé de Salinis aux doctrines du sens commun, les fonctions de directeur d'une maison d'éducation, lui imposaient un devoir rigoureux de manifester hautement ses sentiments de soumission. Il s'empressa d'écrire à monseigneur l'évêque de Meaux la déclaration suivante :

« Monseigneur,

» Après avoir lu différentes pièces publiées récemment par les journaux, je considère comme un devoir de déposer dans vos mains la déclaration suivante :

« Je m'engage à suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans l'encyclique émanée du Saint-Siège, en date du 15 août 1832, et à ne rien écrire

» ou approuver qui ne soit conforme à cette doctrine.»

» Permettez-moi, monseigneur, de déclarer en même temps que mon obéissance à cet acte de l'autorité souveraine du Saint-Siège, dont je vous prie aujourd'hui de recevoir l'expression dans la forme et les termes que Sa Sainteté a daigné fixer dans le bref adressé à monseigneur l'évêque de Rennes, a été, grâce à Dieu, pleine, entière, sans restriction et sans réserve dès le premier moment où la lettre encyclique de Notre Saint-Père me fut connue. J'ai saisi toutes les occasions qui m'ont été données de manifester ma soumission, soit en public, soit en particulier, et de ne laisser aucun nuage dans l'esprit de toutes les personnes de qui je pouvais être connu, sur les sentiments d'obéissance humble et filiale que la parole du Vicaire de Jésus-Christ a rencontrés et rencontrera toujours dans mon âme. Je l'ai fait dans une circonstance récente de la manière la plus formelle et la plus forte qu'il m'a été possible, comme vous pourrez vous en convaincre, monseigneur, en jetant les yeux sur le discours que j'ai prononcé dans la dernière distribution des prix du collège de Juilly (1).

» Ma conscience ne pouvait pas me permettre d'agir autrement.

» Car je crois fermement que dans le Saint-Siège apostolique réside la plénitude de cette autorité infail-  
lible et souveraine de l'Église, qui, établie de Dieu et assistée par son esprit, ne peut ni errer dans ses juge-  
ments, ni entreprendre de juger des choses qui lui  
seraient étrangères; en sorte que du moment que, dans  
une question qui divise les esprits, la voix de l'Église  
se fait entendre par la voix du Vicaire de Jésus-Christ,  
le catholique n'a point à examiner la nature de cette

<sup>57</sup>(1) Voir ce discours aux pièces justificatives. — Doc. II.

question, comme si l'Église avait pu dépasser les limites de son autorité, mais il ne peut avec sécurité dire qu'un mot : *Rome a parlé, la cause est finie.*

» Si vous jugez, monseigneur, que cette protestation d'obéissance filiale de l'un des prêtres les plus obscurs, qui n'a pris aucune part directe, mais dont le nom s'est trouvé mêlé à une affaire qui afflige le cœur du Père commun des fidèles, puisse lui être de quelque consolation, je vous supplie de la faire parvenir aux pieds de Sa Sainteté, et d'implorer pour moi et pour la maison dans laquelle j'exerce les pouvoirs que je tiens de Votre Grandeur, sa bénédiction apostolique.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Grandeur,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur,

» L. A. DE SALINIS. »

« Juilly, le 30 novembre 1833. »

En réponse à cette déclaration si franche et si catholique, Mgr Galard adressa à l'abbé de Salinis la lettre suivante :

« Meaux, le 7 décembre 1833.

» Monsieur l'abbé,

» Votre piété et votre dévouement pour la religion me sont assez connus, pour que je sois parfaitement convaincu de la consolation que vous éprouvez à manifester vos sentiments d'amour et d'obéissance envers

l'Église et son digne et vénérable Chef. J'en ai lu avec édification la sincère et touchante expression dans la déclaration que vous venez de m'envoyer. Je m'empresserai de la transmettre à Sa Sainteté, qui daignera sans doute la lire avec intérêt et avec bonté.

» En donnant de la publicité à cette manifestation de vos sentiments, vous acquerrez de nouveaux droits à l'estime et à la confiance publique, et, pour vous dire ma pensée tout entière, les importantes fonctions que vous remplissez dans l'utile et précieux établissement auquel vous consacrez vos soins, me semblent vous en faire un devoir.

» Vous connaissez mon attachement pour vous, monsieur l'abbé; la démarche que vous venez de faire, me fait éprouver une joie particulière à vous en renouveler ici l'assurance, et à vous redire que je suis et serai toujours,

» Votre affectionné et dévoué serviteur.

» ROMAIN-FRÉD., évêque de Meaux. »

De son côté, le représentant du Saint-Siège à Paris exprimait dans les termes suivants les sentiments du Souverain Pontife :

« Monsieur l'abbé,

» Dans le mois de décembre dernier, vous m'avez fait l'honneur de me remettre, pour être envoyé au Saint-Père, le double d'une lettre que vous aviez écrite en date du 30 novembre, à Mgr. l'évêque de Meaux, au sujet de l'Encyclique de Sa Sainteté du 15 août 1832.

» J'ai effectivement transmis cette pièce à sa haute

destination, et je suis chargé de vous informer que Sa Sainteté a éprouvé une véritable satisfaction en la lisant et qu'elle en a pleinement approuvé le contenu.

» Veuillez agréer mes félicitations bien sincères, avec les nouvelles assurances de l'estime toute particulière et de la considération très-distinguée avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur l'abbé,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» A. GARIBALDI,

» Chargé d'affaires du Saint-Siège. »

« Paris, le 2 février 1834. »

Outre cette déclaration solennelle, l'abbé de Salinis crut devoir, en présence de tous les professeurs et de tous les élèves du collège, manifester ses sentiments de soumission filiale et d'obéissance sacerdotale. Il renouvela cette manifestation à la fin de l'année, à la cérémonie de la distribution des prix, devant les parents des élèves et le public d'élite qui se pressait d'ordinaire à ces sortes d'exercices. (Voir Doc. H).

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — La scission de Juilly avec l'abbé de Lamennais n'enleva pas à ce collège le caractère qu'il possédait ; il continua d'être un centre fécond de propagande catholique. C'est à Juilly que naquit, sous l'inspiration de l'abbé de Salinis, un recueil religieux, l'*Université catholique*, destiné à combler par la presse, les circonstances ne permettant pas de le faire autrement, une lacune de l'enseignement supérieur.

• Nous devons croire, écrivaient les directeurs de Juilly aux parents de leurs élèves, que cette œuvre, à laquelle nous avons été amenés comme à un dernier développement d'un plan complet d'éducation, répond à un besoin réel de notre époque; car c'est l'opinion qu'en ont conçue tous les hommes supérieurs à qui nous avons fait part de nos projets, et qui nous ont promis le concours de leurs efforts. Vous trouverez dans le *prospectus* que nous vous adressons, la liste des écrivains qui se sont partagé les travaux de l'*Université catholique*. Une entreprise qui rallie, à son début, tant de noms recommandables, est destinée peut-être à exercer une heureuse influence sur notre pays (1).

• Mais, tout en embrassant un bien plus général, l'*Université catholique* remplira surtout, nous l'espérons, le but spécial que nous nous sommes d'abord proposé; elle sera particulièrement utile aux jeunes gens élevés dans le collège de Juilly. Cette œuvre, née au berceau de leur éducation, sera un lien moral qui les unira encore lorsqu'ils seront dispersés dans le monde; ils y trouveront un centre commun de science et d'action; elle les mettra naturellement en rapport avec les hommes les plus capables de les diriger dans ces premières années, si décisives et si périlleuses (2).»

L'abbé de Salinis inséra dans l'*Université catholique* des fragments assez étendus du *Cours de religion* que

(1) L'*Université catholique* comptait parmi ses principaux rédacteurs les abbés de Genoude, Gerbet, de Salinis, MM. de Coux, de Villeneuve-Bargemont, de Cazalès, Rio, Margerin, de Montalembert, Dumont. Le discours préliminaire, composé par l'abbé Gerbet, est une œuvre des plus remarquables.

(2) Pour de plus amples développements lire dans la *Vie de Mgr Gerbet*, tome II, p. 118.



nous publierons sous peu, et divers articles philosophiques et littéraires. (V. *Annales de philosophie*, t. xvi, 4<sup>e</sup> série, p. 225.)

Dans un écrit depuis longtemps annoncé et impatientement attendu, M. Bonnetty, dernier directeur de l'*Université catholique*, se propose d'écrire l'histoire de ce recueil, qui a eu une existence de près de trente années, et dont l'influence a été considérable.

HOSPITALITÉ DE JULLY.—Centre de mouvement, Juilly était aussi un lieu de repos. C'est là qu'aimaient à venir s'abriter à l'ombre d'une aimable hospitalité les chefs de l'opinion catholique, prêtres et hommes du monde, de la France et de l'étranger. Ceux qui n'ont pas visité Juilly à cette époque ne peuvent se faire une idée de ce qu'était ce toit hospitalier. Une portion des vastes bâtiments du collège était affectée, sous le titre de *corridor des étrangers*, à recevoir soit les parents qui désiraient voir leurs enfants, soit les amis qui sentaient le besoin de se reposer dans la solitude. Que de noms illustres pourraient renvoyer les échos du parc, une des splendeurs de ce splendide établissement ! A vingt années de distance, un de ces visiteurs amis redisait en ces termes poétiques et touchants les impressions gravées dans son cœur reconnaissant :

« En dehors de tout, bien bon et vénéré Seigneur, subsistent ma vénération et ma tendre amitié pour vous. Rien jamais n'y peut porter atteinte. C'est une joie vraie et l'un des biens les meilleurs de ma vie. Oh ! Juilly ! Juilly ! délicieuses causeries, frais ombrages, douce confiance, tendres épanchements, quelle place vous aurez toujours dans mes souvenirs ! C'est là

qu'aurait dû s'écouler ma vie avec vous, très-bon et vénéré Seigneur ! Croyez bien que je serai toujours pour vous ce que j'étais sous votre toit, quand vous teniez mon âme charmée par la grâce de votre parole et de votre si aimable hospitalité.... » Lettre de Mgr Cœur évêque de Troyes, à Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, 11 septembre 1853. »

DÉMARCHES POUR ASSURER L'AVENIR DE JUILLY. — Au milieu des nombreuses consolations par lesquelles Dieu récompensait le dévouement des directeurs de Juilly, une préoccupation triste assiégeait constamment leur esprit. Juilly n'était pas un collège ordinaire, c'était une œuvre léguée par le passé et dont il fallait assurer l'avenir. Comment atteindre ce résultat ? Deux moyens se présentaient : s'adjoindre des collaborateurs jeunes, qui, formés sous la direction des fondateurs, pussent, lorsque l'heure du repos aurait sonné, entrer dans leurs travaux ; ou abandonner l'établissement à une de ces associations religieuses qui ne meurent pas. Ces messieurs tentèrent successivement l'un et l'autre de ces moyens. Ils comptaient dans les rangs du clergé des amis plus jeunes, dont ils voulurent s'assurer le concours. Un instant, ils crurent avoir réussi. L'abbé Foisset, ecclésiastique d'un grand mérite, s'était vu forcé, par les difficultés que lui avait suscitées l'administration de Mgr Rey, d'abandonner la direction du petit séminaire de Dijon. Les directeurs de Juilly voulurent faire profiter leur œuvre de cet exil forcé. « Voilà cinq ans, écrivait en 1833 l'abbé de Salinis à son ami, que nous nous sommes dévoués, M. de Scorbiac et moi, à une œuvre que nous regardons, que vous regardez aussi comme l'une des plus belles, et la plus utile peut-être, à laquelle on

puisse consacrer son existence. A travers des tribulations et des obstacles de tout genre, le bien s'est fait à Juilly, et cette maison nous paraît renfermer les éléments d'un bien plus grand encore. Il nous semble que le moment est venu de réaliser pleinement dans notre collège des pensées qui peuvent avoir sur l'éducation et par conséquent sur l'avenir de la France une immense influence ; qu'il ne faut pour cela que le concours d'un homme qui comprenne l'éducation comme nous, qui ait beaucoup de choses qui nous manquent et qui consente à joindre ses efforts aux nôtres ; cet homme, évidemment c'est vous. Depuis que je vous ai ouvert mon âme et que j'ai lu dans la vôtre, il m'est impossible d'en douter. L'identité qui existait entre nos pensées, entre nos sentiments, avant même que nous nous fussions rien communiqué, est une chose trop remarquable pour que nous ne devions pas conclure que Dieu veut que nous travaillions ensemble à une œuvre que nous aimons également, dont nous sentons également l'importance...

» Rappelez-vous tous les plans dont nous nous sommes entretenus, tout ce qu'il faudrait pour rédiger les programmes des divers cours de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, pour préparer la publication d'un journal qui propagerait nos idées et nos méthodes, pour commencer, en accueillant les propositions qui nous ont été faites par plusieurs chefs d'établissement, une sorte d'école normale qui lierait à Juilly des maisons d'éducation importantes...

» Pour réaliser tous ces plans, votre coopération nous est absolument nécessaire. »

L'abbé Foisset ne fit que paraître à Juilly ; le digne

successeur de Mgr Rey s'empessa de le rappeler dans son diocèse. Les pressantes instances des directeurs de Juilly ne purent vaincre sa détermination. Privés de ce précieux auxiliaire, MM. de Salinis et de Scorbiac tournèrent leurs regards vers une congrégation religieuse. Le régime exceptionnel sous lequel était placé à cette époque l'enseignement en France entravait l'essor du dévouement religieux. Le P. Laccordaire n'avait pas encore fait monter l'habit de saint Dominique dans la chaire de Notre-Dame; les jésuites étaient traités en ilotes. Dans cette situation, l'abbé de Salinis accepta la pensée, qui lui fut suggérée par l'abbé Affre, d'associer Juilly à la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.

« Voilà bientôt onze ans, écrivait-il en 1839 à l'abbé Boyer, que l'abbé de Scorbiac et moi avons pris la direction de Juilly, et trois ans environ que nous sommes devenus propriétaires de cet établissement. Nous avons bien souvent béni et nous bénissons encore tous les jours la Providence de nous avoir inspiré la pensée de nous consacrer à une œuvre qui a produit des résultats que nous voyons avec consolation, et où nous trouvons une existence douce, calme, selon nos goûts. Malgré beaucoup d'obstacles de diverse nature, le collège de Juilly a prospéré sous notre direction. Il est dans ce moment, et sous le rapport moral, et sous le rapport matériel, dans une situation excellente. Tout nous attache donc à Juilly, et si Dieu nous prête vie nous nous regardons comme liés à cette maison pour de longues années encore.

» Cependant nous devons autant qu'il est en nous assurer après nous l'avenir de cet établissement. Le

passé de Juilly, les circonstances qui l'ont fait passer dans nos mains, nous font considérer ceci comme une véritable obligation. Juilly existe depuis huit cents ans comme établissement religieux, depuis deux cents ans comme collège. Les propriétaires de qui nous l'avons acquis, ne nous l'ont transmis qu'avec l'espérance qu'après avoir continué leur œuvre nous en assurerions, autant que cela dépendrait de nous, la perpétuité. Juilly n'est donc pas une propriété ordinaire et comme un collège, par exemple, que nous aurions bâti, ou que nous aurions fondé dans une maison à laquelle ne se lierait aucun souvenir religieux. Dans les vieux murs en quelque sorte de Juilly, comme dans l'acte même qui nous a transmis cet établissement, nous voyons écrite l'obligation de lui conserver, si cela nous est possible, son caractère et sa destination.

» Préoccupés de cette pensée, nous avons formé d'abord le projet d'une association qui aurait reproduit, dans une limite plus étroite, dans un but tout spécial et sous un autre nom, la forme de l'ancienne institution de l'Oratoire.

» Mais quelque utile que fût une fondation de ce genre, nous avons cru reconnaître qu'après le malheur que nous avons eu, d'être mêlés à des affaires qui ont eu un si malheureux éclat, nous n'étions pas propres à une œuvre de cette nature. Dieu sait, mais tous les hommes ne savent pas à quel point notre âme a été toujours simplement soumise à l'Église et combien elle s'est complètement dégagée de tout ce que l'Église a désapprouvé. Nous risquerions donc d'éveiller des craintes, de soulever des oppositions, que nous devons éviter à tout prix.

» Renonçant à l'idée d'une association, nous avons dû nous borner à chercher à nous adjoindre des hommes avec qui nous n'aurions d'autre lien que l'intérêt commun de notre œuvre et qui puissent devenir nos successeurs. Nous en avons rencontré un, qui est avec nous depuis deux ans, et qui nous paraissait remplir parfaitement ce but, M. l'abbé Foisset. Nous allions l'associer à la propriété de notre établissement, lorsque le nouvel évêque de Dijon lui a écrit pour le rappeler.

» Voilà où nous en étions lorsque vous êtes venu à Juilly avec l'abbé Affre, et voici, en deux mots, l'idée qui nous est venue, et que nous vous soumettons. Nous vous proposerions de vous vendre Juilly, avec la condition que vous nous céderiez à bail cet établissement après que vous l'auriez acheté, pour un terme qui serait laissé à notre disposition.....

» Permettez-nous de vous dire, en finissant, qu'enfant de Saint-Sulpice, nous éprouverions une véritable satisfaction de cœur en nous déchargeant, dans les mains de cette Congrégation, de l'espèce de dépôt religieux qui, par des circonstances que nous aurions été loin de prévoir, nous a été remis par les derniers représentants de l'Oratoire. Cette congrégation de l'Oratoire, qui a eu une si triste fin, avait eu de bien respectables commencements. Le père de Condren, qui est le fondateur du collège de Juilly, était l'ami de M. Olier. Nous pouvons croire interpréter ses intentions en travaillant à faire passer Juilly dans les mains des enfants de M. Olier.

» Agréez, je vous prie, etc. »

Ces diverses tentatives étant restées sans résultat,

ces messieurs commençaient à perdre tout espoir, lorsque la Providence les mit en rapport par l'intermédiaire de Mgr Donnet, alors coadjuteur de Nancy, avec une société de prêtres chez lesquels, ainsi qu'ils le disaient eux-mêmes dans la circulaire aux parents de leurs élèves, ils trouvaient toutes les garanties propres à assurer l'avenir de leur œuvre.

« Depuis le départ de M. Foisset, écrivaient-ils, nous cherchions des ecclésiastiques qui consentissent à partager la direction de notre établissement et la responsabilité morale et matérielle qui pesait sur nous, lorsque, pendant les vacances dernières, des amis communs nous mirent en rapport avec une société de prêtres, chez lesquels se trouvaient réunies, à un si haut degré, toutes les garanties possibles de piété, de dévouement, de talents, de science, que nous aurions cru manquer à la Providence en laissant échapper cette occasion d'assurer l'avenir de l'œuvre qui nous avait été confiée.

» Nous avons partagé, depuis le commencement de cette année, la direction de la maison avec quelques-uns de ces hommes qui vont devenir nos successeurs. Plus nous les avons connus, et plus nous avons senti s'augmenter la confiance qu'ils nous avaient inspirée. Nous avons acquis la conviction que Juilly ne pouvait être remis en des mains plus habiles. Ces prêtres distingués, animés des mêmes intentions que nous, continueront tout le bien que nous avons pu faire, et, plus nombreux, ils pourront réaliser tout ce qui était dans nos désirs.

» En nous retirant de Juilly, nous devons bénir la Providence des consolations que nous avons recueillies dans une maison qui nous sera toujours chère. Le souvenir des douze années que nous avons consacrées

à cette belle œuvre, les rapports si agréables que nous avons eus avec d'honorables familles, l'affection des jeunes gens nombreux qui furent nos élèves et qui seront pendant toute notre vie nos meilleurs amis, est une douce récompense des efforts que nous avons faits pour accomplir la mission que nous avons acceptée.

» Agréez l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

» L'abbé de SCORBIAC, l'abbé de SALINIS. »

« Juilly, le 8 avril 1844. »

« A partir du 18 de ce mois, la direction générale du collège de Juilly sera remise à M. l'abbé Carl, docteur ès-lettres et en médecine, qui succède à M. l'abbé de Scorbiac en qualité de chef d'institution. La direction des études est confiée à M. l'abbé Goschler, docteur ès-lettres, et licencié en droit; l'administration à M. Jules Level, licencié en droit. M. l'abbé de Bonnechose, M. l'abbé Ratisbonne, M. l'abbé Nestor Level, M. l'abbé de Regny, M. l'abbé Mertian et M. le baron de Reynach, concourront soit à la direction spirituelle, soit à la direction des études. M. l'abbé Bautain aidera ses amis de ses conseils et de son expérience. »

---



# LIVRE QUATRIÈME

1840-1849

## PROFESSORAT A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE BORDEAUX

**COADJUTORERIE DE TROYES.** — Vers la fin de 1839, le vénérable évêque de Troyes, Mgr de Seguin des Hons, sentant ses forces s'affaiblir, voulut se donner un coadjuteur. L'abbé de Salinis, qu'il connaissait déjà de réputation, lui fut désigné par des amis communs, comme l'ecclésiastique le plus propre à remplir ses vues. On lui donna l'assurance que le ministre des Cultes, M. Teste, verrait de bon œil une nomination, qui, selon lui, devait honorer l'épiscopat français. Encouragé par cette espérance, convaincu qu'il rendrait à son diocèse un service signalé, le prélat s'ouvrit de son projet à celui sans lequel il ne pouvait réussir. L'abbé de Salinis hésita longtemps. Il lui en coûtait d'abandonner une œuvre à laquelle il était profondément dévoué. Mais son plus grand sujet de préoccupations était la crainte d'être obligé de se séparer de cet incomparable ami avec lequel sa vie allait comme se fondant de plus en plus. Dès qu'il fut rassuré sur ce point, il se mit à la disposition de Mgr de Seguin, avec d'autant plus de joie, qu'il était heureux de s'initier à l'école de ce pré-

lat vénérable aux fonctions toutes nouvelles pour lui de l'épiscopat. Cependant, des obstacles imprévus vinrent retarder le succès de la négociation. M. Teste céda son portefeuille à M. Martin (du Nord). Le nouveau ministre, circonvenu par des intrigues dont nous respecterons le secret, ne crut pas devoir ratifier les promesses de son prédécesseur.

Parmi les personnes qui égarèrent l'opinion du ministre des Cultes se trouvaient d'anciens amis de l'abbé de Salinis. Par des motifs dont nous ne suspectons pas la sincérité, ils croyaient rendre service à l'Église en éloignant de l'épiscopat un ecclésiastique qui avait pris une part active à la polémique soulevée par l'abbé de Lamennais, comme si la rétractation publique qu'il avait faite et qui avait été agréée par le Pape ne devait pas couvrir ce passé. L'un de ces anciens amis, reconnaissant, peu de temps après, l'erreur à laquelle il s'était laissé entraîner, ne craignit pas de la désavouer loyalement.

« Paris, le 26 janvier 1844.

» Monsieur et ancien ami,

» J'ai réparé aujourd'hui le tort que je vous avais fait auprès de M. le garde des sceaux, et c'est le cœur à l'aise que je reprends avec vous des rapports depuis si longtemps interrompus. Le ministre a bien voulu se charger de détruire, dans l'esprit du président du Conseil, les impressions que j'y avais très-consciencieusement, mais très-malheureusement aussi, laissées sur le compte d'un prêtre vertueux et dévoué à l'Église. Il

« reçu de moi l'invitation pressante de faire savoir aussi à M. le ministre de l'Instruction publique mes regrets profonds à votre sujet.

» Si l'estime d'une âme honnête vous est précieuse, j'aime à vous assurer, monsieur et ancien ami, que personne ne vous estime plus que votre serviteur.

» CHARLES,

» Évêque de Montpellier. »

PREMIER VOYAGE DE ROME. — Les défiances provoquées par quelques évêques trouvèrent un accès trop facile auprès du prélat qui représentait à Paris, en qualité d'internonce, le Souverain Pontife. La Providence avait sans doute ses desseins, en permettant des soupçons de cette nature sur l'orthodoxie d'un prêtre aussi dévoué à l'Église que l'abbé de Salinis. L'un de ces desseins n'était-il pas d'amener à Rome, et de mettre en rapport direct avec le Souverain Pontife celui qui était l'objet de ces soupçons injurieux? Il nous est difficile de ne pas en juger ainsi lorsque nous voyons, pendant le temps où les négociations relatives à l'évêché de Troyes étaient encore pendantes, l'abbé de Salinis se diriger vers la ville éternelle, en compagnie de l'abbé de Scorbiac, de l'abbé Combalot et de quelques-uns de ses anciens élèves.

Nous n'essayerons pas d'exprimer l'impression que Rome produisit sur l'âme si catholique de l'abbé de Salinis; il a dit lui-même en termes d'une haute éloquence ce qu'il ressentit en apercevant à distance le dôme de saint Pierre.

« Nous longions l'Italie; à mesure que ses côtes

fuyaient devant nos yeux, il me semblait voir se dresser devant nous toutes les images les plus imposantes de l'histoire, les souvenirs les plus illustres, tout ce que Dieu et les hommes ont fait de plus grand dans ce monde. J'étais tout à ces visions du passé, lorsque je fus comme réveillé par un cri : Rome ! Je cherche des yeux ; que voyait-on ? Rien de Rome ancienne ; — Rome chrétienne est montée plus haut ; — ni la colonne de Trajan, ni le Colysée même, ni le Capitole, mais le dôme de saint Pierre renvoyant aux Apennins et à la mer la lumière de ce beau soleil d'Italie. Le dôme de saint Pierre ! Le Panthéon antique que le catholicisme prit un jour à terre par les mains de Michel-Ange, qu'il posa dans les airs pour en faire la couronne du Prince des Apôtres et où il inscrivit cette promesse, ce défi jeté au temps par l'éternité : *Non prævalebunt*. Là donc, sous cette coupole, les reliques de Pierre ; là, Rome sûre désormais de ses destins, trouvant, dans la chaire et dans le tombeau d'un pécheur de Galilée, une garantie d'immortalité que ne lui donnèrent ni les trophées de Scipion, ni les trônes des Césars. Tous les vestiges de son ancienne existence auraient été emportés au souffle des temps et des révolutions ; on dirait de Rome le mot de son poète : plus rien, les ruines elles-mêmes ont péri : *etiam periere ruinae*, si les ruines de Rome n'étaient pas une portion de la gloire d'une religion qui ne peut périr. » (Confér. de Bord.)

Une lettre adressée à un ami nous initiera encore mieux à toutes les impressions que le séjour dans la Ville éternelle produisit en lui, ainsi qu'aux résultats dont il eut à se féliciter.

« Venise, 24 juillet 1844.

» Rome a produit sur moi une impression dont je ne m'étais point fait, dont je n'aurais pas pu me faire d'avance une idée par tout ce que j'avais lu ou entendu dire sur cette ville. Comme je vous l'ai dit, j'ai été habituellement souffrant pendant les sept semaines que j'ai passées à Rome, et cependant je ne me suis jamais senti aussi heureux, je n'ai jamais éprouvé autant de calme, de paix. Le cœur est à l'aise à Rome, parce que c'est vraiment la terre de la piété, de la foi. Vous n'y faites pas un pas sans rencontrer quelque souvenir, vous n'y voyez pas en quelque sorte une pierre qui ne dise quelque chose à l'âme d'un chrétien, car les ruines du paganisme dont on est entouré, semblent n'être là, elles-mêmes, que pour attester le triomphe de l'Église et lui servir de piédestal.

» Et les hommes ne sont pas moins intéressants à connaître que les monuments. Que de sottises s'en viennent débiter en France, sur le clergé de Rome, des voyageurs qui n'ont eu aucun rapport avec lui ! Nous avons vu les membres les plus distingués de ce clergé, nous avons été présentés à tous les cardinaux les plus influents. Vous n'imaginez pas la bonté, la simplicité, la bienveillance que l'on trouve chez eux, et en même temps tout ce qu'il y a en eux de véritable science et de lumière.

» Je vous raconterai, lorsque nous nous retrouverons, avec détail, tout notre séjour de Rome, et vous comprendrez l'impression qu'elle a laissée dans mon âme. Il est vrai, et je puis dire cela à un ami tel que vous, nous y avons reçu un accueil fort au-dessus de ce que nous pouvions espérer. Nous avons eu deux audiences

du pape; et il a eu chaque fois la bonté de nous retenir fort longtemps. Nous avons rencontré chez les cardinaux la même bienveillance. Nous avons été en rapport avec ce que la prélature renferme de plus distingué, et je puis vous dire que nous avons noué les relations les plus précieuses pour le reste de notre vie.

» L'abbé Combalot a prêché à Rome une retraite dans la semaine de la Fête-Dieu, qui a eu le succès le plus complet. Jamais prédicateur n'avait réuni un auditoire plus imposant; grand nombre de cardinaux, les chefs d'ordre, tout le monde diplomatique, l'élite de la société romaine. Ce concours a exalté l'âme de l'abbé Combalot, et il a été vraiment admirable; le pape lui a dit dans notre audience de congé les choses les plus flatteuses sur sa prédication, et il l'a nommé missionnaire apostolique. » (Lettre à M. le comte de Guitaud).

**SAINTE-LOUIS DES FRANÇAIS A ROME.** — Un des résultats les plus satisfaisants de ce voyage de Rome fut la proposition adressée à l'abbé de Salinis, d'accepter la direction de l'établissement de Saint-Louis des Français, qu'il était en ce moment question de reconstituer sur de nouvelles bases. Le défaut d'enseignement ecclésiastique supérieur en France, et l'impossibilité de l'organiser de manière à satisfaire aux légitimes exigences de l'épiscopat et du souverain Pontife avait fait naître la pensée d'établir à Rome même un centre de hautes études théologiques. La maison de Saint-Louis était parfaitement appropriée à cette œuvre. Mais il fallait trouver un ecclésiastique d'une doctrine sûre et qui eût assez d'expérience et de capacité pour remplir une mission aussi délicate. L'impression que l'abbé de Salinis avait laissée à Rome fit tourner vers lui

toutes les pensées. Une proposition lui fut adressée presque aussitôt après son retour à Paris. « Il s'agissait, lui disait-on, de réorganiser Saint-Louis de manière à le rapprocher autant que possible de son institution primitive. Les chapellenies seraient successivement attribuées à un certain nombre de jeunes prêtres choisis dans tous les séminaires de France au sortir du séminaire, d'accord avec leurs évêques respectifs, pour s'appliquer à un complément de hautes études ecclésiastiques, comprenant le droit public ecclésiastique, le droit canonique, l'histoire de l'Église, la patristique, l'archéologie chrétienne, la prédication, etc., et auxquels pourraient être adjoints un certain nombre de jeunes ecclésiastiques payant leur pension. » (1).

La réponse de l'abbé de Salinis respire les plus beaux sentiments d'humilité, de dévouement à ses amis et à l'Église, de désintéressement.

« Monsieur l'abbé,

» C'est à Paris, où nous ne sommes arrivés que depuis très-peu de jours, que je reçois votre bonne et aimable lettre. Vous voyez que vous ne vous êtes pas trompé en comptant que Dieu la conduirait vers moi. Espérons qu'il conduira de même toute la suite de l'affaire dont vous m'entretenez, qu'il la fera tourner à sa gloire et selon sa volonté.

Cette affaire, monsieur l'abbé, plus j'y ai réfléchi et plus elle m'a paru une des choses les plus utiles qui puissent être réalisées dans l'intérêt de l'Église et de notre France ; c'est-à-dire que rien n'est changé dans les dispositions que je vous avais manifestées. Quoique

(1) Lettre de M. Lacroix, clerc-national de France à Rome.

ce soit toujours un grand parti à l'âge où je suis arrivé, que de transplanter son existence loin de son pays, à quatre cents lieues de sa famille, de ses amis, ce parti je n'hésiterai point à le prendre et, supposé que, après avoir tout mûrement pesé, vous jugiez que je sois l'instrument que la Providence semble indiquer pour vous aider dans une œuvre d'où il peut sortir tant de bien, je suis prêt à m'y dévouer.

» Mais avant de penser à moi d'une manière définitive, permettez-moi, monsieur l'abbé, de vous conjurer d'examiner encore s'il ne serait pas possible de réaliser notre première idée. Je le dis sans aucune fausse modestie, M. Gerbet serait beaucoup plus que moi l'homme de cette œuvre. Il a, par son talent, ses connaissances, la douceur de son caractère, le charme de sa belle âme, tout ce qui pourrait en assurer le succès. Les hommes respectables dont j'avais entrevu, dont vous avez constaté l'opposition, jugeraient l'abbé Gerbet comme je le juge, s'ils le connaissaient comme moi. N'y aurait-il aucun moyen de détruire la fausse opinion que l'on s'est faite de lui ? Croyez-moi, monsieur l'abbé, essayez-le, et je serais plus heureux que je ne sais vous le dire si vous m'appreniez que vous avez réussi.

» Si, ce que je déplorerais, M. Gerbet vous paraît impossible, vous pouvez disposer de moi, et cela, monsieur l'abbé, à une seule condition, qui sera sûrement acceptée ; car il ne peut en résulter pour l'œuvre que beaucoup d'avantages sans aucun inconvénient.

» Vous savez que mon existence est liée depuis longtemps à celle de M. l'abbé de Scorbiac. Notre amitié date du séminaire. Voilà douze ans que nous avons vécu en quelque sorte, à Juilly, d'une même vie ;



nous sommes devenus nécessaire l'un à l'autre, nous nous sommes promis de ne pas nous séparer.

» Si donc la mission d'aider à réorganiser et de diriger, pendant quelques années, l'établissement de Saint-Louis devait m'être imposée, je voudrais la partager avec M. de Scorbiac. Ce serait une œuvre à laquelle nous travaillerions avec le même concert que nous avons fait à Juilly. A Juilly, M. de Scorbiac avait le titre officiel de supérieur ou de directeur; je pourrais l'avoir à Saint-Louis; mais les fonctions de supérieur étaient exercées en commun à Juilly par M. de Scorbiac et par moi; on ne nous séparait ni au dedans ni au dehors; il en serait de même à Saint-Louis. L'expérience que nous avons acquise l'un de l'autre, pendant douze ans, nous donne la certitude que l'autorité, que la direction n'en serait pas moins une pour être partagée entre nous deux.

» Ceci, d'un côté, n'entraînerait aucune charge pour l'établissement. M. de Scorbiac a une fortune fort indépendante qui lui permet de se passer d'un traitement. Et, d'un autre côté, vous comprendrez tout ce que le concours de M. de Scorbiac ajouterait de chances de succès à notre œuvre. Il n'y aura pas seulement dans l'établissement de Saint-Louis des études à diriger, il y aura d'abord un terrain à déblayer en ménageant le plus possible les existences faites; il y aura ensuite à fonder, dans cette maison, un esprit vraiment ecclésiastique et au niveau de la mission que les sujets qui y seront admis auront à exercer un jour. Or, il serait impossible de trouver un homme plus éminemment apte que l'abbé de Scorbiac à nous seconder dans ce double travail. C'est un des esprits les

plus sages, de meilleur conseil que je connaisse. Puis, je n'ai pas rencontré une âme chez qui cette foi vive, cette piété vraie, qui fait les bons prêtres, se trouvent plus unies à tous les instincts nobles, à tous les sentiments distingués qui peuvent relever aux yeux du monde la dignité et la mission du prêtre. Sous ce point de vue, les jeunes ecclésiastiques qui seraient admis dans l'établissement de Saint-Louis, retireraient les fruits les plus précieux de leurs rapports avec l'abbé de Scorbiac.

» Je pourrais ajouter que la coopération de l'abbé de Scorbiac contribuerait beaucoup à concilier, en France, à cet établissement la faveur du clergé et des hommes religieux. M. de Scorbiac, soit par les retraites qu'il a prêchées pendant six ans, sous le ministère de M. l'évêque d'Hermopolis, dans tous les collèges de France, soit par les rapports que Juilly lui a donnés pendant douze ans avec les familles les plus distinguées du pays, est un des prêtres les plus connus et les plus unanimement aimés et estimés.

» Mais je fais ici un plaidoyer fort inutile, je ne doute point que la question du concours de M. de Scorbiac à notre œuvre ne soit envisagée par M. l'ambassadeur et par vous, comme par moi. Comme tout ici est avantage, il n'y a pas lieu à objection. Je voudrais donc que la lettre officielle que vous m'annoncez et qui me serait écrite, s'il y a lieu, fût conçue de manière à supposer que l'abbé de Scorbiac ne se séparerait pas de moi dans l'œuvre qui nous serait offerte. » (Lettre à Mgr Lacroix.)

Des retards provenant de la nature même de l'œuvre qu'il s'agissait de constituer ayant entravé la négociation qui devait amener l'abbé de Salinis à

Rome, il ne dut pas écarter les propositions qui lui furent faites en France dans le même temps.

PROJET DE NOMINATION A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS. — Les efforts des catholiques pendant les dix années qui suivirent la Révolution de 1830, n'étaient pas restés infructueux. Ils avaient eu pour résultat de dégager la religion des misérables préventions accréditées par le faux libéralisme de la Restauration. Ce n'était pas assez. Il fallait lui rendre son influence sociale, condition indispensable du salut de la France. Les catholiques éclairés sentaient comme d'instinct que le moyen d'action le plus puissant résidait dans l'épiscopat. « Plus les temps sont menaçants, écrivait à l'abbé de Salinis, le 12 décembre 1840, M. le comte de Montalembert, comme vous le sentez avec trop de raison, plus il importe aux chrétiens de voir placés sur le trône épiscopal des hommes qui ne faiblissent pas quand toute autre autorité que la leur sera détruite ou compromise par l'orage. » Aussi ne négligeaient-ils aucune démarche pour diriger les choix du gouvernement vers les ecclésiastiques qui comprenaient le mieux les besoins de la situation. A ce titre, l'abbé de Salinis était un des prêtres dont ils désiraient le plus ardemment la promotion. Sans se laisser aveugler par l'amitié qu'ils avaient pour lui, ils lui connaissaient toutes les qualités propres à faire un excellent évêque dans ces temps qui s'annonçaient déjà militants. Telle était aussi la pensée de Rome. Pendant le séjour qu'il venait d'y faire, l'abbé de Salinis, dont la conscience était agitée de quelques inquiétudes, à l'occasion surtout du serment, avait cru devoir soumettre ses doutes à la sage appréciation du cardinal Lambruschini, secrétaire

d'État de S. S. Grégoire XVI. Avec toute l'autorité de sa position, de son expérience personnelle et de la connaissance particulière qu'il avait de la France, le cardinal avait déclaré à l'abbé de Salinis que c'était un devoir pour lui de ne pas contrarier les vues de la Providence. Il ne s'agissait alors que de la coadjutorerie de Troyes; maintenant il était question de l'évêché d'Angers. Aussitôt après la mort de Mgr Montaut des Iles, un député influent, qui tenait par sa naissance au diocèse d'Angers et qui par suite des circonstances politiques se trouvait lié d'amitié avec l'abbé de Salinis, s'empressa de le recommander au ministre des cultes (1). Un noble pair qui, outre les intérêts du catholicisme dont il était le défenseur éclairé, voyait dans cette nomination un hommage rendu à un beau talent pour lequel il avait estime et affection, joignit ses instances à celles de son collègue de la Chambre élective. Après quelques hésitations, le ministre accéda à cette demande. Le 26 octobre 1841, l'abbé de Salinis, qui se trouvait à Paris, écrivait à son ami l'abbé de Scorbiac (2) :

« Le ministre des cultes m'a proposé dans un des derniers conseils pour le siège d'Angers. Tous les ministres ont été favorables; mais le roi a fait des objections, et il n'y a point eu de décision prise. La répugnance du roi était motivée : 1° sur mes opinions politiques, mais il a peu insisté sur ce point; 2° sur une considération qui paraissait plus grave à ses yeux..., c'est que les hommes de science, d'idée, étaient entreprenants, pouvaient créer des embarras au pouvoir.

(1) Janvier, avocat de l'abbé de Lamennais, dans le procès de l'Avénir.

(2) Cette correspondance étant toute d'intimité, l'abbé de Salinis ne dissimulait aucun de ses sentiments et il n'avait en effet rien à dissimuler. On voit à nu l'âme d'un bon prêtre. Nous ne nous expliquons pas comment on a pu y voir l'âme d'un ambitieux, sollicitant l'épiscopat.

M. Guizot aurait répondu qu'il croyait, au contraire, qu'à mesure que l'on s'élevait dans les régions de la pensée, on trouvait plus de calme, plus de facilité à s'entendre, etc. M. Villemain a parlé après le conseil au roi en faveur du choix proposé par le ministre des cultes.

» L'Internonce (1), consulté par le ministre, n'a pas seulement donné son assentiment, mais il a dit que ce choix serait très-agréable à Rome. Il pousse aussi activement que le permet sa position.

» Après cela, quel sera le résultat? Les ministres croient que le roi cédera, ils l'ont dit à Janvier. L'Internonce pense de même. Moi, je ne sais qu'augurer, encore moins que désirer. Je tâche de m'abandonner de plus en plus à la Providence : *Cor regis in manu Dei*, dit l'Écriture (2)... Une chose m'était pénible, vous le savez, dans l'opposition que mon nom avait rencontrée jusqu'ici, c'est que le représentant du Saint-Siège à Paris fortifiât cette opposition de toute son influence. La conséquence qu'on pouvait en tirer, c'est que Rome n'avait pas une confiance entière dans notre soumission. Aujourd'hui, l'Internonce est aussi favorable qu'il était opposé. Nous ne sommes donc pas suspects au Saint-Siège. Quand notre voyage à Rome n'aurait pas produit d'autre résultat, je m'applaudirais de l'avoir fait.»

Quelques jours après, il rendait compte en ces termes à son ami d'une nouvelle phase de la négociation :

« Paris, le 8 novembre 1841.

» M. Guizot a eu avec le roi une longue conférence. Après beaucoup d'autres objections qu'il a abandonnées, le roi s'est retranché dans celle-ci : Je ne demande pas mieux que d'augmenter l'influence de l'épiscopat, mais je ne veux pas que cette influence tourne contre

(1) Mgr Garibaldi.

(2) *Le cœur du roi est dans la main de Dieu.*

moi. Or, l'abbé de Salinis est carliste, ses relations sont avec tous les chefs de ce parti, on n'a jamais chanté le *Domine salcum fac Regem*, à Juilly, etc., etc. M. Guizot a répondu de son mieux, il ne croit pas que cette objection soit invincible. Pour des raisons que je vous dirai, je voulais écrire au ministre pour lui demander qu'il ne fût plus question de cette affaire. Je renonçai à cette idée après avoir consulté l'Internonce, d'après les observations qu'il me fit et qui me convainquirent qu'il désire très-vivement que je sois nommé. Comme ce désir est évidemment l'expression de celui de Rome, je vous avoue que c'est le motif qui me rassurera le plus si ce terrible fardeau m'est imposé. Je prie le mieux que je puis. je dis tous les jours la messe pour obtenir que la volonté de Dieu se manifeste. Unissez vos prières et celles de votre excellente famille aux miennes. C'est une magnifique mission, mais bien redoutable, que celle de l'épiscopat dans le temps où nous sommes. »

Pressé par les vives instances des ministres, le roi témoigna le désir de voir le candidat si chaudement appuyé et si énergiquement combattu. Le 10 décembre, l'abbé de Salinis rendait compte à son ami de son entrevue :

« Enfin, hier, j'ai vu le roi. Il m'a gardé près de trois quarts d'heure; il a été très-bienveillant, très-gracieux, il m'a dit que notre conversation lui laissait une impression très-favorable. Cette conversation n'a roulé, du reste, que sur des questions très-générales. Il serait trop long et assez difficile de vous en faire l'analyse; je vous la raconterai lorsque nous nous verrons. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'ai

pas prononcé un mot que je pusse regretter; que je suis demeuré plutôt en deçà, que je ne suis allé au delà de ce que mes sentiments et mes convictions, que vous connaissez, m'auraient permis de dire. Quel est l'effet qui aura été produit? C'est ce que je saurai, j'espère, prochainement. »

L'impression du roi avait effectivement été favorable; aussi s'était-il décidé à donner son assentiment. Au moment de signer le décret, une nouvelle difficulté surgit, qui donna lieu entre l'abbé de Salinis et Mgr Affre à une correspondance pénible que le silence de la tombe doit couvrir.

Ceux qui n'ont pas connu personnellement l'abbé de Salinis peuvent trouver étrange qu'il soit resté à Paris pendant que l'affaire de sa nomination s'agitait, et qu'il ait pris une part, même indirecte, aux négociations qui devaient en assurer le succès. On se tromperait si on attribuait cette conduite à un désir quelconque de l'épiscopat. Voici comment il dévoilait lui-même dans l'intimité d'une correspondance avec son ami de cœur les sentiments qui le dirigeaient :

« Vous me connaissez, mon cher ami, et vous savez bien que je n'ai aucune ambition. Loin de là. Certes, dans tous les temps, surtout dans celui-ci, il faut être aveugle pour ne pas voir dans l'épiscopat une magnifique mission, sans aucun doute, mais le fardeau le plus lourd que Dieu puisse imposer à un prêtre, une vie de dévouement et de sacrifice lorsque l'on veut sérieusement y sauver son âme. » (*Lettre du 4 novembre 1841.*)

On comprend qu'avec des dispositions aussi pures, ce n'était pas une pensée d'intrigue qui le retenait à Paris. Cependant, sa conscience naturellement déli-

cate n'était pas sans quelque inquiétude. Il lui revenait que plusieurs de ses amis blâmaient son séjour prolongé, et que ses adversaires exploitaient contre lui des démarches qu'ils prétendaient peu conformes à l'esprit ecclésiastique. Pour dissiper ses inquiétudes, il consulta un archevêque dont la science théologique lui inspirait une entière confiance. Dans une lettre du 5 décembre 1844, il rendait compte de la décision qui lui avait été donnée.

« L'Archevêque de Reims (1) est parti vendredi. Je n'oublierai jamais tout l'intérêt, toute l'amitié qu'il m'a témoignée dans cette circonstance. Je dois vous avouer que, quoique retenu ici à mon corps défendant, j'avais des inquiétudes sur l'inévitable part que je prenais à ce qui se faisait pour la réussite de mon affaire. L'Archevêque de Reims a complètement rassuré ma conscience. Il a jugé que, l'affaire ayant été engagée primitivement sans ma participation, et les obstacles qu'elle a rencontrés étant d'une nature toute particulière, aucune objection personnelle n'étant élevée, en sorte que c'était moins moi que l'école à laquelle j'ai appartenu que l'on prétendait repousser, il y avait là une injustice, que, dans l'intérêt de l'Église, on ne devait pas laisser triompher; qu'un échec serait un précédent qui perpétuerait des exclusions et par là même des divisions extrêmement funestes, etc., etc... Le zèle que l'Internonce a mis constamment à me soutenir, zèle qui contrastait avec son opposition antérieure, et dans laquelle, par conséquent, je ne pouvais voir que l'expression de la volonté de Rome, me paraissait aussi une indication providentielle qui confirmait l'opinion de l'Archevêque de Reims.

(1) Mgr Gousset.



» Au reste je puis bien vous dire que, à mesure que cette mission de l'épiscopat m'apparaît comme quelque chose de plus probable, de plus prochain, le côté humain s'évanouit entièrement pour ne me laisser voir que les devoirs sévères qui vont enchaîner ma vie. Si je deviens évêque, je pourrai bien dire le jour de mon sacre, et avec beaucoup plus de raison, ce que monsieur votre frère vous disait le jour de son mariage et que vous m'avez souvent rapporté. Dans un temps comme celui-ci, un évêque ne peut sauver son âme que par une vie d'abnégation et de dévouement de tous les jours. Il faut travailler à devenir un saint. J'en ai le désir, et j'espère que Dieu m'en fera la grâce. Les pensées si visibles de la Providence et de la miséricorde de Dieu que je vois dans tout mon passé me rassurent pour l'avenir.

» Et un de ces traits providentiels qui me touche le plus, c'est, mon cher ami, l'amitié qui nous unit, c'est la pensée que jusqu'à ce que Dieu ait disposé de vous autrement, nous serons à Angers comme nous étions à Juilly, comme nous aurions été à Rome, deux ne faisant qu'un. »

Sont-ce là les pensées d'un ambitieux? Est-ce le langage d'un intrigant?

DÉTERMINATION DE SE FIXER A BORDEAUX. — Pendant que s'agitaient ces négociations que des intrigues de diverse nature devaient rendre sans résultat, le vénérable prélat qui occupe encore le siège primatial de l'Aquitaine, désireux de procurer à son diocèse le concours d'ecclésiastiques pleins de talent et de vertu, avait offert à MM. de Salinis et de Scorbiac des lettres de vicaire général honoraire, et, à l'abbé de Salinis, une chaire

à la faculté de théologie. Quoique profondément reconnaissants de cette offre bienveillante, ces messieurs hésitaient. Tous leurs amis semblaient se réunir pour les retenir à Paris. C'était là, leur assurait-on, qu'était leur place naturelle. Par leurs antécédents, par les relations que leur avait créées Juilly, par leur aptitude spéciale pour la direction de la jeunesse, ils pouvaient, sur le théâtre de la capitale, exercer une influence beaucoup plus étendue qu'à Bordeaux.

« Je ne peux pas m'accoutumer, cher et vénérable ami, écrivait l'abbé Cœur, à la pensée de vous voir à Bordeaux. Ce que je sais, ce que j'entends dire chaque jour, tout cela donne de nouvelles forces à ma vieille conviction. Soyez certain que c'est une question d'estime, de considération, presque d'honneur... L'archevêque m'a fait appeler hier pour me dire qu'il désirait beaucoup vous voir rester à Paris. Il vous offre à tous les deux : 1° le seul titre qu'il ait donné jusqu'ici à qui que ce soit, puisqu'il n'a point fait de vicaire général honoraire, un titre de chanoine honoraire; 2° il déclare que son intention est de vous employer au bien de son diocèse; qu'il s'estimerait heureux de votre concours, très-heureux; qu'il n'excepte de sa confiance pour vous aucun service, aucun emploi; que, si vous aviez le goût d'une cure, plus elle serait importante, plus il serait heureux de vous la voir occuper. C'est l'intention générale prête à se produire selon les événements et la volonté de Dieu. Pour le moment, il vous permet de vous entendre avec lui pour organiser et diriger une œuvre qui serait comme une magistrature chrétienne des jeunes gens. Aux Carmes, à Saint-Étienne, à Saint-Sulpice, on établirait des Conférences pour les jeunes gens des écoles; vous

en seriez l'âme, le supérieur, le chef. On vous donnerait pour auxiliaires quelques jeunes prêtres dont vous dirigeriez le zèle.

« Cher et digne ami, vous ne devez pas balancer. C'est Dieu qui parle : Rome ou Paris, c'est évident ; pas de milieu. Je vois cela d'un œil ferme et très-assuré. Vous savez que je ne suis pas affirmatif de ma nature. Ici, je vois à coup sûr. » (Lettre de l'abbé Cœur. 4<sup>or</sup> octobre 1841.)

L'abbé de Salinis faisait part lui-même à l'abbé de Scorbiac de l'opposition de la plupart de leurs amis.

« Je n'ai fait qu'entrevoir l'abbé Caire, il approuve beaucoup notre établissement de Rome, et est très-monté contre Bordeaux. L'abbé Deguerry vint le jour de mon départ pour me chapitrer aussi sur ce sujet. C'est une véritable émeute de tous nos amis. » (Lettre à l'abbé de Scorbiac.)

Le vénérable abbé Combalot participait à cette émeute de l'amitié.

» Rome ou Paris, voilà à quoi il faut vous attacher, parce que là ou là votre position sera belle, noble, utile, comprise de tous ceux qui vous connaissent, qui vous aiment... J'ai eu hier une longue conférence avec l'abbé Fayet, — alors curé de Saint-Roch (1); — voici un projet dont nous nous sommes occupés, qui sourit infiniment à l'abbé Cœur.

» L'abbé Fayet nous offre sa cure pour y planter notre tente ; son église pour y ouvrir un vaste enseignement, un immense apostolat. Si donc, vous, l'abbé de Scorbiac, l'abbé Cœur, l'abbé Deguerry, et moi, le voulons, nous sommes maîtres de l'église de Saint-Roch, située au centre de Paris, entre les Tuileries et le

(1) Mort évêque d'Orléans.

Palais-Royal et la Bourse. Nous vivrions chez l'abbé Fayet à la même table, nous ouvririons ses salons à la jeunesse, aux hommes éclairés du pays; des prédications appropriées aux besoins des ouvriers, des jeunes gens du peuple, de toutes les classes, s'organiseraient à partir de la Toussaint. Je serais là avec vous, huit ou dix mois de l'année; nous donnerions une impulsion forte, puissante, régénératrice à ces multitudes, privées d'aliments spirituels; on verrait enfin ce que peuvent dix prêtres unis par une même pensée. L'archevêque serait enchanté de trouver près de lui quelques hommes capables d'honorer son épiscopat; le centre du mouvement ne serait plus à la Sorbonne, mais à Saint-Roch; nous devons nous réunir dimanche chez l'abbé Fayet et poser les bases de ce projet. »

Tous ces témoignages d'intérêt affectueux et de vraie amitié tinrent pendant plusieurs mois l'âme de l'abbé de Salinis en suspens. Les dissentiments regrettables dont nous avons parlé, entre l'archevêque de Paris et lui, l'inclinèrent vers Bordeaux. Cette détermination ne fut cependant point dictée par le dépit :

« Je n'ai pas la plus petite amertume contre l'archevêque... J'éprouve un calme, je dirai même une consolation dont je bénis Dieu. Je comprends, ce me semble, mieux que je ne l'ai jamais fait, qu'une seule chose après tout nous importe, devenir de saints prêtres. » Ses dispositions vis-à-vis de Mgr. Affre restèrent toujours les mêmes. La mort héroïque de ce vénérable prélat ne fit que leur donner plus de vivacité :

« Quel prêtre, écrivait-il en 1849, ne se serait senti heureux d'être à côté de l'archevêque, d'être associé à sa charité, à ses mérites, à la gloire de son martyr !

Je ne sais si je vous ai parlé de mes rapports avec Mgr Affre. J'avais été longtemps son ami ; j'avais eu depuis à me plaindre de lui. Il est au ciel, il ne se souvient, j'en suis sûr, que de notre ancienne amitié. Il voit toute mon âme et que personne n'a été plus ému que moi de sa belle mort. Il demandera à Dieu de m'accorder aussi la grâce d'une mort chrétienne. Il n'y a pas dans la vie d'autre ambition raisonnable que celle-là, Dieu veut me le faire comprendre, et il me semble que je le sens plus vivement en voyant disparaître successivement tous ceux que j'avais connus, aimés. J'aurai bientôt plus d'amis dans le ciel que sur la terre.»

NOMINATION A UNE CHAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.—Le 17 janvier 1842, le ministre de l'Instruction publique, M. Villemain, annonçait dans les termes les plus bienveillants et les plus flatteurs, à l'abbé de Salinis, sa nomination de professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux : « Je me félicite, lui écrivait-il, d'avoir pu offrir une heureuse occasion d'influence à des talents et à des vertus que je souhaitais voir appelés à servir la religion dans une mission plus haute encore que l'enseignement. » Ce n'était pas sans une certaine répugnance que l'abbé de Salinis acceptait d'un ministre laïque, sans autorité, par conséquent, dans l'ordre spirituel, la mission d'enseigner la doctrine catholique. Associé, soit à Henri IV, soit à Juilly, aux réclamations des catholiques contre le monopole de l'enseignement ; incliné par les principes qu'il avait défendus pendant toute sa vie à repousser toute ingérence de l'autorité laïque dans le domaine spirituel, il lui était pénible de paraître sanctionner par sa conduite ce qu'il avait toujours désapprouvé dans la théorie. Les facultés de théo-

logie, telles qu'elles sont établies en France, n'ont rien de canonique, elles constitueraient même un véritable empiétement sur la liberté de l'Église, si les Ordinaires diocésains ne couvraient par l'intervention de leur autorité l'irrégularité de la situation. Ce fut cette dernière considération qui triompha des répugnances qu'éprouvait l'abbé de Salinis. Investi par l'archevêque de Bordeaux de la mission d'enseigner, il accepta avec moins de peine le mandat qui lui était confié par le ministre. Toutefois, en paraissant la première fois devant ses auditeurs, il voulut dessiner nettement sa position. Il se présenta à eux comme venant les instruire non avec mission de l'État, mais au nom de l'Église. (Voir Doc. L.)

COURS DE LA FACULTÉ. — CONFÉRENCES RELIGIEUSES.

— C'était bien la Providence qui avait dirigé les pas de l'abbé de Salinis vers Bordeaux. Au moment où il y arrivait, la ville venait de recevoir une de ces impulsions fortes vers le bien qui ont besoin d'être fécondées pour produire tout leur effet. Le P. Lacordaire avait paru dans la chaire métropolitaine, et sa parole éloquente avait produit dans les âmes des effets dont il était lui-même surpris. « Je suis tout étonné, mon cher ami, du succès de mes conférences, qui est peut-être plus grand qu'à Paris même; tout nous fait espérer des résultats sérieux. L'opinion bienveillante est unanime, et tout le clergé me traite à qui mieux mieux.

» Je reste ici jusqu'à Pâques, et je dois prêcher sans interruption tous les dimanches. J'ai pris des engagements semblables pour les années suivantes avec Nantes et Grenoble. » (Lettre du P. Lacordaire à l'abbé de Salinis, du 5 janvier 1842.)

Le P. Lacordaire a été le grand initiateur religieux du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa mission paraît avoir été de rapprocher de la religion les esprits qui en avaient été éloignés par les préjugés irréligieux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ces esprits ainsi réconciliés avec l'idée et le sentiment religieux avaient besoin d'être instruits dans la doctrine catholique et ramenés doucement à la pratique des devoirs du chrétien. Telle était la mission que la Providence semblait destiner à l'abbé de Salinis en l'appelant à Bordeaux dans ces circonstances. Il le comprit, et s'y dévoua avec tout le zèle que lui inspirait son amour pour l'Église.

Les moyens qu'il employa furent de nature diverse : l'enseignement public, la direction des âmes, et ce que l'abbé Combalot appelait spirituellement *l'apostolat du salon*.

Si l'abbé de Salinis s'était renfermé dans les limites que semblaient lui tracer le titre de sa chaire et les traditions de ceux qui l'avaient précédé, son cours n'eût guère été qu'un commentaire des livres saints, et n'eût été adapté par conséquent, qu'à un nombre d'esprits très-restreints. Pour répondre aux besoins des intelligences chez lesquelles le P. Lacordaire venait d'éveiller le sentiment religieux, il élargit le cadre de son enseignement, et transforma sa chaire d'Écriture sainte en chaire d'apologétique chrétienne. Sa pensée fut comprise. La salle réservée pour ses leçons s'étonna de ne pouvoir plus contenir les auditeurs qui se pressaient autour de la chaire de l'éloquent professeur. Bordeaux est une ville exceptionnelle. Les œuvres de l'intelligence y sont appréciées par tous, et les charmes d'une parole éloquente et élevée ont un attrait auquel les Girondins

résistent difficilement. L'auditoire de l'abbé de Salinis se ressentait de ces prédispositions naturelles. A côté des hommes préparés par la nature même de leurs études à comprendre un enseignement philosophique, on remarquait des hommes d'affaires, des négociants, des femmes du monde, et, à considérer toutes ces physionomies où se reflétaient jusqu'aux nuances de la pensée et qui ne laissaient passer inaperçu aucun mot saillant, aucun trait d'esprit, on eût cru volontiers que l'auditoire n'était composé que d'auditeurs choisis à dessein. Le professeur fait son auditoire, l'auditoire à son tour fait le professeur. L'abbé de Salinis avait toutes les qualités propres à assurer le succès de l'enseignement : une intelligence supérieure fécondée par des études persévérantes appliquées presque constamment sur le même sujet ; un esprit vif ; une riche imagination ; une grande facilité d'élocution relevée par une connaissance approfondie des lois du langage et la lecture assidue des grands modèles ; un certain abandon plein de grâce. Son auditoire bordelais, non-seulement lui permettait de développer toutes ces facultés naturelles, mais lui imposait le devoir d'y joindre ce que rien ne saurait suppléer : une préparation immédiate et spéciale qui rend le professeur maître de lui-même et qui le rend aussi maître de ses auditeurs. L'abbé de Salinis ne montait jamais dans sa chaire sans avoir écrit à larges traits sa leçon tout entière, et il faisait une rédaction nouvelle chaque fois qu'il était amené à traiter le même sujet. Le succès répondit à ses efforts assidus. Je ne parle pas d'un succès extérieur, — sous ce rapport, il n'avait rien à désirer, — mais de cette action salutaire et efficace qui ouvre les âmes à l'influence de



la grâce divine. Un de ses auditeurs les plus assidus et non le moins intelligent, rendait compte en ces termes, dans le journal *la Guienne*, n° du 10 novembre 1849, du résultat des Conférences.

« Aucun de nos concitoyens... n'a oublié ces leçons lumineuses de la Faculté, où M. de Salinis démontrait éloquemment la majestueuse grandeur de la vérité catholique, en rappelait les bienfaits si nombreux pour la famille et pour l'État, c'est-à-dire pour la civilisation tout entière, en découvrait les fondements divins et indestructibles. Certes, les preuves abondaient sous sa main savante, soit qu'elle les tirât des saintes Écritures, comme les prophéties et les miracles, soit qu'elle les empruntât à l'établissement surnaturel du christianisme, à son triomphe inouï sur toutes les passions de l'homme, sur toutes les superstitions des païens, et cela par la prédication de quelques hommes faibles et sans crédit; soit qu'elle forçât la science profane à respecter et à fortifier la science religieuse.

» Ce que nous admirions dans ces leçons, c'était la clarté, nous dirions volontiers la discrétion avec laquelle toutes ces preuves étaient préparées et fournies; elles s'enchaînaient toutes rigoureusement les unes aux autres et ne laissaient dans les intelligences droites aucune place pour les objections sérieuses.

» Après avoir rétabli les droits de la vérité, M. de Salinis s'élevait souvent à des considérations remarquables sur l'état des esprits. Qui n'a ressenti de tristes émotions, lorsque sa parole signalait avec une charitable amertume l'oubli de la religion comme la cause radicale de nos malheurs et de notre affaissement moral? Quel cœur n'a vibré d'une sainte espérance, lorsque s'élevant au-

dessus de la triste réalité, et jetant un coup d'œil prophétique sur l'avenir, M. de Salinis annonçait une transformation de la société moderne, par une expansion nouvelle de la foi et des dévouements chrétiens? Oui, nous sortions meilleur de ces leçons, moins faible contre nous-même, plus fort contre les misères de nos jours. Aussi bien n'est-ce pas le caractère, et en quelque sorte le cachet de la vérité catholique? non-seulement elle éclaire, mais encore elle améliore. Elle se prouve autant par les bienfaits qu'elle engendre que par les clartés qu'elle répand; saint Augustin et saint Vincent de Paul ne sont-ils pas les fils de la même doctrine?

» La vérité c'est l'unité. Elle saisit tout l'homme: son intelligence, pour l'éclairer et l'élever à Dieu; son cœur, pour le purifier et l'ouvrir au dévouement. Jugeons par là des philosophes. Le critérium est infaillible. Qu'importent la sublimité des pensées et les élans du cœur, si les actes sont bas et méprisables; plus on s'élève dans ce cas, plus on s'égaré, plus les chutes sont certaines et redoutables. Les navigateurs ont, sur l'immensité des mers, la boussole pour diriger leur route. Qui nous dirigera dans le monde moral? Qui nous indiquera le pôle où se trouvent la vérité et la vertu, et, avec elles, tous les sages progrès, si ce n'est la boussole que le Christ lui-même est venu porter au monde il y a dix-huit siècles? Cette boussole, il l'a déposée entre les mains infaillibles de Pierre et dans celles de ses impérissables successeurs.... »

DIRECTION DES AMES. — La nature des travaux auxquels devait se livrer l'abbé de Salinis ne lui laissait pas beaucoup de temps pour les occupations du mi-

ministère ecclésiastique. Cependant, il n'avait pu se refuser aux désirs d'un certain nombre d'âmes qui étaient venues comme d'elles-mêmes se ranger sous sa paternelle direction. OEuvre toujours délicate, et qui demande un ensemble de qualités rarement réunies, la direction des âmes est encore plus difficile dans les circonstances actuelles. Pour remplir ce ministère avec fruit, il faut avoir vécu pour ainsi dire de la vie des différentes classes sociales; il faut connaître les exigences de la société, savoir exactement ce qu'elles ont d'inconciliable avec les lois sévères, mais flexibles de la discipline ecclésiastique; il faut par-dessus tout être animé de cet esprit, je ne dirai pas de tolérance, mais d'affectueuse charité qui, suivant l'expression de saint Paul, sait se faire tout à tous.

A Henri IV et à Juilly, où il confessait la plus grande partie des élèves, l'abbé de Salinis avait pu se former à la direction des jeunes gens. Le séjour de plusieurs semaines qu'il faisait tous les ans, pour les besoins de sa santé, aux Eaux-Bonnes, où se rencontrent des personnes appartenant à toutes les classes de la société, lui avait permis d'acquérir une expérience qui manque à la plupart des prêtres. Sa foi et sa piété avaient achevé son éducation. Il serait difficile et peut-être indiscret de faire connaître les bénédictions que le Seigneur se plut à répandre sur son ministère. Peut-être nous sera-t-il donné un jour de publier quelques-unes des lettres par lesquelles il continuait le bien commencé par son action directe. Il en est plusieurs, nous ne craignons pas de le dire, qui peuvent être placées à côté des lettres de Fénelon ou de Bossuet, de ce dernier particulièrement, car l'abbé de Salinis n'admirait pas

sans réserve les maximes de direction de l'archevêque de Cambrai :

« Fénelon a été sûrement un des plus beaux génies et l'une des âmes les plus admirables qui sont la gloire de l'Église. Il a des côtés merveilleux comme théologien, ce n'est pas cependant un guide sûr dans la vie spirituelle. L'erreur pour laquelle il fut condamné et qu'il condamna lui-même avec une humilité si touchante, a laissé quelques traces dans presque toutes ses œuvres spirituelles. Dans la guerre qu'il fait au *moi*, il ne tient pas toujours assez compte de notre pauvre humanité. Dans la vie présente, il veut arriver à une perfection qui n'appartient qu'au ciel, et qui même sera dans le ciel autre que ce qu'il se figure. Il en résulte une analyse qui n'est propre qu'à décourager. Avec l'apparence de l'onction, il a peu d'onction réelle. Il ne touche pas, il n'inspire pas de confiance, ce qui est le signe le plus sûr des progrès de l'amour et de l'union avec Dieu. J'ai cru devoir vous dire ceci pour que vous ne lisiez Fénelon qu'avec précaution et en vous tenant en garde contre les excès. Je vous explique en courant mon opinion, qui aurait besoin de vous être développée. » (Lettre à M<sup>me</sup> M. née G.)

Ce que l'abbé de Salinis reprochait à Fénelon, il s'efforçait de l'éviter dans la direction des âmes. La grande règle qui dictait sa conduite était ce principe de saint Thomas : La grâce ne détruit pas la nature. « Ce serait ne pas comprendre la religion que de croire qu'elle tend à absorber tous les sentiments en un seul sentiment. L'amour de Dieu épure, développe au contraire toutes les affections légitimes, les conserve, les rend immortelles. » C'est dans ce travail d'épuration

qu'il faisait consister la vraie piété : « En quoi consiste la vraie piété? A aimer Dieu de plus en plus, à rendre notre volonté plus conforme à la sienne, à lui abandonner notre vie. Mais n'est-elle pas mieux dans ses mains que dans les nôtres? Extérieurement, à accomplir avec plus de générosité tous les devoirs de notre position. Oh ! ne craignez pas de marcher à mesure que sa grâce vous pousse, d'avancer le plus possible dans cette route qui mène à Dieu, qui nous unit à lui. Sacrifiez généreusement toutes les affections qui vous séparent, n'importe à quel degré, de Dieu, épurez toutes celles qui vous en rapprochent. Nous les retrouverons en lui ces affections dans tout ce qu'elles ont de bon, de pur : l'amour de Dieu ne détruit rien de ce qu'il a mis dans notre cœur, mais il purifie tout. C'est le feu qui dépouille l'or de son alliage. » (Lettre à M<sup>me</sup> de S.) Le grand moyen de soutenir l'âme dans cette voie d'immolation quotidienne, d'abnégation constante, c'était pour l'abbé de Salinis, comme pour tous les maîtres de la vie spirituelle, la communion fréquente.

« Faites le possible, l'impossible, pour conserver l'habitude que vous avez si heureusement contractée de vous approcher très-fréquemment de la sainte Table. Je suis sans aucune inquiétude sur votre avenir, si je sais que vous communiez souvent. Il me serait impossible de ne pas me tourmenter si vos communions devenaient plus rares. La communion, c'est la vie de toutes les âmes qui veulent se donner sérieusement à Dieu. » (Lettre à M<sup>me</sup> M.)

« Obéissez à la recommandation qui vous est faite de communier souvent. Croyez-moi, c'est la condition la plus essentielle des progrès de l'âme. Que pouvons-

nous sans Dieu ! Mais avec Dieu que ne pouvons-nous pas ! Et la communion, c'est Dieu : sa substance qui devient notre substance ; sa vie, notre vie. Si nous sommes donc véritablement humbles, si nous avons le sentiment de notre misère, de notre néant, nous éprouverons un besoin immense de la communion. Non, n'attendons pas pour nous unir à Jésus-Christ d'avoir à lui apporter des dispositions dignes de lui. Ce serait là une bien folle présomption. Notre indigence ce sera notre titre ; notre droit, c'est celui du pauvre mendiant. » (Lettre à M<sup>me</sup> M. née G.)

A l'encontre de Fénelon, qui n'inspire pas assez la confiance, l'abbé de Salinis s'efforçait de dilater les âmes par ce sentiment : « Confiance ! Ce mot résume tout. Il exprime quelque chose qui doit vous être facile. Comment la tristesse, le découragement pourraient-ils encore trouver accès dans votre âme, après tant de signes si visibles de l'amour de Dieu pour vous ? » (*Id.*)

« Je vous l'ai dit, je vous l'ai redit tant de fois que vous devez le savoir par cœur, tout se résume dans un mot qui est la condition du salut, en même temps que de la paix, du bonheur, en tant que le bonheur appartient à la vie de ce monde. Confiance en Dieu quoi qu'il arrive, quelques fantômes qui se dressent devant vous, dans le passé, dans l'avenir. » (*Id.*)

SOIRÉES DU LUNDI. — Le salon a été au XVIII<sup>e</sup> siècle un des moyens les plus actifs de propagande irréligieuse. C'est dans le salon que se formulaient, sous une forme vive, spirituelle, française en un mot, ces objections qui répandaient partout le doute et l'incrédulité. L'esprit français est éminemment un esprit de conver-

sation. Toute doctrine qui veut se faire accepter doit avant tout s'emparer de l'opinion des salons. Pourquoi négliger dans l'intérêt de la vérité une arme aussi puissante? Les événements politiques des soixante dernières années; le mouvement philosophique et littéraire qui a marqué cette période; les institutions nouvelles qui en ont été la conséquence, ont déposé au fond d'un grand nombre d'intelligences, droites d'ailleurs et de bonne foi, une foule de préjugés, de notions fausses, acceptés comme des axiomes, qui ne sauraient être combattus et détruits que par la conversation. Telle était la conviction intime de l'abbé de Salinis, et tel était aussi le motif qui l'avait déterminé à ouvrir, une fois par semaine, son salon, à tous les hommes, quel que fût d'ailleurs leur drapeau religieux et politique, désireux de s'instruire. Tous les lundis, on voyait réunis, sur ce terrain neutre mais sympathique, des magistrats, des professeurs, des avocats, des médecins, des négociants, des militaires, des hommes du monde. Rien qui annonçât une réunion savante; pas de programme inflexible; on excluait les discours d'apparat pour laisser la place à des causeries vives, animées. Une question était posée; d'ordinaire, c'était une question vivante, qui, par sa nature, devait amener la manifestation d'opinions diverses. Chacun avait la liberté d'énoncer ses idées, de les développer, de les soutenir, mais il devait s'attendre à rencontrer des contradictions, et s'il avait, même à son insu, attaqué le dogme catholique, des protestations bienveillantes mais fermes du président.

L'abbé de Salinis réunissait, du reste, à un degré éminent, toutes les qualités nécessaires pour diriger

la discussion au milieu de tous les détours dans lesquels elle s'égarait souvent, et pour la faire aboutir à un résultat utile, pratique. Par la supériorité de ses connaissances, par l'ascendant de sa parole, par l'habile et charitable condescendance de ses manières, il maintenait parmi ces hommes d'opinions diverses, excités quelquefois par des contradictions qui blessaient ce qu'il y avait de plus intime chez eux, une bienveillance qui ne s'est pas démentie une seule fois. C'est le témoignage qu'il a cru pouvoir rendre lui-même : « Depuis sept ans, des hommes distingués que rapprochait le goût des études sérieuses, avaient pris l'habitude de se réunir assez régulièrement chez moi une fois par semaine. Le caractère de ces réunions était un esprit de tolérance et de liberté tel, que des hommes appartenant à toutes les croyances religieuses, catholiques, protestants, israélites, représentant les opinions politiques les plus opposées, ont pu engager entre eux les discussions les plus vives, les plus animées, les plus franches surtout, sans emporter une seule fois un souvenir blessant ou pénible (1). »

Le vénérable prélat qui encourageait de son haut patronage et souvent de sa présence ces réunions, s'est plu, dans l'oraison funèbre qu'il prononça au collège de Juilly, à rendre un hommage public au bien qu'elles avaient produit.

« M. de Salinis exerça un autre genre d'apostolat qui, sans avoir autant d'éclat et de retentissement, ne laissa pas de porter les fruits les plus heureux dans notre ville épiscopale. On comprend que nous voulons parler de ces réunions d'hommes sérieux qu'il tenait dans son

(1) Lettre au *National*, 1848. — On verra plus bas à quelle occasion cette lettre fut écrite.



salon chaque semaine, vrais tournois intellectuels où se discutaient, sous sa direction, les questions les plus graves et les plus difficiles. On ne saurait dire la puissance qu'il exerçait sur ces hommes d'élite au milieu des luttes les plus animées. Chaque fois qu'on se séparait, on proposait pour la semaine suivante la matière des savantes discussions auxquelles chacun des membres devait se préparer avec soin. Puis, lorsque la question qui était à l'ordre du jour avait été longuement débattue, surtout lorsque la solution présentait de sérieuses difficultés, l'habile président prenait la parole pour résumer les débats, et pour faire jaillir la vérité. C'est alors qu'il charmait et étonnait son auditoire par une profonde érudition, une facilité prodigieuse d'analyse, une connaissance approfondie de l'histoire, assaisonnant tout cela des réflexions les plus spirituelles et des aperçus les plus ingénieux. Cette parole philosophique, mais cependant plus religieuse encore, laissait dans l'âme de tous ceux qui la recueillaient, de profondes impressions, et les rendait meilleurs en les rendant plus chrétiens. Ce salon n'était plus pour eux un lieu profane, c'était un temple et un sanctuaire, et le fauteuil du président était à leurs yeux une chaire d'où tombaient les oracles de la vérité; aussi, un célèbre orateur, dont la voix puissante retentit depuis un demi-siècle dans toutes nos vieilles cathédrales, lui disait un jour avec autant d'esprit que de vérité: *Je suis, pendant ce carême, l'apôtre de la chaire à Bordeaux, et vous, celui du salon, élevant ainsi de simples et graves causeries à la hauteur d'un apostolat.* »

A l'appui de ce haut témoignage, nous citerons quel-

ques fragments d'une appréciation remarquable due à la plume élégante et spirituelle d'un écrivain bordelais :

« Un livre serait nécessaire pour faire connaître sommairement le fond de toutes les discussions sérieuses qui furent agitées, pendant plus de cinq ans, dans les salons de M. de Salinis, pour en indiquer les principales phases. Sous la forme de simples causeries, on y traitait les questions les plus hautes de religion, de philosophie et de littérature. Nous nous bornerons à dire qu'on y examina l'influence du christianisme sur le sort des femmes, sur l'esclavage, sur le progrès dans les lettres et dans les arts, sur le pouvoir spirituel et temporel; on y étudia par conséquent les difficultés que la co-existence de ce double pouvoir crée au sein du monde.

» Au moment même où la tempête de février éclata, tempête prévue par d'habiles pilotes, le difficile problème de l'organisation du travail était discuté dans les salons de M. de Salinis. Malgré la liberté et la puissance des objections, toutes ces questions, éclairées par une parole savante, étaient résolues à la gloire du christianisme. La difficulté n'était pas précisément dans la solution générale de ces questions, car en mettant les inspirations et les actes du paganisme en présence de ceux du monde chrétien, qui ne sent, qui ne voit, qui ne proclame la supériorité du christianisme? N'est-ce pas à son souffle divin et puissant que les mœurs privées et publiques se sont purifiées et adoucies? N'est-ce pas sa divine clarté qui a dissipé ce mélange d'erreurs et de vérités qui enveloppaient comme un nuage l'esprit humain et l'égarèrent dans ses hom-

mages envers Dieu, dans ses devoirs envers lui-même et dans ses rapports avec ses semblables? Oui, sans doute.

» Le christianisme a rétabli sur sa base éternelle le droit naturel; il a développé, généralisé, complété les divines notions renfermées dans la loi mosaïque; il a placé Dieu lui-même au milieu de nous pour être un foyer inextinguible de lumière, de dévouement et de progrès. Grâce à lui, l'humanité, selon une belle parole, a retrouvé ses titres de dignité et de grandeur, singulièrement compromis par l'égoïsme, l'orgueil et l'ignorance. Il est donc évident que, dans la comparaison du monde antique au monde chrétien, la supériorité de ce dernier est éclatante, incontestable.

» Par une suite nécessaire, cette supériorité dans les principes et les sentiments se retrouve aussi évidente dans les faits, et se prouve par eux; par conséquent, lorsque dans les soirées de M. de Salinis on examinait l'influence du christianisme, les difficultés existaient rarement sur ces notions et ces faits généraux : mais elles se rencontraient dans les détails. Il y fallait une profonde érudition pour marquer en quelque sorte les étapes de cette influence chrétienne sur la civilisation; disons-le aussi, ces notions et ces vues générales avaient elles-mêmes leur importance dans un temps où l'on a nié la divinité du christianisme, en cherchant à le rapetisser aux proportions d'un système et d'un fait humain.

» Toutes les questions qui furent agitées dans les soirées de M. de Salinis, avaient donc pour objet et finalement pour but de prouver la grandeur et la nécessité des dogmes chrétiens. Grâce à ces dogmes,

les droits imprescriptibles de l'individu et de la société ont été rétablis, sauvés, maintenus jusqu'à ce jour; et si la société, à cette heure, est si profondément troublée et tremble sur sa base, c'est parce que ces dogmes sauveurs ont été oubliés et méconnus. Il en est des nations comme des hommes, plus elles ont connu les splendeurs de la vérité, plus elles ont goûté les délices des sentiments généreux, plus elles s'avilissent et tombent bas lorsqu'elles désertent la vérité pour le mensonge; *corruptio optimi pessima*. (1).

» A propos de ces questions principales, que de questions intéressantes étaient en outre traitées incidemment dans ces soirées! Ce simple aperçu suffira sans doute à faire comprendre leur importance.

» Grâce à ces conversations familières et sagement dirigées, on épuisait un sujet. Un rapport préalable préparait le terrain de la discussion en éclairant les diverses faces de la question. Plusieurs membres de la réunion révélaient ordinairement, aux soirées suivantes, leurs vues personnelles dans des travaux écrits; après quoi, la question était livrée à tout l'imprévu de la causerie, mais la discussion éclatait bientôt. Les objections se rencontraient et se croisaient comme des éclairs rapides, laissant après eux quelque obscurité. La parole du maître était alors une bonne fortune, son intervention une heureuse nécessité.

» M. de Salinis, avec un tact exquis, une logique inépuisable, ramenait à son centre tous les rayons épars de la vérité, et la lumière se faisait. Dans ces résumés d'une question difficile et compliquée par toutes sortes d'objections, M. de Salinis était admirable et supérieur. Nous ne saurions dire avec quelle délicatesse,

(1) *La corruption de ce qui est excellent est, de toutes, la plus profonde.*

avec quelle érudition, avec quel bon sens, il relevait les erreurs et savait faire agréer une conviction ; aussi, des hommes de toutes les opinions se donnèrent-ils rendez-vous dans les salons de M. de Salinis. Là, ils apprirent à se confondre souvent dans la même pensée et toujours à se respecter. Ils y apprirent aussi à discuter avec mesure et avec ordre. Les esprits gagnent toujours à une discussion honorable. Ils y déposent ce quelque chose de personnel, d'étroit, nous dirions presque de farouche, qu'ils contractent dans l'isolement ; on y trouve des objections imprévues, des appréciations nouvelles et plus vastes. La véritable science donne un supplément de modestie.

» Supposez aussi, dans ces réunions, des esprits ardents mais égarés un jour loin de la vérité par l'exaltation de la jeunesse, ou des hommes mûrs arrivés au doute, au doute qui éloigne de Dieu et de l'espérance chrétienne, ne pensez-vous pas que toutes ces causeries, toutes ces discussions, dont le dernier mot était l'Évangile, ne pensez-vous pas, disons-nous, qu'elles aient exercé sur ces esprits une salutaire influence ? Comment en douter, lorsqu'on sait que ces soirées empruntaient leur charme et leur efficacité encore plus au cœur qu'à l'esprit, au dévouement qu'au savoir ? L'on résiste quelquefois à la science, rarement au génie de la bonté. »

**PARTICIPATION A L'ADMINISTRATION DIOCÉSAINÉ. — LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.** — Attiré à Bordeaux par la bienveillance de Mgr l'Archevêque, investi du titre de vicaire général honoraire, l'abbé de Salinis se prêtait avec empressement à toutes les œuvres qui lui étaient confiées dans l'ordre des fonctions administratives. Il

apportait dans le Conseil où se discutaient les affaires diocésaines un esprit élevé et sans passion, une expérience consommée et une charité condescendante. Il se montrait particulièrement supérieur dans les questions d'étude et d'enseignement. Ces questions avaient pris, à cette époque, une importance considérable. Les catholiques, appuyés sur les promesses de la Charte, réclamaient une liberté dont ils sentaient d'autant plus le prix que l'enseignement officiel satisfaisait moins leurs légitimes exigences. Les défauts de l'enseignement universitaire étaient surtout sensibles à Bordeaux, ville où la foi est encore très-vivante, par suite de circonstances exceptionnelles qu'il est inutile de rappeler. Dans la polémique qui s'engagea à cette occasion, l'Archevêque fut heureux de trouver dans son vicaire général honoraire un auxiliaire aussi ferme qu'éclairé.

Plus qu'un autre, l'abbé de Salinis comprenait la haute importance des réclamations formulées par les catholiques, parce que mieux que beaucoup d'autres il avait été en position de sonder la plaie qui dévorait la société. Ses appréciations, fondées sur une expérience de près de trente années, empruntaient encore une autorité particulière à la modération connue de son caractère. Aussi, ne sommes-nous pas surpris de l'importance qu'attachaient à son approbation les hommes les plus éminents.

« Monsieur l'abbé et très-cher ami, lui écrivait vers cette époque celui que les catholiques aimaient à appeler leur chef, j'ai été profondément touché de votre témoignage d'affection et d'approbation. Croyez bien que cela m'a été au cœur et que j'ai joui de retrouver

en cette circonstance une indulgence et une bienveillance dont j'ai déjà reçu tant de preuves.

» J'ai bien joui aussi de voir comme vous appréciez bien le caractère de la lutte actuelle. Oui, certes, comme vous le dites, elle ne fait que commencer, et elle décidera de l'avenir de la religion et de la société dans notre pays.

» Nous allons organiser un comité central à Paris pour tâcher d'offrir un point de ralliement à tous les efforts individuels.....

» Faites, je vous prie, mes compliments à l'abbé de Scorbiac, et veuillez croire à l'ancienne et respectueuse affection que je vous ai vouée.

» Le comte de MONTALEMBERT.

» La Roche en Breny, 14 juin 1844. »

Les vieilles relations d'amitié qui unissaient l'abbé de Salinis à l'abbé Combalot lui firent prendre une vive part aux mesures rigoureuses exercées contre cet intrépide défenseur de la liberté d'enseignement. De Toulon, où il était allé prêcher une retraite, l'abbé Combalot lui écrivait :

« C'est en traversant Marseille avant-hier au soir, 13 janvier 1844, que j'ai appris la saisie de mon *Mémoire aux évêques*. Cette nouvelle m'a un peu ému, mais je me suis bientôt rassuré en pensant que je ne dois pas être mieux traité que mon divin Maître : *S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront*. J'attends avec calme les assignations du parquet... Le bruit de la

saisie de mon Mémoire m'avait précédé à Toulon. L'auditoire en a été considérablement augmenté.»

» Adieu, tout à vous *in Christo et Maria.*

» L'abbé COMBALOT. »

En félicitant son ami d'avoir été jugé digne de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus-Christ, l'abbé de Salinis lui donnait des conseils relativement à sa défense. Comme il s'agissait d'une question mal comprise, même par beaucoup de bons esprits, qui ne voulaient voir qu'une intrigue cléricale dans une question qui intéressait à la fois la liberté et la religion, il eût désiré que l'on choisît une des célébrités du barreau, dans l'espoir que la solennité du débat contribuerait à dissiper les préventions des hommes de bonne foi. « Je vous remercie de vos bons conseils, répondait l'abbé Combalot; j'avais moi-même songé à demander l'appui de M. Berryer, mais j'y renonce. Dieu me soutiendra, j'espère, et j'irai, accompagné d'un jeune avocat (1), me présenter aux juges qui me seront donnés. J'ai foi aux paroles de Notre-Seigneur : *Ne pensez pas à ce que vous devrez dire.* Seulement, je ramasserai les calomnies et les blasphèmes des hommes du monopole, et je demanderai aux messieurs du parquet si un prêtre peut et doit garder un silence lâche, criminel, quand son Dieu est indignement outragé. Je dirai ce que Dieu m'inspirera.

(1) Le jeune avocat, sur lequel tomba le choix éclairé du vénérable missionnaire, fut M. Henri de Riancey, qui n'a jamais cessé depuis lors de défendre, à la tribune et dans la presse, la liberté à laquelle il consacra les prémices de son beau talent.



La grâce ne me fera pas défaut. Priez et faites prier pour moi... »

Cette confiance n'était nullement téméraire, mais Dieu avait ses desseins en permettant une condamnation qui devait être plus préjudiciable au monopole universitaire que le mémoire sur lequel on avait imprudemment appelé les rigueurs de la justice.

« Sainte-Pélagie, 9 avril 1844.

» J'ai été condamné, mon cher ami, et je ne sais sur qui cette condamnation pèse plus lourdement. Quoi qu'il en soit, je me suis exécuté de bonne grâce. Le pouvoir m'a fait proposer de me faire grâce. J'ai répondu que je ne lui donnais pas le droit d'être clément de cette manière; que je ne voulais pas échapper à l'honneur qu'il me fait, en me traitant comme mes pères dans la foi. J'espérais me faire écrouer hier matin, — lundi de Pâques; — mais M. le procureur général m'a répondu qu'un antique et *pieux* usage ne permettait pas, à moins d'une nécessité, de conduire en prison pendant les fêtes de Pâques; qu'il me priait en conséquence d'attendre à mardi. J'ai respecté les *scrupules* de mon accusateur, et je me suis constitué ce matin à dix heures... Je compte sur vous et sur nos amis de Bordeaux pour m'aider à payer l'amende.»

Cet appel fut entendu. L'abbé de Salinis mit son influence et son cœur au service de son ami, qui lui écrivait quelques jours après : « Je vous remercie de la riche offrande que vous m'avez envoyée de la part de

nos amis de Bordeaux. Dites-leur que ma reconnaissance leur est assurée. »

**MORT DE L'ABBÉ DE SCORBIAC.** — Ce fut pendant son séjour à Bordeaux que l'abbé de Salinis éprouva une de ces afflictions qui laissent dans l'âme une trace ineffaçable. L'abbé de Scorbiac, cet ami incomparable avec qui, suivant son expression, il vivait d'une même vie depuis plus de trente ans, lui fut ravi en 1846 par un coup imprévu, qui ne lui laissa même pas la consolation de recevoir son dernier soupir. Il est difficile d'exprimer l'impression profonde que ce coup douloureux produisit sur un cœur aussi sensible aux douceurs de l'amitié. L'année suivante, sa douleur s'exhalait encore en termes expressifs : « Le 1<sup>er</sup> octobre marque l'anniversaire le plus douloureux de ma vie. C'est le jour où la mort m'enlevait, l'année dernière, plus qu'un frère, cet ami dont je vous ai parlé, dont l'existence a été confondue avec la mienne pendant près de trente ans. Si vous aviez connu l'abbé de Scorbiac, vous auriez vénéré en lui un des prêtres les plus saints et aussi un des hommes les meilleurs qu'il fût possible de rencontrer. » Dans cette cruelle épreuve, l'abbé de Salinis put juger combien étaient vives les sympathies dont il était entouré à Bordeaux. « Mes amis, écrivait-il, sont tous excellents pour moi. On me prodigue des témoignages d'intérêt, de sympathie dont je suis profondément touché. Monseigneur est particulièrement pour moi d'une bonté parfaite. » Les amis éloignés ne manquèrent pas non plus à ce pieux devoir. Parmi les nombreuses lettres de condoléance qui lui furent adressées à cette occasion, on nous permettra d'en citer une qui fait également honneur et à celui qui l'écrivit et à celui qui la mérita.

« La Roche en Breny, ce 24 octobre 1846.

» Monsieur l'abbé,

» Vous ne sauriez douter de la part que je prends à l'affreux malheur qui vient de vous frapper. J'aimais M. l'abbé de Scorbiac pour lui-même, pour les grands services qu'il était appelé à rendre à l'Église de France; Je l'aimais surtout pour sa liaison avec vous, pour ce rare et noble exemple d'une amitié si vive, si constante et si désintéressée. Il n'est pas donné souvent aux hommes de voir ici-bas un spectacle aussi édifiant et aussi consolant que celui d'une pareille relation. Ceux qui vous ont connus tous deux ne pourront jamais oublier cette union qui vous faisait à l'un et à l'autre tant d'honneur, en vous procurant tant de bonheur.

» Hélas ! voilà ce bonheur détruit, et de la manière la plus cruelle et la plus imprévue. Je n'ai point de consolations à vous offrir : vous savez bien mieux que moi toutes celles que Dieu réserve aux hommes de son choix qu'il aime à éprouver par la souffrance. Il vous reste son Église à servir et à défendre, comme vous l'avez déjà fait, avec ce dévouement et cette intelligence dont elle a tant besoin. Il vous reste encore quelques amis, qui, tous réunis, ne vaudront jamais pour vous la moitié du seul abbé de Scorbiac, mais parmi lesquels je vous prie de vouloir bien me compter. Vous connaissez mes sentiments de profonde et respectueuse estime pour vous : permettez-moi de vous en renouveler ici l'expression, en y joignant celle de ma plus vive sympathie pour votre si juste douleur.

» Le comte de MONTALEMBERT.

» P. S. Les nouvelles de Rome, et des bonnes dispo-

sitions du Pape envers nous, doivent être un adoucissement à votre tristesse. Si vous alliez faire un petit séjour dans la ville éternelle, ce serait à la fois une distraction et un service rendu à la bonne cause. »

MORT DE SA MÈRE. — La plaie laissée dans l'âme de l'abbé de Salinis par la mort de l'abbé de Scorbiac n'était pas encore cicatrisée, lorsqu'un nouveau malheur vint le frapper. M<sup>me</sup> de Salinis, sa mère, pour laquelle il avait une affection des plus tendres, avec qui une partie considérable de sa vie s'était écoulée, lui fut enlevée à un âge où il pouvait espérer la conserver encore longtemps. « Il ne fallait pas, lui écrivait à cette occasion une dame bien en mesure d'apprécier les qualités de l'esprit et du cœur, connaître depuis longtemps votre si respectable et excellente mère pour l'aimer beaucoup, et pour comprendre que la bonté de son cœur égalait la supériorité de son esprit. L'affection qu'on se sentait pour elle était de celles qui semblent avoir toujours existé tant elles sont vives, et qui ne peuvent jamais finir tant elles sont motivées et profondes. Je puis dire que je perds véritablement une mère, car par son indulgente affection elle m'avait imposé une confiance et un besoin d'épanchement que je pouvais vraiment jusqu'à l'indiscrétion... (Lettre de M<sup>me</sup> Moretus.) » Beaucoup d'élèves de Juilly qui s'étaient trouvés en rapport avec M<sup>me</sup> de Salinis pendant son séjour dans cette maison, auraient ratifié ce témoignage, car elle avait été pour eux une véritable mère. La foi vive dont l'abbé de Salinis était animé adoucit ces épreuves successives : « Rien, à vrai dire, ne soutient dans ces séparations, dans ces pertes si dou-

loureuses, que la pensée que l'on se retrouvera un jour dans le ciel pour ne plus se perdre. On sent cela plus vivement quand on est arrivé comme moi à un âge où on n'est plus bien loin de l'éternité. Sans cette éternité, le temps serait une chose fort triste. Ce qu'il y a de meilleur dans cette vie, l'amitié, serait la source de nos plus grandes peines et les plus irrémédiables. On ne vit qu'à la condition de survivre à ceux que l'on aimait.... »

Ces mêmes sentiments de foi et de piété éclataient dans une lettre que l'abbé Cœur adressait dans cette occasion à son ami, lettre vraiment touchante et qui suffirait pour faire aimer celui qui l'a écrite :

« Excellent et digne ami,

» Votre douloureux billet m'est arrivé plus tard qu'il n'aurait dû d'après son timbre. Je l'ai reçu hier, mais, trois ou quatre jours avant, l'abbé Caire m'avait appris le malheur cruel qui vient de vous frapper, seulement il n'avait pu me dire si vous étiez encore dans le Béarn, ou si vous étiez revenu à Bordeaux.

» Que vous dirai-je, mon cher ami, vous êtes plus fort et plus sage que moi ; si terrible que soit la douleur, elle ne vous trouvera jamais faible. Hélas ! j'ai connu deux fois ces déchirements dans un assez court intervalle : j'ai vu mourir ma mère à cinquante ans et ma sœur à trente-six ! Mon Dieu ! que j'ai souffert, quel deuil profond est entré dans mon âme ! Je croyais que je ne pourrais plus vivre, tous les liens qui auraient pu me retenir au monde, je les sentais se rompre. Je fus bien faible, plus qu'il ne sied à un chrétien et surtout

à un prêtre. Aujourd'hui encore je suis mal guéri, je ne sais quoi d'amer et de noir est entré dans le fond de mon âme et s'est mêlé pour jamais à ma vie. Mais à souffrir cependant on gagne quelque chose. Quoique je n'eusse pour le monde ni trop d'estime ni un trop grand amour, avant mes cruelles désolations, toutefois je n'en étais pas assez détaché. J'en aimais beaucoup de choses, j'avais aussi trop d'amour pour moi-même, il s'est fait depuis un travail intérieur qui m'a rendu moins mauvais. Je sens que je suis détaché, que je ne tiens à rien sur la terre que par un sentiment de devoir. Je serais heureux, bienheureux de mourir si je n'avais pas à me défier de mon peu de vertu quand il faudra soutenir le jugement de Dieu. Vous, cher ami, vous n'étiez pas comme moi, car vous avez toujours été très-bon; mais la souffrance vous rendra plus parfait. Dans ma leçon d'aujourd'hui (1), en expliquant un passage de la *Cite de Dieu*, je songeais à vous, excellent et noble ami, à vous qui venez de tant souffrir. Saint Augustin disait en cet endroit : « La famille du Dieu souverain a toujours dans l'adversité une consolation véritable et solide qui ne saurait manquer, qui ne repose pas sur l'espérance des choses éphémères; quelle que soit cette vie, elle n'est jamais exposée à la prendre en dégoût : car tout ce qu'elle attend d'elle, c'est un passage vers les régions éternelles; ce globe n'est à ses yeux qu'un vestibule de Dieu, un noviciat de l'éternité. Si elle y trouve quelque pure joie, elle la goûte sans y trop attacher de prix, comme un voyageur qui passe, qui

(1) L'abbé Cœur était alors professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne.

regarde plus haut et n'arrête pas son cœur aux choses du pèlerinage : quand elle y trouve des maux, elle les bénit encore ; c'est un moyen pour elle d'éducation sublime, c'est un terme de vertus, d'utiles épreuves et de convictions salutaires, ils servent à sa grandeur même ici-bas, et, pieusement soufferts, ils méritent le ciel. »

» Ces lignes de saint Augustin m'ont bien touché. Il n'y a que le ciel qui vaille. J'ai perdu, il y a quelques semaines un ami bien cher, à qui mon cœur était tendrement lié ; c'est M. Chartier, curé de Clermont. Il est allé là où est votre excellente mère, où est notre bon de Scorbiac, où sont aussi ma sœur et ma mère. Quelle bonne et douce société près de Dieu ! Je désire bien aller là ; je n'ambitionne plus que cela, et si je ne suis pas un saint, ce n'est pas la faute de Dieu qui m'envoie de si bonnes inspirations, mais seulement de ma faiblesse.

» Adieu, mon cher et noble ami, croyez que je partage toutes vos douleurs et que nul ne vous est dévoué plus tendrement que moi.

» L. CŒUR. »

Les rapports entre l'abbé de Salinis et l'abbé Cœur s'étaient formés à Juilly ; c'étaient les rapports de la plus douce et de la plus tendre affection, comme on pourra en juger par la lettre suivante :

« Je vous remercie avec effusion, mon cher ami, de votre lettre si bonne. Vous avez si bien trouvé le chemin de mon cœur que je n'ai pu vous lire sans verser d'abondantes larmes. Mais ces larmes étaient moins amères, elles me faisaient éprouver un doux

soulagement ; je vous ai relu plusieurs fois, j'ai pleuré encore, j'ai toujours été consolé. Je savais bien toute votre amitié, je la compte dans ma vie comme un trésor, j'en fais un repos, un appui, j'y songe mille fois avec tendresse, avec reconnaissance. L'abbé de Scorbias et vous, vous avez toujours été si excellents pour moi ! Je n'étais rien qu'un pauvre proscrit, battu de la tempête, quand vous m'avez donné si noblement votre amitié. Ce souvenir me sera présent jusqu'à la fin, ce sera toujours un bonheur pour moi de vous aimer, de vous en donner les faibles preuves qui seront en mon pouvoir, et quand j'aurai l'âme brisée, votre pensée sera mon appui. Je m'attendais bien à vous trouver cette fois. Vous me connaissiez profondément, vous pouviez pressentir ma douleur, je savais que vous seriez là.

» J'ai lu votre lettre, je l'ai relue, j'ai pleuré, je vous ai bénis tous les deux. J'aurais voulu aussitôt vous écrire, mais je ne pouvais rien alors : absolument et à la lettre, rien ; pas même pleurer, puisque cela était rare, et lorsque j'étais moins absorbé, c'étaient là mes meilleurs moments, les plus doux, où je me sentais vivre, où j'étais moins accablé. J'ai passé deux mois dans un abîme noir dont je ne saurais mesurer l'étendue, où j'ai éprouvé des angoisses que je ne saurais dire. Je commence à me relever un peu, et puis du moins écrire à mes meilleurs amis ; je ne me sens plus mourir dans une défaillance glacée. Mais hélas ! que le réveil est triste ! que de temps encore il me faudra pour me résigner docilement à ce que je ne puis éviter ! Oh ! qu'il est donc vrai que Dieu seul peut guérir ces blessures ! Il y a un mot qui console, je me dis : Moi aussi



je mourrai, ce n'est qu'une séparation; mais que la forme en est cruelle! quelle peine contre le péché! Eh bien, moi aussi, un jour, je la porterai cette peine. Ce sera le dernier acte par lequel je serai en rapport avec ce côté du monde soumis à l'anathème : de l'autre côté, je trouverai le monde sorti vainqueur de cette épreuve, le monde sauvé par Jésus-Christ : puissé-je être digne alors de partager le bonheur de ceux que j'ai perdus!

» Adieu, mon très-cher ami, dites bien à l'abbé de Scorbiac, et sachez bien vous-même tout ce qu'il y a pour vous dans mon cœur de tendre et de dévoué.

» L. CŒUR. »

Malgré des dissentiments d'opinion très-prononcés cette amitié subsista toujours. Le 11 septembre 1853, l'abbé Cœur, devenu évêque de Troyes, écrivait à son ami, évêque d'Amiens, qui l'avait invité à la cérémonie de sainte Theudosie :

« En passage à Paris, 11 septembre 1853.

» Très-bon et vénéré seigneur,

» J'arrive de Verdun, et je ne fais que traverser Paris pour me rendre à la campagne, où je vais chercher dans une profonde solitude un peu de repos, très-nécessaire à ma santé. C'est un bonheur de mon passage que l'ont m'ait retourné ici votre excellente lettre, et je m'empresse d'y répondre.

» J'aurais vivement souhaité pouvoir me rendre à un désir que vous exprimez avec tant de grâce. Il est si doux, quand on a l'âme brisée et pleine d'amertume,

de se retrouver quelques heures auprès d'un bon et vieil ami ! Mais je suis obligé de compter avec mes forces. Je porte toujours le principe de la maladie dont j'ai si gravement souffert l'an passé. C'est une sorte de *goutte volante* qui s'attaque successivement à divers organes intérieurs. Une fois c'est à l'estomac, une autre fois ailleurs. Il en résulte pour moi des douleurs fréquentes et vives qui éclatent tout à coup sans que rien les ait fait pressentir ; une fatigue extraordinaire, une séance un peu longue, une représentation trop gênante, me sont devenues impossibles ; c'est déjà pour ce motif, très-bon et vénéré seigneur, que j'ai dû me refuser à la pressante invitation que m'avait adressée dernièrement monseigneur l'archevêque de Sens. J'ai lu dans un journal que j'assistais à la procession de sainte Colombe : mais je ne l'aurais pas su sans cela et c'est une erreur de la rédaction qui a pris pour moi monseigneur l'évêque de Meaux.

» Je ne saurais vous dire cependant à quel point je suis touché de votre bonne lettre. Les sentiments qu'elle respire sont allés jusqu'au fond de mon cœur, et l'ont pénétré de la plus tendre consolation. On m'a si fort accoutumé aux injustices que je dois sentir plus qu'un autre les bienfaits d'une parole amie...

» En dehors de tout, qu'est-il besoin de le dire ? en dehors de tout, bien bon et vénérable seigneur, subsistent ma vénération et ma tendre amitié pour vous. Rien jamais n'y peut porter atteinte. C'est une joie vraie et l'un des biens les meilleurs de ma vie. O Juilly ! Juilly ! délicieuses causeries, frais ombrages, douce confiance, tendres épanchements, quelle place vous aurez toujours dans mes souvenirs ! C'est là qu'aurait

de s'écouler toute ma vie avec vous, très-bon et vénéré seigneur. Croyez bien que je serai toujours pour vous ce que j'étais sous votre toit, quand vous teniez mon âme charmée par la grâce de votre parole et de votre si aimable hospitalité.

» Je vous renouvelle ici l'assurance cordiale de tous ces sentiments et vous prie, vénéré seigneur et excellent ami, d'en agréer l'hommage.

« † P.-L., évêque de Troyes. »

CANDIDATURE A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Les événements qui renversèrent la monarchie de Juillet ne surprirent pas l'abbé de Salinis. Il les prévoyait. Le 20 février 1848, quatre jours avant la catastrophe, il annonçait, quasi-prophétiquement, que la société était menacée d'une crise terrible :

« Le détachement de ce monde ne fut, ce me semble, jamais plus facile que dans le temps où nous sommes. Quel aspect triste, sinistre, effrayant, la terre nous présente, de quel côté qu'on la regarde. Dieu a ses desseins; la Providence qui dispose si admirablement les événements de notre vie, à plus forte raison conduit tout dans la vie de l'humanité. La loi du développement et du progrès est toujours la même : la souffrance. Si donc la société a des révolutions, une crise terrible à traverser, c'est que Dieu prépare un grand triomphe de l'Église. Nous ne le verrons pas probablement sur la terre; nous le verrons, ce qui vaudra bien mieux, du haut du Ciel.

» De toute manière donc, c'est là qu'il faut attacher notre cœur, toutes nos espérances, et, comme pour

mériter notre part du paradis nous avons encore beaucoup à travailler, comme avant d'arriver au Ciel nous avons encore bien des devoirs à remplir sur la terre, il ne faut rien négliger pour être en mesure de faire toute notre tâche. C'est la raison surnaturelle qui doit nous faire attacher du prix à la santé, outre tous les motifs humains que la religion approuve, loin de les condamner. » (Lettre à M<sup>me</sup> M.)

Les yeux fixés vers l'avenir, les agitations du présent ne le troublèrent pas; il entendit sans effroi proclamer la république : « Cette jeune république n'est pas née féroce; elle ne demanderait même pas mieux que de ne faire de mal à personne et de vivre honnêtement, si elle avait de quoi vivre; mais la misère corrompt les meilleurs naturels, c'est le mot de Figaro: « Il est facile d'être honnête homme quand on est riche. » Notre république est pauvre, elle n'aura pas bientôt le sou, et elle a éveillé des appétits qu'il lui faudra satisfaire à tout prix. Pour faire de l'argent, elle sera obligée de recourir à des moyens extrêmes, à des mesures qui peuvent tout bouleverser. Que la guerre s'allume en Europe, qu'un incendie qui n'attend qu'une étincelle éclate, et nous pouvons revoir 93. Mais tout est dans la main de Dieu, et sa miséricorde trompera peut-être nos prévisions comme a fait sa justice. Il faut donc prier, c'est l'influence plus décisive que tous les efforts humains qui nous retient et qui ne peut effrayer personne. » (14 mars 1848 à la même.)

La pensée de la Providence dirigeant tous les événements de ce monde donne au chrétien, au prêtre surtout, une sécurité que les faits les plus imprévus.

les plus menaçants ne peuvent altérer. Deux jours seulement après la catastrophe de février, l'abbé de Salinis se réjouissait, malgré les prévisions sinistres de l'avenir, dans sa foi de chrétien :

« Quel événement ! Où allons-nous ? Dieu seul le sait, et à voir les choses humainement, on n'ose pas se le demander. Que l'on est heureux d'être chrétien et de voir, au-dessus de cet abîme vers lequel nous sommes emportés, la Providence qui tient dans ses mains l'avenir de la société comme celui des hommes ! »

Et, quelques jours plus tard :

« Triste temps que celui où nous vivons, mais Dieu a ses desseins. S'il bouleverse la terre, c'est pour forcer les chrétiens à s'en détacher. Le salut est le mot suprême de toutes les révolutions de ce monde, comme aussi des épreuves particulières de notre vie à chacun de nous. »

La confiance en la Providence, loin de détruire dans le cœur des chrétiens le sentiment du devoir, ne fait que le rendre plus vif. On ne doit donc pas être surpris que, dans les circonstances difficiles où se trouvait la France en 1848, tous les hommes religieux, prêtres ou laïques, se soient jetés avec ardeur au-devant du péril pour le conjurer, recourant à tous les moyens propres à assurer ce but.

« Il n'y a dans ce moment qu'une affaire, les élections, affaire grave, car l'avenir de notre pays en dépend. Il est naturel que toute l'attention, toute l'action du pays soit concentrée sur ce scrutin où vont être renfermées nos destinées. Je me suis trouvé mêlé à ce mouvement, entraîné par ce tourbillon plus que je ne l'aurais voulu ; c'est l'avenir de l'Église comme celui

de la Société qui sont en question. Les prêtres ne peuvent être indifférents ni à l'un ni à l'autre de ces deux intérêts. Mais quelle est la part qu'ils doivent y prendre? Il est quelquefois plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir. Quoi qu'il en soit, après avoir organisé une action électorale qui a eu en partie son point de départ dans les hommes qui étaient habitués à se rencontrer chez moi, et qui contribuera, je l'espère, à assurer un bon résultat dans ce département, je suis obligé de m'en retirer et de me tenir à l'écart le plus possible. C'est la position qui nous convient, d'où nous ne devons sortir que lorsqu'il est impossible de faire autrement. »

Ainsi que le disait, après de Bonald, l'abbé de Salinis, il y a des circonstances où il est plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir. Toutefois, quand on est animé d'intentions droites, la Providence manifeste sa volonté par des signes qui ne trompent pas. Dépourvu de toute ambition, l'abbé de Salinis, après avoir apporté son concours au mouvement électoral, voulait se tenir à l'écart. Tels n'étaient pas les desseins de Dieu. Par un mouvement spontané, dans un grand nombre de départements, les catholiques voulurent envoyer à la Chambre qui allait avoir la mission de constituer la France sur de nouvelles bases, quelques représentants du principe, qui, pour être le plus ancien, n'en est pas moins toujours nouveau. Mgr l'Archevêque de Bordeaux jeta les yeux sur l'abbé de Salinis. Quelque honorable que fût ce choix, il hésita à l'accepter. Écoutons-le rendant compte lui-même du motif de ses hésitations dans une lettre à un de ses amis. Qui ne serait touché des nobles sentiments qui y sont exprimés?

« J'ai aussi une épreuve, une perplexité dont il faut que je vous dise un mot. Au premier moment de cette république, quelques-uns de mes amis de Bordeaux, l'Archevêque surtout, ont été très-occupés de l'idée de me faire arriver à l'Assemblée nationale; j'ai dit non, et on a insisté de manière à me faire craindre de reculer devant un devoir: j'ai cru ne pas devoir m'en rapporter à moi-même; j'ai consulté les hommes dont l'autorité me paraissait plus compétente, surtout le Nonce du pape qui est très-bon pour moi (1), et qui, comme représentant du Saint-Siège, avait une grâce particulière pour résoudre mon doute. Le Nonce m'a répondu qu'il était important que le clergé fût représenté directement à l'Assemblée nationale, qu'il fallait quelques prêtres, mais très-sûrs; qu'il pouvait y avoir des martyrs, qu'il ne fallait pas qu'il y eût des apostats; que c'était un devoir pour moi de ne pas refuser cette candidature. L'abbé Lacordaire m'a écrit à peu près dans le même sens, et après y avoir réfléchi devant Dieu, m'être transporté à l'heure de la mort, avoir prié autant que j'ai su le faire. j'ai crain de faire un acte de lâcheté en refusant, j'ai dit à l'Archevêque que je le laissais maître de me présenter.

» J'en sais pas quelle chance aura cette candidature, et c'est ce qui m'occupe le moins: je suis quitte envers ma conscience. »

Dans une lettre au prélat qui avait eu l'initiative de sa candidature, adressée aux électeurs sous forme de circulaire électorale, l'abbé de Salinis exposait, avec une grande élévation de pensée et de langage, les prin-

(1) Monseigneur Fornari, mort cardinal.

cipes dont il se proposait de faire la règle de sa conduite. C'étaient les principes qui avaient dirigé sa vie entière, exprimés dans des termes qui se ressentent peut-être un peu des circonstances :

» L'agriculture, le commerce, l'industrie, le travail, tous les intérêts de la société auront leurs représentants spéciaux dans l'Assemblée nationale. Il importe que la religion y ait les siens. Les hommes les plus compétents sur cette question le pensent, je puis l'affirmer, car c'est l'autorité de leurs conseils qui a vaincu mes répugnances. C'est d'ailleurs une chose évidente lorsque l'on regarde la situation nouvelle où la Religion et la France ont été placées l'une vis-à-vis de l'autre... Leur mission sera facile... Ils n'auront qu'à revendiquer la part qui revient à l'Église dans la liberté commune. » (1)

Posée dans ces termes, la candidature de l'abbé de Salinis avait de grandes chances de succès. Les révolutionnaires le comprirent, aussi ne négligèrent-ils aucune manœuvre pour la faire échouer. Le *National* publia un article plein d'insinuations malveillantes auquel l'abbé de Salinis opposa sans aigreur une apologie calme et modérée de sa vie. Non content de recourir à la voix de la presse pour justifier ses sentiments méconnus, il ne craignit pas de se rendre dans les clubs. Laissons une autorité plus haute que la nôtre apprécier le résultat de cette intervention d'un genre tout nouveau. « Des clubs, dit S. E. le Cardinal Donnet,

(1) Cette proposition résume parfaitement la pensée de l'abbé de Salinis ; si quelques phrases paraissent aller au delà, il ne serait pas juste de les citer isolément à l'appui d'une opinion qui n'était pas la sienne. (Note de la 1<sup>re</sup> édition.)

Malgré cette déclaration, la circulaire de l'abbé de Salinis a été, de la part de quelques catholiques éminents, l'objet des attaques les plus vives et les moins justifiées. Pour la condamner, on n'a pas craint d'en altérer le texte et d'en dénaturer le sens. (Voir aux pièces justificatives. — Note de la 2<sup>e</sup> édition.)



représentant toutes les opinions, furent organisés à Bordeaux. Chacun déployait son drapeau et y inscrivait ses pensées. Là, au milieu de luttes souvent orageuses, les candidats étaient interpellés sur leurs opinions, sur la manière dont ils jugeaient les événements et les hommes ; il fallait répondre à tout promptement et avec la plus grande précision. M. de Salinis, peu accoutumé à ces luttes publiques, n'hésita pas à en affronter les orages. Il se rendit au club qui avait arboré le drapeau des saines doctrines ; et c'est là qu'en présence d'interlocuteurs souvent habiles, toujours fougueux et peu mesurés, il appliqua, avec un succès admirable, les solutions de sa conscience et de sa foi, aux questions par lesquelles ses adversaires espéraient l'embarrasser. Un gouvernement à bon marché et, dès lors, la suppression du budget des cultes, étaient la première question sur laquelle il fut interpellé. Personne, à Bordeaux, n'a oublié l'à-propos de la réplique. On l'interrogeait sur le traitement du clergé, et il répondait que la Révolution lui ayant enlevé tous ses biens, la République lui devait un dédommagement convenable. On le forçait à s'expliquer sur les ordres religieux, et il les défendait au nom de la liberté pour tous et en retraçant, avec son érudition toujours prête, les pages les plus glorieuses des ordres monastiques et de la Compagnie de Jésus en particulier. On restait confondu devant cette franchise pleine de générosité. Contre les utopies communistes, il déployait une ardeur qui contrastait avec la placidité de son caractère, et puis enfin, quand au club *des travailleurs*, soutenu par la courageuse, l'inimitable éloquence de l'un des plus généreux enfants de notre vieille Aquitaine, le si regrettable M. Denjoy, il se prit à caracté-

riser les devoirs du représentant, à exprimer la manière de les comprendre, il trouva de tels accents, se concilia si bien l'estime générale, que nous sommes encore à nous demander comment, bien qu'avec un nombre de voix très-considérable, sa candidature n'obtint pas le résultat complet auquel nous avons droit de nous attendre. » (Or. fun. par S. E. Mgr. le Card. Donnet.)

Le dépouillement du scrutin trompa effectivement l'attente de tous les hommes éclairés. L'abbé de Salinis rendait compte lui-même dans une lettre particulière des causes ou plutôt des prétextes qui avaient amené ce résultat; il laissait charitablement dans l'ombre la cause principale, l'éparpillement des voix produit par des candidatures qui auraient dû s'effacer dans l'intérêt du bien :

« Je ne suis pas condamné à représenter le peuple français. Je ne l'ai échappé que de bien peu. J'ai eu 44,196 voix, ce qui m'a mené juste à la porte de la Chambre. Jusqu'au dernier moment, on a cru que j'étais nommé. J'avais obtenu dans la ville de Bordeaux une immense majorité, j'avais conservé un très-bon rang dans toutes les villes, dans tous les cantons importants. C'est la partie sauvage du département, les cantons des Landes qui m'ont évincé. On avait persuadé à ces pauvres gens que l'on ne voulait un prêtre que pour rétablir la dime. Ils ont apporté une masse de voix à deux candidats auxquels on ne supposait aucune chance et qui ont passé avant moi.

» Tout a donc tourné pour le mieux : ma candidature a rencontré les sympathies les plus complètes dans toute la portion du département où j'étais connu. Les

protestants, les israélites même de Bordeaux m'ont généralement donné leur voix. Rien ne m'a manqué de ce qui pouvait me toucher, m'aller au cœur, et le sacrifice qui pouvait en résulter m'a été épargné, sauf la préoccupation, les ennuis inhérents à ce métier de candidat qui m'avait été imposé. Il ne me restera de tout ceci que le meilleur souvenir; je n'aurai, nous n'aurons qu'à remercier Dieu. »

Si l'abbé de Salinis se félicitait de l'échec qu'il avait essuyé, ce n'était nullement par la crainte des dangers auxquels aurait pu l'exposer son mandat de législateur; ses sentiments s'élevaient bien au-dessus de ces terreurs vulgaires :

« 23 mai 1848.

» Vous vous félicitez, madame, que je ne sois pas de l'Assemblée nationale; je m'en félicite aussi, non à cause des dangers de cette mission : ce n'est point une raison qui doive toucher un homme, encore moins un prêtre; mais parce que je n'espère rien de cette assemblée. On ne s'entend pas. Les uns voient le salut de la France dans Henri V, les autres dans la Régence, quelques-uns dans un Bonaparte. Et pendant que ces hommes d'ordre se perdent dans ces rêves, on pourrait bien voir surgir un de ces jours une terrible réalité que ces divisions auront rendue possible : le communisme et la terreur. Dieu seul sait où nous allons. Notre ville de Bordeaux est, du reste, toujours fort calme, dans des idées de résistance très-prononcées. »

Lorsque le moment du danger fut venu, c'est alors que les regrets naquirent. « Je dois vous le dire, j'ai de la peine à accepter le compliment que vous me faites.

Il faut ne vouloir que ce que Dieu veut, mais il y a quelque chose qui souffre en nous d'être condamné à une vie si paisible dans ces temps de révolution. Je me suis surpris, je vous l'avoue, à envier un de mes excellents amis, l'abbé de Cazalès, lorsque j'ai vu son nom dans la liste des représentants que l'Assemblée nationale a envoyés au milieu des barricades...

» Mon Dieu ! quelle horrible page ajoutée à l'histoire de notre pays ! De combien peu s'en est-il fallu que nous ne retombassions en plein 93, ou même dans quelque chose de pire. Car en 93, c'étaient les classes privilégiées que l'on tuait après les avoir dépouillées. Aujourd'hui, c'est tous ceux qui possèdent dont l'existence est menacée, c'est un nivellement complet que l'on rêve : c'est une véritable guerre sociale qui a été inaugurée. L'ordre l'a emporté cette fois, mais la victoire a été trop disputée, elle a coûté trop de sacrifices pour être définitive. Ce n'est pas le dénoûment, c'est la première scène d'un drame où se montrent des passions, des acteurs si sauvages, que l'on désespérerait de l'avenir si l'on ne savait pas que la Providence a aussi son rôle, un rôle souverain qu'elle s'est réservé dans tous les drames de ce monde.

» J'ai reçu votre bonne, votre excellente lettre vendredi, le jour même où l'on commençait à se battre dans Paris. Nous avons été jusqu'à avant-hier dans une mortelle anxiété. Les communications entre Paris et Orléans avaient été interceptées. Les courriers n'arrivaient point. Nous ne savions rien que par le télégraphe dont le langage laconique prêtait aux commentaires les plus sinistres. Il nous apprenait la déchéance de la commission exécutive, la dictature du

général Cavaignac, que Paris était en état de siège, etc. Toutes ces mesures extrêmes révélaiènt une situation extrême aussi, et dont l'issue, à mesure qu'elle se prolongeait, devait nous paraître plus douteuse. Vous pouvez vous faire une idée des angoisses dans lesquelles nous avons passé ces quatre jours. Je vous aurais écrit, mais je ne savais pas si ma lettre vous arriverait. J'attendais que le sort de Paris et notre sort fût décidé.

» Au reste, si l'anarchie ou pour mieux dire, si la cause de la barbarie l'avait emporté à Paris, la résistance, une résistance énergique, se serait immédiatement organisée à Bordeaux, et l'exemple de cette ville aurait entraîné toute cette partie du Midi. L'esprit de toutes les populations qui nous entourent demeure excellent. Les communistes, les partisans de la république rouge y sont en si faible minorité qu'ils n'osent pas se montrer. Dimanche dernier, pendant que le sang coulait à torrents dans les rues de Paris, les rues de Bordeaux présentaient le spectacle le plus touchant. La procession du saint Sacrement, qui est une cérémonie admirable, tous les ans, et comparable à tout ce que vous avez pu voir de plus beau même à Rome, dans ce genre, a eu cette année un caractère plus imposant encore, plus religieux. On n'exagérerait pas en portant à cent mille personnes les masses compactes que la procession a traversées sur ces fossés de l'Intendance, ce quai que vous connaissez. Et il y avait dans cette immense population un recueillement, un respect, une impression de foi qui touchait jusqu'aux larmes. »

Mais, si les masses étaient encore profondément religieuses, ceux qui avaient mission de les diriger com-

prenaient bien peu les nécessités sociales. C'est ce qui inquiétait l'abbé de Salinis sur l'avenir de la France.

« La cause de l'ordre a triomphé à Paris. C'est une bataille gagnée ; mais la campagne n'est pas finie ; si l'on n'avise pas, si l'on ne porte pas remède aux maux qui travaillent notre société, une nouvelle explosion est inévitable. Ce remède, c'est surtout la religion qui doit l'appliquer ; elle seule peut nous sauver. On entrevoit cette vérité, on ne la comprend pas encore complètement. »

S'il n'eût dépendu que de lui, l'abbé de Salinis eût fait rayonner partout cette conviction, d'autant plus profonde dans son âme qu'elle était le résultat des travaux de toute sa vie. Les études persévérantes auxquelles il s'était livré sur l'histoire de l'humanité l'avaient convaincu qu'il n'y a pour elle de salut que dans l'Église. Le siège de Pierre lui apparaissait comme le centre autour duquel se déroulent les destinées du monde. On peut juger, d'après ces idées, avec quel bonheur il accueillit l'élévation de Pie IX à la papauté. C'était à ses yeux le plus grand événement des temps modernes. Les épreuves qui suivirent les premiers moments d'enthousiasme n'ébranlèrent pas sa confiance :

« Quant à notre Pie IX, ne craignons rien : le doigt de Dieu est visible. Je l'aimais, je le vénérâis à Rome ; je l'aime, je le vénère, je l'admire mille fois plus dans l'exil, dans cette vie d'épreuves où ont marché tous les papes qui ont fait de grandes choses, qui ont laissé une trace profonde dans l'histoire. Il est si clair, malgré tout ce qui arrive, qu'il devait faire tout ce qu'il a fait. S'il s'était cramponné aux traditions de résistance et

à la politique de son prédécesseur, les mêmes mouvements auraient éclaté un peu plus tôt ou un peu plus tard, et on le condamnerait; on dirait : Pourquoi n'a-t-il pas su faire des concessions nécessaires? Au lieu qu'à l'heure qu'il est, il n'y a pas une âme honnête dans le monde, à quel parti, à quelle caste même qu'elle appartienne, qui ne prenne parti pour lui contre les misérables qui l'ont forcé à s'éloigner. La base de son autorité, qui est toute dans l'opinion, dans la conscience, loin d'être ébranlée, n'est que raffermie. Il rentrera dans Rome. — Qu'est-ce que Rome sans le Pape? — Il y rentrera triomphant : jamais Pape n'aura eu plus d'ascendant sur son siècle. Ce sera, dans l'histoire, la figure divine de ces temps-ci. Voilà ma prédiction. Nous verrons qui aura raison de vous ou de moi. » (Lettre à M. le C<sup>te</sup> de Guitaut).

NOMINATION A L'ÉVÊCHÉ D'AMIENS. — L'Assemblée nationale avait achevé son œuvre. La France était appelée à nommer de nouveaux représentants. Plus que la première fois, l'abbé de Salinis était décidé à se tenir à l'écart de toute candidature, mais, cette fois encore, il dut faire taire ses répugnances personnelles en présence d'un vœu exprimé par un grand nombre d'électeurs des Basses-Pyrénées. La position de sa famille, ses nombreuses relations personnelles avec les sommités du département, en particulier avec l'élite du clergé, qui n'avait oublié ni ses succès de collège, ni ses luttes pour la défense de la religion catholique, rendaient, lui disait-on, son élection certaine. Une élection d'un autre genre devait entraver ce projet.

« Quand les hommes, dit avec une grande élévation

de pensée et un profond sentiment de foi l'éminent archevêque de Bordeaux, font des révolutions, ils ne sauraient en soupçonner toutes les conséquences ; ils croient commander aux événements et les diriger à leur gré ; non, ils ne font que s'agiter, et Dieu les mène. si cette vérité trouve son application dans un ordre purement humain et passager, elle se montre bien davantage lorsqu'il s'agit d'intérêts plus élevés, et quand la gloire de Dieu et de son Église sont en cause. C'est alors que Dieu fait naître des circonstances les plus étranges les effets les plus merveilleux, et qu'il se plaît à déjouer les projets de la sagesse humaine pour faire briller dans tout son éclat la sagesse divine. Les nouvelles destinées réservées à M. de Salinis en sont une preuve frappante.

» Quoique ses qualités éminentes et l'opinion publique le désignassent depuis longtemps pour l'épiscopat, il est à croire qu'il ne serait point parvenu à cette dignité, si, dans les rangs des dépositaires du nouveau pouvoir, ne s'était trouvé par un coup inattendu de la Providence un ministre habile qui connaissait toutes les richesses de son esprit et de son cœur.

» L'un des premiers actes de l'administration de M. de Falloux fut la présentation de son ami pour l'épiscopat. Cette nomination fut accueillie avec joie par le clergé de France. M. de Falloux attachait une grande importance à ce choix, il aimait à dire que c'était un des actes les meilleurs de son passage aux affaires. » (Oraison funèbre prononcée dans l'Église de Juilly, le 16 mars 1861, par S. E. le C. Donnet).

Nous ne saurions apporter à l'appui de cette assertion de l'éminent prélat une preuve plus décisive que



la lettre adressée par M. de Falloux à l'abbé de Salinis pour lui faire part de sa nomination.

« Paris, le 10 février 1849.

» Monsieur l'abbé,

» Je viens affliger votre humilité, et pourtant je ne puis vous déguiser la joie qu'éprouve ma conscience : une des consolations que j'ambitionnais en acceptant le lourd fardeau qui pèse sur moi était du moins d'attacher mon nom à votre promotion à l'épiscopat : cette consolation m'est accordée. J'avais résisté à la tentation pour le diocèse de Mende, parce que le climat de ce pays exige un ecclésiastique qui y soit familiarisé. Je savais d'ailleurs que de prochaines circonstances ouvriraient une éventualité plus favorable. Cette éventualité est désormais réalisée.

» Mgr l'archevêque de Toulouse a désiré un coadjuteur : il a désigné Mgr l'évêque d'Amiens. Mgr l'évêque d'Amiens a accepté, et vous a agréé pour son successeur. M. le Président de la République agréé aussi la présentation que je lui ai faite de votre nom : il ne me reste plus à attendre que la sanction de Rome, qui ne se fera pas attendre, car le Nonœ a le *plus vif désir personnel* que cette négociation arrive à terme.

» Je ne m'excuse point de ne vous avoir pas consulté, monsieur l'abbé ; il m'a paru que le concours de tant de circonstances et de tant de volontés indiquait assez manifestement la volonté de la Providence, pour que ni vous ni moi ne puissions nous y soustraire.....

» Veuillez agréer de nouveau, monsieur l'abbé, l'ex-

pression des sentiments de gratitude que j'offre à Dieu en cette occasion, et l'hommage du plus profond respect

» De votre très-humble serviteur,

» A. DE FALLOUX. »

La satisfaction du ministre était partagée par l'évêque démissionnaire d'Amiens.

« Amiens, le 9 février au soir 1849.

» Monsieur l'abbé,

» Je viens joindre mes instances à celles que M. le ministre des Cultes a dû vous faire hier : j'y suis trop vivement intéressé pour différer un seul moment. J'arrive de Paris que j'ai quitté depuis peu d'heures : vous apprendrez avec consolation que Mgr le Nonce, le P. de Ravignan, M. de Courson (1), M. l'abbé Dupanloup, tout ce qui vous honore et vous aime, n'a qu'une voix et un cœur pour vous désirer à Amiens. Je partage ce sentiment bien vivement, je vous l'assure, et depuis tant d'années que je formais des vœux pour vous voir entrer dans nos rangs, j'étais loin de m'attendre à être appelé à vous ouvrir la carrière apostolique moi-même. Venez avec confiance, avec une vocation si divine : en vous laissant mon diocèse, je croirai avoir assuré son bien, sa sanctification : la peine que je dois éprouver de me séparer d'une telle église en sera adoucie, puisqu'il n'y restera plus que ce qui s'y mêle d'humain et de sensible pour le cœur. Selon Dieu, ma joie sera

(1) Alors supérieur général de Saint-Sulpice.

parfaite parce que je serai certain de voir ici la foi défendue et honorée, les bonnes études encouragées, les saintes traditions dans le clergé maintenues, les exemples de zèle et de dévouement pastoral laissés depuis deux cents ans par tant d'évêques vraiment apostoliques, heureusement continués.

» Donnez-moi donc cette joie dans le Seigneur, mon cher monsieur, de m'apprendre bientôt que vous êtes prêt à vous livrer à la grâce du Saint-Esprit qui vous appelle d'une manière si providentielle. ....

» J'aurais pu vous dire que j'ai fait de votre acceptation la condition de ma propre détermination ; j'aime mieux vous assurer seulement de tous les sentiments d'estime et de religieux attachement avec lesquels je suis bien parfaitement, monsieur l'abbé, votre très-humble et obéissant serviteur en N.-S.

† » JEAN, évêque d'Amiens. »

Si, dans d'autres temps, l'abbé de Salinis avait pu hésiter à accepter la charge de l'épiscopat, les circonstances où était la France lui faisaient un devoir de répondre à un désir qui lui était exprimé en des termes si nouveaux dans la bouche d'un ministre, au nom des intérêts les plus chers à son cœur : les intérêts de la société en péril, les intérêts de l'Église éprouvée dans son chef. S'il ne lui était pas permis d'hésiter, il ne lui était pas défendu de craindre. Quand je dis craindre, je m'exprime mal. Un prêtre, animé de l'esprit de foi, est bien au-dessus des terreurs vulgaires que fait éprouver la présence d'un danger qui menace la vie du corps ; mais, plus il est éclairé, plus il redoute la respon-

sabilité de la conduite des âmes, effrayante toujours, et particulièrement dans les temps agités que nous traversons. N'est-ce pas ce sentiment qui perce dans ces lignes, écrites avec un laisser-aller complet par le nouvel élu, le lendemain du jour où lui arriva la nouvelle de sa nomination ?

« Bordeaux, 14 février 1849.

» Je vous demande de m'aider de vos bonnes, de vos meilleures prières dans la circonstance où je me trouve, la plus grave de ma vie. La pensée qui vous était venue cet hiver était un pressentiment qui ne se trompait que de date. Une nouvelle, que vous avez pu lire dans les journaux, n'est que trop vraie; elle m'est confirmée par une lettre que je reçois du ministre des Cultes et une lettre de l'évêque d'Amiens. L'évêque d'Amiens devient coadjuteur de Toulouse, et je suis désigné pour lui succéder à Amiens. On voulait tenir ces nominations secrètes jusqu'après l'approbation du pape qui, du reste, ne sera pas refusée, le Nonce ayant exprimé le désir le plus vif de voir cette combinaison acceptée; mais, dans ces temps de publicité et avec les journalistes dont la vertu n'est pas la discrétion, qu'est-ce qui reste secret ?

» Depuis hier que j'ai reçu ces deux lettres, j'ai l'âme bouleversée. Voilà un avenir où disparaît tout ce qu'il y avait de paisible, de doux dans mon existence, et ce n'est pas là ce qui me préoccupe le plus, car il me semble que ce sacrifice, je le fais à Dieu de grand cœur; mais vous savez comment j'envisageais de loin l'épiscopat; vu de près, c'est bien autre chose. Je me dis

qu'après tout, l'essentiel est d'être dans l'ordre de la Providence, d'aller là où elle nous appelle, en regardant Dieu et non pas nous. L'Église est l'œuvre de Dieu et non l'œuvre des hommes ; quelque part qui nous soit assignée dans ce grand travail de la sanctification des âmes, nous n'y pouvons rien par nous-mêmes, c'est Dieu qui fait tout par nous : prêtre ou évêque, nous ne sommes rien que par sa grâce qu'il mesure à l'imperfection même des instruments qu'il choisit. Tout cela me rassurerait peut-être si j'avais plus de foi, d'humilité, de simplicité ; mais je n'ose vous dire combien mon âme est troublée, vous trouveriez que je pratique bien mal les conseils que je donne aux autres.

» Priez donc pour moi, demandez à Dieu pour votre père le courage, la confiance qu'il lui a demandés si souvent pour vous. Associez à vos prières toutes les saintes âmes avec qui vous êtes en rapport. (Lettre à M<sup>me</sup> M.)

Les personnes qui avaient mis en avant la candidature de l'abbé de Salinis dans les Basses-Pyrénées et qui en désiraient vivement le succès, ne crurent pas que la promotion à l'épiscopat, en lui imposant de nouveaux devoirs envers l'Église, l'empêchât d'accomplir les devoirs envers son pays qu'il s'agissait de lui imposer. Évêque, l'abbé de Salinis exercerait une influence plus haute et pourrait rendre des services plus importants. La dignité épiscopale n'avait-elle pas été parfaitement acceptée dans la première assemblée, dont la mission s'était accomplie dans des circonstances plus orageuses et plus tourmentées ? Ces raisons firent assez d'impression sur l'esprit de l'abbé de Salinis pour qu'il ne crût pas pouvoir se

décider par lui-même. Comme dans toutes les circonstances importantes de sa vie, il consulta le représentant de l'autorité suprême. Le Nonce jugea qu'il se devait tout entier à son nouveau diocèse. Tel fut aussi l'avis de son prédécesseur : « Depuis hier, un bruit se répand ici que les Basses-Pyrénées veulent vous porter candidat aux prochaines élections, et que la chose ne serait pas sans espérance de succès. Je n'ose pas vous dire l'effet de cette nouvelle dans notre ville... » (Lettre de Mgr Mioland, 26 mars 1849.) En présence de ces décisions, l'abbé de Salinis ne pouvait hésiter; il déclina l'honneur qui lui était offert à la grande satisfaction de son nouveau clergé. « Vous ne sauriez croire, lui écrivait Mgr Mioland, le bien que m'a fait votre lettre du 31, de Pau. Tout le monde a partagé ici ma satisfaction. Hier, ayant à diner tous les curés de la ville à l'occasion des saintes huiles, je leur ai lu les passages où vous témoignez si bien votre intention de refuser toute candidature; ils s'en sont tous félicités pour le diocèse et pour vous... » (Vendredi-Saint, 1849).

En se retirant, l'abbé de Salinis s'estima heureux de faire agréer à sa place un candidat qui, sous l'habit laïque, cachait un cœur tout dévoué aux intérêts de l'Eglise. (1).

PRÉPARATION A L'ÉPISCOPAT. — Au seuil d'une vie comme celle des évêques de nos jours; vie de sacrifice, d'abnégation, de labeur, quel est le prêtre qui ne sentirait le besoin de se retremper dans la solitude? Quoique la Révolution ait détruit la plupart des lieux où nos pères, chrétiens sérieux et forts, aimaient à aller de temps en temps *repasser les jours antiques et méditer les années éternelles*, la divine Providence a en-

(1) Le comte Albert de Ressenquier.

core ménagé sur divers points de la France quelques-uns de ces pieux asiles. Situés pour la plupart à côté de sanctuaires vénérés où l'on honore la Vierge Marie, ils sont comme de pieuses hôtelleries ménagées sur la route du ciel pour le repos des âmes. Le Béarn possède un de ces dévots pèlerinages, Bétharam. Bétharam ! comme ce nom sonnait doucement à l'oreille de l'abbé de Salinis ! Tous les ans, depuis sa promotion au sacerdoce, il tâchait de se ménager quelques jours pour les passer aux pieds de la douce reine de ces lieux. Là, son cœur de Béarnais et de prêtre respirait à l'aise. « En ma qualité de Béarnais, écrivait-il, j'ai toujours été convaincu que les Pyrénées c'est tout ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et ce qu'il y a pour moi de plus beau dans les Pyrénées, c'est Bétharam... »

Dans les premiers instants qui suivirent la commotion de Février, la pensée lui était venue de se retirer dans cette solitude pour travailler à la rédaction de ses conférences. « Je ne rêve, écrivait-il le 25 mars 1848, que de notre Béarn, la vallée d'Ossau ou Bétharam. J'emporterai mes papiers, une partie de mes livres, j'écrirai mes conférences, j'aurai le temps de finir mon livre sans me presser, avant que le monde ait retrouvé assez de calme pour espérer de rencontrer quelques hommes qui aient le loisir de le lire... Mais, ajoutait-il, il vaut mieux rester à son poste, même quand on n'y est pas retenu par un véritable devoir. »

Dès qu'il eut rempli les formalités prescrites par sa promotion à l'épiscopat, c'est vers Bétharam qu'il tourna ses pensées :

« Vous auriez pitié de moi si vous voyiez la vie que je mène à Paris depuis huit jours. Excepté la messe, la

préparation, l'action de grâces et le bréviaire, pas un moment pour le bon Dieu ni pour moi dans toute la journée, et cela lorsque j'aurais le plus de besoin d'être tout à moi et au bon Dieu. Il me tarde d'aller retrouver du repos, un peu de silence, de prière, à Bétharam. Je compte y passer la Semaine Sainte en retraite, me retremper aux pieds de la sainte Vierge et de la Croix ; y chercher ce courage, cette force, cette confiance qui m'est si nécessaire. Vous vous unirez à moi pour obtenir que je devienne meilleur, que je sois, ce que doit être un évêque, un saint. Après tout, rien n'est impossible à Dieu, et ce miracle est d'autant plus digne de sa miséricorde qu'il l'exerce sur un plus grand fond de misère... » (Lettre à M<sup>me</sup> M.)

C'est effectivement aux pieds de Notre-Dame de Bétharam que l'abbé de Salinis passa, cette année, les jours de la Semaine Sainte. La veille de Pâques, il écrivait du sein de sa retraite à une de ses filles spirituelles :

« Je dérobe quelques instants à ma retraite pour vous écrire. La sainte Vierge me le pardonnera... Vous savez combien la sainte Vierge est particulièrement bonne dans ce pèlerinage de Bétharam. Il me semble qu'elle l'est encore davantage cette année. Quel moment, à la vérité, plus favorable que ces saints jours consacrés au souvenir du mystère où elle a pris une part si grande à notre salut. Hier, Vendredi-Saint, à trois heures, je lui ai redit encore tout ce que je lui avais dit bien des fois cette semaine. C'était le moment où elle nous a été donnée pour mère il y a environ dix-huit cents ans. Que pouvait-elle me refuser? »

Ces pieuses réflexions empruntaient un à-propos



particulier aux circonstances où se trouvait l'Église. Pie IX, sur son rocher de Gaëte, ne rappelait-il pas d'une manière sensible le drame du Calvaire ? Debout au pied de la Croix, il enfantait dans la douleur : *in dolore paries filios*. Mgr de Salinis fut un de ces fils de la douleur. C'est de Gaëte que furent expédiées les bulles qui l'instituaient évêque d'Amiens.

Le consistoire eut lieu le 2 avril 1849 ; les bulles, datées du lendemain, auraient dû arriver à Paris vers la fin du mois ; mais, par suite de la difficulté des communications, elles s'égarèrent. Le 9 juillet, Mgr de Salinis écrivait : « Les bulles ne sont pas encore arrivées ; le pape m'a adressé un bref par lequel il m'autorise à recevoir la consécration épiscopale et à prendre possession sans attendre les bulles. J'aurais donc pu être sacré le 15, comme il avait été convenu, mais l'évêque élu de Nantes, qui doit être sacré en même temps que moi et à qui un bref a dû être expédié, ne l'a pas encore reçu. Faire une double cérémonie eût été un grand embarras, à cause de tous les préparatifs que cela demande, et du grand nombre d'évêques qui sont invités. Il vient donc d'être décidé que nous attendrions jusqu'au 29, pour donner à l'évêque de Nantes le temps de recevoir son bref. »

SACRE. — Ce fut effectivement le dimanche, 29 juillet, qu'eut lieu, dans la métropole de Bordeaux, le sacre de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, et de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens. L'église Saint-André se prête merveilleusement aux pompes du culte catholique. Son chœur ouvert, sa vaste nef, ses tribunes permettent à un nombreux auditoire de suivre tous les détails des cérémonies et de s'y associer. Les dispositions adoptées

dans cette circonstance donnaient un nouvel éclat à la solennité. Une estrade avait été disposée sur le devant du chœur, assez vaste pour que la pompe des rites sacrés pût s'y déployer dans toute sa majesté, assez élevée pour que les yeux des fidèles pussent les suivre avec facilité. Inutile de décrire ici en détail toutes les parties de cette cérémonie, une des plus imposantes de la liturgie ; il est peu de fidèles qui n'en aient été témoins. Nous nous contenterons de noter les circonstances qui lui imprimèrent un cachet particulier.

La ville de Bordeaux devait être fière de voir réunis autour de son premier pasteur des prélats qui lui appartenaient à des titres divers, mais qui, tous, portaient haut son nom. Les regards s'arrêtaient d'abord sur les deux prélats qui allaient recevoir la consécration épiscopale. L'un, né à Bordeaux, avait rempli hors de son diocèse natal les fonctions du ministère sacré, mais dans l'exercice de ces hautes fonctions, il avait déployé les éminentes qualités qui distinguent ses compatriotes. Dans une ville qui marchait à la tête de la réaction contre le désordre et l'anarchie, on ne pouvait qu'être heureux d'appeler les bénédictions d'En-Haut sur le prêtre courageux qui, pour le succès de cette même cause, avait accompagné sur les barricades l'Archevêque martyr. Étranger au diocèse par sa naissance, l'autre prélat était devenu par adoption comme un enfant de la cité ; il en aimait les mœurs, en goûtait l'esprit et s'était en quelque sorte identifié avec ses intérêts. A côté du premier, comme évêque assistant, figurait un apôtre, un de ces cœurs des temps de foi égaré dans notre siècle positif et calculateur. Gloire à Bordeaux qui, malgré tout, a su environner de respect et d'amour le fonda-

teur si éprouvé de la nouvelle église africaine ! L'évêque d'Amiens était assisté par son prédécesseur et par un autre prélat dont le nom réveille, à Bordeaux, des souvenirs précieux, Mgr Georges, évêque de Périgueux. Il n'y a pas encore quinze ans, et, de ces quatre prélats, trois ont disparu, et le quatrième... Dieu veuille le conserver longtemps. Parmi les rangs du clergé secondaire, qui se pressait nombreux et sympathique, les yeux clairvoyants discernaient trois prêtres bordelais, amis des élus, et qui devaient bientôt aller s'asseoir sur le trône des pontifes (1). L'assistance était composée de ce que Bordeaux comptait de plus distingué : fonctionnaires de tous les ordres, savants, hommes du monde, et, sur toutes ces physionomies, on remarquait comme un sentiment de satisfaction à peine contenue par la majesté du lieu saint. Au milieu de cette assemblée recueillie, une voix s'élève : « J'aurai soin de conserver, de défendre et d'augmenter les droits, honneurs, privilèges et autorité de la sainte Église romaine, de notre saint Père le Pape et de ses successeurs ; et je n'entrerai ni par moi, ni par mes conseils, dans aucun traité par lequel on entreprendrait contre le saint Père ou l'Église romaine quelque chose de désavantageux ou de préjudiciable à leurs personnes, droits, honneurs, État et autorité... » Ces paroles étaient prononcées avec un accent ému qui, reportant la pensée vers Gaëte, appelait des larmes sur les paupières des fidèles. La même impression se produisit, plus vive peut-être, lorsqu'à cette demande du prélat consécuteur : « Voulez-vous montrer en tout

(1) NN. SS. de Langalerie, Martial, Gazaillan.

la fidélité, la soumission et l'obéissance selon l'autorité des saints canons, à saint Pierre apôtre, auquel Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier; à son Vicaire notre saint Père le pape Pie IX, et à ses successeurs les pontifes romains? » les deux élus répondirent d'une voix ferme : « *Je le veux ; Volo.* » L'émotion à peine contenue éclata lorsque les deux nouveaux évêques, revêtus de la vertu d'En-Haut, descendirent les degrés de l'estrade et parcoururent en bénissant les rangs pressés de la foule où ils rencontraient des parents, des amis, d'anciens élèves. Quelle touchante pensée ! Le premier acte de juridiction épiscopale est une bénédiction. Et comme ils bénissaient, ces deux nouveaux prélats ! Ceux qui en ont été témoins n'oublieront jamais le sourire gracieux qui s'épanouissait sur le beau visage de l'évêque d'Amiens ; son cœur avait passé sur ses lèvres, et il allait même chercher au loin ceux qui n'avaient pu se rendre présents.

« Je ne vous parle pas, écrivait-il à un de ces amis absents, de ce grand jour de mon sacre, de tout ce que l'âme éprouve dans une existence si nouvelle ; j'aurais trop à vous dire. Il me semble seulement qu'en s'unissant de plus près à Dieu, on se sent uni aussi davantage à ceux que l'on aime en Dieu. Avec quel bonheur je vous ai envoyé, de cœur, ma première bénédiction, dès que mes mains ont reçu l'onction sainte ; il n'y a point d'espace dans le monde de la foi. C'est un des miracles de la religion, dont je la bénis, que de faire que nous pouvons nous sentir si près de ceux que nous aimons et qui sont le plus loin. »

---

# LIVRE CINQUIÈME

1849 - 1856

## ÉPISCOPAT D'AMIENS

**PRISE DE POSSESSION DE L'ÉVÊCHÉ D'AMIENS. INSTALLATION.** — A peine sacré, le nouvel évêque d'Amiens désirait se rendre auprès du troupeau qui venait de lui être confié. Les soins de sa santé ébranlée par une attaque de choléra et quelques affaires ne le lui permirent pas. Il voulut du moins prendre en main immédiatement les rênes de l'administration. Mgr Caire, son ancien collègue à Henri IV et à Juilly, et son ami, prit possession en son nom le 3 août. L'installation fut fixée au 29 du même mois. Le diocèse d'Amiens attendait avec impatience son nouvel évêque. Les paroles bienveillantes par lesquelles Mgr Mioland, dans sa lettre d'adieu, accréditait son successeur, lui avaient ouvert tous les cœurs.

« En nous séparant, disait le prélat, d'un diocèse auquel le Saint-Esprit nous avait consacré, combien nos regrets sont adoucis par la pensée du successeur qui nous est donné ! Son zèle pour les Saintes Lettres, sa longue expérience des bonnes œuvres, nous laissent l'assurance que Dieu bénira son ministère au milieu de vous comme il a béni le nôtre.

» Les évêques passent, mais l'épiscopat demeure. C'est toujours le même ministère de la parole de Dieu et des sacrements pour le salut des âmes. Ce que nous vous avons dit, N. T.-C. F., à la suite de nos prédécesseurs depuis saint Firmin, notre successeur vous le dira également ; tous nos successeurs vous le diront à leur tour, jusqu'à la fin ; car nous ne sommes tous que les ambassadeurs de Jésus-Christ auprès de vous, et c'est Dieu qui vous exhorte par notre bouche, et vous sanctifie par ces mystères dont il nous fait les dispensateurs.

» Vous recevrez donc ce pieux et docte successeur comme l'envoyé de Jésus-Christ, que son Vicaire sur la terre et le chef visible de son Église, vient de préposer au soin de vos âmes. Nous lui laissons, comme un héritage digne de son cœur, la tendresse paternelle que Dieu avait mise pour vous dans le nôtre, et nous attendons de votre foi que vous reporterez aussi sur lui ces religieux sentiments dont votre charité vous a inspiré si souvent de nous offrir le filial témoignage.

» Vous consolerez son cœur par votre docilité et votre empressement à travailler à votre salut, car, dans ce redoutable ministère pastoral qui ne nous a été confié que pour vous, où peut être notre joie, sinon à voir nos enfants spirituels marcher dans la voie de la vérité et de la vertu ? »

La renommée n'avait pas laissé ignorer à Amiens les services rendus à la religion et à la société par l'aumônier d'Henri IV, le directeur de Juilly et le conférencier de Bordeaux ; elle avait dit qu'il joignait à une intelligence supérieure, un cœur bon et affectueux, une grande expérience des hommes et des choses, un esprit

sage et conciliant. On se livrait à la joie. Le clergé en particulier était fier de voir placé à sa tête, dans les circonstances graves où se trouvaient l'Église et la France, un évêque également dévoué aux intérêts de la patrie du ciel et de la patrie de la terre. C'est ce qu'exprimait, dans une lettre particulière, un des hommes les plus considérés du pays par la loyauté de son caractère et l'élévation de ses sentiments : « Mgr Mioland nous quitte pour retourner au midi; vous quittez le midi pour habiter parmi nous au nord. Vous y serez accueilli comme nous accueillons nos évêques, et vous continuerez parmi nous cette série de pontifes si aimables, si spirituels, si gracieux. Vous y êtes précédé par une réputation que vous justifierez, et vous y retrouverez beaucoup de gens qui ont appris à vous aimer en étant appelés à vous connaître. D'ailleurs, vous avez des liens de parenté parmi nous (1)...

» Je suis convaincu que, dans trois mois, vous serez la personne la plus influente de cette province. Vous nous apporterez ce qui nous manque, vous nous le rendrez au centuple... » (Lettre de M. A. de R.)

Amiens honore comme son premier évêque saint Firmin. Mis à mort dans l'enceinte de la cité, le saint apôtre fut inhumé en dehors des murs. Au-dessus de son tombeau, s'éleva la première église cathédrale, qui ne fut transportée que plusieurs siècles après dans le

(1) Un d'Espalange, gouverneur d'Arras sous Louis XIV, avait épousé une demoiselle de Hautecloque. C'est par ce mariage que Mgr de Salinis se trouvait parent de plusieurs familles considérables de son nouveau diocèse, en particulier de la famille de Thieuloy, dont le chef, M. le comte Edmond de Thieuloy, voulut, comme parent, assister au sacre.

lieu où se voit maintenant l'admirable basilique, merveille de l'art gothique. Un usage également respectable par son antiquité et par le motif qui l'a inspiré veut qu'avant de prendre possession du siège épiscopal, signe de l'autorité, chacun des successeurs de saint Firmin aille en quelque sorte recevoir sur son tombeau l'investiture de son esprit. Religieux observateur des anciens usages, Mgr de Salinis n'eut garde de se dérober à cette pieuse formalité. Le 28 août, dans la soirée, il arrivait à Saint-Acheul, dont le nom rappelle une des institutions les plus utiles et les plus calomniées de ces derniers temps. Le lendemain, la cérémonie de l'installation s'accomplit au milieu d'un élan et d'un enthousiasme qui émut profondément le cœur du nouvel évêque :

« 9 septembre 1849.

» L'accueil que l'on m'a fait à Amiens dépasse tout ce que je pouvais espérer ; c'est même trop, parce que d'abord c'est infiniment mieux que je ne mérite, et puis parce que cela ne peut que décroître, ne fût-ce que par la raison que cela ne peut pas augmenter. Il y a cependant à cela un côté très-consolant, car cela montre un esprit vraiment religieux dans ce pays. Amiens est incontestablement un des meilleurs diocèses du nord de la France. »

Ce sentiment de satisfaction débordait dans le Mandement d'installation :

« Nous n'avons pas été trompé par votre renommée, nos très-chers Frères. Nous arrivons à peine au milieu de vous, et tout ce que nous aimions à entendre racon-



ter de vous, tout ce que l'on nous disait du peuple dont Dieu nous a établi le pasteur, nous l'avons vu de nos yeux. Votre religion a d'autant plus éclaté dans la vénération et l'amour avec lesquels vous nous avez accueilli, que nous n'étions point connu de vous, que vous ne pouviez rien voir en nous que le député de l'Église et le représentant de Jésus-Christ..... »

LE CHOLÉRA. — Le pontife n'était pas seul à éprouver une douce joie ; le peuple la partageait. La physionomie vive, spirituelle et bonne du pasteur ; ses manières gracieuses et polies, son air affable et prévenant, son éloquence douce et insinuante, avaient produit sur le troupeau une impression des plus heureuses. Les Picards aiment leurs évêques ; c'est un des traits caractéristiques de cette population essentiellement religieuse ; ils voient en lui un père qui dirige et un ange qui console. Au moment où Mgr de Salinis prenait possession de son siège, ils avaient besoin de ces consolations qui descendent du cœur de Dieu par le cœur de l'évêque. Dès le mois de juin, Mgr Mioland rendait compte à son successeur des menaces suspendues sur la tête du troupeau dont il allait lui laisser la garde : « Nous tremblons pour le choléra ; il envahit plusieurs paroisses ; Abbeville a perdu plus de cent personnes en trois semaines, Amiens a eu une centaine de cas. J'ai été obligé hier d'envoyer un second au chapelain du cimetière qui succombait à la peine. Ce matin un curé d'un de nos faubourgs ayant cinquante malades, je lui ai envoyé un prêtre du saint Cœur de Marie ; j'ai deux lazaristes dans trois paroisses assez maltraitées. Je vais voir demain le supérieur de Saint-Acheul pour me préparer des ressources en cas de plus grand embarras... » (Lettre à Mgr de

Salinis.) Ces embarras ne tardèrent pas à se produire. Après s'être en quelque sorte concentré dans les centres populeux, le terrible fléau se répandit dans les campagnes. Le clergé picard se montra à la hauteur de sa mission ; Mgr de Salinis n'eut qu'à diriger son zèle et à applaudir à son héroïque conduite :

« Ce pays, disait le prélat dans une lettre pastorale, est un de ceux qui a été le plus cruellement décimé par l'épidémie terrible qui a visité de nouveau cette année la France, l'Europe, le monde tout entier. Ces fléaux qui défont la science et dont la soudaine apparition, dont la marche, déconcertent toutes les prévisions, tous les calculs, sont un mystère où la justice de Dieu semble se montrer seule, et ne fait cependant, le plus souvent, que servir de voile à sa miséricorde. Ils ont leur raison dans la loi générale de l'expiation, et dans la solidarité des crimes, la réversibilité des mérites, qui en sont la conséquence, dogmes ténébreux sans doute, mais d'où s'échappe cependant la seule lumière qui nous fait entrevoir le plan providentiel de ce monde.

» A regarder seulement autour de nous avec un œil chrétien, que de compensations à tant de malheurs, à tant de pertes qui ont fait peut-être à notre cœur une blessure qui saigne encore ! Combien d'âmes endormies, mortes même à Dieu, que l'apparition seule de ce fléau a réveillées et fait revivre pour le ciel ! Que de fruits de grâce et d'immortalité nés de cette racine qui ne vous paraissait porter que la souffrance et la mort ! Combien parmi ces proches, ces amis que vous pleurez, qui devront une éternelle vie au coup même qui n'a retranché peut-être que quelques jours à leur vie périssable !

» Et pour élever plus haut encore nos vues, quel poids mis dans la balance où Dieu pèse notre avenir, quo tous les sacrifices, tous les actes de charité que l'on a vus dans toute notre France, dans ce pays dont le cœur est resté si généreux, si noble, si chrétien !

» Par-dessus tout, quelle impression a dû produire l'héroïsme du Clergé ! Combien a nécessairement grandi dans la conscience des peuples cette autorité divine, dernière ressource morale qui reste à notre société !

» Le dévouement du clergé de ce diocèse a été particulièrement admirable, unanime. Lorsqu'on a voulu honorer par des distinctions humaines ces sacrifices dont la récompense est au Ciel, si nous avons été consulté, il nous aurait été impossible de désigner quelques-uns de nos prêtres, nous aurions dû les nommer tous.

» C'est, du reste, un privilège inaliénable du sacerdoce catholique que d'avoir eu toujours une charité égale aux plus grandes calamités. Cela se comprend. Le sacerdoce de l'Église est la participation la plus intime à la paternité de Dieu. C'est par le prêtre que Dieu transmet au monde la véritable vie, non celle qui s'éteint dans le tombeau, mais celle qui a son terme dans l'éternité. Le prêtre est père, dans le sens le plus élevé que présente ce titre divin. Sa paroisse c'est sa famille, il n'en a point d'autre. Il ne faut pas qu'un autre amour puisse amoindrir en lui cet amour surnaturel. Ce n'est pas trop de tout le cœur d'un prêtre pour aimer ces âmes que l'Homme-Dieu a aimées jusqu'à mourir pour elles. Celui qui les lui a données se donne à lui tous les jours. Le prêtre se nourrit à l'autel de la

substance même du Christ, et avec le Christ l'esprit de sacrifice s'incorpore en lui. Aussi les sacrifices les plus surnaturels sont, pour ainsi dire, sa vie naturelle. Ils ne doivent point étonner. Vous connaissiez N. T.-C. F., la foi, la piété de vos prêtres : vous pouviez prédire leur charité. »

CONCILE DE SOISSONS. — L'homme s'agite et Dieu le mène. Qui eût dit qu'une révolution qui avait eu pour prétexte la liberté des banquets, aurait pour résultat la liberté des Conciles ? C'est cependant ce qui arriva. Peu de temps après les événements de Février, un certain nombre de prélats, réunis à Paris, conçurent le projet d'un Concile plénier en France, et s'adressèrent au Pape pour obtenir l'autorisation de le convoquer. Le Souverain Pontife ne jugea pas le moment opportun, mais il exprima le désir que l'on profitât des circonstances pour reprendre l'usage des conciles provinciaux. Il appartenait, ce semble, à l'éminent archevêque qui, par ses savants écrits, avait donné au clergé français une impulsion salutaire de soumission et de respect envers le Vicaire de Jésus-Christ, de prendre l'initiative d'une mesure recommandée par Rome. Dès le mois de juin, écrivant à son nouveau suffragant et ancien ami pour le féliciter de sa promotion à l'épiscopat qu'il désirait depuis longtemps, il lui communiquait ses intentions et réclamait son avis sur le mode d'exécution. Le 25 juillet 1849, il publia la lettre officielle de convocation, qui fixait l'ouverture du Concile au 4<sup>er</sup> octobre, jour où l'église de Reims célèbre la fête de la translation du corps de saint Remy. Loin de se plaindre d'être arraché sitôt à ses diocésains, Mgr de Salinis se félicitait « de l'heureuse coïncidence qui le fai-

avait arriver à l'épiscopat lorsqu'arrivait pour l'Église de France ce jour, qu'elle appelait de ses vœux depuis deux siècles, où elle a pu reprendre l'usage de ces saintes assemblées prescrites par les canons, si fort recommandées par l'antiquité, si merveilleusement propres, comme l'expérience de tous les âges l'a prouvé, à renouveler les forces, à retremper la vie de l'épiscopat.

» Quel meilleur noviciat pour un nouvel évêque, N. T.—C. F., qu'un Concile ! Nous l'avons bien vivement senti pendant toute cette laborieuse et si douce retraite où il nous a été donné de vivre d'une même vie avec les saints et vénérés collègues auxquels Dieu venait de nous associer. Ces trésors de sagesse ouverts à notre inexpérience, ces lumières qui éclairaient nos doutes, ces exemples surtout, ces vies si épiscopales que nous avions devant les yeux comme une leçon vivante de tous les nouveaux devoirs qui nous avaient été imposés ; que dirai-je enfin ? l'effusion de l'esprit de Dieu si visible pendant ces saints jours : tout a dû nous faire espérer que quelque force serait communiquée à notre faiblesse, et que nous sortirions de ce cénacle un peu plus évêque que nous n'y étions entré. »

Ce fut un beau jour pour l'illustre métropolitain de Reims et pour ses suffragants que celui où ils purent renouer le fil de ces saintes assemblées dont l'influence fut si féconde en résultats heureux pour l'Église et pour la société ! Le ciel semblait sourire à cette utile restauration en disposant tous les esprits et tous les cœurs. Les évêques, les délégués des chapitres, les théologiens, les canonistes réunis dans le séminaire de Soissons, vivaient, sous l'œil de Dieu, d'une vie com-

mune, vie d'intimité et de douce effusion, vie laborieuse et occupée.

« Je suis, écrivait le nouvel évêque d'Amiens, depuis environ quinze jours à Soissons, réuni en concile avec l'archevêque et les évêques de la province de Reims. Il est possible que vous ne sachiez pas parfaitement ce que c'est qu'un concile. Je ne le savais pas moi-même avant celui auquel j'assiste.

» Un concile, c'est la chose la plus sainte, la plus vénérable, la plus utile. Je pardonnerais à la République quand elle n'aurait rien fait que de nous permettre de ressaisir cette liberté dont l'Église était dépouillée depuis si longtemps. J'espère que nos assemblées auront les résultats les plus heureux pour le bien de la religion. J'espère en particulier que Dieu bénira le concile auquel je prends part dans ce moment, et où il y a une unanimité de vœux, un esprit de zèle et de charité vraiment admirable.

» Cette pensée soutient, et fait que l'on ne se sent pas fatigué par la vie fatigante et vraiment sévère que nous menons. Depuis cinq heures et demie du matin, où l'on sonne le lever, jusqu'à neuf heures du soir où l'on fait la prière en commun, excepté les repas, pas un moment de relâche, surtout pour les évêques. Outre les congrégations générales, nous avons des réunions particulières, des commissions à présider, pas un instant à nous dans toute la journée..... »

» † ANTOINE, évêque d'Amiens.

» 12 octobre 1849. »

Le concile de Soissons marquera une date importante dans l'histoire ecclésiastique de ces derniers

temps. Les questions les plus graves du dogme, de la morale, de la discipline y furent traitées et résolues au point de vue purement catholique, en dehors des préjugés d'école ou de nation (1). Il ne nous appartient pas d'indiquer la part qui revient à l'évêque d'Amiens dans les résolutions du concile ; nous nous contenterons de rapporter les paroles d'un de ses collègues dans une circonstance tristement solennelle :

« Je ne vous dirai pas combien l'amabilité de notre nouveau collègue contribua à rendre notre séjour à Soissons plein de charme et de doux souvenirs. Mais, vous le savez, ce premier concile de la province de Reims est marqué d'un caractère qui fait sa gloire. Les droits du Souverain Pontife, tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel, y furent hautement proclamés ; certaines doctrines, libres encore, mais à notre avis très-funestes, y furent improuvées, et le retour à la Liturgie romaine, pour tous les diocèses de la province ecclésiastique de Reims, y fut solennellement décrété. Votre évêque prit une large part à tous ces actes mémorables. Sans doute il ne lui appartenait pas de donner l'impulsion aux travaux du concile ; la Providence nous avait ménagé un guide docte et sûr en la personne de l'éminent cardinal qui devait présider aujourd'hui cette cérémonie (2), et que les motifs les plus graves ont retenu dans la capitale. Mais préoccupé, comme Mgr de Salinis l'était depuis si longtemps, de cette pensée que le salut de l'Église et de la société est dans une union plus intime que jamais avec le Siège apostolique ; que des fils sont bien à plaindre quand ils

(1) Voir pour le détail de ces décrets, *Vie de Mgr Gerbet*, tome II page 262.

(2) La déposition du cœur de Mgr de Salinis dans la chapelle Sainte-Theudosie de la cathédrale d'Amiens.

mesurent leur obéissance à l'égard du meilleur des pères; qu'il y a toujours danger pour des passagers à se placer sur les bords de la barque, et que le plus sûr est d'être au centre, d'être tout près du pilote; préoccupé, dis-je, de cette pensée qui fut celle de toute sa vie, Mgr l'évêque d'Amiens devait exercer, et il exerça réellement sur le concile une puissante influence. Doué d'un rare talent de persuasion, il faisait accepter ses idées sans le moindre froissement. On a vu depuis combien ces tendances vers Rome étaient salutaires. Des jours de douleur sont venus, des jours d'angoisse, des jours d'alarmes; et jamais, à aucune époque de l'histoire de l'Église, l'Épiscopat français ne s'est montré plus unanime dans l'amour du saint Siège apostolique, dans la soumission, je ne dirai pas à ses ordres, mais à ses désirs, dans la défense de ses droits sacrés.» (Oraison funèbre prononcée par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais).

ÉTAT DES ESPRITS A AMIENS. — Préparé par ce qu'il appelait son noviciat, Mgr de Salinis aborda avec une confiance plus sûre d'elle-même le ministère épiscopal, toujours difficile sans doute, mais qui, sous certains rapports, semblait l'être moins dans les circonstances que traversait la France. La commotion de février et les terribles événements de juin avaient eu pour résultat providentiel de rapprocher tous les hommes d'ordre, divisés jusque-là par des préventions étroites ou par des convictions différentes. La fusion avait, à Amiens, un caractère d'universalité et d'intimité, qui provenait des excellentes dispositions du pays, essentiellement conservateur et religieux, et de la haute intelligence des administrateurs, de celui en particulier qui était



placé à la tête du département. Sous l'habile et sage direction de M. Léon Masson, puissamment secondé par une influence d'autant plus attrayante qu'elle s'ignorait elle-même et qu'elle cherchait davantage à s'effacer, la préfecture d'Amiens était devenue un terrain neutre, ou plutôt un terrain ami, sur lequel se groupaient pour s'entendre tous les hommes de bien, à quelque drapeau qu'ils eussent appartenu. Loin d'être exclu de ce rapprochement, le clergé était appelé à le cimenter. Dans les hautes sphères gouvernementales comme dans les administrations intermédiaires, on avait momentanément oublié les sottes traditions qui faisaient considérer le clergé comme un ennemi contre lequel il faut se tenir en garde : la bienveillance avait remplacé la suspicion. L'histoire rendra cette justice au clergé, qu'il n'abusa pas de ces favorables dispositions pour son intérêt personnel; lui était-il défendu d'en profiter dans l'intérêt de la religion, en particulier dans l'intérêt des églises si dépouillées et si nécessiteuses? Mgr de Salinis ne le crut pas.

DÉGAGEMENT ET RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE. — Notre-Dame d'Amiens est un des plus beaux fleurons de la couronne architecturale du moyen-âge. Debout depuis plus de six siècles, dominant comme une reine les habitations de l'homme, elle fait l'admiration de tous les étrangers. Les nombreux visiteurs qui, arrivant de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, s'arrêtaient pour contempler ce chef-d'œuvre, étaient désagréablement impressionnés par la vue des noires masses que l'on avait laissées s'établir dans l'intervalle des contre-forts. A plusieurs reprises on avait essayé de faire disparaître ces constructions parasites qui ne

nuisaient pas seulement au coup d'œil, mais qui compromettaient la solidité; on n'avait pas pu réunir dans une résolution commune toutes les volontés dont le concours était nécessaire. Sous l'influence de l'esprit conciliant du nouvel évêque, grâce au précieux concours d'un des plus habiles architectes de France, les dissentiments s'aplanirent; un plan général de dégagement et de restauration fut dressé et approuvé. Avant de quitter Amiens, Mgr eut la consolation de le voir en grande partie exécuté. Quand on lit l'histoire, on remarque que c'est au milieu des contradictions que les œuvres qui ont laissé quelque trace se sont accomplies. Ainsi en fut-il de cette œuvre de restauration. Aujourd'hui, il n'y a plus que des approbateurs, et nous pouvons revendiquer comme un des titres de gloire pour l'épiscopat de Mgr de Salinis, d'avoir contribué à la restauration de sa cathédrale.

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE. — ESPRIT DE CETTE ADMINISTRATION. — L'administration de Mgr de Salinis à Amiens fut sage et féconde; sage par l'esprit qui l'anima, féconde en œuvres.

Nous voudrions essayer de caractériser l'esprit et de raconter les œuvres.

La pensée qui domina l'épiscopat de Mgr de Salinis fut celle qu'il manifestait à son clergé réuni en synode : « Vous pouvez, messieurs, avoir la confiance que tous nos travaux, ceux de nos synodes comme ceux de nos conciles, sont dans la ligne visiblement tracée, pour le moment actuel, par le doigt de la Providence. Le trait caractéristique de cette époque c'est le *mouvement vers Rome*.

» Qu'importe que quelques hommes croient pouvoir barrer le chemin qui conduit à Rome avec leurs petites

idées, leurs petites susceptibilités, le petit droit qu'ils ont fabriqué à leur usage; vieux enfants qui s'imaginent que ces toiles d'araignée pourront arrêter le mouvement qui emporte les esprits vers le centre de l'unité.

» Pour nous, messieurs, continuons de travailler, avec un esprit de paix sans doute, mais aussi avec une *inébranlable fermeté*, à cette reconstruction religieuse et sociale dont Dieu place le plan sous nos yeux. »

Cette pensée n'était pas chez l'éminent prélat le résultat d'un système conçu *à priori*, ni l'effet d'une imagination exaltée; c'était une conviction profonde appuyée sur l'étude qu'il avait faite du passé et sur la connaissance qu'il avait des nécessités du présent. Examinant, en présence de ses prêtres, les causes de la Révolution, il disait :

« L'origine du mal par lequel l'action de l'Église en France a été affaiblie et par suite tout l'ordre social ébranlé, ruiné, doit sans doute être recherchée en dehors de l'Église. La cause la plus active, la plus fatale, ce fut, il faut bien le dire, l'aberration du pouvoir. Néanmoins, nous devons le reconnaître, la déviation du clergé français y contribua pour une large part. Pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, l'épiscopat français formait comme un corps d'armée séparé de son général en chef, et qui tôt ou tard devait succomber. Voilà pourquoi, à part de nobles exceptions, malgré de courageuses et admirables résistances, tout le dernier siècle ne fut qu'une grande *déroute*....

» Le présent non moins que le passé impose aux Églises de France l'obligation de resserrer les liens qui les unissent à Rome.

» Ce siècle est marqué d'un caractère tout particu-

lier. Il est né dans un abîme ; il n'a hérité du siècle qui l'a précédé rien que des doutes et des ruines. Voilà cinquante ans que la société essaye de relever ces ruines. L'histoire de ces cinquante années n'est qu'une suite de crises et de destructions. Regardez autour de vous, et vous ne verrez que la poussière qu'ont laissée après eux les établissements successifs que les hommes ont cherché à élever sur ces ruines, et qui se sont brisés les uns après les autres.

» Qu'est-ce donc que l'époque où nous vivons ? Est-ce la fin du monde, ainsi que quelques personnes ont cru le voir ? Est-ce l'époque finale, la transition du temps à l'éternité ? Touchons-nous aux derniers jours du monde ? S'il en était ainsi, messieurs, je vous dirais : c'est un motif puissant de nous serrer davantage contre le siège de Pierre et de lui demeurer plus attachés que jamais. Car enfin le siège de Pierre est la dernière chose que le flot du temps emportera, puisque les promesses du temps lui ont été données. Là, nous pourrions jusqu'au dernier moment recueillir la vie d'en haut. De même que l'humanité déchue se trouvait toute renfermée en Adam, de même l'humanité régénérée est en Jésus-Christ, et par conséquent, ici-bas, en celui qui représente Jésus-Christ, qui est son Vicaire, et je me figure que le dernier homme sur la terre sera un pape, qui, après avoir jeté une dernière bénédiction à la ville et au monde, descendra lui-même dans la tombe, et puis ira prendre possession du ciel.

» Ainsi, encore une fois, soyons plus unis que jamais, serrons-nous sous la main du pontife romain pour recueillir sa bénédiction suprême ; ce sera là notre assurance.

» Mais je vous dirai que je ne crois pas que notre époque soit la fin des temps. Tout ce que j'ai pu faire d'études sur le passé, d'observations sur le présent, m'ont amené à d'autres pensées. Non, je ne crois pas que le monde ait fait son temps, que nous touchions à cette dernière époque prédite par nos Livres Saints. Si j'osais le dire, je serais plutôt convaincu que le monde est très-jeune, que les crises actuelles ne sont que les étapes d'une adolescence qui sera tôt ou tard domptée par l'Église.

» Quand je vois dans l'Écriture sous quelles images le royaume de Jésus-Christ a été représenté par les prophètes, quand je pense que ce royaume doit embrasser le monde tout entier, toutes les nations, toutes les îles les plus lointaines ; lorsque je considère que les oracles du Nouveau Testament développent les avantages des promesses divines dans ces paroles : *Allez, enseignez toutes les nations, etc. ; toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre*, et tant d'autres textes que vous savez, il me semble qu'il reste beaucoup à faire pour que les promesses divines soient accomplies. D'abord, le passé qui précède la Rédemption, n'est représenté que par le peuple juif, composé sans doute d'élus, d'hommes éclairés par les rayons de la révélation primitive, mais se mouvant au milieu des rêves et des erreurs de toute sorte qui enveloppaient le monde. Et depuis la prédication de l'Évangile, ce fleuve de vérité qui a coulé à bords très-larges n'a pas encore inondé toute la terre ; que de pays encore où l'Évangile n'a pas été entièrement promulgué, dont il n'a pas encore pris possession !

» Je ne suppose donc pas que nous soyions au terme

des promesses divines. Lorsque je pénètre dans le sein de Dieu et que je cherche à comprendre l'acte d'amour infini dont la rédemption a été la manifestation, il me semble que l'expansion de cette manifestation doit être plus grande, il me semble qu'il n'y a point de terre, qu'il n'y a point de pays qui doive en être privé.

» L'époque actuelle est une époque de transition et de régénération, c'est la veille d'une ère nouvelle. C'est là ce qui explique tous les événements, tous les caractères de ce temps-ci. Les révolutions, le mouvement de ce siècle n'auraient pas sans cela une complète raison d'être à mes yeux, je ne crains pas de le dire ; il est évident pour quiconque a réfléchi sur les dangers dont la barbarie par la révolution menace la civilisation moderne, nous sommes dans un temps où le catholicisme peut seul régénérer le monde. C'est la mort que nous avons devant nous, ou la vie par le catholicisme. Donc Rome est le centre des espérances de la catholicité ; donc c'est de Rome que doit partir le mouvement régénérateur des sociétés humaines ; la papauté comprend d'ailleurs les préoccupations, les intérêts qui dans ce moment attirent tous les regards.... »

L'union avec Rome n'était pas seulement, pour Mgr de Salinis, un principe spéculatif ; il y trouvait une règle de conduite. Rien dans le monde ne représente mieux le gouvernement de la Providence que la manière dont les Souverains Pontifes, assistés par l'Esprit-Saint, dirigent et gouvernent l'univers catholique. Charité douce et ferme, indépendance conciliante, sage maturité, tels sont les caractères de cette administration

inspirée que l'évêque d'Amiens s'efforça d'imiter. • L'administration de l'Église, disait-il à ses prêtres, est charitable et forte. La puissance spirituelle ne semble lui avoir été donnée qu'à condition qu'elle en userait avec une parfaite charité. *Pierre, m'aimez-vous? Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* En ne conférant la plénitude de l'autorité au chef de ses apôtres qu'après avoir exigé de lui une triple manifestation de son amour, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a montré qu'il entendait faire de tous les membres de son Église, un seul cœur et une seule âme. Il a voulu, en effet, que ses pontifes et ses prêtres se montrassent grands aux yeux du monde, en donnant à leurs frères l'exemple d'une parfaite charité, et cela, malgré l'opposition qui semble naturellement devoir exister entre des supérieurs qui sont investis du droit de commander, et des inférieurs qui sont tenus à obéir.....

» Non-seulement l'administration de l'Église est pleine de charité, mais encore elle est pleine de force, car l'amour est fort comme la mort, *Fortis est ut mors dilectio* (Cant. VIII, 6); et la vraie sagesse atteint énergiquement d'une extrémité à l'autre, et elle dispose toutes choses avec douceur, *attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* (Sap. VIII, 1.) »

L'administration de Mgr de Salinis eut ce double caractère; elle fût paternelle et ferme. Fidèle au conseil de l'apôtre qui ne veut pas que l'évêque domine avec hauteur sur son clergé, il était bon pour ses prêtres; il les aimait. Si le devoir l'obligeait à prendre quelque mesure pénible, il s'efforçait d'en adoucir la rigueur par les formes dont il l'entourait.

C'est surtout dans les réunions du clergé, retraites, synodes, ou bien encore dans les visites du diocèse que le cœur du père et de l'évêque se manifestait tout entier : Il ouvrait, dans toute sa plénitude, son trésor de bon père de famille, et il était heureux, il jouissait. Voici comment, après la première réunion des doyens du diocèse, il exprimait la joie dont son cœur débordait :

« Nous chercherions vainement des paroles pour rendre l'impression qu'ont laissée en nous les quelques jours trop rapides passés au milieu de ces vénérables Doyens, en qui il nous semblait voir toute l'âme, pour ainsi dire, du clergé et de l'Église à laquelle Dieu nous a donné. « Il est bon, il est doux pour des frères d'habiter ensemble ! » C'est ce que nous nous étions dit bien souvent à Soissons. C'est ce que nous redisions, c'est ce que nous éprouvions de nouveau, et avec ce je ne sais quoi de plus doux, de plus vif, qui se rencontre naturellement dans une fraternité plus intime. Quel lien de famille, en effet, plus étroit que celui qui relie, dans le cœur de l'Homme-Dieu, des Prêtres et leur Évêque, instruments du même dessein d'amour, associés à la même paternité, chargés d'enfanter en commun à Jésus-Christ des âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort.

» C'est ainsi que tous ces Prêtres respectables entendaient leurs rapports avec nous : cela fut visible pour nous dès le premier moment ; nous comprimes que nous n'avions qu'à ouvrir et à laisser parler notre cœur : tous les cœurs nous répondirent..... »

Ce que l'évêque exprimait en termes si bien sentis,



les prêtres le ressentaient et l'exprimaient à leur manière. Beaucoup disaient, après des retraites ou des synodes : « Vraiment nous ne connaissions pas notre évêque. Il est bien bon ! »

La bonté ne nuisait pas à la fermeté. Par caractère, et par raison fondée sur l'expérience, Mgr de Salinis n'aimait pas les décisions précipitées. Avant de s'arrêter à une mesure importante, il la pesait mûrement dans son esprit ; il consultait les personnes revêtues de sa confiance, provoquait même habilement l'avis de ceux qui sans caractère officiel pouvaient lui fournir des renseignements utiles ; demandait à Dieu la grâce de l'éclairer ; laissait au temps, qu'il considérait, avec de Maistre, comme le premier ministre de Dieu au gouvernement de ce monde, par conséquent aussi comme un de ses plus utiles auxiliaires, le soin d'aplanir beaucoup de difficultés plus apparentes que réelles. Ce n'était qu'après ces retards calculés, qui, quelquefois, le faisaient accuser de lenteur, qu'il s'arrêtait à une détermination. Une fois la décision portée, il la maintenait avec d'autant plus de fermeté qu'il avait mis plus de temps à la former. Il eût été bien inutile dans ces circonstances de chercher à en entraver l'exécution par des influences, surtout par des influences étrangères à l'Église. Nul n'était plus jaloux que lui de conserver intacte l'indépendance du ministère épiscopal. L'année qui suivit son installation, le directeur d'un établissement de l'État voulut interdire dans la chapelle de la maison la lecture d'un mandement prescrivant un *Te Deum* à l'occasion de la rentrée de Pie IX à Rome. Il s'agissait d'un droit inhérent à la charge pastorale ; avec tous les ménagements dus à une position hono-

nable (1), Monseigneur fit reconnaître et respecter son autorité. Il ne se montra pas moins ferme dans une autre circonstance où les intérêts du catholicisme se trouvaient en présence des prétentions d'un culte dissident. Sa fermeté n'avait rien de cette raideur qui indispose ou aigrit ; elle était essentiellement conciliante. Pendant son épiscopat de huit ans à Amiens, où il eut à traiter des affaires graves, épineuses, avec les diverses administrations qui se succédèrent, aucun nuage ne troubla jamais l'harmonie des bonnes relations. Ce qu'il pratiquait, il ne cessait de le recommander à ses prêtres. « Je sais bien, leur disait-il, qu'il ne dépend pas toujours de vous d'éviter les conflits, mais je suis certain que, si vous êtes animés d'un esprit conciliant, vous pourrez en éviter les trois quarts et aplanir les autres sans trop de peine. » Ses exhortations et ses exemples produisirent des résultats auxquels les chefs des diverses administrations ne cessaient d'applaudir.

INSTRUCTIONS PASTORALES. — Dans un temps où la plupart des chrétiens ressemblent à ces enfants dont parle saint Paul, qui se laissent entraîner à tout vent de doctrine, le principal devoir d'un évêque est de maintenir, en l'expliquant et la développant, la doctrine catholique. Il doit aussi combattre avec vigueur les faux principes, qui, adoptés aveuglément par les masses incapables de réfléchir, deviennent la source de funestes préjugés, quelquefois hélas ! de haines irréconciliables. Quand on examine de près l'état actuel des esprits, on ne peut s'empêcher de reconnaître la fatale influence de certaines idées métaphysiques. Énoncées souvent

(1) Le Ministre avait prononcé la destitution du Proviseur ; Monseigneur obtint qu'il fût maintenu.

sous des formules abstraites, on les aurait crues inoffensives, mais il y a dans les masses comme une logique inflexible qui déduit des principes faux les conséquences funestes qui y sont renfermées. S'il appartient aux pasteurs secondaires de combattre les erreurs populaires, le rôle de l'épiscopat ne semble-t-il pas être d'étouffer dans leur germe les idées d'où ces erreurs sortiront comme fatalement? Sentinelle d'Israël, c'est à l'évêque que s'adresse cette interrogation: *Custos, quid de nocte?*... Voilà pourquoi, dans un temps comme le nôtre, les Lettres et Instructions pastorales de nos évêques ont une si haute portée. Mgr de Salinis était tellement convaincu de cette vérité que, si sa santé n'y eût mis obstacle, il eût voulu, dans une série d'instructions pastorales, aborder de front toutes les questions qui préoccupent les esprits. Toutes les fois qu'une occasion se présentait d'expliquer un point de la doctrine catholique mal compris, soit en lui-même, soit dans ses applications, il la saisissait avec empressement. L'autorité municipale d'Amiens lui demande-t-elle de bénir un marché nouveau, il en profite pour expliquer l'intervention de l'Église dans les transactions commerciales. Appelé par une société savante, *les Antiquaires de Picardie*, à bénir la première pierre d'un musée, il montrera l'alliance nécessaire et féconde de la religion et des arts. Les événements politiques lui fournissent des occasions précieuses de faire comprendre l'influence sociale du christianisme. Nous touchons ici à une question délicate, que nous ne croyons pas cependant devoir esquiver. A l'occasion du rétablissement de l'Empire, Mgr de Salinis publia une Instruction pastorale qui eut un retentissement très-considérable.

Rarement une question plus brûlante avait été traitée dans une lettre pastorale ; rarement aussi, disons-le, la logique et l'éloquence s'étaient élevées plus haut. L'Instruction était divisée en deux parties. Dans la première, le prélat examinait, au point de vue théorique, les diverses solutions données par les théologiens à la question de l'origine du pouvoir, et il énonçait une opinion mitoyenne qui lui paraissait concilier toutes ces solutions. Dans la seconde partie, il faisait l'application des principes aux événements qui venaient de s'accomplir. C'est cette seconde partie surtout qui éveilla des réclamations de nature très-diverse, mais qui participaient toutes plus ou moins à la vivacité des impressions du moment. La société des *Francs-Juges*, une branche probablement de la franc-maçonnerie, fit parvenir par la poste un arrêt ainsi conçu :

F 21 p. 42. R. c 3.

*Ici le sceau :*

Francs-Juges.

·VV.

Répu. univ.

SALINIS, ÉVÊQUE.

*(Hautè infamie.)*

« L'heure a sonné. Votre mandement a provoqué une lumière des F. J.

» Elle s'allumera le 30 octobre à 10 heures.

» Vous pourrez vous défendre en démontrant le but de votre conduite et de votre mandement.

» T. V. V. F. J. »

Condamné pour *haute infamie* par les Francs-Juges, l'évêque d'Amiens dut subir une condamnation moins sévère sans doute dans la forme, mais qui fut plus pénible pour son cœur, parce qu'elle émanait de ses meilleurs amis, de ceux avec qui jusque-là il avait vécu en communion d'idées et de sentiments, et qui ne voulurent voir dans sa démarche qu'une défection et une apostasie politique (1). On blâmait avec sévérité la forme sous laquelle se produisait ce que l'on ne voulait consi-

(1) Un des dissentiments les plus pénibles pour Monseigneur, à raison de la forme sous laquelle il se produisit, fut celui du R. P. Lacordaire. Au lendemain de la révolution de février, les deux amis étaient encore en accord parfait.

• Vos réflexions sur l'état général des choses sont conformes à ce  
• que je pense moi-même. L'Europe du xvi<sup>e</sup> siècle, du traité de West-  
• phalie, de Louis XIV et de Napoléon, se détruit sans retour; cela est  
• manifeste. Mais nous aurons bien du mal à nous constituer. La de-  
• vise de l'Europe est aujourd'hui celle-ci : *Monarchie je ne veux,*  
• *république je ne sais.* Le Christianisme seul est prêt et deviendra un  
• peu plus tôt ou un peu plus tard le grand ouvrier de l'avenir, comme  
• il l'a été du passé.

• Je vous renouvelle, mon cher ami, mes remerciements et l'expres-  
• sion de mes sentiments bien affectionnés.

• FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

• des F. Prêch.

• 2<sup>e</sup> mars 1848. •

Quelques années après, les remerciements et l'affection avaient fait place à des plaintes et à des récriminations. Ne semble-t-il pas cependant que, dans des temps comme les nôtres, l'amitié et les sentiments qui en découlent devraient toujours rester étrangers aux dissentiments politiques ? « Je ne dissimulerai pas  
• à Votre Grandeur que depuis quelques années bien des choses nous ont sépa-  
• rés. *L'Univers* est à mes yeux la négation de tout esprit chrétien et de tout  
• bon sens humain, une sorte de gageure soutenue contre tous les sentiments  
• de l'humanité contemporaine, et dont il ne faudrait que rire, si le ton, les  
• doctrines et les procédés ne donnaient une prise sérieuse aux ennemis de notre  
• foi. Je ne crois pas que jamais l'Eglise ait été défendue par d'aussi pauvres  
• personnages et d'aussi pauvres théories. Si ma foi n'était pas aussi profonde  
• par la grâce de Dieu, je crois que le spectacle plus que toléré qu'ils nous  
• offrent, n'eût pas été sans péril pour mon âme. C'est vous dire, Monseigneur,  
• pour ne pas vous parler du reste, à quelle distance une singulière fortune  
• nous a placés l'un de l'autre. C'est pour moi un regret ; c'est aussi un en-  
• seignement. En voyant l'école sortie des ruines de l'abbé de Lamennais et

dérer que comme une adhésion à l'Empire. Pourquoi, disait-on, transformer une question purement politique en question religieuse? N'y a-t-il pas danger à soumettre à discussion la parole de l'évêque qui ne devrait rencontrer chez tous les fidèles qu'obéissance et soumission? Cette observation était grave; Mgr de Salinis en reconnut plus tard la valeur. On contestait aussi l'opportunité d'une manifestation qui se précipi-

l'étrange filiation qui lie ce qui est à ce que j'ai vu en 1824, je comprends mieux la chute de cet homme célèbre, et la vengeance anticipée que Dieu a prise dans sa personne de tout ce qui devait renaître de sa poussière. L'histoire lui demandera compte un jour de sa postérité, et sa postérité expliquera ce que sa vie aura pu laisser dans l'ombre.

» Ce peu de mots vous dira, Monseigneur, ce que je pense et ce que je suis. » Ma consolation au milieu de si grandes misères morales est de vivre solitaire, » occupé d'une œuvre que Dieu bénit, et de protester par mon silence, et de » temps en temps par mes paroles, contre la plus grande insolence qui se soit » encore autorisée du nom de J.-C.

» Je n'en conserve pas moins, Monseigneur, le souvenir de temps qui furent » autres, et je ne désespère pas de voir dans des jours meilleurs se rapprocher » bien des intelligences aujourd'hui séparées. C'est mon vœu le plus ardent.

» Veuillez en agréer l'assurance et l'hommage respectueux avec lequel je suis,

» Monseigneur,

» un de vos anciens compagnons d'armes,

» FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

» des F. Prêch. »

» Sorèze, 24 décembre 1858. »

Les panégyristes du R. P. Lacordaire m'ont accusé d'imprudence — voir l'Avant-Propos du Testament du R. P. Lacordaire, page 17 — pour avoir publié cette lettre mémorable, qui est, suivant eux « un de ses plus beaux titres de gloire. » — J'ai recueilli moi-même ce propos de la bouche du comte de Montalembert; j'ai peine dès lors à comprendre en quoi j'ai pu être imprudent, puisque je n'ai fait qu'ajouter un nouveau fleuron à la couronne déjà si brillante du R. P. Lacordaire. — M. Foisset, dans la première édition de la *Vie du R. P. Lacordaire*, tome II, pages 219 et suiv., avait répété l'accusation d'imprudences formulées par le comte de Montalembert, en l'aggravant de l'intention « d'accuser sans nécessité la mémoire du Père; » j'ai lieu d'espérer qu'après les explications particulières qui ont eu lieu entre nous, il sera, dans la deuxième édition, plus juste appréciateur de nos intentions.

fait pour ainsi dire au-devant d'un gouvernement dont rien ne faisait encore connaître les principes et les tendances. Le nouveau pouvoir était-il assez bien assis pour qu'on pût le considérer comme un pouvoir de fait? Avait-il, en dehors des circonstances qui lui avaient donné une existence en quelque sorte forcée, des garanties suffisantes de durée? N'était-ce pas une bien lourde responsabilité d'engager le clergé à prêter au nouveau pouvoir non-seulement une obéissance passive, mais un concours actif? Monseigneur n'ignorait aucune de ces objections que ses plus intimes n'avaient pas craint de lui exprimer dans toute leur force; un instant il parut les agréer; sur les instances d'un de ses grands vicaires, il modifia jusqu'à trois fois le texte de son instruction, mais, après mûre réflexion, il crut remplir un double devoir en manifestant hautement ses convictions :

« Un devoir envers l'Église. Est-ce que l'Église n'est pas en butte à toutes les accusations que nous nous sommes efforcé de détruire? Est-ce que nous avons réfuté autre chose que ce que l'on entend tous les jours? Or, le prêtre, l'évêque doivent se porter partout où l'Église est attaquée. La crainte d'être mal compris, de voir dénaturer nos paroles et peut-être même nos intentions, d'encourir personnellement les reproches qu'on adresse au clergé, loin de nous arrêter, n'était qu'un encouragement. Qu'on nous permette de le dire, nous aimerons toujours à nous compromettre avec l'Église : nous serons heureux d'avoir une part dans toutes les injustices qu'elle peut avoir à souffrir. Grâce à Dieu, il ne saurait exister ni repos ni honneur pour nous, en dehors du repos et de l'honneur de l'Église.

» Nous étions également convaincu que nous servions les premiers intérêts de la société. L'Église, de nos jours, comme autrefois après la tempête qui emporta l'empire romain, seule debout, au milieu des ruines d'un monde écroulé, peut seule aussi nous apprendre à faire un monde nouveau. En nous unissant par le côté surnaturel de notre existence, elle nous dispose à nous entendre, à nous rapprocher dans l'ordre temporel. Les intérêts divins auxquels elle s'efforce de nous associer tous, sont un terrain neutre, où nous pouvons tous nous rencontrer : c'est, quel que soit le couronnement de l'ordre politique et social, une base que nous pouvons poser en commun. Donc tout ce qui nous isole de l'Église, tout ce qui diminue son influence et sa divine autorité, compromet notre avenir. »

Pour les personnes qui ont connu Mgr de Salinis, le secret mobile de sa conduite se trouve dans ces paroles : *Qu'on nous permette de le dire, nous aimerons toujours à nous compromettre avec l'Église; nous serons heureux d'avoir une part dans toutes les injustices qu'elle peut avoir à souffrir.* C'est ce sentiment de dévouement chevaleresque à l'Église, peut-être poussé à l'extrême dans la circonstance présente, qui dicta cet acte solennel d'adhésion, ainsi que les démarches qui en furent la conséquence. Les esprits surexcités par les passions du moment cherchèrent dans des calculs d'ambition ou de vanité l'explication d'une conduite qui ne descendit jamais à de si vulgaires pensées (1).

Le mandement sur la guerre d'Orient eut aussi un très-grand retentissement, mais il suscita moins d'op-

(1) Voir, aux pièces justificatives, des explications plus complètes.



positions. Tout le monde, à la vérité, n'envisageait pas du même point de vue une lutte où nous avons pour auxiliaires les Anglais, ennemis traditionnels de la France et ennemis systématiques du catholicisme, et les fanatiques sectateurs du Coran. On avait surtout de la peine à voir dans cette guerre une guerre de religion. Cependant, les considérations présentées par Monseigneur sur la politique moscovite, essentiellement schismatique et fatalement envahissante, étaient de nature à frapper les esprits sérieux. « J'ai lu, lui écrivait un catholique des plus distingués, votre mandement à l'occasion de la guerre d'Orient ; permettez-moi de vous exprimer les tressaillements que ces pages admirables m'ont fait éprouver. Si j'avais à en faire l'éloge, je ne saurais ce qu'il faut louer le plus : l'élévation de la pensée, la beauté du style, le bonheur dans l'expression, ou la connaissance approfondie de l'histoire des causes et des conséquences des événements... »

Le gouvernement ne se méprit pas sur la portée de cet acte épiscopal, qui imprimait à la lutte qu'il avait entreprise au nom d'intérêts politiques, très-légitimes assurément, le sceau d'une guerre religieuse.

« Je suis heureux, écrivait le ministre des Cultes, M. Fortoul, de pouvoir transmettre à Votre Grandeur l'expression de la vive reconnaissance de Sa Majesté pour les considérations si élevées où vous avez emprunté au passé ses enseignements et ses lumières pour éclairer sur le présent et rassurer sur l'avenir. »

Le retentissement de ces paroles éloquentes se fit sentir jusqu'à Constantinople et en Crimée. Un officier appartenant au corps expéditionnaire demanda la permission de traduire le mandement pour le répandre

parmi les populations orientales. Un autre officier écrivit *sous les murs de Sébastopol* réclamant un certain nombre d'exemplaires qu'il désirait distribuer autour de lui.

Si Monseigneur n'eût cherché que la gloire humaine, il eût pu être satisfait de tous les témoignages d'admiration qui lui étaient prodigués ; mais comme il n'avait en vue que la gloire de Dieu, il était bien plus heureux d'apprendre que sa parole d'évêque avait réveillé la foi dans le cœur de quelques chrétiens, qu'elle l'avait raffermie dans d'autres, et qu'elle avait réjoui les vrais croyants. C'est ce qui lui fit accueillir avec bonheur la lettre suivante, écrite sur le bord de la tombe par un homme dont le nom avait marqué dans les luttes parlementaires :

« Monseigneur,

» Je profite d'un reste de force que Dieu m'a laissé, dans ma quatre-vingt-dixième année, pour vous prier d'agréer l'expression de la reconnaissance que je vous dois pour vos bontés successives.

» L'envoi de vos mandements a réjoui ma vieillesse, et j'y ai reconnu la sainte inspiration qui les a dictés. C'est à mon avis un précieux monument de notre Église gallicane, et de la foi qui en est le fondement.

» Excusez-moi de m'arrêter ici, et de vous prouver que vos bontés, comme vos paroles, sont restées au fond de mon cœur.

» Veuillez m'accorder votre sainte bénédiction, et

croire à mes sentiments de respect et de haute considération.

» Votre tout dévoué serviteur,

» DE KÉRATRY.

» Port-Marly, 26 septembre 1859. »

ŒUVRES. — En essayant d'esquisser les œuvres qui ont été le fruit de l'épiscopat de Mgr de Salinis à Amiens, nous ne cédon pas au sentiment qui inspire d'ordinaire les historiens profanes, lorsqu'ils racontent les grandes actions de leurs héros. Les œuvres des évêques sont avant tout les œuvres de Dieu. Saint Paul, parlant de ses travaux évangéliques, comparables assurément aux exploits des plus illustres conquérants, disait avec un sentiment profond de conviction : Ce n'est pas moi qui ai fait ces choses ; c'est la grâce de Dieu avec moi : *Non ego autem, sed gratia Dei mecum*. Ainsi pense, ainsi parle tout évêque, animé de l'esprit de sa vocation. Ainsi parlait Mgr de Salinis. Racontant dans le deuxième synode d'Amiens les œuvres de son épiscopat, il en attribuait le mérite à Dieu, comme auteur principal ; aux prêtres, ses coopérateurs, comme instruments qui les avaient rendues possibles.

« En parlant des œuvres qu'il m'a été donné d'accomplir ou de préparer, je ne ferais, messieurs, que vous raconter vos propres œuvres. Sans l'appui que j'ai trouvé dans votre esprit de foi, sans le concours unanime que votre zèle m'a prêté, ce qui était facile eût été pour moi hérissé de difficultés : ce qui était

difficile eût été impossible. Si j'y ai eu une part plus grande, elle m'a été donnée, non par mes vertus, mais par mes fonctions, et cette part renferme, je le sais, une responsabilité plus grande aussi pour tout ce que la justice de Dieu voit de si imparfait, de si défectueux dans les actes mêmes où j'ai été le plus soutenu par sa grâce. »

Nous suivrons dans l'énumération de ces œuvres l'ordre suivi par le prélat lui-même.

### § I. — RÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE.

« La liturgie correspond à un des besoins les plus intimes de l'Église. La vie surnaturelle de l'Église ne se soutient que par des moyens surnaturels, et parmi ces moyens, la prière est la source ou la condition de tous les autres. De là l'importance que l'Église attache à sa propre prière, qui est la prière publique; de là ce travail suivi avec tant de persévérance par la papauté pour imprimer, autant qu'il est possible, à la liturgie, ces caractères d'unité, d'universalité, de stabilité, de sainteté qui sont les caractères essentiels de l'Église elle-même. Sortez de la grande règle tracée par les Papes et par les Conciles, ces caractères de la liturgie sont altérés à divers degrés, l'unité de la prière est attaquée en droit et en fait. En droit, puisque chaque évêque devient le maître de créer une liturgie particulière pour son diocèse; en fait, l'expérience ne l'a que trop prouvé. Le caractère d'universalité s'efface, dans la même proportion : une montagne, un fleuve, marquent les bornes de chaque liturgie. En passant d'un lieu dans un autre, la piété des fidèles est en

quelque sorte dépaysée. Quelle stabilité peuvent se promettre les liturgies locales : un évêque n'a-t-il pas le pouvoir de défaire ce que son prédécesseur a fait ? Et, quant à la sainteté de la liturgie, qui consiste dans sa parfaite conformité avec la foi et la piété, est-ce à chaque Église particulière qu'ont été faites les promesses de Jésus-Christ ? Si quelque altération fondamentale se produisait à cet égard dans la liturgie d'une Église, le vicaire de Jésus-Christ, à qui il a été dit : *Confirme tes frères*, userait sans aucun doute de son autorité pour y porter remède, et, après bien des troubles peut-être, le mal pourrait être réparé. Mais n'est-ce pas déjà un bien grand mal qu'une église soit exposée à une pareille maladie, et qu'un principe de mort puisse pénétrer dans son sein par ce qui forme le principal organe de sa vie divine ? Lui suffit-il d'ailleurs de pouvoir espérer qu'elle ne sera pas mortellement malade ? Ne doit-elle pas se prémunir contre tout ce qui pourrait altérer à quelque degré la perfection de la prière catholique ?

» Ne doit-elle pas aspirer, sous ce rapport en particulier, à cette plénitude de vie, dont elle n'a pas la source en elle ? Je sais qu'il ne faut pas prétendre à la parfaite uniformité jusque dans les plus petits détails ; mais entre l'unité nécessaire et les variétés indispensables, qui posera la limite ? où la trouverons-nous d'une manière sûre, si ce n'est dans les enseignements du Saint-Siège, dans les règles qu'il a établies ? Telle a été la pensée du décret du Concile de Soissons. Voici ce que nous avons fait pour arriver à son exécution.

» La question, telle qu'elle se posait, pouvait soulever des difficultés de diverse nature. Dans un diocèse où

le clergé serait généralement imbu de préventions peu favorables à cette grande réforme, un évêque ne pourrait la réaliser qu'en employant graduellement des moyens auxquels, grâce à Dieu, je n'ai pas dû recourir. Je n'ai pas tardé à reconnaître que, parmi vous tous, les cœurs y étaient déjà disposés, du moins par leur bonne volonté, que beaucoup d'intelligences y étaient préparées par leurs lumières. La question a été bien vite mûre. Le chapitre est allé au-devant de mes désirs avec un empressement exemplaire.

» J'ai reçu successivement des divers doyennés, une foule de renseignements sur les progrès que cette idée faisait dans les esprits. Je prévoyais le résultat le plus satisfaisant, mais il a dépassé mon attente, lorsque, dans notre premier synode, je vous ai vu émettre à l'unanimité le vœu du rétablissement de la liturgie romaine. »

Le résultat signalé par Monseigneur est un des faits les plus notables de son épiscopat, si nous parlions un autre langage, nous dirions un des plus beaux triomphes de son éloquence. Le synode, dans lequel se manifesta cette unanimité aussi édifiante qu'imprévue, était composé de tous les doyens, du plus ancien curé de chaque doyenné, et d'un prêtre délégué, au scrutin secret, par ses confrères. Plusieurs des délégués étaient venus à la réunion avec la pensée réfléchie d'obtenir l'ajournement d'une mesure dont ils redoutaient l'application; quelques-uns même n'avaient été désignés que parce que leur sentiment était connu. Monseigneur n'ignorait pas la divergence d'opinion qui existait parmi les membres du synode, mais il compta assez sur la gravité des motifs qu'il avait à

exposer pour entreprendre de la faire cesser. Dans deux réunions successives, il traita la question liturgique au double point de vue général et particulier; ses deux allocutions ne durèrent pas moins de deux heures chacune. Rarement, le prélat, toujours habile et insinuant, avait déployé plus de vraie et sympathique éloquence. On sentait dans ses paroles un accent de conviction mûrie par de longues et persévérantes recherches; un désir ardent de réaliser une pensée qui n'était pas la sienne, mais celle de l'Église. A mesure qu'il parlait, les difficultés qu'on avait entrevues disparaissaient l'une après l'autre, et lorsque, le discours terminé, on en vint à recueillir les votes, grande fut la surprise de les trouver unanimes. Dès ce moment, la réforme liturgique était opérée dans le diocèse d'Amiens, opérée sans agitation, sans secousse.

## § II. — ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES.

### I. — Organisation des études du petit séminaire.

« L'étude est l'aliment de l'esprit, comme la prière est l'aliment du cœur. Le prêtre, suivant un mot de la Bible, doit être un flambeau ardent et luisant. L'ardeur dont il doit être animé s'allume et s'entretient au feu sacré de la prière : la lumière qu'il doit répandre autour de lui a son foyer dans l'étude. Nous sentons tous vivement que dans ce siècle où règne l'idolâtrie des sens, il faut prier beaucoup; dans ce siècle tout ravagé par cette fausse philosophie, qui n'est que l'idolâtrie de la

pensée humaine, nous devons aussi beaucoup étudier. Nous le devons d'autant plus que le niveau de l'instruction requise pour chaque profession, pour chaque métier, s'étant généralement élevé, la masse du clergé resterait en arrière des autres classes, si elle ne faisait pas de progrès analogues dans l'instruction que demande notre saint ministère, qui est l'art des arts, et, si je puis parler ainsi, le métier divin où se fait l'œuvre de l'éternité.

» C'est dans cette pensée que le concile de Soissons a rendu un décret qui embrasse toute la suite des études cléricales. Pour entrer dans ses vues, nous nous sommes d'abord occupé de notre petit séminaire. Cet établissement n'est pas notre œuvre, elle est celle de notre vénérable prédécesseur. C'est Mgr Mioland qui a relevé les ruines de cette abbaye de Saint-Riquier, qui était déjà debout dans le siècle de Charlemagne, et qui fait lire, dans quelques-unes de ses inscriptions, le grand nom du cardinal Richelieu. C'est lui qui a formé, dans l'enceinte de ces vieux murs, en partie rebâti par lui, une jeune et florissante pépinière du clergé. C'est lui qui l'a confiée à une réunion de prêtres, pleins d'instruction et de dévouement, que tout le diocèse entoure de son respect et de sa reconnaissance. En regardant la demeure qu'ils habitent, on peut dire : *Videte quales lapides (Voyez quelles pierres !)*, en les montrant eux-mêmes on doit ajouter : *Videte quales homines (Voyez quels hommes !)*. Mais cet établissement, déjà si bien organisé, était susceptible d'améliorations importantes. Je vous indique celles qui ont déjà eu lieu.

» Précédemment, le cours d'études de Saint-Riquier se terminait par la rhétorique.



» J'ai cru devoir y ajouter le cours de philosophie. Je crois qu'il est très-important qu'un petit séminaire renferme tous les degrés de l'enseignement classique. S'il en était autrement, ceux des élèves en qui la vocation ecclésiastique ne se serait pas développée de bonne heure, seraient obligés d'aller achever leurs études dans d'autres établissements, pour se préparer aux épreuves académiques placées à l'entrée des carrières libérales. Beaucoup de familles hésiteraient dès lors à nous confier leurs enfants; bien des vocations seraient perdues. Je suis de plus très-persuadé que l'esprit général d'un collège dépend en partie de la classe qui forme la tête, et pour ainsi parler, l'aristocratie intellectuelle de cette petite société. Le caractère plus ou moins sérieux de cette classe influe sur toutes les autres. Les rhétoriciens laissent, à cet égard, quelque chose à désirer; ils sont plus préoccupés des mots que des idées, de la forme que du fond. Leur pensée ne creuse pas, pour ainsi dire, le sol de l'intelligence; leur imagination court après les fleurs qu'il offre à sa surface. C'est tout le contraire pour la classe de philosophie. Elle a un caractère plus sérieux, plus grave. Elle communique aux élèves des autres classes, avec lesquels elle se trouve mêlée, quelque chose qui élève leur esprit à un certain degré, et qui se communique, de proche en proche, jusqu'aux derniers rangs. Il faut avoir étudié bien attentivement l'essence intime d'un collège, pour avoir pu y remarquer les effets de cette espèce de fluide intellectuel qui part de la tête. Mais je me suis trouvé à portée de les observer, pendant les dix ans que j'ai consacrés à la direction de la maison de Jully, et je suis demeuré convaincu qu'un

collège, privé du cours de philosophie, n'est pas seulement incomplet, mais qu'il est de plus affaibli par l'absence d'un élément de force et de succès destiné à exercer une heureuse influence sur les autres.

» Je me suis occupé aussi de développer l'élément chrétien dans l'enseignement des lettres, et j'ai cru que cette amélioration, si importante sous d'autres rapports, ne pouvait être que favorable aux études profanes elles-mêmes. L'expérience faite à Saint-Riquier est bien significative. Ceux de nos élèves, et ce ne sont point les plus distingués, qui se sont présentés pour le baccalauréat, ont été reçus dans une proportion plus forte que celle qu'on obtient dans d'autres collèges. Ce résultat ne m'a pas étonné. Le commerce journalier avec les auteurs chrétiens fortifie la raison des élèves, parce qu'il la nourrit de notions plus saines, et aussi parce que ces notions touchent à toutes les réalités de la société au milieu de laquelle ils doivent vivre, tandis qu'ils rencontrent dans les auteurs païens une foule de choses qui ne sont pour eux que des abstractions stériles, des idées mortes, tout à fait étrangères au monde social créé par le christianisme. Leur esprit acquiert plus de séve, parce qu'il plonge ses racines dans un sol plus fécond, et il s'opère en eux, sous ce rapport, une plus grande végétation intellectuelle, qui se fait sentir à toutes les autres branches de leurs études. »

## II. — Études du grand séminaire.

« Nous avons fait aussi, conformément à la pensée du décret du concile de Soissons, des améliorations im-

portantes dans l'organisation des études du grand séminaire. Elles embrassaient quatre années, lorsqu'elles renfermaient le cours de philosophie. Mais nous n'avons pas supprimé ce cours pour abrégé leur durée, nous avons cru, au contraire, que le moment était venu de le prolonger. A l'époque où il existait de grands vides dans les rangs du clergé, on a dû presser les études, afin de pourvoir, sans trop de retard, aux besoins spirituels des populations. Grâce à Dieu, nous sommes aujourd'hui dans une position bien meilleure : les études du grand séminaire peuvent être fortifiées, sans que le service des paroisses en soit affaibli. Nous avons réglé qu'elles dureraient cinq ans. La première année est comme une transition de la philosophie à la théologie. Après avoir fait leur philosophie au petit séminaire, les élèves admis au grand séminaire entrent dans le cours préparatoire à la théologie. Dans ce cours, qui dure un an, on les exerce à l'argumentation scholastique; on leur enseigne l'histoire de la philosophie, dans ses rapports avec celle des hérésies, afin de les initier à la théologie par un de ses côtés les plus accessibles, par le côté historique; le traité des lieux théologiques, introduction nécessaire à tous les autres traités, et enfin les traités fondamentaux du dogme et de la morale. Les trois années suivantes comprennent les matières ordinaires de l'enseignement. La cinquième année est, d'une manière toute spéciale, une initiation aux travaux du saint ministère. On instruit les élèves sur l'administration temporelle des paroisses. Ils sont exercés à la prédication, et un bon nombre d'entre eux sont employés dans les catéchismes (1). »

(1) Ce nouveau plan devant être appliqué par les prêtres de

## III. — Examens des jeunes prêtres.

Préparés par les études sérieuses du grand séminaire, les jeunes prêtres étaient maintenus dans l'amour de l'étude pendant les premières années de leur sacerdoce par une institution dont le concile de Soissons avait décidé l'établissement en principe et que Monseigneur organisa d'après un mode qu'il jugeait propre à assurer les plus heureux résultats. On rédigea un programme embrassant l'ensemble des études du grand séminaire, distribué dans l'espace de cinq années; il devait servir de base à l'examen. A l'époque déterminée, tous les jeunes prêtres qui n'avaient pas cinq ans d'exercice se réunissaient tous ensemble au séminaire. Ils subissaient une double épreuve écrite, et une double épreuve orale, d'après laquelle ils étaient classés par les membres d'une commission nommée à cet effet. Les noms des vingt premiers étaient rendus publics. C'était un élément d'appréciation pour le placement des sujets, qui permettait d'entrer dans les vues que l'Eglise s'est proposées en établissant les concours.

## IV. — Conférences.

Les réunions des prêtres au chef-lieu de chaque doyenné pour discuter certaines questions théologiques sont en usage dans la plupart des diocèses. Mgr de

la Mission qui dirigent le grand séminaire d'Amiens, fut soumis préalablement au supérieur général de Saint-Lazare, qui l'approuva complètement. « Je ne doute pas, écrivait-il, que d'ici à quelques années cette méthode d'enseignement soit adoptée dans la plupart des séminaires. »

Salinis les trouva établies à Amiens; il les maintint, tout en s'efforçant de leur donner une vie nouvelle, soit par le choix des sujets, soit par les encouragements qu'il accordait à ceux qui montraient le plus de zèle. Il y a certaines questions graves, celles en particulier qui se rattachent aux événements actuels, qu'il n'eût pas été prudent de laisser traiter dans les réunions décanales, attendu qu'elles auraient pu être résolues dans des sens opposés, et établir ainsi dans le diocèse des courants d'opinions contraires. Il est cependant utile que les prêtres occupés au ministère pastoral et qui ne trouvent pas autour d'eux les moyens de former leur opinion sur ces questions vitales, soient mis en mesure de connaître et d'apprécier les faits; les pratiques sur lesquels ils ont souvent à émettre un avis. Sans doute, dans les retraites annuelles, l'évêque peut communiquer à son clergé le résultat de ses études et de son expérience. Mais la parole de l'évêque, souveraine lorsqu'elle n'est que l'interprète des pensées de l'Église, peut-elle prétendre à la même autorité dans les questions libres et controversées? Et cependant, même dans les questions que l'Église ne tranche pas d'une manière absolue, n'est-il pas avantageux que le clergé reste uni? Or, quel moyen de procurer cette uniformité de sentiment, si ce n'est un examen sérieux, approfondi, fait en commun. Telle était la pensée de Mgr de Salinis en établissant, sous le nom de *Conférences centrales*, des réunions générales de son clergé, où les questions les plus sérieuses étaient abordées avec une liberté qui n'avait aucun inconvénient, parce qu'elle était maintenue dans de justes bornes et dirigée vers un but utile. Tous les prêtres du diocèse étaient invités à prendre part à ces tournois

ecclésiastiques. Un programme sommaire leur était communiqué à l'avance, et les mettait en mesure de faire les études nécessaires pour profiter des discussions. Le programme n'avait rien d'inflexible. Dans l'ordre d'idées qui y était tracé, chacun pouvait apporter le tribut de ses études, de ses réflexions personnelles. Grâce à cette liberté, les réunions avaient un attrait qui invitait à s'y rendre, un stimulant qui provoquait l'esprit de recherche et d'investigation, et une utilité qui fondait peu à peu tous les esprits dans une seule et même pensée.

### § III. — ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

Le même mouvement qui avait amené Mgr de Salinis à l'épiscopat mettait les catholiques en possession d'une liberté qu'ils réclamaient depuis plusieurs années. Le ministre qui s'était montré si heureux d'ouvrir les portes de la sainte hiérarchie à un prêtre qui avait doté la France d'un établissement libre d'éducation à une époque où il n'en existait pour ainsi dire aucun, devait s'estimer bien plus heureux encore d'être appelé à satisfaire les vœux des pères de famille chrétiens, en leur procurant la facilité de faire élever leurs enfants par des maîtres ayant leur confiance. Si la loi que M. de Falloux soumit à l'Assemblée Constituante n'accordait pas tout ce que l'on demandait et tout ce que l'on espérait, elle procurait des avantages dont il importait de profiter. Plusieurs personnes, dans le but de faire accepter cette loi de transaction, avaient exprimé la pensée que le clergé manquerait à la liberté

plutôt que la liberté ne lui manquerait. Il était nécessaire de détruire ce préjugé. Mgr de Salinis arriva à Amiens avec la pensée bien arrêtée d'y contribuer, pour sa part, autant que les circonstances le lui permettraient. La Picardie possédait déjà plusieurs établissements d'instruction secondaire, qui offraient aux familles chrétiennes toutes les garanties désirables de science et de moralité. Outre les petits séminaires, où avaient trouvé asile plusieurs jeunes gens destinés aux diverses carrières civiles, on comptait dans la circonscription des trois départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais les collèges libres de Senlis, de Noyon, de Boulogne, de Saint-Omer, de Montdidier. Mais la ville d'Amiens, fière autrefois de son collège de Saint-Acheul, qui attirait dans ses murs l'élite de la jeunesse du pays, se voyait depuis plusieurs années tributaire de villes moins importantes, et même de l'étranger. Dès que la liberté fut rendue, un certain nombre de catholiques à qui les souvenirs de Saint-Acheul étaient restés chers, conçurent le projet de relever de ses ruines le berceau de leur jeunesse. Mgr de Salinis, qui avait pu apprécier par lui-même le bien opéré dans le diocèse d'Amiens par cet important établissement, où s'était formé une grande partie de la noblesse et du clergé, accueillit avec joie un projet qui répondait aux préoccupations de sa vie toute entière, et il ne négligea rien pour le faire réussir. Grâce à son active intervention, le *collège de la Providence* fut fondé, et, s'il ne s'abritait pas dans la vieille enceinte de Saint-Acheul, trop éloignée du centre de la cité, il avait un autre titre pour réclamer le bénéfice de la succession : la Providence avait tenu en réserve, pour le placer à la tête du nou-

veau collège, le vénérable religieux qui avait contribué à la prospérité de l'ancien. Quelle consolation pour des pères chrétiens de pouvoir confier ce qu'ils avaient de plus précieux à celui-là même qui les avait élevés (1)!

Par suite de la liberté accordée à l'enseignement, les petites villes qui possédaient des collèges communaux, grevant lourdement le budget municipal sans grand profit pour les familles, eurent la pensée de confier ces établissements aux évêques diocésains, dans l'espoir que, sous leur direction, ces collèges reprendraient une existence prospère qui ne serait pas achetée par de trop grands sacrifices. La ville de Roye se trouvait dans ces conditions; elle eut recours à ce moyen. Après avoir hésité parce qu'il craignait de nuire à des établissements déjà existants, Monseigneur accepta l'offre du Conseil municipal, en limitant toutefois le cadre de l'enseignement, et en lui donnant une direction professionnelle adaptée aux besoins d'une certaine classe de la société qui ne trouvait pas dans les autres collèges ce qu'elle désirait pour ses enfants.

L'instruction secondaire n'est pas l'unique objet des sollicitudes de l'épiscopat. Sans doute, il est de la plus haute importance que les classes supérieures de la société reçoivent une éducation chrétienne, mais n'est-il pas aussi nécessaire que la classe la plus nombreuse soit imbue de bonne heure des principes qui seuls peuvent lui faire accepter les exigences d'une position très-souvent rigoureuse, et formée aux habitudes pieuses qui en adoucissent les aspérités? La loi de 1850, bien comprise et bien appliquée, était très-favorable à l'enseignement primaire. Il fallait donc veiller à ce qu'elle produisit les fruits que le législateur avait eus en vue; la tâche

(1) Le R. F. Guidée, ancien préfet de Saint-Acheul, fut le premier supérieur de la *Providence*. — Voir sa *Vie* par le P. Grandidier. (Note de la 2<sup>e</sup> édit.)



**fut facile dans le diocèse d'Amiens. L'homme placé par la confiance du gouvernement à la tête de l'instruction départementale était sous tous les rapports à la hauteur de sa difficile mission ; formé par son expérience personnelle aux habitudes de l'enseignement, préparé d'ailleurs à l'administration par les fonctions publiques qu'il avait remplies, animé d'intentions droites, il se donna tout entier à l'accomplissement de l'œuvre qui lui était confiée, réclamant le concours de toutes les influences sociales, et en particulier l'influence du clergé. Mgr de Salinis se fit un devoir de le lui accorder plein et entier. Il assistait régulièrement aux réunions du Conseil académique, surtout dans les premiers temps, où il s'agissait de réparer les fâcheuses conséquences des excitations révolutionnaires qui avaient fait sortir de leur voie un grand nombre des instituteurs de l'enfance, et d'organiser l'enseignement sur des bases nouvelles. Les auteurs de la loi de 1850 avaient pris l'initiative d'une mesure que Mgr de Salinis considérait comme destinée à prévenir les inconvénients graves qui résultent du mode de recrutement des instituteurs. Le bon sens chrétien avertit qu'il est très-dangereux de réunir dans l'enceinte d'une même maison et de fonder dans les rapports d'une vie commune des jeunes gens arrivés à l'âge où les passions fermentent, de les arracher aux habitudes simples de la campagne pour leur faire entrevoir et par conséquent désirer la vie plus douce et plus confortable des grandes villes. Comment veut-on qu'après trois ans de séjour dans un milieu qui leur a offert des attraits qu'ils n'ont pu goûter qu'en espérance, les élèves des écoles normales reviennent avec satisfaction occuper à la campagne un.**

poste nécessairement humble et modeste, où ils n'entrevoient que des labeurs et des sacrifices ? Les membres de l'Assemblée Constituante avaient formulé, timidement à la vérité, une solution pratique et vraie en autorisant l'établissement d'écoles stagiaires. Il est peu de cantons dans chaque département où il ne se trouve un bon instituteur ; en plaçant, à côté de ce maître capable et expérimenté, un ou deux élèves qui se destinent à l'enseignement, n'a-t-on pas pourvu d'une manière simple et sûre au recrutement du corps enseignant ? Le besoin exagéré de centralisation, qui domine les meilleurs esprits en France, empêcha presque partout l'application de cette salutaire mesure. Mgr de Salinis insista pour qu'elle fût appliquée dans le diocèse d'Amiens ; il fit désigner par le Conseil académique quelques écoles stagiaires. Malheureusement, là comme ailleurs, l'esprit administratif entrava le bien que l'on pouvait attendre de cette utile réforme.

#### § IV. — ŒUVRES DE ZÈLE ET DE CHARITÉ.

Le diocèse d'Amiens est une portion privilégiée du champ de l'Église, où Dieu semble se plaire à jeter les semences de grandes choses, d'œuvres importantes. C'est un enfant d'Amiens qui, le premier, jeta dans le monde le cri : *Dieu le veut* ; c'est un évêque d'Amiens qui donna l'impulsion au mouvement organisateur des communes ; c'est sur le territoire picard que les compagnons de Godefroy de Bouillon jurèrent de délivrer le tombeau du Sauveur (1) ; près du même lieu, à plusieurs siècles de distance, le roi Louis XIII concevait

(1) C'est sur cet emplacement, d'après la tradition populaire, que s'éleva l'Église du *Saint-Sépulcre* d'Abbeville. (Note de la 2<sup>e</sup> éd.)

la pensée, réalisée plus tard par un vœu, de consacrer la France à la sainte Vierge ; c'est sur un autre point du diocèse que fut signé l'acte de la Ligue qui arracha la France au protestantisme. Les premières années de ce siècle ont vu pousser sur le sol fécond de la cité amiénoise, à l'ombre pour ainsi dire de sa magnifique cathédrale, un rameau plein de sève, qui, transplanté ailleurs, est devenu un grand arbre ; la société des dames du Sacré-Cœur. Quelques années plus tard, la Congrégation des prêtres du Saint-Cœur-de-Marie, destinée spécialement à évangéliser les nègres, prenait naissance près du tombeau de saint Firmin. Il était réservé à l'épiscopat de Mgr de Salinis de voir s'établir dans sa ville épiscopale une fondation à la fois nouvelle et ancienne, qui semble unir dans une harmonieuse unité les temps de Pierre l'Hermite avec l'époque contemporaine. Par une merveilleuse disposition de la divine Providence, depuis que le tombeau du Christ, délivré un instant par les armées réunies des peuples chrétiens, fut tombé sous la puissance des sectateurs de Mahomet, une milice inoffensive, n'ayant d'autres armes que la prière, d'autres richesses que la pauvreté, a constamment monté la garde, au nom de l'Europe catholique, auprès de ce sanctuaire vénéré. Quel titre de gloire pour les disciples de l'humble François d'Assise ! La France, protectrice séculaire des Lieux-Saints, avait toujours, jusqu'à nos jours, compté, parmi les gardiens du Saint-Sépulcre, des représentants, qui jouissaient de certaines prérogatives, témoignage de reconnaissance pour des services séculaires. Depuis plusieurs années, la patrie de Pierre l'Hermite et de Godefroy de Bouillon avait vu se briser la chaîne qui

unissait à travers les siècles ses missionnaires pacifiques à ses intrépides guerriers. Un saint religieux franciscain espagnol qui, après avoir habité longtemps Jérusalem, était revenu en Europe, et avait trouvé en France un asile que sa patrie d'origine lui refusait, forma le généreux dessein d'établir dans sa patrie d'adoption un noviciat destiné spécialement à fournir des missionnaires à la Terre-Sainte. Pourquoi choisit-il de préférence la ville d'Amiens pour l'établissement de son œuvre ? Je ne sais si, dans les livres où s'écrit l'histoire des institutions humaines, on trouverait quelque motif plausible de cette préférence ; ce dont je suis certain c'est qu'il y en avait quelqu'un dans le livre du ciel. Le religieux choisi pour jeter les fondements de cette institution apostolique était né près des lieux qui avaient donné naissance à l'apôtre d'Amiens, saint Firmin. Nul doute que, pendant son séjour à Jérusalem, le nom de la cité de Pierre l'Hermite n'eût retenti à ses oreilles. Le nom de l'évêque d'Amiens, le crédit dont il jouissait ne dut pas non plus être étranger à une détermination qui était, l'événement l'a prouvé, dans la pensée de Dieu. Au commencement de 1852, le R. P. Areso s'adressa à Mgr de Salinis pour qu'il voulût bien lui prêter l'appui de sa haute influence. Accédant à un désir qui lui parut parfaitement motivé, le prélat écrivit au vénérable religieux la lettre suivante :

« Amiens, le 25 avril 1852.

» Mon révérend Père,

» Le dessein que vous avez conçu d'établir au milieu de nous un noviciat de franciscains, destiné à fournir

des sujets à vos établissements de la Terre-Sainte, éveillera la plus vive sympathie ; le concours du clergé et des fidèles vous est assuré. La nation de Pierre l'Hermitte et de saint Louis s'étonnera d'apprendre que, depuis longtemps, elle ne compte plus un seul représentant dans cette famille vénérable de saint François, qui représente le monde catholique auprès du berceau du Sauveur, et qui accueille avec une si touchante hospitalité la foule des pèlerins qui lui arrivent de tous les points de l'univers. Votre appel sera entendu, mon révérend Père ; la France s'empressera de recruter vos couvents, qui, placés depuis tant de siècles sous la protection de notre gouvernement, peuvent être considérés comme terre de France ; notre langue n'y sera plus une langue étrangère.

» Votre noviciat me paraît d'ailleurs destiné à rendre à notre pays des services inappréciables ; il ne recrutera pas seulement des religieux pour la Terre-Sainte, il sera un séminaire d'apôtres, éminemment appropriés aux besoins de notre société. Les enfants de saint François ont toujours été aimés du peuple dont ils partagent la condition ; plus rapprochés de lui par leur genre de vie, ils sont plus facilement en contact avec lui. La classe la plus déshéritée des biens de ce monde porte avec plus de résignation l'habit de l'indigence que la nécessité lui impose, lorsqu'elle voit chaque jour des hommes qui l'ont pris volontairement. La pauvreté que vous avez choisie est un grand exemple pour la pauvreté que l'on ne fait que subir, comme elle est aussi pour les riches une haute leçon de dévouement. Le respect qu'inspire votre vie d'abnégation et d'humilité préparera le succès de vos prédications évangéliques. Vous recommence-

rez les travaux de vos pères dont nous gardons encore le souvenir.

» Sous tous ces rapports, mon révérend Père, je forme des vœux bien sincères pour l'établissement de votre noviciat, et je seconderai avec empressement un projet dont j'attends les plus heureux fruits pour le salut des âmes.

» Je me plais à ajouter ici qu'une circonstance particulière rattache votre institut à la ville si chrétienne dont je suis l'évêque. Dans des jours de sinistre mémoire, la persécution y a été moins sanglante qu'en beaucoup d'autres parties de la France. Amiens n'a eu qu'un seul prêtre qui ait péri sur l'échafaud, et il était de la famille de saint François, il portait le nom de saint Firmin, le patron de mon diocèse. Le tombeau de ce martyr, qui est dans cette ville le dernier monument de votre ordre, deviendra comme le berceau de tout le bien que vous pourrez être appelé à y faire ; il y sera le point de jonction de votre passé et de votre avenir.

» Veuillez agréer, etc. »

Cette puissante recommandation, appuyée de démarches actives auprès du gouvernement, qui se montra plein de bienveillance, assura le succès d'une œuvre qui a tenu toutes les espérances conçues par ceux qui prirent part à sa réalisation.

Outre cette fondation, Mgr de Salinis avait conçu l'espoir, que les circonstances ne permirent pas de réaliser, de doter son diocèse d'un établissement qui eût été aussi pour la France une fondation nouvelle. Un

ecclésiastique des plus distingués, soit par le nom qu'il porte, soit par de rares qualités de l'esprit et du cœur, nourrissait le désir d'introduire dans sa patrie l'institut du *Précieux-Sang*, fondé à Rome, à la fin du dernier siècle, par le vénérable serviteur de Dieu, Gaspard de Buffalo. Comptant sur le haut patronage de l'évêque d'Amiens, il avait choisi une ville du diocèse pour siège de son principal établissement. Voici la lettre qu'il adressait au prélat le 27 août 1853 :

« Mon cher seigneur,

» Vous devez, je pense, être revenu depuis quelque temps de votre voyage aux Pyrénées, et cette lettre vous trouvera sans doute à Amiens. Je viens donc vous entretenir de ce qui avait fait le sujet de nos conversations ce printemps, c'est-à-dire de l'établissement de la congrégation du Précieux-Sang dans votre diocèse. Vous aviez, s'il vous en souvient, désigné Abbeville comme le lieu qui conviendrait le mieux, et vous m'aviez fait part de divers arrangements au moyen desquels vous pourriez nous établir. Il était convenu qu'on ferait en sorte que la chose pût se faire vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Quant à moi, je suis libre maintenant, ou du moins je le serai complètement vers la fin de septembre, et pourrai me mettre à votre disposition pour le mois d'octobre avec un compagnon ou deux : le reste viendrait plus tard. J'attends vos instructions que je prends la liberté de vous demander. Soyez assez bon pour me les donner le plus tôt qu'il vous

sera possible, aux Trois-Épis près Colmar (Haut-Rhin).

» Veuillez agréer, etc.

» E. DE CAZALÈS. »

Les œuvres nouvelles n'éveillaient pas seules la sollicitude pastorale de Mgr de Salinis ; il avait l'œil ouvert sur les nombreuses communautés établies dans son diocèse. Quand il ne s'en occupait pas directement lui-même, il préposait à leur tête des hommes de sa confiance, qui devaient lui rendre compte à des époques déterminées de l'état matériel et moral ; si quelque circonstance plus grave réclamait son intervention personnelle, il se rendait avec empressement, examinait par lui-même, étudiait mûrement, et prenait ensuite les mesures les plus sages et les plus prudentes.

Un des traits caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la forme sous laquelle se manifeste la charité. « Des chrétiens généreux, qui n'appartiennent pas à la milice sacerdotale, s'associent, avec une merveilleuse émulation, à des œuvres, à des travaux qui avaient été considérés jusqu'ici comme la mission exclusive du prêtre. C'est ce qu'on voit en particulier dans la société de Saint-Vincent de Paul, que Dieu a bénie d'une manière visible, à laquelle il a donné, en peu d'années, des accroissements merveilleux... » Mgr de Salinis aimait d'une affection de père cette charitable association. « J'ai, disait-il à ses prêtres, un motif particulier de m'y intéresser. Je l'ai vue naître à Paris, et des élèves sortis de Juilly en ont fait partie dès les premiers jours. Lorsque je suis arrivé à Amiens, elle était encore peu nombreuse, elle a reçu depuis de grands développements. Elle est maintenant



établie dans plusieurs localités importantes, et, de proche en proche, elle se répandra jusque dans les campagnes. » Ce vœu du charitable prélat avait reçu un commencement d'exécution avant son départ d'Amiens; quelques conférences rurales étaient déjà établies; et le Conseil central, organisé sous ses auspices, le secondait avec zèle dans la propagation de ces utiles institutions. « Dans la guerre sainte contre tous les vices, ces laïques dévoués sont souvent les précurseurs du prêtre; ils en sont toujours les utiles auxiliaires; ils se sont faits, à côté de lui et sous sa direction, les soldats de la foi et de la charité... »

CONCILE D'AMIENS. — ETAT DE L'OPINION A CETTE ÉPOQUE. — QUESTION DU DROIT COUTUMIER. — Les révolutions politiques et sociales ont leur retentissement dans l'ordre religieux; les changements qui modifient les conditions de l'existence des sociétés temporelles amènent des changements correspondants dans l'existence en quelque sorte extérieure de la société spirituelle. Immuable dans sa constitution fondamentale, l'Église sait se plier aux nécessités des temps. Dans quelle mesure cette conciliation doit-elle avoir lieu? On comprend que, sur cette question de fait, d'application, les catholiques ne soient pas toujours d'accord. Les uns, plus attachés aux institutions du passé, considèrent comme des innovations funestes tout ce qui se produit en dehors des traditions anciennes, tandis que d'autres, les yeux tournés vers l'avenir, cherchent à éviter par des changements sagement progressifs les épreuves dont le présent leur offre la triste réalité. Les

événements qui suivirent la révolution de 1789, amenèrent parmi les catholiques des dissentiments de cette nature. Le Concordat de 1801, acte souverain de l'autorité pontificale, avait anéanti l'état ancien des églises de France, et reconstitué sur de nouvelles bases des églises nouvelles aussi. Les rapports de ces églises ainsi rétablies avec l'État différaient essentiellement des rapports qui avaient leur raison d'être dans l'organisation antérieure. La religion catholique n'étant plus considérée comme la religion de l'État, il semble qu'elle aurait dû être débarrassée des entraves qui n'étaient que la conséquence de sa position exceptionnelle. Mais il est difficile de rompre avec le passé, surtout lorsque ce passé fournit des armes dont on espère pouvoir user pour maintenir une autorité que l'on sent encore chancelante. Après avoir fait prévaloir, non sans résistance de la part de Rome, dans le Concordat, la constatation d'un fait (1) à la place d'un principe, le gouvernement promulgua les articles organiques, résurrection inintelligente de préjugés vieillis et de traditions désormais sans objet. Les évêques institués à la suite du Concordat étaient pour la plupart des prélats qui avaient exercé les fonctions épiscopales sous l'ancien ordre de choses, et qui en avaient, par conséquent, conservé les habitudes administratives. C'est sous cette double influence que les diocèses nouveaux se constituèrent. L'histoire dira le zèle, le dévouement, l'abnégation de ces apôtres, la plupart confesseurs de la foi, qui, en peu d'années, au milieu d'entraves de toute sorte, sans ressources autres que la

(1) Dans l'article I, le « gouvernement reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. »

charité des fidèles, fondèrent des séminaires, recrutèrent les rangs du clergé, restaurèrent les églises et les presbytères, ranimèrent la foi, et rendirent ainsi à l'Église de France quelque chose de son ancien lustre. Ce travail de réorganisation absorbait toute l'activité du clergé; il ne songeait guère à discuter; il bâtissait. Cependant, les exigences de plus en plus multipliées du gouvernement éveillèrent l'attention des catholiques éclairés; ils cherchèrent à se rendre compte des droits et des devoirs qui naissaient de l'organisation nouvelle. La société moderne se déclarait indépendante de l'Église, et se constituait entièrement en dehors d'Elle; dès lors, l'Église ne pouvait donc plus compter sur l'appui de l'autorité séculière; elle devait vivre de sa vie propre, et serrer fortement les liens qui unissent les églises particulières à l'Église mère et maîtresse. Les événements politiques de 1830, ceux de 1848 et de 1852 vinrent donner une nouvelle force à des pensées qui, repoussées d'abord par une grande partie de l'épiscopat, avaient fini par se faire accepter. Tous les dissentiments n'avaient pas disparu. Fallait-il, comme le demandaient certains esprits absolus, faire table rase du passé, abandonner brusquement les voies anciennes pour entrer à pleines voiles dans des routes nouvelles? N'y avait-il pas dans ce passé que l'on répudiait avec trop de légèreté des usages légitimes, des coutumes tolérées du moins et utiles? Cette question, soulevée à l'occasion des liturgies particulières en vigueur dans un très-grand nombre de diocèses de France, avait excité des discussions pleines de vivacité. Les désirs publiquement manifestés par les deux grands papes qui

s'étaient succédé sur le saint-siège, Grégoire XVI et Pie IX, firent disparaître ce germe de discorde. Il en restait d'autres. Vers la fin de 1852, un manifeste, dont le caractère et l'origine sont restés jusqu'à présent un mystère, fut lancé dans le monde ecclésiastique, et produisit une grande impression. Au nom d'un prétendu *droit coutumier*, on réclamait contre des changements qui n'allaient à rien moins, disait-on, qu'à détruire ce que les évêques de France avaient eu tant de peine à édifier.

Ce manifeste, adressé aux évêques, aux directeurs de séminaires, ainsi qu'à d'autres ecclésiastiques occupant des positions élevées dans la hiérarchie, se réduisait substantiellement à ce point : « Entre le droit de réserve qui appartient au pape, et le droit de l'évêque dans le gouvernement de son diocèse, le droit coutumier doit intervenir comme garantie du pouvoir de l'évêque et comme limite du pouvoir du pape. Dans le cas où le Souverain Pontife exigerait dans quelque diocèse l'abolition d'une coutume contraire au droit commun, l'évêque pourrait licitement lui résister, du moins jusqu'à ce qu'il eût reconnu la nécessité de cette suppression. »

**QUESTION DES CLASSIQUES.** — La question du droit coutumier n'était pas la seule qui agitât les esprits. Le vice des institutions n'est, en effet, qu'une cause secondaire des bouleversements sociaux. C'est dans la région des idées que se forment les orages. Quel peut donc être le courant d'opinion qui, depuis plus d'un siècle, jette dans la société une perturbation qui se traduit par des révolutions périodiques? Dès 1832, dans un discours prononcé à la distribution des prix du collège de Juilly (Vor Doc. G), l'abbé de Salinis avait signalé comme l'une des causes principales, la direction exclusi-

vement païenne donnée à l'enseignement de la jeunesse. Un ecclésiastique de mérite, reprenant cette thèse presque oubliée, tandis que les événements lui donnaient un caractère d'actualité de plus en plus marqué, n'avait pas craint de signaler le *paganisme de l'éducation* comme le *ver rongeur* de la société. Une polémique des plus vives s'éleva, à cette occasion, dans la presse d'abord, et prit peu à peu, sous le nom de *question des classiques*, les proportions d'un événement. Au lieu de recourir aux voies canoniques pour apaiser ce conflit, on crut pouvoir rétablir l'harmonie en proposant isolément à la signature de chaque évêque une déclaration en quatre articles, qui avait le double inconvénient de rappeler un des incidents les plus fâcheux de l'histoire de l'Église gallicane, et de trancher sans discussion préalable et contradictoire une question vitale d'où dépendait le sort des générations futures. Cette manière de procéder anti-canonique n'avait eu d'autre résultat que de rendre publique la division de l'épiscopat, et par conséquent de diminuer son influence (1).

INTERVENTION DES LAIQUES. — Lorsque la patrie commune est menacée, tout citoyen devient soldat. Depuis que l'Église, privée de l'appui de l'autorité séculière, était en butte aux attaques conjurées de l'impiété et de la révolution, le zèle des catholiques laïques s'était ranimé. Prenant en main les armes de leurs adversaires, la presse, les journaux, ils étaient venus se ranger autour de leurs chefs pour combattre sous leur direction. Il est possible que, dans cette armée de volontaires encore peu formés à la discipline, les règles de la subordination hiérarchique n'eussent pas toujours été religieusement observées. C'était un inconvénient

(1) Voir, aux pièces justificatives, p. 307, la *Déclaration* soumise à la signature des évêques, ainsi que les négociations auxquelles elle donna lieu. (Note de la 2<sup>e</sup> éd.)

qu'il fallait laisser au temps et à l'expérience le soin de faire cesser. Ainsi ne pensaient pas quelques-uns des chefs de la milice sainte. A leurs yeux, l'immixtion des laïques dans les controverses religieuses était une chose irrégulière et pleine de dangers ; sous prétexte de suivre l'impulsion de ceux qui ont mission de conduire, les journalistes s'attribuaient le droit de diriger, et, si on n'y mettait promptement obstacle, ils compromettraient en voulant la servir la cause sacrée de la religion et de l'Église.

CONVOCATION DU CONCILE. — Telles étaient, dans les années qui suivirent la proclamation de l'Empire, les graves préoccupations des catholiques en France. C'est surtout dans des circonstances de cette nature que l'Église recommande aux évêques de se réunir en Concile pour délibérer en commun sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, et pour aviser aux moyens de rétablir l'union et de prévenir par de sages règlements le retour de discussions irritantes. Pénétré de cette pensée, l'éminent archevêque de Reims convoqua le Concile de sa province ecclésiastique, et il choisit Amiens pour le lieu de la réunion. Amiens est riche en illustres souvenirs, toutefois il manquait une page à son histoire religieuse ; aucun Concile ne portait son nom. Mgr de Salinis fut heureux que cette page s'écrivit sous son épiscopat ; il s'en réjouissait avec ses chers diocésains. « Notre Cathédrale, l'une des merveilles de l'art catholique, que la France, que le monde nous envie, n'aura plus rien à envier aux antiques basiliques de cette province ; elle a été elle aussi, le siège d'un Concile. Nous ne vous disons rien, N. T.—C. F. de cette solennité auguste, importante entre toutes les solennités de la religion ; nous ne

**pourrions** qu'affaiblir les impressions que vous en avez emportées et qui sont toutes vivantes encore dans vos âmes. Ces impressions vous les transmettez à vos enfants. Un Concile est pour un peuple catholique un de ces événements que les générations racontent aux générations, et dont la mémoire est impérissable; c'est dans l'histoire d'une église une date que les siècles n'effacent pas. Mais si les paroles que nous vous adressons dans ce moment doivent arriver à quelques-uns de ceux qui viendront après vous, nous tenons à leur faire savoir combien le spectacle de votre piété a touché notre illustre métropolitain et les évêques qui siégeaient à côté de lui; comme il a ému surtout le cœur de votre évêque: vous vous êtes montrés dignes de vos aïeux. En voyant votre foi, on comprenait le miracle qui transportait, il y a six cents ans, les pierres avec lesquelles cette cathédrale fut bâtie et s'élança vers le ciel... »

Le Concile d'Amiens se réunit au mois de janvier 1853. Usant d'une liberté inhérente à leur ministère, dont les événements de 1848 leur avaient rendu l'exercice, les évêques n'avaient pas réclamé d'autorisation civile; elle leur fut adressée, avec une bienveillance qui avait au moins le tort d'être inopportune, pendant qu'ils étaient déjà assemblés. Les réunions conciliaires se tinrent dans une des salles de l'évêché d'Amiens. On y examina avec une grande indépendance les graves questions qui se trouvaient à l'ordre du jour de l'opinion catholique, et que nous venons d'essayer de faire connaître.

**DÉCRETS DU CONCILE.** — Les principaux décrets du Concile se rapportent, en effet, à trois questions :

celle du droit coutumier, celle des écrivains catholiques, celle des études classiques.

D'abord, le droit coutumier. Les doctrines énoncées dans le *Mémoire sur le droit coutumier* avaient excité de l'inquiétude dans les rangs de l'épiscopat. On y voyait une semence d'insubordination et un principe de schisme. Les Pères du Concile ne voulurent pas laisser passer de pareils principes sans protester : un décret spécial les improuve formellement. Quelque temps après, Rome mit le *Mémoire* à l'index. Non contents de repousser les propositions dangereuses contenues dans cet écrit, les Pères voulurent attaquer l'esprit du livre dans sa source même, qu'ils crurent reconnaître dans deux opinions trop facilement acceptées par une partie du clergé français pendant un certain temps : l'une, affirmant qu'il y a dans l'Église une autorité supérieure à celle du Pape ; l'autre, que les jugements solennels, *ex cathedra*, rendus par le Souverain Pontife en matière de foi, ont besoin de recevoir une sanction extrinsèque pour devenir irréformables. Le Concile d'Amiens défendit d'enseigner ces opinions dans les églises, séminaires et écoles de la province ecclésiastique de Reims. La petite phrase qui renferme cette prohibition, peut être considérée comme un des graves événements de ces derniers temps. « L'histoire ecclésiastique a retenu, dit Mgr de Salinis, la date de 1626, où les évêques de France adressèrent au Pape une lettre qui semble être un désaveu anticipé des opinions émises plus tard. Ne nous est-il pas permis d'espérer que l'histoire de l'Église remarquera aussi la date de 1853, où ce désaveu, enseveli trop longtemps dans le silence de l'oubli, est ressuscité dans un décret de



notre Concile, pour être une expression nouvelle de l'ancienne doctrine des églises gallicanes. Nous n'avons pas brisé la chaîne de notre tradition, nous n'avons fait que la renouer. »

La seconde question était celle des écrivains catholiques. Ainsi que nous le disions plus haut, c'était une des faces d'une question plus générale qui prenait ses racines dans la situation nouvelle faite au catholicisme en France. Tout en reconnaissant les inconvénients de l'immixtion sans contrôle des laïques dans les discussions religieuses, les Pères du Concile crurent devoir proclamer leurs droits, d'où découlaient leurs devoirs. Dans une société organisée comme l'est aujourd'hui la société française, les laïques sont en quelque sorte les auxiliaires obligés du sacerdoce, soit pour la défense des dogmes, soit pour l'exercice des œuvres de charité. Pourquoi, dans l'appréhension de certains inconvénients qu'il est facile de prévenir, l'Église se priverait-elle d'un appui aussi utile ?

La troisième question se rapportait aux études classiques. Pour couper court aux controverses sur l'enseignement des lettres et de la philosophie qui entretenaient dans les esprits une irritation fâcheuse, le Concile d'Amiens traça un *directoire* qui devait avoir, pour les professeurs, une autorité d'autant plus grande qu'il devait recevoir la sanction du Saint-Siège. Les règles qui y sont formulées sont pleines de sagesse et de mesure; on ne supprime pas l'élément profane qui doit entrer dans les études classiques, mais on le rattache étroitement à l'élément chrétien, et on fait pénétrer d'une manière profonde le principe surnaturel dans toutes les branches de l'enseignement. « Les

idées exprimées dans le décret, disait Mgr de Salinis, me paraissent répondre aux besoins les plus impérieux de l'éducation, surtout de nos jours, et j'ai la ferme conviction qu'avant la fin de ce siècle elles seront généralement adoptées dans les écoles catholiques. »

VOYAGE DE ROME. — D'après une loi générale de l'Église, les actes des Conciles provinciaux doivent être soumis à l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ. Le Concile provincial d'Amiens ayant touché à des questions délicates qui n'étaient pas envisagées du même œil par tous les catholiques, l'Archevêque de Reims et les autres Évêques de la province crurent devoir députer l'Évêque d'Amiens à Rome pour expliquer la pensée qui avait présidé à la rédaction des principaux décrets. Mgr de Salinis accepta avec joie cette délégation, qui lui permettait de s'acquitter en même temps d'une obligation sacrée :

« En remplissant cette mission, disait-il à son clergé, nous acquitterons un autre devoir ; nous soumettrons au chef de l'Église l'exposé de notre administration pendant les quelques années que nous avons passées au milieu de vous. C'est le commencement du compte que nous aurons à rendre un jour, comme Évêque, au tribunal de Dieu. En le mettant sous les yeux du Souverain Pontife avec une juste humilité, nous le lui présenterons aussi avec un sentiment de confiance, parce que nous savons qu'il n'est pas seulement juge, qu'il est surtout père, comme celui dont il tient la place.

» Il nous semble, N. T.-C. F., que ce n'est pas nous séparer, nous éloigner de vous, que d'aller à Rome, au centre immuable de la foi, qui nous unit au foyer de l'immortel amour qui fait que nous sommes votre père

et que nous vous aimons comme nos enfants. Nous nous efforcerons de retremper notre âme dans la vive source pastorale qui coule dans la ville sainte. Nous offrirons pour vous le saint Sacrifice sur le tombeau de saint Pierre. Nous y demanderons à Dieu que ce diocèse se distingue toujours par son attachement à la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises; et, en priant pour la conservation de votre foi, nous prions en même temps pour vos progrès dans la charité, dont elle est le principe. Nous vous rapporterons les bénédictions du Père commun. Nous espérons qu'il nous les accordera pour vous avec d'autant plus de libéralité, que nous répandrons quelque joie dans son cœur en lui parlant des belles et saintes choses que l'esprit de Dieu opère parmi vous.

» Nous sommes sûr, N. T.-C. F., de lui procurer en particulier une douce consolation en lui racontant avec quelle unanimité tout le clergé de ce diocèse a obéi aux désirs si souvent manifestés par le Saint-Siège pour le rétablissement de l'unité dans la prière publique. »

Mgr de Salinis partit pour Rome le 1<sup>er</sup> février 1853, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de quelques amis. Dans des temps de surexcitation fébrile comme ceux qui suivirent la proclamation de l'Empire, les démarches les plus indifférentes prennent les proportions d'événements de premier ordre. Avant de quitter la capitale, l'Évêque d'Amiens avait eu une audience de l'Empereur; le public en conclut qu'il avait reçu la mission secrète de traiter la question du sacre (1). Le ré-

(1) *L'Indépendance belge* se fit l'écho de ce bruit comme de tant d'autres que ses crédules lecteurs acceptent comme d'incontestables vérités. Ce journal poussa l'impudence jus-

dacteur en chef de l'*Univers*, qui venait d'être cruellement éprouvé dans ses plus chères affections, s'étant senti le désir d'aller chercher à Rome, auprès du tombeau des saints Apôtres, berceau de sa foi, un adoucissement à sa trop légitime douleur, se joignit à la caravane amiénoise. Comment ne pas voir là un complot ultramontain ? Les flots de la Méditerranée, presque aussi agités et non moins redoutables que les flots de l'opinion, semblèrent vouloir s'opposer à l'exécution du voyage ; une tempête violente assaillit les pèlerins presque aussitôt après leur sortie du port de Marseille et ne leur permit d'arriver à Civita-Vecchia qu'au bout de huit jours.

RÈGLES SUIVIES POUR LA RÉVISION DES CONCILES. —

A peine arrivé à Rome, après avoir déposé une prière sur le tombeau de saint Pierre et avoir été béni par son successeur, Monseigneur s'occupa sans retard de la mission qui lui avait été confiée par les Pères du Concile d'Amiens. Désireux de rentrer promptement dans son diocèse, un instant il espéra, grâce à la bienveillance du Préfet de la Congrégation du Concile, le savant cardinal Mai, être dispensé des formalités ordinaires qui demandent un temps considérable. Mais les questions résolues par le Concile étaient si graves ; l'approbation qui bientôt allait lui être donnée devait avoir en France — tout le faisait supposer — un tel retentissement, que le Saint-Père jugea qu'il était prudent de suivre de point en point les règles prescrites.

qu'à raconter les entretiens *secrets* du négociateur avec le Souverain Pontife, et les résolutions qui en avaient été le résultat. Comment douter de la véracité d'un journal qui sait ce qui se passe même dans les appartements du Vatican ?

Ces règles sont d'une sagesse que l'on ne saurait trop admirer. La Congrégation établie pour le maintien et l'interprétation des lois du Concile de Trente renferme, ainsi que toutes les autres, deux degrés. Le premier est formé par les cardinaux, auxquels seuls il appartient de prononcer le jugement (1). Le second comprend les prélats et les consultants, qui sont choisis parmi les théologiens et les canonistes les plus distingués. L'un des prélats remplit les fonctions de secrétaire (2). Les décrets du Concile sont remis par le cardinal préfet à un des consultants, qui est chargé de faire un rapport. Celui-ci remplit à cet égard des fonctions un peu analogues à celle de l'accusateur public parmi nous. Il doit chercher tous les côtés faibles, et faire ressortir, avec une sévérité scrupuleuse, toutes les objections que l'on peut faire soit contre la doctrine, soit contre les règles de discipline. Ce rapport, lu dans une réunion générale des prélats et des consultants, est imprimé et distribué à tous les membres de la Congrégation. Après un intervalle qui ne peut pas être moindre de dix jours, les consultants se rassemblent et discutent le rapport. Toutes les observations qui se sont produites sont consignées dans un procès-verbal qui est imprimé et distribué.

Dix jours au moins doivent encore s'écouler avant que les consultants se réunissent dans une séance générale dont on dresse aussi le procès-verbal, soumis aux mêmes formalités d'impression et de distribution. Il

(1) Les cardinaux qui faisaient partie de la Congrégation étaient LL. Émin. les cardinaux Mai, préfet, Lambruschini, Brignole, Patrizzi, Ferretti, Fornari, d'Andrea.

(2) Ces fonctions étaient remplies, à cette époque, par Mgr Quaglia, aujourd'hui cardinal.

intervient encore un nouveau délai semblable au précédent. Après qu'il est expiré, les cardinaux seuls tiennent une séance pour délibérer entre eux et émettre leurs votes. Toutes les pièces relatives à la révision du Concile sont remises au Pape, qui les garde autant qu'il le juge à propos et qui consulte encore, s'il croit devoir le faire, des cardinaux et des théologiens. Le préfet attend son autorisation pour adresser au métropolitain la lettre officielle qui lui transmet le jugement de la Congrégation.

**OPPOSITION, APPROBATION.** — Le secret le plus absolu doit présider à toutes les opérations préliminaires de l'examen. Cependant, il est rare qu'il n'en transpire pas quelque chose au dehors. Dans cette circonstance, on sut à l'avance que le consulteur chargé du rapport s'était montré très-sévère; ses critiques roulaient sur trois points : 1° Pour ce qui concernait le droit coutumier, le consulteur trouvait que les Pères du Concile avaient posé des principes dont on pouvait abuser; il eût désiré qu'au lieu de rester dans les généralités, on eût indiqué les coutumes que l'on désirait conserver; 2° sur la question des classiques, *sans tomber dans les excès du Gaumisme* (2), le Concile lui paraissait s'être montré trop favorable aux réformes préconisées par des écrivains peu compétents; 3° Le décret sur la philosophie avait tout particulièrement exercé la critique du consulteur. Ce décret, selon lui, respirait le traditionalisme et le lamennaisianisme; il était plein de contradictions; car, d'un côté, on y affirme que la raison peut démontrer les vérités connues en théologie sous le nom

(1) Par cette qualification un peu étrange, le Consulteur désignait l'opinion soutenue par M. l'abbé Gaume.

de préambules de la foi, tandis que, d'un autre côté, on déclare que la raison doit recevoir les premières vérités par mode de foi, *per modum fidei*. D'après lui, le décret devait être entièrement refondu. Les cardinaux étaient très-éloignés d'accepter un jugement aussi absolu. Dans une visite que Monseigneur fit au Préfet de la Congrégation, le samedi 19 février, le savant cardinal Maï lui dit : « J'ai lu deux fois avec la plus grande attention les décrets du concile d'Amiens, et je n'y ai pas trouvé un mot à reprendre. Le décret sur les études m'a paru rédigé avec la plus grande sagesse. Le Concile fait honneur au cardinal de Reims et aux autres évêques de la province. La latinité en est excellente (1). » Tel fut aussi le jugement des cardinaux réunis. « La sacrée Congrégation, dit Mgr de Salinis en présence de son clergé, ne nous a pas indiqué le moindre changement à faire. Elle a désiré seulement que l'on insérât dans le décret qui se rapporte à quelques usages de la province ecclésiastique de Reims, un membre de phrase pour reconnaître formellement que le Pape a toujours le droit de juger de ce qu'il est bon de conserver dans les usages des Églises. Ce principe avait été très-explicitement énoncé dans le décret qui précède immédiatement celui qui est relatif aux coutumes. Mais le sens de celui-ci, pris à part, aurait pu être mal compris si cette clause n'y avait pas été introduite. Nous n'avons qu'à remercier la Congrégation d'avoir corroboré par l'observation qu'elle a faite, la doctrine même que le Concile a entrepris de défendre contre les adversaires qui venaient de l'attaquer.

(1) Précieux témoignage de la part d'un juge aussi compétent.

Lorsque la Congrégation eut formulé son jugement, toutes les pièces furent remises au Souverain Pontife qui voulut en prendre connaissance personnellement. Pie IX attachait d'autant plus d'importance à apprécier par lui-même la valeur des objections soulevées dans le sein de la Congrégation, que l'on avait cru devoir, dès que la décision des cardinaux fut connue, lui adresser un mémoire pour l'empêcher d'accorder sa sanction souveraine. Le 28 mars, Monseigneur ayant été admis à une audience particulière, Sa Sainteté daigna lui annoncer qu'elle avait approuvé le Concile, et qu'elle avait recommandé au Cardinal-Préfet d'insérer dans la lettre au métropolitain un mot d'éloge sur le décret qui avait été le plus attaqué. « On vous reproche, disait avec abandon Pie IX, d'avoir diminué les droits de la raison ; je trouve, moi, que vous ne l'avez pas assez humiliée. Du reste, l'Enyclique qui va être publiée manifestera hautement mes pensées.

CONDAMNATION DE *l'Univers*. — Tandis que se poursuivait la négociation relative à l'approbation du Concile d'Amiens, un incident des plus graves et des plus imprévus vint en entraver le cours. Quoique les décrets du Concile n'eussent pas été publiés en France, on avait su qu'ils étaient favorables à certaines doctrines et à certains écrivains contre lesquels il existait dans l'esprit de quelques évêques des défiances et des répulsions. Des réclamations confidentielles furent d'abord adressées au Pape et aux cardinaux ; craignant qu'elles n'eussent pas tout le succès qu'on s'en était promis, on jugea qu'une manifestation publique serait avantageuse. Un évêque du Midi lança le premier un manifeste qui eut un grand retentissement,



mais l'attention publique fut bientôt absorbée par l'ordonnance de Mgr l'Archevêque de Paris contre l'*Univers*. Le jour même où arrivait à Rome, par dépêche télégraphique, la nouvelle de cette sentence archiépiscopale, le rédacteur en chef du journal contre qui elle était principalement dirigée, communiait de la main du Souverain Pontife dans la chapelle du palais apostolique. Cette coïncidence fut remarquée. Rome est une ville où l'on pense tout haut, et où on exprime son opinion avec une liberté qui étonne les étrangers. Les hauts dignitaires ecclésiastiques ne craignent pas eux-mêmes d'user de cette liberté. Il ne fut donc pas difficile de savoir dès le premier moment, comment était accueillie la mesure prise par l'Archevêque.

On sut d'abord, à n'en pouvoir douter, que le Souverain Pontife avait été profondément contristé. « *Ils ne savent pas*, disait-il à un de ses intimes, *toute la peine qu'ils m'ont faite*. J'aurais compris qu'on donnât un avertissement paternel aux rédacteurs de l'*Univers*, mais condamner avec une sévérité inouïe un journal qui depuis vingt ans défend la religion et le Saint-Siège avec le plus admirable dévouement, tandis que l'on ne trouve pas une parole de blâme pour des journaux irréligieux, pour des livres diaboliques ! C'est inconcevable, c'est inconcevable... Évidemment, j'ai quelque chose à faire, et je le ferai. » Peu de jours après, le jeudi 3 mars, Mgr de Salinis ayant été admis à une audience particulière, trouva le Souverain Pontife très-disposé à agir énergiquement. « J'ai, lui dit-il, de petites et de grandes choses à faire. Je veux faire les unes et les autres. La première petite chose, c'est un bref que j'adresserai à M. Veillot pour l'engager à continuer

son œuvre. Dites-lui d'écrire à mon secrétaire des lettres latines, et de demander conseil sur la conduite qu'il doit tenir dans la position difficile qui lui est faite. Mgr Fioramonti répondra en mon nom. La seconde petite chose, c'est une lettre que je vais faire adresser à l'archevêque afin de l'engager à rapporter son ordonnance. La troisième, c'est l'appel que M. Veuillot peut interjeter. Je nomme ces mesures petites parce que je les compare à une mesure plus importante à laquelle je suis décidé : la publication d'une encyclique. Elle est déjà prête ; j'y insérerai un passage significatif relativement à l'affaire qui nous occupe. » Les divers actes dont le Souverain Pontife avait parlé à Mgr de Salinis s'exécutèrent successivement. Lorsque le secrétaire des lettres latines porta à Pie IX le projet de réponse à la consultation de M. Veuillot, le Pape modifia quelques expressions, de peur, disait-il avec une bonté parfaite, qu'elles ne causent de la peine à ce bon M. Veuillot. Les corrections arrêtées, il voulut que le secrétaire passât la nuit à transcrire la lettre afin qu'elle pût être expédiée sans retard. *Surtout*, ajouta-t-il, *vous n'oubliez pas de signer : Secrétaire du Pape.*

Les cardinaux les plus influents partageaient l'affliction du Souverain Pontife, et désiraient comme lui que l'*Univers* fût soutenu, à cause des services qu'il avait déjà rendus et qu'il rendait encore tous les jours à la cause sacrée de l'Église. A Rome, où tous les besoins et tous les intérêts du catholicisme trouvent un écho, on n'ignorait pas l'influence considérable exercée par ce journal. Des évêques appartenant aux diverses parties de la chrétienté, qui se trouvaient en ce moment dans la ville éternelle, disaient très-hautement que la

suppression de l'*Univers* serait un malheur pour la religion. « En Amérique, disait le vénérable successeur du saint évêque de Bardstown (1), ce n'est que par l'*Univers* que nous connaissons les luttes et les combats du catholicisme, et que nous sommes mis en mesure de repousser les attaques du protestantisme. » « L'*Univers*, ajoutait le courageux évêque de Lausanne et de Genève, Mgr Marilley, qui était venu chercher auprès du Souverain Pontife un adoucissement aux épreuves de l'exil, pour nous évêques militants, est le seul défenseur que nous puissions opposer aux nombreux ennemis qui attaquent avec une fureur infernale l'Église et ses ministres. » Un évêque allemand, présent à Rome, ne craignait pas d'affirmer que l'*Univers* avait puissamment contribué à ruiner les idées josphistes dominantes en Bavière et en Autriche, et à faire comprendre la nécessité d'une union plus étroite avec le Saint-Siège. Les révolutionnaires italiens, d'après le témoignage d'un diplomate qui avait connu de près les pensées des sociétés secrètes, regardaient l'*Univers* comme leur plus dangereux ennemi.

On comprend que celui à qui est confiée la sollicitude de toutes les Églises ne vit qu'avec une profonde douleur une œuvre, dont l'utilité lui était attestée par tant de voix autorisées, menacée dans son existence. Toutefois, à mesure que l'heure d'une décision approchait, on hésitait. Ne sera-ce pas, disait-on, un scandale, dans un temps où les liens de la hiérarchie sont déjà si relâchés, de donner raison à un journaliste contre son archevêque? Quoique l'on ait toujours soin, à Rome, de dégager les questions de principes des considérations exclusivement personnelles, on n'ignore pas les ménagements infinis que ré-

(1) Mgr Spalding, mort récemment archevêque de Baltimore. Ce vénérable prélat, une des lumières de l'épiscopat américain, avait conçu une grande estime et une sincère amitié pour Mgr de Salinis; j'en ai moi-même recueilli de précieux témoignages au Concile du Vatican. (Note de la 2<sup>e</sup> édit.)

clament certaines positions et certaines circonstances.

INTERVENTION DE L'ÉVÊQUE D'AMIENS. — Pour dégager la situation, et rendre au Pape sa liberté d'action, l'évêque d'Amiens eut la pensée d'intervenir au nom de la province de Reims, en adressant au Saint-Père une supplique qu'il motivait ainsi :

« Les mesures que vient de prendre Mgr l'archevêque de Paris, et qui ne paraissent au premier abord dirigées que contre quelques journaux, ont une portée plus haute. Ces mesures, si elles étaient approuvées, détruiraient entièrement un des décrets du Concile d'Amiens qui nous a paru avoir le plus d'importance. Les principes posés par l'archevêque de Paris et par le Concile sont diamétralement opposés, aussi bien que les conséquences déduites de part et d'autre... »

Après avoir énuméré en détail ces oppositions, il ajoutait :

« Il est donc impossible, Très-Saint-Père, de concevoir une opposition plus complète, plus radicale que celle qui existe sur tous ces points de vue entre les actes en question de l'archevêque de Paris et le décret du Concile d'Amiens sur les écrivains religieux.

» Ce dissentiment est d'une gravité qu'il serait inutile de faire ressortir, car, d'un côté, sans aucun doute, l'archevêque de Paris, dans cet acte de juridiction, n'atteint que les fidèles qui lui sont soumis. D'autre part, les décrets du Concile d'Amiens, une fois révisés par Votre Sainteté, n'ont qu'une autorité circonscrite dans les limites de la province de Reims. Mais à côté du droit strict et juridictionnel, se place ici une question d'effet moral que des actes aussi considérables ont sur l'opinion et la conscience publique, et

dont il est impossible de ne pas se préoccuper.

» Il y a aux yeux des fidèles une sorte de solidarité entre les évêques qui représentent en définitive une même autorité, cette autorité de l'Église que Dieu a déposée en vos mains dans toute sa plénitude. Comment leur conscience ne serait-elle pas troublée en voyant sur les mêmes questions, sur les mêmes œuvres, sur les mêmes hommes, dans des circonstances de temps et de lieu toutes semblables, des solutions si opposées? N'en résulterait-il pas qu'ils verraient, dans la religion catholique en France, ce royaume divisé dont parle l'Évangile et qui ne peut que périr? Si les diverses églises, distinctes sans doute et indépendantes, mais bâties à côté les unes des autres, au lieu de se soutenir mutuellement, tombaient les unes sur les autres, que pourraient-ils voir, sinon une ruine immense?

» Très-Saint Père, Jésus-Christ vous a placé sur cette pierre pour affermir tout ce qui menace de s'écrouler, pour unir tout ce qui se va disjoindre, pour maintenir dans l'unité tout l'édifice de l'Église catholique.

» C'est pourquoi je viens, avec une confiance filiale, solliciter auprès de vous, au nom de la province que je représente, un mot qui calme toutes les inquiétudes.

» Si, dans le décret sur les écrivains ecclésiastiques, nous nous sommes (par la fragilité humaine) écartés du droit sentier, faites à vos enfants la grâce de les y ramener au plus tôt.

» Si au contraire ce décret, soit dans les principes qu'il pose, soit dans les conséquences que les Pères en déduisent, ne renferme rien de répréhensible, daignez donner l'ordre qu'une parole spéciale nous en avertisse, afin que nous puissions avec sécurité mar-

cher nous-mêmes et conduire nos peuples, dans la route qui nous a paru la meilleure.

» Je n'ai sans doute la mission de réclamer que pour la province de Reims. Mais permettez-moi néanmoins d'ajouter que la faveur demandée à Votre Sainteté pourra contribuer puissamment à calmer l'émotion qui vient de se produire ; une parole de Votre Sainteté rencontrera, il n'y a pas à en douter, l'obéissance la plus filiale de la part de tous les évêques de France (1). »

LES *Annales de philosophie chrétienne*. — LA PRESSE RELIGIEUSE. — L'*Univers* n'était pas le seul journal dont l'existence fût menacée. Mgr de Salinis dut aussi intervenir en faveur des *Annales de philosophie chrétienne*, savante revue, dirigée par un laïque, qui, suivant le témoignage de l'éminent cardinal Maï, a rendu les plus grands services à la religion (2). Une commission, nommée par Mgr Sibour, avait été chargée de relever, dans les quarante-six volumes qui composaient la collection de ce recueil, toutes les propositions susceptibles d'être censurées. Le Souverain Pontife, instruit de ces dispositions peu favorables, évoqua l'affaire à Rome, et en confia l'examen à une Congrégation extraordinaire, établie dans le but de préparer une censure générale des erreurs philosophiques modernes.

Les liens d'amitié qui unissaient Mgr de Salinis à M. Bonnetty, le savant et intrépide directeur des *Annales*, indépendamment même de l'importance de la question considérée en elle-même, engagèrent le prélat à profiter de son séjour à Rome pour donner au Souverain Pontife des renseignements et des expli-

(1) Le mémoire remis au Souverain Pontife par Monseigneur était rédigé en latin ; dans la traduction que nous en donnons on a cherché, avant tout, à reproduire le sens.

(2) J'ai recueilli moi-même, de la bouche du savant cardinal, les témoignages les plus flatteurs de son estime et de son affection pour M. Bonnetty, ainsi que pour les *Annales*. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

cations propres à justifier le journal et le journaliste. « Vous pouvez, dit le Pape après avoir entendu ces explications, tranquilliser M. Bonnetty; je connais ses bonnes intentions; il ne peut être question de le condamner; dites-lui même que je lui envoie une abondante bénédiction afin que son œuvre prospère de plus en plus. »

Le cardinal Fornari, qui avait connu personnellement M. Bonnetty pendant sa nonciature à Paris, et qui conservait pour lui les sentiments d'une véritable affection, ne craignit pas, quoique président de la Congrégation à laquelle avait été renvoyé l'examen des *Annales*, de se prononcer d'une manière très-explicite. « Nous voyons bien, disait Son Éminence à celui qui écrit ces lignes, pourquoi on veut le condamner; c'est moins l'intérêt de la doctrine catholique qu'on a en vue que le désir de faire prédominer un système particulier (1). M. Maret a sur le cœur les attaques très-justes dirigées contre ses livres par les *Annales*; il se figure qu'en faisant condamner son censeur, il donnera de l'autorité à ses idées. Au lieu de poursuivre ainsi les auteurs orthodoxes, il ferait bien mieux de corriger les erreurs contenues dans ses livres. Dites à M. Bonnetty d'être tranquille; je sais qu'il est tout dévoué aux doctrines du Saint-Siège; cela nous suffit. »

La situation faite à la presse religieuse par les diverses mesures dont nous venons de parler, inspirèrent à Mgr de Salinis la pensée d'attirer sur ce grave sujet l'attention de l'autorité pontificale. Voici les réflexions par lesquelles il terminait le *Mémoire* soumis au Pape pour la défense de l'*Univers* :

(1) Le savant cardinal, en prononçant ces paroles, semble avoir prophétisé. Le Concile du Vatican a manifesté le secret des cœurs, ce système particulier que l'on voulait faire prédominer, et que l'on n'est parvenu qu'à faire condamner. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

« Souffrez, en terminant, Très-Saint-Père, que je dépose dans votre âme quelques préoccupations dont je trouve mon cœur pressé. Évidemment le fait particulier qui émeut dans ce moment les catholiques de France, se rattache à une question générale d'une haute portée. La presse est une puissance nouvelle, immense pour le bien comme pour le mal. La presse quotidienne surtout a cette force d'action. Il existe en grand nombre des journaux irréligieux qui sapent journellement toutes les bases de l'Église. Il est nécessaire qu'il en existe de religieux qui raffermissent ces bases ébranlées.

» Or, il est visible que les prescriptions du droit commun ne peuvent être appliquées à la presse quotidienne sans être modifiées.

» La censure préalable est impossible, d'abord parce que le journal qui y serait soumis arriverait toujours trop tard pour répondre aux journaux mauvais qui n'accepteraient pas cette entrave; en second lieu, parce que cette censure compromettrait gravement l'autorité qui l'exercerait.

» L'Église ne peut pas cependant se désarmer de tous ses droits sur ces manifestations de la pensée sur le monde en tant qu'elles perdent ses enfants.

» Mais cette juridiction doit-elle être exclusivement réservée à l'Ordinaire du lieu où le journal s'imprime?

» Un journal n'est pas une œuvre locale; il s'imprime dans une ville; c'est à Paris que s'impriment les principales de ces feuilles; mais il s'adresse à toutes les parties du monde. C'est une tribune du haut de laquelle la vérité ou l'erreur parle au monde entier.

» Quelle formidable responsabilité pour l'évêque qui serait chargé seul de diriger cette puissance!



» Quelles craintes pour lui de voir un gouvernement moins favorablement disposé que celui qui aujourd'hui préside aux destinées de la France, exercer une pression, imposer une direction qui pourrait tourner au détriment des droits sacrés de l'Église !

» Et enfin (car il est nécessaire de tout prévoir quand il s'agit des premiers intérêts de l'Église) que pourrait-il arriver si un évêque moins attaché de cœur à l'unité que ne l'est celui qui gouverne aujourd'hui le diocèse de Paris, avait seul dans ses mains une si grande puissance ?

» Il y a donc ici évidemment un intérêt général de l'Église, les droits de tous les évêques et surtout ceux du Saint-Siège à concilier avec la juridiction de l'Ordinaire.

» Votre Sainteté me pardonnera d'avoir appelé son attention sur cette question. Signaler au pilote les écueils qu'on croit apercevoir à l'horizon, c'est presque les avoir évités. »

SOLUTION. — ENCYCLIQUE. — La question se trouvait ainsi posée sur son véritable terrain. Ce n'était plus seulement un conflit personnel ; c'était une discussion de principes. Les évêques français favorables aux mesures prises par l'archevêque de Paris le comprenaient de la même manière. Aussi ne négligeaient-ils aucun moyen pour obtenir une solution favorable à leurs désirs. A Rome, où tous les bruits retentissent, on répétait un propos attribué à un prélat français influent dont l'effet était tout opposé à celui qu'il s'était proposé. *Il faut, lui faisait-on dire, intimider Rome.* Pie IX n'est pas une âme que l'on intimide ; Pontife selon le cœur de Dieu, il ne reconnaît à d'autre influence qu'à celle d'En-Haut le droit de diriger sa conduite. Toutefois, il ne néglige aucun moyen de conciliation ; la mansuétude

s'unit en lui à la fermeté dans une harmonieuse proportion. Il en donna, dans la conjoncture présente, un mémorable exemple. Après avoir, par ce qu'il appelait *de petites choses*, dessiné nettement ses intentions, et rendu la confiance et le courage à ceux qui avaient été frappés, afin de ne pas blesser les adversaires, il éleva la question à une hauteur où les intérêts personnels s'effaçaient devant un intérêt universel. Par l'encyclique *Inter multiplices angustias*, il dit le mot du ciel sur des questions autour desquelles les passions de la terre s'étaient malheureusement trop agitées. Mgr de Salinis, à qui Pie IX avait daigné à l'avance communiquer cet acte remarquable, fut heureux de retrouver sous la plume du Vicaire de Jésus-Christ les pensées du Concile qu'il était venu soumettre à la sanction suprême. Commentant, quelques mois plus tard, en présence de son clergé, les décisions du Concile d'Amiens, il disait : « Vous remarquerez avec bonheur, en lisant l'encyclique, que la pensée de vos évêques s'est trouvée d'avance parfaitement d'accord avec celle du chef de l'Église, et vous y verrez un nouveau et puissant motif de respecter des décrets qui sont devenus des lois de la province ecclésiastique de Reims. »

RAPPORTS PERSONNELS AVEC PIE IX. — Les circonstances exceptionnelles qui marquèrent le séjour à Rome de Mgr de Salinis furent pour ce prélat dévoué de cœur à la chaire de Pierre l'occasion d'une des plus douces consolations de sa vie. Député officiel de la province de Reims, représentant officieux, mais très-avoué, d'une fraction considérable de l'épiscopat et des catholiques, il dut à cette double qualité l'avantage de plusieurs audiences successives de Pie IX. Il put ainsi

pénétrer dans l'âme de ce grand Pontife, admirer l'œuvre ineffable de l'Esprit-Saint dans ce cœur qui se courbe toujours docilement sous l'inspiration de la grâce. Depuis cette époque, toutes les fois qu'une occasion lui était fournie, il exprimait, en termes qu'il ne trouvait jamais assez sympathiques, son admiration et son dévouement. Pie IX avait aussi discerné l'évêque d'Amiens. Non content de lui donner en particulier des marques de son estime, il voulut lui en conférer des témoignages publics. Une promotion de cardinaux ayant eu lieu vers cette époque, le pape donna ordre qu'à la suite des actes du consistoire, on insérât dans le journal officiel la nomination de Mgr de Salinis comme prélat assistant et comte romain (1). Le Saint-Père conféra également, aux ecclésiastiques qui accompagnaient le négociateur du Concile d'Amiens, les titres de la plus haute prélature.

FAVEURS OBTENUES POUR LE DIOCÈSE D'AMIENS — Outre ces faveurs personnelles, Monseigneur voulut qu'il restât dans son diocèse un monument public du premier Concile d'Amiens et de la bienveillance du Saint-Père pour l'évêque chargé d'obtenir l'approbation de ses décrets. Il sollicita pour son église cathédrale le titre de basilique, qui devait la faire entrer en participation des privilèges dont jouissent les principales églises de Rome; il demanda, pour les membres de son chapitre, une décoration destinée à perpétuer le souvenir des grands événements accomplis en 1853 : le Concile, la restauration de la liturgie, la translation de sainte Theu-

(1) Cette distinction fut d'autant plus remarquée qu'elle ne s'appliqua pas à d'autres évêques qui étaient en ce moment à Rome.

Le cardinal Berardi, en m'annonçant qu'il avait remis au Souverain Pontife un exemplaire de la *Vie*, m'écrivait : ... « Sa Sainteté daigna accueillir avec satisfaction votre offrande, appréciant beaucoup un prélat dont la perte lui fut fort sensible. » Lettre du 5 mars 1864. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

dosie. Le Souverain Pontife daigna accueillir favorablement l'une et l'autre demande. Monseigneur rentra dans son diocèse les mains pleines des faveurs du Saint-Père et le cœur rempli d'une profonde reconnaissance pour ses bontés : « Il nous serait doux, disait-il à son retour, de retracer les émotions que nous a fait éprouver la ville sainte, qui n'est en quelque sorte qu'un grand sanctuaire, où, depuis la prédication de l'Évangile, chaque siècle a déposé, en passant, quelques merveilleux monuments de sa foi. Nous voudrions surtout vous parler de Pie IX, bien que la parole soit impuissante à exprimer le souvenir que l'âme de ce Pontife laisse dans l'âme de ceux qui l'approchent... »

Quelques années plus tard, dans une de ses dernières instructions pastorales, le prélat peignait avec amour l'âme ennoblie par la souffrance de l'immortel Pontife. « Pendant que les flots de la tribulation montent, débordent; au plus fort de l'une des tourmentes les plus furieuses qui aient battu la barque de saint Pierre; lorsque, d'heure en heure, il peut craindre d'être brisé, comme son cœur demeure ferme ! Quel calme et quelle sérénité ! Qu'il est semblable à Jésus-Christ ! Avec quelle force et avec quelle majesté il porte sa croix, doux autant qu'invincible à ses persécuteurs ! S'il parle de ces hommes dont les sinistres desseins épouvantent le monde, c'est pour nous inviter à unir nos prières à ses prières, afin que Dieu, par sa force toute-puissante, ramène ces enfants égarés *dans la route de la vérité, de la justice et du salut.* Lorsque Pie IX, après avoir passé sur la terre, comme le Sauveur, en faisant du bien à tous, en ne voulant de mal à personne, laissera échapper de son cœur une suprême bénédiction sur le monde

et un dernier pardon sur ses ennemis, il pourra se rendre le témoignage et faire entendre la plainte touchante qu'un prophète mettait dans la bouche de l'Homme-Dieu : « Ils m'ont haï sans sujet; *odio habuerunt me gratis.* »

» La postérité ne comprendra pas les haines soulevées contre Pie IX.

» Mais que parlons-nous de haines ? ne prenons pas le change. Haïr personnellement Pie IX, est-ce chose possible ? Interrogez ces étrangers que la religion ou la curiosité amènent des pays les plus lointains, et qui se trouvent, à certains jours, représenter à Rome le monde tout entier. Beaucoup sont nés dans des sociétés séparées de l'Église ; ils ont contre le Pape toutes les préventions de l'hérésie et du schisme. Demandez-leur quelle impression a faite sur eux Pie IX ? Ils vous diront qu'il y a, dans le regard et sur le front si transparent de ce Pontife, le reflet si visible de l'âme tout à la fois la plus noble et la plus sainte, que l'on n'approche pas de lui sans être attiré par une invincible sympathie. Combien, parmi nos frères séparés, se sont accusés naïvement de ne s'être jamais trouvés sur les pas de Pie IX, sans s'incliner sous sa bénédiction ! Au fait que nous constatons, on ne pourrait opposer, à notre connaissance, qu'une exception : il s'est rencontré un écrivain, un seul, qui est allé à Rome, qui a vu Pie IX, et qui l'a outragé (1). Renvoyons sa honte à ce malheureux ; et, pour n'avoir pas à rougir comme Français, regardez cette armée qui, en couvrant le Saint-Siège de la protection de la France, assure à la France, depuis dix ans, la protection de Dieu ; demandez à nos soldats ce qu'est Pie IX, ce qu'est *leur Pape* ? Avant qu'une parole ait pu s'échapper de leur bouche, leur

(1) Tout le monde reconnaîtra qu'il est question ici de l'ignoble pamphlet publié par M. About. Voir sur ce même sujet le récit du dernier entretien de Mgr de Salinis avec l'Empereur. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

œil vous dira comment ces âmes, douées d'un merveilleux instinct pour comprendre et pour aimer tout ce qui est bon, noble, grand, comprennent et aiment Pie IX? Mais qu'est-il besoin d'aller à Rome pour savoir ce qu'est Pie IX? Est-ce que l'Europe, est-ce que le monde n'a pas connu Pie IX, et comme Pontife, et comme Prince, dès les premiers jours où il a pris possession de sa double souveraineté? Quel Pape aura plus fait pour l'Église? Quel prince aurait plus fait pour ses peuples? N'avait-il pas entrepris d'améliorer toutes les conditions de leur existence? N'avait-il pas devancé tous leurs vœux légitimes? Ne les conduisait-il pas, comme par la main, sur la route de tous les progrès, encouragé par les témoignages de leur reconnaissance et par les acclamations du monde, lorsqu'une puissance farouche, implacable, se posa devant lui, et, brandissant à ses yeux le poignard qu'elle avait enfoncé dans le cœur d'un ministre par lequel les institutions les plus libérales venaient d'être inaugurées, lui dit clairement : « Vois, et comprends ce que je veux : toutes ces garanties constitutionnelles, toutes ces libertés, je les repousse, par cela seul qu'elles viennent de toi. Que m'importent tes réformes? Le seul abus auquel je ne pardonnerai jamais, c'est toi; entre toi et moi, point de paix, point de transaction possible : car tu es le Pape, et je suis la Révolution ! »

L'ARMÉE FRANÇAISE A ROME. — Pendant son séjour à Rome, Mgr de Salinis se procura la consolation et se donna la mission de visiter et d'évangéliser nos braves soldats, qui, à cette époque, se montraient les dignes représentants de la France catholique. Le dimanche 20 février, à la demande de Mgr Level, il célébra la

messe militaire dans l'église de Saint-Louis des Français. Profitant de la présence des officiers, dont plusieurs, moins éclairés que les soldats qu'ils commandaient, avaient l'esprit faussé par les préjugés de leur éducation classique, il s'efforça de leur expliquer le mystère de Rome. L'Évangile de la Transfiguration, qui se lisait à la messe, fournit à l'éloquent prélat et le texte et la matière de son allocution (1) : « *Bonum est nos hic esse*. Il est bon pour nous d'être à Rome, parce que c'est ici mieux que partout ailleurs qu'il nous est donné de comprendre la transfiguration du monde païen par le christianisme. La vie du Sauveur se résume dans deux mystères : le Calvaire et le Thabor, qui paraissent comme incarnés dans deux cités destinées à en perpétuer le souvenir : Jérusalem et Rome. Jérusalem est la cité du sacrifice, et voilà sans doute pourquoi, malgré les efforts héroïques des Souverains Pontifes et de l'Europe entière, cette ville infortunée n'a pu être arrachée au joug cruel qui pèse sur elle. Rome, au contraire, est la cité de la glorification, de la transfiguration. Nulle ville ne convenait mieux à l'accomplissement de ce dessein providentiel. Tout l'ancien monde était résumé dans Rome ; Rome païenne était la plus haute manifestation de la puissance de l'homme, le miracle de la force humaine. En transfigurant cette cité reine, c'était donc l'humanité tout entière qui était transformée. Et quelle transfiguration ! Le signe le plus éclatant, c'est le Panthéon d'Agrippa devenu la coupole de Saint-Pierre. Mais, de même que sur le Thabor le Fils de Dieu se transfigurait au milieu d'un

(1) Nous reproduisons ici une pâle analyse faite d'après des souvenirs déjà éloignés.

nuage, la transfiguration du monde par la papauté s'est accomplie et continue à s'accomplir au milieu du nuage de la faiblesse. Cette faiblesse qui, pour les esprits superficiels, est une pierre d'achoppement, est aux yeux des hommes de foi la marque la plus infaillible de l'intervention divine. La faiblesse extérieure de la papauté est la force qui la maintient inébranlable au milieu de tous les frémissements des nations, de tous les vains complots des princes, parce qu'elle excite la générosité des peuples forts qui mettent leur épée à son service. Tel a toujours été en particulier le rôle et, on peut le dire, la mission providentielle de la France. Nous devons être fiers que cette mission séculaire soit encore comprise au XIX<sup>e</sup> siècle. »

FÊTES DE SAINTE THEUDOSIE. — Après six semaines de séjour dans la ville éternelle, Mgr de Salinis se disposait à regagner Amiens. La mer, irritée au départ, courbait docilement ses flots pour le retour. Monseigneur aimait à attribuer le calme de la traversée à la douce influence d'une sainte amiénoise dont il rapportait avec lui le corps découvert dans les catacombes. Le cœur plein de joie, il s'empressait, à peine rentré dans la patrie de sainte Theudosie, d'annoncer à ses chers diocésains l'arrivée de leur sainte compatriote.

« Nous vous annoncerons un événement, N. T.-C. F., qui sera, avec le Concile célébré cette année à Amiens, une des dates les plus mémorables de l'histoire de cette église ! C'est la conquête d'un trésor que nous vous apportons, trésor d'un prix inestimable aux yeux de la foi et de la piété.

» Vous savez qu'il existe autour de Rome d'immenses souterrains dans lesquels l'Église, durant les temps des



persécutions, cachait ses mystères et ensevelissait ses morts, en ayant soin de distinguer, par des signes particuliers, les tombes vénérées où étaient déposés les restes des martyrs... »

Le prélat raconte ensuite la découverte d'un de ces tombeaux sur la pierre duquel on lisait l'inscription suivante :

Aureliæ Theodosiæ  
Benignissimæ et  
Incomparabili Feminæ  
Aurelius Optatus  
Conjugi innocentissimæ  
Dep. Prid. Kal. Dec.  
Nat. Ambiana  
B. M. F.

et il ajoutait :

« *Nat. Ambiana*, née à Amiens ! nul doute, vous le voyez, sur l'origine de sainte Theodosie : c'est son époux même qui fit ciseler sur le marbre le titre authentique par lequel cette sainte martyre appartient à l'Église d'Amiens. Or, cette indication, qui est quelque chose de si précieux pour notre foi, est en même temps une rareté archéologique très-remarquable. Ce n'était pas l'usage de marquer dans l'építaphe des martyrs le lieu de leur naissance. Un des plus savants archéologues de Rome nous disait qu'il se rappelait à peine un exemple fourni par l'inscription tumulaire d'une sainte de Nicomédie. C'est donc une gloire presque unique qui va rejaillir, avec les reliques de sainte Theodosie, du sein des catacombes, sur l'Église d'Amiens.

» Quant aux signes qui attestent le martyre de sainte

Theudosie, leur authenticité a été tellement constatée, que le Souverain Pontife a daigné autoriser le culte de cette sainte : il nous a permis de célébrer annuellement sa fête, non pas seulement dans l'église où ses reliques sont déposées, comme il est d'usage pour les corps saints découverts dans les catacombes, mais dans toutes les églises du diocèse, le jour qu'il nous a laissé la faculté de déterminer. Ceci est encore une exception, mais justifiée par des circonstances tout exceptionnelles. Le Souverain Pontife a voulu que sainte Theudosie, rendue à son pays, y fût entourée d'un cortège solennel d'hommages et de prières ; que sa fête eût une place dans notre calendrier sacré parmi les fêtes de tant d'autres saints de notre diocèse que cette martyre des premiers siècles a précédés dans le ciel, et dont elle ouvre, avec saint Firmin, la liste glorieuse.

» Il serait difficile de déterminer l'époque précise du martyre de sainte Theudosie. Les catacombes de sainte Priscille, où elle fut déposée, sont un des plus anciens cimetières de Rome chrétienne. La partie de ces catacombes où l'on a découvert son tombeau existait déjà dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ; le martyr saint Hermes, dont elle porte le nom, y fut enseveli sous le règne de l'empereur Adrien. Il serait possible cependant que sainte Theudosie fût morte pour la foi dans la grande persécution de Dioclétien ; des martyrs de cette époque ont été inhumés dans des galeries souterraines voisines de celle où son corps a été retrouvé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que seize ou dix-sept siècles se sont écoulés depuis le jour où elle alla d'Amiens à Rome pour le martyre, jusqu'au jour où elle revient de Rome à Amiens pour le triomphe.

» Nous vous invitons à propager dès ce moment le culte de sainte Theudosie. Elle n'est pas encore au milieu de nous, mais il faut qu'elle y arrive, si nous pouvons parler ainsi, par une avenue de prière. Nous avons la confiance que Dieu n'a permis son retour dans sa patrie que pour y attacher de grandes bénédictions. Nous voyons dans les annales de l'Église que des grâces éclatantes ont été souvent accordées dans des circonstances analogues. Nous les obtiendrons si nous savons les mériter par une vive foi et par une ardente charité. »

S'il comptait sur ses diocésains pour ménager à sainte Theudosie une *avenue* digne d'elle, Mgr de Salinis s'était réservé le droit de préparer lui-même sa rentrée triomphale. Un instant, il avait eu l'espoir de donner à la cérémonie de réception le caractère d'un triomphe national. Au mois de septembre 1853, l'Empereur et l'Impératrice étant venus à Amiens, il profita de la présence de Leurs Majestés pour les inviter à la fête qui absorbait déjà tous les esprits et tous les cœurs; l'Empereur daigna accepter l'invitation; l'Impératrice fit plus, elle voulut contribuer par une large aumône à la décoration de la chapelle où devaient être déposés les restes de la martyre amiénoise. Quelques jours après sa rentrée à Paris, elle adressa à Mgr de Salinis la lettre suivante :

« Monseigneur, à peine arrivée, et vivement émue encore au souvenir de l'accueil que vous m'avez fait, je m'empresse d'accomplir ma promesse, en vous envoyant *trente mille francs* destinés à rétablir l'une des saintes chapelles de votre magnifique cathédrale. Je vous remercie de m'avoir associée à une œuvre qui

intéresse à la fois la religion et l'un des plus beaux monuments de France, et je serai heureuse si quelquefois je ne suis pas oubliée dans vos prières. Sur ce, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit au palais de Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> octobre 1853.

« EUGÉNIE. »

Des affaires d'État ne permirent pas à l'Empereur de réaliser sa promesse. Mais Monseigneur voulut que la fête, privée du lustre que lui eût donné la présence du souverain, prit un caractère d'universalité qui en fit une cérémonie catholique. Et telle fut effectivement la fête du 12 octobre 1853, à laquelle prirent part vingt-neuf cardinaux, archevêques et évêques représentant à peu près toutes les parties de l'univers catholique. Nous ne retracerons pas les détails de cette fête incomparable, qui n'avait pas eu de précédent en France depuis les grandes manifestations du moyen âge. Comment redire les sublimes et éloquentes paroles de prélats comme le cardinal de Wetsminster, l'évêque de Poitiers, l'évêque d'Amiens; d'orateurs comme le père Combalot, le père Félix, le père Lartigue? Comment peindre l'élan et l'enthousiasme des populations, la naïve piété des bons habitants de la Picardie; comment louer la richesse et le bon goût des décorations de la cathédrale? Et cet imposant cortège circulant dans les rues de la ville, transformées, ce jour-là, en un sanctuaire? et ces processions se succédant pendant huit jours et terminées par une procession plus admirable peut-être que toutes les autres? et cette confiance du peuple envers sa nouvelle protectrice? et ces grâces

merveilleuses obtenues par son intercession ? Pour ceux qui n'en ont pas été les témoins, rien ne saurait donner une idée de cette incomparable manifestation, si ce n'est peut-être le tableau très-curieux, œuvre de deux artistes amiénois (1), et le Livre-Album où la plume et le crayon se sont associés pour en perpétuer le mémorable souvenir. Ce livre est lui-même un monument, ainsi que le prouvent les deux lettres suivantes :

#### LETTRE DE L'EMPEREUR.

« Monsieur l'Évêque d'Amiens, j'ai reçu avec un vif intérêt le livre édifiant qui contient les actes de sainte Théodosie avec le récit des justes et pieux honneurs rendus à sa mémoire. Consacrer, par une publicité semblable, les beaux exemples d'une vie couronnée de la plus rare des récompenses, c'est encourager efficacement la ferveur des fidèles, et il est heureux que ce soit sous les auspices d'un prélat comme vous. Sur ce, monsieur l'Évêque d'Amiens, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit au palais des Tuileries, le 22 avril 1854.

» NAPOLÉON. »

#### LETTRE DU PAPE.

*Pie, pape neuvième.*

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Le livre de sainte Théodosie que vous nous avez adressé

(1) Ce tableau où figurent toutes les personnes, au nombre de plus de quatre mille, qui faisaient partie de la procession, a été légué par Mgr de Salinis à l'évêché d'Amiens.

et les lettres qui l'accompagnaient, nous ont été agréables à divers titres. Nous avons compris par là soit la joie avec laquelle les Amiénois ont accueilli les reliques de leur compatriote, la piété et la dévotion dont ils l'ont environnée ; soit le zèle admirable et la générosité qui ont été déployés pour orner la chapelle où devaient être déposés avec une grande solennité ses ossements sacrés. Nous avons à cœur de vous féliciter de ces choses, vous, vénérable Frère, ainsi que tous ceux qui se sont associés à ces témoignages de piété et de religion. Que le Seigneur très-clément entretienne et ranime dans les fidèles confiés à vos soins le culte et l'honneur dus aux saints. Recevez, comme gage de notre affection pour vous et comme présage de toutes les grâces célestes, la bénédiction apostolique que nous accordons avec une effusion de cœur toute amoureuse, à vous, vénérable Frère, à tous les fidèles, clercs et laïques, de votre diocèse.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 16 décembre de l'année 1854, neuvième de notre pontificat.

» PIE, P. IX. »

Les trente mille francs généreusement accordés par l'Impératrice furent consacrés à décorer l'une des chapelles du chevet de la cathédrale d'Amiens, qui avait été choisie pour recevoir les reliques de la sainte Amiénoise. La restauration fut exécutée d'après les plans de M. Viollet-Le-Duc ; c'est dire avec quel bon goût et quelle perfection artistique. Mgr de Salinis voulut que l'inauguration de cet auguste sanctuaire, restauré aux frais de la souveraine de la France, fût environnée

d'un éclat à la fois religieux et patriotique. Le 12 octobre 1854, anniversaire de la translation solennelle, fut le jour choisi pour cette solennité. Ce jour-là, à deux heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice arrivaient dans la gare d'Amiens, où ils étaient accueillis avec les honneurs dus à leur rang. Après avoir traversé la ville en voiture, leurs Majestés étaient introduites dans la cathédrale par Mgr l'évêque d'Amiens; S. Exc. Mgr Sacconi, archevêque de Nicée, nonce du Saint-Siège; Mgr Gillis, évêque d'Édimbourg en Écosse; Mgr l'évêque de Beauvais; Mgr l'évêque d'Adras, second aumônier de l'Empereur. En présence de leurs Majestés, les reliques de sainte Théodosie furent déposées dans la châsse destinée à les recevoir. Monseigneur prononça à cette occasion un discours qui fut très-remarqué, et que l'on peut lire dans le recueil imprimé de ses mandements. La cérémonie terminée, les augustes voyageurs daignèrent honorer de leur visite le palais épiscopal.

SACRE DE MGR GERBET. — En arrivant à Amiens pour y exercer les difficiles fonctions de l'épiscopat, Mgr de Salinis avait regardé comme une excellente fortune de pouvoir attirer et fixer auprès de lui le prêtre éminent qui l'avait aidé, aux jours de sa jeunesse, à remplir avec fruit la charge d'aumônier de Henri IV; qui avait été associé à ses travaux de zèle et de propagande catholique, et qui, depuis la défection de leur maître commun, avait continué comme lui à servir l'Église, sous l'inspiration en quelque sorte du Vicaire de Jésus-Christ, ce docteur qui ne trompe pas. Sachant, comme tous les esprits supérieurs, se défier de ses propres lumières, Mgr de Salinis était heureux d'avoir auprès de lui un conseiller sûr et éclairé. Cœur tendre et sympathique,

il avait besoin de se sentir environné d'affection ; l'abbé Gerbet était à la fois le plus sage des conseillers et le plus affectueux des amis. Il faut avoir vécu dans l'intérieur de l'évêché d'Amiens pour comprendre ce qu'était l'intimité de ces deux âmes qui se pénétraient pour ainsi dire de tous côtés. Un écrivain distingué, mettant cette fois sa plume sous la direction exclusive de son cœur, rendait compte en ces termes de ce qu'il avait vu et senti :

« Trois fois dans ma vie j'ai eu le bonheur de le voir — l'abbé Gerbet — dans des lieux qui lui convenaient à souhait et qui semblaient son cadre naturel ; en 1831, à Juilly, sous les beaux ombrages que Malbranche avait hantés ; en 1839, à Rome, sous les arceaux de cloîtres solitaires ; et hier encore, dans les jardins de l'évêché d'Amiens, où il vit près de son ami, M. de Salinis... La nature de l'abbé Gerbet est de celles qui ne se suffisent pas à elles-mêmes et qui ont besoin d'un ami : on dirait qu'il n'a toute sa force que quand il peut s'y appuyer. Longtemps il crut avoir trouvé cet ami plus ferme de volonté et de dessein dans la personne de M. de Lamennais ; mais ces volontés plus fortes finissent souvent, sans y songer, par nous prendre comme leur proie et par nous jeter ensuite comme une dépouille. L'amitié vraie, telle que l'entendait La Fontaine, demande plus de soins et d'égalité. L'abbé Gerbet a donc trouvé un ami égal et tendre, et tout conforme à sa belle et fidèle nature, en M. de Salinis. Parler bien de l'un, c'est s'attirer aussitôt la reconnaissance de l'autre... (SAINTE-BEUVE.) »

Les amitiés humaines sont toujours mélangées d'égoïsme ; on aime ses amis pour eux-mêmes sans



doute, mais aussi, et souvent beaucoup, pour soi ! Telles ne sont pas les amitiés chrétiennes, et surtout les amitiés sacerdotales. Dans le cœur du prêtre, il y a un sentiment qui domine tous les autres : l'amour de l'Église. Quoiqu'il comprit parfaitement le vide que ferait autour de son esprit et de son cœur le départ de l'abbé Gerbet, Mgr de Salinis, envisageant avant tout les intérêts de l'Église, désirait vivement la promotion de son ami à l'épiscopat. La visite de LL. MM. à Amiens en 1853, fut l'occasion que la divine Providence semblait avoir choisie pour la réalisation de ce vœu. L'Empereur vit l'abbé Gerbet, et, d'un coup d'œil sûr, le jugea digne de s'asseoir sur le trône des pontifes.

L'évêché de Perpignan étant venu à vaquer au commencement de 1854, un décret impérial appela le vicaire général d'Amiens à recueillir la succession de Mgr de Saunhac. Le nouvel élu fut probablement le seul à être surpris de cette promotion, qui l'arrachait il est vrai à ses chères études, mais qui lui permettait de servir plus efficacement l'Église, en défendant, de cette plume que l'on savait polie et éloquente, mais que l'on n'aurait pas crue guerroyante, les droits menacés du souverain Pontificat. Plus éclairé que beaucoup d'autres, comprenant que le choix de l'Empereur venait de donner à l'Église un athlète intrépide, Mgr de Salinis voulut que la cérémonie du sacre fût environnée de pompe et d'éclat. Le 29 juin 1854 fût effectivement pour Amiens un jour solennel. « Amiens, disait le lendemain de la cérémonie le journal *l'Ami de l'Ordre*, compte aujourd'hui une autre grande fête à inscrire dans ses annales ; l'Église possède un grand évêque de plus, et notre diocèse une nouvelle gloire. La cérémo-

nie du sacre de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, a eu lieu hier jeudi 29 juin, dans la cathédrale. D'immenses préparatifs avaient été faits pour cette imposante solennité à laquelle ont assisté douze évêques. L'archevêque de Reims, prélat consécrateur, les évêques d'Amiens et de Beauvais, évêques assistants, l'archevêque de Sens et NN. SS. de Soissons, de Saint-Claude, de Blois, de Nancy, de Bruges, de Liège, de Boston (Amérique) et d'Andras (*in partibus*), trois protonotaires, Mgr Caire, Mgr de Lamothe, Mgr Coquereau, un grand nombre de prêtres, ainsi qu'une foule considérable qui remplissait les transsepts et les vastes nefs de notre basilique, devenue cette fois encore trop petite pour contenir l'affluence des habitants de la ville et des étrangers qui se pressait dans son enceinte... » Chargé de porter la parole dans cette circonstance solennelle, Mgr Gignoux, se faisant l'interprète des pensées de son auditoire, traduisait avec cet accent d'éloquence émue dont il trouve le secret dans son cœur, les joies et les regrets de tous :

« Éminence, Messieurs,

» Je sens que je tiens ici la place d'un autre. Ce ne serait pas à moi, ce serait à mon cher et vénéré collègue d'Amiens de vous dire en ce grand jour sa joie et sa douleur. J'essayerai du moins, et si pour le remplacer, à défaut d'éloquence, il ne faut que le cœur, peut-être ne serai-je pas trop au-dessous de ma tâche.

» Oui, nos très-chers Frères, le jour qui nous éclaire est un jour de bonheur. Et comment ne pas se réjouir quand on voit élevé à la dignité épiscopale un prêtre éminent en piété et en doctrine, un prêtre chez lequel l'éclat de la science est rehaussé par une modestie par-

faite, par la douceur et le charme des manières, par les plus délicates et les plus exquisés qualités du cœur ? Aussi, rendons-nous grâce à l'Empereur qui a fixé son choix sur Mgr Gerbet ; aussi notre reconnaissance remonte-t-elle jusqu'au trône auguste du Pontife romain. En ratifiant ce choix, il se l'est approprié, il l'a consacré et de son autorité suprême est émanée cette mission sainte que lui seul peut donner. A toutes les époques, N. T.-C. F., mais surtout à celle où nous sommes, il importe à l'Église de Jésus-Christ que parmi ses pasteurs qui, tous, doivent être docteurs et apôtres, il y en ait dont la science brille d'une splendeur plus vive ; il y en ait dont le style à la fois élégant et fort, mette en relief les vérités de la foi et les rende sensibles, en montrant les admirables convenances, les sublimes harmonies du culte catholique. Un tel pontife nous est aujourd'hui donné. Nous pouvons donc nous écrier, comme au jour de la translation de sainte Théodosie : *Hæc est dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in eâ*. Oui, c'est le jour que le Seigneur a fait : il l'a fait pour le mérite modeste, couronné ce matin d'une nouvelle auréole ; il l'a fait pour le clergé d'Amiens, fier d'offrir à l'Église un Pontife si distingué ; il l'a fait pour tous ces évêques de France et de Belgique, heureux d'avoir en Mgr Gerbet un collègue vraiment digne d'eux ; il l'a fait pour l'Église de Perpignan qui, bientôt, va recevoir comme de nos mains un illustre pasteur et un tendre père ; il l'a fait enfin pour l'Église catholique qui, parmi ses princes et ses docteurs, compte une lumière de plus. *Hæc est dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in eâ*.

» Mais elle n'est que trop vraie, N. T.-C. F., cette :

parole de la sainte Écriture, *extrema gaudii luctus occupat*, le deuil suit de près l'allégresse. Il faut se séparer et conserver à peine l'espoir de se retrouver ici-bas ; il faut voir s'éloigner celui qui, dans deux conciles, siégeait non loin de nous et y occupa une si grande et si noble place. L'illustre cardinal, notre chef et notre modèle, en perdant Mgr Gerbet, perd pour ainsi dire un fils ; nous, nous perdons un ami bien cher, et Mgr d'Amiens, plus qu'un ami, il perd un frère tendrement chéri.

» Toutefois, ne croyez pas, Chrétiens, que ce sacrifice si douloureux pour nos cœurs, si pénible pour tous ceux qui ont connu, dans l'intimité, Mgr l'Évêque de Perpignan, nous le fassions à regret et comme malgré nous. Non, l'Église de Jésus-Christ doit passer avant tout ; ses intérêts s'élèvent au-dessus des affections humaines, même les plus légitimes ; ils les surpassent et les dominent comme le ciel domine la terre. Elle est si grande, la mission de l'Évêque ! Elle est si noble la carrière qui s'ouvre devant lui ! »

#### INAUGURATION DE LA STATUE DE PIERRE L'HERMITE.

— Pour rehausser encore l'éclat de la cérémonie, Mgr de Salinis avait désiré qu'elle coïncidât avec la fête que la ville d'Amiens préparait pour l'inauguration d'une statue en l'honneur d'un de ses plus illustres enfants. Dans une instruction pastorale publiée en 1851 à l'occasion du Jubilé accordé par S. S. le Pape Pie IX, l'évêque d'Amiens, parlant de cet instinct chrétien qui, à toutes les époques, a porté les fidèles vers Jérusalem, s'écriait :

« On s'explique comment, à une époque de foi, l'Europe fut, un jour, arrachée de ses fondements et se

précipita vers la Palestine, à ce cri : *Dieu le veut !* parti de la bouche de cet homme étonnant, de ce fils de l'Église d'Amiens, l'une des merveilleuses figures d'une époque héroïque, que l'on cherche, que l'on aimerait à voir revivre dans les murs de la ville qui lui donna naissance... » Ce vœu fut recueilli par une société savante, qui, sans négliger les travaux d'érudition, objet spécial de ses études, avait déjà doté la capitale de la Picardie des statues de l'érudit du Cange, et du spirituel Gresset. Par ses soins, une commission dont la présidence d'honneur fut attribuée à Mgr de Salinis, s'occupa de faire exécuter la statue de Pierre l'Hermitte. Cette statue, œuvre d'un sculpteur amiénois, M. Gédéon Forceville, représente Pierre l'Hermitte la main gauche sur la poitrine, élevant la croix de la main droite; sur le socle est écrit : *Dieu le veut !* Elle a été élevée sur une place que le dégagement de la cathédrale a permis d'établir au chevet de ce magnifique édifice. Nul emplacement ne paraissait plus convenable, ainsi que l'expliquait avec une grande élévation de pensées et un rare bonheur d'expression le nouvel évêque de Perpignan, au jour même de son sacre.

» La place assignée à ce monument est en effet bien choisie. Elle était sollicitée par des convenances que messieurs les antiquaires, avec l'intelligence et le goût qui les distinguent, ne pouvaient manquer d'apprécier. Ils ont senti qu'une sorte d'attraction morale commandait à la statue de Pierre l'Hermitte de venir se poser à côté du temple bâti par Robert de Luzarches. Toute époque a son expression dans ses grands monuments et dans ses grands hommes. Le sentiment catholique et chevaleresque du moyen âge s'est personnifié dans

cet enfant d'Amiens qui a été le promoteur des croisades : le génie catholique du moyen âge s'est incorporé dans la cathédrale d'Amiens. Il y a de plus une liaison intime entre le mouvement social du douzième siècle et le mouvement artistique du treizième.

» Un illustre savant a prouvé récemment, par des observations nouvelles, que la commotion produite par les guerres religieuses de cette époque a contribué à provoquer l'élan qui s'est manifesté dans l'architecture religieuse. Ces deux choses sont unies, même dans la commune injustice qu'elles ont eu à subir. On a longtemps sacrifié à un enthousiasme exclusif pour les monuments de l'art païen l'admiration que les merveilles de l'art chrétien devaient exciter, de même qu'on méconnaissait la supériorité morale des héros chrétiens comparée aux héros fabuleux de Virgile et d'Homère.

» L'époque où l'on a le plus souvent répété que votre Pierre l'Hermitte n'était qu'un absurde fanatique, est aussi celle où l'on proclamait, sans rougir, que votre sublime cathédrale n'était qu'une œuvre barbare. Voilà, Messieurs, quelques-unes des affinités qui existent entre votre nouvelle statue et votre vieux monument, qui les ont attirés l'une vers l'autre. La place que vous lui avez donnée est celle que Pierre l'Hermitte eût désirée, que Robert de Luzarches eût choisie.

» S'il importe que le point de l'espace où une statue doit rester soit en harmonie avec elle, il est à désirer aussi que l'époque où elle est inaugurée, s'encadre bien dans le temps. La vôtre, Messieurs, a également ce bonheur. Je rencontre ici un rapprochement qui vous a été déjà signalé, mais souffrez que je le reproduise, parce qu'il est inévitable. C'est dans une année

où vient de commencer une guerre qui a eu son point de départ dans la question des Lieux-Saints, où l'on voit flotter ensemble des bannières qui ne s'étaient jamais alliées depuis le temps des croisades, où l'Occident se transporte sur les rives du Bosphore, pour y soutenir une lutte qui est au fond, quelles que soient les vues diverses des hommes qui y prennent part, une intervention solennelle de la Providence pour défendre la civilisation catholique contre l'invasion du despotisme politique et religieux, c'est à ce moment que l'ombre de Pierre l'Hermite, évoquée par votre statue, semble sortir de sa tombe pour assister à ce grand spectacle. Elle tourne des regards vers cet Orient où les peuples chrétiens remportent sur leur ancien ennemi la plus belle des victoires, ils le voient implorer leur générosité, et, vaincu par leur protection, accorder à leur pression pacifique les garanties qu'ils n'avaient pas obtenues par leurs armes.

» Telles sont, Messieurs, les pensées que ce monument suggère. Elles expliquent l'empressement avec lequel les vénérables prélats réunis ce matin dans votre cathédrale pour la cérémonie d'un sacre, sont venus s'associer à l'inauguration d'une statue sur une des places de votre ville. Heureux de donner à cette chrétienne cité ce témoignage de leur sympathie, ils ont compris aussi que leur présence ferait encore mieux ressortir le caractère religieux de cette fête civile.

» Permettez, Messieurs, que je remarque, en finissant, un autre à-propos dont je puis seul sentir tout le prix. A la veille de quitter un séjour où tant de liens m'attachaient, c'est pour moi une vraie consolation que de lui avoir donné les prémices de mon épiscopat, en bénissant aujourd'hui, dans le monument chrétien qu'elle

vient d'ériger, cette ville tout entière. Je me félicite de pouvoir la remercier ainsi de la bonté affectueuse qu'elle m'a constamment accordée, et dont je viens de retrouver l'expression dans un discours prononcé tout à l'heure. J'ai besoin de vous dire, Messieurs, que cette statue n'est pas plus solidement fixée sur sa base de granit, que le souvenir de tant de bienveillance ne sera profondément gravé dans mon cœur. »

DÉFINITION DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. —

L'année 1854, si féconde en événements qui ont laissé une trace dans l'épiscopat de Mgr de Salinis, ne devait pas s'achever sans marquer encore une date glorieuse. Cinq ans s'étaient écoulés depuis que Pie IX, exilé à Gaëte, avait adressé à l'univers catholique, par l'organe de tous les évêques, une consultation solennelle. Ces cinq ans avaient été employés à recueillir les réponses de l'épiscopat, à scruter les monuments de la tradition, et à solliciter par de ferventes prières les lumières de l'Esprit-Saint. Pour attirer avec plus d'efficacité les grâces d'En-Haut, le pape venait d'ouvrir de nouveau les trésors de l'Église. En annonçant l'ouverture de ce Jubilé, Mgr l'évêque d'Amiens manifestait à ses diocésains les vœux de sa piété au sujet du glorieux privilège de Marie. Déjà, comme membre du Concile de Soissons, il s'était associé à la manifestation de ses collègues; maintenant il parlait tant en son nom personnel, qu'au nom de son diocèse dont il avait pu interroger la foi.

« Comment ne pas lever vers le ciel un regard d'espérance, lorsque nous voyons poindre, pour ainsi dire à l'horizon, l'aurore de l'un des plus beaux jours préparés de Dieu de toute éternité? Nous touchons,



N. T.-C. F, tout semble nous le promettre, au moment où l'infailible autorité du souverain Pontife, après avoir si mûrement interrogé la foi de toutes les Églises et tous les monuments de la tradition, sanctionnera par un décret solennel l'une des croyances les plus chères à la piété des peuples. Le monde catholique est averti depuis longtemps, par je ne sais quel pressentiment divin, que la définition du dogme de l'Immaculée Conception ouvrira pour l'Église une ère merveilleuse de grâces et de bénédictions. L'acte de foi par lequel les hommes salueront dans Marie un privilège qui n'a été accordé qu'à elle seule, touchera son cœur; et cette Reine du ciel, pour s'acquitter envers la terre, s'il est permis de parler ainsi, trouvera des moyens dont le secret aussi lui a été réservé. »

Ces prévisions ne devaient pas tarder à recevoir leur accomplissement. Quelques semaines après, le Souverain Pontife invitait un certain nombre d'évêques à se rendre à Rome pour prendre leur avis sur l'opportunité d'une définition dogmatique. L'archevêque de Reims et l'évêque du Mans furent les deux prélats officiellement invités pour représenter l'épiscopat français. En dehors de cette convocation officielle, le nonce fit savoir à tous les évêques que le Souverain Pontife serait bien aise d'être entouré dans cette circonstance solennelle d'une imposante couronne de Pontifes. Il n'y avait guère qu'un an que Mgr de Salinis était rentré de Rome; aussi ne comptait-il pas, malgré les incitations de son cœur et de sa piété, recommencer en cette circonstance un voyage long et pénible. Mais un prêtre du diocèse d'Amiens ayant eu, vers cette époque, l'occasion d'être reçu en audience

par Pie IX, le Saint-Père le chargea de dire à son évêque qu'il serait bien aise de le voir personnellement associé à la grande manifestation qui se préparait. Il n'en fallait pas davantage ; un simple désir du vicaire de Jésus-Christ, arrivant même par une voie indirecte, était un ordre. Quelques jours après, l'évêque d'Amiens s'embarquait à Toulon, en compagnie de plusieurs de ses collègues. La mer, aussi inclémentie que l'année précédente, retarda de quelques jours leur arrivée ; mais elle ne put diminuer leur zèle et leur dévotion. C'est un des beaux et grands spectacles de l'histoire de l'Église que cet empressement des évêques du monde catholique à venir de tous les points de l'horizon, sur un signe du Souverain Pontife, se grouper autour de sa chaire infallible pour honorer la Reine des cieux. Ce qui n'était pas moins admirable, dans un temps où les esprits sont si profondément divisés, c'était cet accord, cette fusion de prélats et de pontifes appartenant à toutes les nations, à tous les climats, à toutes les latitudes et qui, sans être vus, sans s'être concertés, s'entendaient à merveille et s'aimaient comme des frères ! Cette unanimité de sentiments s'était déjà manifestée à distance, lorsque les évêques, interrogés individuellement, avaient tous, à d'imperceptibles exceptions près, rendu le même témoignage de leur foi et de celle de leurs églises, elle éclata d'une manière peut-être plus admirable dans les réunions qui eurent lieu à Rome, et où fut examiné et discuté le projet de bulle. Près de deux cents évêques prirent part à ces réunions, qui se tinrent dans le palais apostolique sous la présidence d'un cardinal délégué par le pape. Parfaitement d'accord sur le fond de la question, les prélats présen-

tèrent avec une liberté entière leurs observations sur la forme. L'ignorance et la passion ayant faussé et altéré dans un très-grand nombre d'esprits la croyance à l'Immaculée Conception, on avait jugé nécessaire, dans le projet primitif, d'exposer en détail les preuves de l'Écriture sainte, de la tradition ou des convenances théologiques qui établissaient, d'une manière irréfragable la vérité de cette croyance. Plusieurs évêques craignaient que ce mode de procéder n'excitât la contradiction au lieu de l'apaiser. Il leur semblait que, dans un acte aussi solennel, le Souverain Pontife devait se présenter au monde catholique, non comme un théologien qui discute, mais comme un docteur infallible qui parle au nom de Dieu. Telle fut l'opinion que Mgr de Salinis développa dans un mémoire fortement motivé, qui, si nos renseignements sont exacts, ne contribua pas peu à faire modifier le projet primitif.

« Mgr de Salinis, écrivait de Rome à la date du 29 novembre 1854 un des ecclésiastiques qui l'avait accompagné, a rédigé une note en latin dans laquelle il expose ses idées au sujet du projet de bulle soumis aux évêques. Il voudrait que la bulle prit pour point de départ la croyance unanime et universelle des fidèles, des évêques, des pontifes romains. La tradition viendrait ensuite, mais secondairement; l'Écriture Sainte, dont les arguments sont plutôt de convenance que décisifs, dans la question, ne viendraient que *ad abundantiam juris*. Cette note a été accueillie par des marques unanimes d'assentiment. Le cardinal Brunelli, président de la réunion, la lui a demandée pour la mettre sous les yeux du pape. Le P. Peronne et les Jésuites ont dit à Monseigneur qu'il était dans le vrai... Rien

n'a été plus touchant que la dernière séance de l'assemblée des évêques. Il y a eu une effusion spontanée des sentiments les plus dévoués pour le Saint-Siège, en même temps que les protestations les plus chaleureuses en faveur du privilège de la sainte Vierge. Le cardinal Brunelli en a versé des larmes, et il pleurait encore lorsque quelques heures après il rendait compte au Saint-Père de cette scène admirable. »

Fort de cet assentiment unanime, le 8 décembre 1854, en présence de deux cents évêques, de nombreux prélats, d'une foule immense, Pie IX prononça avec une divine assurance ces mémorables paroles :

« ... Auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostrâ declaramus, pronuntiamus et definimus doctrinam, quæ tenet beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ labe præservatam immunem, esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam. Quapropter si quis secus ac a Nobis definitum est, quod Deus avertat, præsumpserit corde sentire, ii noverint, ac porrosiant se proprio judicio condemnatos, naufragium circa fidem passos esse, et ab unitate Ecclesiæ defecisse, ac præterea facto ipso suo semet pœnis a jure statutis subjicere si quod corde sentiant, verbo aut scripto, vel alio quovis externo modo significare ausi fuerint... (1) »

(1) Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine, qui tient que la très-bienheureuse Vierge Marie fut, au premier instant de sa conception, exemptée, par une grâce et un privilège singulier de Dieu en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, de toute tache de la faute originelle, est une doctrine révélée de Dieu, qui doit par conséquent être crue fermement et constamment par tous les fidèles. C'est pourquoi si quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise ! — avait la présomption de penser autrement que ce que nous venons de définir, qu'il sache qu'il est condamné par son propre jugement, qu'il a fait naufrage dans la foi, qu'il s'est écarté de l'unité de l'Eglise ;

Mgr de Salinis fut heureux de pouvoir un des premiers faire un acte de foi sans réserve et sans restriction à la parole du Vicaire de Jésus-Christ, et ajouter, par cette adhésion de cœur, un fleuron de plus à la couronne de Celle qu'il avait toujours aimée comme sa mère; il lui semblait que sa vie tout entière venait se résumer et comme s'encadrer dans cette manifestation qui sanctionnait les deux sentiments qui furent l'âme de son existence sacerdotale : la dévotion à la sainte Vierge et au pape. Parlant plus tard, dans l'effusion de l'amitié, de la joie qui avait inondé son âme, « mon cœur, disait-il, était si plein que pendant toute la journée, sans même m'en apercevoir, je répétais continuellement : *Je crois, Credo.* » Que de fois depuis n'a-t-il pas déclaré que le 8 décembre 1854 était un des plus beaux jours de sa vie, et qu'il espérait trouver dans ce souvenir une grande consolation au moment de la mort. La sainte Vierge a voulu que cette confiance ne fût pas trompée. Pendant les derniers instants de l'agonie, ses yeux restèrent constamment fixés sur l'image de l'Immaculée Conception qui lui avait été donnée par le pape, comme souvenir de ce grand jour.

En rentrant dans son diocèse, l'évêque d'Amiens se proposait d'adresser à ses diocésains un récit des mémorables événements auxquels il avait été associé; ses occupations l'en ayant empêché, il eût voulu du moins composer pour eux un commentaire de la bulle pontificale. Dans les premières pages de ce travail, qui ne fut jamais publié, nous trouvons exprimées en termes profondément sentis les impressions qu'il avait emportées de Rome.

« Le voyage de Rome, que nous avons fait récem-

et, s'il pousse l'audace jusqu'à manifester en paroles, par écrit, ou par tout autre signe extérieur, les sentiments de son cœur, qu'il encourt, par le seul fait, les peines établies dans le Droit. »

ment, N. T.-C. F., est le souvenir de notre vie que nous nous rappellerons jusqu'à l'heure de notre mort, avec le plus de bonheur et de consolation. Il nous a été donné d'assister à l'une des plus grandes choses dont l'homme puisse être témoin ici-bas. Dieu a écrit sous nos yeux une des pages les plus merveilleuses de l'histoire de son Église. Nous nous proposons de vous raconter quelques-unes des circonstances de cet événement où l'action de la Providence nous a paru plus visible; les devoirs si multipliés et si divers qui ont réclamé tous nos moments et entre lesquels notre âme s'est trouvée comme dispersée depuis que nous sommes de retour au milieu de vous, ne nous laissent ni le temps ni la liberté d'esprit qui nous auraient été nécessaires pour remplir comme nous le voudrions cette promesse.

» Vous n'attendez pas, N. T.-C. F., que nous essayions, nous ne disons pas de justifier, mais de commenter même et de vous expliquer le décret souverain qui, en disant le mot de Dieu sur une question dont la piété des peuples s'était si vivement émue, depuis tant de siècles, a fait tressaillir la terre et le ciel. Qu'est-ce que notre parole pourrait ajouter aux paroles que vous avez entendues de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ ! Dans cette circonstance, le pape s'est souvenu qu'il n'est pas seulement le législateur infailible de la société chrétienne, mais qu'il en est aussi le suprême docteur. Compatissant aux faiblesses d'esprit, aux ignorances, il a cru devoir unir à l'autorité d'une inflexible définition, la douce lumière de l'enseignement. Au moment de prononcer du haut de la chaire éternelle une parole devant laquelle s'inclinera la foi de toute la longue suite des générations catholiques, et contre laquelle nulle âme ne pourra s'élever jusqu'à la fin des temps, sans briser, par là

même, l'ancre qui la rattachait au ciel et sans échouer, par un irréparable naufrage, dans les abîmes de l'enfer, le souverain Pontife a cru devoir montrer les éléments dont cette parole souveraine a été formée, les principes divins d'où elle est née dans son âme, s'il est permis de parler ainsi, sous le souffle de l'Esprit de Dieu. En écoutant, N. T.-C. F., la Lettre apostolique qui vous a été lue et qui restera comme un des monuments les plus admirables de la tradition catholique, vous avez aperçu clairement sur quel fondement surnaturel et inébranlable repose la croyance à l'Immaculée Conception ; vous avez suivi le travail providentiel par lequel cette vérité révélée, se manifestant de plus en plus, avait déjà pris possession de la foi du monde, avant qu'elle n'ait été imposée au monde comme un article de foi. En proclamant ce dogme, Pie IX n'a fait que cueillir un fruit divin qui s'était développé de siècle en siècle, qui avait mûri sous la main de ses prédécesseurs..... »

HOSPITALITÉ. — Parmi les devoirs entre lesquels l'âme de Mgr de Salinis se trouvait, suivant ses expressions, comme dispersée, figurait en première ligne l'hospitalité. *Il faut, écrivait saint Paul à Timothée, que l'évêque soit irrépréhensible, hospitalier ; et à Tite : il faut que l'évêque soit irréprochable, hospitalier.* « Je ne suis malheureusement, disait avec humilité l'évêque d'Amiens, ni irrépréhensible, ni irréprochable, mais j'espère que je me sauverai par l'hospitalité. » Né dans un pays et dans une famille où les vieilles traditions chrétiennes s'étaient conservées ; d'un caractère avenant et expansif, on peut dire qu'il était hospitalier par nature. Toutefois, en ouvrant largement les portes

de son palais épiscopal, il ne cédait pas seulement à un instinct de nature, il exerçait un apostolat; apostolat particulièrement utile dans une ville comme Amiens, qui est comme la première étape pour les Anglais et les hommes du Nord qui viennent visiter la France. L'illustre cardinal Wiseman était heureux de la présence de son ami à Amiens; quand un protestant instruit, travaillé par la grâce ou déjà gagné à la vraie foi, désirait visiter la France, il lui donnait une lettre de recommandation pour l'évêque d'Amiens, afin qu'il se trouvât de prime abord en face d'un évêque catholique. L'évêché d'Amiens fournit ainsi, durant les huit années de l'épiscopat de Mgr de Salinis, une aimable et gracieuse hospitalité aux hôtes les plus illustres. On y vit successivement paraître une infante d'Espagne (1), un des premiers lords d'Angleterre (2), de célèbres convertis (3), et même un des plus hauts dignitaires de l'Église anglicane (4); on y aboutissait aussi de l'Amérique, de l'Allemagne, de la Belgique. Je ne parle pas de la France, qui y était fréquemment représentée par ses illustrations dans la chaire, dans la presse, dans la science, dans la diplomatie. Les habitants d'Amiens et du diocèse savaient qu'ils étaient chez eux à l'évêché; l'évêque ne perdait aucune occasion de le leur répéter. Un de

(1) L'infante Doña Josepha de Bourbon daigna passer plusieurs jours, avec sa famille, dans le palais épiscopal, et elle aimait à dire que c'était un des meilleurs souvenirs de sa vie.

(2) Lord Arundell, plus tard duc de Norfolk, trop tôt ravi à l'affection de sa famille et des catholiques anglais dont il était la gloire et l'appui.

(3) Les Faber, les Manning, les Wilberforce, les Fielding, etc., etc.

(4) L'évêque d'Oxford.



ses regrets était qu'ils n'en profitassent pas davantage. Toutes les semaines cependant, les *paisibles salons de l'évêché* s'ouvraient aux personnes de la société. Sans avoir aucun des caractères des réunions mondaines, les réunions du dimanche (c'est ainsi qu'on les désignaient), avaient un charme et un attrait qui attiraient l'élite de la société amiénoise. On causait, on se récréait doucement et sans bruit ; on jouait, mais surtout on se rapprochait. A ce point de vue, on ne saurait dire l'heureuse influence que peuvent exercer des réunions de cette nature, où les classes de la société, séparées par d'étroites préventions, se rencontrent sur un terrain commun ; où le prêtre se trouve en contact avec des hommes qui ne s'éloignent de lui que parce qu'ils ne le connaissent pas. C'est une des tendances de l'époque actuelle de tenir le prêtre en dehors des relations de famille et des relations sociales, et d'annuler autant que possible son action extérieure. La société moderne semble dire au sacerdoce ce que disent les insensés au Livre de la Sagesse : « Éloignons le juste parce qu'il nous est inutile, qu'il est contraire à nos œuvres ; il nous est odieux même à voir, car sa vie est différente de la vie des autres, et ses voies ne sont pas les nôtres. » (*Sag.*, II, 15.) Et cependant, en envoyant ses disciples, le Sauveur leur disait : *Vous êtes le sel de la terre ; vous êtes la lumière du monde.* Comment le prêtre pourra-t-il être le sel de la terre, s'il ne se fond avec elle ? Quelle lumière pourra-t-il répandre s'il reste sous le boisseau ? Le contact du prêtre avec la société est aussi utile au prêtre qu'à la société. Vivant toujours isolé, le prêtre ne connaît pas les hommes, il les juge souvent plus hostiles, plus éloignés qu'ils le sont réellement ; il apprécie avec

une sévérité outrée des choses dont il n'entend parler que par des détracteurs intéressés; il se laisse entraîner à la déclamation qui aigrit, au lieu de conserver la douceur qui rapproche. La scission entre la société et le catholicisme s'accroît ainsi davantage au grand préjudice de la religion. Connaissant à fond les besoins de la société moderne, Mgr de Salinis, évêque catholique du XIX<sup>e</sup> siècle, cherchait à resserrer des liens prêts à se briser; son salon était comme le vestibule qui menait à l'Église ceux qui pouvaient en avoir oublié le chemin.

« Les soirs du dimanche, dit le même écrivain auquel nous avons déjà emprunté un passage aussi bien senti que bien écrit, Mgr l'évêque d'Amiens a l'habitude de recevoir; on vient avec plaisir dans ce salon, qui n'a rien de sévère, et où la bonne compagnie se trouve naturellement chez elle. On y joue à quelques jeux; on y tire quelque loterie, et, pour qu'il soit dit que personne ne perdra, il est convenu que l'abbé Gerbet fera des vers pour le perdant, pour celui qui s'appelle, je crois, le *nigaud*. Ces nigauds de l'abbé Gerbet sont pleins d'esprit et d'à-propos; il les fait par *obéissance*, ce qui le sauve, dit-il, de tout reproche, et de toute idée de ridicule » (1).

**ACTION AU DEHORS.** — Une hospitalité aussi largement exercée avait créé à l'évêque d'Amiens des relations très-étendues, de précieuses amitiés, et l'avait mis en position d'exercer une heureuse influence, dont il n'usait qu'avec réserve, jamais dans un intérêt personnel. En cela, comme dans tout le reste,

(1) Nous possédons un recueil de tous ces *nigauds* qui pourraient faire honneur à bien des gens d'esprit. (Voir la *Vie de Mgr Gerbet*, tom. II et III.)

Il se regardait comme débiteur envers l'Église. L'entretenait-on d'une œuvre utile à la religion, il ne craignait pas, pour la faire réussir, de devenir solliciteur et de porter même ses sollicitations jusqu'au pied du trône. L'Empereur l'accueillait toujours avec bienveillance, et recevait volontiers ses observations et ses conseils. Monseigneur put ainsi, dans bien des circonstances, faire arriver des conseils utiles, dissiper des préventions, et prêter un appui efficace à des œuvres importantes. Des motifs faciles à comprendre ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des négociations auxquelles le prélat se trouva mêlé, et dont la lettre suivante pourra donner une idée.

« Monsieur l'Évêque, je serai charmé de m'entretenir avec vous et le cardinal Wiseman, de la question importante au sujet de laquelle vous m'écrivez. Mais il ne m'est guère possible de vous donner audience aussitôt que vous le désirez, et que je le souhaiterais moi-même. Le duc et la duchesse de Brabant viennent passer dix jours à Saint-Cloud depuis le 12 courant jusqu'au 23. Je ne serai libre qu'à partir de cette époque et, si vous me prévenez deux jours d'avance, je vous recevrai avec plaisir ainsi que le cardinal Wiseman. Sur ce, monsieur l'Évêque, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit au palais de Saint-Cloud, le 10 octobre 1855.

» NAPOLÉON. »

L'habitude de traiter avec les hommes l'avait convaincu qu'à mesure qu'on s'élève dans la sphère des relations administratives, on rencontre plus d'im-

partialité et de bon vouloir. Il avait observé que des mesures qui pouvaient paraître dictées par un sentiment d'hostilité n'avaient souvent pour cause que l'ignorance, l'action cachée de quelques subalternes ou systématiquement ennemis du bien, ou sottement empêtrés dans les entraves des formalités administratives. Il jugeait donc que l'intervention directe des évêques auprès des hauts dépositaires du pouvoir était utile, quelquefois même indispensable. Pour ce qui le concernait personnellement, il fit à plusieurs reprises l'essai heureux de cette manière d'agir. Il est vrai qu'il possédait à un haut degré l'art de la persuasion et de l'insinuation. « Vous avez, lui écrivait au sujet d'une affaire grave un homme influent, — ce qui ne m'étonne point, — séduit ministre, chef de division, etc... Toutes les objections ont disparu comme par enchantement. Quand je suis revenu ici, tout était décidé... »

**NOMINATION A L'ARCHEVÊCHÉ D'AUCH.** — Mgr de Salinis occupait depuis six ans le siège d'Amiens, lorsqu'on lui proposa l'archevêché d'Auch, vacant par la démission d'un pieux et saint prélat, Mgr de La Croix d'Azzolette. La première ouverture qui lui en fut faite, dans le courant de 1855, jeta le trouble dans son âme. Ce trouble fut augmenté par la divergence d'opinion des personnes qu'il crut devoir consulter. Un saint religieux, pour lequel il professait une profonde estime et pour qui il avait une tendre affection, le R. P. de Ravignan, lui déclara très-formellement que la volonté de Dieu était qu'il restât à Amiens. Le nonce, au contraire, insistait pour qu'il ne contrariât pas les intentions du gouvernement, alléguant des motifs d'une

haute gravité. C'est au milieu de ses hésitations que tomba la lettre suivante du ministre des Cultes.

« Paris, le 46 décembre 1855.

» Monseigneur,

» Mgr l'archevêque d'Auch est venu renouveler de vive voix à l'Empereur la démission qu'il avait adressée par écrit au gouvernement, et que le Saint-Siège a agréée. Sa Majesté, toujours prête à vous donner les témoignages de son estime, a accueilli avec sa bienveillance accoutumée le projet de vous élever au siège archiépiscopal, désormais vacant. Mais avant de consacrer cette nomination, l'Empereur a désiré que je vous écrive pour connaître par votre réponse votre propre sentiment. Ce désir de Sa Majesté est trop conforme à ma constante intention de ne rien faire en cette circonstance qui ne soit complètement d'accord avec vos propres pensées, pour que je n'y aie pas tout aussitôt déféré. L'affaire est donc remise en vos mains, Monseigneur, comme je l'ai toujours souhaité et comme j'ai toujours eu l'honneur de vous l'exprimer, j'attendrai votre réponse pour en entretenir de nouveau Sa Majesté. Je saisis avec bien du plaisir cette occasion de vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments très-respectueusement dévoués,

» H. FORTOUL. »

Pour connaître avec assurance la volonté de Dieu dans une circonstance où elle paraissait difficile à discerner, Monseigneur prit le parti de remettre entière-

ment la décision entre les mains du souverain Pontife. Indépendamment des raisons puisées dans sa foi et dans son obéissance filiale au Vicaire de Jésus-Christ, un motif sérieux l'inclinait vers ce parti. Le Concordat, en accordant aux souverains de la France la faculté de désigner les ecclésiastiques qui doivent occuper les sièges épiscopaux, n'a rien statué relativement aux translations des évêques d'un siège à l'autre. La logique et le droit disent qu'un évêque, attaché à son Église par l'autorité du souverain Pontife, ne peut être dégagé de ce lien sans l'intervention préalable de cette même autorité. Cependant l'usage s'est introduit en France que le gouvernement nomme un évêque à un autre siège sans s'être assuré auparavant du consentement de Rome. Mgr de Salinis considérait cet usage comme anti-canonique; il ne voulut pas lui donner la sanction de son exemple. En conséquence, il adressa au ministre une lettre, où, avec tous les ménagements que la nature même de sa démarche rendait nécessaires, il le pria de vouloir bien suspendre sa nomination jusqu'au moment où le Pape l'ayant dégagé des liens qui l'unissaient à l'Église d'Amiens, il se trouverait, sauf le caractère, dans la même position que les simples prêtres nommés aux évêchés. Nous reproduisons intégralement cette lettre qui nous paraît un document utile pour l'histoire des églises de France.

**LETTRE A MONSIEUR LE MINISTRE DES CULTES.**

« Amiens, 20 décembre 1855.

» Monsieur le Ministre,

» Votre Excellence trouvera ci-joint une lettre par la-

quelle je remercie l'Empereur du poste que Sa Majesté a daigné m'offrir sur votre présentation.

» J'écris en même temps à Sa Sainteté.

» L'Empereur nomme les évêques; le Pape les institue.

» Il en résulte un double lien; pour nous dégager entièrement, l'intervention d'une double autorité est nécessaire.

» Si le Pape daignait me proposer une fonction quelconque incompatible avec mon titre d'évêque d'Amiens, je ne croirais pas pouvoir accepter définitivement avant d'avoir été dégagé par l'Empereur.

» Si, comme Votre Excellence m'a fait l'honneur de me le dire, d'autres usages ont été introduits, ils me paraissent irréguliers.

» Il est, au reste, facile de passer à côté de cette difficulté.

» Il suffit ou de ne faire signer le décret de la nomination ou du moins de ne le publier dans le *Moniteur* qu'après que le Pape m'aura permis d'accepter.

» Tout ceci, dans la circonstance présente, n'est je crois que de pure forme; mais encore est-il convenable de ne pas s'écarter des formes que la logique et le droit semblent indiquer.

» Ce qui n'est pas de forme, c'est le serrement de cœur que j'éprouve à la pensée de m'éloigner d'Amiens où on me témoigne des sympathies si universelles qu'il m'est impossible de ne pas en être profondément touché.

» Veuillez agréer... »

Ainsi qu'il l'annonçait au ministre, l'évêque d'Amiens écrivait au Pape pour lui demander une réponse qui dissipât ses doutes.

« Amiens, 28 décembre 1855.

» Très-saint Père,

» L'Empereur a daigné me faire connaître l'intention où il est de me nommer au siège archiépiscopal d'Auch, vacant par la démission de Mgr de La Croix d'Azzolette, que Votre Sainteté a daigné agréer.

» Je n'ai point désiré cette nouvelle position ; ce n'est qu'avec un véritable serrement de cœur que je m'éloignerai d'Amiens. Depuis plus de six ans que j'administre cet admirable diocèse, je n'y ai rencontré aucune difficulté sérieuse, et il m'a donné toutes les consolations que l'âme d'un évêque peut ambitionner. J'ai pu, particulièrement, travailler à resserrer les liens de cette Église avec la chaire de saint Pierre, et je ne crois pas me faire illusion en attestant à Votre Sainteté qu'il n'y a pas, à l'heure qu'il est, un diocèse dans notre pays plus dévoué à Rome d'esprit et de cœur, et où les derniers vestiges de tout ce qui, dans le passé, a pu altérer les rapports entre les Églises de France et le Saint-Siège soient plus complètement effacés.

» Cependant, très-saint Père, beaucoup de graves considérations, qui m'ont été surtout présentées par le nonce de Votre Sainteté, m'ont fait craindre qu'en résistant au désir du gouvernement de l'Empereur je ne m'exposasse à résister à l'ordre même de la Providence.

» Le chef suprême de l'Église et le père commun



de tous les fidèles est, d'une manière plus spéciale, le prince et le père des évêques. Une grâce suréminente de lumière et d'amour vous a été donnée dans la personne de Pierre, non-seulement pour nous fortifier dans nos défaillances, mais pour nous éclairer dans nos doutes.

» J'ose, en conséquence, espérer, très-saint Père, que votre charité daignera décider, ce que je ne saurais pas décider moi-même, s'il vaut mieux pour la plus grande gloire de Dieu, le bien des âmes et de la mienne en particulier, que je reste à Amiens ou que j'aille à Auch.

» Le projet de cette promotion m'avait été communiqué dès le mois de juin, et j'eus occasion d'en entretenir Mgr Berardi (1) pendant le séjour que je fis avec lui dans les Pyrénées, et lorsque, un peu plus tard, il me fit l'honneur de s'arrêter quelque moments à Amiens. Si Votre Sainteté daigne conférer avec ce prélat si éclairé, si sage, si digne de l'estime dont vous l'honorez, il pourra vous dire toutes les raisons, qui, si j'étais condamné à prendre par moi-même une détermination, me feraient hésiter entre une acceptation et un refus.

» Je dépose donc, Très-saint Père, entre vos mains, l'autorité et la juridiction que vous m'avez données sur l'église d'Amiens; et, soit que vous me laissiez à ce diocèse, ou que vous m'envoyiez ailleurs, je serai sûr que, en obéissant au Vicaire de Jésus-Christ, j'aurai obéi à Dieu même.

» Si je dois être transféré à Auch, je crois devoir, dans l'intérêt de l'Église d'Amiens, solliciter une grâce

(1) Alors sous-secrétaire d'État, aujourd'hui archevêque, et nonce désigné pour Saint-Pétersbourg. (Note de la 1<sup>re</sup> Mit.) — Mgr Berardi est maintenant cardinal.

de Votre Sainteté ; c'est qu'elle daigne me confier, par un indult spécial, l'administration du diocèse que je quitterai jusqu'au moment où je prendrai possession du nouveau diocèse auquel je serai appelé.

» Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je suis avec amour,

» Très-saint Père,

» Votre fils le plus humble et le plus dévoué,

» † ANTOINE, évêque d'Amiens. »

On remarquera dans la réponse du souverain Pontife le passage où S. S. déclare en termes exprès qu'en sollicitant son agrément avant d'accepter la proposition du ministre, l'évêque a rempli un devoir : *Tuum implens officium*, et le félicite de ce que, *animé de sentiments dignes d'un évêque catholique, il a jugé avec raison et à bon droit, que dans une question de cette nature, il devait être disposé à suivre uniquement la volonté du chef suprême de l'Église et à exécuter ses ordres.*

#### PIE, PAPE NEUVIÈME,

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu ces jours-ci votre lettre pleine de soumission, datée du 4 des calendes de ce mois, par laquelle vous Nous informez que Notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis Napoléon, empereur des Français, vous a manifesté l'intention où il est de vous désigner pour le siège archiépiscopal d'Auch, auquel a renoncé, en remettant entre Nos mains sa démission de ce même siège archiépiscopal, Notre vénérable frère, Nicolas-

**Augustin de La Croix.** Tout en Nous attestant que vous êtes profondément attaché à votre diocèse d'Amiens, que vous administrez depuis plus de six ans avec une très-grande consolation, inspiré par votre remarquable esprit de religion et par votre particulière obéissance envers Nous, vous Nous sollicitez, comme votre devoir vous y oblige, de vous faire connaître quelle est à cet égard Notre volonté à laquelle vous déclarez en termes excellents être disposé à obéir, et dont vous voulez faire la règle unique de votre conduite. C'est pour quoi, en vous accordant, vénérable Frère, les éloges que vous méritez, et en vous félicitant grandement de ce que, entièrement animé de sentiments tout à fait dignes d'un évêque catholique, vous avez jugé avec raison et à bon droit, que, dans une question de cette nature vous deviez être disposé à suivre uniquement la volonté du chef suprême de l'Église universelle et à exécuter ses ordres, Nous voulons que vous sachiez qu'il Nous est agréable de vous transférer de ce diocèse d'Amiens au gouvernement de l'Église archiépiscopale d'Auch, et que Nous accédons très-volontiers aux désirs de Notre très-cher fils en Jésus-Christ l'empereur des Français. Quant au vœu que vous nous avez exprimé de conserver l'administration du diocèse d'Amiens jusqu'à l'époque où vous aurez régulièrement pris possession de l'archevêché d'Auch, Nous n'hésitons pas à y accéder ; Nous vous adresserons les facultés nécessaires à cet effet lorsque, vous ayant dégagé du lien qui vous unit à l'Église d'Amiens, Nous vous transférerons au siège archiépiscopal d'Auch. Telle est, vénérable Frère, la réponse que Nous croyons devoir faire à votre lettre précitée. Nous profitons volontiers de cette occasion

pour vous donner un nouveau témoignage de notre bienveillance. Comme gage de ces sentiments, Nous accordons de toute l'affection de Notre cœur la bénédiction apostolique à vous, vénérable Frère, et au troupeau confié à vos soins.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 janvier de l'année 1856, de notre pontificat la dixième.

» PIE, P. IX. »

» La voix de Rome s'était fait entendre, voix sévère, disait dans son mandement d'installation à Auch celui à qui elle était adressée, qui est descendue comme un glaive dans notre cœur, atteignant en nous tout ce qu'il y a de plus profond et de plus sensible ; voix à laquelle nous aurions voulu résister, mais à laquelle il a fallu se rendre après qu'il nous a été impossible de ne pas reconnaître que c'était la voix même de Dieu. Celui à qui il a été dit : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel*, nous a fait savoir qu'il jugeait bon de rompre le nœud par lequel il nous avait uni à l'Église d'Amiens et de former un nœud par lequel il nous attacherait à l'Église d'Auch. La parole de Pierre, c'est la parole de Jésus-Christ, un désir de l'évêque des évêques, c'est pour les évêques un ordre même de Dieu... »

Il ne fallait donc plus songer qu'à se préparer au sacrifice.

ADMINISTRATION PROVISOIRE DU DIOCÈSE D'AMIENS.  
— Le souverain Pontife avait accédé sans difficulté au désir exprimé par l'évêque démissionnaire de conserver l'administration du diocèse d'Amiens pendant l'inter-

valle qui devait s'écouler entre sa nomination à l'archevêché d'Auch et sa prise de possession. Ce n'était point un sentiment de défiance envers son chapitre, avec lequel il avait toujours entretenu d'excellentes relations, qui lui avait suggéré cette pensée; mais ainsi qu'il le disait dans sa lettre au pape, l'intérêt du diocèse. Son prédécesseur immédiat, Mgr Mioland avait demandé et obtenu une concession de cette nature, dont l'application donna lieu à une difficulté assez sérieuse pour déterminer le moment précis où cessaient les pouvoirs de l'évêque et où commençaient ceux de l'administrateur. Était-ce aussitôt après la promulgation du décret de translation, ou après sa ratification officielle? N'était-ce pas plutôt au moment où le chapitre avait été informé par une voie canonique que le pape acceptait la démission du titulaire? Sans prétendre trancher théoriquement une question qu'il reconnaissait au-dessus de sa compétence, le chapitre d'Amiens adopta une solution où se manifestaient ses sentiments de déférence envers son évêque; il lui conféra, en tant que cela pouvait être nécessaire, les pouvoirs de vicaire capitulaire. Pour Mgr de Salinis, la question ne se présentait pas de la même manière, attendu qu'il avait fait agréer sa démission par le pape préalablement à la nomination civile. Mais il surgit au dernier moment une difficulté d'une autre nature; les facultés annoncées dans la lettre pontificale, ou n'avaient pas été expédiées à temps, ou avaient éprouvé quelque retard. Le télégraphe fut chargé de réparer l'oubli ou de suppléer aux lenteurs de la poste. Ce mode de transmission, qui n'avait évidemment pas été prévu par les canons, était-il régu-

lier? Quel moyen avait-on de s'assurer qu'au départ ou à l'arrivée il n'y avait pas inexactitude, peut-être infidélité? Le bon esprit du chapitre d'Amiens résolut de la manière la plus satisfaisante cette difficulté qui se présentait probablement pour la première fois. Mgr de Salinis resta chargé de l'administration du diocèse d'Amiens jusqu'au 21 juillet, jour où Mgr Boudinet prit possession par procureur de son nouveau siège. Pendant ces quelques mois, il put apprécier mieux encore qu'il ne l'avait fait jusque-là l'étendue du sacrifice auquel il s'était soumis dans l'intérêt du bien de l'Église et par soumission à son auguste chef. A mesure que le moment de la séparation approchait, le clergé et les fidèles semblaient redoubler de témoignages d'intérêt, d'affection, de dévouement; les quelques préventions qui avaient pris leur source dans certains actes mal interprétés, dans certaines manières d'agir dont on n'avait pas d'abord compris les motifs s'effaçaient et laissaient la place aux regrets les plus vifs. Quoiqu'il parût difficile que l'affection de l'évêque pour son cher diocèse prît de l'accroissement, on remarquait cependant qu'il en donnait des témoignages plus expressifs; les personnes qui vivaient dans son intimité observaient chez lui une certaine tristesse peu ordinaire, indice trop certain de la violence intérieure qu'il était obligé de s'imposer. Là se trouve sans doute le principe fatal de la maladie de cœur qui fit de son existence depuis ce moment une défaillance prolongée. Un habile médecin qui connaissait très-bien son tempérament, le voyant au mois de septembre de cette année arriver aux Eaux-Bonnes, ne craignit pas de dire : Voilà un homme frappé au cœur.

L'évêque de Perpignan a donc eu raison d'inscrire sur la plaque qui recouvre le cœur de son ami dans la chapelle de sainte Théodosie : *Vitâ nunquam absens, morte redux.*

Ce fut le 16 juillet 1836 que Mgr de Salinis quitta, pour ne plus les revoir, sa chère ville et son cher diocèse d'Amiens. Interprète des sentiments de tout le clergé, le chapitre lui exprima dans les termes les mieux sentis les regrets que causait son départ. Le registre des actes du chapitre rend compte de cette démarche ; nous citons :

« Le 15 du mois de juillet, à deux heures de l'après-midi, le chapitre de la cathédrale, conformément à une délibération prise le 12 du même mois, s'est rendu au palais épiscopal à l'effet d'offrir à Mgr de Salinis, archevêque élu d'Auch, l'hommage de sa vénération, de sa reconnaissance et de ses regrets, à l'occasion de son prochain départ pour la prise de possession du siège auquel il a été promu.

» MM. les curés des paroisses d'Amiens et leurs vicaires, MM. les directeurs du séminaire et du collège de la Providence, MM. les aumôniers et les autres ecclésiastiques de la ville, avertis de cette démarche, s'étaient empressés de se joindre au chapitre.

» Monseigneur a reçu le chapitre et le clergé dans la salle du Concile. Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, était présent.

» M. l'abbé Clabault, doyen du chapitre, s'est exprimé ainsi :

« Monseigneur,

» Lorsque votre arrivée dans Amiens faisait éclater la joie de tous, nous ne pensions pas que cette joie serait

d'aussi courte durée. Il nous semblait que vous aviez dit, comme l'un de vos illustres prédécesseurs : Je suis à vous à la vie, à la mort ! Mais tout doit céder au désir du Prince des Pasteurs.

» Et puis, Monseigneur, si vous ne vivez plus parmi nous, vous vivrez toujours dans nos cœurs.

» Nous nous souviendrons sans cesse du prélat bien-aimé dont les relations nous furent si douces et si agréables. Le bien que Votre Grandeur a opéré dans le diocèse sera toujours présent à notre esprit.

» Nous nous rappellerons avec reconnaissance, la dignité du culte rehaussée dans notre cathédrale, érigée en basilique ; l'éclat du Concile provincial, célébré pour la première fois dans la ville d'Amiens ; la magnifique cérémonie qui, ramenant dans nos murs une sainte de la cité, y attira des milliers de fidèles, pénétrés de vénération à la vue de cette grande manifestation religieuse.

» Les deux synodes diocésains resteront également inscrits dans nos annales. Les études et l'instruction des jeunes clercs développées avec succès dans vos séminaires ; l'impulsion active donnée aux associations charitables ; cette hospitalité généreuse offerte dans votre palais, avec tant de grâce et d'urbanité : nous aimerons, Monseigneur, à nous rappeler toutes ces choses, et tant d'autres, si propres à illustrer votre trop court épiscopat.

» Daignez donc, prélat vénérable, conserver le souvenir d'un chapitre et d'un clergé qui ne vous oublieront pas, et qui, quoique soumis à une autre houlette, feront toujours des vœux pour le bonheur et la conservation de leur ancien évêque.



» Et vous, savant pontife de Perpignan, si bon, si bienveillant pour nous tous, recevez aussi nos adieux !

» Nous nous rappellerons souvent cette amitié sincère et constante qui unit deux prélats, l'honneur et la gloire de l'épiscopat français. »

» Monseigneur a remercié M. le Doyen avec effusion, en lui disant que les sentiments qu'il venait d'exprimer au nom du chapitre augmentaient encore la peine qu'il éprouve à se séparer du diocèse d'Amiens.

« On peut appliquer au bonheur de ce monde, a dit Monseigneur (1), ce que saint François de Sales disait de la perfection : il se compose de tant de pièces qu'il en manque toujours quelques-unes. Je me demande pourtant quelle est la pièce, non pas essentielle, mais même considérable, qui ait manqué à mon bonheur pendant un épiscopat de sept années. L'existence d'un évêque se rattache par un double lien et à sa province ecclésiastique et à son diocèse. Sous ces deux rapports, n'ai-je pas obtenu bien plus que ce que j'aurais osé ambitionner ? J'ai trouvé dans la province de Reims des évêques dont les conseils et dont l'amitié ont été pour moi une force et un appui ; j'y ai trouvé un illustre métropolitain que son savoir a placé si haut dans l'opinion du monde, qui a non seulement conquis l'admiration par l'éminence de ses vertus et la solidité de sa doctrine, mais qui sait aussi conquérir les cœurs de tous ceux qui l'approchent par sa noble simplicité et son exquise bonté.

(1) Cette allocution a été rédigée d'après quelques notes imparfaites du secrétaire du chapitre. Nous croyons qu'on y retrouvera les principales idées de Monseigneur ; mais il était impossible d'en reproduire la forme.

» Le Concile de Soissons venait de s'ouvrir au moment où j'entrais dans la vie épiscopale. J'arrivai donc au milieu de vous avec les lumières que je venais de puiser dans cette assemblée, avec la force qu'elle m'avait communiquée. C'est alors que je compris qu'un évêque vit principalement par l'amour de son diocèse et surtout de son clergé, qui est la parenté la plus intime de cette famille spirituelle. Combien de fois n'ai-je pas béni la Providence de m'avoir prodigué tant de consolations ! J'ai trouvé dans mon chapitre un concours complet et cordial, sans que jamais aucun nuage ait assombri nos bons rapports. Son assentiment unanime m'a permis de rétablir la liturgie romaine dans ma cathédrale, longtemps avant que je fusse en mesure de ramener les autres Églises du diocèse à l'usage de la prière universelle. Cette franche coopération a entraîné celle du clergé ; et c'est à vous tous, sans aucun doute, que je dois la merveilleuse facilité avec laquelle a été accomplie cette restauration, qui m'était prescrite tout à la fois par le décret du Concile provincial et par le vœu du Saint-Siège.

» Si je jette un coup d'œil sur la portion de l'héritage que Dieu m'avait confiée, je vois une cathédrale qui n'a point de rivale dans l'univers ; un grand séminaire où fleurissent les études théologiques, où vous avez puisé presque tous l'excellent esprit qui vous anime ; un petit séminaire, des maisons d'éducation qui luttent de zèle sur le terrain du progrès ; des congrégations religieuses qui vivifient de leur active piété un sol généreux, où toutes les semences du salut germent si naturellement ; des associations charitables, animées d'un tel esprit de foi, qu'elles nous ont montré, cet

hiver, des hommes d'élite qui ceignaient humblement le tablier des serviteurs et distribuèrent chaque jour aux pauvres jusqu'à dix mille portions de soupe. Je vois, dans tous les rangs de la société, des diocésains admirables de foi, de docilité et de dévouement. Je vois surtout un clergé profondément attaché à ses devoirs, dont les exemples sont aussi salutaires que les pieux enseignements, et qui m'a prêté le plus docile concours pour toutes les œuvres que j'ai entreprises, spécialement pour l'établissement des examens quinquennaux et pour le développement des conférences cantonales.

» Votre zèle et nos communs efforts ont été récompensés. La Providence a voulu que ce diocèse devînt le témoin de ces grandes solennités religieuses qui laissent dans les âmes d'impérissables souvenirs. La liturgie romaine était à peine établie, que nous avons vu briller des jours de fête plus éclatants que ceux qui avaient jamais lui dans le passé. M. le Doyen du chapitre vous les a rappelés : la translation des reliques de sainte Théodosie, l'inauguration de la chapelle qui lui a été consacrée, le Concile provincial et les deux synodes d'Amiens, le sacre de mon vénérable ami, l'évêque de Perpignan. Voilà certes, des souvenirs bien attachants et des liens bien doux et bien forts : pourquoi faut-il qu'ils soient sitôt brisés ! Dieu seul connaît tout ce que j'ai fait depuis un an pour prévenir cette douloureuse séparation. Mais, au milieu de ces résistances, une parole de Rome est arrivée jusqu'à moi, et, vous le savez, un désir du Pape est un ordre aux yeux d'un évêque : c'est l'expression de la volonté de Dieu. Mais pourquoi Dieu veut-il que je vous quitte ? C'est là, sans doute, un de ces secrets de notre existence qui ne nous

seront révélés que dans les cieux. S'il m'était permis pourtant de sonder les desseins de la Providence, je vous dirais que Dieu m'éloigne d'Amiens, parce que j'y étais trop heureux, parce que j'aimais trop ce diocèse. Les sentiments les plus surnaturels dans leur principe et dans leur fin peuvent devenir trop naturels, en raison des consolations et des joies qu'ils procurent, et l'homme revit alors dans le prêtre. Nous nous considérons nous-mêmes dans les choses où nous ne devons voir que Dieu et n'être qu'à lui seul. Eh bien, Dieu daigne, quelquefois, dans sa miséricorde, nous arrêter sur cette pente. Pour sa plus grande gloire et pour notre bien, il brise nos liens les plus chers pour nous dégager de ce quelque chose d'humain que notre sublime vocation ne comporte pas.

» C'est peut-être pour me préparer au grand sacrifice qui m'est imposé que Dieu m'a envoyé une autre douleur qui est entrée profondément dans mon cœur : je veux parler de la mort de Mgr Caire, attaché à ce diocèse par un titre dont il n'a pas rempli les fonctions aussi souvent que nous l'aurions désiré. Je ne connaissais point une âme plus belle, un caractère plus droit ; un ami plus sincère, un prêtre qui fût plus selon le cœur de Dieu. J'ajouterai qu'il serait difficile de rencontrer une vie tout à la fois plus modeste et remplie d'œuvres aussi utiles. Supérieur du petit séminaire de Marseille ; aumônier du collège de Henri IV ; un des fondateurs du nouveau collège de Juilly ; nommé secrétaire de la grande aumônerie peu de temps avant la révolution de 1830 ; dans ces derniers temps, supérieur d'une communauté de religieuses qui rend d'immenses services à l'éducation chrétienne ; chargé de

l'administration des fondations catholiques anglaises et écossaises, il a montré dans ces diversés positions une sùreté de jugement, une science pratique des affaires qui n'appartiennent qu'aux esprits supérieurs ; le souverain Pontife l'honorait d'une estime particulière et l'avait élevé à la dignité de prélat. Sa mort a été digne de sa vie ; sa dernière parole a été une énergique protestation d'amour pour le Saint-Siège.

» Mgr Gerbet et moi avons rencontré dès l'entrée de notre carrière sacerdotale M. de Scorbiac et M. Caire : tous deux nous ont été ravis. Nous étions quatre, et maintenant nous ne sommes plus que la moitié de nous-mêmes. Ces leçons de Dieu sont sévères, mais utiles. Toutefois, Messieurs, en nous enseignant ce détachement qui nous rend plus propres aux œuvres de Dieu, elles ne nous commandent pas une séparation absolue. Je vivrai au milieu de vous par mes souvenirs comme par les vôtres. Nous resterons unis surtout dans deux sentiments que je me suis efforcé de faire dominer dans mon cœur d'évêque : le dévouement au Saint-Siège et la dévotion au Cœur immaculé de Marie. Ce seront là comme deux centres communs où nous donnerons souvent rendez-vous à nos pensées. Le Saint-Siège est la pierre angulaire de l'Église et de la société. Dans ces temps d'indépendance et de révolution, l'unité est plus que jamais la sauvegarde de la vérité. Le Cœur immaculé de Marie est le foyer de toutes les vertus, comme le Saint-Siège est la source de toutes les vérités. La gloire sans tache de Marie, proclamée à Rome par une bouche infallible, est le présage des bénédictions que Dieu répandra sur la société moderne, si nos œuvres ne nous en rendent pas indignes.

» Ce dévouement au Saint-Siège et au culte de Marie, vous le trouverez aussi dans mon successeur. Qu'il me soit permis de vous parler de lui avec l'abandon que permet une réunion de famille. Il y a déjà longtemps que je connaissais Mgr Boudinet, bien que je n'aie pas eu avec lui des rapports intimes. Je le connaissais surtout par la réputation méritée qu'il a dans le midi, par la prospérité dont jouit le collège qu'il dirigeait, par les jeunes gens qu'il a formés, et en qui on voit revivre sa piété et sa foi. Je savais qu'il avait été élevé à l'école de Mgr de Villecourt, dont le souverain Pontife vient d'honorer la science et les vertus, en le décorant de la pourpre : et c'est une sûre garantie que Mgr Boudinet possède toutes les qualités qui peuvent illustrer l'épiscopat. Dans ces derniers temps, nos cœurs se sont longuement épanchés l'un dans l'autre, en parlant de ce diocèse, de cette famille qui, en ce moment, nous appartient à tous deux, à des titres divers. Tout ce qu'il y a de bon, de saint, de noble, de distingué, tout ce qui peut promettre à l'Église un digne évêque, je l'ai rencontré dans l'âme de Mgr Boudinet.

» Mgr Boudinet aura une consolation que j'avais ambitionnée. Il donnera un éclatant témoignage de sa dévotion à Marie immaculée, en restaurant la chapelle qui lui est consacrée dans notre auguste basilique, et en y consacrant le diocèse tout entier à la Mère du Sauveur. Lorsque vous irez vous agenouiller devant cette chapelle ou devant les reliques de sainte Théodosie, rappelez-vous un instant votre ancien évêque, et que votre souvenir devienne une prière. »

» Mgr l'évêque de Perpignan a pris ensuite la parole, et s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Je n'avais pas prévu, Messieurs, que je devrais ajouter quelques mots à l'admirable allocution que vous venez d'entendre. Je croyais que je n'aurais qu'à partager en silence les émotions de cette séance des adieux. Mais vous comprenez que j'éprouve le besoin de vous remercier des paroles si bonnes, si affectueuses que M. le Doyen du chapitre vient de m'adresser au nom du clergé d'Amiens. Je les dois en grande partie, je le sais, aux liens si étroits qui m'unissent au grand Évêque que vous allez perdre : vous reportez sur son ancien ami quelque chose de vos sentiments pour lui. Mais, du moins, mes propres sentiments envers vous répondent bien à ce qui vient de m'être dit. Les quatre années que j'ai passées ici ont été bien bonnes pour moi, non-seulement parce que mes rapports de tous les instants avec mon illustre ami me les rendaient si douces, si précieuses, mais aussi parce que j'ai appris à connaître, à respecter, à aimer le clergé de cette ville et de ce pays. Si mon cœur appartient tout entier à l'excellent diocèse que Dieu m'a confié, je n'en conserve pas moins toute l'affection que je vous ai vouée. Je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous en donner des preuves. En ce moment je m'associe à tous vos regrets, je m'associe également à toutes vos espérances, qui sont si légitimes, si bien fondées, comme vient de vous le dire Mgr l'archevêque d'Auch en vous parlant des éminentes qualités de son vénérable successeur. J'ai aussi une autre espérance, c'est que Dieu me ramènera encore parmi vous. Lorsque les affaires de mon diocèse me rappelleront à Paris, je me ferai une fête de venir vous revoir. Pour vous, Messieurs, si, malgré la distance qui sépare Amiens

de Perpignan, quelques-uns d'entre vous viennent de temps en temps me visiter, ils peuvent être sûrs que je les recevrai avec un cœur vraiment amiénois. »

» Les membres du chapitre et les ecclésiastiques présents ont ensuite présenté individuellement leurs hommages à Mgr l'archevêque d'Auch, et à Mgr l'évêque de Perpignan.

» Fait en Chapitre, Le 16 juillet 1856, fête de N.-D. du Mont-Carmel.

» Ont signé au registre :

» CLABAULT, *chanoine, doyen.*

» CANAPLE, *chanoine, vicaire général* ; CAPELLIER, *chanoine, pénitencier* ; BASINET, *chanoine* ; DAUTHUILLE, *chanoine* ; DUVAL, *chanoine, vicaire général* ; PETIT, *chanoine, vicaire général* ; E. JOURDAIN, *chanoine, secrétaire du chapitre.* »

CONFLIT DE PRÉSEANCE. — C'est en qualité d'archevêque nommé d'Auch que Mgr de Salinis assista à la grande cérémonie célébrée à Notre-Dame de Paris, pour le baptême du Prince impérial. Son titre fut l'occasion d'un conflit de préséance que nous aurions passé sous silence si les journaux de l'époque n'en avaient dénaturé le motif et la portée. Sur l'invitation de l'Empereur, le plus grand nombre des évêques de France étaient venus se ranger autour du légat du Pape, et unir leurs prières aux siennes pour l'enfant dont le souverain Pontife avait accepté d'être le parrain. Des sièges avaient été préparés à l'avance pour tous les prélats dans le chœur de



la basilique. Afin d'éviter la confusion presque inévitable dans une réunion aussi nombreuse, le maître des cérémonies fit, dans la sacristie, l'appel nominal de chaque évêque d'après le rang qu'il devait occuper. Comme archevêque nommé, Mgr de Salinis fut appelé après les archevêques avant tous les évêques. Mgr de Mazenod, doyen d'âge des évêques présents, vit dans cette désignation une usurpation contre laquelle il crut devoir protester. Tant qu'un évêque nommé par décret impérial à un siège archiépiscopal n'a pas été préconisé, il n'est, disait-il, qu'évêque; il doit, par conséquent, prendre rang d'après sa nomination. Le maître des cérémonies s'était fondé pour adopter un ordre différent sur les usages reçus relativement aux évêques nommés qui, dès la date de leur nomination, passent avant tout prêtre, qu'elle que soit sa dignité. Mgr de Salinis se tint en dehors du conflit, se contentant de répondre qu'il conservait la place qui venait de lui être assignée de peur de ne pas en trouver une autre, mais qu'il ne prétendait établir aucun précédent. Après la cérémonie, l'évêque de Marseille adressa à l'archevêque de Paris une protestation qui fut renvoyée au chapitre (1).

(1) Pour éviter dans l'avenir des difficultés de même nature et avoir une règle de conduite sûre, le maître des cérémonies du chapitre métropolitain adressa à Rome une consultation ainsi conçue : « *Quæritur utrum episcopis, ad sedem metropolitanam a gubernio, juxta Concordatum promotis, sed nondum a Sancta Sede institutis, debeat præeminentia super episcopos?—Resp. Negative, quia præsentatio gubernii, quantumvis rite sit facta, dat solum jus ad rem, quod sine institutione canonica Sanctæ Sedis, in casum nil possit inesse.* » Je dois communiquer de cette réponse à l'obligeance de M. l'abbé Eglée, chanoine de la Métropole.

**MORT DE L'ÉVÊQUE D'AIRE. — NOMINATION DE SON SUCCESSEUR.** — Parmi les prélats qui s'étaient rendus à Paris à l'occasion du baptême, se trouvait le respectable évêque d'Aire, Mgr Lanneluc, un des suffragants de l'archevêché d'Auch. Quoique frappé déjà de plusieurs attaques de paralysie, il n'avait pas reculé devant les fatigues d'un voyage au-dessus de ses forces. Dieu voulait-il, avant sa mort, lui ménager la consolation de faire la connaissance de son nouveau métropolitain. Nous serions tenté de le croire en songeant à la joie qui rayonna sur sa figure mourante, lorsqu'il reçut la visite de Mgr de Salinis : « Oh ! que je suis heureux, s'écria-t-il avec un accent de foi qui émut tout le monde, de voir mon métropolitain ! » et il baisait ses mains avec effusion.

Privé d'un de ses collaborateurs dans la direction de la province ecclésiastique dont il venait d'être constitué le chef, Mgr fit des démarches actives pour faire placer sur le siège vacant un prélat qui partageât son désir de rapprocher les Églises de France de Rome. Ses vues s'étaient arrêtées sur un prêtre des plus recommandables, d'autant plus digne de l'épiscopat qu'il opposait plus de résistance aux démarches que l'on faisait pour l'y taire parvenir. On en jugera par la lettre suivante où respire un si profond sentiment de foi et d'humilité.

« Vous ne cessez, Monseigneur, de vous occuper de moi et de mon avenir avec une bienveillance et une sollicitude dont je voudrais être plus digne. Des communications importantes, d'aimables et pressantes invitations m'ont été faites de votre part. M. R<sup>\*\*\*</sup> a dû vous dire, Monseigneur, que jamais je ne pourrais me résoudre à la démarche que vous sembleriez désirer et attendre

de moi. Cette réponse et mon silence n'ont pu lasser ni décourager votre bonté; vous avez daigné parler encore de moi à S. E. le ministre des Cultes, et vous avez voulu qu'une nouvelle tentative fût faite auprès de moi. Permettez-moi de vous le dire, Monseigneur, Votre Grandeur ne me connaît pas bien; comme tous mes amis, Elle me juge avec son cœur et me suppose des qualités que je n'ai pas. Je le dis en toute simplicité : je n'ai, pour être à la tête d'un diocèse, ni assez de science, ni assez de piété, ni assez de caractère; je ne reculerais pas devant le *travail*; mais j'ai la profonde conviction que mon travail ne serait pas *bon*, utile à la sainte Église et béni de Dieu, et c'est pourquoi je ne puis en conscience ni le désirer ni le rechercher. Appelé à l'accepter ou à le refuser, je réfléchirais plus profondément devant Dieu, je réclamerais avec confiance de sages, d'augustes conseils, je mettrais mon âme à nu et je me soumettrais à une décision qui serait l'expression de la volonté de Dieu. Mais, je vous en conjure, Monseigneur, par la bienveillance dont vous daignez m'honorer et plus encore par votre amour si profond pour l'Église, faites qu'une si difficile et si douloureuse épreuve me soit épargnée; veuillez me laisser, et le gouvernement me laissera aussi dans mon silence et mon obscurité.

» Je tombe à vos pieds, Monseigneur, et en vous remerciant avec effusion de toutes vos bontés, j'ose vous demander une de vos plus paternelles bénédictions. »

L'événement a prouvé qu'en jugeant avec son cœur Mgr de Salinis ne s'était pas trompé. Élevé sur le siège d'Aire, Mgr Hirraboure, ravi trop tôt, par un accident affreux, à l'affection de ses diocésains, a laissé après lui la réputation d'un apôtre et d'un saint.

**PRESTATION DE SERMENT.** — D'après l'article 6 du Concordat, les évêques *qui entrent en fonctions* doivent prêter serment entre les mains du chef de l'État. La formule de ce serment, renouvelée du Concordat de François I<sup>er</sup>, se trouve consignée dans le texte même de l'acte concordataire. A s'en tenir à la rigueur des termes, l'obligation du serment ne s'appliquerait qu'aux évêques qui entrent en fonctions. Il en était ainsi sous l'ancienne monarchie. La jurisprudence administrative l'a étendue aux évêques qui continuent l'exercice de leurs fonctions sur un siège différent. Mgr de Salinis répugnait à sanctionner par son exemple une interprétation qu'il considérait comme abusive; ses répugnances étaient encore accrues par ce qu'il savait de l'opinion de ses collègues. Un vénérable prélat lui écrivait à cette occasion :

« Est-ce que vous prêterez le serment à la messe et à genoux ? Il y aurait un volume à écrire là-dessus.

» La formule est bien celle du concordat de François I<sup>er</sup>, reproduite en 1801. Mais on pourrait déjà contester l'utilité de reprendre une formule tombée en désuétude, qui n'est plus la formule générale du serment civil comme elle l'était au temps de François I<sup>er</sup>, et qui, rendue publique avec une sorte d'affectation, présente les évêques comme astreints seuls à un rôle et à un devoir de dénonciation qui n'est plus dans nos mœurs et dans nos formules reçues.

» Le mode et le cérémonial est repris de l'ancienne monarchie ; c'est vrai. Mais, sous l'ancienne monarchie, il y a eu beaucoup de manières de faire que l'Église n'a jamais approuvées, et qui n'ont pas très-bien réussi à la monarchie. Le serment prêté à genoux *intra mis-*

*sam* par un évêque devant le roi ou l'empereur assis, ne sera jamais approuvé de l'Église, qui le tolérera tout au plus dans les conditions où il se faisait autrefois.

« Or, c'est ici le point le plus grave : Ce que l'on demande aujourd'hui ne s'est jamais fait. Lisez le cérémonial imprimé tel qu'il vous a été ou qu'il vous sera remis, vous y verrez qu'on suppose l'évêque non sacré : ce qui est plus supportable. Comme, autrefois, on ne faisait dans sa vie qu'un seul serment au roi et à ses successeurs, et comme tout prêtre nommé à un siège quelconque faisait ce serment avant le sacre, s'il était ensuite transféré à un autre siège, on ne lui demandait rien. De telle sorte que l'agenouillement dans l'Église, et *intra sacrificium*, d'un évêque consacré devant un prince laïque ne s'est jamais vu jusqu'à présent. »

Une circonstance particulière dissipa des inquiétudes qu'il eût été plus sage de ne pas provoquer. A raison d'une absence assez prolongée de l'Empereur, Monseigneur fut autorisé à prêter serment par écrit, en souscrivant la formule ordinaire, précédée d'un préambule ainsi conçu :

» Votre Majesté, Sire, préoccupée des intérêts spirituels du diocèse qui m'est confié, a voulu que je prenne immédiatement possession du siège auquel elle m'a fait l'honneur de me nommer. Pour me conformer, Sire, à vos intentions bienveillantes, je m'empresse de souscrire le serment que j'aurais dû prêter directement entre vos mains, conformément au Concordat conclu avec Notre Saint-Père le Pape, si Votre Majesté eût été en ce moment à Paris. »

# LIVRE SIXIÈME

1856 - 1861

## ÉPISCOPAT D'AUCH

**INSTALLATION.** — Dès que Mgr de Salinis connut la réponse du Pape, il se hâta d'en informer Mgr de La Croix, qui, après sa démission, était resté à Auch comme administrateur apostolique du diocèse. Le vénérable prélat se réjouit de cette nouvelle.

« Vous me donnez, lui écrivait-il, une bonne nouvelle ; je remercie la Providence du choix qu'elle a fait, et j'espère que Dieu vous tiendra compte du sacrifice que vous faites en vous séparant d'un diocèse comme le diocèse d'Amiens, où tout est si bien et si complet sous tous les rapports. Votre mérite vous rendra plus faciles les entreprises et les œuvres qu'exige le diocèse, et Dieu sera avec vous pour les faire prospérer. Je voudrais bien que cette transmission pût se réaliser sous peu ; le bien le demanderait peut-être ; mais il nous faut attendre et accepter le délai qu'imposent les saintes règles et les formalités inévitables. D'ici là, je continuerai de prier pour mon excellent successeur en

le priant d'agréer l'assurance de la vénération avec laquelle je suis,

» Monseigneur,

» De Votre Grandeur,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur.

» † NICOLAS-AUGUSTIN, *arch. d'Auch.* »

La joie du pasteur était celle du troupeau.

» Le décret impérial du 12 du courant (12 avril), écrivait le supérieur du grand Séminaire, est venu mettre un terme à nos inquiétudes, et faire auprès de nous les fonctions de l'ange envoyé aux bergers de Bethléem : *Evangeliso vobis gaudium magnum quod erit omni populo...* Ce qui ne nous parut d'abord qu'un rêve de bonheur, et qui inspirait toujours quelques craintes, est devenu une certitude. Que Jésus, le souverain Pasteur en soit à jamais béni ! Tels sont, Monseigneur, les sentiments de tous les prêtres du diocèse d'Auch, mais plus particulièrement de ceux qui dirigent le Séminaire... »

La province ecclésiastique tout entière s'associait à la satisfaction de l'archidiocèse.

« Vous appartenez à notre province, écrivait le vénérable curé de la cathédrale de Bayonne ; vous en êtes la gloire, et vous vous y ferez bénir par les lumières que vous y répandrez et par tout le bien que vous y ferez. Votre arrivée sera un jour de joie pour tout le peuple de ces quatre diocèses. »

» Je suis heureux, écrivait un magistrat, par amour pour nos gloires locales, que nos contrées si fécondes en héros aient un nouvel archevêque digne d'être

placé à côté de Marca... » Tous ces sentiments étaient admirablement résumés dans la lettre suivante de M. le baron de Crouseilles :

« Mon bien cher Seigneur,

» Si je n'avais espéré chaque jour aller vous voir à Amiens, vous auriez déjà reçu mes félicitations sincères et l'expression de l'intime satisfaction que nous éprouvons tous en Béarn, en voyant notre région placée sous votre haute juridiction. Vous regretterez peut-être ce vaste diocèse où vous avez su faire tant de bien, le voisinage de *Paris* où vous aviez occasion de faire entendre souvent des choses aussi utiles à l'Église qu'à l'État ! Mais les distances n'existeront bientôt plus, et ce sera une douce consolation pour vous que la facilité de donner les meilleures directions aux hommes et aux affaires plus particulièrement connus de vous !...

» Veuillez, mon cher Seigneur, agréer mille remerciements pour votre souvenir (1), on ne parle pas souvent des choses divines et humaines comme vous savez le faire. Que de belles paroles, de hautes et profondes pensées, dans ces mandements, sur toutes choses : sur la souffrance et l'expiation ; sur l'esprit militaire ; sur tout *ce qu'il y a dans l'homme de divin* !... et surtout au sujet des prodiges de la science que des esprits étroits jugent en effet, comme si l'âme qui les produit n'était pas d'essence divine !... *L'homme aura fait à son insu l'œuvre de Dieu... la créature n'est finie que par rapport à Dieu* !... Je voudrais voir publier partout ces admirables ex-

(1) Monseigneur avait adressé à son ami le recueil de ses Mandements.



pressions des plus grandes vérités que l'on n'a pas encore si bien formulées !...

» J'aurai certainement le bonheur de vous embrasser (et votre anneau !...) Mon cher Seigneur, je saurai vous trouver, mais il me tarde de vous dire ce que vous m'avez fait éprouver de joie intime et d'admiration.

» Agréez, je vous prie, tous mes anciens sentiments de reconnaissant et respectueux attachement.

» **BARON DE CROUSEILLES.**

• Paris, 24 avril 1858. •

C'est au milieu de ces témoignages multipliés d'affection et de dévouement que le nouvel archevêque se disposait à venir occuper le siège métropolitain de sa province natale. Vers le milieu de juillet, il adressa une procuration au premier vicaire général de Mgr de La Croix, le chargeant de prendre possession en son nom. Par une coïncidence curieuse, l'ecclésiastique respectable qui reçut cette mission, le vénérable abbé de Belloc, avait été condisciple au séminaire de Saint-Sulpice de Jacques de Salinis, père du nouvel archevêque. Le 20 juillet, à cinq heures du soir, l'administration du diocèse d'Auch, qui était restée jusqu'à ce jour entre les mains de Mgr de La Croix, passait dans les mains de Mgr de Salinis.

« Nous avons fait, mandait le vénérable délégué, tout ce qui a dépendu de nous pour donner à la cérémonie de prise de possession la solennité convenable. Les Messieurs du chapitre ont été invités ; nous avons aussi prévenu Monsieur le Préfet, ainsi que les autres autorités de la ville, et, après avoir fait annoncer par le son de toutes les cloches mises à toute

volée, nous avons procédé à l'installation ; tout s'est passé avec ordre. On a suivi ce qui est prescrit par les saintes règles, le concours des fidèles était au-delà de ce qu'on pouvait espérer, et, au milieu d'une cérémonie aussi imposante, plusieurs des assistants ont prêté à rire, en se persuadant que j'étais autre chose que ce que je suis. Dieu veuille, Monseigneur, donner à Votre Grandeur une forte santé et une longue vie, afin que le diocèse d'Auch profite plus longtemps de vos savantes instructions et de vos travaux apostoliques.

» J'ai l'honneur...

» BELLOC, V. G. »

Le dimanche, 11 août, fête de saint Laurent, la ville d'Auch présentait une physionomie des plus animées. Malgré la chaleur de 38 degrés, rare même sous le ciel du midi, la rue et les deux places qui séparent le séminaire de la cathédrale étaient encombrées d'une foule nombreuse, avide de contempler les traits de celui dont la renommée avait déjà gravé l'affection dans les cœurs. La vaste enceinte de l'église métropolitaine se trouvait trop étroite pour contenir les flots pressés de la population ; toutes les physionomies naturellement ouvertes semblaient s'épanouir sous l'impression d'une joie qui avait peine à se contenir. On regardait avec bonheur cette figure, méridionale aussi, et qui respirait à la fois la finesse et la bonté ; les anciens aimaient à la comparer avec la figure du séminariste qui avait paru simple minoré dans cette même chaire où il allait monter comme archevêque. Le prélat a gravi les degrés de la tribune sacrée. C'est

bien cette même éloquence douce, persuasive, insinuante. On l'écoute avec ravissement ; on recueille surtout avec bonheur ces paroles qui s'adressent à un prêtre-vénérable dont le nom est sur toutes les lèvres, et le souvenir dans tous les cœurs :

« Il nous semble voir encore devant nous ce prêtre vénérable, l'une des plus saintes, des plus célestes figures que nos yeux rencontrent dans le lointain de la vie. Nous aimons à le contempler ; son doux regard nous rassurait, il nous rassure ; il nous encourageait, il nous encourage ; il fut si bienveillant, si bon pour nous sur la terre, il le sera dans le ciel. D'ailleurs, il y a, entre lui et nous, un intérêt de cœur qui nous assure sa protection et ses prières. Il veillera sur celui à qui Dieu a remis l'avenir d'un diocèse, dont il fut, dans le passé, le créateur et le père. »

On peut dire qu'à partir de ce moment il y eut, entre le pasteur et le troupeau, un contrat d'éternelle affection signé dans le cœur de M. Fenasse, et dont le souvenir du vénérable prédécesseur était comme le sceau.

« Nous succédons à un Pontife qui a été au milieu de vous une leçon vivante de toutes les vertus dont peut être formé un saint prêtre. Nous étions sûrs d'avance de trouver un reflet de sa belle âme dans l'âme de son clergé. Un père fait ses enfants à son image. Pourquoi faut-il que des craintes, des scrupules, nés d'une délicatesse excessive de conscience, l'aient éloigné d'une famille qui l'entourait de tant de vénération et de tant d'amour ? »

Le jour de l'entrée d'un évêque dans sa ville épiscopale doit être pour tous ceux qui deviennent ses enfants

une occasion de réjouissance : quelle fête pourrait avoir à ce degré le caractère d'une fête de famille ? Pour qu'aucun des habitants d'Auch ne fût exclu de la joie commune, le nouvel archevêque fit faire une large distribution de secours ; il envoya en outre aux diverses associations de secours mutuels établies parmi les ouvriers une contribution de bienvenue.

« Que Votre Grandeur veuille bien me permettre de lui exprimer ma reconnaissance, écrivait le Président de l'une de ces sociétés, et celle de tous les sociétaires, pour cette preuve insigne de sa bienveillante sollicitude envers toutes les bonnes œuvres.

» La société de bienfaisance *des Travailleurs* s'efforcera plus que jamais de mériter à vos yeux cette dernière qualification, et elle s'estimera toujours heureuse d'être secondée dans sa modeste mission, non-seulement par la protection du Gouvernement, mais encore par l'appui moral et les bénédictions de Votre Grandeur... »

REMISE DU PALLIUM. — Lorsqu'un évêque a été promu à un siège archiépiscopal, il doit, dans les trois mois qui suivent sa préconisation, postuler auprès du souverain Pontife la concesssion du pallium, qui est la marque de la plénitude de l'office pastoral. A s'en tenir à la rigueur du droit, ce ne serait qu'après la remise du pallium qu'il pourrait prendre le titre d'archevêque. Le jour même où Mgr de Salinis fut préconisé archevêque d'Auch, le 16 juin, à l'issue du Consistoire, le pallium fut postulé en sa faveur par Mgr Pierre Lacroix, clerc national de France à Rome, et conféré, ce jour-là, par S. E. le cardinal Gazzoli, faisant fonction de cardinal proto-diacre, pour S. E. le

cardinal Riario, absent, après la messe célébrée par Son Éminence dans sa chapelle, à une heure et demie de l'après-midi. La dévotion de Mgr de Salinis pour Notre-Dame de Bétharam lui inspira le désir de recevoir l'insigne de sa nouvelle dignité aux pieds de l'autel de celle qu'il aimait dès son enfance, et à qui il se plaisait à rapporter des grâces toutes particulières dont il avait été favorisé en plusieurs circonstances. Il dut attendre en conséquence le moment où, dégagé des premiers soucis de son installation, il lui serait donné d'aller, comme tous les ans, passer quelques jours de recueillement dans ce sanctuaire vénéré. Le 18 octobre 1856 fut le jour où l'archevêque béarnais reçut des mains de l'évêque de son diocèse natal le pallium pris, suivant l'expression de la liturgie, *de corpore beati Petri : du corps du bienheureux Pierre*. C'était pour lui comme un engagement nouveau de travailler à resserrer les liens de cette province, dont il devenait le supérieur hiérarchique, avec le successeur du bienheureux Pierre. Sa trop courte vie d'archevêque n'eut pas d'autre aspiration !

En sollicitant à Rome la concession du pallium, Mgr de Salinis crut devoir soumettre un doute qui inquiétait sa conscience, sans cependant la tourmenter. Pouvait-il, comme l'avaient fait les trois archevêques qui s'étaient succédés sur le siège d'Auch depuis son rétablissement, continuer à prendre le titre de primat de la Novempopulanie et des deux Navarre, titre qui ne correspondait plus à rien de réel, mais qui était comme le mémorial d'un passé plein de gloire ? La réponse qu'il recut, sans être officielle, dissipa toutes ses inquiétudes.

IMPULSION DONNÉE A DES TRAVAUX D'UTILITÉ PU—

BLIQUE. — Il y a des hommes qui ont reçu du ciel un don spécial ; il leur suffit en quelque sorte de se montrer pour triompher de difficultés réputées insurmontables. Mgr de Salinis était un de ces pacifiques triomphateurs. Le palais archiépiscopal d'Auch, bâti dans de vastes proportions par les anciens archevêques, avec la pensée de fournir un logement aux dix évêques suffragants, ne fut rendu qu'en partie à sa destination primitive lors du rétablissement du siège en 1822 ; l'un des corps de logis resta affecté au service de la justice. Le tribunal appelle auprès de lui la prison. Une maison de détention était donc venue s'accoler, pour ainsi dire, à la cathédrale, sous le même toit que la sacristie. Se trouvant à l'étroit dans le local qui lui avait été primitivement assigné, elle demandait à s'agrandir. L'année qui précéda la nomination de Mgr de Salinis, l'administration avait obtenu l'allocation d'une somme importante pour exécuter des travaux d'agrandissement qui devaient avoir le funeste résultat de perpétuer un état de choses aussi contraire aux intérêts du culte qu'aux intérêts de la justice, sans parler des convenances de l'art. La portion du palais archiépiscopal rendu à sa destination avait subi, soit par le défaut de réparations, soit par l'inintelligence des architectes, des altérations qui en faisaient une habitation peu digne du premier dignitaire de la province.

La cathédrale d'Auch, que le nouvel archevêque saluait à son arrivée comme le plus beau monument élevé, dans le midi de la France, par la foi des siècles chrétiens, et qui méritait effectivement ces éloges au point de vue de l'art, laissait aussi beaucoup à désirer sous d'autres rapports. Le chœur, où s'accomplis-

saient les principales fonctions épiscopales, formant comme une chapelle entièrement fermée dans l'intérieur de l'église, les fidèles, privés de ce secours que la piété même la plus fervente trouve dans la vue des cérémonies, se dispensaient d'assister aux offices. Le culte public allait se perdant de plus en plus.

Avant même d'arriver à Auch, Mgr de Salinis était instruit de cet état de choses ; il connaissait aussi les obstacles qu'il aurait à vaincre. Il n'en fut pas effrayé. En passant à Paris, il obtint une allocation considérable pour la restauration complète de l'archevêché, et pour l'exécution d'un projet présenté par l'architecte diocésain, dans le but d'ouvrir le chœur de la cathédrale. Ce projet déplaçait les deux stalles maîtresses, et en supprimait quatre, de manière à ménager une ouverture de six mètres qui devait permettre aux fidèles de s'associer à toutes les cérémonies du culte. Restaient les difficultés relatives au dégagement de la cathédrale. Celles-là ne pouvaient être aplanies que sur les lieux. On assurait que la chose n'était pas aisée, l'administration préfectorale et le Conseil général étant engagés dans une voie contraire. Dans tous les cas, il faudrait, affirmait-on, de longues négociations, conduites avec beaucoup de prudence et de ménagement. Mgr de Salinis fut installé le 11 août ; dans la session du Conseil général, qui s'ouvrit le 27 de ce mois, un vaste projet, destiné à transformer la physionomie de la ville d'Auch, en donnant satisfaction complète aux intérêts de l'archevêché et de la cathédrale, était soumis aux délibérations de l'assemblée et adopté. Comment cette transformation subite s'était-elle accomplie ? L'archevêque s'était montré ; il avait parlé : tous les obstacles répu-

tés insurmontables avaient disparu. Non content d'avoir donné au nouveau prélat un témoignage de satisfaction et de confiance, le Conseil général rétablissait en sa faveur, sur le budget, une indemnité personnelle supprimée depuis 1830.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la plupart des grands travaux dus à l'initiative de Mgr de Salinis sont achevés. Le palais archiépiscopal, restauré avec intelligence et avec goût dans la partie ancienne, va bientôt être rendu à sa première splendeur par la translation du tribunal; les prisons abattues laissent circuler l'air et la lumière autour du chevet de la cathédrale; une belle place, à laquelle la ville d'Auch reconnaissante a voulu attacher le nom de celui qui a été le principal promoteur de ces intelligentes améliorations, s'étend au midi dans une situation délicieuse; des fontaines versent dans les rues des eaux abondantes que l'on eût été trop heureux autrefois de recueillir pour les moments de sécheresse.

La cathédrale a été aussi mieux appropriée aux besoins du culte; toutefois, le projet primitif n'a pas reçu son exécution. Mgr de Salinis en expliquait les motifs dans une lettre à M. le ministre des Cultes :

« Votre Excellence, vivement frappée des considérations que j'eus l'honneur de lui exposer, m'autorisa à faire ouvrir immédiatement le chœur, d'après un premier projet qui vous avait été présenté, et vous eûtes la bonté de me dire que vous mettiez à cet effet une somme de 20,000 francs à la disposition de l'architecte diocésain. Les boiseries du chœur d'Auch sont quelque chose de si merveilleux que, au moment de toucher à ce chef-d'œuvre, je fus pris d'un scrupule



pule. Je cherchai si les exigences du culte ne pouvaient pas être satisfaites par une autre combinaison. L'avant-choeur, dont M. Laisné a dressé le plan et le devis, après s'être concerté avec M. Vaudoyer, résout parfaitement ce problème. Les boiseries du chœur restent intactes, et les cérémonies du culte auront plus d'espace, les fidèles y participeront d'une manière plus complète.

» Vous ne me refuserez pas pour ce projet la somme que vous aviez la bonté de m'allouer l'année dernière ; vous ne punirez pas les scrupules artistiques d'un évêque en ajournant une mesure que réclament les intérêts les plus graves, les plus urgents de la mission qui lui est imposée. »

Nous trouvons dans ces lignes l'indication du double mobile qui détermina Mgr de Salinis à favoriser l'exécution des travaux qui ont transformé la cathédrale d'Auch : un scrupule artistique et un zèle éclairé pour la pompe du culte. Les artistes peuvent trouver à critiquer ; les représentants des intérêts religieux peuvent n'être pas complètement satisfaits ; pourraient-ils, en s'accordant entre eux, trouver une solution meilleure ?

ORGANISATION DU CULTE DANS LA MÉTROPOLÉ DE SAINTE-MARIE. — La cathédrale est la mère de toutes les églises du diocèse ; à ce titre, elle doit leur servir de modèle. Au même titre, la métropole doit pouvoir être proposée comme type aux églises cathédrales placées sous sa dépendance. Désireux d'assurer à son église métropolitaine cette suprématie d'influence, Mgr de Salinis ne négligea rien pour organiser le culte avec toute la pompe dont il est susceptible.

Conformément à la pensée du concile de Trente, il voulut que les élèves du grand Séminaire assistassent tous les dimanches aux offices canoniaux; il eût même désiré que les élèves du petit Séminaire se joignissent à eux, au moins pour les grandes solennités. L'abandon des offices publics, qui devient de plus en plus général, tient sans doute à l'affaiblissement de la foi, mais Monseigneur n'était pas éloigné de croire que l'éducation cléricale pouvait y contribuer. Les élèves des séminaires n'assistant que rarement à des offices solennels, ne contractent pas de bonne heure le goût des cérémonies, et, par conséquent, ne l'apportent pas dans leurs paroisses; ces offices, célébrés dans des chapelles particulières, si bien faits qu'on les suppose, n'ont jamais le cachet que l'Église imprime à ce qui se fait en son nom. D'ailleurs, dans une cathédrale, tout parle au cœur d'un jeune lévite; il est là sous les yeux de son évêque, un prélat en général vieilli dans l'exercice des fonctions épiscopales, dont la piété l'édifie et le pénètre; en présence des membres du chapitre, l'élite du clergé diocésain; environné d'une assistance ordinairement nombreuse; dans un temple aux larges proportions dont les ornements et les décorations forment à son insu son goût d'une manière sûre; associé à des cérémonies qui peuvent se déployer dans toute leur majesté. Serait-il possible que cette influence fréquemment répétée, à un âge où la jeunesse de la piété, si je puis parler ainsi, s'épanouit dans l'âme, ne laissât pas des impressions profondes, durables?

Le chant est une des parties principales du culte public; il contribue à rendre les offices plus solennels

et plus attrayants pour les fidèles. Quoiqu'il eût l'âme plus ouverte que l'oreille aux harmonies musicales, Mgr de Salinis tenait beaucoup à la bonne exécution du chant ecclésiastique. En lui refusant les moyens personnels d'exécution, la Providence sembla, par compensation, mettre sous sa main, dans les divers emplois qu'il exerça, les instruments les plus propres à la réalisation de ses désirs. Nous avons déjà dit que le célèbre Choron s'était constitué son maître de chapelle au collège de Henri IV ; à Amiens, il rencontra un coopérateur précieux dans un des prêtres de la cathédrale qui joignait à un organe unique, exceptionnel, un amour passionné du chant ecclésiastique ; il eut aussi le bonheur, à Auch, de pouvoir confier la direction du chant à un artiste qui, jeune encore, a déjà su se faire une réputation méritée. Grâce à son concours et à la bonne volonté de tous ceux qui étaient chargés, à des titres divers, d'y contribuer, les cérémonies s'exécutèrent avec un ensemble et une pompe qui ramenaient peu à peu les fidèles éloignés.

CÉRÉMONIES PUBLIQUES. — TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT CLAIR A LECTOURE, DE SAINT AUSTINDE A NOGARO, DE SAINT TAURIN A EAUZE. — Non content d'avoir organisé le culte dans la métropole, Monseigneur s'efforçait de réveiller dans le diocèse le goût des cérémonies publiques. L'archiprêtre de Saint-Gervais ayant eu la consolation de recouvrer une portion notable des reliques du saint évêque martyr qui fonda dans son sang l'Église et l'évêché de Lectoure, voulut préparer à ces restes vénérables une réception digne du saint apôtre et de la ville qui a toujours conservé précieusement la foi reçue de lui. Dès qu'il connut ce

projet, Mgr de Salinis se l'appropriâ en quelque sorte, dans le but de procurer à son nouveau diocèse une fête qui eût quelque chose de l'éclat de la grande solennité de sainte Théodosie d'Amiens. Tout se prépara en conséquence; de nombreuses invitations furent adressées aux évêques voisins; le clergé diocésain tout entier fut associé à cette grande démonstration. Le mardi, 14 octobre 1858, la ville de Lectoure présentait un spectacle que l'on aurait cru emprunté aux âges de foi. Douze prélats, ayant à leur tête l'éminent cardinal de Bordeaux, avaient répondu à l'appel du vénérable archevêque d'Auch; des prêtres étaient venus en grand nombre se presser autour de leurs évêques; et, de tous les points du diocèse, les fidèles s'étaient sentis attirés à ce rendez-vous de la piété. Lectoure, inspirée par sa foi, excitée par le zèle de son pasteur, électrisée par l'éloquente parole du père Combalot, s'était montrée digne de l'honneur qui lui était accordé. Une riche et élégante chapelle avait été disposée dans l'enceinte de sa cathédrale pour recevoir les reliques de l'apôtre. La veille de la cérémonie, Mgr d'Angoulême consacra solennellement l'autel de ce nouveau sanctuaire. Le lendemain, la ville tout entière était changée en un vaste temple; tous les cœurs vibraient à l'unisson; de toutes les poitrines s'échappait ce cri : Vive saint Clair !. Vive notre apôtre ! Quel contraste, comme le faisait remarquer avec un merveilleux à-propos l'un des prélats chargés de donner une voix à la cérémonie, entre cette réception triomphale faite à saint Clair par les Lectourois du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'entrée obscure et ignorée de l'apôtre, suivie de son martyre ! N'est-ce

pas là un des signes les plus consolants pour l'avenir du christianisme dans notre France ! Le XVIII<sup>e</sup> siècle jetait aux vents les restes de nos saints, le XIX<sup>e</sup> les recueille pieusement et les baise avec amour ! Est-ce que cette poussière bénie ne ranimera pas la foi dans les cœurs où elle sommeille ? A voir ce qui se produit dans nos populations toutes les fois qu'une relique est offerte à leur vénération, comment ne pas espérer ? Deux villes du diocèse d'Auch, Nogaro et Eauze, présentèrent un spectacle semblable à celui de Lectoure.

Parmi les nombreuses reliques que possédait autrefois la Métropole d'Auch, celles dont elle se glorifiait à plus juste titre étaient les corps de ses saints archevêques. Ces restes précieux avaient-ils été dispersés par la tourmente révolutionnaire comme dans beaucoup d'endroits, ou s'étaient-ils conservés sous la protection de la foi des Auscitains ? Tout faisait espérer qu'il en était ainsi ; rien ne le démontrait. Il était réservé à Mgr de Salinis de dissiper les incertitudes qui arrêtaient l'élan de la piété envers ces saints fondateurs de l'Église d'Auch. Les 3 et 4 février 1857, le vénérable prélat fit ouvrir, en présence du chapitre et des membres de la fabrique, les tombeaux de saint Léothade, de saint Taurin et de saint Austinde, placés au-dessus des autels dédiés à ces saints dans les cryptes de la cathédrale, et il eut la consolation de trouver leurs ossements intacts, tels qu'ils avaient été disposés par le vénérable Léonard de Trapes, le 15 janvier 1610. Avant de sceller de nouveau ces tombes sacrées, on en retira quelques parcelles destinées à être exposées à la vénération des fidèles ; en particulier une côte de saint

Austinde, et un ossement de saint Taurin. A la suite de deux missions prêchées à Nogaro et à Eauze avec un zèle et une éloquence d'apôtre par le R. P. Alexis, religieux carme, missions qui avaient saintement révolutionné l'une et l'autre de ces cités, la relique de saint Austinde fut solennellement déposée dans l'église de Nogaro, fondée par lui, et la relique de saint Taurin dans l'église d'Eauze, dont il avait été archevêque avant de transporter son siège à Auch. Ceux qui n'ont pas été témoins de ces magnifiques cérémonies ne peuvent comprendre la joie et l'enthousiasme de ces populations essentiellement chrétiennes, en recevant au milieu d'elles les restes vénérés de ceux qui avaient été leurs pères dans la foi. Il semblait qu'un instinct de foi les poussait à réparer les outrages du siècle précédent envers les saintes reliques.

NOTRE-DAME DE CAHUZAC. — Ce caractère de réparation paraît être le cachet providentiel de la piété au XIX<sup>e</sup> siècle. Non content de repousser le culte des reliques, le siècle dernier proscrivait aussi, au nom des saines lumières de la raison, la dévotion des pèlerins. Notre siècle, sous ce rapport encore, se montre sagement restaurateur. Il est aujourd'hui bien peu de diocèses en France où la piété envers la sainte Vierge n'ait rétabli quelque un de ces sanctuaires vénérés, témoins, dans les siècles antérieurs, de grâces si nombreuses. Avant la révolution, le diocèse d'Auch possédait deux chapelles miraculeuses consacrées à la mère de Dieu : Garaison et Cahuzac. La nouvelle circonscription des diocèses prescrite par le Concordat rattacha Garaison au diocèse de Tarbes. Grâce au zèle éclairé des évêques qui se sont succédé sur le siège

épiscopal de cette église, particulièrement du prélat vénérable qui l'occupe avec tant d'éclat depuis plusieurs années, ce pieux asile du désert a revu ses jours de fête, ses pèlerinages nombreux, ses processions champêtres, ses miracles, en sorte qu'on peut lui appliquer aujourd'hui comme autrefois ces paroles d'Isaïe : *Le désert se réjouira; la solitude sera dans l'allégresse, et fleurira comme le lis.* Notre-Dame de Cahuzac n'avait pas été aussi heureuse que sa rivale, ou plutôt que sa sœur. Devenue, après la restauration du culte, la propriété des adeptes de la *petite Église*, elle avait en quelque sorte participé aux châtimens que Dieu inflige aux enfans qui désobéissent à leur mère. Ceux qui savent que les plus petits évènements sont dirigés par la main et par le cœur de Dieu, ne peuvent-ils pas pieusement croire que la gloire de réparer ces ruines de la désobéissance était réservée à un des prélats qui se sont le plus fait remarquer dans ces derniers temps par leur esprit de soumission et d'obéissance à la sainte Église? Quoi qu'il en soit, le 25 mars 1859 marquera une date mémorable dans les annales du diocèse d'Auch; c'est en ce jour que le pèlerinage de Cahuzac fut solennellement rétabli; c'est en ce jour que *Notre-Dame de Pitié* reprit possession du trône qu'elle s'était choisi elle-même, comme le disait, avec un à-propos plein de grâce, Mgr de Salinis, dans l'allocution qu'il adressa en cette circonstance au curé doyen de Gimont, qui s'était fait l'interprète des sentimens de tous les fidèles : « Vous me remerciez d'avoir songé à rétablir le pèlerinage de N.-D. de Cahuzac; ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est la sainte Vierge qui a voulu continuer à vous manifester sa puissance et à répandre ses grâces dans le lieu qu'elle

s'est elle-même choisi. Je ne fais que suivre l'impulsion du passé, et marcher sur les traces de nos pères...»

La garde du sanctuaire a été confiée aux pieux missionnaires diocésains. Par leurs soins intelligents et par leur zèle, la chapelle, petit bijou d'architecture, a été restaurée avec goût, et la dévotion à N.-D. de Cahuzac est redevenue populaire.

RÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE. — Il était encore réservé à Mgr de Salinis de contribuer à une autre restauration; celle-ci d'un caractère plus élevé puisqu'elle touche à ce qu'il y a de plus intime dans la vie de l'Église, la liturgie. Nous avons vu avec quel succès la réforme s'était accomplie dans le diocèse d'Amiens. La tâche était plus facile pour le diocèse d'Auch; le mouvement qui ramenait successivement chaque diocèse à l'unité de la prière, faible en 1849, était devenu irrésistible en 1857; le Concile provincial d'Auch, dès 1850, avait décrété en principe le rétablissement de la liturgie dans la province; les trois diocèses suffragants avaient déjà exécuté cette prescription; sans des circonstances particulières, l'archi-diocèse ne se fût pas laissé devancer; les esprits étaient préparés au changement, si l'on peut appeler changement ce qui n'était qu'un retour à l'ordre ancien. Avant la bulle de S. Pie V, le diocèse d'Auch possédait une liturgie romano-française, que l'on eût pu, croyons-nous, conserver, attendu qu'elle se trouvait dans les conditions prévues par la bulle; mais les archevêques insistèrent pour faire adopter la liturgie réformée (1). Le mouvement du xviii<sup>e</sup> siècle introduisit à

(1) « Le chapitre métropolitain, lisons-nous dans les manus-



Auch, comme dans la plupart des diocèses de France, une liturgie particulière, calquée sur la liturgie parisienne, qui n'avait aucune racine dans le passé, ni aucune raison d'être dans le présent. L'un des grands mérites, disait-on, de cette nouvelle liturgie, c'est qu'elle donnait satisfaction au sentiment national, qui porte à honorer, d'un culte spécial, les saints français et en particulier les saints du pays qui ne trouvent pas place dans le calendrier universel. Un nombre assez considérable de saints locaux étaient fêtés dans le bréviaire auscitain. En adoptant la liturgie romaine, Monseigneur ne voulut pas sacrifier le culte de ces saints; il conserva leurs fêtes dans le *Propre* qu'il fit rédiger et approuver par Rome, et leur assigna un rang au moins égal à celui qu'ils possédaient déjà. Moyennant ces sages mesures, et quelques autres concernant les offices publics, qui furent prises en synode, de concert avec les principaux membres du clergé diocésain, la réforme s'introduisit doucement, sans secousse, sans aucun de ces moyens violents auxquels on avait dû recourir pour imposer la liturgie de Mgr de Montillet.

SYNODES. — Chaque diocèse est comme une petite société qui vit de sa vie propre. Cette vie, qui prend sa source au centre de toute vie catholique, à Rome, et qui est, par conséquent, essentiellement une, se diversifie

crits du chanoine d'Aignan, désirait beaucoup conserver son ancienne liturgie, mais les archevêques insistèrent pour faire adopter le bréviaire du concile de Trente... Afin de triompher de la résistance du chapitre, ils promirent de donner à chaque chanoine un exemplaire du bréviaire romain, et depuis lors, les archevêques, après leur installation, faisaient un cadeau semblable. »

selon les usages, les traditions, les mœurs, les besoins. C'est à l'évêque qu'il appartient de constituer le code particulier qui doit régir ces petites sociétés qu'on appelle diocèses. Toutefois, quoique l'autorité législative réside tout entière dans ses mains, il ne doit pas l'exercer seul et sans contrôle; il lui est prescrit de prendre le conseil de son clergé. Tel est le but des synodes, assemblées ecclésiastiques où, sans aucun des inconvénients inhérents aux assemblées délibérantes, sont discutées, avec une liberté et une indépendance complètes, les mesures qui doivent devenir pour les prêtres et les fidèles d'un diocèse des règles liant la conscience. Mgr de Salinis considérait l'institution des synodes comme une des sauvegardes de l'autorité pontificale, surtout dans l'organisation actuelle des églises de France. Dans les synodes tenus à Amiens, il avait pu s'assurer combien ces assemblées canoniques contribuent à resserrer les liens hiérarchiques, à faire aimer l'autorité parce qu'on la sait éclairée et qu'on la voit douce; il ne voulut pas se priver d'un si puissant secours dans son nouveau diocèse d'Auch. Il convoqua comme membres nécessaires du synode les chanoines, les curés en titre, le plus ancien desservant en exercice dans chaque doyenné, un ecclésiastique désigné au scrutin secret par tous les curés du doyenné, quelques vicaires; et, comme membres volontaires, tous les ecclésiastiques à qui leurs fonctions permettaient d'assister aux réunions. Le programme des questions qui devaient faire l'objet des délibérations, fut communiqué à l'avance au clergé, et les projets de statuts furent soumis, ainsi que le prescrit le droit, à l'examen du chapitre. Des commissions

particulières nommées dans le synode, se partageaient le travail. Après une étude sérieuse et approfondie, chacune d'elles faisait, par l'organe d'un de ses membres, dans le sein de la congrégation générale, un rapport sur lequel tous les membres du synode étaient appelés à émettre leur avis. Les questions étaient ainsi examinées avec maturité, et approfondies. Deux synodes furent tenus en 1857 et en 1859. Il est à regretter qu'une histoire de ces deux assemblées, préparée avec beaucoup de soin par un ecclésiastique du diocèse, n'ait pas pu être livrée à la publicité. On y aurait vu avec quelle élévation d'idées, quelle largeur de vues, quel profond sentiment catholique, Mgr de Salinis avait présidé à toutes les graves et importantes délibérations dont les résultats ont été consignés dans les *Acta et Statuta* qui resteront comme un monument de haute sagesse administrative. Qu'on nous permette, pour justifier cette appréciation, d'indiquer rapidement quelques-unes de ces constitutions synodales.

CONSTITUTIONS SYNODALES CONCERNANT LE CLERGÉ. HIÉRARCHIE DIOCÉSAINNE. — Le clergé, organe principal de la vie diocésaine, doit, afin de remplir convenablement sa mission, être uni et subordonné. Tel est le but de cette organisation hiérarchique établie par le synode de 1857, qui unit tous les prêtres employés dans le ministère à un doyen, représentant auprès d'eux l'autorité épiscopale, dépositaire de pouvoirs qu'il peut ou leur transmettre ou exercer exclusivement par lui-même ; les doyens à un archiprêtre ; et l'archiprêtre à un archidiacre, dernier anneau qui relie le clergé diocésain à son pasteur et par lui au souverain Pontife. Le diocèse d'Auch fut ainsi divisé en trois

archidiaconés, destinés à rappeler les trois anciens évêchés compris dans la circonscription actuelle; celui de Saint-Gervais de Lectoure, qui avait la prééminence à raison de l'antiquité de son siège; celui de Saint-Pierre de Condom et celui de Notre-Dame de Lombez; cinq archiprêtres, correspondant aux cinq arrondissements: Auch, Lectoure, Condom, Lombez et Mirande; vingt-neuf doyennés, correspondant aux vingt-neuf cantons civils. Cette concordance entre les circonscriptions ecclésiastiques et civiles n'est pas une innovation; elle a toujours été en usage. Lorsque le christianisme s'organisa dans les Gaules, il prit pour base de ses divisions territoriales les divisions établies par les Romains. C'est ce qui explique comment Eauze, métropole civile, devint aussi métropole ecclésiastique.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINÉ ET MÉTROPOLITAINE. — La subordination dans l'Église catholique n'est jamais de l'arbitraire. De sages garanties environnent l'exercice de la puissance judiciaire remise entre les mains de l'évêque. Par suite des circonstances dans lesquelles les diocèses de France furent reconstitués, les prescriptions canoniques qui se rapportent à un ordre régulier et normal, ne purent pas, momentanément, recevoir leur application complète. A mesure que les choses tendaient à reprendre leur cours ordinaire, les évêques sentirent le besoin de revenir graduellement à l'application du droit commun. Déjà, à Amiens, Mgr de Salinis avait organisé une officialité diocésaine, tribunal ecclésiastique chargé de connaître de toutes les causes spirituelles et des causes matrimoniales; dans le synode de 1857, il établit sur des bases canoniques, pour le diocèse et la province d'Auch, une officialité à la fois diocésaine et

métropolitaine. Cette institution a rendu d'autant plus de services qu'elle a eu moins d'occasions de s'exercer.

CAISSE DE RETRAITE POUR LES PRÊTRES AGÉS ET INFIRMES. — Lorsque le clergé avait une dotation convenable, il prélevait sur ses revenus la part des pauvres. Aujourd'hui, pauvre lui-même, il se voit contraint d'économiser sur ce qui suffirait à peine à son honnête entretien, afin de ne pas être, l'âge et les infirmités survenant, dénué de toutes ressources. Triste nécessité pour le prêtre, que son caractère et ses fonctions n'ont fait ni spéculateur, ni économe ; nécessité qu'il faut subir cependant, nous pouvons dire sous peine de mort. De généreux efforts ont été tentés, dans plusieurs diocèses de France, pour adoucir les rigueurs de cette situation. Grâce au bon esprit et au généreux élan de son clergé, Mgr de Salinis réalisa, pour ainsi dire d'emblée, une institution qui mettait tous ses prêtres à l'abri des préoccupations inquiètes de l'avenir. Déjà, le vénérable Mgr de La Croix avait puisé dans sa foi et dans sa piété l'heureuse inspiration d'établir entre tous ses prêtres une association destinée à assurer à chacun d'eux, après leur mort, des suffrages et des prières qu'ils ont plus de peine que les simples fidèles à se procurer. Aussi, après le synode de 1857, où fut fondée la caisse de retraite, était-ce un cri unanime dans le clergé : Maintenant nous pouvons *vivre et mourir* tranquilles ; et nous livrer tout entiers, sans préoccupation et sans inquiétude, à l'exercice de notre saint ministère.

ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES. — L'anathème, prononcé contre le sacerdoce ancien : *parce que tu as repoussé la science, je te repousserai toi-même*, s'applique avec

encore plus de force au sacerdoce nouveau. Le prêtre catholique ne doit-il pas en effet, plus que le prêtre lévitique, cultiver la science pour être digne de la mission qui lui est confiée? Mgr de Salinis en était convaincu. Aussi, une de ses principales préoccupations à Auch comme à Amiens, fut-elle de relever le niveau des études ecclésiastiques. Son vénérable prédécesseur avait imprimé un élan qui demandait à être entretenu et développé. Le grand séminaire est en même temps, pour le prêtre, le noviciat de la science et de la vertu ; c'est là qu'il puise l'amour de l'étude, et qu'il acquiert toutes les connaissances nécessaires pour l'exercice du saint ministère. Il est donc indispensable que le cours d'études des grands séminaires soit établi sur des bases larges, et que les élèves puissent en parcourir tous les degrés sans précipitation et sans fatigue. Pour que ce but pût être atteint, le concile provincial d'Auch avait décidé que le cours de philosophie durerait deux ans et le cours de théologie quatre ans. Des nécessités, provenant de la rareté des vocations au sacerdoce, avaient fait retarder l'exécution de cette prescription conciliaire. Faisant passer avant tout autre considération le désir de former des prêtres solidement instruits, Mgr de Salinis introduisit au séminaire d'Auch l'organisation qu'il avait établie dans le séminaire d'Amiens, et dont nous avons exposé plus haut la sage économie.

Le Concile d'Auch avait aussi décrété que, pendant les cinq ans qui suivraient leur ordination au sacerdoce, les jeunes prêtres seraient soumis à un examen. Dans le synode de 1857, Monseigneur promulgua un statut destiné à rendre ces examens sérieux, en élargissant le

cadre du programme et en excitant parmi les candidats une émulation légitime.

Non content d'exciter ce sentiment d'émulation intellectuelle parmi les jeunes prêtres, le vénérable prélat voulut y associer tous les prêtres de son diocèse, en les invitant à concourir à une œuvre à la fois patriotique et catholique : reconstituer par des recherches bien dirigées le passé glorieux de l'Église et de la province d'Auch, et le rattacher au présent comme fondement, et comme direction. Tel fut le but d'une ordonnance synodale relative à l'établissement d'un comité d'histoire et d'archéologie destiné, dit l'article 6 :

» 1<sup>o</sup> A étudier les monuments, et à recueillir les documents qui intéressent le passé du diocèse et même celui de la province ecclésiastique d'Auch.

» 2<sup>o</sup> A écrire l'histoire du présent. »

Le comité, composé d'ecclésiastiques et de laïques, publie un *Bulletin*, devenu mensuel, qui renferme à côté d'études remarquables sur le passé, des documents pleins d'intérêt. On ne saurait assez encourager dans chaque diocèse des œuvres de cette nature. La tradition des églises de France a été violemment interrompue par la Révolution; la plupart des institutions créés par la foi et par la piété de nos pères, ont péri dans la tourmente révolutionnaire. Encore quelques années, et les ruines elles-mêmes auront disparu : *Etiam periere ruinæ*. Si chacun veut prêter le concours de sa bonne volonté on peut encore recueillir des fragments précieux exposés à périr. *Colligite fragmenta ne pereant*.

ORDONNANCES SYNODALES CONCERNANT LES FIDÈLES. —  
CATHÉCHISME DIOCÉSAIN. — Quoique la discipline sa-

cerdotale soit l'objet principal de la sollicitude épiscopale dans les synodes, ces assemblées s'occupent également de tout ce qui est propre à entretenir la vie chrétienne parmi les fidèles. Dans le premier synode tenu en 1857, une question grave fut soumise aux délibérations du clergé, l'opportunité de réviser le catéchisme diocésain. Les souverains Pontifes ont exprimé, à plusieurs reprises, le vœu que l'abrégé mis entre les mains des enfants pour leur apprendre la doctrine chrétienne, et qui est connu sous le nom de catéchisme, fût le même pour toute l'Église. Le savant pape Benoît XIV, dans l'encyclique *Et si minime*, fait ressortir avec une grande force de logique les avantages de cette uniformité. Toutefois il tolère l'usage des catéchismes particuliers qui existent dans un grand nombre de diocèses. Le diocèse d'Auch, comme la plupart, sinon tous les diocèses de France, est depuis fort longtemps en possession d'un petit manuel doctrinal, qui, en restant le même au fond, a subi, d'épiscopat en épiscopat, des modifications destinées à le mettre en rapport, au point de vue de la discipline surtout, avec les besoins de la société. Consulté sur l'opportunité de nouvelles modifications, le clergé se prononça presque unanimement pour l'affirmative. En conséquence, une commission fut chargée de rédiger un projet qu'elle adressa à tous les prêtres employés dans le ministère, en les priant de vouloir bien transmettre leurs observations par l'intermédiaire de leurs doyens respectifs. Après avoir dépouillé les procès-verbaux des vingt-neuf conférences décanales, la Commission modifia son projet conformément aux observations qui lui parurent mériter d'être prises en considération. Elle s'attacha surtout à présenter avec plus



de développement les points doctrinaux qui sont l'objet des attaques du rationalisme moderne; à exposer les règles de la morale catholique dans toute leur simplicité, dépouillées des exagérations systématiques qui souvent les défigurent; à tenir compte, dans l'explication des canons disciplinaires, des modifications sanctionnées par la charité maternelle de l'Église. Ainsi modifié, le nouveau catéchisme fut rendu obligatoire dans tout le diocèse, et accueilli favorablement par les prêtres et par les fidèles.

**ADORATION PERPÉTUELLE.** — Une autre institution synodale qui rencontra les mêmes unanimes sympathies, fut l'établissement de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement. Dans un rapport adressé à Mgr de Salinis à l'occasion de cette institution, nous trouvons des renseignements pleins d'intérêt, soit sur l'origine de l'Œuvre, soit sur son introduction dans le diocèse :

« L'établissement de l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle remonte au xvi<sup>e</sup> siècle. C'est au moment où l'hérésie sacramentaire s'efforçait de ruiner, dans le cœur des peuples, la foi à l'adorable mystère de l'Eucharistie, que les fidèles, à la voix de leurs pontifes, se prosternèrent avec plus d'ardeur aux pieds du divin Maître...

» L'Œuvre de l'Adoration perpétuelle, née à Rome, s'est conservée, pour ainsi dire sans interruption, au sein de la Ville Éternelle. C'est le privilège des Œuvres que les souverains Pontifes scellent avec l'anneau du pêcheur, de résister à toutes les secousses et à tous les ébranlements. Un autre caractère de ces Œuvres c'est la catholicité. Il est rare qu'une pieuse pensée qui a germé sur le sol Romain n'étende pas ses racines dans

les différentes parties de l'Église. Il était réservé à notre siècle de voir la France répondre à l'appel que les Papes semblaient lui adresser depuis plus de cent cinquante ans. Le retour à la liturgie romaine a favorisé ce mouvement. Dès que les églises de France ont recommencé à prier avec Rome, elles ont senti le désir de s'unir de plus en plus dans le cœur du divin Maître avec l'Église Mère et Maîtresse. En y regardant de près, qui ne verrait dans ce mouvement une éclatante manifestation de la bonté de Dieu? C'est au moment où la France est ravagée par l'hérésie que Rome adresse au Ciel, en sa faveur, de ferventes supplications, « afin que Celui qui règne sur tous les empires, » et à la volonté duquel rien ne résiste, fasse revivre dans » le royaume très-chrétien, et qui a si bien mérité de la » religion du Christ, sa piété première et la tranquillité des jours anciens. » C'est au moment où la barque de saint Pierre est battue par la tempête, que la France se prosterne à son tour au pied des autels et supplie « le Seigneur de daigner jeter les yeux sur la face de » son Christ, de fortifier sa faiblesse, de ne pas le laisser » succomber sous le poids si accablant de sa charge. de » le soutenir, afin qu'il édifie de plus en plus son peuple » par ses paroles et par ses exemples... » Oui, bien-aimé Père, pouvons-nous dire en empruntant les paroles de votre saint et vénéré prédécesseur, « le » cœur plein de la parole du Seigneur que nous lisons » dans le saint Prophète: *Introquez-moi au jour de la tri-* » *bulation; je vous retirerai de l'abîme, et vous me rendrez* » *gloire*, enflammés du désir d'apaiser le Seigneur, de » préserver son peuple de nouveaux malheurs, d'obtenir » un secours si nécessaire dans ces jours difficiles, nous

» ferons monter vers le ciel une prière perpétuelle et non interrompue. »

» Quel sera le succès de nos vœux ? La prière isolée est puissante, la prière de Moïse sauva le peuple ; la prière d'un Josué arrêta, dans sa course, le soleil étonné. Mais la prière publique, la prière unanime, l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement est plus puissante encore. Cette Adoration, nous l'espérons de la bonté divine, va déjouer tous les efforts conjurés du monde et de l'enfer ; elle va obtenir des prodiges.

» Ainsi la France aura acquitté la dette sacrée de la justice et de la reconnaissance envers sa Mère affligée. »

Nous trouvons dans ce même rapport les détails les plus consolants sur l'inauguration de l'œuvre dans les diverses paroisses du diocèse. Après avoir cité des traits remarquables, le rapporteur termine ainsi :

« Partout, l'Œuvre a rencontré les plus vives sympathies, et le concours le plus empressé. Non-seulement elle a réveillé la piété des bons, elle a aussi rappelé bien des pécheurs éloignés, prévenu bien des désordres. Le jour de l'Adoration, nous disait un respectable curé, on a vu dans l'église des gens qui n'y viennent pas, même à Pâques. L'Adoration, nous disait un autre, a mis un frein aux plaisirs déréglés qui avaient lieu tous les ans dans ma paroisse. Que d'autres heureux effets connus seulement des Anges et de Dieu ! »

APPUI ET IMPULSION DONNÉS AUX BONNES ŒUVRES.

— La piété du XIX<sup>e</sup> siècle ne s'est pas seulement signalée par des réparations ; sous l'impulsion de l'Esprit de Dieu, qui est un esprit *créateur*, elle a produit des œuvres admirables. Quand on lira, à distance, l'histoire de notre siècle, on ne pourra s'empê-

cher d'être ému en contemplant les manifestations merveilleusement variées, par où s'est épanouie, en France particulièrement, la vie divine de l'Église. L'œuvre de la *Propagation de la foi* est une des étonnantes créations de la charité catholique de ce siècle. Mgr de Salinis, qui avait été membre du Conseil central de cette pieuse association lorsqu'elle était encore dans son berceau, n'avait jamais cessé de l'environner d'une affection quasi-paternelle. Ce fut une joie pour lui, en arrivant dans le diocèse d'Auch, de trouver l'œuvre dans un état prospère. Grâce à son appui moral, les recettes qui semblaient avoir atteint le chiffre le plus élevé, s'accrurent d'année en année. Quelques mois avant sa mort, il signalait les progrès de l'œuvre, qu'il appelait *la première entre toutes les œuvres catholiques*, comme un des symptômes les plus rassurants de l'avenir du catholicisme en France, et de son triomphe sur la Révolution. « Mais, ajoutait-il, la foi de la France, qui déborde en dehors sur le monde tout entier, n'est pas moins admirable à contempler dans tout ce qui la manifeste sous nos yeux. La religion, née sur la croix, dans le cœur de Jésus-Christ, est sacrifice et amour. Le sacrifice et l'amour, voilà le signe par où le catholicisme se révèle. Sa plus haute expression, c'est le dévouement de la vie religieuse.

» Or, le dévouement religieux, qui, tué, or le croyait, par les sarcasmes de la philosophie, semblait enterré pour toujours dans l'égoïsme d'une société toute tournée vers les intérêts de la terre, ou, comme ils disent, vers le côté positif de l'existence, le dévouement religieux s'est montré de nouveau : que dis-je ? il s'est multiplié à l'infini ; nous le rencontrons

à chaque pas, sous toutes les formes que nous avons proscrites au nom de la liberté, sous tous les costumes qui nous déplaisaient, et que nous avons réprouvés au nom du bon goût ; avec le cortège de toutes les austérités qui accusent et qui blessent notre mollesse, avec tout le luxe d'immolations et de sacrifices qui épouvante notre sensualisme... »

Le diocèse d'Auch, dirigé par un clergé des plus pieux et des plus recommandables, doté de plusieurs communautés de femmes très-édifiantes, ne possède aucune communauté religieuse d'hommes. Mgr de Lacroix a seulement doté le diocèse d'un noviciat des frères de l'*Instruction chrétienne* fondé en Bretagne par l'abbé Jean de Lamennais. Des missionnaires diocésains suppléent à ce déficit par un zèle qui se multiplie au delà peut-être de leurs forces. Tout en appréciant comme il le mérite le dévouement de ces ouvriers évangéliques, dont le supérieur était un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, Mgr de Salinis désirait vivement implanter sur le sol de la Gascogne un rejeton de ce grand arbre bénédictin dont les rameaux couvraient autrefois presque toute la province. Il espérait même confier à une communauté récente, et qui marche déjà l'égale des Congrégations anciennes, la direction d'un des pensionnats ecclésiastiques remis à ses soins.

Le dévouement religieux n'est, de nos jours, ni un monopole ni un privilège exclusif des congrégations religieuses. Dieu semble s'être plu à manifester ce dévouement sous l'habit de l'homme du monde. Les Conférences de saint Vincent de Paul en sont la preuve la plus éclatante.

« L'œuvre des Conférences de saint Vincent de Paul

fondée à Paris, il y a trente ans, dans le quartier des Écoles, par sept étudiants, embrasse le monde tout entier. Cette immense organisation de la charité catholique épouvante la Révolution. Cela est très-naturel. Car, d'abord, la Révolution ne comprend pas que l'on puisse s'associer pour autre chose que pour conspirer ; et, de plus, soyons justes ; la Révolution a raison ici de s'alarmer ; elle ne sait même pas tout ce dont la menace l'œuvre des Conférences de saint Vincent de Paul (1). Nous lui dirons un secret, que nous n'avons aucun intérêt à cacher. Les Conférences de saint Vincent de Paul sont le mot divin du problème, dans lequel est renfermé tout l'avenir de la société. Le pauvre, qui voit l'homme du monde, que la charité amène auprès de lui, et qui lui apporte, avec le *bon* de pain qui nourrit le corps, quelque chose de meilleur encore, les douces et saintes paroles qui fortifient l'âme et qui la relèvent, comprend l'inégalité des conditions. La charité lui explique un mystère, qu'elle seule peut expliquer. Il pardonne à la fortune. Il aime la religion. Lorsque la Révolution viendra lui dire que le jour est venu de démolir la maison du riche et la maison de Dieu, il repoussera ces sauvages provocations. » (Instr. past.)

Dans la conviction que les Conférences de saint Vincent de Paul sont le *mot divin du problème de l'avenir*, le vénérable prélat ne négligea rien pour en augmenter le nombre dans le diocèse d'Auch. La divine Providence lui avait ménagé de puissants auxiliaires dans de pieux laïques, dont deux surtout, anciens élèves de

(1) Des mesures récentes tendraient à faire croire que la Révolution ne se méprend pas sur l'influence des conférences de saint Vincent de Paul.

**L'École Polytechnique, contribuèrent puissamment à donner à l'œuvre des développements suffisants pour qu'un conseil central fût établi dans la ville archiépiscopale. Les réunions de la Conférence d'Auch avaient lieu dans une salle de l'archevêché, sous l'œil en quelque sorte du prélat, et sous la direction spirituelle d'un de ses grands vicaires. Une conférence fut établie au petit séminaire dans le but d'initier les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce à la connaissance pratique des œuvres dont ils devront être plus tard les appuis et les soutiens, et d'inspirer de bonne heure à ceux qui doivent suivre les carrières civiles. l'amour d'une œuvre qui sera la plus sûre garantie de leur persévérance.**

**Les femmes chrétiennes réclament une part dans l'apostolat de la charité; et, il faut le reconnaître, elles y ont des titres légitimes. La ville d'Auch possédait une association de Dames de charité, qui devait naturellement exciter le zèle de Mgr de Salinis, parce qu'elle avait été restaurée (1), en 1843, par son excellent ami, l'abbé Combalot. Voici en quels termes cet infatigable apôtre rendait compte, au moment même, de l'organisation de cette œuvre :**

**« Auch, 25 juin 1843.**

**» Je viens, mon cher ami, de distribuer le pain des anges à douze cents personnes. Quatre cents hommes environ ont participé au banquet divin. Les dames ont merveilleusement profité de la mission. Il y a eu parmi elles des conversions de premier ordre. Jamais je n'ai vu des merveilles de grâces plus étonnantes. On porte à deux mille cinq cents le nombre des communions qui**

**(1) Fondée en 1828, l'association, d'abord florissante, s'était peu à peu désorganisée. (Note de la 2<sup>e</sup> édit.)**

ont eu lieu dans la ville d'Auch. Beaucoup d'hommes sont ébranlés. Malheureusement, ici comme ailleurs, le respect humain les retient... J'ai établi, dans les salons de l'archevêché, une société de Dames pour les œuvres de charité. Cinquante-quatre ont répondu à l'appel. Madame la Préfète a été nommée présidente. Toutes les opinions se sont confondues dans la charité. Si Mgr l'archevêque entrait dans mes pensées, s'il voulait ouvrir ses salons, il s'emparerait de ce bon mouvement, et on arriverait à des résultats merveilleux... »

N'était-ce pas par une inspiration prophétique que le zélé missionnaire plaçait à l'avance son œuvre sous la protection de celui qui devait en être en quelque sorte le protecteur et le père? — Nous lisons, en effet, dans un compte rendu publié en 1858 :

« Il appartenait à Mgr de Salinis de donner à l'OEuvre fondée par l'homme apostolique dont il est depuis longtemps l'ami, et vivifiée par le saint Archevêque auquel il a succédé, son complet développement. A peine installé, monseigneur eut la bonté, malgré ses nombreuses occupations, de prendre lui-même la direction de la Société. Afin d'assurer plus efficacement le but de l'OEuvre, il modifia, sur quelques points, le règlement ancien. Les réunions qui n'avaient lieu qu'à de rares intervalles, devinrent mensuelles; les visites des pauvres se firent plus fréquemment. Sa Grandeur sollicita et obtint de nombreuses faveurs spirituelles.

» Cette bienveillante sollicitude de notre premier Pasteur a été féconde en heureux résultats. Le nombre des Associées s'est accru d'une manière très-sensi-



ble : les ressources ont augmenté, et nous croyons pouvoir dire que le bien s'est fait dans de plus grandes proportions. Le compte rendu de nos recettes et de nos dépenses, que nous publions pour la première fois, dira, en chiffres, les secours matériels qu'il nous a été donné de distribuer ; mais, ce qu'il ne dira pas, c'est la consolation que nous avons ressentie en nous mettant en contact habituel avec nos pauvres. On nous avait dit souvent que la visite des pauvres était l'œuvre des temps actuels ; qu'elle était le meilleur moyen, presque le seul, de rapprocher les différentes classes de la société séparées par des souvenirs, par des passions, par des préjugés ; notre expérience nous a prouvé que ces pensées étaient justes.

» En nous asseyant à côté du lit de nos malades, dans la chambre de nos pauvres, en causant simplement et familièrement avec eux, nous avons compris quelle heureuse influence on peut exercer, et, par conséquent, quelle responsabilité pèse sur les riches. Pour satisfaire à leurs devoirs, il ne suffit pas qu'ils versent dans les caisses des administrations de bienfaisance des sommes plus ou moins fortes ; il faut qu'ils se mettent en rapport avec les pauvres, qu'ils les voient chez eux, qu'ils s'intéressent à eux ; qu'ils les aiment. Telle est la vraie charité ! »

L'un des derniers actes de la vie épiscopale du prélat fut l'allocution qu'il adressa d'une voix déjà défaillante, aux Dames de l'association réunies dans le salon le plus voisin de sa chambre, le 7 janvier 1861, peu de jours avant sa mort. Comme on voulait le dissuader de se donner cette fatigue : « Ma présence, dit-il, sera pour ces bonnes âmes un petit encouragement ; je veux tout

simplement leur dire adieu. » « Quelle impression il nous a faite en dix minutes ! disait, deux jours après l'une des associées. Les efforts de cette voix si faible pour arriver à nos oreilles, nous remuaient le cœur mille fois plus qu'un beau discours. »

Les misères du corps ne sont pas les seules qui doivent éveiller la sollicitude des ministres de Dieu ; à l'exemple du patriarche ils réclament pour leur part les âmes : *Da mihi animas*. Et qu'ils sont nombreux dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle les besoins des âmes ! Que de pécheurs éloignés de Dieu par l'entraînement des passions ou par le vice d'une éducation trop peu chrétienne ! Ramener ces pécheurs au bercail, les réconcilier avec le divin pasteur, ne doit-ce pas être là le vœu le plus cher d'un prêtre, d'un évêque ? Le Seigneur semble dans ces derniers temps avoir choisi pour instrument de ses miséricordes à l'égard des pécheurs, le Cœur immaculé de Marie. Une pieuse association s'est établie au centre de Paris, du Paris des plaisirs et des affaires, dans le but hautement avoué de procurer la conversion des chrétiens éloignés de Dieu. Comblée des faveurs des Souverains Pontifes, l'archiconfrérie s'est répandue dans le monde tout entier. Voulant faire participer la ville d'Auch et son diocèse à d'aussi précieux avantages, Mgr de Salinis établit et inaugura lui-même cette association dans la chapelle desservie par les missionnaires. Son attente ne fut pas déçue, car depuis ce moment les exercices sont suivis avec empressement et des grâces nombreuses ont été le fruit de cette croisade de prières.

Au-dessus de toutes ces œuvres, les inspirant, les fécondant planait, à Auch comme à Amiens, une pensée

supérieure, le désir de faire prédominer l'esprit catholique ; esprit large et élevé, en opposition avec l'esprit particulier. Cet esprit particulier s'est manifesté en France sous une forme théorique et sous une forme pratique. Dans la théorie, il affectait les allures d'une supériorité raisonneuse ; en présence des textes si clairs de l'Évangile, du témoignage unanime de la tradition, il s'essayait à dénaturer la constitution monarchique de l'Église, et à diminuer l'autorité doctrinale du Souverain Pontife. Le troisième et le quatrième article de la déclaration de 1682 ; l'un affirmant la supériorité du Concile sur le Pape, l'autre subordonnant la soumission aux décisions dogmatiques du Souverain Pontife à je ne sais quel consentement de l'Église universelle, étaient l'expression adoucie, savante, du gallicanisme théorique. Dans le Concile d'Amiens, Mgr de Salinis avait contribué à la rédaction du décret qui défendait d'enseigner et de soutenir, dans l'étendue de la province de Reims, ces deux propositions, et il n'ignorait pas la satisfaction que l'on avait éprouvée à Rome en apprenant cet acte significatif. « Comment ! s'écriait en sa présence le vénérable cardinal Ferreti, comment ! vous avez fait cela ! Mais c'est admirable ! c'est admirable ! » Devenu archevêque d'Auch, il avait l'ambition de faire adopter une mesure semblable, pour sa province ecclésiastique, par le Concile qu'il se proposait de réunir à Bayonne l'année de sa mort, heureux de réaliser ainsi les intentions du nonce qui, pour le déterminer à accepter l'archevêché d'Auch, lui disait : « Monseigneur, acceptez ; vous donnerez le dernier coup au gallicanisme. »

Dans la pratique, l'esprit particulier flotte entre un rigorisme excessif et un relâchement sans frein. En

France, par réaction contre le jansénisme qui abritait ses erreurs sous le manteau d'une austérité qui était censée rappeler celle des premiers siècles, le rigorisme avait prévalu. « Malheureusement, écrivait en 1845, à la suite de sa mission d'Auch, l'abbé Combalot, ici comme ailleurs, le rigorisme, le défaut de miséricorde éloignent les fidèles des sacrements. Oh ! que cette plaie est terrible dans notre malheureuse France. Tant que les séminaires ne seront pas réformés sous ce rapport, il ne faut pas songer à un meilleur avenir. Si le véritable esprit de zèle, de charité, de mansuétude, dominait, je suis convaincu qu'on reverrait en France les beaux jours de la piété. L'apostolat par la piété, par le zèle, par l'éducation domestique, par les œuvres de miséricorde, si on comprenait bien les choses, sauveraient la France et paralyseraient presque tous les efforts de l'enfer... »

Comme son vénérable ami, l'archevêque d'Auch déplorait la funeste influence exercée par le rigorisme du dernier siècle, et il rangeait parmi ses premiers devoirs d'évêque, de le combattre, soit dans l'enseignement des séminaires, en y introduisant des ouvrages d'une morale pure, saine, soit dans la pratique du ministère, en rappelant sans cesse aux prêtres que l'esprit de l'Église est un esprit de douceur et de mansuétude. « L'Église, disait-il dans un de ses mandements, est une mère; nous croyons donc entrer dans son esprit, ou plutôt dans son cœur en poussant l'indulgence aussi loin que possible. »

DÉFENSE DU POUVOIR TEMPOREL. — Les circonstances qui marquèrent les dernières années de l'épiscopat de Mgr de Salinis, loin de diminuer ses sentiments de dévouement au Saint-Siège, leur donnèrent une nou-

velle force. A mesure que s'affaiblissaient des espérances qui avaient leur fondement dans son cœur plus que dans son esprit, il se rattachait plus fortement à cette institution bâtie sur la pierre que tous les efforts de l'enfer ne parviendront pas à ébranler. Cependant, il n'était pas de ceux qui cherchent à fermer les yeux sur les difficultés que l'organisation des sociétés modernes crée autour du gouvernement temporel des papes. Dans son premier voyage à Rome, en 1840, des entretiens qu'il avait eus avec des membres éminents de la haute prélature lui avaient laissé la conviction que des réformes sérieuses, profondes, étaient indispensables. La nécessité de ces réformes résultait de plusieurs causes ; de la nature même de tout gouvernement temporel qui doit modifier ses institutions pour les mettre en rapport avec les besoins nouveaux ; de l'influence exercée par l'occupation française, qui avait substitué notre système de centralisation administrative au système municipal qui était l'ancienne tradition de l'Italie et des États romains en particulier ; des progrès effrayants des idées révolutionnaires, dus surtout à l'action des sociétés secrètes. L'étude, la réflexion, les événements qui suivirent l'avènement de Pie IX avaient confirmé dans l'esprit du prélat des convictions déjà anciennes. Sous l'impression de ces pensées, il avait assez volontiers prêté l'oreille à des combinaisons politiques qui lui paraissaient devoir donner satisfaction à des besoins réels tout en maintenant l'autorité pontificale, clef de voûte de la société moderne, comme elle a été la base de toute la société du moyen âge. Mais, dès qu'il comprit que sous prétexte de réformes on voulait détruire, son amour pour l'Église se réveilla, et il parut

aux premiers rangs des défenseurs du pouvoir temporel. Ses écrits, les derniers qui soient sortis de sa plume, ont emprunté quelque chose de plus vif et de plus pénétrant au sentiment profond qui les a dictés. Jamais, croyons-nous, il n'a déployé avec plus d'éclat toutes les grandes qualités de son esprit et de son cœur. « Vous m'avez, lui écrivait de Rome un illustre cardinal, tellement accoutumé à vous admirer dans toutes vos publications précédentes, que j'étais assuré que vos *Réponses* réveilleraient les sentiments d'admiration que je vous avais déjà voués. Vous dire que mon attente n'a pas été déçue, ne serait pas dire assez, parce que vous vous êtes élevé à toute la hauteur de votre sujet. Le détenteur du trône pontifical a été digne de lui, et a montré tout ce que le zèle, la piété, l'érudition et l'éloquence peuvent produire de mieux raisonné, de plus convaincant, de plus suave, de plus attachant... »

Ce témoignage n'était pas le seul.

« Je pensais, lui écrivait l'archevêque de Gênes, qu'après tout ce qui avait été déjà publié sur la matière dont il s'agit, et que j'avais lu presque en entier, il aurait été difficile de trouver à dire encore des choses nouvelles et intéressantes, mais je suis bien revenu de cette idée après avoir lu votre ouvrage. J'avoue franchement n'avoir rien lu d'aussi profond, d'aussi solide sur cette matière, rien de plus sage ni de plus mesuré quant à la forme... »

« Je viens de lire votre opuscule, écrivait peu de mois avant sa mort Mgr Dufêtre, et j'éprouve le besoin de vous adresser mes cordiales félicitations. Il est

impossible d'être plus net, plus logique, plus éloquent.... »

Nous pourrions citer encore bon nombre de lettres de prélats, d'hommes du monde, où les mêmes sentiments sont exprimés en termes aussi sympathiques. Mais la plus douce récompense pour le vénérable prélat fut le témoignage de satisfaction personnelle que le Souverain Pontife lui fit transmettre par Mgr Berardi, qui avait bien voulu se charger de remettre directement au Pape les écrits de son ami, ainsi que la lettre touchante qui était comme le testament de son amour pour le Saint-Siège :

« Très-Saint Père,

» Permettez-moi de déposer aux pieds de Votre Sainteté une Lettre-circulaire au clergé du diocèse d'Auch et une brochure que j'ai publiée.

» Je n'ose pas espérer que Votre Sainteté, au milieu de tant de sollicitudes, puisse même jeter les yeux sur ces deux opuscules.

» Si Elle daigne s'En faire rendre compte, on Lui dira qu'ils contiennent l'expression bien faible, mais profondément sentie, de mon dévouement envers la personne de Votre Sainteté et envers le Saint-Siège.

» J'ai la consolation, Très-Saint Père, de pouvoir attester à Votre Sainteté, que je n'ai été que l'écho du sentiment, je puis le dire, unanime, du diocèse et de la province ecclésiastique d'Auch. Les sacrilèges entreprises de l'impiété contre le Saint-Siège ont eu le consolant résultat de manifester hautement tout ce qu'il y a dans les évêques, dans les prêtres, dans les catholiques

de France, d'attachement inviolable à l'unité et d'amour pour l'Église de Rome.

» Dieu, Très-Saint Père, a imprimé sur vous le sceau divin de la croix que l'on voit dans tous les papes dont la vie a laissé une grande trace dans l'histoire de l'Église.

» Nous jouissons d'avance, par nos espérances, des triomphes qui seront le fruit de tant d'épreuves.

» Et, en attendant, il nous est doux d'unir nos cœurs de fils à votre cœur de père, de souffrir avec vous, de prier avec vous, pour mériter d'avoir une part dans la récompense que Dieu vous réserve dans le ciel.

» Souffrez, Très-Saint Père, que, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je sollicite, et pour moi et pour le troupeau que vous m'avez confié, au nom de la Vierge immaculée qui est, après J.-C., le plus ferme appui de notre confiance, votre Bénédiction apostolique.

» De Votre Sainteté,

» Très-Saint Père,

» Le fils le plus humble et le plus dévoué.»

† ANTOINE, *Arch. d'Auch.*

Les écrits à la fois logiques et éloquents où il avait défendu les droits et les prérogatives du Souverain Pontife avaient été pour l'évêque une satisfaction de conscience; le cœur réclamait quelque autre chose. Dans plusieurs circonstances graves où l'intérêt de l'Église était plus ou moins engagé, sa parole avait trouvé un accès facile auprès du Souverain, pourquoi, aujourd'hui, ne rencontrerait-elle pas le même accueil?



« Les intentions sont droites, disait-il, mais on ne connaît pas le véritable état des choses ; en faisant arriver la vérité, ne peut-on pas espérer que les difficultés soulevées s'aplaniront ? Oh ! disait-on autrefois, si le roi savait... Eh bien, l'Empereur saura... » Mais la maladie a déjà paralysé les forces, les médecins conseillent d'éviter les fortes émotions ; le siège du mal est au cœur. Les amis font valoir ces raisons ; ils craignent et ils n'espèrent pas. Le prélat ne se laisse pas arrêter : il est évêque, et, pour un évêque, les intérêts de l'Église passent avant ceux de la santé ; s'il tombe dans une antichambre, il tombera avec la consolation d'avoir accompli un devoir. Le 3 décembre 1860, après avoir entendu dire à la messe, — sa faiblesse ne lui permit pas de célébrer, — ces paroles du prophète que l'Église applique au grand apôtre des Indes, *loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et non confundar*, il se rendit aux Tuileries, vers 10 heures et demie. L'audience, fixée pour 11 heures, fut retardée par la présence dans le cabinet impérial de quelques ministres. Tandis qu'il attendait, le maréchal Castellane arriva dans l'antichambre, et comme il devait repartir pour Lyon, il avait hâte d'entretenir l'Empereur. Appréciant ce motif, ainsi que la dignité hiérarchiquement supérieure du visiteur, lorsque l'huissier eut annoncé « l'Archevêque d'Auch, » le prélat, en s'approchant de l'Empereur, crut devoir l'avertir de la présence du maréchal et de son désir de repartir sans retard : « Monseigneur, répondit Sa Majesté, je vous ai donné rendez-vous pour 11 heures, il est bientôt 11 heures et demie, je vous demande pardon de vous

avoir fait attendre. » — « Mais, Sire, le maréchal a besoin de repartir pour Lyon, il est pressé. » — « Monseigneur, je le sais, le maréchal peut attendre. » Dès que Monseigneur fut entré dans le cabinet impérial, l'Empereur s'informa, avec une bienveillance gracieuse, de l'état de sa santé, qu'on lui avait dit gravement altérée. L'Évêque remercia et s'empressa à son tour de demander des nouvelles de l'Impératrice : « J'en ai de bonnes plusieurs fois par jour, et tout me fait espérer qu'elle reviendra bientôt entièrement guérie. Les médecins, désirant faire diversion à sa douleur, ont exclu tous les lieux qui pouvaient lui rappeler la sœur qu'elle pleure, tels que l'Espagne et le midi de la France, et ont donné la préférence à l'Ecosse, où elle se trouve auprès de la duchesse Marie d'Hamilton, qui, comme vous le savez, est une sainte et bien capable de la consoler. »

— « Il est, Sire, pour un Évêque, des peines autrement douloureuses que les souffrances physiques. Je ne saurais dissimuler à Votre Majesté que les catholiques sont en ce moment dans la peine et ceux qui vous sont le plus dévoués ne sont pas les moins affligés. Leurs inquiétudes viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. A l'intérieur, vos ministres semblent prendre à tâche de semer la désaffection, de tuer le dévouement dans le cœur des hommes qui se sont loyalement ralliés à votre gouvernement. Vous avez au ministère de l'intérieur un homme qui peut être un avocat très-habile, mais qui manque des grandes qualités d'un administrateur intelligent. Il soudoie dans tous les départements des rédacteurs de journaux auxquels il

donne pour mission d'attaquer la Religion dans la personne de son Chef auguste et de ses ministres. Dans le département du Gers, où l'immense majorité des habitants est très-attachée à sa religion, le journal préfectoral qui reçoit les inspirations du ministère de l'intérieur ne perd pas une occasion d'attaquer le Souverain Pontife et les institutions les plus sacrées de l'Église. Il y a quelque temps, j'avais publié une lettre pastorale pour expliquer aux fidèles la question si indignement travestie de l'autorité pontificale; le jour même où cette lettre devait être lue dans toutes les chaires du diocèse, le *Courrier du Gers* inséra un article de fonds qui en était censé la contre-partie, de manière à opposer le cabaret à la chaire. Je m'en plaignis à M. le Préfet, qui demanda l'autorisation de donner un *Avertissement* au journal qui semait ainsi à plaisir l'agitation dans le peuple. M. Billault répondit au Préfet qu'il avait lu l'article; qu'il exprimait la pensée du gouvernement, qu'au lieu de blâmer le Rédacteur il eût à le féliciter. J'ai su depuis que l'article avait été envoyé du ministère. De son côté, le ministre de la guerre a adressé à tous les chefs de corps des instructions pour leur recommander d'empêcher autant que possible l'action du clergé sur les soldats. »

— « Vous avez dû être mal informé, Monseigneur, de pareilles instructions n'ont pas pu être données. »

— « Sire, je ne voudrais nuire à personne, mais je dois vous déclarer qu'un chef de corps a eu la confiance de me communiquer la lettre du ministre, elle est formelle... Au reste, ces funestes tendances de l'adminis-

tration intérieure ne sont pas le principal sujet des inquiétudes de l'épiscopat. Ce qui se passe en Italie, avec le consentement au moins tacite de votre gouvernement, nous attriste tous profondément. »

— « Oui, Monseigneur, il s'est passé des choses fort extraordinaires au sujet desquelles on a porté des jugements bien passionnés et bien injustes. Mes intentions ont été totalement méconnues, et les évêques de France eux-mêmes, j'ai le regret de le dire, n'ont pas su se tenir en garde contre les préventions. »

— « Les faits accomplis, Sire, semblent justifier les appréciations de l'Épiscopat. La dernière fois que j'eus l'honneur d'entretenir Votre Majesté à Saint-Sauveur, elle dut me trouver bien naïf à la vue des sentiments de confiance dans l'avenir que j'exprimais avec un enthousiasme presque aveugle. J'étais sous l'impression du traité de Villafranca qui stipulait la restauration de l'autorité pontificale ; je ne doutais pas que Votre Majesté tint à honneur de veiller à l'exécution de ce traité. Hélas ! il en a été bien autrement. Les dissentiments entre la France et le Saint-Siège sont tels qu'on ne peut guère entrevoir une solution favorable. »

— « J'avoue, Monseigneur, que la situation est difficile entre mon gouvernement et celui du Pape, mais à qui la faute ? Je puis vous dire que nous avons tout fait pour amener une conciliation ; jamais nous n'avons pu y parvenir. Plusieurs fois les choses paraissaient arrêtées, et toujours quelques nouvelles exigences de Rome faisaient échouer les négociations. Je n'accuse pas le Pape, c'est un saint que je vénère, mais son

ministre est voué aux Autrichiens et par conséquent ennemi de la France. »

— « Je n'ai pas, Sire, à défendre le cardinal Antonelli, mais je dois à la vérité de dire que j'ai entendu des hommes politiques éminents louer très-haut ses grandes qualités diplomatiques. On m'a raconté avec quelle adresse il avait éludé une demande présentée par le gouvernement anglais relativement à l'occupation d'Ancône. Après plusieurs instances où il avait déployé toutes les ressources de son esprit habitué aux négociations heureuses, le diplomate anglais, déconcerté, se serait écrié : « Il y a sous cette calotte rouge de cardinal plus d'habileté que dans toutes les têtes d'ambassadeurs. » Au reste, si le cardinal Antonelli est encore ministre d'État, la faute en est à la France. Je sais d'une manière certaine que le Souverain Pontife, instruit des préventions du gouvernement français contre son ministre, était disposé à accepter sa démission qu'il a plusieurs fois offerte. A Rome, on s'attendait chaque jour à un changement ministériel, et on ne fut pas peu étonné d'apprendre qu'il était suspendu par suite des instances de l'ambassadeur français. Vous vous plaignez, Sire, des défiances du gouvernement pontifical vis-à-vis de la France, ne faut-il pas convenir qu'elles sont appuyées sur des motifs au moins bien plausibles ? Par qui la France a-t-elle été représentée depuis longtemps auprès du Saint-Siège ? M. de Rayneval, dont je serai le premier à louer les qualités précieuses, était-il bien l'homme qui devait inspirer une entière confiance ? Ses rapports de famille avec le rédacteur en chef du *Journal des Débats* inspi-

raient des appréhensions d'autant plus légitimes qu'on n'ignorait pas à Rome que les correspondances de ce journal, notoirement hostiles au gouvernement pontifical, étaient rédigées dans les bureaux de l'ambassade. Le séjour de Rome modifia heureusement les idées de M. de Rayneval, et les catholiques ont eu à regretter sa mort trop prompte. Éclairé comme il l'était dans les derniers temps, il eût pu contribuer efficacement à rétablir la bonne harmonie entre les deux cours. Le successeur qui lui a été donné ne contribuera certes pas à diminuer nos regrets. Sa capacité diplomatique est notoirement au-dessous de la mission difficile qu'il a à remplir. »

— « Votre jugement, Monseigneur, est bien sévère ; les dépêches qui nous viennent de l'ambassade de Rome sont d'une rédaction remarquable. »

— « Sont-elles du ministre ? Sire, ce qui m'en ferait douter, c'est le jugement que j'ai entendu exprimer sur M. de Gramont par quelques-uns de ses collègues du Conseil général. J'ajoute, Sire, qu'il paraît peu dans les traditions et les convenances d'accréditer auprès du chef de la religion catholique un ambassadeur dont la femme est protestante. A défaut d'un représentant digne de la France, il semble que votre gouvernement aurait dû envoyer et entretenir à Rome, comme affidé diplomatique, sans caractère officiel, un homme grave, prudent, modéré, qui pût s'insinuer dans les esprits et dans les cœurs, s'instruire des usages et des institutions, connaître les personnes et les choses, afin d'être en mesure de fournir des renseignements impartiaux. C'était là, ce me semble, une mesure de sage

politique. L'Autriche l'employa autrefois avec grande habileté par rapport à la France. L'Angleterre a partout, et même à Rome, ses représentants officieux qui lui rendent de grands services. Votre ministère, Sire, a eu la main bien malheureuse dans le choix de son agent auprès du Saint-Siège ; il a confié cette mission délicate entre toutes à un homme sans convictions religieuses, sans dignité, j'oserai dire sans pudeur. Quelle impudeur, en effet, que la publication de cet ignoble pamphlet où rien n'est respecté, pas même le caractère du Souverain Pontife ! Pour ceux-là mêmes pour lesquels le pape n'est pas le vicaire de Jésus-Christ, il est du moins un souverain légitime, aussi digne de respect, par conséquent, qu'aucun des autres souverains. Assurément, si un prince qui exerce une prépondérance efficace dans les conseils de l'Europe avait été insulté par un représentant quelconque du gouvernement français, une réparation convenable eût été accordée ; la seule réparation donnée au pape a été de nommer son insulteur chevalier de la Légion d'honneur. Je dois vous avouer, Sire, que lorsque j'ai vu dans les journaux le décret qui conférait à M. About cette distinction, la pensée m'est venue d'écrire à mes collègues dans l'épiscopat pour les engager à vous renvoyer tous ensemble les insignes de la Légion d'honneur, attendu qu'il ne me paraissait pas convenable qu'un évêque catholique eût quelque chose de commun avec celui qui insulte son chef et son père. »

— « J'avoue, Monseigneur, que Rome ne nous est pas très-connue, mais vous qui avez habité cette ville, ne pourriez-vous nous indiquer les hommes qui se-

raient propres à nous servir d'intermédiaires pour aplanir les difficultés présentes ? »

— « Mon séjour à Rome a été trop court pour que je sois parfaitement renseigné sur le mérite des hommes éminents qui composent la cour pontificale. Je puis cependant fournir à Votre Majesté des indications que je crois sûres (1). Du reste, Sire, ce qui rassure un peu les catholiques, c'est que Votre Majesté n'a sanctionné aucune des iniquités du Piémont, ni approuvé les spoliations successives dont le Saint-Siège a été victime. Cependant, je ne puis pas taire qu'il circule dans le public certains propos de nature à nous attrister profondément. Si ces propos n'étaient répandus que par des ennemis systématiques de votre gouvernement, nous n'y attacherions pas grande importance. Mais pour ce qui me regarde personnellement, je les ai entendu rapporter et attester par un homme qui m'inspire toute confiance, et que je crois pouvoir vous nommer sans indiscretion, c'est M. le vicomte de Rainneville, aide de camp du général de Pimodan, qui les a recueillis de la bouche de Cialdini. Envoyé en parlementaire après l'infâme guet-apens de Castelfidardo pour traiter de la capitulation, il faisait valoir auprès du général piémontais les promesses et les engagements de la France. « Oh ! monsieur de Rainneville, » répondit le facile vainqueur de l'armée pontificale, « je sais mieux que vous à quoi m'en tenir sur la pensée de l'Empereur. Je suis allé le voir à Chambéry, » et il m'a dit : *Allez, et faites vite.* »

(1) Monseigneur désigna plusieurs prélats encore vivants, dont nous ne nous croyons pas autorisé à livrer les noms à la publicité.



— « Puisque M. de Rainneville a rapporté ces paroles, je crois qu'il les a entendues, car c'est un homme d'honneur. Mais Cialdini est un infâme menteur. Il est effectivement venu me trouver à Chambéry, et il m'a dit que Garibaldi menaçait les États pontificaux du côté de Naples, et qu'il était disposé, en tournant Rome, à tomber sur les derrières de l'armée pontificale ; que sa présence pouvait être dangereuse, non-seulement pour le pape, mais encore pour le gouvernement italien, etc., etc. Fatigué de ses instances, je lui répondis brusquement : Tout cela est, après tout, votre affaire. Je resterai fidèle au principe de non-intervention. Je ne prétends assumer sur moi aucune responsabilité. Allez, si vous le voulez, et faites vite. »

— « Hélas ! ce sont bien là, sans doute, Sire, les paroles qui ont enhardi le Piémont et causé l'effusion de tant de sang français, dont l'opinion publique, juge toujours sévère, fait retomber la responsabilité sur votre gouvernement. »

— « Non, Monseigneur, je n'ai pas autorisé cette invasion, qui a eu des suites que je déplore. Depuis Solferino, le Piémont a été un ingrat ; il n'a suivi aucun de mes conseils. »

— « Mais quoi ! Sire, le chef d'un grand peuple n'a-t-il pas les moyens de se faire écouter ? Vous avez montré à Magenta et à Solferino ce dont vous étiez capable à la tête d'une armée française ; fallait-il borner votre action à des conseils ? »

— « Oui, Monseigneur, la France peut tout, mais il est des règles de modération qu'une sage politique

prescrit. S'il ne s'agissait que du Piémont, ce serait l'affaire de 24 heures; si nous n'avions affaire qu'à l'Autriche, on pourrait aisément, je crois, se mettre d'accord. Mais toutes les fois que nous avons voulu agir, nous avons sans cesse trouvé sur notre chemin l'Angleterre, l'Angleterre armée et prête à engager la lutte. »

— « Mais, Sire, il n'y a pas de guerre qui fût plus populaire en France qu'une guerre contre l'Angleterre. Pour une lutte de cette nature, il n'y a pas un Français qui ne fût disposé à vous donner jusqu'à la dernière goutte de son sang, et jusqu'à son dernier écu. »

— « Monseigneur, je le sais, mais pour entreprendre contre un grand peuple une guerre qui serait formidable, il faut choisir son temps et son terrain. Le temps présent est on ne peut plus défavorable. L'Europe s'est persuadé à tort que je voulais procurer à la France des agrandissements territoriaux; au premier coup de canon, elle se lèverait tout entière contre nous. Le champ de bataille serait aussi très-mal choisi. Il y a quelques années, Monseigneur, vous me disiez que l'Italie était minée par les sociétés secrètes; dans ce moment-là, je croyais que vous exagériez. Si je vous disais maintenant tout ce que je sais, vous ne me croiriez pas. Si une guerre s'engageait en Italie, nous aurions sous nos pieds un volcan, et nous serions bloqués par les flottes de l'Angleterre, qui, il faut le reconnaître, est plus puissante sur mer que la France. »

— « Ne vous serait-il pas au moins possible, Sire,

de protéger le dernier souverain légitime qui lutte encore en Italie contre la Révolution ? L'opinion publique est convaincue que, sans votre concours, la Sicile ne serait jamais devenue la proie de Garibaldi et de ses bandes fanatiques. Quelle honte pour la France d'avoir associé son action à celle d'un homme qui représente tout ce qu'il y a de plus révolutionnaire en Europe ! Si Ferdinand II eût été sur le trône, on aurait pu s'expliquer le mécontentement des puissances, mais son fils n'a que des droits sans aucuns torts. »

— « L'opinion, Monseigneur, s'est égarée, parce qu'elle n'a pas connu les motifs de mes déterminations. J'étais disposé à faire un *casus belli* de l'invasion de la Sicile ; j'allais envoyer mes instructions dans ce sens au commandant de la flotte lorsque le gouvernement du Piémont, à qui j'exprimais énergiquement ma volonté, me supplia, dans l'intérêt de sa conservation, de laisser commencer une entreprise qui ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe, mais qui avait l'excellent résultat d'éloigner un homme dangereux avec qui il était impossible de marcher. Au fait, Monseigneur, qui aurait jamais pu supposer qu'avec 800 hommes, Garibaldi triompherait d'une armée aussi bien organisée que l'armée napolitaine ? N'était-il pas beaucoup plus probable, comme l'affirmait M. de Cavour, que Garibaldi courait à une perte certaine ? Rien ne pouvait faire prévoir une trahison aussi générale et aussi lâche que celle des officiers napolitains ; je ne sais s'il y en a un autre exemple dans l'histoire. »

La conversation durait ainsi depuis trois quarts d'heure, interrompue à peine pendant quelques mi-

nutes par le secrétaire de l'Empereur, qui, à trois reprises différentes, crut devoir rappeler à Sa Majesté que le maréchal Castellane attendait et qu'il était pressé. Aux deux premières interpellations, l'Empereur s'était contenté de répondre : « Dites au maréchal que je suis occupé avec l'archevêque d'Auch; qu'il attende. » A la troisième, il dit avec une certaine humeur : « Je vous ai déjà dit que j'étais occupé, qu'on ne m'interrompe plus. » Ne voulant pas abuser des moments du Souverain, Monseigneur se disposait à le quitter : « Il est grand temps, Sire, que je prenne congé de Votre Majesté, et je dois la remercier de la bienveillance avec laquelle elle a accueilli tout ce que je me suis permis de lui dire. Elle aura compris, j'espère, que toutes mes observations ont été dictées par ma conscience d'évêque catholique, dans les vues les plus pures du bien de la religion, du bonheur de la France et dans les intérêts bien entendus de votre gloire. »

— « Je vous remercie, Monseigneur, de m'avoir parlé avec franchise et sincérité. Je sais que vous n'êtes conduit que par des vues du bien. Veuillez croire que toutes les fois que les évêques, se renfermant comme vous dans ce qui se rattache aux intérêts sacrés de la religion, m'adresseront des observations, fussent-elles opposées à mes pensées, je n'en serai nullement offensé. Ce que je ne puis souffrir, c'est que quelques-uns d'entre eux se mêlent à des intrigues de parti, et que sous le prétexte des devoirs de leur charge, ils conspirent contre moi et contre mon gouvernement. Si encore ils travaillaient dans les intérêts

de M. le comte de Chambord, je ne saurais trop que dire, là au moins il y a des souvenirs et des principes. Mais les voir travailler pour les d'Orléans, qui sont essentiellement révolutionnaires et ennemis de la religion, voilà ce que je ne saurais pardonner. Et cependant, Monseigneur, j'ai les preuves entre les mains que certain de vos collègues est entièrement vendu à ce parti. Je puis vous montrer des lettres authentiques qui établissent ce fait jusqu'à l'évidence. »

En prononçant ces paroles, l'Empereur se leva pour ouvrir son secrétaire, mais se rasseyant :

— « Ces lettres sont un peu longues, je vous les lirai une autre fois. Que se propose-t-on en rappelant la famille d'Orléans? Le bien de la France et de la religion y sont-ils intéressés? Le comte de Paris n'est qu'un enfant. Le duc de Nemours est un esprit faible et léger. Le prince de Joinville est sourd. Le plus intelligent de la famille est le duc d'Aumale, c'est aussi le plus dangereux par ses principes démocratiques, qui le portent dans ce moment — j'en ai la preuve — à applaudir aux désordres qui bouleversent l'Italie. »

Monseigneur prononça quelques mots pour disculper les évêques des reproches immérités que l'Empereur leur avait adressés, et il se leva pour se retirer. Au moment où il ouvrait la porte du cabinet, il lui revint dans l'esprit qu'il n'avait pas parlé d'une question très-importante, l'une de celles dont il avait le plus à cœur d'entretenir Sa Majesté ; se retournant brusquement, il ajouta :

— « Je vous prie, Sire, de vouloir bien me pardonner mon importunité, je tiens à vous entretenir d'un des intérêts les plus graves de la religion : de la nomination des évêques. »

— « Ah! Monseigneur, vous voulez me parler de la nomination de M. Maret. »

— « Non, Sire, je ne prétends faire aucune personnalité, moins encore à l'occasion de M. l'abbé Maret, qui est un de mes anciens amis, et dont j'apprécie les bonnes qualités. Seulement, puisque vous m'avez parlé de lui, je vous dirai que le pape a eu certainement des raisons très-canoniques de ne pas agréer ce choix; M. Maret est sourd, il a professé dans l'Ère nouvelle des doctrines que les catholiques, et surtout les catholiques bretons, ne sauraient oublier; et je ne comprendrais pas que votre gouvernement voulût maintenir une nomination repoussée par le Souverain Pontife pour des motifs aussi sérieux. Rien ne lui donne ce droit. Mais laissant de côté ce fait particulier, que je n'ai pas à apprécier, je me permettrai de vous adresser la prière la plus instante pour que vous ne vous laissiez guider dans vos présentations à l'épiscopat que par des pensées catholiques. Je répétais hier à votre ministre des cultes ce que j'avais dit autrefois à M. Fortoul, que sa plus grave responsabilité au moment de la mort serait la manière dont il aurait usé de la prérogative mise entre ses mains par le concordat. L'épiscopat, en France surtout, c'est le catholicisme vivant; la religion sera plus ou moins prospère, selon que les évêques seront plus ou moins dignes de leur haute mission. Connaissant, comme je le connais,

le clergé français, je ne crains pas que vous introduisiez dans nos rangs des évêques indignes; vous n'en trouveriez pas, ou si vous en trouviez quelqu'un, vous ne le feriez pas agréer et vous froisseriez inutilement la conscience des populations catholiques. Vous ne sauriez croire à quel point les dernières nominations ont porté préjudice à l'autorité morale de votre gouvernement. Pour se donner le malin plaisir de « faire passer quelque mauvais quart d'heure au nonce ou au cardinal Antonelli, » votre ministre a refroidi, éteint peut-être, le dévouement de trois cent mille Bretons. Est-ce là de la bonne politique? Mais si vous ne trouviez pas d'évêques indignes, vous pourriez trouver des évêques faibles et complaisants; permettez-moi de vous dire que ces prélats, qui seraient un embarras et un danger pour l'Église, ne seraient pas un appui pour votre gouvernement. Mal vus de leur clergé, sans influence sur les catholiques, ils nuiraient à la religion sans profit pour l'État. Le problème difficile du choix des évêques avait été parfaitement résolu sous la nonciature du cardinal Fornari; de concert avec le ministre des cultes, le nonce avait dressé une liste de candidats qui devaient être agréés en même temps par les deux autorités qui concourent à la nomination. Tant qu'on ne reviendra pas à ce système ou à un autre analogue, on retombera dans des choix fâcheux, qui compromettront les intérêts de l'Église et ceux de l'État. »

— « Je vous remercie, Monseigneur, de vos utiles observations; je n'ai pas rencontré d'évêque qui m'ait parlé avec autant de franchise et d'indépendance. »

— « C'est que, Sire, vous n'avez pas rencontré beaucoup d'évêques prêts comme moi à aller sans tarder rendre compte au tribunal de Dieu de l'accomplissement de leur mission épiscopale. »

**DERNIÈRE MALADIE. — MORT. —** Le départ d'Amiens, la séparation de son premier troupeau à qui il avait donné la fleur en quelque sorte de ses affections épiscopales, ébranlèrent la santé de Mgr de Salinis; les épreuves douloureuses de l'Église et de son auguste Chef lui portèrent le dernier coup. Le cœur, organe de la vie, semblait ainsi devenir pour lui l'instrument de la mort. Dès les premiers temps de son arrivée à Auch, le médecin qui lui prodiguait ses soins, avec un zèle éclairé à la fois par la science et par l'affection, découvrit que le prélat était atteint d'une maladie organique du cœur. Un an environ après son installation, le samedi 19 février 1859, un accident grave, une menace de congestion cérébrale, donna l'éveil aux personnes de l'intimité et au prélat lui-même. « C'est un premier son de cloche, disait-il en riant à son directeur, qui avertit qu'il faut se tenir prêt. Je vous demande en grâce de me prévenir aussitôt que vous saurez qu'il y a un danger sérieux... »

A partir de ce moment, on peut dire que la vie de notre prélat ne fut qu'une lutte contre la mort, lutte où il déploya une énergie et un courage que son tempérament et ses habitudes n'auraient pu faire soupçonner. Il était obligé, à la vérité, de s'abstenir, modérant les élans de son zèle, de quelques-uns des devoirs les plus pénibles de sa charge pastorale, mais il conservait toujours la direction des affaires, et donnait l'impulsion à



l'administration, avec une élévation d'idées et un calme faits pour tromper les personnes qui l'approchaient de plus près. Ne se faisait-il pas illusion à lui-même ? Nous serions porté à le croire, car jamais il ne s'arrêta avec plus de complaisance sur des projets d'avenir, sur celui en particulier qui lui tenait le plus au cœur, la publication de ses Conférences. Pour se lier en quelque sorte lui-même, il avait annoncé publiquement le projet de les rédiger sous forme d'Instructions pastorales. Mais, déjà, son travail devenait pénible, et ce n'était, littéralement, qu'à la sueur de son front qu'il parvenait à arracher quelques pages à sa plume qui n'était plus, hélas ! comme autrefois *calamus scribæ velociter scribentis*. C'est en vain qu'il allait tous les ans demander aux eaux des Pyrénées un renouvellement de forces, qu'elles ne lui fournissaient qu'avec une avare parcimonie. Il sembla même, pendant l'été de 1860, qu'elles augmentaient ses souffrances au lieu de les adoucir. Cependant, rentré dans son palais au mois d'octobre, il se crut assez fort pour entreprendre un voyage qui, dans sa pensée, avait un double but : l'affection et le devoir. Le 20 novembre, tandis qu'il ouvrait les trésors de son cœur dans le sein d'une famille qui était comme sa propre famille (1), une nouvelle congestion, second coup de cloche, vint jeter la consternation parmi tous ses amis qui se pressaient autour de lui, inquiets, alarmés. Dieu permit cependant qu'il pût rentrer dans son palais

(1) « Je suis à Époisses, écrivait en 1845 l'abbé de Salinis, » dans une famille qui est pour moi comme ma famille. J'ai » pris la douce habitude de venir tous les ans y passer quel- » ques semaines... Il en est des amis comme du vin ; plus ils » vieillissent, meilleurs ils sont. »

archiépiscopal, afin que, mourant au milieu de son clergé et de ses fidèles diocésains, il leur montrât par ses exemples ce qu'il leur avait souvent répété : que la foi et la piété sont les trésors les plus précieux, attendu qu'après avoir répandu sur l'existence les charmes les plus doux, ils versent encore d'ineffables consolations sur les derniers moments. La mort, au témoignage du Sage, a cela de bon qu'elle apprend à connaître les pensées cachées au fond du cœur. La mort de Mgr de Salinis dévoila des trésors de vertu que l'on n'apercevait pas à travers la simplicité, l'humilité de sa vie. Elle le montra, ce qu'il était par-dessus tout, homme de foi, de foi simple. « Le bon Dieu, disait-il peu de jours avant sa mort, m'a fait la grâce de conserver la foi de ma première communion. Je crois tout ce que je croyais alors ; je le crois de la même manière... Dites bien à tous que je meurs dans la foi de l'Église Catholique, Apostolique, Romaine, et que c'est là une de mes grandes consolations... » « Le travail de toute ma vie, répétait-il souvent, s'est concentré sur la religion. J'ai appliqué tout ce que le bon Dieu m'avait donné d'intelligence à l'étudier sous toutes ses faces, et le seul regret que j'emporte en mourant, c'est de n'avoir pu mettre la dernière main au travail qui est comme le résumé de ma vie tout entière. Or, je vous déclare que cette étude n'a jamais ébranlé la moindre de mes convictions religieuses. Je crois maintenant tout ce que je croyais autrefois, mais je le crois d'une double manière, et par une adhésion surnaturelle, et par une conviction raisonnée. » Sa foi s'alimentait aux sources fécondes que Dieu a ouvertes pour ses ministres : le saint sacrifice de la messe et l'office divin. Pouvoir monter à

**L'autel chaque jour; offrir la victime sainte; l'élever vers le ciel comme le cri de propitiation de la terre; s'incorporer la chair et le sang du Fils de Dieu; s'unir à sa divinité, quelle consolation et quelle force pour le prêtre! Pendant les quarante années de son sacerdoce, Mgr de Salinis se fit un devoir de célébrer tous les jours la sainte messe. Cependant, arrivé au terme de sa carrière, sa conscience, devenue plus délicate, lui reprochait de s'en être affranchi quelquefois trop facilement, sous prétexte de voyage ou d'occupations très-urgentes. Pour réparer ces omissions, il voulut, dans sa dernière maladie, continuer à offrir le saint sacrifice aussi longtemps que ses forces affaiblies lui permirent de se tenir debout. Le 12 janvier 1861, quelques jours avant sa mort, il désira, à l'occasion de l'ordination que Mgr l'archevêque de Toulouse devait conférer à sa place à ses jeunes lévites, se procurer encore une fois la consolation de célébrer. « Vous êtes bien faible, lui dit son médecin, je crains que l'accomplissement de votre pieux désir contribue à affaiblir encore vos forces. — Mais, je suis archevêque, reprit-il doucement, et depuis assez longtemps vous me voyez dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de l'épiscopat. Il ne m'est plus permis de parler à mes diocésains; et, pour l'ordination, j'ai recours à la bienveillance d'un ami. Je puis encore monter à l'autel; de grâce, docteur, ne me refusez pas la seule consolation qui me reste. » En effet, la nuit suivante, de 2 à 3 heures, il dit la sainte messe, mais avec une très-grande gêne. Néanmoins, il se félicita beaucoup de ce petit triomphe : c'était, hélas ! le dernier.**

Désormais, il dût se contenter de recevoir dans son

lit la Sainte Communion qu'un de ses secrétaires lui portait régulièrement après minuit ; et, dans la matinée, il faisait dire la messe dans sa chambre.

L'office divin partageait avec le Saint Sacrifice les prédilections sacerdotales de notre pieux Pontife. « Un prêtre, disait-il souvent, qui réciterait bien son bréviaire et qui dirait bien la messe, deviendrait certainement un saint. Je ne puis pas dire, ajoutait-il avec modestie, que j'en suis là, mais je veux y parvenir. Ce qui est pour moi un grand sujet de consolation, c'est que depuis trente-cinq ans je récite le bréviaire de saint Pierre. Quand je me présenterai à la porte du paradis, je serai sûr au moins de pouvoir offrir de la monnaie qui aura cours dans le ciel. Par un privilège dont jouissent peu de prêtres, pendant une carrière de près de quarante ans, il ne s'était jamais vu contraint par la maladie à interrompre même un jour la récitation de son office. Aussi, quand vint l'heure des grandes souffrances, ne voulut-il poser les armes que lorsque ses forces le trahirent entièrement. Voici ce que nous lisons dans le journal de sa dernière maladie, rédigé avec un soin pieux par un de ses grands vicaires :

« LE DERNIER OFFICE. — Il récitait encore le bréviaire, en le distribuant sur les différentes heures de la journée, de manière à ménager des forces que presque aucun aliment ne pouvait plus soutenir. Mais vint le jour où ce pieux exercice lui fut également impossible. Le malade essaya de lutter contre sa faiblesse ; il quitta son livre à diverses reprises pour le reprendre encore. Un nouvel essai se fit en récitant l'office avec un de ses grands vicaires. Vaincu par le mal, il dut céder enfin, mais avec quel chagrin ! « C'est donc aujourd'hui que,

pour la première fois depuis mon sous-diaconat, je ne pourrai pas dire l'office ! Du moins, que je l'entende psalmodier près de mon lit. » Et à deux ou trois reprises, on lui donna cette satisfaction, qui, elle-même, fut bientôt une occasion de trop grande fatigue. « Il faut que je sois franc, dit-il à son directeur, dans la journée du 21 ; je dois vous avouer que l'office a été hier la principale cause de ma grande crise de souffrances. Ne puis-je pas le laisser tant que je serai aussi faible ? — Mais, Monseigneur, je vous ai déjà dit plus d'une fois que c'est pour vous un devoir de conscience de ne pas vous en préoccuper. — D'un autre côté — reprit le malade — c'est une de mes grandes obligations ; c'est une dette dont je suis redevable envers l'Église et mon diocèse. Je ne puis me résigner à renoncer à mon bréviaire qu'à la condition qu'un autre le dira pour moi. — Monseigneur, nous en prenons l'engagement ; et nous vous promettons qu'à partir d'aujourd'hui même, nous nous partagerons autour de vous l'accomplissement de ce que vous envisagez encore comme une dette personnelle. » En effet, jusqu'à son dernier soupir, cette bien douce charge est passée successivement à ses grands vicaires et à un petit nombre de prêtres. « Monseigneur — lui disait un jour l'un de ses suppléants — votre bréviaire se récite tous les jours, selon l'engagement que nous en avons pris. — Merci, dit-il, l'Église y gagne ; vous le faites beaucoup mieux que moi. — Nous prions aussi beaucoup pour votre guérison. — Oh ! dites à Dieu que si je puis être encore de quelque utilité à son Église, il me rende la santé, mais pas autrement. »

A côté de ces deux dévotions de devoir venait s'en

placer une autre que j'appellerai une dévotion de cœur : la dévotion au chapelet, qui était pour lui la plus complète manifestation de ses sentiments de confiance filiale, d'amour dévoué envers la très-sainte Vierge. Dès sa plus tendre enfance, il avait contracté la douce habitude de payer à Celle qu'il appelait sa mère ce tribut quotidien, et il resta jusqu'à la fin de sa vie débiteur aussi exact. Au dernier moment, il déclarait avoir trouvé dans cette récitation quotidienne les plus abondantes consolations. Il se félicitait aussi beaucoup des secours puissants que lui avait procurés une autre pratique de piété qui avait toutes ses sympathies, parce qu'elle était simple et qu'elle portait le cachet de l'Église ; l'usage fréquent de l'eau bénite. Pendant sa dernière maladie, lorsque les souffrances étaient très-vives, il demandait le courage et la patience à un signe de croix imprimé sur lui avec de l'eau bénite.

Alimentée à ces sources pures, la foi de notre prélat était une foi vivante qui pénétrait sa vie tout entière, et qui lui donna la force de ne pas fléchir devant la souffrance. Elle vint à lui, cependant, avec son aiguillon le plus acéré. « Je n'aurais jamais cru, disait-il dans l'intimité, que la souffrance humaine pût monter aussi haut. Que doit-on souffrir dans le purgatoire !... » Néanmoins il resta ferme, offrant toutes ses souffrances pour l'Église et pour le pape, et ne voulant pas même demander à Dieu de l'en délivrer. Je désire seulement, disait-il avec une simplicité charmante, et je veux que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi, ni plus ni moins. J'avoue qu'un moment, dans la journée, je souffrais tellement que j'ai été bien tenté de demander ma guérison. Mais le bon Dieu m'a fait la grâce

de m'arrêter... Puis, la pensée de mon patron, saint Antoine de Padoue, m'étant venue, j'inclinai à le prendre pour mon intermédiaire auprès de Dieu, afin d'obtenir mon retour à la santé, ou la diminution de mes souffrances. Et, reprenant le dessus, je lui ai dit tout bonnement : « Saint Antoine, je ne vous demande rien; je ne veux que la volonté de Dieu... Vous ferez ce que vous voudrez. »

La volonté de Dieu était de rappeler à Lui, pour le récompenser de ses glorieux travaux, cet athlète intrépide qui pouvait dire après saint Paul : *J'ai combattu le bon combat; j'ai gardé la foi; il ne me reste plus qu'à aller recevoir la couronne que m'a préparée le juste juge...* Les prières les plus ferventes montaient cependant vers le ciel de tous les points du diocèse. Au son des cloches qui invitaient les fidèles à s'unir aux prières prescrites par l'autorité ecclésiastique, on accourait en foule dans les églises. Tous, grands et petits, riches et pauvres, confondus dans une même supplication, faisaient monter vers le ciel ce cri ardent : « Seigneur, conservez-nous notre saint Pontife !... » Malgré la ferveur de ces prières, la maladie continuait sa marche envahissante; il fallut songer au saint Viatique. Le malade y songea le premier, et fixa lui-même l'heure de la cérémonie, qui eut un caractère des plus touchants. Nous en emprunterons le récit au *journal* dont nous avons déjà parlé :

« LE SAINT VIATIQUE. — Au premier signal du bourdon, un saisissement inattendu émut la foule groupée en très-grand nombre pour le petit marché, sur la place *Aux Herbes*. « C'est l'agonie de Monseigneur !!!... » Et de toutes parts on tombe à genoux pour le malade bien-aimé. — « Mais c'est plutôt le saint Viatique — se dit-

on dans les différents quartiers de la ville. » — Et en peu d'instants les nefs de la cathédrale furent combles, comme dans les grands jours de fête.

» M. l'abbé de Ladoue célébra le saint sacrifice à l'autel de l'avant-choeur, en présence de Mgr Doney, évêque de Montauban, arrivé la veille pour visiter son collègue et vieil ami. Le Chapitre de la Métropole, les prêtres de la ville et le grand séminaire occupaient les nouvelles stalles. La messe finie, on se rendit processionnellement au palais archiépiscopal.

» Le cortège était formé des séminaristes en surplis, des prêtres de nos trois paroisses urbaines et du Chapitre, chacun tenant à la main un cierge allumé. Le saint Sacrement était porté par Monseigneur de Montauban. Derrière le dais marchaient en ordre les élèves du petit séminaire, suivis de deux longues files de fidèles accourus à la cérémonie. Dans l'église, sur le parcours et aux abords du palais, se pressait, en outre, une foule immense, bien douloureusement impressionnée.

» Un autel, dressé d'avance dans la chambre de notre vénéré malade, fut le reposoir du très-saint Sacrement; et dès que MM. les chanoines eurent pris place autour du lit, M. de Ladoue lut, au nom de Mgr de Salinis, la profession de foi catholique de Pie IV. La figure du prélat, que nous avons le bonheur de voir de près et à l'aise, pendant cette lecture, était grave, attentive et pieusement recueillie. Il lut à son tour, d'une voix faible mais soutenue, la conclusion de la formule (1). Puis, Mgr Doney, approchant du lit, dit au

(1) « Coràm Sanctissimo D.N.      « Devant le très-Saint Corps  
J. C. Corpore hic realiter præ-      de N.-S. J.-C., ici réellement



malade, en très peu de mots tirés d'un texte de saint Paul, que l'Eucharistie est l'abrégé de la foi catholique, le gage d'une meilleure vie; et il lui donna le saint Viatique.

» A son tour, Mgr de Salinis voulut parler au clergé. Sa parole, d'abord faible et presque éteinte, s'anima par degrés; et il nous sembla bientôt que sa foi et son cœur d'évêque communiquaient à ses lèvres une force surhumaine.

« Je vous remercie, mes chers amis : Je suis touché de votre empressement, qui est pour moi une grande consolation. J'ai pu être pour vous la cause de quelque peine; j'ai pu quelquefois vous scandaliser par mes faiblesses : Pardonnez-le-moi; je n'ai jamais eu mauvaise intention... Dans toutes mes entreprises, j'ai la confiance de n'avoir voulu suivre d'autres inspirations que celles de la foi. »

» Puis, saisissant la main de Mgr Doney : « Mon cher ami, vous m'êtes en ce moment une joie et un bonheur. Je savais qu'au jour où je recevrais le saint Viatique, je parlerais à mes prêtres : j'ai tout un discours dans l'âme; mais, vous le voyez, les forces trahissent ma

sente, et antequàm illud accipiam, profiteor Catholicam fidem, ex formulâ ab Apostolicâ Sede præscriptâ, quæ pro me et in nomine meo jamjam lecta est; quam affirmo me semper inconcussè et firmiter tenuisse et credidisse, meque in eâ velle vivere et mori cùm Deo placuerit. »

présent, et avant de le recevoir, je professe la foi catholique, d'après la formule prescrite par le Siège Apostolique, qui vient d'être lue pour moi et en mon nom. J'affirme que j'ai toujours cru fermement et gardé invariablement cette même foi, et que je veux vivre et mourir en elle, lorsqu'il plaira à Dieu. »

volonté : je ne puis pas parler... Restez ici quelques jours, vous parlerez en mon nom à ces prêtres qui ne m'entendent pas. Et, portant le regard sur ceux qui l'entouraient : Mgr Doney est un autre moi-même. Souriant ensuite à l'évêque : Ce mot est présomptueux, Monseigneur, mais l'amitié ne connaît pas la présomption... Vous leur direz donc nos anciens combats, nos efforts, nos luttes pour rapprocher de Rome ceux qui s'en éloignaient...

» Vous souvenez-vous, Monseigneur, de ces travaux d'une autre époque?... Nous fûmes comme deux athlètes !... Mais nous y avons mêlé beaucoup d'imperfections, moi surtout ; et c'est bien de l'orgueil à moi de me comparer à vous, Monseigneur... Ma vie pourtant a été un acte de foi : comme prêtre, comme évêque, comme archevêque, j'ai toujours été étroitement attaché au Siège de Saint-Pierre. Dans le dernier synode, je vous disais, Messieurs, que ce souvenir serait à mon lit de mort ma plus douce consolation. Cette pensée, en effet, me rassure en ce moment contre les jugements de Dieu...

» Et puis celle de la sainte Vierge ! Oh ! oui, la sainte Vierge — ajouta le malade en portant vers le ciel un regard inspiré, accompagné de gestes que toute parole humaine est impuissante à reproduire, j'ai là une autre espérance... J'ai foi dans la protection de la sainte Vierge, envers laquelle j'ai toujours professé la dévotion la plus tendre qu'il m'a été possible. »

» S'adressant de nouveau à Monseigneur Doney : « Nous avons assisté, vous et moi, à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception ; nous étions ensemble à Rome le jour de la grande fête... Vous le

**voyez, je m'en vais; la vie se retire... Parlez donc à ces prêtres; dites-leur qu'ils aiment le Pape, qu'ils se serrent autour de Pierre; là est la vérité, là est le salut. »**

» Mgr Doney, surmontant son émotion pour obtempérer à cette demande, a insisté sur la nécessité d'accepter de Rome non-seulement la foi, mais les inspirations et les conseils. Il a rappelé la vieille amitié qui l'unissait à notre archevêque depuis trente-deux ans; leurs vœux en tout semblables, leurs communes espérances; et il a fini en mettant en relief l'inviolable attachement de Mgr de Salinis pour le Saint-Siège. « Vous venez de l'entendre, Messieurs, c'est là ce qui fortifie votre premier Pasteur contre les terreurs de la dernière heure, c'est là sa consolation. — Et la sainte Vierge aussi, Monseigneur, ajouta M. de Ladoue. — Oui, la sainte Vierge aussi, reprend Mgr Doney; elle est en ce moment un grand motif de confiance... »

» Le malade, qui écoutait d'un air de satisfaction vivement sentie, a repris à ce dernier mot, avec un effort de voix : « Oui, ma consolation, c'est aussi la sainte Vierge; oh ! oui, oui, la sainte Vierge, cet épanouissement de l'amour dans le monde !... »

» Pendant cette émouvante scène, le visage de notre bien-aimé malade était radieux, et rien ne saurait rendre à ceux qui n'en ont pas été témoins l'inspiration qui jaillissait de ses traits animés. Il se passait en lui quelque chose d'évidemment surnaturel; c'était une sorte de prédication céleste, et comme le testament de foi d'un grand évêque. Nous étions tous dans la consternation; et nos sanglots répondaient de tous les points de l'assistance à la voix mourante du saint Pon-

tife. Lui seul était souriant, calme et serein : son visage resplendissait de foi, de noblesse et d'une douce piété; c'était véritablement l'air d'un prédestiné, d'un bienheureux qui touche à la récompense.

» LES ADIEUX A SON CLERGÉ. — Là semblait devoir finir cette touchante cérémonie. Le malade suivait d'un œil plein de tendresse les premiers mouvements du Clergé prêt à se remettre en marche, lorsque son regard rencontra celui de M. l'abbé Viguier, doyen du Chapitre. « Adieu, Monsieur le doyen, dit-il d'une voix émue; venez me serrer la main : que dans votre personne j'aie le plaisir de serrer la main à tout mon Chapitre. » M. Viguier se jette à genoux près du lit, et avec des sanglots qu'il ne peut contenir, il baise la main de Monseigneur en la baignant de ses larmes.

» Afin de mieux répondre à un désir si clairement manifesté, nous avons tous voulu recevoir de cette main bénie notre part de la faveur commune. Grands vicaires, chanoines, prêtres du ministère paroissial, aumôniers et employés dans l'enseignement, tous s'avancent l'un après l'autre, et baisent l'anneau pastoral en l'arrosant de larmes.

» Monseigneur se prêtait avec une ineffable bonté à cet élan de tous nos cœurs. Son regard cherchait doucement à reconnaître ses prêtres, et plus d'une fois il les salua par leur nom.

» A deux pas de distance était agenouillé un séminariste en surplis, qui, grâce à ses fonctions d'acolyte, avait pu se glisser jusqu'aux premiers rangs de l'assistance. Notre cher malade, l'indiquant de la main : « Voilà — dit-il — l'avenir..., l'espérance du diocèse... Venez, mon enfant, vous aussi, me serrer la main :

soyez toujours bon catholique et Romain ; aimez bien le Pape. »

» C'était, comme dans un suprême adieu, embrasser tout son Clergé en ceux qui le représentaient, près de son lit de mort, dans les degrés extrêmes de la hiérarchie diocésaine.

« Ah ! disait notre bien-aimé père, quand le cortège fut sorti pour se remettre en marche vers la cathédrale, combien je suis heureux de tout ce qui vient de se passer. Quel bonheur d'avoir reçu le saint Viatique de la main de Mgr Doney, mon vieil ami, ce digne et saint Évêque. Et cet enfant que je n'ai pas connu, ce jeune séminariste à genoux devant mon lit, pendant la cérémonie, comme il fixait mon attention par son attitude et son regard qui ne perdait jamais le mien. »

« Voulez-vous, Monseigneur, lui dit M. l'abbé Peyret, que je demeure près de vous ? que je vous dise la messe d'action de grâce ? — Oui, vous me ferez plaisir ; mais je vous demande un petit quart d'heure pour me remettre un peu. — Monseigneur, cette cérémonie a été bien touchante. — Oh ! oui... Tous ces prêtres pleuraient comme des enfants ; ils m'ont bien touché ; ils sont bien bons. — Monseigneur, ils sont bons, parce que leur Évêque est bon. — Oh ! ils sont meilleurs que moi ! »

» LAISSEZ VENIR LES PETITS ENFANTS. — La vieillesse, l'âge mûr et l'adolescence venaient ainsi de payer au père commun le tribut de leur filiale tendresse ; et son âme, on le voit, en était profondément émue.

» Néanmoins, à cette scène de famille, la première enfance avait manqué : on l'avait retenue à la porte. Si le malade eût pu le deviner, il aurait dit, avec le divin Maître : *Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me*

*venire*. Car on n'oubliera jamais, à Auch, avec quelle tendre sympathie pour le très-jeune âge il aimait à répéter ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Laissez donc ces petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi. »

» Les mères le savaient, et elles étaient heureuses de les lui présenter sur son passage. Si parfois une réserve bien naturelle les retenait à distance, il se détournait volontiers, allait droit à ces innocentes créatures ; et, les bénissant avec un doux sourire, il imprimait sur leur front le signe de la Croix.

» Les jeunes enfants en avaient l'habitude : d'aussi loin qu'ils le voyaient, ils laissaient là leurs petits ébats et venaient d'eux-mêmes s'inclinant pour la bénédiction ; les moins timides demandaient à Monseigneur une image, une médaille.

» Un des plus voisins de l'archevêché, Charles Ducos, à peine âgé de huit ans, avait voulu percer la foule au moment de la cérémonie du saint Viatique. « Je veux voir Monseigneur, disait-il à ceux qui l'arrêtaient. — Mais ce n'est pas possible, Monseigneur ne reçoit pas de visite ; il est trop malade. — Je veux voir Monseigneur, reprenait l'enfant ; » et le voilà qui se présente seul, quand la foule s'est écoulée. Il avance résolument, et demande Monseigneur à la première personne qu'il rencontre à l'intérieur. Mêmes difficultés, même insistance : « Je veux voir Monseigneur ! »

» Le malade est averti de ce candide empressement ; il s'en émeut, et demande qu'on l'introduise. « Venez, mon enfant, vous aussi ; approchez, que je vous bénisse. » Et le petit Charles, se relevant sur la pointe des pieds, cherche des yeux cette douce figure qui tant

de fois lui avait souri dans la rue, et que, dans cet appareil de grave maladie, il a bien de la peine à reconnaître. — Mais le repos était indispensable à Monseigneur ; c'était, d'ailleurs, le moment de la messe ; l'enfant dut repartir, et il courut vite raconter ce petit triomphe à sa famille.

» Le souvenir de ce trait enfantin restait présent à Monseigneur. Il lui rappela, bientôt après la messe, que, depuis quelques jours, il ne voyait plus son petit neveu, Antoine de Marignan. « Qu'on me fasse venir Antoine avec ses sœurs — dit-il — je veux aussi les bénir dans ce jour si heureux pour moi. »

» Peu d'instants après, ces enfants entouraient le lit de leur oncle, très-émus de le revoir en cet état. « Je suis bien fatigué, mes enfants ; et pourtant j'ai voulu vous voir, vous bénir tous ensemble avec votre père et votre mère. Soyez-leur bien soumis... Soyez toujours bien sages, et priez le bon Dieu pour moi. »

» A ces derniers mots, Antoine, jeune enfant de trois ans, se met, de lui-même, à genoux, en disant : « Mon Dieu, guérissez Monseigneur. » — C'était, depuis ces derniers jours surtout, sa prière habituelle. Le malade le savait ; et cet angélique impromptu l'attendrit jusqu'aux larmes. — « Eh ! oui, mon enfant, je veux bien revenir à la santé, si je puis être utile à l'Église ; mais pas autrement... Adieu, mes chers enfants ; je vais vous attendre au Ciel, et vous y préparer une place. »

» Un mieux sensible se manifesta sous l'influence de l'hôte divin dont la visite solennelle avait produit de si douces émotions. Ce ne fut qu'un éclair. Six jours après, il fallut prévenir le malade que le moment de recevoir le sacrement des mourants était arrivé. Cet avertisse-

ment le laissa calme. Il est vrai que le Seigneur se plut à adoucir ce qu'il peut y avoir de pénible dans une cérémonie de cette nature par une faveur toute spéciale. Quelques jours auparavant, le directeur du prélat, pénétrant ses désirs les plus intimes, avait réclamé la bénédiction du souverain Pontife, et il avait reçu la dépêche suivante :

« Le Saint Père, touché de la triste nouvelle de l'archevêque d'Auch, lui donne la bénédiction papale.

» C. ANTONELLI. »

» Avant de lui administrer l'Extrême-Onction, il remit entre ses mains déjà défaillantes cette précieuse dépêche : « *Quel bonheur, s'écria-t-il, autant qu'un mourant peut s'écrier : Quel bonheur ! Je la désirais beaucoup, mais je n'avais pas osé la demander.* » L'émotion fut si vive qu'elle sembla l'agiter, et il porta sa main à son front comme si cette joie subite y avait frappé un coup. O coup heureux, qui a bien adouci l'autre ! Cette consolation dernière qu'il avait méritée par son dévouement à l'Église, acheva de couronner son agonie. Comme un blessé qui expire sur un champ de bataille s'enveloppe de son manteau, il s'enveloppa de cette bénédiction... » (1)

» Cependant, tout était prêt pour l'Extrême-Onction, les prières commencèrent en présence des parents du malade, des serviteurs de sa maison et de quelques prêtres qui venaient de se joindre aux amis qui l'entouraient. Tandis que M. de Ladoue faisait sur les membres les onctions de l'huile sainte, avec une émotion difficile à contenir, mais qui pourtant ne se trahissait

(1) Orais. fun., par Mgr Gerbet.



point outre mesure, nous étouffions nos sanglots et nous cachions tous nos larmes autour de ce lit de mort. Monseigneur seul possédait sa belle âme tout entière, avec cette patience résignée, dans cet esprit de foi simple et touchante, où son cœur d'évêque ne cessait de puiser d'ineffables consolations. S'il prononça quelques paroles, elles étaient empreintes des souvenirs à la fois douloureux et suaves pour nos cœurs qui se rattachaient à l'édifiante cérémonie du saint Viatique : c'était le même désir de réparer ses prétendus torts, les fautes ou les faiblesses dont il craignait d'avoir donné l'exemple à ses prêtres ; c'étaient les mêmes accents de foi, d'abnégation, d'amour de Dieu, d'humilité profonde et de confiance filiale en la très-sainte Vierge. Il comptait sur sa protection ; il jouissait à cet instant de la ferme et douce espérance qu'il nous avait si souvent manifestée par ces belles paroles : « J'espère » que, lorsque je paraîtrai au jugement de Dieu, la sainte » Vierge fera l'appoint de mes misères. »

» Quand les prières de la liturgie furent terminées, Monseigneur, souriant avec une grâce inexprimable à tous ceux qui l'entouraient, l'âme navrée, leur adressa quelques courtes paroles, pour les encourager au sacrifice et les remercier de leurs soins affectueux. Il aperçut en même temps au fond du lit Pierre Varlet, son valet de chambre depuis vingt-huit ans. Ce digne et fidèle serviteur recouvrait les pieds de son maître, et remettait tout en ordre sur ce lit funèbre qu'il arrosait de ses larmes. « Mes amis, » dit le malade d'une voix émue et presque éteinte, « je vous recommande » Pierre et sa femme Thérèse ; ce sont des âmes d'une » autre époque, des serviteurs comme on n'en voit plus. »

« —Soyez tranquille, monseigneur, répondit M. de La-  
 » doue, nous en aurons bien soin. Prenez un peu de  
 » repos, il vous sera bien utile. »

» Le 30 janvier, vers dix heures du matin, l'agonie se déclara. On venait de dire la messe dans la chambre du prélat, et il s'était uni de cœur au prêtre, offrant avec générosité le sacrifice de sa propre vie en union avec le sacrifice de l'Homme-Dieu, offrande qui, ainsi qu'il l'avait répété souvent, est l'acte le plus héroïque et en même temps le plus méritoire qu'un chrétien puisse faire. Après avoir récité les prières des agonisants, le confesseur fit apporter les divers objets de dévotion qu'il savait être les plus agréables au prélat, des reliques de la vraie croix, de sainte Théodosie, des saints évêques d'Amiens et d'Auch, le tableau de Marie Immaculée, don du souverain Pontife, le chapelet; il les lui présenta successivement comme des amis qui venaient lui dire un dernier adieu, et le consoler au moment du départ. Comme nouveau motif de consolation et d'espérance; il offrit au prélat les insignes de sa dignité épiscopale, la croix pectorale, l'anneau, la crosse qui lui avait été donnée par le clergé d'Amiens à son retour de Rome (1), la croix archiépiscopale. Le pieux agonisant saluait avec un sourire angélique chacun de ces objets à mesure qu'il lui était présenté; il les baisait avec amour. Pour achever cette touchante scène d'adieu : « Monseigneur, lui dit le confesseur, voici un ami de plus qui vient vous faire visite. — Qui?

(1) Cette crosse, œuvre d'art, exécutée par Froment Meurice et admirée à la grande exposition de Paris, a été léguée par le prélat à l'évêché d'Amiens, ainsi que le magnifique ciboire, don du duc de Norfolk.

répond le malade avec effort de voix. — Votre bréviaire, le fidèle compagnon de vos années de sacerdoce. — Ah !... Bien. — Le voulez-vous aussi sur votre lit ? — Oui, là, à côté de moi. »

» L'agonie cependant approchait de son terme. La poitrine s'engoua de plus en plus vers onze heures, le pouls, à peine sensible depuis minuit, s'éteignit enfin quand le froid de la mort gagna les mains, et quand un faible reste de vie sembla s'être réfugié pour quelques instants encore à l'intérieur.

» Avant midi, on reprit en chœur et à demi-voix les prières des agonisants. Par temps, on lui suggérait encore de pieuses aspirations, qu'il ne répétait plus du bout des lèvres, mais qu'il pouvait comprendre... Il baisait avec effusion sa croix pectorale, que, par intervalle, l'on approchait de ses lèvres presque décolorées. Enfin, plus de signes spontanés ou faits de manière à se faire comprendre ; plus de chaleur aux extrémités, plus d'autres mouvements que ceux d'une respiration de plus en plus haletante... L'oppression était extrême... Une dernière absolution vint compléter la paix d'une âme déjà si épurée au creuset de la souffrance... Une heure se fit entendre à l'horloge de la cathédrale, et Monseigneur rendit tranquillement le dernier soupir.

» Tout est fini — dit le docteur — Mgr de Salinis n'est plus de ce monde ; il a rendu son âme à Dieu. »

» Les sanglots répondent à ces lugubres paroles de tous les points de la chambre. Mgr de Perpignan, que la douleur absorbait à distance et retenait immobile, se lève et approche du lit. Baigné de larmes, il dépose le

dernier baiser de l'ami sur ce large front que le froid de la mort avait entièrement décoloré.

» A la suite de Mgr Gerbet, nous venons, les uns après les autres, donner avec respect ce dernier témoignage de notre affectueuse vénération à l'éminent prélat dont la douloureuse perte devait exciter tant de regrets dans l'Église entière.

» M. l'abbé de Ladoue lui ferma les yeux.

» Enfin Pierre, le serviteur dévoué, vint à son tour donner des soins à cette grande et belle tête, et l'établir dans une position qui, même après la mort, ne parût pas trop indigne de la haute intelligence dont elle fut le siège privilégié.

» Les mains furent réunies dans l'attitude de la prière. On y fixa une croix, doublée de nacre à dessins noirs. Sa chambre fut disposée en chapelle provisoire; et des ecclésiastiques vinrent y réciter en chœur l'office des morts, qui ne fut plus interrompu, ni le jour ni la nuit, jusqu'à l'heure marquée pour la cérémonie des funérailles, qui eut lieu le mercredi 6 février. Rien de plus imposant et de plus touchant à la fois, écrivait-on au *Monde*, en rendant compte de cette cérémonie que le spectacle dont la ville d'Auch vient d'être le témoin. Le deuil de la cité, contenu pendant la neuvaine qui a précédé les funérailles, et renouvelé chaque jour par l'appareil lugubre qui environnait, dans la chapelle ardente où ils reposaient, les restes de Mgr l'archevêque, s'est manifesté tout à coup par l'explosion des sentiments les plus respectueux et les plus tendres, un empressement et un concours dont nous n'avons pas eu d'exemple et que peut seule expliquer l'émotion vive des âmes.

» Cinq prélats : Mgr l'archevêque de Toulouse, NN. SS. les évêques de Bayonne, de Tarbes, d'Aire et de Perpignan étaient venus, poussés par les sentiments les plus doux du cœur, rehausser l'éclat de notre triste fête, et payer à leur illustre et saint ami le juste tribut de leur affection et de leur douleur.

» Dès le matin, les ateliers et les magasins, ouverts un instant, se sont fermés, les ouvriers ont suspendu leurs travaux, les affaires ont cessé, et la population tout entière, répandue, calme et recueillie, dans les rues et sur les places publiques, venait s'agenouiller au pied des autels ou se presser dans la chapelle ardente, pour y contempler une dernière fois les restes vénérés de son bien-aimé Pontife. »

Les sentiments de la population se manifestèrent d'une manière encore plus éclatante pendant que le cortège se déploya dans les rues de la cité : « A mesure que les restes vénérés du saint Pontife s'avançaient dans ces rues où il aimait tant à répandre ses bénédictions aux jours des grandes solennités, les groupes nombreux qui stationnaient sur les places ou qui s'échelonnaient aux balcons et aux croisées des maisons, rentraient spontanément dans le silence et le recueillement le plus religieux ; partout on voyait les fronts se découvrir et les têtes s'incliner ; plusieurs fléchissaient les genoux et priaient pour leur *père*, c'est ainsi que les pauvres — nous l'avons entendu — l'appelaient tout haut ; c'étaient de toutes parts des exclamations touchantes, des élans pieux, des regards mouillés de larmes, qui révélaient de profonds regrets et de vives douleurs. »

Après la messe pontificale célébrée par Monseigneur

l'archevêque de Toulouse, un des grands vicaires du prélat défunt lut l'oraison funèbre composée par l'évêque de Perpignan, qui avait craint que la faiblesse de sa voix ne le trahît en présence de l'immense auditoire qui se pressait dans les vastes nefs de la cathédrale.

« Comment exprimer, disait dans son touchant récit M. l'abbé Canéto, l'effet produit dans tous nos cœurs par cette parole à la fois si grave, si noble et si touchante? C'était l'accent d'une âme d'évêque dont l'immense douleur ne pouvait être égalée que par la perte d'un ami naguère encore l'honneur de l'épiscopat, et que tout son auditoire pleurait comme le meilleur des pères.

» Le moment était venu de faire les cinq absoutes prescrites par le cérémonial des évêques. Et quand toutes les prières d'usage furent terminées, le cortège funèbre se remit en marche, afin de se rendre à la chapelle que Mgr de Salinis avait choisie pour sa sépulture.

» C'est la première au sud, lorsque du transept on entre dans le déambulatoire. Il l'avait spécialement dédiée, depuis près d'un an, à Notre-Dame d'Auch. A ce titre, cette chapelle devait avoir un grand attrait pour un cœur aussi tendrement dévoué au culte de la sainte Vierge.

» Mais, de plus, il avait appris que l'ancien usage du Clergé métropolitain était de déposer sous les dalles de ce petit sanctuaire les restes des enfants qu'une mort prématurée venait moissonner dans les rangs de la maîtrise. Et il semblait, depuis quelques mois surtout, à ce tendre père, qui fut toujours l'ami de l'enfance, que

les chants célestes de ce chœur d'innocents le conviaient à venir partager avec eux le repos de la tombe (1).

» L'ancien caveau n'existe plus depuis un demi-siècle. A quoi, se disait-on, pouvait-il désormais servir, avec les nouvelles prescriptions administratives, et les habitudes si complètement métamorphosées de nos générations modernes? A sa place était un désolant pêle-mêle de débris humains et de décombres entassés. Plus bas encore, une couche assez régulière d'ossements desséchés témoignait que cette portion de la nouvelle cathédrale s'était construite sur l'ancien cimetière du Chapitre métropolitain, comme d'ailleurs son histoire l'enseigne.

» Tous ces tristes restes, soigneusement recueillis, sont déposés autour du caveau qui vient de se construire à l'ombre de l'autel de Marie; et désormais ils formeront comme une sorte de cortège funèbre, sous la dalle de marbre noir qui le recouvre.

» Ce n'est donc pas un sol inhospitalier qui s'est ouvert, dans cette chapelle, pour faire place à la dépouille mortelle du saint Pontife que le deuil de tout un diocèse est venu y conduire. Les anciens du Sanctuaire se sont levés de leurs tombes, à son approche, et ils lui ont dit : « Soyez le bienvenu ! Prenez au milieu de nous la place d'honneur (2). »

» Et vieillards et jeunes enfants ont mêlé leurs accords pour louer le Seigneur de l'arrivée d'un tel hôte en

(1) On connaît l'ancienne pratique d'associer les restes d'un ou de plusieurs innocents à la sépulture de certains grands personnages. On en retrouve assez souvent des exemples.

(2) DAN., Cap. XXI, v. 50. Et dixerunt ei senes . Veni et sede in medio nostrum.

cette terre que l'Église avait spécialement bénite, dans les siècles antérieurs, pour les privilégiés de la mort (1). »

DÉPOSITION DU CŒUR DANS LA CHAPELLE DE SAINTE-THÉODOSIE D'AMIENS. — Dans une note écrite trois mois avant sa mort, Monseigneur exprimait en termes touchants un désir que son cœur nourrissait depuis longtemps :

« J'ai administré pendant sept ans le diocèse d'Amiens, je suis demeuré profondément attaché à cette église que je n'ai quittée que pour obéir aux désirs du Pape. Je crois que j'y ai conservé des amis, je désire que mon cœur soit inhumé dans la chapelle de Sainte-Théodosie, qui me rappelle un des plus grands souvenirs de ma vie. Il serait renfermé dans une boîte de plomb avec l'inscription la plus simple. Je recommande ce vœu à l'Évêque qui administrera le diocèse d'Amiens, à l'époque de ma mort, et j'espère qu'il l'accueillera... »

Dès qu'il lui fut manifesté, Mgr Boudinét accueillit ce vœu avec un empressement égal au zèle qu'il avait toujours montré pour maintenir les actes de l'administration de son vénérable prédécesseur.

« Nous n'avons pas besoin de vous dire, écrivait-il à son clergé, avec quelle émotion Nous avons accueilli ce témoignage d'affection si particulière de notre vénéré prédécesseur, pour l'Église d'Amiens, et l'empressement que nous avons mis à exprimer les sentiments de recon-

(1) *Juvenes de choro psallentium..... Senes cum junioribus laudent nomen Domini.* — THREN. cap. v, v. 4; — PSALM. XLVIII, v. 12.



naissance que MM. les membres du Chapitre et Nous nous ressentions pour ce touchant souvenir. Nous aurons donc ici, dans cette chapelle de Sainte-Théodosie, qui rappelle un des actes les plus glorieux de cet évêché si fécond en œuvres éclatantes et solides, le cœur de ce grand Évêque qui a tant aimé l'Église ; et pourquoi ne dirions-nous pas, qui a tant aimé Amiens ! Car ce n'est pas seulement pendant les sept années qu'il a gouverné le diocèse que son cœur était tout à vous. Qu'Auch nous le pardonne ; mais nous savons que ces nouveaux liens ne l'avaient pas détaché de sa première Église ; et voilà que vous ayant aimés pendant sa vie, il veut vous aimer après... *in finem dilexit*.

» Nous n'avons pu fixer encore l'époque d'une cérémonie à laquelle notre vénérable chapitre et Nous nous désirons donner la solennité qu'elle mérite : vous serez avertis à temps pour y assister. — Nous avons confiance qu'une voix plus autorisée que la nôtre pourra alors vous retracer la vie et la mort de notre cher et vénéré prédécesseur. »

Le 28 février fut le jour fixé pour la cérémonie. Conformément aux vœux de l'évêque et du chapitre, elle fut environnée de toute la solennité dont elle était susceptible. Nous en emprunterons les principaux détails au *Mémorial d'Amiens*.

« Mgr l'Archevêque de Cambrai et NN. SS. les Évêques d'Arras et de Beauvais avaient voulu venir se joindre à Mgr l'Évêque d'Amiens, pour dire ainsi un dernier adieu à celui qui, pendant sa vie, avait été leur frère dans l'épiscopat et leur ami, et pleurer ensemble la perte irréparable qu'a éprouvée l'Église de France en perdant le saint et savant Archevêque que notre diocèse

se glorifiera toujours d'avoir eu à sa tête pendant sept années.

« Dès le matin, le cœur de Mgr de Salinis, placé dans une urne surmontée d'une croix et couverte d'un crêpe, a été exposé dans le chœur de l'église Sainte-Anne, dont le portail et l'intérieur étaient tendus de noir. Des cierges brûlaient autour du brancard, semé de larmes d'argent, qui portait le précieux dépôt. De nombreux fidèles venaient tour à tour dans l'église invoquer la divine miséricorde pour le repos de l'âme de notre ancien Évêque. Un clergé innombrable était accouru de tous les points du diocèse. »

Après la messe, célébrée par Mgr l'Archevêque de Cambrai, et les cinq absoutes, Mgr de Beauvais parut dans la chaire...

« Mgr Gignoux, disait le chroniqueur du *Mémorial*, a laissé déborder son cœur dans celui de son auditoire, et les larmes qui coulaient de tous les yeux lui disaient mieux que nous ne pourrions l'exprimer, combien ses paroles trouvaient d'écho dans les âmes. C'était un ami qui parlait de son ami ; un frère qui parlait de son frère ; c'était surtout l'éloge d'un père prononcé devant ses enfants.

» Dire les pensées qui nous préoccupaient tous pendant ce discours et cette cérémonie, serait impossible. Tout, dans l'auguste basilique, rappelait Mgr de Salinis ; la chaire du haut de laquelle on entendait son éloge, que de fois ne l'avait-il pas occupée lui-même, soit lors du Concile d'Amiens, soit lors de la translation des reliques de sainte Théodosie, ou pendant cette station de l'Avent de 1851, dans laquelle il tint son auditoire suspendu à ses lèvres par ces Conférences si dignes

d'être placées à côté de tous les chefs-d'œuvre de ce genre. On croyait encore voir les incomparables cérémonies dont nous avons été témoins pendant son illustre épiscopat, et tout, jusqu'à l'Office qui venait d'être chanté, nous rappelait sa mémoire en nous faisant ressouvenir que c'était sous Mgr de Salinis que la prière romaine avait ressuscité parmi nous.

» Après cette admirable Oraison funèbre, le cortège s'est reformé, et le cœur de Mgr de Salinis a été transporté à sa dernière demeure, dans cette chapelle de Sainte-Théodosie, qui restera à jamais comme un impérissable monument de son épiscopat. C'est là, au pied de la châsse de l'Amiénoise des Catacombes, de la martyre du III<sup>e</sup> siècle, dont, grâce à Mgr de Salinis, les restes sacrés reposent dans notre Cathédrale, depuis huit ans bientôt, que reposera jusqu'à la fin des temps le cœur de celui auquel notre ville doit un des événements les plus remarquables de ses annales, et notre Cathédrale un trésor de plus.

» Quand l'Archevêque officiant eut achevé les prières de l'Église et que le Clergé se fut retiré, la foule s'écoula lente et silencieuse, profondément émue et touchée au cœur par un de ces sentiments qui surpassent les autres émotions de ce monde, parce qu'ils viennent d'une source plus élevée que ce monde. Mais longtemps encore de pieux fidèles sont restés à prier devant la chapelle, accomplissant ainsi le vœu de Mgr de Salinis, quand il disait dans son discours d'adieu au clergé d'Amiens, le 15 juillet 1856 : « Lorsque vous irez vous agenouiller devant les reliques de sainte Théodosie, rappelez-vous un instant votre ancien évêque, et que votre souvenir devienne une prière. »

**HOMMAGES PUBLICS RENDUS A SA MÉMOIRE.** — Des circonstances de nature diverse avaient, dans ces derniers temps, fait un certain retentissement autour du nom de Mgr de Salinis. Il avait été question de lui pour plusieurs missions de confiance ; on ne doutait pas qu'il ne fût proposé pour le premier chapeau vacant ; on savait qu'il jouissait d'un certain crédit à la cour, et que le souverain Pontife lui accordait une affection particulière. Les yeux étaient fixés sur lui. On supposait que, dans un moment de crise, son intervention pourrait utilement s'interposer. C'est sans doute à cet ensemble de causes qu'il faut attribuer l'impression profonde que produisit en France et même à l'étranger la mort de ce prélat éminent. L'épiscopat venait depuis quelques mois de faire des pertes sensibles ; les évêques de Nevers, de Soissons, de Périgueux, avaient été enlevés à l'affection de leur troupeau dans la force de l'âge ; les catholiques avaient été attristés ; ils furent émus en apprenant la mort de l'archevêque d'Auch. Cette émotion se manifesta avec plus de vivacité, ainsi que cela était naturel, dans la ville et dans le diocèse d'Auch. Déjà, pendant le cours de la dernière maladie, le maire de la ville, interprète fidèle des pensées de ses administrés, avait adressé la lettre suivante au premier grand vicaire du prélat :

« Auch, le 27 janvier 1861.

» Monsieur le Grand Vicaire,

» Permettez au maire, président de la Commission administrative de l'hôpital d'Auch, si longtemps fière et heureuse de compter Mgr de Salinis parmi ses mem-

bres, de venir, au nom de cette Commission, vous prier de présenter à Sa Grandeur l'expression du respectueux attachement, et, en même temps, de la douleur de tous ses membres, devant l'affreux malheur dont nous sommes menacés. Une bien faible espérance s'attachait encore à nos cœurs presque désespérés ; mais votre voix si grave et si touchante s'est fait entendre aux fidèles ; elle a été écoutée avec la résignation dont notre digne Prélat nous donne aujourd'hui un si bel exemple. Mais en même temps que nos prières s'uniront à celles de son pieux clergé, nous désirons que vous veuillez bien, Monsieur le Grand Vicaire, vous rendre l'interprète de la Commission administrative. Elle n'ose pas aspirer à la faveur d'être admise encore une fois en présence de son Archevêque vénéré : elle doit à une précieuse vie tous les sacrifices. Mais elle trouvera une grande consolation dans la pensée que le respectueux hommage de ses sentiments et de tous ses vœux aura été présenté à Monseigneur par vous, Monsieur le Grand Vicaire, qui avez si bien apprécié les éminentes qualités et les vertus de notre illustre Prélat, et mérité son amitié.

» Veuillez agréer, etc.

» DOISY DE VILLARGENNES. »

Dès que le triste événement du 30 janvier fut venu dissiper les derniers restes d'espérance que les fidèles pouvaient encore conserver, cet honorable magistrat s'empressa de soumettre au Conseil municipal la proposition suivante :

« Je crois inutile, Messieurs, de rappeler aujourd'hui

les titres du respectable Prélat que nous venons de perdre, à l'amour et à la vénération de tout le diocèse. Pour nous, représentants de la cité archiépiscopale, un devoir particulier nous est imposé, je le crois du moins ; et c'est sur l'accomplissement de ce devoir de haute convenance que vous êtes appelés à délibérer. Il s'agit du concours de la ville aux dépenses occasionnées par les funérailles de Mgr de Salinis. Quelle que soit votre décision, je ne doute pas, et vous ne douterez sûrement pas non plus que les meilleures dispositions ne soient prises ; notre concours n'est pas indispensable à l'éclat d'une triste cérémonie, dont le deuil général fera le véritable ornement ; mais ce concours n'est-il pas nécessaire à notre propre dignité ?

» Ne devons-nous pas demander la permission d'offrir un témoignage public de notre respect filial et de notre reconnaissance envers l'illustre Prélat qui a montré, indépendamment des vertus apostoliques dont il donnait un si bel exemple, tant de zèle pour les intérêts de la ville, qui a tant contribué à faire dépenser, à l'avantage des ouvriers du pays, et de l'ensemble même de la population, des sommes très-importantes ; et qui, enfin, par l'influence que lui avaient acquise ses hautes qualités, contribuait singulièrement à tout ce qui fait l'honneur et la prospérité d'un pays ? »

Plusieurs membres expriment leurs idées sur la manière qui leur paraîtrait la plus convenable de remplir le but indiqué par M. le maire, et demandent quelle serait l'importance du crédit à ouvrir.

M. le maire fait connaître que la situation financière de la ville permettrait de disposer d'une somme de 2,000 fr., et il met aux voix la proposition suivante :

« Affecter une somme de 2,000 fr. à la construction extérieure d'un mausolée à Mgr de Salinis, dans la chapelle où le Prélat sera enterré, et de donner le nom de cet Archevêque à la nouvelle place au midi de la Cathédrale. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et un crédit de 2,000 fr. est ouvert au budget de 1861.

De son côté, la Société départementale d'agriculture et d'horticulture du Gers, dans sa séance du 16 février 1861, voulut payer à celui que, par la bouche de son savant secrétaire, elle appelait son *Mécène*, un tribut de douloureuse sympathie et d'affectueuse reconnaissance. Après avoir entendu une notice biographique, où, sous l'inspiration de son cœur, M. l'abbé Dupuy avait tracé les principales lignes de la belle vie de Mgr de Salinis, la Société décida :

1° *Qu'une députation de la Société assisterait au service solennel qui sera célébré au bout du mois de la mort de Mgr de Salinis. Cette députation sera composée comme il est indiqué plus bas.*

2° *Que la Société d'agriculture fera exécuter un buste de Mgr de Salinis qui sera placé dans la salle de ses réunions ;*

3° *Qu'en mémoire de Mgr de Salinis, et pour que ce nom demeure aussi longtemps que possible sur la liste des membres de la Société, M. FRÉDÉRIC DE SALINIS, frère aujourd'hui unique de Mgr l'archevêque d'Auch, recevrait le titre exceptionnel de MEMBRE D'HONNEUR de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers ;*

4° *Qu'une souscription destinée à aider à l'érection du monument voté par le conseil municipal de la ville d'Auch serait ouverte au sein de la Société d'agriculture pour les*

*membres seuls de la Société, et que la collecte serait versée au nom de la Société d'agriculture ;*

*Toutes ces propositions sont votées à l'unanimité.*

Cette dernière proposition éveilla dans un grand nombre de personnes une pensée dont le *Courrier du Gers* se fit l'interprète en ces termes :

« Nous avons rapporté, dans l'un de nos précédents numéros, que le conseil municipal de notre cité avait voté une somme importante pour élever un monument à Mgr de Salinis dans la chapelle de Notre-Dame d'Auch, où son corps a été déposé. Un grand nombre de personnes ayant témoigné le désir de contribuer aussi à l'édification du monument et à l'ornementation de la chapelle, nous sommes autorisés à annoncer que les dons offerts dans ce but pourront être déposés au bureau du *Courrier du Gers* ou remis à MM. les curés, percepteurs et receveurs particuliers du département, qui les feront parvenir à M. le receveur général Delpech de St-Guilhem. Une commission se réunira plus tard pour arrêter le meilleur emploi des sommes recueillies.

» Chacun voudra, par une offrande, quelque petite qu'elle soit, manifester son attachement et son admiration pour le Prélat éminent qui a marqué son épiscopat, malheureusement trop court, par tant d'œuvres utiles à la ville, au diocèse d'Auch et à l'Église. »

Ancien élève de Juilly, j'adressai moi-même à mes anciens camarades l'appel suivant, que je savais devoir répondre aux sentiments de leur cœur.



## AUX ANCIENS ÉLÈVES DE JUILLY

(1828-1840)

Auch, 23 février 1861, en la fête de la Chaire de saint Pierre.

Mon cher Camarade,

Dieu vient de rappeler à lui le Maître chéri et vénéré qui a dirigé notre jeunesse, et qui, par son intelligente et paternelle direction, a gravé dans notre cœur les principes qui font la force et la consolation de notre vie. Par une disposition touchante de la divine Providence, c'est à un enfant de Juilly qu'a été réservée la triste consolation de fermer les yeux de son ancien supérieur, et de lui ouvrir les portes de l'Éternité. Vous avez appris déjà que la mort de notre père a été douce et précieuse devant le Seigneur. Conformément à ses intentions, son corps a été enseveli dans une des chapelles de la métropole d'Auch, tandis que son cœur doit être prochainement transporté à Amiens et déposé aux pieds de sainte Théodosie. Le conseil municipal de la ville d'Auch, voulant reconnaître les services exceptionnels que Mgr de Salinis a rendus, pendant son trop court épiscopat, à la cité dont il est le représentant, a voté une somme de deux mille francs pour élever un mausolée destiné à perpétuer la mémoire d'un de ses plus illustres Pontifes; il a décidé, en outre, qu'une nouvelle place porterait le nom de Place de Salinis. Le département tout entier a voulu s'associer à la reconnaissance de la ville archiépiscopale. Une souscription a été organisée, et rencontre partout le

plus sympathique accueil. La Société d'agriculture et d'horticulture du Gers, qui compte dans son sein les hommes les plus considérables et les plus influents du pays, a également fait appel à ses membres. Témoin de toutes ces manifestations, j'ai pensé que les élèves de Juilly, qui sont comme les premiers nés du cœur de l'abbé de Salinis, ne voudraient pas être les derniers à lui donner un témoignage public de leur affection et de leur dévouement. Par les soins de la ville, un mausolée sera élevé dans la chapelle sépulcrale ; les souscriptions du département serviront à peindre et à orner les murs de cette chapelle. A nous, cher Camarade, la consolation de faire placer l'autel sur lequel sera offert le Saint-Sacrifice de la Messe pour le repos de l'âme de notre bien-aimé Père. Je vous dirai même que mon ambition s'étend plus loin. Si mon appel, comme j'en ai la confiance, est entendu, je voudrais, avec le produit des souscriptions, fonder à perpétuité un Obit mensuel à l'intention de nos anciens maîtres et de tous ceux qui auront souscrit. Soyez assez bon pour faire parvenir cet appel à ceux de nos camarades qui ne l'auraient pas reçu ; dites-leur que les offrandes peuvent m'être envoyées, et que je recevrais les plus petites comme les plus grandes. Ceux des anciens élèves qui se trouvent dans le département du Gers, MM. le marquis de Cugnac, le baron de Marignan, A. de Gaujac, voudront bien me prêter leur concours.

» Recevez, mon cher Camarade, l'assurance de mon affectueux dévouement.

» DE LADOUÉ, vic. cap. d'Auch,

» Ancien élève de Juilly. »

C'est avec le produit réuni de ces différentes souscriptions que l'on élève, dans la cathédrale d'Auch, le monument qui doit perpétuer le souvenir de l'épiscopat de Mgr de Salinis. A Paris, à Amiens, à Bordeaux, à Pau, à Bayonne, à Tarbes, les organes de la presse se firent l'écho des regrets qu'occasionnait la mort d'un prélat qui avait laissé dans ces différentes localités des traces de sa bienfaisante influence. « La mort de Mgr de Salinis, disait le vénérable patriarche de la presse parisienne, laisse dans l'Église de France un vide qui ne sera point rempli; et quels que soient les jugements portés sur quelques-unes de ses opinions, nul ne se plaindra que la voix indépendante d'un vieux ami rende ici un juste hommage à une vie toute pleine de dévouement à la sainte Église.

» J'ai vu commencer cette vie par des succès de collège; je l'ai vu se continuer par des œuvres de foi; nulle vie de prêtre ou d'évêque ne fut inspirée par un amour plus vrai de l'autorité ou de l'unité catholiques. » (Art. de M. Laurentie, dans l'*Union*).

Pour mieux faire apprécier l'étendue des regrets qui prirent naissance dans cette tombe que la mort venait d'ouvrir, nous voudrions qu'il nous fût permis de publier les nombreuses lettres qui nous furent adressées des diverses parties de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Italie. Une de ces lettres nous causa surtout une profonde émotion, en nous apprenant les sentiments touchants exprimés par le Souverain Pou-

tife : « *Nous avons perdu un grand évêque et un ami dévoué.* Toute la vie de Mgr de Salinis est là (1).

(1) Comme tous les grands cœurs, Pie IX n'oublie pas ses amis même après leur mort. Il y a quelques mois à peine, informé par Mgr Bernardi que le neveu de Mgr de Salinis allait faire sa première communion, S. S. lui fit gracieusement envoyer, avec sa bénédiction paternelle, un camée représentant saint Pierre.

Dans une lettre récente adressée à l'auteur d'une *Vie de Mgr de La Mothe*, le successeur de Mgr de Salinis à Amiens témoignait avec un abandon plein de grâce de la persévérance des sentiments de Pie IX : « Mgr de Salinis n'a pas déployé moins de zèle contre le gallicanisme que Mgr de La Mothe à combattre le fanénisme, la fatale erreur de son temps. N'est-ce pas à la conviction qu'il en a lui-même qu'il faut attribuer ce souvenir si cher et si profond que le Souverain Pontife a conservé de mon illustre prédécesseur ? Et pourquoi n'aurais-je pas la simplicité de le dire ? Dans les entretiens particuliers que j'ai eu le bonheur d'avoir avec le Souverain Pontife, il m'a toujours semblé que c'était bien plus à cause de Mgr de Salinis que par moi-même que j'étais remarqué ; le Saint-Père connaissait bien mieux Amiens par l'évêque qu'il avait vu que par celui qu'il voyait. » (Lettre du 4<sup>er</sup> septembre 1872.)

---

# NOTES ET DOCUMENTS

---

## A

### NOTE SUR LA FAMILLE DE SALINIS.

La famille de Salinis représente seule aujourd'hui, du moins en France, la célèbre famille de Salies. Il paraît qu'un des membres de la branche aînée, qui avait embrassé le protestantisme, s'était, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, retiré en Hollande et y avait formé une maison qui subsiste encore. La branche cadette, à laquelle Mgr de Salinis appartenait, s'était également laissée entraîner dans le parti des huguenots; l'édit de Louis XIV la fit rentrer dans le sein de l'Église. « Je ne saurais m'empêcher, disait à cette occasion le vénérable prélat, de bénir les salutaires rigueurs déployées contre les protestants; sans elles je serais né dans l'erreur, et, me connaissant comme je me connais, très-probablement j'y serais mort. »

Le premier membre de la famille de Salinis dont l'histoire fait mention, vivait au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Il était sans doute un des seigneurs les plus considérables de la province de Béarn, car, pour le détacher d'une alliance avec le vicomte de Dax, Centulle le jeune, vicomte de Béarn, lui promit le revenu et la dime de l'église de Casène, perçus alors par l'abbé et les moines de Lescar. (*Stat. de Béarn*, par Picamith.)

Plusieurs membres de la famille prirent une part importante au gouvernement de la principauté du Béarn, soit comme députés, soit comme membres du Conseil privé, soit comme jurats de la ville de Pau. Quelques-uns se distinguèrent dans la carrière des armes. Quatre furent élevés à la dignité épiscopale.

Le premier en date est Gallard, désigné indistinctement sous le nom de Salies ou de Salinis, sacré évêque de Dax, en 1215. Deux ans après son sacre, il consacra l'église de Cagnote, restaurée aux frais de Raymond Arnauld, vicomte d'Orthez. C'est sous ses auspices que trois habitants de la ville de Dax, Bruno d'Arde, Pierre Saint-André et Bernard de la Tarte établirent près des murs de la ville l'hospice du Saint-Esprit, ainsi qu'il résulte du registre du monastère de Cagnote et d'une charte conservée par les pères Barnabites de Dax. L'an 1220, Gallard fit un accord avec les recteurs de l'hospice des pauvres, situé dans le faubourg Saint-Pierre. Gallard mourut en 1233, et fut enterré dans la partie septentrionale de l'église cathédrale.

Gaillard eut pour successeur son neveu Guillaume.

En 1427, Arnauld de Salinis figure, sous le nom d'Arnauld III, sur le catalogue des évêques de Lescar. Il était sans doute le parrain d'Arnauld Guillaume de Salinis, seigneur du château de Saint-Martin de Salies, membre des États de Béarn.

Jean Duhau de Salies, abbé de Saint-Léon de Bayonne, fut sacré évêque de Lescar, le 1<sup>er</sup> décembre 1638, par Nicolas Sévin, évêque de Sarlat, assisté de François Faure, évêque d'Amiens, et Jean de Montpezat, évêque de Saint-Papoul. Il est porté dans le catalogue sous le nom de Jean VII. Jean était fils de Arnauld de Salies, seigneur de Ger et Duhau, membre du corps de ville de Salies, député par lui dans diverses circonstances auprès du conseil souverain, trésorier des biens ecclésiastiques; il était frère de David Duhau de Salies, procureur du roi au parlement de Navarre. Le 5 février 1639, Jean prêta serment de fidélité au roi. Il mourut le 18 avril 1681, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Sentant la mort venir et redoutant les éloges même après son trépas, il demanda dans son testament qu'on ne mit sur sa tombe d'autre inscription que la suivante :

« Jean de Salies, évêque de Lescar, attend dans ce tombeau le jour de la résurrection. Il est mort pour ne jamais mourir, le... Priez pour lui. »

En 1646, François de Salinis, quatrième fils de Jean de Salinis Lème, et petit-fils de Bernardou de Salies, épousa Jeanne, héritière de Lamolère de Morlaas. C'est probablement à partir de cette époque que la branche des Salinis se fixa à Morlaas.

Les armes de la famille de Salinis ont une analogie frappante avec les armes de la ville de Salies. La famille de Salinis porte *un ours au naturel, montant sur un hêtre de sinople, sur lequel il jette du sel avec sa patte, avec ce cri : « Sic sale vivisco ; c'est ainsi que le sel me donne la vie. »* La ville de Salies avait pour armes : *un sanglier couvert de sel avec ces mots béarnais : « Si you nou yerì mourt arrès n'y vibéré ; si je n'y étais mort, personne n'y vivrait. »*

D'après la légende, un ours ou un sanglier blessé à la chasse aurait été trouvé au pied d'un hêtre, creusant la terre avec ses pattes et jetant sur sa blessure quelque chose qui fut reconnu être du sel. Ce fut l'origine de la fontaine de Salies, qui est le grand revenu des habitants de cette ville.

### B

Nous avons parlé des témoignages de reconnaissance donnés par Mgr de Salinis à son premier maître. On ne lira pas sans émotion la lettre de remerciement adressée à son illustre élève par le vieil instituteur :

« A Mauléon (Basses-Pyrénées), le 12 septembre 1853.

» Monseigneur,

» Je viens, quoiqu'un peu tard, vous remercier bien humblement de ce que vous avez bien voulu faire pour moi ; si ma plume allait aussi vite que mon cœur, vous auriez déjà reçu l'expression de ma vive gratitude ; mais les années, tout en me laissant la vivacité des souvenirs et des affections, ont un peu glacé mes doigts et alourdi ma main et mes idées ; je vous supplie, monseigneur, d'excuser un vieillard de quatre-vingt-

six ans, vers lequel vous avez daigné incliner une pensée de bienveillante protection.

» Depuis longtemps, il vénérât le nom que vous avez sc̄u illustrer ; il était fier des quelques soins qu'il avait eu le bonheur de donner à votre première enfance. Désormais, il doit vous bénir comme on bénit un bienfaiteur.

» Puisse le ciel écouter les vœux de la reconnaissance et vous accorder des années aussi nombreuses que les miennes pour la gloire de l'Église, et dans l'intérêt des malheureux que vous savez si bien environner de votre généreuse sympathie.

• J'ai l'honneur d'être, monseigneur, de Votre Grandeur,  
« le plus humble de vos serviteurs,

» J. PASTEUR.

• ancien maître de pension. •



#### L'ABBÉ TEYSSEYRE.

Fils d'un ancien officier devenu diplomate, Antoine-Jérôme-Paul-Émile Teyseyre fut destiné par son père aux carrières scientifiques, vers lesquelles le portait aussi une aptitude exceptionnelle. Entré à l'âge de onze ans à l'école centrale de Grenoble, il remporta tous les premiers prix de mathématiques et plusieurs autres. A seize ans, il était admis à l'École polytechnique. On sait ce qu'étaient à cette époque les écoles publiques au point de vue religieux. Profondément chrétien, Teyseyre ne craignit pas de braver les plaisanteries et les sarcasmes pour se montrer chrétien convaincu ; il aspira même à faire passer ses convictions dans l'esprit de ses camarades. Son apostolat ne fut pas sans quelques résultats heureux. Entré, le premier de sa promotion, à l'école des ponts-et-chaussées, il continua à édifier ses camarades par ses exemples et à les étonner par ses succès. Les plus incrédules ne pouvaient s'empêcher d'admirer une piété qui se manifestait surtout par le dévouement et la charité. Si quelqu'un de ses camarades était malade, il se constituait son infirmier,



l'entouraient des soins les plus intelligents, nous dirions les plus désintéressés, si l'intérêt de la gloire de Dieu n'en eût été le mobile. S'il se montrait comme une mère auprès du lit des malades, on eût dit un ange au pied des autels. On le vit arroser de ses larmes un livre dans lequel il lisait la Passion de Notre-Seigneur, et, pendant un sermon sur les souffrances du Sauveur, il parut à ceux qui l'entouraient, comme ravi en Dieu, immobile, les traits animés, tels qu'on représente les saints dans leur extase. Un an après son entrée à l'école des ponts-et-chaussées, la place de répétiteur d'analyse et de mécanique ayant vaqué, on jeta les yeux sur Teyseyre pour l'occuper. Il le fit pendant deux ans avec un succès merveilleux. Mais il brilla surtout dans les dernières séances, où il analysa toutes les parties de la mécanique. Les élèves se regardaient étonnés de la profondeur, de la justesse de ses vues. Avec des dispositions aussi remarquables, Teyseyre avait devant lui une carrière des plus brillantes, mais Dieu l'appelait à rendre des services d'une autre nature, et il lui fit connaître sa volonté par un signe extraordinaire. Étant dans une diligence, les chevaux prirent le mors aux dents et précipitèrent la voiture et les voyageurs dans un gouffre. Il ne fut sauvé que par miracle. Homme de foi, il vit dans cet événement un appel de Dieu. Il entra à Saint-Sulpice. Son noviciat terminé, il devint membre de la vénérable compagnie, fondée par M. Olier, et fut chargé de la direction des catéchismes de Saint-Sulpice. (Note rédigée par l'abbé de Salinis.) Sa mort prématurée fut un deuil pour tout le séminaire, et en particulier pour l'abbé de Salinis qui l'aimait comme un père. Il consigna ses sentiments dans les deux inscriptions tumulaires qui furent placées dans la chapelle de La Roche-Guyon et de la petite Communauté.

**470 VIE DE MONSIEUR ANTOINE DE SALINIS.**

*Inscription pour les entrailles de M. Teyssère, déposées dans  
la chapelle de la Roche-Guyon.*

**ANTONIUS-HIERONIMUS-PAULUS-EMILIUS TEYSSEYRE;**

**E Societate Sacerdotum Sancti Sulpitii,  
parvæ ejusdem nominis Communitatis Clericorum,  
fundator  
fuit**

**honus Dei servus atque miles,  
totus Christo, totus Mariæ  
devotus,  
utrumque in se expressit  
in corde  
amoris puri fomes  
in vultu  
virginei flos pudoris,  
et velut radius decoris angelici :  
in ore  
nihil unquam amarum,  
divini sed unctio Spiritus  
et, ad flectendos animos,  
fluens quasi ros dulce eloquium,  
totâ integer vitâ  
crevit ut lux splendens  
et usquè perfectam processerat diem,  
quàm cœlestem cœlo reddidit animam,  
Die Aug. xxiii, An. D. mccccxviii  
ætatis suæ, xxxiii.**

**Extinctum in domo Dei lumen ardens et lucens**

**fierunt Ecclesiæ proceres,  
flevit omnis tribus Levi...**

**Divisæ terrestres viri sancti reliquiæ .  
Corpus in Christo fratres, cor filii,  
viscera verò**

**possedit atque hic inter tumulos suorum  
deposuit**

**addictus per vitam amicus**

**N..... dux Rohanni, princeps Leonis, par Franciæ, etc., etc.**

*Inscription pour le cœur de M. Teyssère, déposé dans  
la chapelle de la petite Communauté.*

ANTONII-HIERONIMI-PAULI-EMILII TEYSSEYRE,  
E Societate Sacerdotum Sancti Sulpitii,  
parvæ ejusdem nominis Communitatis Clericorum,  
regio sacello inservientium  
fundatoris  
primique superioris  
COR,  
Quod suis et Jesu  
per vitam  
Constans devinxit amor  
post mortem  
his in ædibus, hoc ad altare,  
proximum Jesu,  
proximum suis,  
Condi curarunt in Christo fratres...

## D

### COLLABORATION A DIVERSES ŒUVRES.

Étant encore élève de Saint-Sulpice, l'abbé de Salinis publia, dans l'*Ami de la religion et du roi*, des articles sur l'ouvrage de l'abbé de Lamennais *Essai sur l'indifférence*, qui furent remarqués. Le rédacteur en chef du journal eût bien voulu s'assurer, d'une manière permanente, la collaboration d'un jeune écrivain qui s'annonçait avec un tel éclat. C'est dans ce but qu'il lui adressait la lettre suivante :

« Monsieur l'abbé,

» Vous m'excuserez si je ne vais point vous faire mes adieux, et si je vous envoie de loin mes vœux pour votre voyage. Je souhaite qu'il se passe fort bien, que vous retrouviez plus de santé aux eaux et que vous nous reveniez frais et dispos.

» Je vous envoie un journal pour vous distraire un moment en voiture.

» Je compte sur votre complaisance pour le troisième article sur M. de Lamennais, et je le regarde comme s'il était fini; j'espère que dans vos moments de loisir vous pourrez le terminer et me l'expédier. Vous mettrez tout uniment le paquet à la poste.

» Il me reste à vous faire mes remerciements sur vos articles. J'espère que vous aurez la bonté de m'en donner encore. Si vous reveniez plus vigoureux, pourquoi ne travailleriez-vous pas d'une manière un peu plus active? j'en serais très-flatté et je crois que les abonnés m'en sauraient très-bon gré. Je ferais tels arrangements qu'il vous conviendrait. Je comptais vous parler de cela avant votre départ et j'en ai été empêché par la visite que vous avez trouvée.

» Si vous trouviez un moment aux eaux pour vous occuper de M. Genoude, j'en serais bien aise et ce seraient de nouvelles obligations que je vous aurais.

» Est-il vrai qu'on vous ait fait des propositions à la *France chrétienne*? J'avoue que je ne sais pas bon gré à la personne qui l'a fait, si elle savait que vous me donniez des articles.

» J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse estime,

» Monsieur l'abbé,

» Votre très-humble serviteur.

» PICOT.

• Paris, 16 juillet 1821.

» Aurez-vous la bonté de présenter mes respects à M. l'évêque de Bayonne? Vous ne céderez pas à ses instances, n'est-ce pas? »

Vers cette même époque, le vénérable abbé Desjardins, vicaire général de Paris, sollicitait la collaboration du séminariste pour la composition d'un ouvrage destiné à entrer dans la bibliothèque d'un enfant royal, et servir à son éducation. (Prosp.)

• Ce 19 février 1822.

» Je présente mes civilités très-affectueuses à M. l'abbé de Salinis et lui propose de s'associer à M. l'abbé de Causans, dans un ouvrage auquel travaillent un assez bon nombre de collaborateurs chrétiens et pieux; c'est une vie des saints dans l'intention exprimée en une feuille d'instruction que j'insère ici. M. l'abbé de Salinis ne dédaignera pas, j'espère, de s'y joindre; M. l'abbé Martin me l'a du moins assuré. Dans cette confiance, j'ai l'honneur de prévenir M. l'abbé de Salinis que nous lui avons imposé la tâche de rédiger la vie de saint Taraise, patriarche de C-P., 25 février, et celle de saint Victorien, martyr, 23 mars. Cette dernière légende, quoique belle, est courte, et M. de Salinis pourra y joindre un mot de sainte Catherine de Suède, honorée le même jour.

» Le premier article devra être fourni dans trois mois, et le deuxième dans quatre au cinq ou plus tard.

» Je renouvelle mes salutations à M. l'abbé de Salinis.

» PH. DESJARDINS, v. g. »

• Ce 19 février 1822.

» Monsieur l'abbé,

» Je ne puis vous exprimer combien je suis sensible à votre complaisance, et joyeux que vous vouliez bien vous associer à une œuvre que je regarde comme intéressante au temps où nous sommes surtout, par l'occasion qu'elle fournit de soutenir les bons principes, de les professer, et de les insinuer doucement à la jeunesse.

» Je vous ai proposé un saint bien modeste et peu connu, invoqué pourtant à Paris, saint Droctovée, premier abbé de Saint-Germain des Prés. Rien ne vous empêchera de coudre à ce sujet quelques particularités sur cette belle abbaye, la conflagration de sa précieuse bibliothèque, sa réparation en sous-œuvre, premier exemple de ce genre. Et le tout en peu de mots, et pour ne pas excéder trois bonnes pages et demie in-4°.

» J'ai une autre vie à vous proposer, tout agréable à traiter, c'est celle de la vénérable Clotilde de France sœur de ma-

dame Elisabeth, tante de madame la duchesse d'Angoulême, enfin reine de Sardaigne, et déclarée vénérable. C'en est assez pour lui donner place dans notre légendaire. Nous la plaçons au 6 mars; ainsi ce mois-là offrira deux articles de vous, au 6 et au 10.

» J'espère que vous accepterez cette double besogne. D'autant plus que ie puis vous donner jusqu'au mois d'août, et même de septembre. Ce n'est pas qu'il faille s'en prévaloir. Il est toujours bon d'être diligent. Mais il est vrai de dire que la quatorzième livraison ne sera imprimée qu'en septembre.

» Agréez, monsieur l'abbé, toute ma reconnaissance et mes sentiments très-profonds.

» PH. DESJARDINS. »

Il n'est pas jusqu'aux rédacteurs (1) du *Missel de Paris*, qui ne voulussent faire appel au talent de l'abbé de Salinis. Sur leurs pressantes instances, il composa une prose pour la fête de saint Pierre et de saint Paul. Quoiqu'il n'eût pas encore des idées bien arrêtées sur le droit liturgique, il lui en coûtait de se constituer ainsi hymnographe à côté de saint Thomas d'Aquin, de saint Bernard; mais il se décida dans la pensée d'introduire dans la liturgie parisienne une expression claire et nette des prérogatives du souverain Pontife, en particulier de son infailibilité doctrinale. Dans la huitième strophe il avait mis: « Ridebit inferni minas, vox Petri falli nescia, nec stare, nec verum loqui, orante Christo desinet. » Ce *vox Petri falli nescia* fut trouvé trop ultramontain, et remplacé par: *innixa Petri cathedra*.

DIE XXIX.

IN FESTO SS. APOSTOLORUM.

PETRI ET PAULI.

SOLEMNE-MAJUS.

SEQUENTIA.

I

Quos unus in vita labor,  
Quos una quondam martyres,

(1) Nous ne savons en vérité quel autre nom leur donner.

In morte junxit gloria,  
Vos una nunc colit dies.

## II

Supernus inter vos Pater,  
Partitur orbem ; tu doces,  
O Petre, Judæos, fide,  
Tu, Paule, gentes imbuis.

## III

Sacri duces exercitus,  
Sacri senatus principes,  
Auditis ambo : nec tamen,  
Par æquat ambo dignitas.

## IV

Pastoris æterni, Petre,  
Munus geris vicarium :  
Tu Christus alter ; tu simul  
Agnos, simul pasces oves.

## V

A te docentur qui docent,  
A te reguntur qui regunt,  
Gregisque ductorcs tibi,  
Quin ipse Paulus subditur.

## VI

Quod Petrus in terris ligat,  
Hoc et ligat cœlo Deus ;  
Graves catenas, imperans  
Addit, relaxat sontibus.

## VII

Quæ jura tradidit tibi,  
Christus, nec ipsa mors rapit :  
Manet potestas, sedeque,  
Vivit superstes in tua.

## VIII

Ridebit inferni minas,  
Innixa Petri cathedra ;

**Nec stare, nec verum loqui,  
Orante Christo, desinet.**

**IX**

**Qui stabilem Petro, Deus,  
Fidem rogasti, ne sinas,  
Perire nostram ; mentibus  
Ne lumen abscondas tuum.**

**X**

**Te confiteri vox amet ;  
Te vita concors exprimat ;  
Ad te bonis sic actibus  
Fecunda, nos ducat fides.**

**AMEN.**

**TRADUCTION LIBRE DE LA PROSE POUR LA FÊTE DE SAINT PIERRE  
ET DE SAINT PAUL.**

**Vous, qui de saints travaux partageâtes la gloire,  
Et qu'un même trépas couronna tous les deux ;  
L'Église, un même jour, célèbre la mémoire  
De vos triomphes dans les cieux.**

**L'Éternel a voulu vous partager le monde :  
Vous, Pierre, de Jacob vous instruirez les fils,  
Et de Paul, en tous lieux, la parole féconde,  
Ira convertir les gentils.**

**Vous entendez les chefs de la troupe éternelle,  
Vous assistez tous deux au céleste sénat ;  
De tous deux, cependant, la couronne immortelle  
Ne brilla pas du même éclat.**

**Du pasteur éternel, Pierre, prends la houlette ;  
Tu es un autre Christ : à tes ordres soumis,  
Le fidèle troupeau va te voir à sa tête,  
Pais les agneaux et les brebis.**

**Éclaire les docteurs qui viennent nous instruire ;  
Viens commander à ceux qui commandent à tous.**



De Pierre les pasteurs ont reconnu l'empire,  
Paul lui-même est à ses genoux.

Ce que tu prends plaisir à lier sur la terre,  
L'Éternel dans les cieux le lie en même temps ;  
Et les fers du pécheur seront, au gré de Pierre,  
Ou plus légers, ou plus pesants.

La mort même ne peut t'ôter la jouissance  
Des droits que le Seigneur entre tes mains remit.  
La puissance du Christ repose en ta puissance,  
Pour jamais il te la transmet.

L'éternel fondement du trône de saint Pierre  
Méprise de l'enfer l'inutile fureur.  
Il doit la vérité qu'il annonce à la terre  
A la prière du sauveur.

Dieu, qui pour Pierre obtint la foi la plus entière,  
Fais qu'en tes saintes voies nos pas soient affermis,  
Et du brillant éclat de ta vive lumière,  
Viens illuminer nos esprits.

Fais qu'une sainte vie à nos discours réponde,  
Afin que ton saint nom de toutes parts chanté,  
Notre foi, de vertus source pure et féconde,  
Nous mène à l'immortalité.

C'est aussi à l'abbé de Salinis, et à son ami l'abbé Gerbet, qu'un libraire de Paris s'adressait pour procurer au clergé, qui ne pouvait acheter les grandes collections bénédictines, un recueil des principaux ouvrages des Pères de l'Église.

« Entre les soussignés MM. de Salinis et Gerbet, d'une part et Parent des Barres de l'autre, a été convenu ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. MM. de Salinis et Gerbet s'obligent à livrer chaque mois un volume d'une collection que M. Parent des Barres se propose de publier sous le titre de : *Collectio selecta SS. PP.* »

La convention est du 28 février 1828.

## E

## COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE JUILLY.

Dans un discours prononcé le 14 août 1840, à l'occasion du second anniversaire séculaire de Juilly, l'abbé de Salinis trace une esquisse pleine d'intérêt de l'histoire du collège. Le nom de Juilly est tellement uni à celui de l'abbé de Salinis, que nous ne croyons pas faire un hors-d'œuvre en reproduisant les principaux fragments de ce discours.

« Essayez de lire, à la lumière de la pensée chrétienne, tout ce que les temps qui ne sont plus ont écrit autour de vous ; recherchez, de siècle en siècle, tout le passé de Juilly, et, si je ne me trompe, il se développera clairement à vos yeux quelque chose de divin, de providentiel.

• Le plus loin que vous puissiez voir, qu'apercevez-vous ? La pure image de la patronne de la France. La légende, qui en sait plus que l'histoire, vous raconte que « sainte Geneviève eut souvent dans ces lieux avec sainte Céline de si merveilleux colloques, que les anges ne laissaient tomber aucune de leurs paroles, mais qu'ils les recueillaient et rapportaient toutes dans le ciel. Or, un jour, par une grande chaleur du mois d'août, Céline se trouva prise d'une soif si ardente, qu'elle se sentit comme près de défaillir. De quoi, Geneviève, vivement émue, se mit en prières, et aussitôt elles virent jaillir de dessous terre cette source qui porte encore le nom de la sainte, et qui semble représenter la beauté et la candeur de son âme par la bienfaisance et la limpidité de ses eaux. » J'aime cette pieuse et populaire tradition qui fait planer sur le berceau de Juilly, comme un symbole de pureté et d'innocence, l'ombre céleste de la vierge de Nanterre, et qui place, d'une manière particulière, cette maison sous la houlette de l'humble bergère qui veille, du haut du ciel, sur le premier royaume de l'univers.

• Juilly, après que sainte Geneviève l'a consacré, en y laissant son nom et en y imprimant la trace miraculeuse de ses pas, s'enveloppe, à nos yeux, dans une sainte et mystérieuse obscurité. Nous ne voyons, pendant six cents ans, qu'un sim-

ple ermitage, autour duquel se presse la foule pieuse des pèlerins; et, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, pendant six cents ans encore, une abbaye plus connue de Dieu que des hommes, et comme ensevelie dans l'ombre et le mystère dont aime à se nourrir la vie religieuse : dans tout cela rien, il faut le dire, qui puisse fixer l'attention du monde, mais quelque chose de grand aux yeux de Dieu; la charité, la prière, les saints exercices de la pénitence, appelant, en silence, sur cette terre, pendant douze siècles, les bénédictions du ciel.

» Je ne puis omettre une circonstance de la fondation de l'abbaye de Juilly, racontée dans l'histoire du diocèse de Meaux. Ce fut un comte de Dammartin, inconsolable de la mort de son fils, qui bâtit et dota ce monastère, pour laisser, après lui, un impérissable témoignage de sa piété et de sa douleur; comme si Dieu avait voulu que l'origine touchante de ce monument, né de l'amour chrétien d'un père pour son fils, pût faire pressentir, par une mystérieuse harmonie, sa future destination.

» Je dois rappeler également, car ceci me paraît être encore un trait providentiel, l'illustration que répandit sur les derniers temps de l'abbaye de Juilly le nom du plus populaire de nos rois. Henri IV affectionna singulièrement Juilly, comme le témoignent plusieurs actes de son règne, datés de cette résidence, et plus encore le cœur de son grand-père, Henri d'Albret, dont il confia le dépôt à cette maison.

» Mais c'est sous le règne, c'est par la protection du fils de ce grand roi, et par les soins de l'un des hommes les plus éminents suscités de Dieu dans cette époque, la plus féconde peut-être en toute sorte d'œuvres utiles, que le nom de Juilly fut tiré de son obscurité par une fondation dont la réputation devait s'étendre si loin et se conserver si longtemps.

« En ce temps, dit Bossuet, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire sur toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. Son amour immense lui inspira le des-

sein de former une compagnie à laquelle il n'a pas voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autre règle que ses canons, ni d'autres supérieurs que les évêques, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là une sainte liberté est un saint engagement; on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte (1). »

» Telle est la célèbre Congrégation qui servit d'instrument au dessein que Dieu voulait réaliser à Juilly.

» Or, il semble, messieurs, qu'il ne se peut rien concevoir de plus digne de nos respects et de notre vénération qu'un institut, né, si j'ose ainsi parler, dans la grande âme du cardinal de Bérulle, approuvé solennellement par l'épiscopat et par plusieurs papes, et qui a mérité de recueillir de la bouche de Bossuet les magnifiques louanges que vous venez d'entendre; un institut qui a reçu ainsi, dès son origine, la triple consécration de l'autorité, de la sainteté et du génie. D'où sont donc sortis les nuages qui enveloppent et qui semblent obscurcir ce nom de l'Oratoire ?

» Rien ne s'oppose à ce que, sur cette question, nous exprimions notre pensée en toute liberté; car Juilly est un héritage qui fait que la mémoire de l'Oratoire nous est chère; mais nous ne tenons à cette Congrégation par aucun autre lien; et même, ce n'est pas nous qui avons reçu la mission de la relever de ses ruines.

» Nous dirons donc, messieurs, que les choses humaines les meilleures ont toutes un côté faible par où se montre, à la fin, l'imperfection de l'homme; qu'il n'y a aucune institution ici-bas, autre que l'Église, dont la base soit si solidement assise qu'elle puisse défier l'avenir, parce que l'avenir n'est connu que de Dieu. Le lien par lequel Pierre de Bérulle avait constitué et rattaché à l'inébranlable unité de l'épiscopat et du Saint-Siège, l'unité de sa Congrégation, ce lien, suffisant pour les temps ordinaires, n'a pu résister pleinement aux épreuves du dernier siècle : faut-il s'en étonner ? Qu'est-ce que ce pieux et

(1) Oraison funèbre du père de Bourgoing.

Un savant homme aurait pu rencontrer dans les annales de l'Église qui dût lui faire pressentir ou craindre des jours si mauvais ? Il y a tel coup de vent qui déconcerte les calculs du pilote le plus habile, et qui brise contre les écueils le vaisseau qui paraissait tenir le plus solidement au port. Les déplorable chutes qui, aux yeux de certains hommes, semblent avoir entraîné l'honneur de l'Oratoire, ne diminuent donc en rien l'estime que nous devons faire du primitif esprit qui anima si longtemps cette Congrégation ; elles n'infirmement ni la sagesse du cardinal de Bérulle, ni le jugement de Bossuet. On ne peut s'en prendre qu'à des événements qui échappaient nécessairement à toutes les prévisions de la sainteté comme du génie.

Même, si l'on veut être juste, on reconnaîtra que tout ce mal que nous n'avons pas dû dissimuler, sortit d'un principe de soi excellent, et qui porta longtemps les plus admirables fruits. Cette liberté que Bossuet louait comme le caractère distinctif de l'Oratoire, et qui devait, en se corrompant, donner naissance à un esprit d'indépendance si fatal, cette liberté, tant qu'elle fut contenue dans les saintes limites que lui avait prescrites le sage fondateur de cette pieuse institution, avait, sans aucun inconvénient, ce remarquable avantage, que, tout en nourrissant chaque membre de la vie du corps, elle laissait à sa vie propre toute son expansion, et elle favorisait par là, d'une manière singulière, le développement de la science et du génie. C'est ce qui explique, si je ne me trompe, le grand nombre d'esprits éminents que la Congrégation de l'Oratoire a enfantés, avec une merveilleuse fécondité, depuis son origine jusqu'à son déclin.

Ces hommes célèbres, Juilly peut les revendiquer ; ils lui ont laissé tous quelque reflet de leur renommée ; car Juilly n'était pas seulement le plus illustre collège de l'Oratoire, c'était la retraite où tous les hommes d'étude et de science qui se succédèrent au sein de cette Congrégation, venaient, loin des distractions du monde, se nourrir de silence et de recueillement. Vous passez tous les jours à côté des modestes cellules qui pourraient vous dire le secret de tant de veilles savantes, de tant d'utiles travaux. La belle saison ramène, chaque année, le mouvement et le bruit de vos jeux sous ces

vieux arbres, dans ces magnifiques nefs de verdure qui enveloppèrent de leur ombre mystérieuse tant de graves méditations, tant d'immortelles pensées. Si je pouvais redemander un moment à la poussière du tombeau, et faire apparaître à vos yeux tous ces écrivains, tous ces savants dont je vois la trace empreinte sur la terre que vous foulez, il n'est pas une branche des connaissances divines ou humaines, qui ne se trouvât représentée avec honneur dans le vénérable sénat que formeraient autour de vous ces ombres illustres. Dans la théologie, dans la science des Saintes Écritures et de la tradition, je vous citerais Morin, Lamy, Duguet, Thomassin, Houbigant. Dans la philosophie, un nom après lequel on n'ose prononcer aucun autre nom, le Platon, nous ne disons pas assez, l'ange de la métaphysique chrétienne, Malebranche. Dans l'éloquence, Lejeune, Mascaron, Senault; et, au-dessus d'eux tous, ce peintre si admirable, que le charme de ses tableaux fait illusion sur la rigidité du moraliste; cet orateur qui, après avoir éclairé, le flambeau de l'Écriture à la main, les plus intimes profondeurs du cœur de l'homme, en développe les mystérieux secrets en un langage si ravissant de pureté, d'élégance, de richesse et d'harmonie, qu'il semble reculer les limites de l'art de bien dire, Massillon! Massillon qui partagerait avec Bourdaloue le sceptre de l'éloquence chrétienne, si Dieu, pour que l'on vit jusqu'où peut monter la pensée, jusqu'où peut aller la puissance de la parole de l'homme, n'avait pas fait ce génie souverain, n'avait pas montré dans les hauteurs de son Église, cet aigle qui laissa tomber aussi sur Juilly quelques rayons de sa gloire, Bossuet! Lorsque l'on parcourt les annales des compagnies savantes, des corps littéraires, dont les travaux ont illustré la France, on est étonné du nombre d'hommes que l'Oratoire leur a fournis et que Juilly a formés. Dans l'Académie des sciences vous rencontrez Reynau, Prestet, Duhamel, Privat de Molière, Bouillaud, Lelong; dans l'Académie des inscriptions, Baujeu, Canaye, Legrand, Tilladet, Souchay Labletterie, Dotteville; dans l'Académie française, outre Massillon, Mascaron, Senault, dont les noms ont été déjà rappelés, Bignon, Hénault, Renaudot, Mongault Surian, du Resnel, Mirabaud, Houtteville, et cet homme ini-

mitable, la Fontaine, qui, inspiré par les jeux naïfs de l'enfance au milieu desquels il vécut longtemps à Juilly, et par ces ombres mystérieuses, et par ces belles eaux, et par toutes ces scènes d'une simple et paisible nature, sentit naître dans son facile génie ces fables, destinées à rester comme une production à part de l'esprit humain, comme le monument littéraire dont la France peut se montrer orgueilleuse à plus juste titre, puis qu'il prouve qu'il y a un sublime de grâce et de simplicité, qui ne trouve son expression que dans notre langue et dont le charme ne se fait sentir, dont le secret ne se révèle qu'à des esprits français.

» Pour embrasser d'une manière complète le glorieux passé que ce jour met devant nos yeux, après avoir montré quels furent les pères de la noble famille dont nous sommes les héritiers, nous devrions essayer de dire ce qu'ont été les enfants. Mais ce côté du tableau que j'aurais à tracer nous échappe. Et comment retrouver toutes les gloires dont Juilly développa les premiers germes ? Comment rechercher, à travers les différentes carrières de la société, dans l'Église, dans la magistrature, dans les camps, dans les conseils des rois, la foule des hommes célèbres ou des citoyens utiles formés par une école dont la réputation franchit, dès son origine, les frontières du royaume, et qui attira, pendant près de deux siècles, l'élite de la jeunesse de la France et des pays étrangers ?

» Il y a quatre ans, messieurs, cette cérémonie était présidée par un noble fils de Juilly (1), sur lequel la tombe s'est fermée récemment, et qui a laissé, en mourant, à son pays, l'exemple de la vie la plus pure, la plus irréprochable, et, dans le cœur de ses amis, des regrets que le temps n'effacera pas. Dans l'allocution qu'il vous adressa, et que je crois entendre encore, tant notre âme était vivement émue par les paroles qui s'échappaient de sa belle âme, il compta jusqu'à onze condisciples, de la même année, du même cours, arrivés avec lui aux premiers grades de l'armée : fait remarquable, qui montre à quel point cette école, qui s'enorgueillit du lustre que réfléchirent sur ses commencements les grands noms du

(1) Le lieutenant-général, vicomte Paultré de Lamothe.

maréchal de Berwick et du vainqueur de Denain, sut conserver de génération en génération, dans le cœur de ses enfants, la tradition des sentiments généreux et des mâles instincts qui frayent, dans la carrière des armes, le brillant sentier des honneurs.

» Et s'il faut prouver que les gloires d'un autre genre n'ont pas fait défaut à Juilly, parmi les hommes remarquables de notre époque dont ce collège s'honore d'avoir nourri l'enfance, qu'il me suffise d'en citer deux.

» L'un (1), digne d'avoir exercé sa pensée naissante dans les lieux d'où la pensée de Malebranche s'élançait vers le ciel pour chercher dans le sein de Dieu le mot du monde physique et du monde moral; religieux et noble génie, que l'on vit lui-même, renouer, au commencement de ce siècle, le lien nécessaire qui doit unir l'intelligence de l'homme à l'intelligence infinie, et que le dernier siècle avait brisé; admirable publiciste, qui ouvrit une ère nouvelle d'espérances pour la société, lorsque, dans un écrit immortel, rattachant la morale et la politique à la législation primitive que nous tenons du ciel, et contre laquelle nos crimes et nos erreurs ne peuvent pas prescrire, il dévoila les véritables causes de nos malheurs comme leurs seuls remèdes, et que, sur l'abîme creusé par une révolution qui avait commencé par la déclaration des droits de l'homme, il proclama les droits de Dieu.

» L'autre (2), dont nous ne devons pas craindre de jeter le nom et la renommée à vos jeunes admirations, quoique ce nom se trouve mêlé à des luttes ardentes auxquelles nous nous efforçons de tenir vos âmes tout à fait étrangères, quoique cette renommée ait été conquise dans un monde dont les bruits n'arrivent pas jusqu'à vous; car l'ascendant que ce roi de la tribune exerce sur ses adversaires eux-mêmes, le charme irrésistible qui semble rapprocher quelquefois, pour les suspendre à sa parole, les esprits les plus opposés, renouvellent de nos jours d'une manière si merveilleuse les prodiges de l'éloquence des anciens temps, qu'il n'est pas une opinion

(1) M. de Bonald.

(2) M. Berryer.



généreuse qui pardonnât à Juilly d'oublier qu'il a été le berceau de cette gloire.

» Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur le passé de Juilly, je regrette que les bornes où je dois me renfermer ne me permettent pas de vous dire tout ce que remuent dans nos âmes les souvenirs que ce jour fait rayonner, si j'ose ainsi parler, devant nous. Mais qu'est-il besoin de nos paroles, et que pourraient-elles ajouter à la lumière qui nous dévoile en ce moment et vos devoirs et les nôtres ?

» Ce que nous faisons depuis douze ans pour accomplir ces devoirs, nous l'avons expliqué bien des fois, nous pouvons le redire, car pour cela un mot nous suffit, et ce mot, dans lequel se résume toute la pensée de l'éducation que vous recevez ici, il me semble que je vais le prononcer avec plus d'assurance encore dans ce jour, en face de ces deux siècles que je crois voir se dresser devant moi.

» Car qu'y a-t-il enfin entre ces siècles et nous ? Par où le passé de Juilly tient-il au présent et saisit-il d'avance l'avenir ? Quel peut être le principe immortel qui, en rendant une si longue suite de générations participante de sa même vie, fait de vous et de ceux qui vous précédèrent dans cette maison, et de ceux qui viendront après vous, une seule et même famille ? Je cherche ce lien d'unité sur la terre, et je ne le trouve pas ; je ne vois que le mouvement fatal qui emporte les opinions, les mœurs, les formes sociales, tout ce qui est de l'homme. En quoi le monde qui va s'ouvrir pour vous ressemble-t-il au monde où étaient destinés à vivre les jeunes hommes que le vénérable père de Condren couronnait, à cette heure peut-être, il y a deux cents ans ; et que peut-il y avoir, par conséquent, de commun entre eux et vous ? Entrez dans la poussière que la roue des siècles soulève devant elle, fouillez dans les décombres que les révolutions amoncellent sur son passage, et vous ne trouverez qu'une chose que les siècles ne brisent point, que le choc des révolutions ne peut pas ébranler : la religion. La religion, voilà donc l'anneau divin qui, du sein de l'éternité, lie notre passagère existence aux temps qui ne sont plus et aux temps qui ne sont pas encore. La religion, voilà la pierre indestructible, parce qu'elle a été posée

par la main même de Dieu, qui présente seule une assiette fixe, permanente, aux établissements de l'homme. Juilly n'a tant duré que parce qu'il fut fondé sur cette pierre. Tant qu'on le verra appuyé sur cette base, la forme, le plan extérieur de ce vieil édifice pourront être modifiés, mais il conservera sa puissante, sa majestueuse unité, et il portera sans effort le poids du nouveau siècle qui se lève sur lui.

» Ainsi, rattacher à la foi, comme nous le faisons, tout le développement de vos jeunes intelligences, c'est nouer dans le sein même de Dieu le lien de fraternité qui vous unit aux générations qui vous précèdent ici, et à celles qui vous succéderont; c'est faire remonter la famille dont le soin nous a été remis à la source immortelle de son incessante vie; c'est acquitter notre dette envers le passé et envers l'avenir. »

## F

### L'AVENIR. — L'AGENCE. — L'ENCYCLIQUE.

L'abbé de Salinis, comme tous les catholiques clairvoyants, avait compris, aussitôt après la Révolution de 1830, la nécessité d'élever le drapeau du catholicisme, signe de concorde et de paix, au-dessus des luttes passionnées de la politique. Pour ce motif, il avait applaudi à la fondation du journal *l'Avenir*, et il avait contribué par ses démarches et par son influence à procurer les ressources nécessaires pour une entreprise de cette nature. Mais il ne tarda pas à être effrayé de la direction donnée à la polémique au double point de vue politique et religieux. Des plaintes lui arrivaient de tout côté.

« Vous ne sauriez vous faire une idée, lui écrivait, de Montauban, son ami intime et son collaborateur, l'abbé de Scorbac, de l'éloignement qu'on a dans tout le Midi pour les doctrines de *l'Avenir*. Mon frère Maurice, qui a voulu quelquefois en parler avec modération, est presque considéré comme un Jacobin et un révolutionnaire. »

Dans une autre lettre, il ajoutait :

« Ne vous faites pas illusion, mon cher ami, il faut renoncer à avoir des élèves dans la classe des familles qui nous en ont

fourni jusqu'ici ou dégager entièrement notre œuvre de celle de M. de L. »

Un autre ami, le vénérable père Combalot, écrivait de Marseille, au mois de novembre 1830 :

« Pendant mes courses dans ces contrées, je me suis attaché à en étudier l'esprit. Depuis la Révolution de juillet, la foi s'est ranimée. Les tentatives qu'on a faites pour renverser les croix y ont beaucoup contribué. L'attachement à la royauté est pour tous ces pays une seconde religion, peut-être est-il la première pour un grand nombre. A Montpellier, à Nîmes, à Tarascon, à Marseille et dans beaucoup d'autres villes, on a célébré la Saint-Charles à peu près comme les années précédentes... L'*Avenir* les a profondément blessés. Notre ami est regardé généralement dans ce midi, comme un ennemi acharné des Bourbons... A Grenoble, à Gap, à Lyon, l'opinion est la même...

» Je pense, mon cher ami, que l'*Avenir* aurait produit et produirait plus de bien, si, sans changer de doctrine, il cessait de blesser les royalistes dans leurs vieilles affections. On ne les ramènera pas par un genre acerbe et presque méprisant...

» Persuadez bien à notre ami que l'*Avenir* peut faire un bien immense à la France et à l'Europe entière, mais que toute la rédaction doit en être *sévèrement surveillée*... Qu'on évite les injures, les personnalités, toutes choses qui n'avancent pas l'œuvre de Dieu... »

Ces recommandations étaient pleines de sagesse; l'abbé de Salinis était aussi désireux que son ami d'en obtenir la réalisation. Son influence, quoique très-réelle, échouait souvent devant l'ardeur immodérée de quelques jeunes rédacteurs, et la ténacité inébranlable du rédacteur principal. Qu'on juge des difficultés par le fait suivant que nous avons entendu souvent raconter à l'abbé de Salinis.

L'abbé de Lamennais venait de composer son article célèbre sur *l'oppression des catholiques*. Avant de le livrer à la publicité, il voulut connaître l'opinion de ses amis de Juilly, et il en donna lecture dans le salon de l'abbé de Salinis en présence de plusieurs ecclésiastiques. Interprète de l'opinion de tous, l'abbé de Salinis présenta, sous la forme la plus mo-

dérée et la plus polie, quelques observations auxquelles l'auteur opposa des raisons plus spécieuses que vraies. L'abbé de Salinis insistant et demandant quelques modifications, l'abbé de Lamennais impatienté se leva et sortit du salon en disant : *Quod scripsi, scripsi ; ce qui est écrit, est écrit.*

A mesure que l'*Avenir* prenait dans la presse quotidienne, par le talent incontestable de ses rédacteurs habituels, une place plus importante, il se laissait entraîner à des formes de polémique et à des doctrines dont l'exagération n'était que le moindre défaut. S'il se sentait impuissant à retenir ses amis sur cette pente dangereuse, l'abbé de Salinis ne voulut pas du moins les y suivre. Son nom ne figura jamais dans les colonnes du journal. Mais fidèle aux traditions de toute sa vie, il ne négligea aucun soin pour organiser une association analogue à celle dont il avait été un des principaux promoteurs pendant la Restauration. C'est dans son salon du collège de Juilly que furent jetées les bases de l'association connue sous le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, dont le but était de fournir un organe aux nombreuses réclamations que les catholiques avaient à formuler contre les vexations d'un gouvernement qui croyait ne pouvoir se soutenir qu'en faisant des concessions à l'esprit d'irréligion. Le comité chargé de la direction de l'œuvre était composé de MM. de Lamennais, Gerbet, Lacordaire, de Coux, de Montalembert et de Salinis. Un de ses premiers actes fut une lettre adressée au préfet de police, pour le sommer de provoquer une enquête sur une machination infernale qui, pour compromettre le clergé, avait revêtu certains émeutiers du costume ecclésiastique. Mais ce fut surtout à la barre de l'opinion, que les membres de l'*Agence* traduisirent les agresseurs de la liberté religieuse, et leurs efforts ne furent pas toujours sans résultats.

Quoiqu'il n'eût pris aucune part à la rédaction de l'*Avenir*, l'abbé de Salinis crut devoir, comme membre du comité de l'*Agence*, signer la déclaration adressée au Saint-Siège par les rédacteurs de ce journal. Le même motif le décida à manifester hautement sa soumission à l'encyclique émanée du Saint-Siège, en date du 15 août 1832. Nous avons cité dans la *Vie*,

la lettre touchante qu'il adressa à son Ordinaire, le 30 novembre 1833. On lira avec intérêt le passage d'un discours prononcé à la distribution des prix du collège de Juilly, au mois d'août 1834, dans lequel il proteste de nouveau de ses sentiments d'obéissance.

« Vous le savez, messieurs, personne ne partage dans cette maison l'empire de vos esprits, qui n'appartient qu'à Dieu. Aussi voyez comme votre éducation n'est pas seulement plus large, mais plus libérale, dans le sens raisonnable de ce mot, par cela même qu'elle est plus chrétienne. Que vous disons-nous ? Que, fils de l'Être infini qui lui a ordonné de le nommer son père, le chrétien est si grand que, dans l'ordre de la pensée, qui domine tout le reste, d'où tout découle, il ne relève que de Dieu ; que, par conséquent, le pouvoir souverain à qui il appartient de proclamer la règle infaillible du vrai, du juste, de dire à l'intelligence de l'homme : *crois*, à la conscience : *fais*, ce n'est aucune autorité humaine, fût-ce l'autorité de tous les hommes, mais l'autorité seule qui a reçu de Dieu la mission d'expliquer sa parole au monde. D'où il suit que, hésiter un moment entre un mot du témoin infaillible de la foi, du représentant souverain de l'Église de Jésus-Christ et les théories les plus brillantes du plus beau génie, qui se poserait devant nous comme le représentant de la raison humaine, comme l'organe de toutes les traditions de l'humanité, ce serait un crime et une folie, que, grâce à Dieu, nous ne comprenons pas. Aussi, lorsque récemment un acte solennel du Saint-Siège, la dernière *encyclique*, a porté une nouvelle lumière dans des questions qui touchent aux bases même du monde de la pensée, en improuvant des opinions que nous avions déjà écartées, vous le savez, de notre enseignement, mais qui pouvaient paraître, jusque-là, appartenir à ce libre domaine que Dieu a abandonné aux disputes des philosophes, vous pourriez dire avec quelle vénération, avec quel amour, avec quelle soumission pleine, absolue, sans restriction et sans réserve, nous avons reçu, et nous nous sommes empressés de vous transmettre la parole du vicaire de Jésus-Christ. Ces sentiments d'une obéissance humble et filiale, en dehors de laquelle nous ne voyons aucun repos possible pour la con-

science, et qui constitue, en même temps, la dignité, la liberté véritable de la raison du chrétien, telle que nous la concevons, ces sentiments connus de vous, nous éprouvions le besoin de les manifester hautement dans ce jour; et nous sommes heureux de ce qu'ajoute de solennel à notre déclaration la présence d'un Prélat, dont les vertus, les combats, les souffrances rappellent les grands souvenirs des évêques des premiers temps du christianisme (1). Nous voudrions qu'il fût donné à notre voix de se faire entendre plus loin encore, qu'elle pût arriver jusques aux pieds du trône où siège le saint Pontife, le vieillard vénérable qui porte avec tant de majesté, de nos jours, le poids des tribulations de l'Église de Jésus-Christ, et dont les regards, qui veillent sur le monde chrétien, nous semblent tournés, dans ce moment, avec une anxiété particulière, sur notre patrie. Dans la naïve et confiante simplicité de notre amour, nous croyons qu'il accepterait avec quelque consolation ce témoignage de notre foi, parce que, représentant sur la terre la charité infinie, comme l'infinie vérité, le Vicaire de Jésus-Christ porte dans son cœur toute l'immense famille dont il est le père commun, et, à l'exemple du Dieu dont il est l'image ici-bas, il ne dédaigne pas les moindres d'entre ses enfants. »

Les bontés que Mgr d'Astros avait eues, étant évêque de Bayonne, pour son jeune diocésain, l'attitude tranchée que ce prélat avait prise dans les controverses suscitées par les ouvrages de l'abbé de Lamennais, déterminèrent l'abbé de Salinis à soumettre à son ancien évêque les témoignages non équivoques de son obéissance, en le priant de lui faire savoir s'il les jugeait suffisants :

« J'ai eu un motif personnel de regretter vivement, monseigneur, de n'avoir pas été assez heureux pour vous rencontrer aux vacances, après les effrayants écarts de l'abbé de Lamennais et cette encyclique du Saint-Siège qui a condamné un livre dont, grâce à Dieu, j'ai toujours détesté les principes, et des opinions philosophiques que j'ai partagées, j'ai cru que je devais manifester hautement ma soumission à l'Église; j'ai

(1) Mgr de Forbin-Janson.

cru, après avoir consulté monseigneur l'archevêque de Paris, devoir profiter pour cela de l'occasion que me fournissait la distribution des prix du collège; j'avais à cœur de savoir si ma déclaration, dont je vous ai adressé un exemplaire, et qui a été insérée dans plusieurs journaux, et que j'ai faite aussi forte, aussi formelle qu'il m'a été possible, vous a paru assez complète. Dans le cas où vous jugeriez que j'aurais quelque chose de plus à faire pour ne laisser aucun doute sur la pureté de ma foi, je vous prierais d'avoir la bonté, monseigneur, de me le dire; le bonheur de pouvoir affirmer hautement mon obéissance pleine et entière, mon amour filial envers le Vicaire de Jésus-Christ, a été une véritable consolation pour moi dans le chagrin profond que m'ont causé les désolantes erreurs d'un homme avec qui j'ai eu si longtemps des relations aussi intimes. »

Nous n'avons pas retrouvé la réponse du prélat, mais nous savons qu'il se montra pleinement satisfait. C'était, du reste, l'impression générale produite par les déclarations réitérées de l'abbé de Salinis. L'un des plus fougueux adversaires des doctrines menaisiennes, le vénérable abbé Boyer de Saint-Sulpice lui écrivait :

« Je vous remercie bien, mon cher Salinis, de la communication que vous m'avez faite; vous ne sauriez croire le plaisir qu'elle m'a fait. J'en ai été profondément ému; si M. L. M. n'a pas des entrailles de fer, je ne puis croire qu'il y demeure insensible. Le disciple se montre supérieur à son maître...

» Je suis tout à vous,

» BOYER. »

Un prêtre distingué du clergé de Paris, supérieur du petit séminaire, qui avait été membre de l'Académie de Saint-Sulpice, lorsque l'abbé de Salinis la dirigeait, exprimait ainsi sa satisfaction :

« Paris, 17 décembre.

» Monsieur l'abbé,

» J'ai éprouvé un si vif plaisir en lisant dans les journaux l'assurance de votre pleine et entière soumission, que je crois

devoir, au souvenir de notre ancienne amitié, vous en féliciter du plus profond de mon âme. Votre lettre à Mgr l'archevêque de Meaux est parfaite en tous points, et vous sépare de ceux qui pensent que le souverain Pontife peut définir des questions qui ne le regardent pas. Quelle consolation pour celui qui s'honore toujours d'avoir reçu vos leçons, de voir cette courageuse constance dans vos principes. Je bénis Dieu qui vous a fait cette grâce, et vous supplie de ne pas oublier celui qui se dit avec respect et reconnaissance,

» Votre élève et ami.

» DIDON. »

## G

### ÉLECTION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

M. Thiers, élu à Bordeaux et à Rouen, ayant opté pour cette dernière ville, le département de la Gironde dut procéder à une nouvelle élection. L'abbé de Salinis étant le candidat qui avait réuni le plus de voix après les élus, il était naturel qu'on songeât à le présenter dans cette circonstance aux suffrages des électeurs. Avant d'accepter, il crut devoir consulter un de ses amis qui siégeait dans l'assemblée. L'abbé de Cazalès lui répondit par la lettre suivante :

• Paris, ce 25 mai 1848.

» J'ai reçu ce matin votre lettre, mon cher ami, et j'y réponds immédiatement suivant votre désir ; j'avais vivement regretté de ne pas vous voir siéger à côté de nous, d'autant plus que j'avais tout à fait compté sur votre élection. Maintenant, est-il désirable que vous arriviez à l'Assemblée par la porte que vous ouvre l'élection qui va se faire dans le département de la Gironde ? Je crois que, tout bien considéré, vous ferez bien de vous laisser porter, si vous avez de grandes chances. La position du clergé dans la Chambre est très-convenable, il n'y fait point bande à part et personne ne paraît trouver mauvais que quelques-uns de ses membres



figurent dans la représentation nationale. Sa présence a donc déjà un résultat utile par cela seul qu'elle habitue à voir dans les ecclésiastiques des citoyens comme les autres. Quant au bien qu'il peut y faire ultérieurement, on ne peut pas encore s'en rendre compte d'une manière bien positive : mais je ne doute pas que les occasions d'agir ou de protester ne se présentent bientôt. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu grand'chose à faire pour nous en qualité de défenseurs naturels de la religion, parce que la religion n'a pas été en cause ; mais cela viendra, et quand nous en serons là, un homme d'expérience et de bon conseil comme vous ne sera certes pas de trop. La démission du P. Lacordaire ne prouve rien contre ma thèse. Elle a été généralement peu comprise et peu approuvée. Ceux qui ne le connaissent pas l'ont attribuée à des motifs peu sérieux. Ceux qui le connaissent ne savent trop qu'en penser. Dans tous les cas, il est tellement à part que son exemple ne peut faire loi pour personne.

» Vous me demandez des nouvelles. Outre que je n'ai pas trop le temps d'allonger une lettre, je ne sais que vous dire. Nous vivons au jour le jour, avec plus de craintes que d'espérances pour l'avenir. Ce sont les hommes surtout qui nous manquent. Il n'y en a d'aucun côté. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'il faut beaucoup prier.

» Tout à vous de cœur en N.-S. J.-C.

» E. C. »

Sur ces entrefaites, et pendant qu'il délibérait, l'abbé de Salinis reçut du R. P. de Ravignan une lettre qui ne lui permit pas d'hésiter :

« Paris, 18 juin 1848.

» Monsieur l'abbé,

» Vous savez qu'avec la meilleure volonté du monde, il est des positions où l'on ne peut se refuser à un désir exprimé. Un homme bien connu, avec lequel j'ai eu des rapports que je puis dire intimes depuis quelques années, me charge d'une petite mission auprès de vous. Je la remplis avec confiance, puisqu'il s'agit de traiter avec vous-même : cependant je dois vous demander, par des motifs que vous apprécierez, de taire

cette démarche et mon nom dans les communications que vous auriez à faire, ou dans les informations que vous auriez à prendre. M. Molé est l'homme politique dont j'ai à vous à parler. Peut-être ignorez-vous qu'il est revenu à Dieu ; il y a déjà quelque temps, qu'il pratique, etc. Mais il est bon que vous le sachiez, sauf à n'en parler qu'à bon escient. Hier et ce matin une sorte de députation de Bordeaux est venue lui offrir de le porter pour représentant, à la place de M. Thiers qui doit opter pour un autre département. Il n'y a aucun doute que M. Molé ne mérite sous tous les rapports une pleine confiance. Il est donc venu me voir aujourd'hui, comme il veut bien venir quelquefois, et m'a presque consulté, avec l'affection qu'il me porte et me témoigne toujours. Il accepterait, je crois, s'il était moralement sûr, d'avoir plus de voix que M. T., si son nom était accueilli avec faveur et empressement, si le clergé en particulier lui était favorable. Et il m'a demandé de vous écrire confidentiellement à ce sujet, en vous priant de me dire ce que vous penseriez de la convenance et des chances de sa candidature. Il se réserve pour le cas des chances favorables d'écrire lui-même à Mgr l'archevêque de Bordeaux. Vous voyez donc le service que je réclame, en simple commissionnaire auprès de vous ; mais, parce que votre nom offre toutes les garanties et seront d'un grand poids auprès de M. Molé. Je dois vous dire que relativement à la Religion, à l'Église, je n'ai que des éloges à donner à ses sentiments dévoués et sincères.

» Cette candidature aurait-elle donc des chances assurées et tout à fait favorables à Bordeaux et dans le département ?

» Le clergé serait-il pour cette élection, ce qui tient beaucoup à cœur à M. Molé ?..... »

• Paris, 4 juillet 1848.

» Monsieur l'abbé,

» M. M. vous écrit et je dois peut-être vous dire aussi moi-même combien votre lettre l'a touché. C'est un cœur sensible en même temps qu'un esprit très-élevé ; et il a vraiment les

meilleures qualités d'homme et de chrétien. M. M. avait aussi le projet d'écrire à Mgr l'archevêque. Que Dieu vous inspire et vous dirige dans toute cette affaire qui me paraît entreprise pour un bon résultat.

» Ici donc la lutte armée et sanglante a cessé ; mais il ne faut pas nous faire illusion : la guerre n'est pas finie ; elle semble commencer à peine. Les ouvriers, ceux du moins qui agitent et mènent les autres, veulent gouverner et régner. Rien n'est debout pour appuyer la société chancelante, ni principes, ni droits, ni convictions. On court à l'aventure, sans savoir ce que l'on fait. Cette incertitude pèse sur les meilleurs esprits de l'Assemblée et entrave leurs bonnes intentions. On ne sait que vouloir et que faire. En attendant nous voici au régime des généraux d'Afrique : ce n'était pas la peine de faire tant de frais pour en venir là. Encore sommes-nous bien heureux de les avoir.

» La mort de Mgr l'archevêque de Paris a produit une vive et profonde impression : ce sacrifice portera-t-il tous les fruits désirables ?

» Votre souvenir d'Issy m'a rappelé une circonstance que je n'avais pas oubliée ; il m'est doux de voir ma pauvre vie liée en quelque façon à la vôtre. Je vous assure que Dieu a mis dans mon cœur pour vous tous les sentiments les plus tendrement respectueux et dévoués.

» R. »

## H

**MANDEMENT SUR LE POUVOIR. — EXPLICATION ET JUSTIFICATION  
DES MOTIFS QUI L'ONT DICTÉ.**

**RÉPONSE A DES ATTAQUES RÉCENTES.**

Nous avons rapporté, dans la *Vie*, chapitre V, les explications publiques données par Mgr de Salinis pour justifier la publication de son mandement ; dans une lettre tout à fait intime, adressée à un de ses parents, le vénérable prélat présente sur le même sujet des considérations qui nous ont paru de nature à intéresser vivement les lecteurs ; c'est ce qui nous détermine à l'insérer ici intégralement :

« Je reçois votre lettre, mon cher cousin, et, loin d'être tenté de vous en vouloir, je suis bien touché de tout ce que

vous me dites. J'y vois une preuve non équivoque de votre bonne amitié, en même temps que l'expression de votre conscience; or, des paroles amies ne me blesseront jamais, et jamais je ne trouverai mauvais que les autres parlent et agissent suivant leur conscience, pourvu qu'ils me permettent de parler et d'agir suivant la mienne. Dans ces temps de révolution, suivant le point de vue d'où l'on envisage les événements, et suivant la mission que l'on a à remplir, on peut très-consciencieusement se trouver engagé dans des routes opposées. — « Il y a des temps, dit M. de Bonald, où le plus difficile n'est pas d'accomplir ses devoirs, mais de les connaître. »

» Une autre chose difficile, ce serait d'expliquer dans une lettre toutes les considérations qui m'ont amené à voir mes devoirs dans la ligne que je suis. Voici en deux mots l'ordre d'idées qui m'y a amené et que je serais heureux de pouvoir discuter quelque jour avec vous dans une conversation.

» Vous me dites que probablement je n'ai jamais été légitimiste. Vous devez savoir le contraire, mon cher cousin. Assurément, s'il n'avait fallu que ma vie pour empêcher la branche aînée des Bourbons de tomber en 1830 ou pour la relever en 1848, elle serait sur le trône.

» Mais nul dévouement ne peut sauver les pouvoirs qui se perdent par leur faute. La royauté s'est lentement suicidée de 1815 à 1830. Il serait facile, mais il serait trop long de le prouver, et ne croyez pas que j'accuse ici surtout le malheureux Charles X, l'un des hommes les plus nobles et les meilleurs qui aient jamais été condamnés à porter une couronne.

» Je ne parle pas de l'établissement de Juillet, le fait le plus odieux de notre histoire; il est tombé dans la boue, il n'a eu que ce qu'il méritait.

» En 1848, la France s'est trouvée en face d'elle-même; elle a essayé de se tirer d'affaire comme elle a pu, elle en avait le droit. Nous avons tous accepté l'essai qui a été fait, moi très-loyalement, comme tout le monde sans croire au succès. Tous les pouvoirs avaient été balayés et s'étaient laissés balayer par la révolution; il ne restait que la souveraineté nationale, il fallait bien l'accepter.

» La France souveraine a voulu être République. Cette expérience a eu l'avantage de mettre tous les partis en face les uns des autres. Si les partis honnêtes s'étaient entendus, ils pouvaient dominer la situation ; ils n'ont su que se diviser. Le socialisme seul s'organisait d'une manière effrayante, nous étions sur les bords d'un abîme.

» La France, qui avait le droit de ne pas mourir et qui périsait avec sa forme républicaine, a voulu se faire Empire.

» Elle a eu tort, dites-vous ? Je l'ai d'abord cru comme vous. J'avais voté la présidence décennale, je n'ai pas voté l'Empire.

» Mais l'Empire ayant été voté par huit millions de suffrages, je me suis incliné devant cette manifestation de la volonté nationale ; j'ai accepté l'Empire comme j'avais accepté la République : au même titre, c'était au fond une seconde phase de l'expérience tentée en 1848, que je ne pouvais repousser sans inconséquence, après avoir accepté la première.

» Le gouvernement de Juillet n'a jamais eu aucun droit (à mes yeux ; il était le fruit de la conspiration la plus odieuse ; il n'avait reçu aucune consécration de la volonté du pays. Les 221 députés qui le firent, le pays légal qui le soutint pendant quinze ans n'étaient pas la nation.

» L'Empire est né d'une nécessité. La France a cru que c'était pour elle le seul moyen d'échapper au socialisme, et il y a là un principe de droit très-réel. — *Salus populi suprema lex esto.* L'Empire n'a pas détrôné la légitimité, exilée depuis vingt ans, et impossible au moment où l'Empire a été proclamé, impossible par cela seul que la nation n'en voulait pas : car on n'impose pas un pouvoir à une nation malgré elle.

» La France, me direz-vous, a eu tort de ne pas rappeler Henri V en 1848. D'accord ; le consentement du pays s'unissant au droit héréditaire, nous aurions eu les deux éléments du pouvoir souverain, mais que pouvez-vous ? que puis-je à cela ?

» Le pouvoir étant en définitive la première condition de l'existence de la société, il faut vivre avec celui qui est issu des événements et de la volonté nationale.

» Ici, il y aurait à discuter, si j'en avais le temps, une question sur laquelle nous ne serions pas complètement d'accord.

» Je suis né légitimiste, comme vous, mon cher cousin; mais voilà plus de trente ans que je suis convaincu que l'une des choses les plus fatales à la légitimité elle-même, a été l'absurde exagération qui a fait de ce principe une espèce de dogme, quelque chose d'immuable. Il n'y a d'immuable dans ce monde que le pouvoir de l'Église, établi directement de Dieu. Tous les pouvoirs humains, quelque racine qu'ils aient dans l'histoire, peuvent périr. Deux races royales s'étaient succédé sur le trône de France avant les Bourbons.

» Je ne prononce pas contre la maison des Bourbons l'arrêt suprême que Dieu prononçait quelquefois par la bouche des prophètes sur les races, sur les nations qu'il rejetait à tout jamais : *Finis super te !* — Rien n'est plus éloigné de ma pensée, les nations et les races royales sont dans les mains de Dieu; l'avenir est son secret.

» Mais l'Empereur, comme tous les pouvoirs élevés par la volonté ou par la permission de Dieu, a le droit, je dirai plus le devoir d'identifier son existence avec l'existence du pays, de prendre racine, de représenter les intérêts moraux, religieux, de conquérir ainsi après le droit que lui donne le consentement d'un jour, le droit complet, définitif qu'il ne peut tenir que de la sanction du temps.

» Y parviendra-t-il? Encore une fois, Dieu seul le sait; mais, quant à moi, je considère comme un devoir non pas seulement de ne lui point faire obstacle, mais de lui prêter mon concours.

» Et pour vous dire toute ma pensée, mon cher Hubert, je respecte cette foi obstinée dans l'avenir de la légitimité que rien ne déconcerte, mais je ne puis pas la partager. Henri V n'a pas d'enfants; la succession au trône et, par là même, toute l'influence du moment serait aux d'Orléans; or, les d'Orléans sont à mes yeux la fatalité du pays. Ils ont le sang de Louis XVI sur le front, ils n'ont rien fait pour l'effacer; au contraire, ils l'acceptent; ils ont conspiré constamment contre leur cousin, ils se sont identifiés avec le voltairianisme, le protestantisme, la révolution. Il y a deux France; c'est la mauvaise France qui est la leur. Le jour où ils monteraient sur le trône, je croirais entendre sur notre malheureux pays

cet anathème du prophète, que je rappelais : *Finis super te* ; car, assurément, le dernier coup de grâce pour notre malheureux pays serait un pouvoir mettant au service de la révolution l'autorité du droit héréditaire. Ce droit héréditaire, je ne le reconnais pas du reste dans les d'Orléans. Il est de principe que ni les hommes ni les familles ne peuvent revendiquer les bénéfices d'une loi qu'ils ont violée, qu'ils ont cherché à détruire.

» Vous voyez, mon cher Hubert, que je ne suis pas fusionniste. Si vous l'êtes, je vous plains comme je plains les catholiques, les légitimistes qui, en vertu de la fusion, ont été condamnés à écouter, à applaudir il y a quelques jours à l'Académie, la glorification de la politique du ministère Decaze et l'indulgence envers les régicides, et enfin tout ce qui a perdu notre pauvre Restauration.

» Voilà une lettre bien longue, et si ce n'était pas à vous qu'elle s'adresse, j'hésiterais à la mettre à la poste, tant il y a de choses qui auraient besoin d'être expliquées, développées. Vous suppléerez tout ce que je n'ai pu vous dire dans quelques pages écrites au courant de la plume et au milieu d'une foule de préoccupations.

» Vous verrez du moins que ce n'est pas légèrement que j'ai pris le parti que vous blâmez. Je peux me tromper, mais c'est ma raison, c'est ma conscience qui se trompent. J'ai cru que c'était un devoir pour moi de prêter mon concours à un gouvernement qui a sauvé, je le crois, la France, qui l'a faite en quelques années si grande aux yeux du monde, qui donne à l'Église la plus grande liberté dont elle ait joui depuis saint Louis. J'exagère, me dites-vous, ce concours, c'est possible et je vous promets de m'examiner sur ce point. J'ai cru ne rien faire de trop, je puis me tromper. Il est si difficile, lorsqu'on est accoutumé à mettre toute son âme en dehors, de ne pas paraître aller trop loin, et puis les appréciations sont si diverses ! Le mandement qui a été l'occasion de votre lettre, je puis vous assurer que je l'avais communiqué à un des hommes les plus notables et des meilleurs esprits du parti légitimiste, et qui est fort de mes amis ; et qu'il avait trouvé que je m'étais placé au point de vue, et que je tenais le lan-

gage le plus convenable à un évêque. — Je vous remercie, du reste, des renseignements que vous me donnez sur les dispositions que je rencontrerai dans mon nouveau diocèse. Il est très-important de connaître le terrain sur lequel on marche.

» Adieu, et tout à vous avec cette tendre amitié que vous connaissez.

» † A. Ev. d'Amiens. »

Note de la 2<sup>e</sup> édition. — Depuis la publication de la *Vie* de Mgr de Salinis, le *Mandement sur le pouvoir* a été l'objet d'attaques aussi vives qu'injustes. L'attaque la plus dangereuse, parce qu'elle paraît modérée dans la forme, a été formulée par M. Foisset, dans la première édition de la *Vie* du R. P. Lacordaire (1). Je crois devoir reproduire ici intégralement la réclamation que j'adressai à l'auteur sur ce sujet :

« Monsieur,

» Les malheurs publics (2) n'interrompent pas en France le cours de la justice. Plusieurs fois, sans doute, pendant votre longue et honorable carrière de magistrat, vous avez eu à exercer vos fonctions dans des circonstances douloureuses pour l'honneur et le patriotisme.

» Vous ne trouverez donc pas mauvais qu'au milieu des émotions de la guerre et des perturbations politiques, je vienne interjeter appel, devant le tribunal de votre conscience, d'un jugement en première instance rendu par vous, très-loyalement, j'en suis convaincu, mais, je le crois, sans avoir suffisamment recueilli tous les renseignements et pesé tous les éléments de la cause... »

Après avoir signalé plusieurs appréciations inexactes, j'arrivais aux assertions relatives au *Mandement sur le pouvoir*, et je disais : « Je regrette, Monsieur, que vous n'ayez pas fait pour cet acte épiscopal ce que vous avez loyalement fait pour la circulaire électorale. En citant intégralement le texte, vous auriez mis vos lecteurs en mesure de comparer, et il leur eût

(1) Tome II, pages 418 et suiv.

(2) Cette lettre fut écrite, le 2 octobre 1870.



été facile de rétablir le vrai sens de l'écrit, complètement défiguré, je dois le dire, dans votre analyse. Vous résumez dans ces quelques lignes l'une des plus remarquables parties de l'Instruction pastorale, celle où le Prélat explique et justifie la conduite de l'Église vis-à-vis des pouvoirs de fait : « L'Église » ne peut faire un pas dans ce monde, sans se trouver en face » de César, qui porte dans les plis de son manteau la paix » ou la guerre. Or, l'Église ne choisit jamais la guerre. Donc, » toutes les fois qu'elle trouve César sur son chemin, *elle va* » *la première à lui*, elle lui offre la paix. Et ce n'est pas la » paix seulement, c'est l'alliance. »

» Oh! Monsieur, permettez-moi de vous demander deux choses : 1<sup>o</sup> de relire les belles pages que vous avez prétendu analyser ; 2<sup>o</sup> dans le cas où vous ne reconnaîtriez pas du premier coup d'œil l'infidélité de votre résumé, de vouloir bien désigner un arbitre qui décidera avec celui choisi par moi. Je suis sûr d'avance du résultat.

» Voici qui est plus grave.

» Vous prétendez citer textuellement la déclaration de dévouement envers l'Empereur : « Nous sommes résolus à prêter » à l'Empereur le plus loyal concours, et nous vous enga- » geons à l'aider vous-même à accomplir la mission provi- » dentielle qui lui a été confiée... »

» Immédiatement après ces paroles, se trouvent celles-ci que vous supprimez sans la moindre indication : « Notre concours » et nos prières n'empiètent pas sur les desseins d'En-Haut. » Nous ne tranchons pas des questions dont le nœud est dans » les mains de la Providence. » Ces paroles, rapprochées des Encycliques pontificales citées plus haut, ont une portée considérable ; elles sauvegardent tous les droits, ceux des peuples comme ceux des rois. Pourquoi les omettre, et les omettre sans en avertir le lecteur ?

» Ce n'est cependant pas encore la suppression la plus importante. Vous continuez à citer : « Nous ne prétendons pas » donner à ce prince l'avenir qui n'appartient qu'à Dieu ; mais » nous l'aiderons, autant qu'il est en nous, à conquérir cet » avenir, à en prendre possession. » Et vous retranchez ces mots caractéristiques : « Si Dieu le lui a réservé. »

» Les trois phrases qui suivent sont citées exactement, sauf deux petites modifications qui ne changent rien au fond (1).

» A la suite, vous continuez à citer, sans points indiquant une suppression quelconque : « D'ailleurs, du moment que » l'Église est libre parmi nous, nous possédons le principe de » toutes les libertés (2). »

» Au lieu de cette phrase qui n'est pas dans le texte, l'auteur explique ainsi sa pensée : « D'ailleurs, Dieu a tellement » relié à l'Église le plan de ce monde que, etc.

» En premier lieu, la liberté du chrétien est, évidemment, » la première liberté de l'homme. Les peuples où l'Église est » libre, sont libres *par le côté le plus élevé de leur existence* — » je souligne ces mots où se trouve la vraie pensée du Prélat » — *dans leurs rapports avec Dieu, dans le domaine sacré de la* » *conscience* ; etc.

» En second lieu, les libertés sociales et même politiques, » comme il serait facile de le montrer, naissent et sortent na- » turellement de la liberté religieuse, et meurent toutes avec » elle. Les peuples où l'Église et la conscience sont enchaî- » nées, perdent le sens même de la liberté. »

» A la suite des deux phrases composées comme on vient » de le voir, vous continuez la citation, toujours sans indiquer » d'interruption : « Laissons faire l'Église; elle développera le » sentiment de l'indépendance dans notre conscience; elle re- » mettra la dignité dans nos mœurs, et alors la véritable li- » berté, la liberté des nations catholiques renaîtra. » Or, Mon- » sieur, cette phrase ne vient, dans le texte du Prélat, qu'après » un long paragraphe dont elle est la conclusion, et qui sert à » l'expliquer. Et même, en la reproduisant, vous supprimez des » mots essentiels : « Laissons faire : *elle mûrira ce germe* — c'est- » à-dire, la liberté religieuse, germe de toutes les libertés » sociales et politiques; — elle développera le sentiment de

(1) Au lieu qu' « à la condition que tout le monde le serait, » il y a dans le texte autorisé par le Prélat qu' « à la condition que tout le monde serait libre comme lui. » Au lieu qu' « après qu'on aura été juste, » il y a qu' « après que l'on aura été... »

(2) Vie, tom. II, p 219.

» l'indépendance dans notre conscience ; — elle remettra la dignité dans nos mœurs, et alors, la véritable liberté, la liberté des nations catholiques renaîtra, sous quelle forme ? nous l'ignorons, et qu'importe !... » Et vous vous arrêtez là, satisfait de pouvoir présenter un évêque comme peu soucieux de la liberté, du moment qu'il possède un empereur selon son cœur. Or, Monsieur, cet évêque, dont vous travestissez ainsi le langage et les sentiments, ajoute immédiatement : « Mais elle renaîtra certainement. »

» Me permettez-vous de demander à votre conscience de magistrat chrétien le motif de cette suppression ?

» C'est aussi à votre conscience que je dénonce le commentaire dont vous accompagnez cette citation, ainsi arrangée par vous. Vous ne craignez pas de signaler ces déductions rigoureuses comme des *sophismes* qui ont dû indigner l'âme si loyale du Père Lacordaire. Eh bien, Monsieur, voudriez-vous avoir l'extrême obligeance de me dire où vous trouvez le sophisme dans les deux propositions que je viens de reproduire ? Vous me rendriez, je vous l'assure, un très-grand service, car je les considère encore comme l'expression de la vérité théorique et historique.

» Mais, Monsieur, ce que je dénonce surtout à l'indignation de votre âme loyale, c'est cette assertion étrange attribuée par vous à l'auteur du *Mandement sur le pouvoir* « que l'adhésion au 2 décembre aura remis la dignité dans nos mœurs, » tandis que, même dans votre texte tronqué, il est dit que c'est l'Église « qui remettra la dignité dans nos mœurs. »

» Et encore, cette assertion, placée entre guillemets : « Il niait résolûment qu'il y eût de la liberté en Angleterre. » Où avez-vous vu, Monsieur, ces mots cités comme textuels ? Je les ai cherchés en vain sans les trouver. Sont-ils du moins le résumé de la pensée de l'auteur ? J'affirme que non.

» Oh ! Monsieur, comme vous me faites comprendre la vérité de ces paroles écrites par le vénérable Prélat dans ce même *Mandement*, si étrangement travesti par vous : « Soyons justes, sachons nous écouter les uns les autres, et, sans cesser

» d'être de notre opinion, nous ne nous étonnerons plus que  
 » tout le monde n'en soit pas. » (176.)

» Si vous aviez écouté ce conseil, j'aime à croire que vous  
 ne vous seriez pas permis d'ajouter à l'altération de la pensée  
 du Prélat une imputation qui est l'altération de ses senti-  
 ments. Vous affirmez que, dans ce Mandement, l'Évêque  
 d'Amiens offre à l'Empereur « non pas sa fidélité seulement,  
 » mais ses services. » En vérité, j'ai eu beau chercher le pas-  
 sage qui a pu donner prétexte à votre imputation, je n'ai pas  
 su le trouver. Serait-ce cette déclaration ? « Il ne s'agit de re-  
 » nier aucune de nos convictions, ni de renier même aucune de  
 » nos espérances; il s'agit de laisser un moment de côté tout  
 » ce qui nous divise, pour travailler en commun à ce qui est,  
 » évidemment, une œuvre commune, la reconstruction et le  
 » raffermissement des principes divins qui sont comme le sol  
 » primitif sur lequel reposent les assises de tous les pouvoirs.  
 » Ainsi, quel que soit, dans les desseins de la Providence, l'hé-  
 » ritier de l'avenir, nous aurons travaillé pour lui. » (P. 204.)

» Croyez-vous que Louis XIV ou même Louis XVIII eût été  
 bien satisfait, si un Évêque français de son temps avait ainsi  
 formulé son concours ? »

M. Foisset répondit à mon Mémoire par un contre-mémoire;  
 je reproduis ici la partie relative au Mandement *sur le pouvoir* :

« M. Foisset n'a pas ce Mandement sous la main; il est  
 » dans sa bibliothèque à la campagne. Il ne peut relire la  
 » pièce en question ni la discuter phrase à phrase, comme  
 » l'a fait M. de Ladoue.

» Tout ce que peut dire en ce moment M. Foisset sur ce  
 » point, c'est que le Mandement sur le pouvoir fut accueilli,  
 » dans les deux camps catholiques, comme la contre-partie  
 » du Mandement d'Orléans et comme le manifeste du rallie-  
 » ment de l'Église à l'Empire. Certes le rédacteur du Mandement  
 » sur le pouvoir était un habile homme : mais aucune  
 » habileté de langage ne peut ôter à cette pièce la portée qui  
 » lui fut immédiatement donnée par tout le monde. Il y avait  
 » des réserves en faveur de l'héritier légitime, et M. de Mon-  
 » talember m'a dit que l'évêque d'Amiens avait envoyé son

» Mandement au comte de Chambord. J'avoue franchement  
 » que cela me passe. Quoi qu'il en soit, je persiste à penser  
 » que le Mandement était une avance à l'Empire, et un désa-  
 » veu du livre des *Intérêts catholiques* récemment publié par  
 » M. de Montalembert. Que voulez-vous ? Cela nous fit, dans  
 » le temps, l'effet d'une bassesse.

» M. Foisset relira froidement la pièce. Il ne la discutera  
 » peut-être pas (il n'a point de parti pris sur la convenance ou  
 » la disconvenance d'une discussion à cet égard). Mais il  
 » appréciera le Mandement dans son ensemble, et le moins  
 » sévèrement qu'il le pourra. En ce moment il se sent disposé  
 » à l'indulgence envers Mgr de Salinis. Toutefois, l'indul-  
 » gence n'est pas l'absolution... »

Je n'avais réclamé de M. Foisset ni *indulgence ni absolution* ; je lui avais signalé des altérations de texte, et des suppressions qui portaient le caractère d'un jugement de parti pris et erroné, et je lui promettais l'*absolution* pourvu que dans la 2<sup>e</sup> édition il s'engagât à rétablir la vérité dans les citations et l'équité dans les appréciations. M. Foisset, en avocat habile plus qu'en juge impartial, déclare « qu'il relira la pièce froidement — ce qui porte à supposer qu'il ne l'avait pas lue ainsi la première fois — et qu'il la discutera ou ne la discutera pas suivant qu'il le jugera convenable. » En présence de cette fin de non-recevoir, et vu la grande publicité donnée au jugement de première instance, il m'a paru indispensable de consigner ici une protestation, me réservant toute liberté d'agir suivant la manière dont l'arrêt d'appel sera formulé.

Dans l'intérêt de la liberté de l'Église, je proteste aussi contre une mesure prise par le préfet gambettiste d'Auch après le 4 septembre, le docteur Montanié, qui se permit d'interdire, dans les écoles du département du Gers, la lecture du *Mandement sur le pouvoir*. Qui vous avait donné ce droit, M. le préfet ?

## I

### QUESTION DES CLASSIQUES.

Soulevée par la publication d'un livre de Mgr Gaume, alors vicaire général de Nevers, sur le *paganisme de l'éducation*,

cette question des classiques a eu comme trois phases distinctes. La première est remplie par une discussion vive, animée, soutenue dans les divers organes de la presse religieuse en faveur ou contre l'emploi exclusif des classiques païens. Plusieurs de NN. SS. les évêques ne dédaignèrent pas de descendre dans la lice pour soutenir l'une ou l'autre de ces opinions. Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, n'eut pas besoin d'écrire pour manifester son opinion; il lui suffit de faire reproduire dans l'*Univers* un discours prononcé à la distribution des prix du collège de Juilly, en 1832. Un juge dont personne ne contestera la compétence, Mgr l'évêque de Poitiers, écrivait à son collègue, le 16 juillet 1852, après avoir lu ce discours :

« Il se trouve qu'après vingt ans écoulés, vous pouvez avouer tout ce que vous avez dit alors sur la question que certaines gens s'imaginent avoir fait naître depuis quelques mois. J'ai lu avec un grand intérêt ce remarquable discours. »

## DISCOURS

SUR LA DIRECTION QU'IL CONVIENT DE DONNER A L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE, PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÈGE DE JULLY, EN PRÉSENCE DE MONSIEUR GALARD, ÉVÊQUE DE MEAUX, LE 16 AOUT 1832.

« Monseigneur,

» Le plus grand philosophe de l'Allemagne, et l'un des meilleurs esprits des temps modernes, Leibnitz, disait : « J'ai toujours pensé que l'on réformerait le genre humain, si l'on réformait l'éducation de la jeunesse. » En effet, le fond de la nature humaine ne varie point; l'homme naît partout le même, et si l'homme cependant se ressemble si peu, si l'histoire n'est qu'un mobile tableau où la longue suite des générations humaines apparaît, depuis six mille ans, avec une si prodigieuse variété d'opinions, de mœurs, d'habitudes contradictoires, c'est que l'homme est un être flexible dont l'existence tout entière dépend de la direction que reçoivent ses premiers sentiments et ses premières pensées. C'est l'éducation qui fait l'homme, qui fait les sociétés; car l'avenir des peuples est tout dans les doctrines dont l'éducation dépose le germe au sein des générations naissantes.

» La mission des hommes qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse a donc été grande de tous les temps; elle l'est surtout de nos jours, après une révolution qui a remué tous les antiques fondements sur lesquels le monde s'était reposé pendant quinze cents ans, dans un siècle qui n'a hérité que des ruines du siècle qui l'a précédé, et qui est forcé de reconstruire, à partir de la base, l'édifice de l'ordre social. Depuis l'époque où l'Église, en plantant la croix sur la tombe où l'épée des barbares avait précipité, avec tant de fracas, le colosse romain, communiqua à ces restes d'un monde éteint une vie nouvelle, nous chercherions vainement dans l'histoire quelque chose qui ressemble à l'époque dans laquelle Dieu a jeté notre existence. La vieille société européenne éprouve

dans son sein des déchirements inouïs, parce qu'elle est en travail d'une société nouvelle. Portez au loin vos regards dans le monde des intelligences, que voyez-vous? Des doutes à la place de toutes les antiques vérités; religion, philosophie, pensées de Dieu, pensées de l'homme, tout est discuté, tout est nié par une raison sans règle. Cherchez un principe appuyé sur l'assentiment de tous les siècles et que notre siècle n'ait pas essayé d'ébranler. Dans le monde social de même, que rencontrez-vous? Des ruines à la place de toutes les antiques institutions, le bruit de mille paroles contradictoires qui se mêle au bruit que font en tombant les derniers restes d'une société écroulée, pas un seul débris de l'ancien ordre de choses auquel tous se rallient encore, et qui s'élève comme l'espérance d'un ordre de choses nouveau. Je ne sais quel vent de tempête souffle d'en haut, depuis trente ans, sur la société devenue comme un sable mouvant sur lequel on ne peut rien asseoir. L'homme de peu de foi s'épouvante; il croit assister à la fin de toutes choses : le chrétien voit la main de la Providence, qui ne fait autour de nous une si grande ruine de tout ce qu'il y avait d'humain, de périssable, dans les établissements du passé, que pour creuser plus avant les fondements d'un nouvel avenir.

» Non, l'époque où nous vivons n'est pas la mort, mais le renouvellement de la société : et c'est pour cela même qu'une immense responsabilité pèse de notre temps sur les instituteurs de l'enfance; plus que jamais l'avenir est dans leurs mains, car l'avenir ne recueillera que ce qu'ils auront semé. Il y a de nos jours, si j'ose ainsi parler, tout un monde à refaire avec les débris d'un monde détruit; et que faut-il pour opérer cette œuvre? Une génération nouvelle qui porte en elle toutes les pensées de science et de foi, tous les principes d'ordre d'où peut sortir un monde nouveau.

» Mais, que réclame de nous cette mission qui se présente si grande à nos yeux? Pour réaliser les espérances qui reposent sur les enfants qui nous sont confiés, pour acquitter le compte effrayant que nous devons à Dieu, à la société, à la famille, n'avons-nous rien à faire que ce que firent ceux qui nous ont précédés? N'y a-t-il rien à essayer de nouveau dans les études



destinées à former des hommes appelés à vivre dans une société si nouvelle, et l'éducation peut-elle sans danger rester stationnaire, en présence du mouvement rapide qui emporte le monde ?

» Ici, messieurs, qu'il me soit permis de vous parler avec toute la franchise que réclame la gravité d'une question qui se lie aux intérêts les plus intimes de la religion et de l'ordre social. Certes, il ne m'appartient pas, et il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de jeter au passé d'insolentes censures qui rencontreraient des noms que je vénère. Mais, quelque imposante que soit l'autorité des hommes dont la mémoire protège les systèmes d'éducation qui dès longtemps ont prévalu en Europe, nous avons le droit de juger ces systèmes, parce qu'ils ont été jugés déjà par l'autorité souveraine à laquelle il appartient de prononcer sur toutes les pensées humaines, je veux dire l'expérience. Éclairé donc par une lumière que le passé n'avait pas et que rien ne supplée, je ne craindrai pas de le dire, se trainer d'un pas servile dans les routes qu'il nous a tracées en matière d'éducation, ce serait vouloir précipiter les générations qui viennent après nous dans les mêmes abîmes où se sont perdues les générations qui nous ont précédés.

» Car, messieurs, c'est une vérité aperçue déjà, ce me semble, par tous les bons esprits et facile à démontrer, que cette révolution qui, de la France, comme du centre de la civilisation, agissant sur le monde, a si profondément altéré le caractère, les croyances, les mœurs, et bouleversé les institutions de presque tous les peuples de la vieille Europe, a eu, comme toutes les révolutions, sa cause la plus intime peut-être, dans les sentiments et les idées dont l'éducation avait lentement développé le germe dans le sein de la société. Cette révolution qu'est-elle, considérée dans ce qu'elle présente de fatal et de sacrilège ? Un grand effort de l'homme pour s'affranchir de Dieu et de tous les pouvoirs qui émanent de lui. Le monde était uni à Dieu par l'Église : entendez ce cri de révolte qui sort de la bouche de Luther ; et puis, voyez dans l'ordre des intelligences et dans l'ordre social comme tout s'ébranle pendant trois siècles, comme tout travaille à rompre avec le passé

pour se détacher du catholicisme, pour s'isoler de Dieu. Or, cette scission impie entre la terre et le ciel, qui est toute la pensée que Luther jeta au monde, et toute la révolution, n'aurait jamais été réalisée si le principe n'en avait pas été déposé par l'éducation dans les premières études qui formèrent une longue suite de générations.

» Pour justifier cette opinion, pour expliquer d'une manière complète en quoi était vicieux et funeste le principe sur lequel était fondée l'éducation du dernier siècle, et pour faire comprendre la pensée d'où peut sortir un plan d'études approprié aux besoins de notre époque, je suis forcé d'entrer dans quelques développements que l'importance du sujet que je traite me fera pardonner.

» Jetons un coup d'œil sur l'histoire : là est la lumière qui éclaire le grave sujet qui nous occupe ; car l'histoire, considérée sous son point de vue le plus général, n'est que le tableau du développement de l'humanité, et, si j'ose ainsi parler, le plan de l'éducation du genre humain, sous la discipline de la Providence. Comme l'homme, le genre humain a eu différents âges. Nous le voyons commencer par une longue enfance, qui se prolonge jusqu'à Jésus-Christ. Une religion imparfaite, et qui n'est que la manifestation naissante des rapports de l'homme avec Dieu ; la vérité ne pouvant se montrer à des peuples enfants que sous le voile de la fable, ni les instruire qu'en les berçant avec des contes et des allégories ; des langues, une poésie, une littérature, des arts brillants de tous les prestiges de l'imagination, mais sous des formes dont la perfection matérielle ne sera peut-être jamais surpassée, aucun fond sérieux ; à peine les premiers éléments de la science de l'homme et de la société : tels sont les traits généraux de l'histoire de l'humanité, avant que l'Évangile se fût levé sur le monde, c'est-à-dire tous les caractères de l'enfance.

» Rome était devenue le centre de l'univers ; le monde ancien s'était comme résumé dans le monde romain, et ce monde, à la fois jeune et usé, s'affaissait sous le poids d'une honteuse décrépitude, lorsque descendit à pas lents du Calvaire cette société merveilleuse, née de la parole et du sang de l'Homme-Dieu, l'Église qui, se penchant sur le cadavre d'une

société mourante, souffla sur cette boue et lui fit une âme vivante, à son image, âme divine, douée d'une vie progressive et impérissable.

» Ici, je voudrais pouvoir m'arrêter à contempler le miracle du renouvellement du monde par le christianisme ; mais je dois me borner à signaler le caractère essentiel de cette œuvre merveilleuse que l'on ne remarque pas assez. La révolution opérée par le christianisme ne fut pas une destruction, mais un progrès. Jésus-Christ n'était venu rien abolir, mais tout perfectionner. Les ombres de la superstition, les vains songes de la philosophie qui avaient obscurci la lumière divine dont avait été éclairé le berceau de l'humanité, s'évanouirent devant le grand jour de l'Évangile ; l'homme vit ainsi l'horizon du monde moral reculer devant lui, il pénétra plus avant dans les mystères de la nature de Dieu et de sa propre nature, il connut d'une manière plus complète les rapports qui unissaient la terre avec le ciel, et par là il passa de la vie de l'imagination et des sens à la vie de l'intelligence, de l'âge de l'enfance à l'âge de la raison.

» Or, à cause du lien intime qui unit tout dans le monde, le langage, la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, les institutions sociales, tout dut se pénétrer peu à peu de la vie nouvelle et divine dont l'Évangile avait ouvert la source intarissable, tout dut commencer à se dégager de la matière et des sens, et tendre vers les hauteurs où le christianisme était venu élever le genre humain.

» Pour démontrer le fait que je constate en ce moment, je n'aurais besoin que d'une seule preuve, le langage, expression la plus irrécusable du progrès de la raison des peuples. Voyez toutes les langues de l'Europe chrétienne, notre langue française en particulier qui lève la tête au-dessus de toutes, comme une souveraine, se former avec les débris de la langue de Rome et d'Athènes, et sortir, pour ainsi dire, des racines de l'antiquité profane fécondées par un souffle d'En-Haut. Étudiez les merveilleux secrets de leur naissance et de leur développement : que trouverez-vous ? La combinaison variée d'un double élément, l'un terrestre emprunté au paganisme, l'autre divin sorti de l'Évangile ; des mots dont le son primitif trahit

une origine grecque ou romaine, mais qui, pour exprimer les hautes idées dont le christianisme a agrandi l'intelligence de l'homme, tous les sentiments divins dont il a enrichi son cœur, ont dû recevoir une acception plus élevée; un progrès immense qui se révèle, le dirai-je ? jusque dans l'importance moins grande que nous attachons à cette mélodie, à ces images qui enchantaient l'homme enfant du paganisme, beautés matérielles auxquelles nos langues modernes ne sont pas étrangères, mais dont l'homme a dû être moins touché, depuis que de nouvelles et ineffables relations établies entre la terre et le ciel ont élevé son âme au-dessus du bruit et des vaines figures de ce monde qui passe.

» Si je ne craignais, en voulant multiplier les exemples, de me jeter dans un détail qui serait infini, j'aimerais à vous montrer partout le même essor du génie de l'homme sur les ailes du catholicisme; la philosophie chrétienne trop longtemps resserrée dans les formes étroites de la philosophie grecque, atteignant néanmoins dans ses conceptions des hauteurs que ne soupçonnait même pas la pensée des anciens temps; l'éloquence trouvant dans les mystères de la mort et de l'éternité, du néant et de l'être infini, et dans tous les immortels intérêts de l'homme que la foi lui découvre, une source d'inspirations tout autrement sublimes, tout autrement impérissables que celles qui pouvaient sortir des intérêts étroits débattus à la tribune de Rome et d'Athènes; la poésie qui malheureusement s'enchaina parmi nous aux fleurs que les anciens tressèrent autour des autels de leurs dieux, faisant entendre de temps à autre des accents divins qui vibraient dans l'âme comme un écho des accords des anges, lorsqu'au lieu de se trainer honteusement vers l'Hélicon sur les pas d'Horace et de Virgile, elle osa suivre, vers le trône du vrai Dieu, le vol des prophètes; les formes de l'antique peinture reproduites avec toute leur perfection matérielle par le pinceau des Raphaël et des Michel-Ange, et s'animant pour retracer les mystères d'une religion divine, d'une vie dont la source semble cachée dans un monde surnaturel; l'architecture enfin, ne recevant des mains des Grecs le cercle et le compas que pour s'élever bien au-dessus de tous leurs terres-

tres monuments, dans ces monuments religieux du moyen âge, forme aérienne d'une pensée qui semble commencer sur la terre et s'achever dans les cieux. Mais c'est surtout dans la première de toutes les sciences, dans la science qui fait découler des rapports qui unissent l'homme avec Dieu les rapports qui unissent les hommes entre eux, qu'il faut admirer la révolution opérée par l'Évangile. Là, sans doute, comme en tout le reste, ce que le monde a vu n'est que le premier essai de ce que le catholicisme doit pour le perfectionnement progressif de l'humanité, que l'ébauche d'une œuvre qui doit remplir tous les siècles; et cependant, qui pourrait ne pas se prosterner devant le génie du catholicisme, après avoir contemplé avec des yeux exempts de préjugés le merveilleux édifice que l'Église éleva comme par enchantement avec les débris et sur les bases du monde païen, et cela en conduisant les peuples au pied d'une croix pour leur expliquer ces mots *égalité, liberté, obéissance, pouvoir*, que l'antiquité n'avait fait que bégayer, et ce mot *charité* qu'elle ne connaissait pas.

» Pour nous résumer, messieurs, la vie de l'humanité est une, la croix en est le centre; la croix n'a pas brisé, elle est, au contraire, l'anneau merveilleux qui lie la chaîne des temps. L'ère chrétienne n'est que la transformation de tous les éléments de civilisation, le développement de tous les germes de vérité que la Providence avait conservés au milieu de la décadence et des erreurs de l'ère païenne; le monde moderne, c'est le monde refait par l'Église et soulevé par ses mains puissantes de la terre vers le ciel: Rome chrétienne présenta une magnifique image de cette œuvre du catholicisme, lorsque la main hardie de Michel-Ange posa le Panthéon antique dans les airs.

» En vous présentant ces considérations, ne croyez pas que je me sois laissé entraîner à tracer un tableau étranger au sujet que j'ai entrepris de traiter devant vous. Si les aperçus que je viens de vous soumettre sont vrais, ils tranchent la question qui nous occupe; car il en résulte une double conséquence.

On aperçoit, en premier lieu, n quoi sont incomplets, vi-

cieux les plans d'études classiques qui ont trop longtemps prévalu. Quel doit être le but de l'éducation ? Développer l'homme, tout l'homme ; or comment ce but peut-il être atteint autrement qu'en faisant participer la raison de l'enfant, à mesure qu'elle grandit et autant qu'elle en est capable, à tous les progrès par lesquels s'est développée d'âge en âge la raison du genre humain ? Donc, après les pas immenses que l'esprit humain avait faits dans tous les sens, poussé par le souffle divin du christianisme, ce n'est pas dans les siècles idolâtres qu'il faut aller chercher tous les principes du développement de l'intelligence de l'homme ; des études toutes païennes ne sont pas la pâture la plus naturelle, la seule dont il convient de nourrir des générations catholiques ? Et cependant, allez, je ne dis pas seulement de nos jours, mais dans le dernier siècle, peut-être même dans des temps plus reculés, en France, dans presque toute l'Europe ; entrez dans les écoles publiques, que trouvez-vous ? De jeunes intelligences, tellement parquées, que l'on me pardonne ce mot, dans le champ étroit de l'antiquité profane, qu'excepté dans l'ordre du salut et de la vie future qui leur est toujours montré comme un ordre à part qui nese rattache par aucun lieu à la vie présente, on les laisse à peine soupçonner que le monde ait marché depuis les Romains et les Grecs, et qu'il y ait rien autre chose à savoir que ce que peuvent leur dire ces peuples éteints ; des enfants qui, jetés dans le monde païen presque dès le berceau, reviendront, à l'âge d'homme, de leur exil classique, l'âme tellement préoccupée des images de la Grèce et de Rome, qu'ils seront comme étrangers à tout le reste : ainsi, pour eux, c'est dans la tombe de ces peuples morts depuis dix-huit siècles que se trouve, en toutes choses, le dernier mot de l'esprit humain ; point d'autres formes que la parole humaine puisse revêtir, nul ordre nouveau de beautés où elle puisse aspirer que celles qu'ils admirent dans le langage harmonieux et pittoresque des Romains et des Grecs ; nulles autres sources ouvertes à l'éloquence que celles où puisaient Démosthènes et Cicéron ; nul autre Dieu auquel les poètes puissent s'adresser que ceux qu'invoquaient Homère et Virgile ; nul autre point de départ, nulle autre règle des conceptions des philosophes que cette raison individuelle

d'où sortirent tous les rêves de la philosophie des anciens temps ; nulles autres bases sur lesquelles le législateur puisse fonder l'édifice social, que celles que connurent les Solon et les Numa Pompilius ; rien enfin à comparer à la patrie pour laquelle mourut Caton, ou à la liberté au pied de laquelle le premier des Brutus fit couler le sang de ses fils, et, le dernier, le sang de son père. Or, qui ne voit où devait conduire cette apostasie de la littérature, des arts, des sciences, de la politique, réalisée ainsi dans les premières études d'où sortent les pensées de toute la vie ? Qui ne voit que le déplorable et nécessaire effet d'un pareil système d'éducation était de faire passer dans l'âme et dans le cœur de l'homme, dès le berceau, toute la pensée d'une révolution dont la main sacrilège essaya de briser tous les liens qui unissaient le présent au passé, le monde à son auteur, de livrer l'esprit des peuples aux mensonges de cette insolente, de cette stupide philosophie qui s'en vint un jour dire à Dieu : « Tu ne régneras plus sur nous, car nous voulons avoir de la raison, du génie même et surtout de la liberté, et la religion que tes prêtres nous enseignent, ne fait qu'emmailoter avec des ténèbres, la liberté, la raison, le génie de l'homme, pour les retenir dans une éternelle enfance. » C'est au Dieu de l'Évangile, c'est après que le monde avait marché quinze cents ans dans les routes de lumière que la parole du Christ avait ouvertes devant lui, que la philosophie osa dire ces choses ; et il se trouva que le monde chrétien avait tellement perdu la conscience de lui-même, était si étranger à sa propre histoire, qu'il crut n'avoir rien à faire de mieux que d'arracher à tous les nobles pouvoirs auxquels il avait obéi, le sceptre qu'ils tenaient de Dieu, pour le remettre à des *législateurs de collège*, comme les a nommés M. de Bonald, qui, *ridicules mêmes alors qu'ils étaient atroces*, entreprirent de refouler, à travers des flots de sang, la société vers son berceau, de ramener, à la suite du bourreau, les jeux, les fêtes ; les mœurs, les lois, la liberté et jusques aux Dieux du paganisme, et nous donnèrent enfin sur les ruines de la première monarchie du monde catholique, cette représentation du monde romain qui exciterait à jamais le rire de la postérité, si elle ne devait pas lui arriver mêlée à tant de lamentables souvenirs, escortée de tant de tragiques images.

» Mais qu'un excès ne nous jette pas dans un autre excès. Si une éducation qui ne nourrit l'enfance que d'études païennes est essentiellement incomplète, et peut devenir fatale, ce serait une grande erreur aussi que de méconnaître la place importante qui appartient à l'antiquité dans les études classiques. Cette seconde conséquence ne ressort pas moins rigoureusement que la première des considérations que nous avons développées.

» En effet, comme nous l'avons vu, tout est uni par des rapports nécessaires dans ce vaste plan de l'éducation du genre humain, merveilleuse manifestation d'une pensée divine où nous devons chercher la pensée, le plan naturel de l'éducation de l'homme : les siècles païens sont le germe d'où sont sortis les siècles chrétiens. Le monde romain a été en toutes choses le point de départ du monde moderne, d'où il suit que nos langues, notre littérature, nos arts, nos sciences, nos institutions, notre civilisation enfin tout entière, fille de l'antiquité quant au corps, si j'ose ainsi parler, fille du christianisme quant à l'esprit, ne peut être comprise sans la connaissance intime du double élément dont elle se compose. Le problème de la vie humaine échappe également au philosophe qui ne veut tenir compte que des phénomènes matériels, et à celui qui prétend tout expliquer par les phénomènes de la pensée ; l'homme, pour être connu, doit être étudié dans les deux principes distincts qui se révèlent dans sa mystérieuse existence, et dans les rapports qui unissent ces deux principes : il en est de même de l'humanité.

» Je me hâte donc de le dire, loin que, dans notre plan, l'étude de l'antiquité soit sacrifiée aux autres études, nous croyons pouvoir assurer que nos élèves emporteront du collège des notions sur les langues, la littérature, la philosophie, l'histoire des anciens peuples beaucoup plus étendues, une science de l'antiquité beaucoup plus positive, par cela même qu'elle se trouvera liée dans leur esprit à un ensemble de connaissances qui en forment le complément nécessaire.

» Ici, messieurs, après avoir traité la partie la plus délicate du sujet dont j'ai entrepris de vous entretenir, je me trouve arrivé à la partie la plus importante : j'ai dit en quoi nous pa-



raïssaient insuffisants, vicieux, les systèmes d'études généralement suivis jusqu'à nos jours; il me reste à parler des réformes que nous avons tentées à Juilly pour échapper aux inconvénients, aux périls que je viens de signaler. Comme ce que vous demandez de moi, dans ce moment, ce ne sont point sans doute tous les détails de notre organisation classique, mais la pensée générale que nous cherchons à réaliser dans le plan de nos études, je pourrai être court; car cette pensée est simple, elle ressort de tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

» Quel est le vice radical dans lequel se résument tous les reproches que nous avons cru pouvoir adresser à l'ancienne éducation? ce n'est pas, nous le répétons, d'attacher à l'étude des langues mortes une importance extrême, mais de n'avoir pas vu que cette étude est stérile ou ne produit même que des fruits dangereux dans l'intelligence de l'élève, si elle ne se lie pas à d'autres études; c'est de n'avoir pas compris que les langues anciennes ne sont pas tout ce qu'il importe à l'homme de savoir, qu'elles ne sont pas même, à proprement parler, une science, mais l'instrument nécessaire pour acquérir la science de l'antiquité, qui n'a elle-même de véritable valeur pour nous que parce qu'elle est l'introduction naturelle à la science des temps modernes; c'est d'arrêter ainsi le développement de l'homme à son point de départ, de fausser la raison de l'élève en la rapetissant, de tromper sa jeune et naïve intelligence, en lui persuadant qu'on lui a ouvert le sanctuaire de la science, lorsqu'on la laisse languir sur le seuil.

» Éviter les inconvénients, les périls que nous venons de signaler, en unissant ce qui n'aurait jamais dû être séparé; reproduire dans l'éducation de l'homme, autant qu'il est possible, toute la pensée du plan de Dieu dans l'éducation de l'humanité, et, par conséquent, chercher le développement de l'intelligence de l'enfant dans les principe mêmes par lesquels s'est développée l'intelligence de l'humanité; découvrir de bonne heure à l'élève, dans ses différents points de vue, tout le vaste horizon du monde de la foi et de la science, tel que l'a fait le catholicisme et le génie des temps modernes; les hauteurs qu'il ne peut pas aborder encore, les lui faire entrevoir, pour qu'il connaisse au moins le but où conduisent les

sentiers ouverts à ses jeunes pas ; faire des esprits complets en liant entre elles, dès leurs premiers éléments, des études qui ont des rapports nécessaires, qui, loin de se nuire, se prêtent un secours réciproque ; faire surtout des hommes de notre temps pour qui le passé ne soit que la lumière qui éclaire le présent, qui dissipe quelques-unes des ténèbres de l'avenir : tel est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre dans le plan de nos études.

» Et pour indiquer comment nous appliquons ces vues générales,

• Dans la marche que nous avons tracée à notre enseignement, l'enfant reçoit, dès la première période de son éducation, les premiers germes de toutes les connaissances que doit embrasser son instruction classique : toutes les parties de l'enseignement marchent de front, s'avancant graduellement de ce qu'elles ont de plus élémentaire à ce qu'elles présentent de plus élevé, suivant les développements naturels de l'intelligence.

• Ainsi, les élèves sont initiés à l'étude des langues vivantes presque en même temps qu'à l'étude des langues mortes, afin que les élèves puissent saisir le plus tôt possible les termes de comparaison nécessaires pour les faire pénétrer peu à peu dans le secret et dans le génie des uns et des autres, afin aussi que le monde ancien et le monde moderne s'ouvrent, pour ainsi dire, à la fois devant leurs yeux, et qu'ils commencent de bonne heure à saisir les rapports qui rapprochent des peuples au premier coup d'œil si opposés entre eux.

» Les langues sont un instrument que nous nous hâtons d'appliquer à l'usage auquel il doit servir. Dès que les progrès des élèves dans l'intelligence des langues mortes, progrès rendus très-prompts par l'effet d'une méthode dont nous dirons un mot tout à l'heure, leur permettent de communiquer avec les génies classiques qui illustrèrent Rome et la Grèce, nous mettons dans leurs mains, nous leur faisons lire, étudier tous les grands monuments de la littérature païenne, non par lambeaux, mais dans leur ensemble ; nous encourageons par des prix particuliers ces travaux qui présentent le double avantage de faire pénétrer les élèves, beaucoup plus avant que la

travail ordinaire des classes, dans les secrets des langues et le génie des auteurs de l'antiquité, et de rassembler dans leur esprit tous les faits nécessaires pour suivre avec fruit un cours sur l'histoire comparée de la littérature des peuples anciens et des peuples modernes qui formera le complément de leurs études littéraires.

» Ce que nous venons de dire de l'étude des langues et de la littérature, indique la marche uniforme que nous suivons dans les autres branches des études.

» Ainsi, dès les classes les plus inférieures, quelques heures sont consacrées chaque semaine à la géographie et à l'histoire; ce ne sont d'abord que de simples récits par lesquels le professeur éveille la curiosité de l'enfant, sans imposer encore à la mémoire aucune tâche réglée : puis, des leçons plus méthodiques que l'on se contente de faire répéter de vive voix, et dont on exige plus tard une rédaction écrite, et ainsi, sans fatigue, sans effort, l'élève se trouve posséder, lorsqu'il arrive à la dernière période de son éducation, tous les faits essentiels, tout le squelette de l'histoire, si j'ose ainsi parler; il ne s'agit plus que d'animer ce corps, que de bâtir avec ces matériaux l'édifice de la science la plus importante pour l'homme, après la science de la religion; et c'est le travail auquel est occupée l'intelligence des élèves, dans les classes supérieures, où une suite de leçons sur la philosophie de l'histoire exerce leur raison sur l'ensemble de faits recueillis dans un enseignement élémentaire de six années.

» Les élèves familiarisés, d'après la même méthode, dès la première période de leurs études, avec les faits les plus simples, les notions accessibles à leur jeune intelligence qu'offrent les mathématiques et les sciences physiques et naturelles, abordent avec moins de difficulté et parcourent avec plus de fruit les divers degrés de l'enseignement spécial de cette branche des études qui commence en quatrième. L'étude des mathématiques, préparée ainsi dès les basses classes, coordonnée avec les autres études dans les classes supérieures, est conduite assez loin pour qu'un élève, arrivé au terme de son instruction classique, sans en avoir négligé aucune partie, puisse, après une année de préparation spéciale, se présenter lui-même aux examens de l'école polytechnique.

» Je ne dis rien de particulier sur le plan de nos études religieuses, qui a été exposé l'année dernière avec toute l'étendue, tout le soin que réclamait de nous une science qui est à nos yeux comme le centre où viennent aboutir toutes les sciences, le premier principe du développement de l'intelligence et du cœur de l'homme, et la base nécessaire par conséquent des études et de l'éducation.

» Tel est, messieurs, le cadre général de notre enseignement, beaucoup plus complet, comme vous le voyez, beaucoup plus vaste que celui dans lequel a été renfermée jusqu'à nos jours l'instruction des collèges.

» Mais ce cadre peut-il être rempli ? L'intelligence de l'enfant est-elle capable de parcourir, dans les huit ou dix ans consacrés à l'éducation classique, toute la carrière d'études que nous ouvrons devant elle ?

» Oui, messieurs, et une expérience qui date déjà de deux années ne nous permet aucun doute à cet égard ; car ce n'est pas une théorie que nous exposons dans ce moment, mais un fait accompli ; cet ordre d'études que nous esquissons devant vous a été réalisé en partie dès l'année dernière, d'une manière à peu près complète dans l'année qui vient de s'écouler. Or les résultats que nous avons obtenus, et qui ont dépassé notre attente, ne laissent aucune incertitude dans notre esprit sur le résultat général que nous aurons atteint dans deux ou trois ans, au plus tard, et que nous pouvons avec confiance promettre dès aujourd'hui.

» Mais vous verrez s'évanouir d'ailleurs l'objection que je me suis proposée, et vous partagerez, messieurs, notre conviction et nos espérances, si vous me permettez de vous montrer en peu de mots tout ce qu'il est possible, à l'aide de méthodes plus simples, d'économiser de temps précieux sur les premières études dans lesquelles s'est concentrée jusqu'ici l'instruction classique, et de vous faire apercevoir en outre comment les différentes connaissances que nous embrassons dans le cercle élargi de notre enseignement, loin de s'exclure, semblent s'appeler, et loin de se nuire, s'aident mutuellement lorsqu'elles sont sagement coordonnées entre elles par une direction générale, qui sait voir les liens naturels qui les unissent.

• Je parle d'abord de l'économie de temps qu'il est possible d'obtenir dans l'étude des langues mortes : et, en effet dessécher comme on l'a fait trop longtemps de jeunes intelligences pendant les neuf ou dix plus belles années de leur vie dans l'étude aride et presque exclusive du latin et du grec, n'est-ce pas là une dépense de travail et d'études sans proportion avec le résultat que l'on veut obtenir ? Dieu n'aurait mis aucun rapport entre la science et la durée de la vie de l'homme, si l'introduction seule à une faible partie de ce que l'homme doit savoir devait consumer une portion si notable de son existence. Mais ce ne sont pas les lois auxquelles Dieu a soumis le développement de l'intelligence, ce sont les règles arbitraires que les hommes ont substituées à ces lois que nous devons accuser ici. Si la poussière muette du tombeau n'avait pas recouvert depuis longtemps l'ancienne Grèce et l'ancienne Italie, que feriez-vous de cet enfant à qui vous voulez apprendre le grec et le latin ? Vous l'enverriez à Rome, puis à Athènes ; point de rudiment : il jouerait avec les enfants de son âge, il entendrait parler, et avec la merveilleuse facilité d'une âme neuve, il parlerait parfaitement en moins de deux années le latin et le grec. Rome et Athènes ne sont plus ; mais la nature est de tous les temps. Ne peut-on pas surprendre le secret des procédés si simples par lesquels elle révèle en si peu de temps et sans aucun effort à une jeune intelligence les mystères d'une langue vivante, et ne peut-on pas appliquer ces procédés à l'étude des langues mortes ? Oui, messieurs, et nous le faisons, j'ose le dire, avec bonheur, à Juilly : je regrette que les bornes dans lesquelles je suis forcé de me renfermer ne me permettent de vous dire que la pensée générale, et m'interdisent d'entrer dans les détails d'une méthode extrêmement simple et infaillible dans ses résultats, à raison même de sa simplicité. Elle consiste essentiellement à substituer dans la première période de l'enseignement des langues, à ces dictionnaires, à ces rudiments, irréconciliables ennemis de l'enfance, contre lesquels nous trouverions tous en nous quelque vieille rancune si nous évoquions nos souvenirs classiques, de substituer à tous ces moyens artificiels une suite d'exercices qui se rapprochent de la manière dont l'homme apprend naturellement

à parler ; de faire évanouir ainsi la plupart des difficultés qui hérissent, qui rendent si rebutante pour l'enfant l'étude des langues mortes, en les rendant vivantes pour lui au degré où la chose est possible. Que l'on nous permette d'indiquer, messieurs, à la reconnaissance des familles le nom de notre directeur des études classiques, M. de Gourgas, à qui nous devons le succès avec lequel cette méthode est appliquée, et qui, par les services que son expérience et ses lumières ont rendus à toutes les branches de notre enseignement, s'est acquis tant d'autres titres à la reconnaissance des fondateurs du collège de Juilly.

J'ai parlé en second lieu du secours que se prêtent les études diverses, lorsqu'à partir des premiers éléments, on les combine d'après les rapports naturels qui existent entre elles. Oui, loin que l'instruction perde dans les détails ce qu'elle gagne du côté de l'ensemble, c'est de l'unité d'un ensemble complet que jaillit la lumière qui éclaire les détails. Tout se tient dans l'intelligence de l'homme et dans les différents ordres de connaissances sur lesquels l'intelligence doit s'exercer ; quelque nombreuses que soient les branches de la science la science est une ; c'est ce chêne dont les mille rameaux, renfermés tous dans le même germe, nourris de la même sève, s'élancent d'un même jet dans les airs. Or, quoique cette unité ne se révèle pas d'abord d'une manière distincte à l'enfant, toutefois, l'expérience le démontre, dès la première période de son éducation, il recueille des fruits réels de ces notions élémentaires par lesquelles nous commençons à l'initier aux divers ordres de connaissances que doit embrasser le cours de son instruction classique. Loin que ces études, qui ne dérobent qu'un petit nombre d'heures chaque semaine à l'étude des langues mortes, retardent même sous ce rapport les progrès de l'élève, elles les hâtent, car elles jettent dans son instruction une heureuse variété qui, en éveillant sa curiosité, entretient dans sa jeune intelligence un mouvement sans lequel toute étude languit. Puis, à mesure que ses diverses facultés se développent, que son esprit grandit, pour ainsi dire, dans tous les sens, par l'effet d'un enseignement large et complet dès l'origine, peu à peu il aperçoit les rapports

qui existent entre les objets divers de ses études ; le travail des langues mortes, si aride par lui-même, s'embellit de tous les charmes qu'il trouve dans le commerce des beaux génies de l'antiquité ; dans la littérature, l'histoire des temps anciens, il voit les termes de comparaison nécessaires pour apprécier la littérature, l'histoire des temps modernes : les mathématiques appliquées aux arts, à l'industrie, aux sciences, perdent leur sécheresse : la rhétorique ne sera pas pour lui un art futile de combiner des mots ; car son esprit sera riche déjà d'un fonds d'idées et de connaissances positives ; et d'ailleurs les compositions écrites qu'on aura exigées de lui, depuis plusieurs années, sur les cours de religion, d'histoire, de littérature, de sciences, l'auront accoutumé de bonne heure à se rendre compte de ses idées, à les exprimer avec ordre et avec précision ; elles lui auront révélé les secrets de l'art d'écrire en l'initiant à l'art de penser : la philosophie enfin ne sera pas une théorie vaine des formes du raisonnement et la prétention plus vaine encore de résoudre, à l'aide d'une raison sans règle, tous les problèmes de l'ordre moral ; car ses études historiques et religieuses lui auront montré la solution de ces problèmes, en tout ce qu'ils renferment d'essentiel, dans une autorité plus haute, la parole de Dieu et les traditions du genre humain ; la philosophie ne devra donc que coordonner dans son esprit les notions variées qu'il aura recueillies dans toutes ses précédentes études, tracer dans les différents ordres de connaissances la limite qui sépare les vérités qui, ayant reçu la sanction de la raison divine ou de la raison des siècles, sont le fondement nécessaire de l'intelligence et de l'ordre moral que l'on ne peut ébranler sans que tout périsse, et les opinions, les pensées de la raison particulière des philosophes que la raison particulière a toujours le droit de discuter.

» Ceci, amène, messieurs, une question que les familles ont le droit de nous adresser, une question plus grave que toutes celles que j'ai traitées jusqu'ici, et à laquelle je dois répondre en finissant. Quel est le résultat où tendent toutes ces études dont je viens d'esquisser le plan et que j'ai montrées s'avancant, avec harmonie, dès leurs premiers pas, vers un but commun ? quelle est la pensée dans laquelle se résume

notre enseignement religieux, philosophique, historique, littéraire? quelle direction enfin aura reçue de nous cette portion de la jeunesse de notre pays que des familles si honorables ont confiée à nos soins?

» Ici, c'est un devoir sacré pour nous, et il est dans notre caractère de répondre sans aucune réticence et avec une entière franchise. J'ai déjà dit combien nous paraissaient graves de nos jours les devoirs des instituteurs de l'enfance, à raison de l'influence que l'éducation peut exercer sur le sort futur de la société. Derrière nous un abîme dans lequel s'engloutirent, il y a près de quarante ans, des institutions dont l'origine remontait à quatorze siècles; sous nos pieds un sol qui tremble encore; devant nous le vide d'un avenir qui sera tel que le feront les enfants qui nous succéderont dans la vie; voilà notre situation: que doivent faire les hommes chargés d'élever à côté de ces grandes ruines, entre un monde qui n'est plus et un monde qui n'est pas encore, une génération qui a devant elle de si hautes destinées? Évidemment, en premier lieu, c'est du moins ainsi que nous le comprenons à Jully, empêcher que l'âme de ces enfants ne soit emportée par ce flux et reflux d'opinions et d'intérêt d'un jour qui se disputent la société; garantir leur jeune âge, autant qu'il est possible, des préoccupations de cette politique du moment qui ne laisserait aucune place aux études sérieuses; et, sous ce rapport, nos vœux se trouvent singulièrement favorisés par la situation même du collège de Jully, par le calme et le silence d'une retraite où arrive à peine le bruit des orages qui grondent dans le monde social. Mais, si nous nous efforçons de tenir nos élèves en dehors des mouvements tumultueux d'une époque si agitée, ce n'est pas pour les rendre étrangers à cette époque, c'est au contraire pour qu'ils la connaissent mieux, l'ayant étudiée de plus haut, et avec un esprit plus recueilli. Tout notre enseignement n'a pour ainsi dire point d'autre but que de leur faire rechercher au loin dans le passé la raison des événements qui se précipitent autour d'eux, que de leur découvrir les véritables causes, et de leur faire entrevoir par là même les remèdes des maux qui travaillent la société. Or et c'est ici le lieu de proclamer sans



détour les principes larges sur lesquels est fondée notre éducation : le passé qu'est-il à nos yeux ? n'est-ce rien qu'une ruine ? tout est-il condamné sans retour dans les établissements qu'il nous a légués, et la chaîne des siècles est-elle tellement brisée que nous ne devons nous rattacher par aucun anneau aux traditions, aux croyances de nos pères ?

» Je le sais, c'est ainsi que beaucoup de jeunes hommes de notre temps semblent comprendre la mission à laquelle ils se croient appelés, esprits confiants à l'excès, qui prennent au sérieux les paroles de cette philosophie qui promet aux hommes, depuis si longtemps, une nouvelle terre et de nouveaux cieux. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendront les élèves du collège de Juilly. Pour eux, tout se lie dans l'histoire de l'humanité, rien n'existe qui n'ait sa racine dans ce qui a existé ; car la vie de l'humanité est une, et les périodes succesives qu'elle traverse ne sont que la manifestation progressive d'une même pensée divine. Ainsi, les révolutions font disparaître quelquefois sans retour les formes variables de la société qui sont l'œuvre des hommes ; mais il y a quelque chose que le cours des révolutions n'emporte pas, ce sont ces immuables principes dont l'origine est en Dieu, principes qui sont la base nécessaire de toutes les institutions humaines, et qui, loin de pouvoir périr, se développent à mesure qu'ils apparaissent sous des formes nouvelles. Dès lors, nul ne peut dire sans aucun doute quels sont les éléments de l'ancien ordre de choses qui entreront dans l'ordre de choses nouveau que Dieu prépare au milieu de nous ; mais il n'en est pas moins certain que c'est des ruines du passé que doit sortir la pierre angulaire de l'avenir, que c'est là qu'il faut la chercher. Nul ne peut assigner la borne des routes nouvelles que le génie de l'homme pourra se frayer dans la philosophie, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts ; mais il est incontestable que le génie de l'homme ne marchera, qu'il ne fera de véritables progrès qu'en prenant pour point de départ les routes anciennes, qu'en respectant partout les limites qu'a tracées autour de lui l'esprit de Dieu. Les perfectionnements que peut atteindre l'ordre social, les formes que peut revêtir le pouvoir, les développements que recevra

la liberté, sont un secret de la Providence; mais une vérité que la Providence a écrite en caractères éclatants dans toutes les pages de l'histoire, c'est qu'il existe certaines conditions nécessaires du pouvoir et de la liberté, sans lesquelles l'un n'est jamais que du despotisme, l'autre de la licence; c'est que la liberté et le pouvoir viennent également de Dieu, et que ces combats entre le pouvoir et la liberté, qui ont ébranlé le monde, qui l'ont couvert de sang et de ruines, n'auront un terme que lorsque la liberté et le pouvoir, remontant à leur origine, iront chercher en Dieu et dans la loi éternelle de justice qu'il a donnée aux hommes, le lien nécessaire qui peut seul les unir, la règle souveraine qui peut seule les diriger. Enfin les rapports nouveaux que le monde verra s'établir entre la terre et le ciel, entre la matière et l'esprit, entre les sociétés temporelles et la société divine, sont un mystère qui se dérobe à toutes les prévisions dans la nuit obscure de l'avenir, puisque ces rapports dépendront de mille faits qui ne sont pas encore accomplis, de mille circonstances même étrangères à toutes les combinaisons humaines; mais ce que les lumières du passé révèlent clairement, c'est que les hommes se fatigueront inutilement à chercher une autre base de l'édifice social que celle que Dieu a posée par la parole de son fils, et que, par conséquent, comme le disait il y a déjà trente ans l'auteur de la *Législation primitive*, « une révolution qui a commencé par la proclamation des droits de l'homme, ne finira que par la proclamation des droits de Dieu. »

» J'ai dit, messieurs, toutes les pensées que nous cherchons à jeter dans vos jeunes âmes : je viens de révéler ce que la société peut attendre de vous, ce que vous serez un jour. Vous allierez ce que la mauvaise foi ou des préjugés étroits représentent sans cesse comme inconciliable; vous serez des hommes de science parce que vous serez des hommes de foi, des hommes d'avenir parce que vous respecterez le passé, des hommes de véritable progrès parce que vous aimerez l'ordre avant tout. La religion vous aura dit le mot de cette énigme de la société humaine que la philosophie poursuit en vain depuis quatre mille ans; et, possédant ainsi l'intelligence des

**futurs destins du monde dont tant d'autres n'ont encore qu'un aveugle pressentiment, vous vous avancerez dans le combat de la vie, le front haut, le cœur serein, parce que vous saurez que votre cause ne peut pas périr, car c'est la cause de Dieu et de l'humanité. »**

La seconde phase dans l'histoire de la *question des classiques* comprend les négociations de Mgr l'évêque d'Orléans pour obtenir l'adhésion de l'épiscopat à la déclaration suivante :

« Les archevêques et évêques soussignés :

» Considérant qu'il importe de faire cesser des bruits qu'on affecte de répandre dans le public, au sujet de prétendues divisions qui existeraient entre les évêques sur des questions importantes touchant à l'autorité de leur saint ministère et à l'enseignement des lettres dans les écoles chrétiennes :

» Déclarent les points suivants :

» 1<sup>o</sup> Que les actes épiscopaux ne sont en aucune manière justiciables des journaux, mais seulement du Saint-Siège et de l'épiscopat.

» 2<sup>o</sup> Que l'emploi dans les écoles secondaires des classiques anciens convenablement choisis, soigneusement expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais, ni dangereux, et que, prétendre le contraire, ce serait condamner la pratique constante de tous les évêques catholiques et des plus saintes congrégations religieuses, puisqu'il est de notoriété publique, que, jusqu'à ce terme, tous les évêques et toutes les congrégations enseignantes ont admis les anciens classiques dans leurs écoles.

» 3<sup>o</sup> Que l'emploi de ces classiques anciens ne doit pas toutefois être exclusif, mais qu'il est utile d'y joindre, dans la mesure convenable, comme on le fait généralement dans toutes les maisons d'éducation dirigées par le clergé, l'étude et l'explication des auteurs chrétiens.

» 4<sup>o</sup> Que c'est aux évêques seuls qu'il appartient, chacun dans leur diocèse respectif, et sans que nuls écrivains ou journalistes aient à cet égard aucun contrôle à exercer, de déterminer dans quelle mesure les auteurs, soit païens, soit

chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires ou dans les écoles secondaires confiées à la direction du clergé diocésain. »

Mgr de Salinis n'eut pas à délibérer pour donner ou refuser son adhésion, attendu que, comme plusieurs de ses collègues dont les opinions étaient connues, il ne fut pas mis en demeure de se prononcer. Le 5 juillet, après que tout le corps épiscopal eût été interrogé, il reçut la lettre suivante :

« Orléans, le 5 juillet 1852.

» Monseigneur,

» J'ai été chargé de transmettre à plusieurs de nos vénérables collègues le projet de déclaration ci-joint. Il a été adressé dans plusieurs provinces, par les métropolitains à leurs suffragants.

» Je n'avais pas cru devoir vous le soumettre, avant d'avoir eu l'honneur de voir et d'entretenir Monseigneur l'archevêque de Reims; mais ayant sollicité de sa bonté une entrevue très-prochaine, je crois pouvoir ne pas tarder davantage à vous donner communication de cette pièce.

» Cette déclaration, Monseigneur, a été conçue dans un but de conciliation et de paix; et c'est ce qui lui a obtenu déjà les signatures d'un très-grand nombre de nos collègues.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond et respectueux dévouement en N.-S.

» † FÉLIX, évêque d'Orléans. »

La troisième phase, que l'on pourrait appeler la phase canonique, s'ouvre par le concile d'Amiens. Les évêques de la province de Reims, réunis en concile provincial à Amiens, examinèrent, avec l'assistance du Saint-Esprit, promise à ceux qui se réunissent au nom de Jésus-Christ, quelle solution il convenait de donner aux questions qui venaient de passionner l'opinion publique. Le décret, résultat de leurs délibérations, fut soumis à la révision du souverain Pontife et approuvé sans modification. Un acte de l'autorité pontificale vint même donner comme une sanction canonique à cette importante décision.

## II

## FACULTÉS DE THÉOLOGIE.

En 1825, le gouvernement de la Restauration, qui croyait restaurer, en refaisant des choses anciennes, eut la pensée de reconstituer l'ancienne Sorbonne, sans même se douter qu'une entreprise de cette nature dépassait les limites du pouvoir civil et réclamait l'intervention de l'autorité du Saint-Siège. Le *Mémorial catholique*, dont l'abbé de Salinis était en ce moment un des principaux directeurs, attaqua ce projet en rappelant des principes malheureusement trop oubliés en France :

« L'enseignement de la théologie appartient à l'Église; il a été perpétuellement reconnu dans tous les États catholiques que les écoles de théologie ne pouvaient être établies légitimement que par l'autorité ecclésiastique, avec le concours de l'autorité civile, lorsque l'État attachait à ces établissements des droits ou privilèges civils. Pour ne parler ici que de l'ancienne école de théologie de Paris, on sait qu'elle fut établie directement par l'autorité du Saint-Siège, et si elle ne l'avait pas été de cette manière, elle n'aurait pu l'être d'après les principes catholiques, que par l'autorité de l'ordinaire, si on eût voulu en faire une institution purement diocésaine...

» On ne peut se dissimuler que ces principes sont totalement renversés par la nouvelle ordonnance; car c'est l'autorité civile qui crée cette école de théologie, et l'autorité ecclésiastique est nulle dans son établissement... »

En 1842, l'abbé de Salinis était appelé à occuper une chaire dans une faculté de théologie constituée en dehors de l'autorité du Saint-Siège. Était-il, en acceptant ce titre, infidèle aux principes qu'il avait soutenus? Il ne le crut pas, ainsi qu'il résulte des explications par lesquelles il crut devoir inaugurer son cours.

« En paraissant devant vous, messieurs, pour la première fois, je dois vous dire ce que nous sommes (1). »

(1) C'est d'après des notes incomplètes que nous reproduisons ces paroles.

» Mais avant, je vous dirai ce que nous ne sommes pas.

» Nous ne sommes pas une faculté de théologie proprement dite.

» Les facultés de théologie, telles qu'elles existaient en France avant la Révolution, telles qu'elles existent encore dans plusieurs pays catholiques, doivent leur existence à l'autorité du souverain Pontife, qui, seul, a le droit de conférer la faculté d'enseigner d'une manière générale, dans l'Église, la doctrine catholique.

» Les facultés de théologie organisées canoniquement ont le privilège de conférer des grades. Ces grades avaient leur raison d'être, avant la Révolution, ils répondaient à des besoins réels. Les séminaires, encore naissants, n'avaient pas reçu la constitution qu'ils ont aujourd'hui. Leur enseignement n'était pas partout obligatoire ; il n'était pas complet. La condition des grades se présentait comme une restriction au droit de patronage. Aujourd'hui, les choses sont entièrement changées. Les facultés de théologie ne remplissent plus le même but qu'autrefois. Sans doute, il est permis d'espérer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le haut enseignement ecclésiastique recevra une organisation mesurée d'après les besoins nouveaux. C'est un problème qui peut être difficile, mais qui n'est pas insoluble. Confions-nous dans le zèle de l'épiscopat et dans la sagesse du gouvernement.

» En attendant, que sommes-nous ?

» Le corps chargé au nom de l'État de distribuer l'enseignement, comprend divers degrés qui correspondent aux diverses classes de la société : les paysans et les enfants reçoivent l'instruction primaire ; les jeunes gens qui se disposent aux carrières libérales, reçoivent dans les collèges l'instruction secondaire ; les facultés sont destinées à distribuer l'enseignement supérieur à tous ceux qui désirent perfectionner leurs études.

» La religion est représentée auprès du peuple par le curé ; dans les collèges, par l'aumônier ; devant le public des facultés, par la Faculté de théologie.

» On comprend qu'il ne peut pas être question ici de juger cette organisation. C'est un fait que nous devons accepter. L'autorité ecclésiastique nous envoie ; la conscience du prêtre ne peut éprouver aucun scrupule... »

En 1848, la question des facultés de théologie fut agitée dans le sein de l'Assemblée constituante. Le comité des Cultes, présidé par Mgr Parisis, étudia avec une très-grande maturité les différents projets qui lui avaient été soumis, et s'arrêta à une résolution remarquable surtout en ce point, que, brisant avec les vieilles traditions parlementaires et gallicanes, elle reconnaissait la nécessité de l'intervention du souverain Pontife, pour constituer canoniquement des facultés de théologie. Toutefois les circonstances ne permirent pas d'arriver à l'exécution du projet. Quelques années plus tard, une négociation fut ouverte entre le gouvernement impérial et le Saint Siège. Mgr de Salinis, encore évêque d'Amiens, quoique déjà proposé pour Auch, ayant été consulté par le représentant du souverain Pontife, composa un mémoire qui ne fut pas sans quelque influence. La conclusion était celle-ci :

« Plus j'y réfléchis et plus je demeure convaincu que nous n'avons rien à espérer de bon des facultés de théologie, sur quelques bases qu'on les réorganise, et qu'elles peuvent nous faire beaucoup de mal. »

Dans un premier paragraphe, le prélat indiquait la différence qui existe entre l'état des églises de France avant la Révolution et leur état actuel. Les facultés de théologie pouvaient avoir leur raison d'être autrefois, et, cependant, en interrogeant sérieusement l'histoire, on serait en droit de demander, si, du moins dans les derniers temps de leur existence, elles ont rendu des services bien réels à l'Église. Aujourd'hui, les facultés de théologie sont sans raison d'existence. Il est nécessaire, sans aucun doute, d'élever et de fortifier les études du clergé, mais le meilleur moyen d'assurer ce résultat, c'est de développer les institutions existantes dans chaque diocèse.

Pour faire ressortir l'inutilité et les inconvénients des facultés de théologie, le prélat descendait sur le terrain pratique :

« Je me place, disait-il, dans la situation qui me serait faite par la création des facultés. Quels moyens devrais-je prendre pour recueillir les fruits de cette institution ?

» Il faudra envoyer dans l'un des centres où elles seront établies, à Paris, qui est le plus proche, six ou huit sujets choisis parmi les plus distingués.

» Mais par là même, les cours du séminaire se trouvent appauvris. Les rivaux manquent à ceux qui restent, l'émulation diminue dans la même proportion que les éléments propres à l'entretenir, elle sera tuée par la pensée que ceux qu'on pourrait vaincre ne sont pas là, et que, quoi que l'on fasse, on restera dans l'opinion inférieurs aux élèves envoyés à la faculté pour devenir les savants du diocèse.

» Savants, le seront-ils ? Je me demande si l'éclat des cours de haut enseignement n'éblouit pas souvent plus qu'il n'éclaire ; si les professeurs ne sont pas quelquefois plus jaloux de faire briller leur propre science qu'animés du zèle et de la patience nécessaires pour la communiquer aux autres ; si, dans des cours publics, nombreux, lorsque les maîtres et les élèves sont presque étrangers les uns aux autres, les conditions indispensables d'un travail assidu et consciencieux seront suffisamment assurées ?

» Du reste, doctes ou non, mes jeunes prêtres reviendront docteurs.

» A ce titre, ne penseraient-ils pas que les premiers postes du diocèse leur reviennent de droit ?

» Je n'ai pas les bénéfices si nombreux d'autrefois. Huit canonicats, un petit nombre relatif de cures en titre ; il n'y aura pas de quoi défrayer les prétentions de la moitié des gradués.

» Et si toutes ces places leur sont réservées, je décourage le reste du clergé.

» De plus, je me condamne à beaucoup de mauvais choix. La science, fût-elle réelle, n'est pas tout. La science de beaucoup de ces gradués aura été acquise aux dépens de l'esprit ecclésiastique. Nulle part, l'esprit ecclésiastique ne se développe mieux que dans nos petits et nos grands séminaires. Nos maîtres n'enseignent pas seulement nos jeunes gens, ils les élèvent. Tout entiers, sous leur main, la nuit, le jour, partout, à l'abri du contact du monde et de ses périls, on peut dire en toute vérité qu'ils grandissent à l'ombre du sanctuaire ; leur piété suit les progrès de leur instruction et en reste toujours le salubre condiment. C'est sans contredit à cette organisation de l'enseignement ecclésiastique dans les séminaires, qu'est due l'admirable régularité de mœurs qui distingue le clergé français.



» Où seraient ces garanties pour les jeunes ecclésiastiques, admis à suivre les cours des facultés? Quelle influence le séjour des grandes villes exercerait-il sur leur esprit et sur leur cœur? Quel usage feraient-ils de la liberté de se conduire par eux-mêmes, à l'âge le plus critique de la vie, exposés aux séductions des villes? Que deviendraient, dans ces grandes arènes, où s'agite l'ambition, où les intrigues se nouent, la simplicité et la droiture de nos jeunes gens, nés la plupart à la campagne, destinés presque tous à y retourner et à y vivre?

» Je sais que des précautions pourraient être prises pour conjurer ces tristes éventualités : je doute que les moyens les mieux combinés soient jamais un frein ou une sauvegarde qu'on puisse comparer à la discipline de nos séminaires.

» Je sais aussi que les élèves des facultés ne seront jamais les plus nombreux, et qu'on peut espérer qu'ils se fondront dans l'ensemble du clergé et en prendront l'esprit ; mais ils ne faut pas oublier que, s'ils se trouvent les moins nombreux, ils seront les plus distingués par leurs talents, leurs succès, leurs espérances. N'est-il pas à craindre qu'ils ne donnent le ton au lieu de le recevoir, et que ce ne soit le mauvais levain qui corrompt toute la masse? Ne feraient-ils que créer un danger si grave, qu'introduire un élément dont il y aurait à se défier sans cesse, qu'à troubler l'harmonie, l'unité d'une famille au sein de laquelle ils n'auraient pas été élevés, ne serait-ce pas assez pour effrayer un évêque?

» Je n'ajoute pas qu'ils m'auront coûté très-cher : huit ou dix mille francs par an, qu'il faudra prélever sur les ressources à peine suffisantes des séminaires.

#### IV.

» Arrivons au côté le plus grave de la question.

» Ce n'est pas seulement par l'esprit de discipline et de piété que se distinguent nos séminaires. Les doctrines qu'on y professe sont irréprochables. A peine en trouverait-on trois ou quatre dont l'enseignement conserve encore quelques traces de gallicanisme.

» Le clergé est pour ainsi dire unanime à repousser le fu-

ne héritage de 1682. On comptait les ultramontains, il y a trente ans ; on compte les gallicans, aujourd'hui. Le nombre en diminue tous les jours, et l'espèce s'en perdra bientôt tout à fait. Cette heureuse révolution tient à beaucoup de causes, mais il est impossible de contester que la direction donnée à l'enseignement des séminaires n'en soit une des principales.

» Veut-on faire revivre le gallicanisme qui se meurt ?

» Pas de moyen plus infallible que la réorganisation des facultés, de quelque manière qu'on les réorganise,

Car :

» 1<sup>o</sup> Il faudra des professeurs : huit ou dix par faculté, sans compter les suppléants.

» Où recruter ce personnel ?

» Il y a en France d'excellents professeurs de théologie. Ils sont dans les séminaires. Un grand nombre appartiennent à des congrégations religieuses. Ils n'accepteraient pas de chaire dans les facultés.

» Il y a parmi les vicaires généraux, les chanoines, les curés, un grand nombre de prêtres, excellents théologiens, quoique non préparés à enseigner la théologie. Ils ne quitteraient pas leurs fonctions pour entrer dans les facultés.

» Que reste-t-il ? Quelques prêtres qui n'ont pas trouvé leur place dans le cadre actuel de l'enseignement et de l'administration, pour des causes de diverses natures ; et puis, et surtout, les professeurs actuels des facultés de théologie universitaires, qu'il serait impossible d'écarter, sous peine de se faire accuser de violer des droits acquis.

» Or, sans discuter la valeur d'aucun d'eux en particulier, sont-ce là les hommes à qui il conviendrait de remettre, avec le haut enseignement, la direction de l'esprit et des doctrines du clergé ?

» 2<sup>o</sup> D'autant que voici un péril inhérent pour ainsi dire, à l'institution elle-même. On connaît la tendance qu'ont généralement les corps constitués d'une manière stable à se créer une vie propre indépendante.

« La vie des facultés, c'est leur doctrine. C'est par le caractère de leur enseignement qu'elles se posent vis-à-vis du public ; qu'elles font école.

» Or, par où se distinguer, et comment se faire une position? En étant romain?

» Non, on serait ce qu'est le clergé, l'épiscopat.

» Évidemment en cherchant, en dehors de l'enseignement si romain des séminaires une nuance moins prononcée, on se dira d'abord romain, mais romain modéré : catholique, mais français.

» On finira par s'avouer gallican; on déclarera qu'on veut ressaisir l'héritage de la Sorbonne et de Bossuet.

» 3° Cette pente sera d'autant plus fatale qu'on y sera nécessairement poussé par le Gouvernement.

» Les traditions gallicanes qui se meurent dans le clergé, sont très-vivantes encore dans les régions gouvernementales.

» Les facultés, quelque action qui soit réservée à l'épiscopat, seront plus ou moins sous l'influence du pouvoir civil. Et cette influence finira par prévaloir. C'est le pouvoir civil qui nomme, qui paye; c'est lui qui dispose des évêchés, c'est vers lui que gravitera naturellement l'ambition.

» 4° En supposant que la plupart des facultés échappassent aux tendances que nous signalons, il est impossible que quelques unes ne réalisassent pas nos craintes, plus probablement la Faculté de Paris : or le gallicanisme, n'eût-il que ce centre d'action, au cœur de la France, il aurait bientôt brisé l'admirable unité que nous voyons dans le clergé; l'avenir serait compromis.

## V.

» Toutes les garanties seraient insuffisantes à nous rassurer. Si les facultés sont organisées canoniquement, on ne peut, nous le reconnaissons, rien demander au gouvernement de plus que les conditions que l'on nous a communiquées. Et cependant les périls subsistent.

» 1° Les facultés seraient sous la haute direction d'un conseil composé des évêques de tous les diocèses de chaque circonscription.

» Mais ce conseil ne pourrait se réunir qu'à des intervalles très-éloignés, et pour très-peu de temps. Les évêques de

France, avec leurs diocèses de cinq à six cent mille âmes, sont trop occupés chez eux pour se déplacer fréquemment.

» Toute l'influence de l'épiscopat se concentrerait, de fait, dans les ordinaires des diocèses où serait le siège des facultés.

» 2<sup>o</sup> Les professeurs seraient nommés par le Gouvernement sur une liste de trois candidats présentés par les évêques.

» Qu'arriverait-il? des candidats, purs romains, seraient présentés par des évêques purs romains : des candidats romains modérés, suivant le mot adopté maintenant, par les évêques romains modérés; quelques présentations auraient encore un caractère plus prononcé peut-être dans le sens le moins favorable au Saint-Siège.

» Les divergences des opinions amènent les concessions naturelles. On transigerait : chaque nuance serait représentée dans la liste. Et, en raisonnant ainsi, nous nous plaçons certainement dans l'hypothèse la plus favorable.

» Serait-il sage d'attendre du pouvoir civil le choix du candidat le plus attaché aux doctrines du Saint-Siège, le plus opposé à des prétentions gouvernementales qui datent de plusieurs siècles?

» Si le pouvoir ici était l'Empereur, je déclare que je serais rassuré ; mais ce n'est pas du moment actuel qu'il faut se préoccuper dans cette question ; c'est de l'avenir. D'ailleurs, entre l'Empereur et les facultés de théologie, il y aura nécessairement des intermédiaires, moins affranchis que lui des préventions que le passé nous a léguées.

» 3<sup>o</sup> Je ne parle pas des inspections, des examens, de la collation des grades.

» Tout cela appartient à la forme extérieure, apparente de l'institution, laquelle peut être en soi irréprochable, et couvrir, pour plusieurs des motifs que nous venons d'exprimer, un esprit très-funeste.

## VI.

» J'aurais beaucoup d'autres considérations à présenter ; mais ce que j'ai dit me paraît suffisant pour conclure :

» 1<sup>o</sup> qu'à tout prix il faut éviter dans ce moment la création de nouvelles facultés ;

» 2<sup>o</sup> Que le mieux est de laisser les séminaires porter pendant quelques années encore leurs excellents fruits ;

» 3<sup>o</sup> Que si l'on veut quelque chose de plus, on pourrait provoquer la création d'un petit nombre d'écoles supérieures, mais dans la forme et avec les règlements des séminaires, où les jeunes lévites auraient la facilité de perfectionner, de développer leurs études pendant deux ou trois ans ;

» 4<sup>o</sup> Que si, à toute force, on tient à rétablir les grades, on pourrait les faire conférer, ainsi que cela se pratique en Angleterre, je crois, par des commissions que l'épiscopat et le gouvernement nommeraient de concert et que le Saint-Siège constituerait *ad hoc*. Elles tiendraient des sessions à des époques déterminées. Ce seraient des facultés sans chaires, sans enseignements, sans esprit de corps. Elles suffiraient à leur tâche, elles n'usurperaient pas celle que notre divin Maître a réservée à l'Église et à son chef.

» 5<sup>o</sup> Pour moi, ce que je crois de meilleur, ce que j'ai fait, ce que je continuerai de faire, c'est d'envoyer à Rome, au séminaire français, quelques sujets, pour qu'ils aillent puiser à leur source les traditions de la théologie catholique.

» Je me permettrai seulement d'observer que les grades sont conférés peut-être trop facilement. De jeunes séminaristes qui étaient loin de tenir la tête de leurs cours, m'arrivent docteurs, et à ce titre, je suis obligé de les dispenser des examens auxquels se trouvent soumis leurs camarades, qui, malgré leur modestie, sont forcés de s'avouer à eux-mêmes que ces docteurs sont moins doctes qu'eux. »

## E

### L'ABBÉ DE SCORBIAC.

La vie de l'abbé de Scorbiac a été tellement fondue avec celle de l'abbé de Salinis, qu'il nous semble impossible de ne pas mêler ensemble le récit de ces deux existences. Tel est le

but de cette courte esquisse biographique dont nous empruntons les principaux traits à une notice publiée dans l'*Université catholique*, par M. Melchior du Lac de Monvert. (T. XXIII<sup>e</sup>, janvier 1847.)

Bruno-Casimir de Scorbiac naquit à Montauban, en 1796, le 4 mars, jour de saint Casimir, sous la protection duquel l'Église le plaça. Sa famille, une des premières de la province, par le rang, la noblesse, la fortune, l'influence durable et populaire, est de celles qui, en dépit des révolutions, ont su conserver tous ces avantages en les sanctifiant par la fidélité au devoir, le dévouement à la foi catholique et la pratique exemplaire des vertus chrétiennes. La première éducation de l'abbé de Scorbiac, cette éducation qui agit si fortement sur l'homme, et qui décide d'ordinaire du reste de sa vie, fut donc pleinement en rapport avec les qualités dont Dieu s'était plu à orner son cœur et son intelligence. Dans le sanctuaire de la maison paternelle, où il trouvait vivantes les traditions de l'antique honneur, où les enseignements de la religion lui étaient donnés non moins par l'exemple que par la parole, les sentiments naturellement nobles et élevés, aimants, dévoués et religieux de l'enfant se développèrent d'eux-mêmes et grandirent sans obstacles.

A cette première grâce Dieu voulut en ajouter une seconde : les parents du jeune de Scorbiac étaient trop chrétiens pour le placer dans un collège où sa foi et ses mœurs auraient couru quelque danger ; comme tant d'autres familles ils pouvaient ou se tromper dans leur choix, ou être trompés (à cette époque les maisons d'éducation vraiment catholiques étaient fort rares). Dieu permit qu'ils ne le fussent pas : le jeune de Scorbiac fut élevé chez M. Liautard. Soit tradition de famille, soit besoin de dévouement, il songeait à embrasser la carrière des armes ; il s'était préparé par de fortes études, poursuivies avec persévérance et succès, à entrer à l'École polytechnique. Au moment de subir l'examen qui n'inquiétait ni ses parents ni ses maîtres, il se sentit appelé à un autre genre de dévouement. Au mois d'octobre 1815, à peine âgé de dix-neuf ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice.

Le monde s'étonna de ce qu'il appelait un sacrifice. Com-

ment, disait-on, ce jeune homme de si grande espérance, qui, par sa fortune, la grâce naturelle et les agréments de sa personne, qui, par ses talents, ses connaissances acquises et les influences de sa famille, peut prétendre à tout, ce jeune homme va s'ensevelir dans un séminaire ! C'est du fanatisme, c'est de la folie ! N'aurait-il pas pu faire son salut dans le monde. N'y aurait-il pas été plus utile à la société et même à la religion ? Le séminariste laissait dire le monde. Il savait, lui, qu'il n'avait rien sacrifié, mais qu'il avait reçu de Dieu une grâce inestimable.

Au moment où l'abbé de Scorbiac entra à Saint-Sulpice, le séminaire présentait un aspect particulier qui avait de l'analogie avec ce qui se passait au sein de la société. Le rétablissement de l'ordre sur des bases qui paraissaient solides, l'expérience, fruit heureux des plus malheureux événements, inspiraient à toutes les âmes nobles et généreuses un ardent désir de se dévouer à réparer les ruines accumulées par la révolution. Cette ardeur se faisait particulièrement sentir parmi les aspirants au sacerdoce, et d'une manière plus vive peut-être à Saint-Sulpice où se trouvaient réunis des hommes venus pour ainsi dire de tous les points de l'horizon social et politique ; les uns jetés par la tempête, d'autres recherchant après de longues années une vocation que les événements ne leur avaient pas permis de suivre : d'autres, plus jeunes, mais non moins ardents. Parmi les plus ardents se trouvait l'abbé de Scorbiac. Âme pure et généreuse, il se livra tout entier à l'action de la grâce qui fait les saints prêtres. Rien de plus édifiant que ses cahiers de résolution. « Je m'appliquerai de toute mon âme à pratiquer toutes les vertus qui doivent faire de moi un saint prêtre... *La foi* : J'aurai le plus profond respect pour toutes les choses saintes et pour tout ce qui y a rapport, surtout les sacrements. Je m'efforcerai de vivre en tout de la vie de la foi... *La charité*... : Je ne parlerai jamais d'autrui qu'en bien, à moins que ses défauts soient par trop visibles, et, dans ce cas, j'en parlerai le moins possible, je l'excuserai même si on le peut raisonnablement ; je montrerai beaucoup de douceur dans les manières et dans le langage, principalement envers les inférieurs, mais sans affectation ; je pardon-

nerai de bon cœur... *L'humilité...* : Je ne parlerai jamais de moi, ni en bien en mal... *La mortification..* : Je m'appliquerai à mortifier ma volonté dans les choses où on peut le faire sans inconvénient... Je ne passerai pas un jour sans offrir à Dieu quelque petite mortification pour expier les péchés passés et obtenir les vertus propres à un saint prêtre... Je donnerai le cinquième de mes menus plaisirs aux pauvres, ayant une intention particulière pour chaque aumône... J'aurai une confiance filiale et sans borne envers la très-sainte Vierge, recourant à elle dans tous mes besoins, dans toutes mes peines, ayant l'intention de l'honorer par toutes mes actions, lui en laissant la disposition entière, faisant tout en union avec elle. »

La fidélité à ces sages résolutions, tout en tournant son âme vers le bon Dieu, ne lui enlevait rien de la douce gaité, de l'aimable franchise, de l'aménité qui lui gagnaient le cœur de ses maîtres et de ses condisciples. Chargé de la direction du catéchisme de première communion des garçons, il commença à manifester dans l'exercice de ce ministère les rares qualités qui devaient plus tard assurer le succès de ses prédications apostoliques.

Bien des personnes du monde conservent encore un touchant souvenir de la manière claire, simple et facile avec laquelle il leur expliquait les éléments de la religion et surtout de cette parole animée, convaincue, dont l'accent faisait pénétrer la vérité jusqu'au fond de leurs âmes.

Après cinq ans de préparation, l'abbé de Scorbiac fut ordonné prêtre. Il ne laissa pas même aux dignités le temps de venir le trouver. Il s'était donné à l'Église, il avait hâte de travailler pour elle; il entra immédiatement dans la maison des missionnaires, formée par l'abbé Rauzan, et qui comptait dans son sein des prêtres pleins de talent et de zèle. L'abbé de Scorbiac partagea leurs travaux, et de nombreuses conversions témoignèrent de son ascendant sur les âmes et des bénédictions que Dieu donnait à sa parole. En 1823, à la suite d'une retraite qu'il prêcha avec le plus grand succès au collège de Rouen, Mgr d'Hermopolis le nomma aumônier général de l'Université. Nous avons dit ailleurs (Voir la Vie liv. 2<sup>e</sup>) les



fruits abondants qu'il recueillit de ce ministère exceptionnel, comme les circonstances dans lesquelles il se produisit. Nous avons dit aussi comment il s'associa à son ami, l'abbé de Salinis, pour restaurer le collège de Juilly. A Juilly, l'abbé de Scorbiac avait le titre de directeur, et il l'était réellement. Par sa fermeté douce et conciliante, il maintenait la discipline; la crainte de lui déplaire prévenait les écarts et si, quelquefois, la maladresse d'un professeur ou l'esprit d'indiscipline, toujours vivant même dans les meilleures maisons, amenait quelque désordre, un seul regard de l'abbé de Scorbiac suffisait pour tout faire rentrer dans l'ordre. Ce n'était pas par la terreur qu'il exerçait cet empire, c'était par l'affection. Sa belle figure, où se peignait une âme bonne, un cœur franc et droit exerçait sur tous les élèves comme une fascination magique. On l'aimait comme un père; on allait à lui comme à un ami. A raison de son titre de supérieur, voulant se réserver toute liberté d'action, l'abbé de Scorbiac ne confessait pas; il n'exerçait pas moins une grande influence morale par sa piété d'abord et par des lectures spirituelles qu'il faisait de temps en temps aux élèves des hautes classes, les accompagnant d'une glose qu'il savait rendre à la fois agréable et utile. Il exerçait aussi un véritable apostolat par les entretiens particuliers où son âme aimait à s'épancher. Que de jeunes gens ont dû à ces conversations amicales le bonheur de toute leur vie!

Pendant son séjour à Juilly, l'abbé de Scorbiac s'unit à l'abbé de Salinis et à l'abbé Gerbet pour fonder l'*Université catholique*. Il prit peu de part à la rédaction de ce recueil; mais il en prit toujours une très-réelle à la direction. Dans les conseils où l'on traitait des matières à insérer dans le journal, il se faisait remarquer par la solidité et la largeur de ses vues; par la rigide orthodoxie de ses principes, par la compréhension de tout ce qui pouvait être utile à la cause de la religion et de la science, et surtout à la défense de l'Église romaine à laquelle il était attaché comme à sa propre vie. C'est ce qui fit qu'en 1841, dès qu'il eut quitté la direction du collège de Juilly, il s'empressa d'aller vénérer avec son inséparable ami le tombeau de saint Pierre et le vicaire du Christ assis sur la chaire de ce même Pierre.

Après son retour de Rome, l'abbé de Scorbiac se retira à Bordeaux avec l'abbé de Salinis. Mgr l'archevêque voulut qu'il prit place dans son conseil avec le titre de vicaire-général. Il était déjà vicaire-général de Montauban et chanoine honoraire de Meaux. « L'abbé de Scorbiac, dit l'éminent prélat qui l'avait attiré à Bordeaux, paya noblement notre hospitalité en mettant à notre service, pour les missions diocésaines, un zèle et un talent dont il avait donné tant de preuves dans la Société des missionnaires de France... » (Or. fun. de Mgr de Salinis par S. Em. le cardinal Donnet.)

Outre ces travaux apostoliques, l'abbé de Scorbiac dirigeait un pensionnat de jeunes filles dont il était l'âme, et où il a laissé l'empreinte encore vivante de son esprit.

C'est au milieu de ces occupations modestes, mais utiles, que la mort vint le surprendre. Rentré à Bordeaux au mois d'octobre 1846, après un voyage dans les Pyrénées, il se sépara pour quelques jours de son ami pour se rendre auprès de son frère. A peine arrivé, il fut pris d'une dyssenterie qui l'emporta en très-peu de jours, non cependant sans qu'il pût faire à Dieu le sacrifice de sa vie. Il le fit avec une sincérité, une foi qui laissa une impression profonde dans le cœur de tous ceux qui assistèrent à ses derniers moments.

Nous venons d'esquisser le côté extérieur en quelque sorte de la vie de l'abbé de Scorbiac ; que n'aurions-nous pas à dire de ses vertus ? Nous aimons mieux laisser la parole à un ami qui l'avait vu de près, et dont l'âme était bien faite pour comprendre ce qu'il y avait de vraiment sacerdotal et d'apostolique dans le cœur de son ami :

« Chatenay, 10 octobre 1846.

» Mon cher ami,

» Quel coup pour moi que la triste nouvelle que m'apporte aujourd'hui l'*Univers* !!! La mort vient de nous ravir cet incomparable et angélique ami, dont l'existence était enchaînée à la vôtre. « *Judicia tua, Domine, abyssus multa.* »

» J'ai le ferme espoir que ce bon prêtre a trouvé, en quittant cette terre, à la place d'un juge sévère, un père clément

et riche en miséricorde. Cette pensée, mon cher ami, peut seule adoucir le poids de vos justes douleurs. Le bon abbé de Scorbiac, que vous connaissiez mieux que moi, avait reçu du ciel *animam bonam*. Son cœur était plein de foi et de charité. Il portait dans le fond de ses entrailles un tendre amour pour l'Église ; sa vie de prêtre fut toujours pure, toujours marquée aux signes sacrés de la piété et de la vertu. Vous connaissez son zèle, sa charité, son éloignement pour les dignités de l'Église.

» Vous savez que jamais l'ombre d'un sentiment d'amertume, d'aigreur, de susceptibilité jalouse ne ternit sa belle âme. Or, mon cher ami, ne sont-ce pas là des marques certaines de prédestination ?

» Ajoutons à ces éléments d'espoir, pour le salut de notre ami, son amour pour les pauvres, sa tendre dévotion pour l'auguste Mère de Dieu, son long apostolat auprès des jeunes élèves des collèges de la Restauration, et le bien qu'il fit à Juilly pendant les dix années où vous portâtes avec lui le fardeau de ce grand établissement.

» La miséricorde infinie a dévoré, je n'en doute pas, les infirmités de la pauvre nature ; elle a balayé, comme une toile d'araignée, les imperfections de l'homme, pour couvrir le prêtre du manteau de la grâce et de la gloire.

» Pleurez donc, mon cher ami, pleurez la perte d'un ami que nul autre ne pourra nous rendre ; mais ne pleurez pas comme pleurent les enfants du siècle. L'abbé de Scorbiac vit d'une vie glorieuse, ou, du moins, d'une vie riche d'espérance au séjour où les amis justes achèvent de se purifier avant de monter au ciel de la béatitude et de la gloire.

» Portons tous les jours au saint autel le souvenir de cet incomparable ami. Versons à pleines mains, sur cette âme si chère, le sang qui lava le monde, et dont une seule goutte suffirait à purifier l'univers.

» Oh ! que je vous plains, mon cher ami, que je comprends la profondeur de la solitude où cette séparation déchirante va vous laisser !

» Écrivez-moi, mon cher ami. Parlez-moi de vos projets futurs. Faites part à l'excellente famille de notre bien-aimé de

la part immense que je prends à la juste douleur dont cette mort l'accable. Priez pour moi, et croyez à l'éternelle tendresse de votre meilleur ami.

» L'abbé COMBALOT. »

## VI

### L'ABBÉ FENASSE.

« Il nous semble voir encore devant nous ce prêtre vénérable, l'une des plus saintes, des plus célestes figures que nos yeux rencontrent dans le lointain de la vie. Il veillera sur celui à qui Dieu a remis l'avenir d'un diocèse dont il fut, dans le passé, le créateur et le père. » (Lettr. past. à l'occasion de son installation à Auch.)

Le prêtre vénérable que Mgr de Salinis saluait ainsi dès son arrivée, à l'ombre duquel il abritait pour ainsi dire son évêché, est un des hommes qui a laissé les souvenirs les plus impérissables dans le cœur de toute la génération du diocèse d'Auch qui a vu sa vie et ses œuvres. Né à Auch en 1761, d'une honnête famille bourgeoise, l'abbé Fenasse fit de brillantes études au collège de la ville, et entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique. Resté fidèle pendant les jours mauvais, dès que le calme fut revenu, il rentra dans sa ville natale, et s'imposa la tâche difficile de relever les ruines accumulées par la tourmente révolutionnaire. Le Concordat de 1801 fut cruel pour l'antique siège des Taurin et des Austinde ; au lieu de lui conserver son titre antique, il le rattacha comme dépendance à l'évêché d'Agen. L'abbé Fenasse ne vit là qu'une épreuve passagère, et il nourrit toujours l'espoir de jours meilleurs. Il prépara tout en conséquence ; il obtint par sa haute influence la cession des bâtiments du séminaire transformés en caserne de cavalerie, et, après les avoir fait approprier à leur destination, il y transporta les deux établissements qui y subsistent encore. La confiance universelle dont il jouissait, faisait converger vers lui les aumônes des fidèles. Grâce à ces libéralités, il dota successivement la ville d'Auch des établissements

de charité et d'instruction les plus utiles. Indépendamment de ces œuvres extérieures, il s'appliqua à former un clergé pieux et instruit, à ranimer la foi des fidèles.

Le jour de la réparation qu'il avait toujours espérée, arriva pour l'Église d'Auch en 1823. Dès qu'un nouvel archevêque fut assis sur le siège primatial, M. Fenasse devint son conseiller, et il ne cessa jusqu'à sa mort d'exercer, comme grand vicaire, la haute influence qu'il exerçait comme supérieur du séminaire. Malgré l'humilité dont il s'enveloppait, son mérite franchit les limites du diocèse. Le gouvernement le désigna pour occuper le siège de Bayonne. Il refusa l'honneur qui lui était offert, afin de pouvoir continuer le bien qu'il avait commencé. Il mourut plein de jours et de mérites, emportant les regrets de tous. C'est donc sans aucune exagération que Mgr de Salinis a pu dire que M. Fenasse fut, au commencement de ce siècle, le créateur et le père du diocèse d'Auch.

## P

### MONSEIGNEUR ÉTIENNE ROSSI.

Pendant son premier séjour à Rome, en 1841, l'abbé de Salinis avait eu avec un des prélats les plus distingués de la cour pontificale, des rapports fréquents, d'où était née une amitié que les années n'avaient fait que cimenter. La mort prématurée de cet ami fut pour lui un coup douloureux.

« Je viens remplir près de Votre Grandeur Révérendissime une bien triste mission. — Nous venons de perdre le bon Mgr Étienne Rossi.

« Avant de quitter Rome pour aller chercher dans son pays natal un soulagement au mal dont il était travaillé, il me dit en me faisant ses adieux : « Je pars, pour complaire à ma famille et pour suivre le conseil des médecins, mais j'ai le pressentiment que nous ne nous reverrons plus ici-bas... » Dès que vous apprendrez la nouvelle de ma mort, veuillez me faire encore l'amitié de me recommander aux prières de Mgr de Salinis que j'ai aimé comme un de mes plus chers amis et que j'ai vénéré et admiré comme un des plus dignes

» modèles de l'épiscopat. Dites-lui bien que, durant ma longue  
 » et pénible maladie, son souvenir fut toujours pour moi une  
 » consolation et un soulagement. »

» Mgr Rossi tomba malade, l'année dernière, au mois de mai, chez le duc Grazioli au château de Castel-Porziano; le mal se déclara par un crachement de sang, et bientôt la maladie, dont il portait du reste le germe depuis quelque temps, fit de tels progrès qu'on dut craindre pour ses jours. Cependant, après quarante jours, c'est-à-dire vers le commencement de juillet, on put réussir à le transporter à Genzano; là, le mal parut se calmer, le crachement de sang s'était ralenti, et la toux n'était plus aussi violente. Sa santé s'étant enfin améliorée il revint à Rome vers la fin d'octobre, et voulut y reprendre quelques-unes de ses fonctions; mais le Saint-Père s'y opposa : « Il faut songer, lui dit-il, à rétablir entièrement  
 » votre santé, il faut éviter la fatigue; puis vous reprendrez  
 » vos occupations, s'il plait au Seigneur, comme je l'espère,  
 » de vous accorder une parfaite guérison. J'ai prié, ajouta-  
 » t-il, chaque jour pour vous d'une manière particulière, et  
 » je continuerai à le faire afin que le Seigneur daigne me con-  
 » server un prélat si distingué, qui a rendu de grands services  
 » au Saint-Siège et qui peut encore lui être très-utile. »

» Sauf la toux opiniâtre qu'il ne pouvait calmer, Mgr Rossi, du reste, passa l'hiver d'une manière assez satisfaisante; il put poursuivre quelques travaux scientifiques qu'il avait entrepris depuis plusieurs années et s'acquitter même d'une de ses charges du gouvernement.

» Vers la fin du mois de mai dernier, il partit pour *San Remo*, son pays natal (duché de Gênes). S'étant arrêté plusieurs jours à Livourne, il m'écrivit en date du 22 juin : « Ma santé ne  
 » s'améliore point, mais j'éprouve je ne sais quel soulage-  
 » ment; or, être soulagé, c'est déjà une amélioration... Cepen-  
 » dant, il ne faut pas se faire illusion... Je suis d'une maigreur  
 » à épouvanter non-seulement ceux qui m'ont connu avant  
 » ma maladie, mais même ceux qui me voient pour la  
 » première fois. — Après tout, que la volonté de Dieu soit  
 » faite. Je le remercie de m'avoir envoyé une maladie qui me  
 » laisse tout l'usage de mes sens pour bien me préparer à

» paraître devant lui. C'est là un immense bienfait dont on  
 » connaît surtout le prix quand on est arrivé au point où j'en  
 » suis. Je partirai ces jours-ci pour San Remo, priez pour  
 » moi... Permettez-moi de vous rappeler ma commission pour  
 » Mgr de Salinis, le P. Ventura et M. Du Lac; je crois que  
 » votre bonne amitié ne tardera pas à devoir s'en occuper. »

» Dans un *post-scriptum*, il se recommande également, dans  
 les termes les plus affectueux, aux prières de Mgr Gerbet.

» A peine arrivé à *San Remo*, ce pauvre Mgr Rossi fut attaqué  
 de nouveaux vomissements de sang, la phthisie était arrivée à  
 son dernier degré. Il demanda aussitôt les secours de la reli-  
 gion, et, quelques heures après avoir reçu les derniers sacre-  
 ments, il s'endormit dans le Seigneur.

» Sa mort annoncée à Rome par les cloches de la basilique  
 de Sainte-Marie Majeure dont il était chanoine, y causa de  
 bien vifs regrets. La prélature perd en lui un de ses membres  
 les plus distingués; le clergé un prêtre pieux, savant et ver-  
 tueux, et l'amitié, sa plus fidèle image.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de ma véné-  
 ration et de mon religieux dévouement,

» De votre Grandeur Révérendissime,

» Le très-humble et dévoué serviteur.

» JULES LEFÈVRE.

» Rome, 15 juillet 1857. »



#### LE TOMBEAU.

Le tombeau est placé dans la chapelle de *Notre Dame d'Auch*; c'est la première au sud, lorsque du transept on entre dans le déambulatoire; celle encore où Arnaut de Moles, notre illustre peintre, signait, le xxv juin 1513, la dernière de ses splendides *berines* achevées en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame.

A l'autel rocaille, qui tombait en vétusté, on a substitué un

autel en pierre que surmonte une statue de l'Immaculée-Conception, encadrée par l'arcade du retable. Le sol a été recouvert d'une mosaïque qui a remplacé les pierres disjointes du dallage primitif.

C'est presque vers le centre de la chapelle que se trouve placé le mausolée supportant la statue couchée de l'archevêque. Cette effigie funéraire est l'œuvre de M. Michel Pascal, un de ces habiles artistes attachés à la restauration de Notre-Dame de Paris. Quant à l'ensemble du monument, il a été exécuté d'après les dessins de M. Laisné, architecte diocésain, à qui nous devons le projet et la construction de l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch.

Le cénotaphe de Mgr de Salinis se compose d'un énorme bloc en pierre qui mesure, en longueur, 1 m. 72 c., et, en hauteur, 96 c. Des arcades, arrondies en anse de panier, laissent voir dans la masse évidée et mise à jour, une tombe simulée sur laquelle est posée une croix. Au nombre de trois, sur chaque face latérale, ces arcades sont reliées entre elles par des pilastres surmontés d'une volute ionique et supportant sur leur fût des cartouches en forme de cuir découpé, où l'on peut distinguer les initiales entrelacées de l'archevêque. Les angles du mausolée sont destinés à recevoir les attributs des quatre évangélistes.

Sur le côté qui fait face à l'autel, au-dessus des armoiries du défunt, gravées en or dans une plaque de marbre noir, on lit les mots suivants :

Omnibus amicus,  
Nemini inimicus.

Sur le côté extérieur se trouve cette dédicace :

+

A la mémoire  
de Mgr A. de Salinis  
la ville d'Auch,  
le Clergé et les Fidèles  
de son diocèse.



Nous avons oublié de mentionner l'inscription funéraire qui indique, au centre de la chapelle, sur le sol en mosaïque, l'endroit où est déposé le corps :

ANTON. DE SALINIS

† ARCH. AVX †

OB. XPI. AN

M. DCCC. LXI.

La statue sculptée en pierre de Poitiers surmonte le cénotaphe décrit plus haut. Revêtu de ses ornements épiscopaux, mitre en tête, le bâton pastoral au côté et les mains jointes comme pour prier, le prélat est étendu sur un linceul; des anges s'apprêtent à l'ensevelir, et, selon la tradition chrétienne, un encensoir brûle aux pieds du défunt.

En étudiant l'ensemble de cette œuvre d'art, on reconnaît aisément qu'elle a été conçue dans le style de l'époque architecturale dite de *transition*, c'est-à-dire la période intermédiaire entre la fin du gothique et le commencement de la Renaissance. Quoique nous n'ayons pas une grande prédilection pour les manifestations artistiques de cette époque mixte, nous devons cependant reconnaître que l'architecte a su choisir le style le mieux approprié à la cathédrale d'Auch, ce monument qui a subi pendant environ deux siècles bien des variations et bien des crises architecturales.

La statue est inspirée du gothique; c'est, du reste, le style le plus favorable aux monuments funèbres, il traduit avec naïveté cette foi religieuse qui guidait le ciseau des tailleurs d'images au moyen âge, et au lieu d'effrayer, il console en appelant la prière auprès de ces figures calmes et sereines qui semblent doucement endormies. La tête du prélat assez bien modelée est d'une bonne exécution; seulement, malgré le sentiment et le caractère avec lesquels l'artiste a interprété la physionomie, nous regrettons de ne point y trouver la moindre ressemblance. Les ornements épiscopaux ont été sculptés avec une rare habileté; et la pierre disparaît pour faire place aux dentelles les plus fines, aux orfrois les plus riches. On est

tenté de prendre l'étoffe pour en toucher le tissu tellement les merveilles du trompe-l'œil ont été réalisées.

A ces pleureurs du moyen âge qui semblent perpétuellement verser des larmes de pierre aux pieds des défunts, M. Pascal a substitué des anges qui tiennent le prélat dans son suaire; nous trouvons l'idée ingénieuse, délicate, et après avoir donné des éloges à la manière charmante avec laquelle sont groupés ces anges, nous sommes forcé d'avouer qu'ils ont été traités avec une négligence par trop volontaire; de plus ils viennent raccourcir la statue déjà trop courte dans son ensemble en en dissimulant les extrémités. L'œuvre entière aurait considérablement gagné en étant exécutée dans de plus grandes dimensions. En sculpture, il faut quelquefois, pour produire des effets, exagérer les formes, sans cependant s'éloigner des proportions harmoniques; cela vient de ce que les objets sculptés ne doivent être admirés qu'à une certaine distance; alors la lumière, en se jouant dans les plis, en caressant les contours, accuse avec plus de force les saillies et rend à la ligne toute sa majesté ou toute sa grâce (1).

En demandant que son cœur fût déposé dans la chapelle de sainte Theudosie, Mgr de Salinis avait exprimé le désir que l'on n'élevât aucun monument, et que l'on se contentât d'une inscription très-simple. Son vœu a été religieusement accompli. On a pratiqué au pied de l'autel, sous le pavé du sanctuaire, un petit caveau où la boîte renfermant le précieux dépôt a été placée. Au-dessus, sur une plaque en bronze, l'amitié a gravé l'inscription suivante que l'on dirait dérobée à quelque pierre des catacombes :

ANTONII DE SALINIS  
Ambianensis Episcopi  
Postea Archiepiscopi Auscitani  
Cor amantissimum  
Affectu nunquam absens  
Morte redux

(1) Extrait d'un article du *Courrier du Gers*, du 10 avril 1864, signé : Amédée Tarbouriech.

Ici repose le cœur  
d'Antoine de Salinis  
Évêque d'Amiens  
ensuite Archevêque d'Auch  
cœur très-aimant  
jamais absent par l'affection  
ramené par la mort.

FIN.



# TABLE DES MATIÈRES

---

## LIVRE PREMIER

1798-1808

### ENFANCE — ÉDUCATION

Famille. — Naissance. — Séjour à Oloron-Sainte-Marie. — Momuy. — Collège d'Aire. — Éducation chrétienne. — Brillant-succès. — Piété. — Amitiés de collège. — Saint-Sulpice; noviciat ecclésiastique. — Catéchismes. — Association de Saint-Louis de Gonzague. — Canoniat de Quimper. — Offres flatteuses de Mgr d'Astros. — Relations avec l'abbé de Lamennais et avec l'abbé duc de Rohan. — Amitiés: MM. de Scorbiac, Gerbet. — Promotion au sacerdoce. — Première Messe. — Influence de la famille. — L'abbé Elicagaray. p. 1.

## LIVRE DEUXIÈME

1822-1828

### AUMONERIE DU COLLÈGE HENRI IV

Situation religieuse du collège de Henri IV. — Pouvoirs accordés par Mgr de Quélen. — Conflit avec le curé de Saint-Etienne du Mont. — Cours de conférences religieuses; action qu'elles exercèrent. — Organisation du culte, en particulier du chant, sous la direction de Choron. — Retraites. — Bons rapports avec les administrateurs. — Politesse. — Action au dehors; prédication. — *Mémorial catho-*

lique. — Fondation de ce recueil; influence qu'il exerça. — Oppositions de natures diverses auxquelles il fut exposé. — Part que l'abbé de Salinis eut à la direction et à la rédaction. — *Société catholique des bons livres*. — Conférences de jeunes gens. — Canoniat honoraire de Nancy. — Relations avec l'abbé de Lamennais; lettres de ce dernier. — *Association pour la défense de la religion catholique*; but de cette œuvre; part que l'abbé de Salinis eut à sa fondation et à sa direction. . . . . p. 50.

## LIVRE TROISIÈME

1828-1830

### JUILLY

Circonstances qui déterminèrent l'établissement du collège de Juilly.  
 — Historique du collège. — Obstacles à l'établissement; difficultés pécuniaire, défiance, entraves mises par le gouvernement; difficultés morales. — Révolution de 1830. — Plan d'études suivi dans le collège. — Résultats: éducation à Juilly; bonnes manières, politesse. — Juilly et le mouvement catholique. — Juilly et M. de Lamennais. — Juilly et l'encyclique. — Juilly et l'*Université catholique*. — Hospitalité de Juilly. — Démarches pour assurer l'avenir de Juilly. . . . . p. 100.

## LIVRE QUATRIÈME

1840-1849

### BORDEAUX

Coadjutorerie de Troyes. — Voyage de Rome. — Évêché d'Angers. — Saint-Louis des Français. — Nomination à une chaire de la faculté de théologie de Bordeaux. — Titre de vicaire général honoraire du diocèse. — Cours de la faculté; succès. — Direction des âmes, principes. — Soirées du lundi; heureux effets. — Liberté d'enseignement. — Mort de l'abbé de Scorbiac. — Mort de madame de Salinis. — Événements de 1848. — Candidature à l'assemblée constituante. . . . . p. 157.

## LIVRE CINQUIÈME

1849-1856

## ÉPISCOPAT D'AMIENS

Nomination à l'évêché d'Amiens. — Candidature à l'assemblée législative dans les Basses-Pyrénées. — Préparation à l'épiscopat; retraite à Betharam. — Sacre. — Prise de possession de l'évêché d'Amiens; installation. — Le choléra. — Concile de Soissons. — État des esprits. — Dégagement de la cathédrale et restauration. — Esprit de l'administration épiscopale. — Mandements, instruction pastorales. — Mandement sur le *Pouvoir*. — Sur la *Guerre d'Orient*. — Rétablissement de la liturgie romaine. — Études ecclésiastiques; petit et grand séminaire; examens des jeunes prêtres; conférences décanales; conférences centrales. — Éducation de la jeunesse; collège de la Providence; collège de Roye; éducation primaire. — Œuvres de zèle et de charité; établissement d'un noviciat de franciscains à Amiens; projet d'un établissement des *prêtres du précieux sang*, à Abbeville; Conférences de Saint-Vincent de Paul. — Concile d'Amiens; circonstances au milieu desquelles il fut assemblé; décrets importants. — Voyage de Rome; examen et approbation du Concile; négociation auprès du Souverain Pontife à l'occasion de la condamnation portée contre *l'Univers*; intervention au nom de la province de Reims; encyclique. — Grâces obtenues en faveur du diocèse d'Amiens. — L'armée française à Rome; discours à Saint-Louis des Français. — Fêtes de sainte Théodosie. — La chapelle de Sainte-Théodosie. — L'Album de Sainte-Théodosie. — Sacre de Mgr Gerbet. — Inauguration de la statue de Pierre l'Hermite. — Définition du Dogme de l'Immaculée Conception; part que Mgr de Salinis y a prise; troisième voyage de Rome. — Hospitalité de l'évêché d'Amiens, soirées du dimanche. — Intervention auprès des autorités. — Nomination à l'archevêché d'Auch; négociation auprès du pape; acceptation. — Administration provisoire du diocèse d'Amiens. — Départ d'Amiens. — Conflit de préséance à la cérémonie du baptême du Prince Impérial. — Mort de l'évêque d'Aire, suffragant de la province d'Auch; choix de son successeur..... p. 233.

## LIVRE SIXIÈME

1846-1864

## ÉPISCOPAT D'AUCH

Prise de possession et installation. — Remise du *pallium*. — Impulsion donnée à des travaux d'utilité publique; dégagement et restauration de l'église métropolitaine de Sainte-Marie; restauration de l'archevêché. — Organisation du culte à la Métropole. — Cérémonies publiques; fêtes de Lectoure, de Nogaro, d'Eauze. — Rétablissement du pèlerinage de Notre-Dame de Cahusac. — Rétablissement de la liturgie romaine. — Synodes : principales constitutions synodales; hiérarchie diocésaine; officialité diocésaine et métropolitaine; caisse de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, impulsion donnée aux études ecclésiastiques; comité d'histoire et d'archéologie; catéchisme diocésain; adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement. — Appui et impulsion donnés aux bonnes œuvres; Propagation de la foi; conférences de Saint-Vincent de Paul; dons de charité; archiconfrérie pour la conversion des pécheurs. — Esprit de l'administration. — Ecrits en faveur du *pouvoir temporel du pape*; démarche auprès de l'Empereur. — Dernière maladie. — Sentiments admirables; bréviaire; messe; saint Viatique; détails touchants; bénédiction papale; Extrême-Onction. — Agonie. — Mort. — Funérailles. — Déposition du cœur dans la chapelle de Sainte-Theudosie à Amiens. — Hommages publics rendus à sa mémoire..... p. 379

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



# TABLE ANALYTIQUE

---

## A

- ABRILHÉ.** — Professeur de phil. de l'abbé de Salinis au collège d'Aire, 8. — Supérieur du grand séminaire d'Auch; comment il appréciait le *Mémorial catholique*, 81.
- ADMINISTRATION ÉPISCOPALE.** — Esprit de l'A. de Mgr de S., 246.
- ADORATION PERPÉTUELLE.** — Établissement de cette pieuse dévotion dans le diocèse d'Auch, 397.
- AFFRE (Mgr), Arch. de Paris.** — Collabore au *Mémorial*, 80. — Intervient pour la cession de Juilly à la compagnie de Saint-Sulpice, 152. — Fait opposition, auprès de la reine Marie-Amélie, à la nomination de l'abbé de Salinis à l'évêché d'Angers, 171. — Rapports ultérieurs, 176.
- AIRE (Collège d').** — Ce qu'il était quand l'abbé de S. y entra, 5. — Comment les études et l'enseignement religieux y étaient organisés, 6. — L'abbé Lalanne, supérieur, *ibid.*; succès de l'abbé de Salinis, piété, 7.
- ALEXIS (R. P.), religieux carme.** — Prêche avec fruit dans le diocèse d'Auch, 386.
- AMIENS.** — Nomination de l'abbé de Salinis à l'évêché d'A., 221. — Prise de possession, 233. — Installation, 235. — Restauration de la cathédrale, 245. — Concile d'Amiens, 285.
- AMITIÉS.** — De collège, 13. — De séminaire, 27.
- ANGERS.** — Projet de nomination de l'abbé de S. à l'évêché d'Angers, 167.
- ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.** — Projet de condamnation par Mgr Sibour, 306. — Comment ce projet est apprécié à Rome, 307. — Intervention de Mgr de S., 308.
- APOSTOLAT.** — Comment l'abbé de S. exerçait un apostolat des plus fructueux à Bordeaux, 186.

- ARCHEVÊQUES D'AUCH (SS.).** — Ouverture de leurs tombeaux, 385.
- ARESO (R. P.),** religieux franciscain espagnol. — Désire fonder un noviciat de religieux de son Ordre pour la Terre-Sainte, 280; — secondé par Mgr de S., il l'établit à Amiens, *ibid.* et suiv.
- ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE 48.** — Candidature de l'abbé de S. à Bordeaux, 207. — Election supplémentaire, 478. — Projet de candidature dans les Basses-Pyrénées, 225.
- ASSOCIATIONS.** — Pour la défense de la religion catholique en 1828, 96. — Pour les œuvres de charité à Amiens et à Auch, 278, 403.
- ASTROS (Mgr d'),** évêque de Bayonne. — Protège le jeune abbé de S. et veut l'attirer auprès de lui, 24. — Relations ultérieures, 476.
- AUSTINDE (S.).** — Ouverture de son tombeau, 383. — Translation d'une de ses reliques à Nogaro, 383.
- AVIAU (Mgr d'),** archevêque de Bordeaux. — Favorise le *Mémorial catholique*, 79.



- BERARDI (S. E. le cardinal).** — Lettre à l'auteur de la *Vie*, I. — Autre lettre, 311.
- BERRYER.** — Son intervention pour la restauration de Juilly, 102.
- BÉTHARAM.** — Pèlerinage célèbre, 227. — Mgr de Salinis s'y retire pour se préparer à l'épiscopat, 140. — Y reçoit le Pallium, 376.
- BLACHON (Comte de),** oncle de l'abbé de S. — Exerce une action utile sur lui pendant sa jeunesse, 46.
- BONALD (de).** — Coopère à la rédaction du *Mémorial*, 75; — à la restauration de Juilly, 102.
- BONNETTY,** rédacteur des *Annales de philosophie.* — Jugement porté sur son œuvre par le cardinal Maï, 306. — Par le cardinal Fornari, 307. — Par le Pape Pie IX, 307.
- BONS LIVRES (Société des).** — Concours donné à cette œuvre par l'abbé de Salinis, 84.
- BORDEAUX.** — Séjour de l'abbé de S. à B., 157 et suiv. — Action efficace qu'il exerça par ses Conférences, 178. — Par ses soirées, 186. — Par le concours qu'il prêta à l'administration épiscopale, 193. — Par la direction des âmes, 182.
- BOULINET (S. G. Mgr).** — Successeur de Mgr de Salinis, 362. — Organise une magnifique cérémonie pour la translation du cœur, 439.
- BOYER (Abbé),** directeur de Saint-Sulpice. — Son jugement sur le *Mémorial*, 76. — Son intervention pour la cession de Juilly, 152. — Lettre à l'occasion de l'Encyclique de Grégoire XVI, 477.
- BOYER,** curé de Saint-Eustache à Paris. — Lettre à l'abbé de Salinis, 68.

## C

- CAHUZAC (Notre-Dame de). — Aperçu historique sur ce pèlerinage, 386.  
— Sa restauration par Mgr de Salinis, 387.
- CAIRE (Abbé), aumônier adjoint de Henri IV, un des fondateurs de Juilly, 101. — Prend possession de l'évêché d'Amiens au nom de Mgr de Salinis, qui le nomme son grand vicaire, 233.
- CAISSE DE RETRAITE pour les prêtres infirmes. — Comment Mgr de Salinis l'organisa à Auch, 393.
- CANDIDATURES. — Voir Assemblée constituante.
- CANONICAT. — L'abbé de S. nommé chanoine de Quimper, 23. — Chanoine honoraire de Nancy, 89.
- CATÉCHISME DIOCÉSAIN. — Comment Mgr de Salinis réforma en synode le catéchisme d'Auch, 395.
- CATHÉDRALE. — Ce que Mgr de Salinis fit pour la cathédrale d'Amiens, 245. — Obtient de Pie IX son érection en basilique mineure, 311; — ce qu'il fit pour la cathédrale d'Auch, 380.
- CAZALÈS (Abbé de). — Son opinion sur l'action du clergé à l'Assemblée constituante de 1848. — Projet de fondation à Abbeville, 283.
- CHAPITRE. — Faveur obtenue par Mgr de S. pour le chapitre d'Amiens, 312.
- CHOLÉRA. — Envahit le diocèse d'Amiens à l'arrivée de Mgr de S., 238. — Témoignage rendu par le nouvel évêque à l'héroïsme du clergé, 238.
- CHORON. — Ses rapports avec l'abbé de S. à Henri IV, 61.
- CLASSIQUES (Question des). — Comment soulevée, 288. — Comment résolue par le Concile d'Amiens, 291. — Par le Souverain Pontife, 309. — Discours de l'abbé de Salinis à Juilly, 487. — Documents divers, 507.
- CLAUSEL DE COUSSERGUE. — Ses attaques contre le *Mémorial*, et contre l'abbé de Salinis en particulier, 79.
- CLUBS (Les) en 1848. — L'abbé de Salinis croit devoir s'y rendre, 212. — Heureux effets de son intervention, 213.
- CŒUR (Abbé). — Son témoignage sur Juilly, 149. — Ses relations avec l'abbé de S., 174, 201.
- COLLÈGES. — D'Aire (voir ce mot). — De Henri IV (voir ce mot). — De la *Providence* à Amiens, 275. — De *Roye*, 276.
- COMBALOT (Abbé). — Ses prédications à Rome, 162. — Son projet d'association pour l'évangélisation de Paris, 175. — Son procès, 105. — Ses conseils pour la direction de l'*Avenir*, 473.
- COMITÉ D'HISTOIRE, fondé à Auch par Mgr de S., 395.
- CONCILES. — De Soissons, 242. — D'Amiens, 285 à 296.
- CONFÉRENCES : au collège de Henri IV, 56. — Des jeunes gens à Paris, 87. — Des Hautes-Études à Juilly, 128. — De théologie à

Bordeaux, 178. — Des prêtres, à Amiens, 272. — De Saint-Vincent de Paul, 284, 401.

CONSTITUTIONNEL (Journal le), jugé par le *Mémorial*, 77.

COURRIER FRANÇAIS. — Ses attaques contre l'abbé de S., 70. — Jugé par le *Mémorial*, 77.

COURSON (De), supérieur général de Saint-Sulpice. — Son désir de voir l'abbé de Salinis élevé à l'épiscopat, 222.

CONFLIT DE PRÉSÉANCE. — Un archevêque nommé doit-il passer avant un évêque plus ancien de consécration, 364.

## D

DÉBATS (Journal des), jugé d'après nature, 77.

DEGUERRY (Abbé). — Ses relations avec l'abbé de S., 173.

DESJARDINS (Abbé), prédicateur, décide la vocation de l'abbé de Salinis, 8.

DESJARDINS, vicaire général de Paris, associe l'abbé de Salinis à la rédaction d'une bibliothèque pour l'enfant royal, 472.

DIDON (Abbé) supérieur du Petit Séminaire de Paris, félicite l'abbé de S. sur sa soumission à l'encyclique de Grégoire XVI, 477.

DONNET (S. E. le cardinal), archevêque de Bordeaux, intervient pour la cession de Juilly, 153. — Appelle auprès de lui l'abbé de S., 173. — Le présente comme candidat à l'Assemblée constituante, 210; prononce son oraison funèbre à Juilly.

DONEY (Mgr), évêque de Montauban, administre le saint viatique à Mgr de S., 422.

DROIT COUTUMIER (Mémoire sur le). — Condamné par le Concile d'Amiens, 286 et suiv.

DU LAC (Comte). — Ses premiers rapports avec l'abbé de S. à Henri IV, 57. — Appréciation de l'influence exercée par l'abbé de S. sur les jeunes gens, 88. — Jugement sur l'éducation de Juilly, 136. — Notice sur l'abbé de Scorbiac, 537.

DU MARSAIS (Abbé). — Remplit à l'égard de l'abbé de S. les devoirs d'un véritable ami, 38.

DUPANLOUP (Mgr). — Fréquente le catéchisme de persévérance dirigé par l'abbé de S., 23. — Désire sa promotion à l'épiscopat, 222.

DUPUCH (Mgr). — Un des assistants au sacre de Mgr de S., 230.

## E

EAUZE. — Translation d'une relique de saint Taurin, 393.

ÉCOLES STAGIAIRES. — Une des heureuses innovations de la loi de 1830, 277. — Établies à Amiens, 278.

ÉDUCATION. — Au collège d'Aire, 4. — Au séminaire de Saint-Sulpice, 14. — A Juilly, 134.

- ELIÇAGARAY (Abbé). — Ses relations avec l'abbé de S., 47.  
 ENCYCLIQUES : de Grégoire XVI contre les doctrines de l'*Avenir*, et contre le système de l'abbé de Lamennais, 141. — Adhésion donnée par l'abbé de S., 142, 479. — Encyclique de Pie IX : *Inter multiplices*, 310.  
 ENTREVUE de Mgr de S. avec Napoléon, 413 et suiv.  
 ESPALUNGUE (Baron d'). — Conseils donnés à son jeune neveu, 45.  
 ÉTUDES. — Direction donnée aux études par le Concile de Soissons, 267. — Application au diocèse d'Amiens, 269. — Impulsion identique, avec le concours du Synode, dans le diocèse d'Auch, 393.  
 EXAMENS quinquennaux des jeunes prêtres. — Comment organisés, à Amiens, 272. — A Auch, 394.  
 EXTRÊME-ONCTION. — Avec quelle piété Mgr de S. reçut ce dernier Sacrement, 429.

## F

- FACULTÉS DE THÉOLOGIE. — Conditions pour leur érection canonique, 509. — Opinion de l'abbé de S. sur les Facultés de théologie établies par l'Etat, 510. — Mémoire sur l'utilité de l'établissement de Facultés canoniques, 511 et suiv.  
 FAYET (Mgr). — Un des premiers directeurs des catéchismes de Saint-Sulpice, 20. — Projet d'association pour évangéliser Paris, 173.  
 FALLOUX (De) nomme l'abbé de S. évêque, 220. — Lettre touchante qu'il lui adresse à ce sujet, *ibid.*  
 FAMILLE. — Note sur la famille de S., 451. — Influence de la famille, 44.  
 FIN DU MONDE. — Opinion de l'abbé de S. sur ce point, 248.  
 FOISSET (Abbé). — Associé à la direction de Juilly, 110.  
 FOISSET (Ch.). — Fausse interprét. d'un passage de la circulaire électorale de l'abbé de S., 488. — Analyse inexacte du *Mandement sur le pouvoir*; correspondance à ce sujet, 486 et suiv.  
 FORNARI (Cardinal) engage l'abbé de S. à accepter la candidature à l'Assemblée constituante, 211. — Protège les *Annales de philosophie*, 307.  
 FORTOUL félicite l'évêque d'Amiens de son Mandement à l'occasion de la guerre d'Orient, 261.  
 FRANCISCAINS. — Établissement d'un noviciat à Amiens, 279.  
 FRANCS-MAÇONS. — Condamnent Mgr de S. de haute infamie, 236.  
 FUNÉRAILLES de Mgr de S. à Auch, 434. — A Amiens, 408.

## G

- GALARD (Mgr), évêque de Meaux. — Lettre à l'abbé de Salinis, 145.  
 GALLICANISME. — Condamné par le Concile d'Amiens, 292. — Projet de condamnation à Auch, 407.

- GARIBALDI (S. E. Mgr), nonce du Saint-Siège. — Lettre à l'abbé de S., 146.
- GAËTE. — C'est de ce lieu que sont datées les lettres d'institution de Mgr de S., 229.
- GENOUDE (De). — Relations avec l'abbé de Salinis, 39.
- GERBET (Mgr). — Adjoint à l'abbé de Salinis pour l'aumônerie de Henri IV, 53. — Mis par lui en rapport avec l'abbé de Lamennais, 23. — Fonde avec lui le *Mémorial catholique*, 73, — l'*Université catholique*, 147. — Dirige la maison des Hautes-Études de Thieux, 128. — Se fixe à l'évêché d'Amiens, 323. — Est nommé évêque et sacré à Amiens, 325. — Prononce un discours à l'inauguration de la statue de Pierre l'Hermitte, 329. — Assiste aux derniers adieux de Mgr de S. à Amiens, 355. — Console les derniers moments de son ami, 433. — Prononce son oraison funèbre, 436. — Rédige l'épithaphe pour la déposition du cœur dans la chapelle de Sainte-Theudosie, 528.
- GIGNOUX (S. G. Mgr), évêque de Beauvais. — Un des amis de l'abbé de S. à Saint-Sulpice, 26. — Prononce un discours remarquable au sacre de Mgr Gerbet, 326, — à la cérémonie de la déposition du cœur de Mgr de S. dans la chapelle de Sainte-Theudosie, 440.
- GOUSSET (Le cardinal) engage l'abbé de S. à accepter l'épiscopat, 172. — Préside les Conciles de Soissons et d'Amiens, 240, 285. — Sacre Mgr Gerbet, 325.
- GRÉGOIRE XVI. — Encyclique *Mirari vos*, 142. — Accueil fait aux abbés de Salinis et de Scorbiac à Rome, 161.
- GUIZOT. — Intervient auprès de Louis-Philippe pour faire nommer l'abbé de S. évêque, 168.
- GUITAUT (Famille de). — Lettre au comte Charles, 161. — Rapports intimes avec la famille, 415.

### II

- HALLER (De), publiciste célèbre. — Un des rédacteurs du *Mémorial catholique*, 75.
- HENRI IV (Collège de). — Situation religieuse en 1822, 50. — Action exercée par l'abbé de Salinis comme aumônier, 54.

### I

- IMMACULÉE-CONCEPTION. — Part que Mgr de S. prit à la définition du dogme, 332. — Projet d'instruction, 337. — Sentiments personnels, 334.
- IMPÉRATRICE (S. M. l'). — Première visite à Amiens, 319. — Lettre à Mgr de Salinis, 320. — Assiste à l'inauguration de la chapelle de Sainte-Theudosie, 323.

## J

- JACQUEMET (Mgr), évêque de Nantes, sacré à Bordeaux avec Mgr de Salinis, 229.
- JANVIER (Avocat). — Intervient avec beaucoup de zèle pour faire nommer l'abbé de S. évêque d'Angers, 168.
- JOURNALISME (Question du). — Comment elle fut soulevée et résolue par le Concile d'Amiens, 289. — Les journaux libéraux de la Restauration, 77.

## K

- KÉRATRY (De). — Lettre à Mgr de S., 262.

## L

- LABAYLE, curé de Hagetmau. — Lettre à l'occasion du *Mémorial*, 81.
- LACORDAIRE (R. P.). — Son premier article dans le *Mémorial*, 76. — Lettre à l'abbé de S. sur ses prédications à Bordeaux, 178. — Engage l'abbé de S. à accepter la candidature, 211; — à propager l'*Ère nouvelle*, 257. — Lettre de blâme, 258.
- LACOSTE, curé de Momuy. — Premier maître de l'abbé de S., 3.
- LA CROIX (Mgr), clerc national à Rome. — Veut associer l'abbé de S. à la réorganisation de l'établissement de Saint-Louis-des-Français; lettre à ce sujet; réponse de l'abbé de S., 163.
- LA CROIX D'AZZOLETTE (Mgr De), archevêque d'Auch, démissionnaire. — Lettre de félicitation à son successeur, 370. — Jugement porté sur son épiscopat par Mgr de S., 375.
- LAGRENÉE (De). — Ses rapports avec l'abbé de S.; sert sa première messe, 43.
- LAMBRUSCHINI (Le cardinal). — Fait un devoir à l'abbé de S. d'accepter l'épiscopat, 167.
- LAMMENNAIS (De). — Comment l'abbé de S. est mis en rapport avec lui, 28. — Comment ces rapports deviennent plus intimes, 40. — Collaboration au *Mémorial*, 74. — Fait un voyage dans les Pyrénées en compagnie de l'abbé de S., 89. — Veut l'associer à la Congrégation de Saint-Pierre, 93. — Se sépare de lui avec éclat, 140.
- LANGALERIE (Mgr Gérault de). — Assiste au sacre de Mgr de S., 231.
- LECTURE. — Fête à l'occasion de la translation des reliques de saint Clair, 383.
- LÉON XII. — Bret approuvant la Société des bons livres, 87.
- L'HERMITE (Pierre). — Inauguration d'une statue à Amiens, 329.

- LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.** — Services rendus à cette cause par l'abbé de S., 197. — Part qu'il prit à l'application de la loi de 1850, 294.
- LIVRES.** — Société des bons livres, 86. — Propagation internale des mauvais livres sous la Restauration, 82.
- LITURGIE ROMAINE.** — Rétablie à Amiens, 264. — A Auch, 388.
- LOUIS (S. de Gonzague).** — Association formée dans le catéchisme de Saint-Sulpice sous ce vocable, 19. — Panégyrique de Saint-Louis, 69.
- LOUIS (S.) des Français à Rome;** projet de réorganisation, 162.
- LOUIS-PHILIPPE.** — Ses pensées au sujet de la nomination de l'abbé de Salinis à l'épiscopat, 169.

### M

- MALADIE (Dernière),** détails édifiants, 414
- MANDEMENTS.** — Appréciation générale, 254. — Mandement sur le pouvoir, 255. — Attaques diverses et justification, 256, 481. — Mandement à l'occasion de la guerre d'Orient, 260. — Défense du pouvoir temporel, 408.
- MARET (Mgr).** — Jugement porté sur ses livres par le cardinal Fornari, 307.
- MARIGNAN (De).** — La famille auprès du lit de mort de Mgr de S., 429. — Lettre à M. de Marignan, 481.
- MÉMORIAL CATHOLIQUE.** — Sa fondation, 73. — Ses principaux rédacteurs, 75. — Influence qu'il exerça, 76. — Attaques passionnées dirigées contre lui, 77.
- MÉMOIRES** — Premier mémoire présenté au Pape en faveur de l'Univers, 307. — Sur l'Immaculée-Conception, 335. — Sur les Facultés de théologie, 511.
- MIOLAND (Mgr).** — Correspondance avec son successeur, 222. — Assiste à son sacre, 229. — Le détourne d'accepter la candidature à l'Assemblée législative, 226.
- MOLÉ.** — L'abbé de Salinis renonce en sa faveur à la candidature et favorise son élection, 478.
- MOMUY.** — L'abbé de S. passe une partie de son enfance au château de M., 3.
- MONTALEMBERT (De).** — Intervient pour faire nommer l'abbé de S. à l'épiscopat, 167. — Le félicite de sa participation à la lutte pour la liberté d'enseignement, 194. — S'associe à la douleur que lui cause la mort de l'abbé de Scorbiac, 199. — L'encourage à adhérer au coup d'État, 258. — Se montre très-sévère pour son ancien ami dans les dernières années de sa vie et après sa mort, *ibid.* et dans la préface. —
- MORT.** — Récit détaillé, 433.



## N

- NAPOLÉON III** (S. M. l'Empereur). — Lettre à Mgr de S., 321. — Autre lettre, 343. — Assiste à l'inauguration de la chapelle de Sainte-Theudosie, 323. — Dernier entretien avec Mgr de S., 413.
- NOGARO.** — Translation d'une relique de saint Austinde, 385.
- NOTRE-DAME D'AUCH.** — Chapelle choisie par Mgr de S. pour son tombeau, 436. — Description du tombeau, 447.



- OLORON.** — Séjour que le jeune de Salinis y fit dans son enfance, 2.
- ORIENT.** — Mandement à l'occasion de la guerre d'Orient, 260.
- OFFICIALITÉ.** — Établissement d'une O. à Amiens et à Auch, 392.

## P

- PHILOSOPHIE.** — Comment l'étude de la philosophie était organisée à Juilly, 2:6.
- PIE IX.** — Comment il accueille Mgr de Salinis, 310. — Sentiments de Mgr de Salinis pour la personne de Pie IX, 312. — Lettre de Pie IX à l'occasion de Sainte-Theudosie, 321. — Encyclique *Inter multiplices angustias*, 310. — Sentiments de Pie IX à la mort de Mgr de Salinis, 464.
- POUVOIR TEMPOREL.** — Ce que Mgr de S. fit pour le défendre, 408.
- PRÉCIEUX SANG.** — Projet de fondation de la Congrégation de ce nom à Abbeville, 283.
- PRÉDICATIONS.** — A Saint-Sulpice, 66. — A Pau, 67. — A Auch, 68. — A la Cour, 67. — A Paris, 69.
- PRESSE RELIGIEUSE.** — Comment jugée par le Concile d'Amiens, 289 — Mémoire présenté au Pape par Mgr de S. au sujet de la presse religieuse, 308.
- PROSE des saints Pierre et Paul,** insérée dans le Missel de Paris, 474.



- QUIMPER.** — Nomination de l'abbé de S. à un canonicat de la cathédrale, 23.

## B

- RAINNEVILLE (De).** — Coopère à l'établissement de Juilly, 104. — Donne d'utiles conseils, 103. — Accueille avec joie la nomination de Mgr de S. à Amiens, 235.
- RAVIGNAN (R. P. de).** — Assiste à la première messe de l'abbé de S., 43. — Désire sa promotion à l'épiscopat, 222. — Réclame son concours pour la nomination de M. Molé, 493.
- RELIGION.** — Comment l'étude de la religion était organisée à Juilly, 122. — Au petit Séminaire de Saint-Riquier, 268.
- RÉSOLUTIONS de retraite.** — A Aire, 8. — A Saint-Sulpice, 15, 519.
- RÉVOLUTION DE FÉVRIER.** — Prévue par l'abbé de S., 207. — Jugée par lui, 208.
- RIANCEY (Henri de).** — Bon souvenir qu'il conserve de son ancien aumônier de Henri IV, 58.
- ROHAN (Duc de).** — Ses rapports avec l'abbé de S., 20. — Heureuse influence qu'il exerçait, 35.
- ROME.** — Premier voyage à Rome, 150. — Mouvement de la France vers Rome nécessaire à notre époque, 246. — Esprit du gouvernement de l'Église romaine, 251. — Deuxième voyage à l'occasion du Concile d'Amiens, 295. — L'armée française à Rome, 314. — Troisième voyage à l'occasion de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception, 332.

## S

- SACRE de Mgr de S. à Bordeaux, 229.**
- SAINT-SULPICE.** — Études théologiques, 19. — Préparation au sacerdoce, 14 et suiv. — Direction des catéchismes, 19. — Projet d'agrégation de Juilly à Saint-Sulpice, 152.
- SALINIS (De).** — Naissance, famille, 1 et suiv., 44. — Éducation littéraire, 4 et suiv. — Éducation cléricale, 14 et suiv. — Relations et amitiés, 13 et 27. — Promotion au sacerdoce, 42. — Première messe, 43. — Nomination comme aumônier de Henri IV, 50. — Fonde le *Mémorial*, 73. — Prend une part active au mouvement catholique, 87. — Restaure Juilly, 101. — Trace le plan des études, 110. — Adhère à l'Encyclique *Mirari vos*, 142. — Fonde l'*Université catholique*, 147. — Premier voyage à Rome, 150. — Proposé pour la coadjutorerie de Troyes, 157. — Pour l'évêché d'Angers, 167. — Pour la direction de Saint-Louis des Français, 162. — Nommé à la Faculté de Bordeaux et vicaire général du diocèse, 177. — Son cours, 178. — Ses soirées du lundi, 186. — Son action publique, 193. — Présenté comme candidat à l'Assemblée constituante, 207. — Nommé évêque

d'Amiens, 219. — Sacré à Bordeaux, 223. — Installé à Amiens, 236. — Prend part au Concile de Soissons, 240. — Exerce une action efficace dans son diocèse, 245. — Est l'âme du Concile d'Amiens, 290. Député à Rome pour obtenir l'approbation des décrets conciliaires, 295. — Intervient en faveur de l'*Univers* et des *Annales*, 304. — Organise les magnifiques fêtes de Sainte-Thendosie, 316. — Du sacre de Mgr Gerbet, 323. — Troisième voyage à Rome pour la promulgation du dogme, 332. — Nommé à Auch, 344. — Chargé de l'administration provisoire d'Amiens, 352. — Fait nommer à Aire un digne évêque, 366. — Reçoit le pallium à Bétharam, 376. — Installé à Auch, 370. — Son administration, 377 et suiv. — Synodes, 389. — Ses œuvres, 397. — Défend le pouvoir temporel, 408. — Fait entendre la vérité à l'Empereur, 413. — Se prépare épiscopalement à la mort, 414. — Cérémonies des funérailles à Auch et à Amiens, 448. — Son tombeau, 547. — Hommages à sa mémoire, 456. — Attaques et défense, 495.

SCORBIAC (Abbé de). — Ses premières relations avec l'abbé de Salinis, 36. — Son apostolat dans les collèges, 61. — S'associe à l'abbé de S. pour fonder Juilly, 101. — L'*Université catholique*, 147. — Va à Rome, 150. — Sentiments de l'abbé de Salinis sur son ami, 162. — Nommé vicaire général de Bordeaux, 177. — Sa mort, 198. — Notice sur sa Vie, 540.

SEGUIN DES HONS (Mgr), évêque de Troyes. — Veut s'associer comme coadjuteur l'abbé de S., 157. — Négociations à ce sujet, 158.

SIBOUR (Mgr) condamne l'*Univers*, 300. — Est condamné par Rome, 305.

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE des bons livres. — Organisation de cette œuvre, 84.

SOCIÉTÉ DE JÉSUS. — Éloge public qu'en fait l'abbé de S., 69.

SOIRÉES DU LUNDI, à Bordeaux. — Organisation, 186. — Heureuse influence qu'elles exercèrent, 188.

SOISSONS (Concile de). — Le premier Concile provincial convoqué, 210. — Esprit des décrets qui y furent arrêtés, 243.

SOYEZ (Mgr), évêque de Luçon. — Favorise le *Mémorial*, 79.

SPALDING (Mgr), évêque de Louisville. — Ses rapports à Rome avec Mgr de Salinis, 303.

SYNODES tenus par Mgr de S. à Amiens et à Auch, 266, 389.

## T

TAURIN (S.), premier archevêque d'Auch. — Ouverture de son tombeau, 395. — Translation d'une de ses reliques à Eauze, 383.

THEUDOSIE (Sainte). — Découverte de son corps, 317. — Fêtes en son honneur, 319 et suiv. — Chapelle qui lui est consacrée dans la

- cathédrale d'Amiens, 322. — Déposition du cœur de Mgr de Salinis dans cette chapelle, 438.
- TEYSSÈRE (L'abbé), directeur de Saint-Sulpice. — Son influence sur l'abbé de Salinis, 20. — Notice sur sa vie, 454.
- THIBAUT (Mgr), évêque de Montpellier. — Ses rapports avec l'abbé de Salinis, 27. — Se laisse égarer plus tard, 158. — Répare loyalement sa faute, *l. c.*
- TOMBEAUX des SS. archevêques d'Auch. — Ouverts et reconnus par Mgr de Salinis, 388.
- TOMBEAU de Mgr de Salinis. — Description, 547.

## U

- UNIVERS (Journal). — Condamné par Mgr Sibour, 300. — Défendu à Rome par Mgr de Salinis, 304.

## V

- VATISMENIL. — Son opposition, comme ministre, à l'ouverture du collège de Juilly, 106.
- VIATIQUE (Saint-), administré à Mgr de Salinis, 421.
- VILLEMENIL. — Intervient auprès de Louis-Philippe pour la nomination de l'abbé S. à un évêché, 169. — Le nomme professeur à la Faculté de Bordeaux, 177.
- VILLECOURT (Le cardinal), comme vicaire général de Meaux, préside à l'inauguration de Juilly, 108.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.